This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

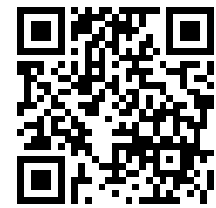

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

12943

4.72 7

Digitized by Google

Digitized by Google

ATELIERS DE RELIURE
REGISTRES
Hri SELE
ANVERS
RUE DE LA CORDE 12

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

— VINGT-QUATRIÈME ANNÉE —

DEUXIÈME SÉRIE. T. IV

BRUXELLES
P. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI
ÉDITEUR
45, RUE DU POINÇON, 45

1892

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉMILE DE LAVELEYE

(Bruges, 5 avril 1822. — Doyon, 2 janvier 1892.)

La mort d'Émile de Laveleye, dont la nouvelle fait le tour du monde civilisé, au milieu d'élogieux regrets, est comme un deuil de famille pour la *Revue de Belgique*. Avant qu'elle suivît les traces de ses aînées, il avait pris part à la *Flandre libérale*, à la *Libre Recherche*, à la *Revue trimestrielle*, où débutait un premier groupe de nos collaborateurs; quand il s'agit de continuer la *Revue trimestrielle*, il fut aussitôt des nôtres, et, lorsqu'après cinq ans, le fondateur de notre recueil, quittant le pays pour un temps indéterminé, voulut en remettre la direction à un comité, il accepta de le former en y entrant. Il considérait comme une nécessité patriotique qu'une tribune restât toujours ouverte aux idées libérales, dans un pays qui « tentait hardiment l'épreuve de la liberté en tout et pour tous » (1).

Après les premières douleurs d'une perte aussi subite, c'est donc un devoir pour la publication qui, pendant ces derniers quinze ans, porta son nom en tête de son comité rédacteur, de présenter à ses abonnés l'esquisse d'une existence aussi fructueusement employée aux sciences politiques et à la justice sociale, et ce douloureux hommage qu'attendent de nous nos lecteurs a été confié au fondateur, à l'ancêtre, comme il disait, de cette revue, puisqu'il survit.

(1) *Les Partis en Belgique* (*Revue des Deux Mondes*, 1er août 1864), et *Études et Essais*, 1869, p. 99.

Digitized by Google

Mes premières relations avec Laveleye remontent avant son entrée à l'université de Gand, où il devait trouver tant de précieuses amitiés. En 1837-1838, nous étions à l'université de Louvain; quelques étudiants, amateurs de littérature, y prirent l'habitude de passer leurs plus beaux après-midi dans le bois d'Héverlé à lire haut quelque grand écrivain : Rousseau ou Montesquieu, Molière ou Shakspeare. Lui, plus jeune de quelques années, était du nombre et, depuis ce temps, nous ne nous sommes guère perdus de vue, nous retrouvant en Italie, en 1854, où l'on fit ensemble, en *vetturino*, le voyage de Florence à Rome, par Assise et Terni; chez Van Bemmel, dont il avait été le rival préféré dans un concours universitaire, ce qui n'avait pas empêché qu'il devînt son collaborateur; dans les luttes anticléricales où Émile de Saint-Sixte (1) tendait la main à Dom Jacobus, d'accord en principe avec lui, mais en dissidence déjà au sujet de la Libre-pensée; dans nos revues à fonder ou à reconstituer; à l'Académie enfin, jusqu'à la dernière séance publique, qui fut levée en signe de deuil pour la mort de notre savant ami Stas, et où il s'enquit de ma santé avec plus de sollicitude que moi de la sienne, qui semblait excellente. Ce n'est pas sans émotion que je me le rappelle.

Ces relations, moins intimes que sérieuses, trop à l'aise pour ne pas exclure toute réticence; où le prosélytisme, non plus que la camaraderie, n'a pas de prise; où la tolérance s'appuie sur des sentiments communs de respect de la liberté, s'accommodent fort du contraste des caractères et de la variété des tendances. Et qui sait si elles ne se prêtent pas mieux que des liaisons plus familières à montrer l'homme dans son vrai jour? En tout cas, elles ont l'assurance d'être désintéressées de tout ce qui n'est pas le bien public. Aussi, à défaut des loisirs qu'exigeraient la recherche de documents biographiques suffisants et la lecture à nouveau d'une œuvre aussi considérable, cela me permettra d'esquisser ici une rapide étude, où je n'aurai même pas « le temps d'être court », en consultant mes

(1) Pseudonyme d'Émile de Laveleye dans la *Libre Recherche*.

Digitized by Google

souvenirs personnels, ses principaux livres, annotés jadis, et le peu de ses lettres que j'aie conservées. Du premier coup d'œil, j'y trouve, ce qui, sans une longue étude, ne se verrait pas dans ses œuvres : une note où il a résumé lui-même sa méthode, l'ensemble de ses publications, l'unité d'idée et de but de sa vie.

I

En quittant Louvain, Laveleye allait trouver à Gand ce dont, après trente-quatre ans, il se souviendra encore dans ce résumé, en y faisant remonter l'origine de ses travaux. C'était un « petit cénacle d'étude sociale » où deux professeurs exerçaient une influence qu'il ne perdra pas une occasion de glorifier. Lorsqu'il rédigea pour l'Académie de Belgique la biographie de Moke (1), il compara ces « éducateurs d'élite » aux anciens Maîtres de la Grèce. Huet, qui présidait ce cercle depuis 1846, allait être destitué, en 1850, pour un livre de savant et d'écrivain (2), par un de ces attentats à la liberté de conscience que des ministres « libéraux » se permettent contre des hommes supérieurs. En 1874, dédiant un livre à la mémoire de Stuart Mill, Laveleye y ajoutait celle de Fr. Huet. Pensait-il à venger un noble esprit? C'était plutôt par reconnaissance pour une de ces riches natures qui savent « éveiller dans l'âme de la jeunesse la noble soif de lumière et de justice » (3).

Dans son *Socialisme contemporain*, dont il publia la sixième édition, il y a quelques mois, il résume encore la vie et les œuvres de son ami et se plaît à répéter que c'est dans ce cercle que « se sont formées en lui des convictions qui n'ont guère varié depuis lors ».

Les archives de ce nid d'idées socialistes existent. Il serait utile qu'elles fussent consultées pour marquer ce point de départ que Laveleye aimait à rappeler, même quand son œuvre lui avait acquis une notoriété universelle.

Comment arriva-t-il à ce succès dans un pays où un homme

(1) *Annuaire* de 1870.
(2) *Le règne social du Christianisme.*
(3) Biographie de Moke.

Digitized by Google

comme Huet, pour un livre aussi sérieux, avait été destitué ; dans un temps où les socialistes, quand ils n'étaient pas traités en suspects par la loi ou calomniés par l'opinion, étaient en butte à toutes les préventions et les intolérances? Il faudrait, pour le bien savoir, suivre sa vie pas à pas, son œuvre de revue en revue, de livre en livre. Je ne pourrai en noter que les points saillants.

D'abord, malgré les destitutions brutales, avant et après Huet, de Houzeau, de Goffin, de Lambotte, de Molinari, et qui encore? la Belgique n'en restait pas moins une seconde patrie pour le socialisme, que Buonarotti avait si bien exposé et vulgarisé, après 1830, dans le carbonarisme et la presse de Bruxelles. Il suffit de nommer Quetelet et sa *Physique sociale*, Ducpétiaux et ses *Budgets ouvriers*, Ducpétiaux et Vischers dans leur grande enquête, le docteur Meynne et sa *Topographie médicale*, Haeck et son *Crédit populaire*, sans négliger les traces des écoles de Fourrier, de Saint-Simon, de Considérant, chez un grand nombre de nos hommes distingués. C'était presque dans une pépinière de socialistes que l'ami d'Huet avait débuté (1844-1847).

C'était aussi au milieu des enthousiasmes qui devaient amener les révolutions européennes de 1848, avortées partout, mais reprises bientôt par un travail d'élaboration pacifique plus sûr.

Ce qu'il y apportait de facultés personnelles, au service d'une cause généreuse à éclairer par la science, y fut pour beaucoup. La sagacité du bon sens, une élévation d'idées rendues acceptables, le choix sympathique de questions en état d'occuper le lecteur, le tact à les présenter sans blesser les personnes et en y rattachant les intérêts publics, la clarté de la diction et parfois le charme du style ne pouvaient tarder de lui conquérir une place dans les publications qui s'adressent à la bourgeoisie libérale ou démocratique. Depuis son succès de concours, après de premiers essais où ses diverses préoccupations s'annoncent au milieu d'un long stage d'études historiques et économiques (1848-1854), arrivé à l'âge mûr et à d'excellentes relations, entré par son mariage dans une famille

Digitized by Google

protestante, de position élevée, assuré de hautes références, il se fit son objectif de la *Revue des Deux Mondes*. Là, on n'entrait pas du premier coup. Son étude sur la formation des épopées d'après les récents travaux sur l'*Edda* et les *Niebelungen* ne parut que dans la *Revue germanique*. Elle servira de préface à sa traduction du vieux poème. C'est à la veille de 1860 que les portes de la revue où il aspirait lui sont ouvertes (15 nov. 1859).

M. Léonce de Lavergne avait fait un rapport sur l'*Économie rurale* de la Belgique (1). Le titre était beau, le sujet intéressant pour l'économiste, par la science d'observation et de documents qu'il exigeait; pour l'écrivain, par les descriptions auxquelles il donnait lieu; pour l'homme aussi, qui faisait de l'agronomie dans les propriétés de sa famille, et qui avait senti, comme il le dira en terminant cette étude sur la Belgique, qu'il « n'est rien de meilleur, rien de plus productif, rien qui soit plus agréable et plus digne de l'homme libre que l'agriculture » (2). Laveleye touche d'abord à ce sujet pour la Lombardie, puis il traite successivement l'*Économie rurale* de la Néerlande, de la Belgique, de la Suisse (1860-1870). Plus tard, il y reviendra pour la Bosnie (1885). Mais son début dans la revue de M. Buloz était un succès. Il y avait montré des qualités brillantes et solides.

Cette série de travaux qui marque la première période décennale de sa vie d'écrivain n'était pas terminée qu'il était nommé professeur d'économie politique à l'université de Liége (1864). Ce n'était pas par le proscripteur de son ami. Les temps d'ailleurs étaient changés : il fera du socialisme à son aise, on ne le destituera point.

D'autres problèmes occupent la science, qui sont du ressort de l'économiste. Dès ses premiers essais, il avait touché à l'enseignement, à la monnaie, au libre échange, au communisme, au sénat, au régime représentatif, et ce n'était pas pour jouir de la célébrité qu'il avait voulu gagner ses éperons dans une

(1) Il a réimprimé ce rapport à la fin de *la Néerlande*, 1864.

(2) « Essai sur l'économie rurale de la Belgique » (*Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1861) et volume dédié à M. Léonce de Lavergne. Bruxelles, Lacroix, 1863.

Digitized by Google

grande revue : c'était pour marcher de l'avant et, s'il était possible, la faire avancer avec lui.

Ses *Économies rurales* une fois publiées en volumes, ainsi qu'un choix d'articles de la *Libre Recherche* et de la *Revue trimestrielle*, il s'attaque à un sujet nouveau qui doit marquer un progrès dans sa méthode et dans l'exposé de ses idées.

II

Toute sa vie, il suivra deux grandes catégories d'études politiques. Car le progrès social ne peut attendre de vrais succès, être assuré d'une marche régulière, sans une meilleure organisation des États libres, non plus que sans une politique mieux éclairée par l'expérience et moralisée par la justice. Pour cela, les livres ne peuvent lui suffire. Une première habitude des voyages, pour des études d'agronomie, et ses relations qui s'étendaient avec le succès, compléteront les documents publiés qu'il rassemble, l'initieront plus directement aux lois et aux mœurs des divers peuples, le rendront plus sûrement maître de la politique générale. Bien des fois, ces séries d'articles dont plus d'une remplit deux volumes (1) valurent à la grande revue des fournées d'abonnés, avec la reconnaissance d'un peuple dont il avait plaidé l'indépendance ou servi les progrès.

Son *Instruction du peuple* fut de ce nombre (2).

Mais j'ai annoncé un progrès important, j'y arrive. A peine l'*Instruction du peuple* publiée en volume, l'écrivain croit le moment venu d'aborder l'idée mère de son œuvre et c'est par l'histoire qu'il l'entame. Le 1er juillet 1872 (il avait 50 ans), on put lire en tête d'un article de la *Revue des Deux Mondes* : « Les formes primitives de la propriété. » Il commençait par les communautés de villages en Russie, pour continuer par la marke germanique et les *Allmends* suisses. C'était neuf et intéressant. Stuart Mill, d'Avignon où il allait mourir, l'encourageait en d'intéressantes correspondances. Mais on comprit vite

(1) *La Prusse et l'Autriche après Sadowa*, 2 vol., 1870. — *La Péninsule des Balkans*, 2 vol. 1886.

(2) *Revue des deux Mondes*, 1865-1866. Un vol. in-8°. Hachette, 1872.

Digitized by Google

où il allait en venir. J'ai dit ailleurs, sans l'avoir inventé, que le directeur de la *Revue* s'inquiéta : « Le livre seul pouvait porter la responsabilité d'une pareille thèse. » Aujourd'hui, il faudrait prendre le temps de comparer les articles parus et le livre complété ; puis, avoir communication de sa correspondance avec le prudent directeur. Ainsi seulement, on verrait quelles objections il rencontra et quelle énergie il eut à déployer pour que la bourgeoisie des deux mondes pût être instruite d'un des grands faits généraux de l'histoire. La même situation dut se représenter à propos du *Socialisme contemporain*, qu'il entreprit aussitôt (1er septembre 1876), comme pour montrer que, s'il avait reculé de revue en librairie, c'était pour sauter plus avant dans son œuvre ininterrompue. Les renseignements ne doivent pas manquer sur ces discussions courtoises où de grands intérêts étaient en jeu. Et qui s'en étonnerait? Plus tard encore, en 1882, les juges du concours Péreire, qui en avait posé lui-même le programme en socialiste, ne couronnaient que des œuvres opposées à l'esprit même du donateur.

Le fait établi par Laveleye est admis, et rien n'est plus conforme à l'esprit de l'histoire : La propriété, poussée à l'absolu de l'individualisme, privilège héréditaire, *quiritaire*, comme disait l'ancienne Rome, n'a pas commencé par ce dogme immuable, qu'on veut faire passer pour une inflexible condition de la société. Sa forme, variant avec les siècles, a dépendu des divers états sociaux et a préféré d'abord, on peut dire partout, un régime patriarcal : la propriété communale. « Je ne crois pas que l'histoire révèle le droit », disait l'auteur. L'histoire, au moins, peut détruire des erreurs et des prétentions appuyées sur des connaissances fausses et des traditions autoritaires. Il suffit des nombreux faits ici groupés, et cette propriété, si longtemps retranchée dans l'arche sainte du droit naturel, en est expulsée et n'apparaît plus que comme une exception, contraire à toutes les tendances humaines, qui sont égalitaires.

L'auteur ne se hâte pourtant pas de proposer une solution : Prenez mon ours! Il a bien pour idéal « la commune autonome et propriétaire » et il n'oublie pas d'en appeler encore à l'esprit

Digitized by Google

de l'Évangile ; mais il lui a suffi, en élucidant un point historique, de le rattacher à un intérêt majeur de notre civilisation : « Nous pensions n'avoir à résoudre que des difficultés de l'ordre politique et c'est la question sociale qui surgit avec ses obscurités et ses abîmes. » Il ne néglige pas l'exemple de la Grèce et de Rome, ni les sentiments des penseurs modernes : il veut qu'on n'en ignore. Il n'entend ni dissimuler le danger ni s'abstenir d'indiquer le salut : « Pour conserver la liberté dans un État démocratique, il faut que les institutions maintiennent l'égalité. » Mais le problème de la transformation sociale des peuples modernes est trop complexe pour être traité en passant. A chaque jour sa tâche. Pour les nouveaux États qui se fondent, la situation est différente ; c'est avec émotion qu'il s'adresse à eux : « Citoyens de l'Amérique et de l'Australie, n'adoptez pas le droit étroit et dur que nous avons emprunté à Rome et qui nous conduit à la guerre sociale ! »

Grâce à l'intérêt historique, à la célébrité de l'écrivain, à son style limpide et persuasif, ce livre fit bonne route. Il a été traduit en plusieurs langues et n'a cessé de renouveler ses éditions depuis 1874. La dernière, augmentée et complétée : « 15 ans de notes à résumer » (1), écrivait-il, parut à la veille de sa mort.

L'auteur n'avait pas attendu le succès pour reprendre son œuvre, en faisant l'histoire des idées et des hommes qui préparent la guerre aux abus. Le 1er juin 1873, la *Revue des Deux Mondes* avait publié le chapitre sur les allmends de la Suisse, qui débutait en constatant « la liberté, l'égalité, l'ordre et tout le bonheur que comporte la destinée humaine » dont jouit ce pays depuis les temps les plus reculés, et il attribuait « cette bonne fortune exceptionnelle à ce fait que l'on a conservé ici les institutions communales, y compris la propriété communale primitive ». Deux ans après, l'auteur y commençait son livre sur le *Socialisme contemporain*. Une forte analyse de l'ancienne économie politique comparée avec la méthode et les principes de la nouvelle, ouvre cette série d'ar-

(1) Carte postale du 29 sept. 1890.

Digitized by Google

ticles; puis l'auteur parle des écoles socialistes, à son aise, comme avait dit Montesquieu d'Alexandre. Certes, il n'admet ni un excès ni une erreur; il ne pactise ni avec les obscurités, ni avec les abîmes; il n'approuve rien sans y voir clair; il ne fraternise qu'avec les idées justes, les tendances généreuses, les hommes de valeur; s'il a posé la question sociale, ce n'est ni pour l'envenimer, ni pour s'égarer avec elle; c'est pour l'éclairer et la pacifier. Tout d'abord, c'est aux plus puissants et aux plus célèbres qu'il applique sa liberté d'appréciation : *quot libras in duce summo*. Dès le premier chapitre, son premier mot vise à la tête de l'Allemagne, on eût pu dire alors : de l'Europe, car il s'en prend à « M. de Bismarck ». Si la France et l'Allemagne présentent « un contraste très inattendu », c'est que, d'un côté, on a commencé à placer le socialisme dans le droit commun de son évolution naturelle, tandis que, de l'autre, les répressions l'ont « répandu avec une rapidité incroyable ». Cela dit, l'auteur peut exposer les idées et les faits, les programmes, les organisations, les manifestations. Et ce dut être une nouveauté pour beaucoup de ses lecteurs de voir traiter ces « chefs de bandes » en égaux, ces perturbateurs en hommes éminents, ces proscrits en collaborateurs du progrès social. L'historien bien informé en fait des portraits exacts et les introduit dans un monde où ils n'avaient inspiré jusque-là que de la terreur. Il ne leur fait pas meilleur marché de ses objections qu'aux économistes les plus huppés et aux plus formidables chanceliers, mais il croit mieux servir la liberté et le progrès, la société et la science, en débattant les questions avec eux, que par des déclamations puériles, de creux arguments, des persécutions vaines. « Le but des diverses sciences sociales est de porter l'homme au plus haut point de perfection qu'il puisse atteindre », dira-t-il, et c'est dans ce livre qu'il consacre un chapitre à rattacher l'économie politique à toutes les grandeurs de la pensée : le droit et la morale, et un autre à faire ressortir les erreurs, l'immoralité et les dangers du luxe.

Je remarque que la dernière édition de ce livre a été remaniée. Ces deux chapitres, ainsi que le premier, ne s'y trouvent

Digitized by Google

plus. Les a-t-il utilisés ailleurs? il faudrait trop de temps pour les retrouver dans ses nombreuses éditions; ou réservés pour un ouvrage spécial, dont il dira que plusieurs chapitres sont faits? on pourra nous le dire un jour. Ici, il sacrifie ces hors-d'œuvre à la suite historique de son étude, et préfère passer de « la décadence » de l'Internationale ouvrière, à « l'œuvre de longue durée réservée au socialisme de la chaire », qui l'entreprendra, dit-il en finissant, « armé de la connaissance exacte des faits que constatent l histoire et la statistique — c'est sa méthode — et animé du désir de contribuer à établir parmi les hommes ce règne de la justice... qu'entrevoyait Platon » — c'est l'œuvre commune à lui et à ses collègues — et le dernier trait n'y manque pas pour le caractériser lui-même, car il ne sépare pas le règne de la justice de son synonyme religieux : « le royaume de Dieu... qu'ont annoncé les prophètes d'Israël et Jésus ».

La guerre, ce procédé de bêtes fauves pour trancher les différends, selon le mot de Cicéron : *hoc belluarum*, est un des obstacles à l'évolution humaine. Toute sa vie, Laveleye s'occupera de l'arbitrage. « Je n'ai qu'un objet en vue, disait-il : rechercher tout ce qui peut affermir la paix entre les peuples ».

Mais un autre ennemi se rencontre, à chaque tendance de l'humanité vers une émancipation quelconque; c'est la prétendue autorité de droit divin.

Dans la *Libre Recherche*, Émile de Saint-Sixte avait rompu une lance contre l'ultramontanisme. Lorsque, en 1856, d'insolentes réprimandes d'un ministre clérical et de violents mandements de l'épiscopat contre les universités soulevèrent le pays et donnèrent lieu aux premiers manifestes de la Libre-pensée, plus fidèle aux idées de son ami Huet que lui-même, — qui s'était rallié au rationalisme pur, en disant pourquoi dans un livre vigoureux, — Laveleye préféra opposer aux ultramontains le christianisme primitif, auquel les sectes protestantes les plus libérales lui semblaient revenir. De là, des débats où il prit part en public et en des correspondances privées. D'accord sur le but : « Quant à l'Église, je vous l'abandonne », il différait sur les moyens : « Pour renverser

Digitized by Google

la montagne d'abus qui écrase le monde, il faut une grande force, une grande force existante... En dehors du christianisme, que nous reste-t-il? (1) » On pouvait déjà prévoir alors qu'il se rallierait au protestantisme. Il le fera, en 1878, en même temps que MM. Callier et Fredericq, à Gand, MM. Anspach et Willems, à Bruxelles, et M. Frère-Orban, à Liége.

Vingt ans après, cette Église qu'il nous abandonnait, il crut devoir la prendre lui-même corps à corps et il y alla vivement. Ce furent deux succès : l'un pour la *Fortnightly Review* (1872), dont l'article : Le parti clérical en Belgique », fit le tour de l'Europe en deux traductions (2) et une édition française tirée à grand nombre. L'autre pour la *Revue de Belgique*, dont les deux articles : « Le protestantisme et le catholicisme » (janvier 1875), et « L'avenir des peuples civilisés » (janvier 1876), eurent jusqu'à sept et quatorze traductions, dont une en grec moderne. M. Goblet d'Alviella ne comptait pas les traductions lorsqu'il a dit qu'ils ont été reproduits à plus de 40,000 exemplaires (3).

S'il est juste de distinguer les divergences d'opinions, discutables autant que libres, des erreurs de fait, une seule erreur semble pouvoir être signalée dans son œuvre ; elle lui fut inspirée par son zèle à opposer à la montagne d'abus du catholicisme « une force existante », lorsqu'il se risqua à attribuer au protestantisme l'origine des libertés modernes.

III

L'année 1880 ouvre une phase nouvelle aux travaux du publiciste en pleine célébrité. Il continue à se répandre partout, sans repos. En France, en Angleterre, en Belgique, en Italie, en Amérique, il semble toujours prêt à plaider la question du jour. Publiciste, essayiste, journaliste, il est toujours au poste. L'énumération qu'il a faite pour la *Bibliographie générale de l'Académie de Belgique* de ceux de ses articles qui n'ont pas été

(1) Lettres à Dom Jacobus, des 23 mars et 18 août 1857.
(2) L'une en hollandais, l'autre en allemand.
(3) *Table générale des douze premières années de la Revue de Belgique*, préface

Digitized by Google

réunis en volume, s'y arrête à 1887 : elle y prend quatre pages et les journaux y manquent. Lui ne s'arrêtera point et la table sera longue à compléter : le bimétallisme et l'Afrique centrale, le congrès du commerce et le crédit agricole, l'instruction supérieure des femmes ou la modernité de l'art, le *vice patenté* ou une page à ajouter aux *Formes primitives de la propriété;* puis l'Égypte ou l'Italie, la Serbie ou la Roumanie, les Balkans ou le Congo, un livre dont la traduction demande à être présentée au public par une préface, ou des savants à ne pas laisser entrer dans la tombe sans un hommage; les grands faits politiques comme l'au jour le jour de son pays : — sa dernière étude, qui traitait de *la Revision*, fut publiée par l'*Indépendance belge;* le dernier de ces douze articles n'y parut que trois jours après sa mort; — enfin des voyages, toujours des voyages.

Là, le succès l'attendait au passage. Ses qualités d'écrivain sont connues : on peut lire la première page venue, l'ordre y éclaire la science, la justesse du ton ne faiblit jamais, ni la déduction des idées; la vérité du style suit sans recherche la variété que le sujet comporte; il semble ne penser qu'à convaincre et il arrive à plaire. Cependant, il lui arrivait quelquefois de s'inquiéter. Sollicité, en 1866, d'utiliser des documents authentiques pour une biographie d'artiste, il écrivait : « Le sujet m'enthousiasme, et cependant j'ai tellement pris l'habitude du style froid, *impersonnel*, que les mots me font parfois défaut.. »[1]. Se plaindre ainsi, c'est bien plus marquer son goût littéraire que nous faire craindre qu'il l'ait perdu. En voyage, la chaleur lui renaît et sa personnalité rayonne. « Tout ce qui me rappelle mon voyage d'Italie (en 1854), un mot, un chant, une fleur, n'importe quoi, me fait un plaisir singulier », écrivait-il plus de dix ans après[2]. Lorsqu'il y retourna en homme célèbre, accueilli en haut lieu par les plus belles relations, les deux séries de lettres qu'il y écrivit pour la *Revue de Belgique* montraient clairement que douze ou quinze ans de collaboration

(1) Lettre du 26 septembre 1866. L'étude sur Wiertz a paru (*Revue des Deux Mondes.*)

(2) Lettre du 17 octobre 1856.

Digitized by Google

aux revues n'avaient pas amorti sa verve. A deux reprises, en 1878 et en 1883, son plaisir semble s'y rajeunir; avec une aisance toujours nouvelle, il va du paysage agreste aux conversations de salon, de la visite d'une école ou d'une société ouvrière à des débats de savants, à des tableaux de misère. La vivacité du ton ne nuit pas à la gravité du sujet. Il instruit en causant. C'est d'un touriste spirituel, à la fois, et d'un maître économiste. Il laisse courir sa plume et jamais elle n'avait déployé une telle prestesse.

Lorsque sa dernière maladie le surprit, en villégiature chez un ami, près du lit où il allait mourir, il avait préparé, sur une petite table de travail, quelques livres et ses notes de voyage, pour entamer un article sur les vallées des Dolomites qu'il avait visitées avec la plus jeune de ses filles, en septembre 1891 (1).

Voyons, dans la gamme moyenne, deux petits tableaux de voyage qui se font pendant comme touche et contraste comme idée :

Après Bâle, les ravissements de l'économiste et du touriste commencent. Comme les campagnes de la Suisse sont plus charmantes que celles des régions voisines de la France, même de la riche Alsace! Les maisons, en forme de chalets, sont spacieuses et gracieuses, tout entourées de fleurs qui ornent aussi les fenêtres. La grange est pleine de foin; une bonne provision de bois est en réserve pour l'hiver. Les vaches sont grasses et belles, les prairies bien fumées, bien arrosées, bien clôturées; pas un pouce de terrain n'est perdu. Les chemins sont très étroits pour épargner le sol productif et pour faciliter l'entretien; mais ils sont soigneusement macadamisés; on n'y voit pas une ornière. Hommes et femmes sont bien vêtus. Des écoles, sortent en foule garçons et filles. L'instruction obligatoire est entrée dans les mœurs. Partout règne une large aisance. Le cultivateur, généralement propriétaire, n'est écorché ni par l'impôt ni par la rente. La propriété répond au but qui l'a fait naître : elle garantit au travailleur la jouissance intégrale de son produit.

Tournons quelques pages, le spectacle change :

Tout vient de la misère. Voilà le mot affligeant que j'entends si souvent en Italie. Le lecteur me permettra d'y revenir encore une fois. Ce problème me hante ici bien plus encore que partout ailleurs. Pourquoi cette misère, et si profonde, en ce beau pays, où le sol est si fertile, où le soleil active si puissamment la sève, où les besoins sont minimes et la vie, par suite, à bon compte; où la

(1) Un de ses intimes, M. Paul Fredericq, me l'écrit.

Digitized by Google

densité de la population n'est pas absolument excessive, comme dans nos Flandres, avec leurs terres sablonneuses et les exigences des longs hivers, des automnes précoces et des âpres printemps? Pour qu'il y ait de la misère en Italie, il faut ou que l'homme soit paresseux, ou que le régime social soit très imparfait. Je crois pouvoir certifier que l'homme ici ne se refuse pas au travail. Du nord au midi de la Péninsule, j'ai vu l'ouvrier des champs peiner durement. Il ne reste donc que l'autre alternative. Et celle-ci est la vérité. L'impôt excessif, la rente excessive, voilà les causes profondes de la misère...

En terminant son paysage suisse, il avait ajouté un trait où les deux pays avaient pris leur part, bien différente :

La Suisse a ce bonheur, chaque jour plus enviable, de n'être pas une grande puissance. Elle n'a pas à dépenser des centaines de millions pour avoir le droit de s'asseoir autour du tapis vert de la diplomatie européenne. Et penser que l'Italie officielle se réjouit de cette détestable et ruineuse dignité, et que l'Espagne y aspire (1)!

Rien de tout cela, cependant, ne caractérise, sauf comme accessoire ou comme fond de tableau, la troisième période de sa vie d'écrivain. Il allait atteindre sa soixantième année; au milieu de cette activité d'écrits et de voyages, il commence à penser à l'unité de sa carrière, à l'ensemble de son œuvre. On avait pu se demander, devant cette prodigalité de menues choses, s'il ne perdait pas un temps précieux. Un jour que des amis lui parlaient de l'œuvre qu'aurait à faire le ministère de l'enseignement public dont son ami Laurent avait réclamé à grands cris, ici même, la création, et qu'on lui faisait remarquer qu'ayant pris position sur ce terrain, il aurait pu solliciter un mandat de député qui l'eût mené à ce poste utile, il répondit, avec la conscience de l'utilité de son œuvre, que tel ou tel homme politique ferait aussi bien, mieux peut-être, l'œuvre du ministre, tandis que personne ne serait en situation de continuer son œuvre d'écrivain. On pouvait se demander de même si, en se prodiguant autant, il ne perdait pas de vue l'ensemble de sa doctrine, si nécessaire pour en féconder les détails, donner sa portée à chaque livre et une vitalité durable à l'œuvre entière. A un confrère qui lui en avait écrit, il répondit par un résumé sommaire qui marque, sans phrases, le principe vital de ses travaux et comme le centre lumineux

(1) « Nouvelles lettres sur l'Italie », *Revue de Belgique*, 1883, et en vol., 1884.

Digitized by Google

de sa carrière. Cette simple note éclaire sa vie. Elle est datée de 1880; le livre qu'elle annonce eût été un traité complet d'économie sociale, qu'il appelait son « grand ouvrage », me dit-on, et pour lequel il demandait une couple d'années de travail. Les notes étaient prêtes. Mais d'abord, il en publie un résumé, en 1882, sous le titre d'*Éléments d'économie politique*. Cette note, qui embrasse aussi, du moins pour la méthode et la rédaction, son dernier ouvrage publié, doit prendre place ici :

« Liége, 13 février 1880.

« Mon cher...,

« Mon livre a pour but de reprendre toutes les questions « de l'économie politique au point de vue de la justice. Son « épigraphe sera : « Cherchez d'abord la justice et le reste « vous sera donné par surcroît. » Les économistes ont en vue « surtout les moyens d'augmenter la production de la richesse. « Ce n'est pas là le but de la science. La technologie, la « science appliquée à l'industrie se chargent de multiplier les « produits. Aujourd'hui, la puissance du travail, s'il était bien « dirigé, est déjà suffisante pour nous donner à chacun le « nécessaire. Si tant d'êtres humains en sont privés, c'est « qu'une grande quantité de forces productives sont employées « à la satisfaction de faux besoins... C'est ce que les Pères de « l'Église avaient admirablement vu. De là, la condamnation « de la richesse.

« Je voudrais analyser les principales causes qui rendent le « travail productif : influence des idées, philosophiques ou « religieuses; des différentes lois civiles : propriété, hérédité; « des institutions politiques : liberté, despotisme; des races, « des climats, de l'instruction, de la science. Montrer que les « phénomènes s'accomplissent sous l'empire, non des lois « naturelles, échappant à notre prise, mais des lois civiles que « nous pouvons changer et améliorer.

« L'humanité a donc un idéal économique à poursuivre. « Cet idéal est le règne de la justice qui aura pour consé- « quence le bien-être général. Examiner à ce point de vue les

Digitized by Google

« différents systèmes socialistes et tous les problèmes discutés « dans les traités : la répartition et la circulation, le crédit, « l'intérêt, la rente, le salaire, la population. La solution de « toutes les difficultés se trouve dans la diffusion de l'instruction « et de la propriété, c'est-à-dire dans l'établissement de la vraie « égalité.

« Quel est le but final à atteindre? L'organisation de la « responsabilité et de la justice.

« En quoi consiste la justice?

« Elle consiste à assurer à chacun la jouissance intégrale « des fruits de son travail : *Cuique suum tribuere.*

« Pour la forme, au lieu de longues dissertations, je vou- « drais exprimer ma pensée en formules nettes et brèves et en « courts chapitres, c'est-à-dire, autant que possible, prendre « Montesquieu pour modèle.

« J'ai commencé ce travail dans notre petit cénacle d'étude « sociale que présidait Huet en 1846, et depuis lors, toutes « mes publications ont été le résultat de mes travaux prépa- « ratoires : mes *Économies rurales,* mon livre sur l'instruc- « tion, sur les formes de gouvernement, sur la propriété, mes « études sur le socialisme contemporain et même mes « voyages, autant de pierres de l'édifice. Aurai-je la force et « le temps de le construire?

« Plusieurs chapitres sont faits. Mais la méthode historique « et déductive exige pour chacun d'eux l'examen d'un nombre « énorme de faits.

« Autrefois, quand on se contentait de déduire les consé- « quences de certains principes et de raisonner *a priori,* on « avait vite fait un traité complet.

« Aujourd'hui, c'est une mer immense qui s'ouvre et on « sent qu'on s'y noiera. »

Ceci est surtout une profession de foi. Le socialisme chrétien de Huet, de Bordas-Dumoulin, de Buchez, s'y enrichit des premiers progrès de la méthode historique et déductive. La science garde un principe idéaliste : elle part de la justice; mais l'auteur atteste l'essence même de ses travaux, qui l'a préoccupé sans cesse, qu'il n'a perdue des yeux jamais, qu'il

Digitized by Google

a répétée à chaque occasion avec Aristote et Platon, avec Montesquieu, Pascal et Rousseau, avec Stuart-Mill et Dupont-White, avec Huet et Fouillée, partout. Que de fois n'a-t-on pas cité, avec admiration ou avec malveillance, cette phrase qui rappelle le mot de Pline sur les *latifundia* : « Ou l'égalité s'établira ou les institutions libres disparaîtront; ou le droit de propriété sera modifié dans le sens social, ou la société périra ». Quand il présida, comme directeur, la séance publique de la classe des lettres de l'Académie de Belgique, en 1878, il ne voulut pas d'autre sujet que celui-là : décoré d'ordres nombreux, le cou entouré de rubans, à la veille d'être lauréat du concours quinquennal des sciences morales et politiques, il proclama la nécessité des réformes sociales : « C'est la propriété démocratique qui doit sauver la démocratie ! »

IV

En prévision du parti qu'il autorisait à tirer de cette note, il la terminait en disant : « Si cela vous suffit, tâchez, je vous prie, d'y donner une forme présentable ». Aujourd'hui, il n'y a rien à changer à ce document. Mais, quand ses *Éléments d'économie politique* parurent, il n'aurait pu souhaiter de forme plus claire à leur résumé que l'article qu'y consacra M. Hector Denis. Je le retrouve intercalé dans mon exemplaire des *Éléments*, et je demande à réaliser ainsi le désir de l'auteur :

Ce qui domine dans tout ce livre, c'est ce que l'on a justement appelé le principe *éthique*, la tendance maîtresse de l'économie politique contemporaine, la préoccupation incessante de subordonner les phénomènes économiques à la justice. . . . . .

La richesse, objet de la science économique, les biens matériels, ne sont, pour M. de Laveleye, que les moyens nécessaires du développement intellectuel et moral des hommes; les poursuivre pour eux-mêmes n'est pas la *fin* de l'homme; ce qui est la fin de l'homme, c'est sa grandeur morale, et la richesse n'est que l'ensemble des conditions matérielles nécessaires pour y atteindre. Cette seule relation nettement définie donne à la théorie de la consommation des richesses un caractère nouveau; n'est-il pas vrai que tout emploi de la richesse devient inutile ou même condamnable quand il cesse d'être légitimé par la fin morale de l'homme? Sur cette juste mesure que l'on ne peut dépasser dans la consommation privée ou collective des biens, M. de Laveleye a écrit des pages d'une élévation incomparable.

Digitized by Google

Si telle est la fonction de la richesse d'être l'ensemble des conditions matérielles du développement de l'homme, il faut s'efforcer de placer tous les hommes dans les conditions d'un développement normal. Un sentiment plus vif de la dignité humaine restitue à la fois son vrai rôle à la richesse, et ramène au premier rang des préoccupations scientifiques la question d'une bonne répartition. Comment s'accompliront, en effet, les destinées de l'humanité si, pendant que la richesse remplit sa fonction normale à l'égard des uns, les autres semblent plutôt destinés à la produire; et qu'ils soient moins considérés comme des êtres humains, poursuivant un idéal moral et social, que comme des forces productrices appliquées à la plus grande multiplication possible des richesses? . . . . . .

Le même principe éthique lui inspire cette définition de la science qui est assurément le trait dominant de tout son livre : « L'économie politique est la science qui détermine quelles sont les lois que les hommes doivent adopter, afin qu'ils puissent, avec le moins d'efforts possible, se procurer le plus d'objets utiles à la satisfaction de leurs besoins, en les répartissant conformément à la justice, et en les consommant conformément à la raison. » . . . . . .

Ce n'est plus un droit inflexible, immuable comme celui des physiocrates, que conçoit M. de Laveleye, mais un droit vraiment vivant, obéissant comme la structure morale des sociétés aux lois de leur évolution; et c'est bien parce qu'il l'a ainsi conçu que son livre sur *les formes de la propriété* est l'un des monuments de la science contemporaine. . . . . .

L'application de la méthode historique, ou plutôt réaliste, à la science économique, est le second caractère fondamental qui frappe dans les *Éléments* de M. de Laveleye... A mesure qu'on avance dans la lecture du livre, on voit, par des rapprochements nombreux, comment toutes les institutions économiques se modifient selon le temps et les lieux, subissant l'influence du degré de civilisation comme celle du milieu extérieur; les exemples empruntés aux différents états sociaux, les comparaisons entre les différents peuples, rendent la lecture du livre aussi attachante qu'instructive, et la vaste érudition de M. de Laveleye transporte le lecteur, sans le lasser jamais, à travers l'histoire des doctrines et celle des sociétés. . . . . .

En pénétrant plus avant dans l'étude des fonctions économiques, on retrouve cette même méthode réaliste. Que de circonstances affectent la puissance productrice, par exemple, si sèchement étudiée dans tant de manuels! Que de motifs influencent la conduite économique de l'homme! La nature, la race, les idées, les mœurs, l'état politique, les institutions juridiques, régimes de propriété, d'amodiation, de rémunération du travail, tous ces facteurs et d'autres encore laissent leur trace reconnaissable sur le pouvoir ou la volonté de produire.

La science s'anime ainsi, elle devient vivante, elle parle au lecteur, elle parlera surtout aux jeunes gens un langage qui ne s'oubliera plus. Écrits d'un style limpide et rempli de charme, ces *Éléments d'économie politique* seront encore et par-dessus tout l'un des traités de morale sociale les plus parfaits et les plus purs que l'on puisse mettre aux mains des générations nouvelles (1).

Même avec l'objection, reproduite bien des fois au nom d'une méthode plus scientifique qui part des phénomènes

(1) *L'Athénæum belge* du 15 décembre 1882.

Digitized by Google

et non d'un idéal, pour arriver, des conditions du milieu, naturel, humain et social, à la règle des rapports qui en dérive et chercher, « à chaque moment de l'évolution, les conditions de l'adaptation, la plus profonde possible, de l'ordre moral et juridique à l'ordre physique, par le développement intégral de tous les membres de la société (1) », être résumé ainsi, sert à la cause sociale autant qu'à l'écrivain qui s'y voue.

V

Cependant, si élargi qu'en fût le cadre, ce manuel se bornait à l'économie politique. Quelques jours avant d'être frappé par la pneumonie, Laveleye faisait paraître deux volumes embrassant un vaste ensemble. On aura remarqué dans sa note qu'il se donnait pour modèle « les courts chapitres et les formules brèves » de Montesquieu. On ne peut ouvrir ces deux volumes sans que la comparaison frappe les yeux; elle a été faite aussitôt, et on pourrait appeler cet ouvrage l'*Esprit des lois* de la démocratie. Dupont-White lui avait écrit : Faites plutôt un ouvrage de politique; il lui dédie ce livre, où il ne sépare pas encore la démocratie de la question religieuse. « Ces deux problèmes occuperont surtout les esprits pendant les années qui vont suivre », dit-il, et son but est celui de toute sa vie: il trace le cadre d'idées et d'institutions politiques qui lui semble le plus favorable à l'œuvre de justice sociale.

Il faudrait les longs loisirs d'une lecture approfondie pour apprécier un tel travail qui, avec les *Éléments*, formera le testament de sa pensée. En 1874, il avait ouvert la préface de *La Propriété* en constatant un « poignant contraste » entre la fin de ce siècle et celle du siècle dernier : l'un tout à la foi dans la bonté de la nature et dans les progrès de l'homme; l'autre, le nôtre, le cœur attristé devant les esprits en dissidence et l'avenir menacé de guerres de races et de classes. La préface de son dernier livre, datée d'Argenteau, juillet 1891, revient au même contraste « de tristesse et presque de découragement »; mais l'auteur reporte sa pensée avant 1830 : « Quel tableau

(1) Hector Denis, *ibid.*

Digitized by Google

différent nous offre le monde politique aujourd'hui! Partout la démocratie triomphe, les pouvoirs émanent de la nation. « Il ne met pas à l'actif social les prodigieux progrès de l'industrie; ils ne compteront que s'ils assurent au monde plus de liberté et de justice. Les difficultés ne manqueront pas, il a tenu à ne les dissimuler jamais, pour travailler sans cesse à les résoudre. Mais sa conclusion est rassurante : « En somme donc, si l'avenir nous réserve de sérieuses difficultés, il y a des motifs de croire qu'on pourra les surmonter. »

Ce sont presque ses dernières paroles.

Il avait trouvé les mêmes progrès dans la sphère sociale, et chaque étude nouvelle avait justifié en lui ces espérances. Dans l'introduction du *Socialisme contemporain*, prenant texte d'un mot de Louis Reybaud, en 1853 : « Parler de socialisme, c'est prononcer une oraison funèbre », il avait énuméré les faits qui prouvent que les morts qu'enterrait l'économiste se portaient assez bien. Dans une courte préface de 1888, il triomphe encore et s'affirme toujours. Il a montré dans ce livre, dit-il, « que le mouvement socialiste *sort des sources même de notre civilisation* » et il a « cru pouvoir dire » qu'il n'en était qu'à ses débuts. Aujourd'hui, « ces prévisions se sont réalisées ». Il a cru aussi pouvoir dire que le socialisme sort des semences du christianisme, et voilà que « le clergé, tant protestant que catholique, semble entraîné à entrer dans cette voie ». Il commence, en 1877, par l'évêque de Pérouse devenu Léon XIII, et il applaudit à M. de Vogué, lorsqu'il espère voir « un pape socialiste occuper la chaire de saint Pierre ». En Allemagne, c'est l'abbé Winterer, en Angleterre, le cardinal Manning, en Amérique, le cardinal Gibbons « qui, récemment, détournait des livres de Henry George les foudres de l'index », et il ajoute avec discrétion que l'évêque de Derby, dans un sermon public, « partout reproduit », — il en donne la date : 14 octobre 1887, — lui a emprunté un passage où il disait : « Dans tout chrétien il y a un socialiste et dans tout socialiste un chrétien. »

Il n'y aurait à ajouter que le mot de Nathan : « Ce qui me fait chrétien pour vous, vous fait juif pour moi! »

Digitized by Google

Mais il ne néglige jamais de marquer les conditions juridiques qui s'imposent à ces conséquences du principe de charité qu'il fait remonter, avant le Christ, à Platon, et dans le même livre (sixième édition), il en note la transformation scientifique : « On peut dire avec le christianisme, ou avec le socialisme : Ces maux sont la conséquence de la perversité et de l'égoïsme des hommes. La charité, la fraternité doivent y porter remède... Comment? Par la venue du royaume de Dieu », où les derniers seront les premiers », dit le Christ; — par la mise en commun de tous les biens, disent les apôtres, dans la première ferveur du messianisme; — par l'aumône et par toutes les œuvres de bienfaisance, dit le christianisme du moyen âge; — par la réforme des lois réglant la répartition de la propriété, dit le socialisme (1). »

La conclusion revient aux progrès positifs du socialisme : « Un fait est certain : dans tous les pays et dans toutes les classes, se forme la conviction que le partage des biens de ce monde ne se fait pas conformément à la notion actuelle de la justice distributive... (2). »

Un de ses derniers actes a été rapporté, dans une esquisse de sa vie, par le rédacteur en chef du *Peuple,* M. J. Volders :

Quand vint le dernier Congrès de moralité publique, dont il était président, et qu'il fut question de la visite à la *Maison du Peuple,* on ne savait trop ce qu'il allait faire. Le soir, on était fixé : il était là un des premiers, examinant, écoutant, surpris de ce qu'il voyait et entendait. Il avait pensé voir et entendre différemment et était venu avec une défiance polie et souriante, mais visible au début.

Au bout d'un quart d'heure, il était séduit; et il avait fait aussi la conquête des socialistes présents, charmés de l'entendre tout développer si clairement, après le court discours de bienvenue et d'explications adressé aux congressistes. Il parla tout à fait en socialiste, approuvant l'œuvre du parti ouvrier qui voulait arriver rationnellement et pratiquement à réunir en mêmes mains travail et capital; plus rien ne l'effrayait, il avait été entraîné par le sens pratique et la simplicité de ce qu'il écoutait et contemplait... (3).

(1) Lettre à Herbert Spencer (sans date), dans sa dernière édition du *Socialisme contemporain,* 1891.

(2) Préface de 1888 au *Socialisme contemporain.*

(3) Numéro du 4 janvier 1892.

Digitized by Google

Ce salut donné à sa mémoire avec « émotion et respect », est un de ceux qui pouvaient le plus satisfaire sa conscience.

Peut-être manque-t-il à son œuvre, un livre complémentaire, son « grand ouvrage », où il eût étudié, dans le même ton de Montesquieu, comment on peut préparer, « pendant les années qui vont suivre », ce qu'il a appelé l'organisation de la responsabilité et de la justice, ou la jouissance intégrale pour chacun des fruits de son travail, ou encore l'établissement de la vraie égalité par l'instruction et la propriété. Ce serait une belle étude à faire d'après ses livres et en toute liberté, comme il l'eût conseillé lui-même.

VI

A chaque page de l'écrivain, on a pu voir le caractère de l'homme. De manières affables sur un fond d'élégance, d'une tolérance de philosophie libérale et de bonne éducation, il aimait les relations avec les sommités intellectuelles, dans les positions les plus modestes comme les plus hautes. Il les cultivait avec un grand soin et une sorte de fière satisfaction. Sa nature elle-même allait à ce plaisir intarissable de converser par la parole avec les hommes distingués dans toutes les branches de la pensée, comme par ses écrits avec les lecteurs de toutes les langues, et il apportait à ces causeries une aisance qu'il ne dut jamais craindre de voir devenir impersonnelle. Ce fut le bonheur, en même temps que l'utilité, de ses nombreux voyages pour voir de près les institutions et les mœurs, les choses et les hommes. Ce fut son grand luxe, qu'on n'accusera pas d'avoir été improductif, pour lui ni pour le public. Il se serait fait scrupule de tout autre. Je n'ai pas oublié qu'à un moment où les usages lui imposaient l'obligation de donner une fête pour l'entrée de ses filles dans le monde, il s'en accusa à son ami Fr. Laurent et s'en excusa en se taxant pour une œuvre de démocratie à une somme égale à celle qu'il allait affecter à l'œuvre de luxe : mille francs. Le temps me manque pour chercher sa lettre, dont le texte vaudrait mieux que ce souvenir lointain. Je me rappelle aussi que le bal n'eut pas

Digitized by Google

lieu, sa mère ayant été atteinte en ce moment d'une maladie qui devait la lui enlever; mais que l'œuvre de bienfaisance n'y perdit rien.

Dans ses dernières années, quand il vit l'effondrement du parti libéral, et du ministère de l'enseignement, et de la politique du libre-échange, l'expérience cruelle des choses et la crainte de compromettre le progrès en voulant le hâter prirent le dessus dans son esprit : comme il avait préféré le protestantisme à la Libre-pensée, il en arriva à se dire doctrinaire dans la politique belge, en restant démocrate socialiste partout. On l'en a blâmé ou félicité outre mesure. C'était, des deux côtés, méconnaître l'ensemble de ses œuvres et l'unité même de son esprit dans l'amour du progrès pacifique. Il y a quelque chose de pis qu'une de ces brutales destitutions dont un écrivain s'honore plus qu'une politique n'en triomphe : c'est de voir suspecter sa conscience, attribuer des idées réfléchies, des actions faites au grand jour, à des mobiles qu'on tient plus que ses détracteurs pour de vil égoïsme. Rien n'est misérable comme ces aberrations de l'esprit de parti, se croyant le droit d'incriminer l'expression loyale de la pensée, de parler de virtuosité, par exemple, à propos d'un homme d'honneur qui a combattu pendant toute sa vie pour le devoir. On peut apprécier Laveleye sans partager ses idées de protestantisme : il y suffit de la plus élémentaire tolérance. Peut-être serait-il moins facile de le montrer dans toute sa valeur, sans éprouver au moins des sympathies sans appréhensions pour les idées d'égalité sociale qui ont présidé à toute son œuvre. Ce qui est hors d'atteinte, c'est sa conscience. Faut-il le montrer rompant avec le catholicisme de sa mère qu'il aimait tant, ou résistant au chef du libéralisme sur la question monétaire, jouant en faveur d'un progrès sa position si utile et si glorieuse dans une revue universelle, ou bravant les représailles de l'ancienne économie politique et du parti clérical, et toujours voulant se vouer au vrai : *inpendere vero?* Le justifier de méprisables attaques ne serait pas digne de lui. Mais, si l'on ne peut mettre en doute, comme il le croyait avec tant de grands esprits, que l'évolution moderne, commencée par la grande école libérale,

Digitized by Google

continuée par la démocratie, mise en demeure de réformes par le socialisme, dépend de la solution des problèmes économiques, non par des répressions brutales ou un despotisme égalitaire, mais par la science sociale, qui peut pacifier les classes sous la direction de la justice, le publiciste belge a bien mérité de notre époque qu'il a éclairée, de l'avenir qu'il a préparé. Que sont dès lors de menues divergences de religion, de méthode, de détails politiques? Socialiste, il le fut aussi à sa façon, on l'a vu : « On est toujours le socialiste de quelqu'un », a-t-il dit (1), et c'eût été le cas de citer encore le sage de Lessing : « Ah! si je trouvais en vous un homme qui se contentât du nom d'homme! » Mais il n'est pas de pays qui ne doive souhaiter, qui ne puisse s'honorer d'avoir des hommes pareils.

En Angleterre, Émile de Laveleye eût été conduit à Westminster. Dans sa patrie, vivant, ses livres ont été moins lus que dans aucun pays civilisé; il s'en plaignait. Mort, il a été inhumé au milieu des beautés de la nature, dans un de ces paysages industriels qu'il a souvent décrits : il repose sur la colline de Robermont, où dort le poète Wacken. Là, le cercle choral de l'Église évangélique liégeoise, en chantant devant sa fosse ouverte, au milieu d'amis éplorés, un psaume de Beethoven, a produit, m'écrit-on, une impression vive, dans ce plein air, en présence de ce vaste panorama, où l'hiver, qui fait penser à ceux qui ont froid et qui ont faim, jetait une mélancolie profonde.

CH. POTVIN.

(1) *Le Socialisme contemporain*. Dixième édition. Introduction, p. XI.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

Monsieur l'éditeur,

Je reçois la lettre suivante de M. de Sadeleer. Je vous prie de vouloir bien accéder, en la publiant, au désir de mon honorable correspondant. Au fond, il me donne complètement raison, et je crois de mon devoir de l'en remercier.

Je vous prie d'agréer, etc. J. DELBŒUF.

« Bruxelles, le 16 décembre 1891.

« Monsieur,

« Je regrette le ton et les termes de votre lettre. Je ne me départirai pas, cependant, dans ma réponse, des règles de la courtoisie. Je n'oublierai pas non plus la réserve que m'impose la défense dont j'ai été chargé.

« Vous commencez par perdre de vue un premier point essentiel. J'ai eu l'honneur de me mettre en rapport avec vous après que j'avais constaté que le procès-verbal d'expertise de votre adversaire, M. le Dr Masoin, figurait au dossier de l'affaire que j'avais à plaider avec mon confrère Me Frick, *alors que votre déposition contradictoire n'avait pas été actée.* Je vous ai signalé cette lacune. Je vous ai demandé « si, en suite des études spéciales que vous avez faites de la question et des faits qui étaient à votre connaissance, la méthode employée par le docteur C. était contraire aux données de la science et constituait du charlatanisme.

« C'était un appel adressé à un témoin et à un expert. Vous n'avez rien trouvé à redire à ma démarche, au contraire. Vous m'avez répondu avec une obligeance à laquelle j'ai rendu hommage. J'ai vu, du reste, par les documents que vous m'avez

Digitized by Google

envoyés, que vos déclarations au sujet des frères Vandevoir, de même que celles des professeurs de *Nancy*, avaient été rendues publiques. Si j'avais connu cette circonstance, j'aurais pu me dispenser de vous écrire. Si donc j'ai fait la démarche, c'est que vous aviez été mêlé aux premiers débats et que, dès lors, il était impossible, à moins de ne pas tenir la balance égale entre le ministère public et les prévenus, de passer sous silence la critique de l'expertise versée au dossier.

« Il n'est pas nécessaire de faire partie du barreau pour comprendre cette vérité élémentaire. Le devoir de la défense était tout tracé.

« Vous parlez des plaidoiries devant la Cour. Vous m'y attribuez généreusement un rôle trop considérable que je décline et des thèses que je n'ai pas soutenues. La question scientifique a été développée par mon honorable confrère, non pour demander à la Cour de la trancher, ce qui n'était pas de sa compétence, selon nous, mais pour démontrer *la bonne foi* du docteur mis en prévention. Sans doute votre opinion a été invoquée, de même que celle de nombreux savants. Mais nous n'avons pas demandé que la justice déclarât que l'hypnotisme et ses applications diverses seraient désormais indiscutables et moins encore qu'elle condamnât le projet de loi soumis à la Chambre.

« Mon honorable confrère a fait observer avec raison que si la pratique de l'hypnotisme devait être réglementée, cette réglementation était du domaine du pouvoir législatif, non de celui du pouvoir judiciaire. Mon intervention au débat a été des plus modestes : je me suis efforcé d'établir qu'en droit, les faits de la cause étaient exclusifs du délit d'escroquerie. Et pour qu'il n'y eût pas de méprise possible sur la portée de l'arrêt d'acquittement que la Cour a rendu, je me suis empressé de vous en faire parvenir une copie. Vous avez pu apprécier ses considérants. Je n'insiste pas.

« Mais vous me reprochez mon vote à la Chambre! Ainsi, par le fait que j'aurais eu l'honneur d'être en correspondance avec vous au sujet d'une affaire judiciaire et que j'aurais assisté un prévenu devant la Cour, j'aurais aliéné mon indépendance

Digitized by Google

de représentant! Ceci dépasse vraiment la mesure. Aussi, si je relève ce passage de votre lettre, est-ce uniquement parce que vous alléguez « que j'aurais invoqué votre compétence « devant les tribunaux et que je l'aurais méconnue devant la « Chambre ». Ici encore, vous êtes très mal renseigné. Je n'ai pu prendre aucune part à la discussion, pour le motif bien simple que j'ai dû m'absenter de Bruxelles, le 3 décembre, et que je ne m'attendais nullement à ce que le projet vînt en ordre utile ce jour-là (1) Si j'avais été présent à la séance, l'eussé-je combattu? Non; mais je me serais associé à l'hommage mérité qui a été rendu par M. le ministre de la justice et par plusieurs membres à votre talent et à votre caractère. J'aurais exprimé le désir de voir trouver une formule qui permette aux personnes non qualifiées pour exercer l'art de guérir, mais qui ont fait preuve d'aptitudes en cette matière, et en même temps offrent toutes garanties, de procéder à des expériences d'hypnotisme.

« L'idée a été soulevée dans le débat. Elle n'a été combattue que par la considération qu'il serait difficile d'instituer un examen. Mais l'examen existe en toutes matières. Pourquoi serait-il impossible de l'organiser ici?

« J ajoute qu'une disposition de ce genre rentrerait dans le cadre du projet de loi, qui a seulement pour but de « prévenir et de réprimer les abus qui peuvent résulter de la pratique de l'hypnotisme » (2).

« J'ai néanmoins voté le projet de loi, tout en regrettant qu'il n'ait pas été complété en ce sens, parce que je demeure convaincu que la vulgarisation des pratiques hypnotiques, leur usage en des mains maladroites ou criminelles, constituent un danger social et appellent une intervention du pouvoir législatif.

« Vous m'exprimez votre intention de rendre publique votre lettre d'hier, datée sans doute par erreur du 15. J'ignore en quoi cette lettre peut intéresser le public et de quelle

(1) La discussion des budgets, et notamment la discussion du budget des voies et moyens, ont été brusquement ajournées par l'indisposition de M. le ministre des finances.

(2) Je prends acte de ces louables déclarations. (J. D.)

Digitized by Google

manière cette publication pourra servir la cause que vous défendez.

« Si vous persistez dans cette intention, vous voudrez bien rendre publique également la présente réponse.

« Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués. « L. DE SADELEER. »

Liège, le 10 janvier 1892.

Mon cher directeur,

Vous me communiquez une lettre que vous écrit M. Masoin. Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous la publiiez; au contraire. Il me sera pourtant permis de faire remarquer à vos lecteurs que si tous ceux qui sont cités dans mon article usaient des mêmes procédés, vous seriez assuré d'avoir de la copie pour tout le reste de l'année.

En ce qui me concerne, soyez sans crainte. Il n'est pas dans mes habitudes d'inonder de ma prose les recueils périodiques ni les journaux en invoquant le droit de réponse. Je m'abstiendrai donc encore cette fois-ci. M. Masoin est pour moi un de ces adversaires à qui je concède volontiers le triomphe.

Accordez-moi seulement quelques lignes au bas des pages qui vont suivre, pour trois ou quatre notes rectificatives ou explicatives, comme spécimens de ce que je pourrais répondre si j'en avais envie et si mon contradicteur en valait la peine.

Agréez, etc. J. DELBOEUF,
Professeur à l'Université de Liège.

A Monsieur Weissenbruch,
éditeur de la REVUE DE BELGIQUE.

Monsieur,

Les pages insérées dans la dernière livraison de la *Revue de Belgique* par M. Delbœuf me procurent encore une fois le droit de réponse. Déjà en 1889, grâce aux attaques person-

Digitized by Google

nelles du même écrivain, j'avais acquis ce droit vis-à-vis de l'important organe de publicité que vous éditez. Toutefois, en ce temps-là, je ne crus pas devoir en user. Mais, puisque l'agression se renouvelle sans provocation de ma part, — que dis-je ? après avoir été repoussée et confondue ailleurs, — je ne saurais plus garder le silence. Ainsi donc, au risque de vous importuner — ce que je vous prie de pardonner — je deviens aujourd'hui votre collaborateur. Ne vous en inquiétez pas d'ailleurs ; car sur les questions en litige, je me trouve d'accord avec des autorités scientifiques qui ne sauraient être suspectes à vos yeux, MM. Crocq, Rommelaere, Boddaert, Héger, Semal, qui, comme moi et avec moi, ont signalé les dangers de l'hypnotisme et réclamé sa réglementation lors de la discussion solennelle qui eut lieu, en 1888, à l'Académie royale de médecine.

Vous serez encore plus rassuré peut-être concernant l'exercice de mon droit de réponse si je vous déclare que je n'éprouve aucune envie à me compromettre aujourd'hui avec M. Delbœuf, pour répondre aux considérations scientifiques (?) qui lui servent à certifier « l'innocuité parfaite de l'hypnotisme » et à décrire l'industrie des magnétiseurs ambulants comme « inoffensive, instructive et morale », au point qu'il a réclamé pour eux la manne bienfaisante des subsides, absolument « comme on paye les conférenciers horticulteurs et agriculteurs afin qu'ils (les magnétiseurs ambulants) aillent porter la bonne parole jusque dans les moindres villages » !!! (*)

Assurément non, il n'y a point lieu de reprendre aujourd'hui un débat épuisé, dans lequel M. Delbœuf apporte des arguments qui étaient produits déjà par lui à l'époque où la

(*) La citation est tirée de la critique que j'ai faite du premier rapport de M. Masoin à l'Académie de médecine (voir *Lettres à M. Thiriar*, p. 99). La voici en entier — il s'agit des dangers sans nombre que M. Masoin a découverts dans les flancs de l'hypnotisme : « Mais alors, il est bon que tout le monde en soit averti et que chacun sache à quoi il s'expose en se faisant magnétiser. Eh bien!... la conséquence s'impose. Il faut payer *les magnétiseurs*, comme on paye, etc. » Me voilà appris. Je saurai désormais qu'il y a de ces gens avec qui il n'est pas prudent de faire de l'ironie. (J. Delbœuf.)

Digitized by Google

question fut discutée à la tribune académique. Nous la connaissons, en effet, depuis plusieurs années déjà, toute cette polémique passionnée ; nous connaissons tous ces documents que vous avez eu la complaisance de reproduire dans votre livraison de décembre dernier ; presque tous avaient été publiés en divers endroits par M. Delbœuf lui-même, notamment dans ses fameuses, ses *virulentes* (l'expression est du grave *Journal des Tribunaux*) « Lettres à M. Thiriar », le député qui, le premier devant la Chambre belge, a réclamé la réglementation de l'hypnotisme par une loi, une loi que certaine presse représente aujourd'hui comme l'œuvre du « gouvernement des prêtres ». (Voir la *Chronique*, 23 décembre 1891.)

Permettez-moi d'ajouter que, selon toutes les apparences, M. Delbœuf se berce d'illusions présomptueuses quand il s'imagine que ses nouveaux et virulents articles vont modifier l'opinion de nos législateurs, alors qu'en réalité il n'apporte dans le débat aucun argument nouveau qui vaille la peine d'être noté, alors qu'il fait surtout son histoire personnelle, alors qu'il étale complaisamment pour la seconde fois des pièces de correspondances qu'il a reçues de quelques notabilités (**), dont il se fait en Belgique le porte-parole plus ou moins convenable mais surtout tapageur. Ce qui vaut plus que l'opinion de ce petit groupe, c'est l'affirmation persistante de la pensée qui règne généralement parmi les hommes de science et d'administration concernant l'opportunité d'interdire les exhibitions publiques d'hypnotisme et de réglementer la matière. Mais en voilà bien assez de considérations générales ; je m'arrête en signalant un seul fait postérieur à notre discussion académique : en 1889, il s'est tenu à Paris un congrès de l'hypnotisme ; il y avait là des illustrations scientifiques du monde entier, des hommes appartenant à toutes les opinions possibles. Eh bien ! à la suite d'un rapport présenté par l'honorable M. Ladame, professeur à l'université de Genève,

(*) Dans son manuscrit, M. M. a effacé les noms de MM. *Liébeault*, *Liégeois*, *Bernheim*, *Morselli*, et les a remplacés par *quelques notabilités*. Pourquoi ? Si j'avais pensé lui faire plaisir, j'aurais, moi aussi, remplacé partout son nom par ce terme élastique. (J. D.)

Digitized by Google

l'assemblée vota, à l'unanimité moins une voix le principe de la réglementation de l'hypnotisme. Pour prévenir toute équivoque, je dirai que l'opposant (*) qui rompait le charme de l'unanimité n'était pas M. Delbœuf : en homme prévoyant, notre malicieux hypnologiste de Liége s'était esquivé (**) pour se soustraire aux *murmures et grognements d'animaux* par lesquels le Congrès aurait, dès ce jour (***), honoré son talent et son caractère absolument comme *on le couvre d'avanies en pleine Académie de médecine* (1).

Je vais donc simplement aujourd'hui, sous réserve de tous mes droits à une réponse portant sur le fond des choses, toucher à quelques points de polémique personnelle dont les uns sont nouveaux, dont les autres sont anciens, réfutés même sans réplique, et qui, les uns comme les autres, pourraient finalement induire en erreur les abonnés et les lecteurs de la *Revue de Belgique*.

Dès les premières lignes de son article, M. Delbœuf dénature l'attitude que j'ai prise à l'Académie royale de médecine ; en effet, il me présente comme si je n'avais fait qu'un « réquisitoire » contre un « accusé » ; mais on jugera de son exactitude par la comparaison des textes de la *Revue de Belgique* et du *Bulletin de l'Académie ;* les voici en regard :

TEXTE DE M. DELBOEUF.	TEXTE DE M. MASOIN.
Celui-ci (M. Eeman), de son propre aveu, se borne à lire « le réquisitoire » que M. Masoin, professeur à l'Univer-	Avant de faire le procès aux pratiques de l'hypnotisme — car nous le ferons tantôt — nous devons signaler l'intérêt

(*) C'était M. Liégeois, et il y a eu des abstentions. (J. D.)

(**) C'est faux. (J. D.)

(***) L'expression est reprise à M. Bérillon. M. M. le sait bien. C'est dit tout au long p. 34 de mon livre *Magnétiseurs et médecins*. Devais-je conclure de ces lignes de M. M. que, si j'avais assisté à cette première séance, il m'eût honoré de ses grognements? Il le donnerait à croire, d'autant plus que, p. 21 de la livraison de juillet de la *Revue de l'hypnotisme,* il regrette que le Congrès m'ait permis de me défendre contre des attaques que toute la presse française a déclarées *imméritées*, et dont M. Ladame lui-même s'est pour ainsi dire excusé. (Voir *Revue philos.*, 1890, p. 335.) Peu partisan du droit de réponse pour les autres, M. M. (J. D.)

(1) A peine est-il besoin de dire que ces expressions soulignées sont empruntées au vocabulaire de M. Delbœuf racontant les aventures qu'il s'est attirées par ses polémiques outrageantes et paradoxales.

Digitized by Google

sité catholique de Louvain, a dirigé contre l'hypnotisme, « cité *comme accusé* à la barre de l'Académie de médecine (*). »

(*) Ces expressions sont celles de M. Masoin, p. 99 du *Bulletin de l'Académie* (1888).

véritable qu'il présente, les services réels ou prétendus dont il peut se prévaloir. Il ne serait pas équitable, en effet, d'exposer uniquement les fâcheux aspects de la question; vous ne vous rendriez pas un compte exact de l'accusé qui se trouve cité à votre barre, grâce à la motion de l'honorable M. Rommelaere, si l'on se bornait à démontrer ses défauts et ses vices. Nous allons donc mêler ensemble, dans ce travail, le réquisitoire et la défense afin d'aboutir à un jugement aussi impartial que possible.

Ceux qui voudront bien lire mon rapport académique me rendront cette justice que j'ai loyalement tenu la promesse de présenter à la fois « le réquisitoire et la défense », tandis que M. Delbœuf, qui pourtant a lu ce rapport, voudrait persuader que je me suis borné au réquisitoire. Que dis-je? — Bien des personnages instruits et sérieux ont trouvé que j'avais été trop indulgent pour l'hypnotisme... et pour M. Delbœuf.

Enfin, il n'est pas vrai que M. Eeman, « de son propre aveu, se soit borné à lire mon réquisitoire », ni que « mon rapport à l'Académie de médecine est l'unique source de celui de M. Eeman », comme M. Delbœuf le dit encore à la page 299. Quoique cette filiation soit très honorable pour moi, je ne puis l'accepter, parce que c'est contraire à la vérité : il suffit de jeter un coup d'œil sur le rapport rédigé par l'honorable député de Gand pour se convaincre... comment dire ici?... de l'erreur impertinente de M. Delbœuf; de même encore, on écrit outrageusement le contraire de la vérité quand on prétend qu' « il y a quatre ans à peine les médecins niaient l'existence de l'hypnotisme », et qu' « en 1886 les corps savants de Belgique ne croyaient pas à l'hypnotisme », énormités que M. Delbœuf se permet d'écrire à la première et à la troisième page de son article !!

Voici maintenant une seconde rectification qui paraîtra d'autant plus démonstrative... du caractère de M. Delbœuf, que je l'avais déjà faite en pleine Académie, — ce qui n'empêche

Digitized by Google

pas M. Delbœuf de renouveler son audacieuse erreur à l'usage de la *Revue de Belgique;* en effet, page 304 en bas, il pose à nouveau, comme si elle était demeurée sans réponse, la question qu'il m'avait adressée dans ces termes aimables : « Où donc, Monsieur, ai-je dit que les dangers de l'hypnotisme sont nuls?... etc. » Pour y répondre une seconde fois, je puis me borner à reproduire ici une page du *Bulletin de l'Académie*, 1888, p. 871 :

« Ici, je voudrais intercaler une parenthèse pour signaler... comment dirai-je?... la souplesse des opinions de M. Delbœuf. J'avais cru pouvoir vous dire que, d'après lui, les dangers médicaux de l'hypnotisme sont nuls. Mais là-dessus il se dresse, et il s'écrie avec ce ton aimable qu'il a pris vis-à-vis de M. Thiriar d'abord (alors que l'honorable professeur de Bruxelles ne l'avait pas cité dans son discours à la Chambre), et de nous ensuite (qui l'avions cité avec certains éloges), il s'écrie :

« Où donc, Monsieur, ai-je dit que les dangers sont nuls? »

Où vous l'avez dit, Monsieur le professeur? Je vais vous le montrer, et pour cela je n'irai pas fouiller très loin dans vos écrits : vous l'avez dit sous la même couverture, dans la même publication qui contient votre fière question. En effet, à la page 11, M. Delbœuf déclare que « ces pratiques (de l'hypnotisme) sont absolument inoffensives »; à la page 41, il dit encore : « De danger, il n'y en a pas; d'immoralité, pas davantage. » Plus loin encore, toujours dans le même livre, à la page 66, il dit à M. Thiriar : « L'hypnotisme, Monsieur, ne présente que deux espèces de dangers. Dès mes premiers écrits je les ai signalés, et je n'ai jamais signalé qu'eux : ce sont des abus contre les personnes et les testaments. Certes, il y a d'autres attentats possibles : à un hypnotisé on peut faire signer des traites, des donations, des reconnaissances, des billets à ordre. Mais il sera toujours bien plus commode et plus sûr de faire un faux par imitation d'écriture, etc. » Bref, Messieurs, jusqu'ici, aucune trace des dangers médicaux dont il s'agissait; mais ce dernier passage atteste du moins d'autres dangers, des dangers de l'ordre moral, encore bien que M. Delbœuf ait

Digitized by Google

représenté ailleurs l'art des magnétiseurs comme une « industrie morale ».

Mais continuons :

A la page 101, il affirme « qu'il n'arrive jamais d'accidents à Donato et à Léon dans leurs séances publiques ».

A la page 102, il certifie à nouveau « l'innocuité parfaite de l'hypnotisme ».

Enfin, à la page 111, il déclare « inoffensive » l'industrie des magnétiseurs.

Je ne me suis donc pas trompé en signalant le professeur de Liége comme déniant les dangers de l'hypnotisme dans l'ordre médical. Et maintenant que j'ai répondu à sa question, n'ai-je pas le droit de redire ce que l'honorable M. Crocq lui disait à propos d'une autre de ses dénégations tout aussi surprenantes : « Il me semble qu'il faut une certaine audace pour poser une semblable question » ?

Il est une chose qui semble peser lourdement sur mon adversaire, malgré toute sa vigueur : c'est l'isolement où il se trouve dans sa défense des magnétiseurs ambulants, isolement où je l'ai « placé », dit-il, alors que je n'ai fait que le montrer, lui, M. Delbœuf, placé où il a bien voulu se mettre. Cet isolement lui inspire des lamentations aussi superbes qu'intarissables, ce qui devient comique, et l'amène à dénaturer ma pensée, ce que je ne puis permettre.

Précisons bien les choses.

Déjà en 1889, dans cette même revue, M. Delbœuf protestait comme il vient de le faire ; il l'a fait encore ailleurs, dans les comptes rendus du premier Congrès international de l'hypnotisme, me laissant dans l'impossibilité de lui répliquer (*), puis encore dans un pamphlet intitulé : *Magnétiseurs et médecins*, insistance extrême qui démontre bien l'importance qu'il attache à son isolement. Cette question toute personnelle prend sous sa plume une importance telle qu'elle devient le

(*) M. M. pouvait répliquer en publiant, comme moi, des brochures à ses frais. Mais il préfère invoquer le droit de réponse. C'est ce que je vais faire aussi auprès de l'Académie royale de médecine. Je compte sur l'intervention *efficace* du puissant secrétaire pour me faire reconnaître ce droit par ses collègues. (J. D.)

Digitized by Google

point culminant de son récent article dans la *Revue de Belgique ;* c'est vraiment le *Leitmotiv* qui lui inspire des lamentations dignes de Jérémie, à part le talent ou l'inspiration.

Pour qu'on puisse vider enfin ce grave litige, et pour que M. Delbœuf n'y puisse revenir, je mets le texte de ces lamentations — publié ici même — en regard d'une réponse que j'ai déjà faite et publiée. (Voir *Revue de l'hypnotisme*, livraison de juillet 1891.)

TEXTE DE M. DELBŒUF.

Après quoi, grimpant sur son tas de citations, il (M. Masoin) entonne un coquerico triomphant et s'écrie qu'il m'a placé « dans un isolement superbe, comme le grand prêtre d'un autel déserté » (p. 41). Pour justifier cette péroraison, aussi superbe que mon isolement, il laisse ignorer et l'assemblée (l'Académie royale de médecine) devant laquelle il parle, fait semblant d'ignorer que M. Brouardel soutient le même combat que moi contre M. Liégeois, que celui-ci (p. 627 et *passim*, et notamment dans une longue lettre à M. Semal, p. 722-729, dont pas un mot chez M. Masoin) et ses collègues de Nancy et d'Italie se sont alliés à moi pour la défense des magnétiseurs publics, etc.

MA RÉPONSE.

J'ai montré M. Delbœuf dans l'isolement parmi nos auteurs belges, lorsqu'il défend l'innocuité des pratiques de l'hypnotisme, ce qui est encore autre chose que la liberté des sciences publiques. Pour me répondre, M. Delbœuf confond à plaisir deux thèses distinctes; oui, deux thèses distinctes, car on peut avouer les dangers de l'hypnotisme et ne point combattre sa divulgation opérée par les magnétiseurs ambulants.

C'est un véritable abus que d'accaparer le nom de M. Brouardel pour l'opposer à M. Liégeois en cette matière. L'éminent doyen de la Faculté de Paris ne méconnaît pas les dangers de l'hypnotisme et s'est très énergiquement prononcé contre les représentations publiques. A part un seul, M. Morselli, « les collègues d'Italie » se sont exprimés dans le même sens; M. Morselli lui-même ne conteste point les dangers de l'hypnotisme.

Mon rapport fut présenté à l'Académie de médecine le 25 février 1888; comment y tenir compte d'une lettre écrite par M. Liégeois le 14 juin suivant?...

Mais passons — ce doit devenir pour nous une habitude — passons l'éponge sur l'erreur commise encore ici par M. Delbœuf : ce n'est point là où il l'indique qu'on trouve son *placement*

Digitized by Google

dans l'isolement; c'est dans mon discours académique du 24 novembre 1888. Mais cela va-t-il excuser M. Delbœuf de son erreur? — Absolument pas, car à cette dernière date, le livre si intéressant de M. Liégeois, avec la lettre en question, n'était pas encore livré au commerce. Il est bien vrai que mon honorable collègue M. Semal avait communiqué à l'Académie de médecine une grande partie de la lettre rédigée par l'honorable professeur de Nancy; mais cette partie ne touchait aucunement à la question des séances publiques : elle concernait certaines expériences de M. Delbœuf, « écartées comme non probantes ».

Avec les erreurs ainsi entassées, arrive naturellement la note spéciale qui caractérise la manière de M. Delbœuf : « Le rapporteur laisse ignorer, l'assemblée (notre Académie royale de médecine) fait semblant d'ignorer. »

Mais c'est dans le premier cas une réticence blâmable, et dans le second cas c'est de l'hypocrisie ou de la duplicité, reproches sanglants jetés à la face d'une Académie et de son rapporteur.

Maintenant, qu'on en juge : voilà comment M. Delbœuf travaille!

Je passe à d'autres griefs.

A la page 299 de votre revue, livraison de décembre, M. Delbœuf fait de mon rapport une citation fausse; il m'attribue des expressions qui ne se trouvent pas dans le texte; il triture et déplace les mots de façon à m'endosser une incorrection de langage qu'il veut expressément porter à mon passif.

Or, cette incorrection de langage n'existe point à la page 131 qu'il dénonce, ni à aucune autre.

Existât-elle, elle ne me serait pas imputable, mais devrait être reprochée à l'illustre Henri Milne-Edwards, en son vivant membre de l'Institut de France.

Est-ce clair?

Digitized by Google

Cette audacieuse façon de traiter les textes doit paraître plus que surprenante — si quelque chose pouvait nous surprendre encore de la part du professeur de philologie qui a nom Joseph Delbœuf.

A cette même page 299, M. Delbœuf annonce qu'il « parlera plus loin de l'affaire Vandevoir », comme s'il n'y avait pas deux affaires V..... Je le poursuivrai dans tous ses sophismes à propos de la seconde comme à propos de la première affaire. Mais dès aujourd'hui, pour que l'opinion des lecteurs de la *Revue* ne reste pas faussée durant un mois, je pose par avance les affirmations suivantes :

1° Dans une première affaire V.... , — le docteur C..... n'y étant pas compris, — je fus expert avec M. le docteur Schoofs, de Nivelles; M. Delbœuf intervint devant la cour d'appel; il y fut convenable, pour ne pas dire pitoyable. Ses clients furent condamnés en appel comme ils l'avaient été en première instance, pour escroqueries;

2° Je n'ai été ni témoin, ni expert, ni en première instance, ni devant la cour d'appel pour l'affaire V..... et docteur C....., et je ne pourrais dire si V..... Sylvain était ou n'était pas hypnotisé par le Docteur;

3° Si dans cette seconde affaire V....., la défense a cru pouvoir utiliser devant la cour d'appel les matériaux fournis par M. Delbœuf, notamment « l'examen critique » qu'il avait fait de l'expertise, — et qu'il avait confié d'abord à l'officine d'un journal spirite! — la plus simple équité réclamait que la cour fût instruite de la réfutation de cet examen critique, réfutation à laquelle le professeur de Liége n'a pu jusqu'à présent répliquer un mot (*). Or, c'est ce qui n'a pas été fait, et ainsi les

(*) A propos de cette affaire Vandevoir, son plus beau titre de gloire, M. M., dans la *Revue de l'hypnotisme* (juillet et septembre 1891) me foudroie de deux philippiques faisant ensemble plus de 12 pages. Ce n'est pas moi que cette éloquence intarissable aura déconsidéré. J'ai répondu à ses premières attaques par l'invitation répétée — que je lui réitère ici pour la troisième fois — de publier dans ce recueil *spécial* son fameux rapport-expertise — et cela tout aussi bien pour l'édification du monde savant que pour ma satisfaction personnelle, qui n'a pas besoin d'autre réparation. Mais cette invitation le frappe, faut-il croire, d'un accès momentané de surdi-mutité et de modestie. Je suis bien empêché d'un adversaire qui chante victoire, si je me tais, et qui m'étouffe de sa prose, si je parle. Eh bien! en toute franchise, j'aime mieux lui laisser cueillir tous les lauriers qui lui plaisent que d'être condamné à le lire et à le réfuter. (J. D.)

Digitized by Google

honorables magistrats de la cour n'ont été mis au courant des choses que d'une manière incomplète.

A qui la faute de ce fait grave qui tend à induire en erreur la magistrature elle-même?

A M. Delbœuf qui, en transmettant à M. de Sadeleer son « examen critique de mon expertise », s'est bien gardé de signaler la réponse que j'avais publiée dans la *Revue de l'hypnotisme*, livraison de septembre 1891, et qui jusqu'à présent reste debout, reprenant point par point toutes les arguties de mon contradicteur et démontrant leur inanité;

4° Quoi qu'il en soit, malgré cette manœuvre, l'arrêt rendu par la cour d'appel n'a point donné tort à mon « expertise »; il suffit de le relire pour s'en convaincre; on y voit même que Sylvain V..... se trouve qualifié de « prétendu hypnotisé ». Si M. Delbœuf triomphe sur ce document qui, selon lui, « reconnaît l'innocence de Sylvain V..... », il se grise de victoires imaginaires. Ou je me trompe fort, ou ce qui a sauvé le docteur C..... avec toute sa bande, c'est le diplôme, plus quelques pratiques, « œuvre de médecin », qui ont fixé, d'une manière excessive peut-être, l'attention de la cour d'appel. D'ailleurs, pour que l'affaire soit mieux connue et qu'on ne puisse m'accuser de prendre dans un arrêt de justice deux mots pour flétrir un homme, je vous prie de lire le texte entier dans le *Journal des Tribunaux*, numéro du 24 décembre 1891; j'affirme que dans toute sa rédaction il offre bien le sens que je lui attribue.

En attendant l'honneur de collaborer une seconde fois à votre distinguée *Revue* — car je m'attends à le faire dans un mois pour répondre aux attaques et aux sophismes de M. Delbœuf(*), — je vous prie de recevoir, monsieur Weissenbruch, l'hommage de ma parfaite considération.

Professeur E. MASOIN,
secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine.

Louvain, le 7 janvier 1892.

(*) Comme M. M. connaît bien l'effet que cette menace va produire sur les lecteurs de la *Revue!* Pour moi, je n'aurais pas demandé mieux que de le laisser tranquille. Mais était-ce possible quand les documents parlementaires que j'examine ne cessent d'invoquer son autorité contre la mienne, et ne faut-il pas qu'il ait le caractère mal fait pour m'en vouloir quand je m'efforce d'avoir l'air de la discuter comme si elle était sérieuse? (J. D.)

Digitized by Google

L'HYPNOTISME

DEVANT LES CHAMBRES LÉGISLATIVES BELGES [1]

III

Comme quoi l'hypnotisme étant inoffensif, il n'y a pas lieu d'interdire les représentations publiques d'hypnotisme.

Après cela, la cause devrait être entendue, comme le dit M. Eeman, écho de l'Académie. Du moment que l'hypnotisme, convenablement manié, ne peut nuire ni aux sujets ni aux agents, « qu'il n'annihile pas le cerveau et ne crée ni des névropathes, ni des fous, ni des criminels », comme semble le croire M. Eeman d'après quelqu'un qui n'a jamais pratiqué l'hypnotisme, pourquoi en ferait-on l'objet d'une loi exceptionnelle? pourquoi en interdirait-on l'exercice ou l'exhibition publique? Et, s'il peut donner lieu à des abus, pourquoi les lois existantes ne suffiraient-elles pas à les réprimer?

Mais, sur ce point, l'opinion a été égarée de singulière façon. Beaucoup de bons esprits, qui combattent l'idée de monopoliser l'hypnotisme entre les mains des médecins, sont néanmoins d'avis de prohiber les séances publiques.

Le mouvement contre les magnétiseurs-artistes est parti de l'école de la Salpêtrière, lorsque cette école, créée et soutenue par la grande autorité de M. Charcot, passait pour rendre des oracles. Proclamant que l'hypnose est une petite hystérie, et sachant d'autre part combien l'hystérie est contagieuse, elle croyait de son devoir d'attaquer les spectacles qui mettaient

(1) Suite, voir le numéro du 15 décembre 1891.

Digitized by Google

en scène l'hystérie. N'interdit-on pas au public l'entrée des cliniques et des asiles d'aliénés?

« L'hypnotisation, écrivait M. Charcot au docteur Mélotti, en avril ou mai de 1887, n'est pas aussi inoffensive qu'on a bien voulu le prétendre; l'état d'hypnotisme se rapproche tellement de la névrose hystérique que, dans certaines circonstances, il peut, comme cette dernière, devenir franchement contagieux (1). »

Or, déjà alors, il était démontré que cette opinion était erronée, et, dans ma lecture du 4 juin de la même année, sur l'*Origine des effets curatifs de l'hypnotisme,* je la déclare insoutenable. Mais que penser de la compétence ou des mobiles d'un corps savant qui, plusieurs années après cette démonstration, persiste dans cette même erreur et soulève ciel et terre pour obtenir d'un corps législatif, plus incompétent encore, d'édifier sur elle une loi pénale à la Dracon?

A cette raison générale, mise en avant par M. Charcot et son école, il s'en joignait de personnelles. C'est Donato surtout qu'on visait; c'est Donato qui était le point de mire de tous les anathèmes. On avait laissé Hansen tranquille, et probablement, si l'hypnotisme n'avait été promené de ville en ville que par des gens comme Hansen ou Léon, jamais il ne serait venu à l'idée de personne de proscrire des représentations souverainement intéressantes, amusantes, instructives et convenables. Mais Donato prit, à l'égard des médecins, des allures tranchantes. Si j'en crois certains journaux — datant de 1880 — il allait volontiers proclamant, ou, tout au moins, donnant à croire que M. Charcot était son élève. Je me rappelle même avoir lu quelque part dans un journal de Suisse, que je n'ai pas le loisir de rechercher, une lettre de M. Charcot où cet illustre savant démentait le fait d'avoir jamais été en rapport avec Donato, d'avoir même assisté à ses séances.

Mais le grand coup contre Donato fut porté par le trop célèbre professeur Lombroso, avec ses anecdotes inventées ou travesties, dont un grain de critique suffisait pour démontrer

(1) Voir cette lettre sans date dans la *Revue de l'hypnotisme*, 1er juin 1887, p. 380. Elle est reproduite dans mon opuscule sur l'*Origine*, etc., en note, p. 6.

Digitized by Google

l'ineptie et l'insignifiance, eussent-elles été vraies. L'acharnement de M. Lombroso contre M. Morselli, son collègue, admirateur de Donato, fut servi par des circonstances toutes locales et aboutit à l'interdiction des séances publiques à Milan. Bordeaux et la Suisse suivirent l'exemple de Milan, et l'on demande aujourd'hui à la Belgique de l'imiter (1).

Quant à moi, après une enquête minutieuse et absolument sincère, je ne suis pas parvenu à trouver un seul cas authentique d'une indisposition tant soit peu digne de mention à mettre à la charge des magnétiseurs publics. C'est qu'il ne s'agit pas de venir me dire qu'un M. X., qu'on ne nomme pas, après une séance de Donato, est devenu presque fou (façon de parler inventée par M. Lombroso) ; il faudrait s'assurer d'abord si M. X. existe et s'il a assisté à une séance de magnétisme ; ensuite s'il est vraiment presque fou ou s'il ne l'était pas avant la séance ; enfin, s'il ne le devenait pas pour avoir lu un roman passionné ou le récit d'un crime, ou pour s'être trouvé à la représentation d'un drame émouvant. Il n'y a pas de procédé plus commode pour la calomnie ou la bêtise que de rapporter ce qui est arrivé à M. X. sur la foi de M. *On*.

Il y a à Liège nombre d'anciens sujets de Donato et qui aujourd'hui servent à Léon ; j'en connais une douzaine. J'ai disposé de plusieurs d'entre eux pour mes expériences, — c'est relaté dans mes ouvrages, — je les ai retournés de toutes les

(1) Voir toute cette histoire, avec pièces justificatives à l'appui, dans mes *Lettres à M. Thiriar sur la liberté des représentations publiques d'hypnotisme*. Lettres III, VII et VIII. Lire surtout la lettre de M. MORSELLI.

J'ai reçu à cette occasion nombre de lettres de la part d'hommes haut placés dans la science, me demandant si M. Lombroso m'avait répondu. Ils n'ont pas été peu étonnés d'apprendre que jusqu'ici il avait gardé le silence. Je pense qu'il n'y a qu'en Belgique où, après avoir lu mon réquisitoire, on ait continué à invoquer l'autorité du professeur de Turin.

(2) Voir à ce sujet l'histoire racontée par M. le Dr Merveille dans la *Gazette médicale de Liège* du 17 décembre dernier, histoire à laquelle le lendemain, au Sénat, M. le ministre de la justice faisait l'honneur d'une allusion. J'ai écrit à M. le Dr Merveille pour lui demander de mettre les points sur les i. Il lui a convenu de n'insérer que le résumé de ma lettre. Il est vrai que je ne pouvais pas exiger davantage.

Digitized by Google

façons pour découvrir en eux une tare hypnotique quelconque, *je n'ai absolument rien trouvé.* M. Léon Lobet, un adversaire des séances publiques, me répond, sur ma demande, que lui non plus ne connaît aucun fait à mettre à la charge des magnétiseurs publics. Je me suis informé et continue à m'informer près de presque tous les docteurs de Liège avec qui j'ai été en relations, si, à la suite des représentations de Hansen, de Donato, de Léon, ils n'ont pas eu connaissance d'une indisposition qu'on aurait pu imputer à ce spectacle. Un seul — remarquez bien, un seul sur une trentaine — m'a dit avoir soigné une hystérique qu'il avait à peu près guérie de ses crises et qui, après avoir assisté à une séance publique d'hypnotisme, avait reperdu ce qu'elle avait gagné. Voilà ce que j'ai fini par découvrir il y a de cela deux ans à peine. Or, en admettant même que le *post hoc ergo propter hoc* soit ici légitime, je ne doute pas que si cette personne avait vu la danse d'Echternach, elle aurait aussi, et plus sûrement encore, retombé dans ses attaques.

Mais parlez d'interdire la danse d'Echternach !

D'ailleurs, avant de légiférer sur semblable matière, pourquoi la Chambre n'a-t-elle pas fait procéder à une enquête? C'était si simple !

Comment se fait-il donc que, sur ce point, en Belgique, sauf à Liège, la presse, même libérale, ait fait chorus avec l'Académie de médecine? Comment se fait-il que M. Lobet, dont j'analyserai tantôt l'ouvrage, qui attaque avec tant de raison l'article 2 du projet de loi, approuve l'article 1er[1]? C'est là un de ces phénomènes assez communs dont il n'est pas difficile de faire la genèse.

La presse est à l'affût de toutes les nouvelles à sensation, elle les grossit à plaisir pour intéresser ses lecteurs et les tenir en haleine. L'hypnotisme a été pour elle une bonne fortune.

Jadis, elle relatait avec complaisance, les exaltant ou les dénigrant, suivant les dispositions de l'opinion publique, les

(1) M. Lobet vient de changer ouvertement d'avis après avoir assisté à des expériences publiques de Léon (voir le journal *Soirées populaires* du 9 janvier 1892).

Digitized by Google

phénomènes obtenus par les magnétiseurs de profession. Quand l'intérêt de la nouveauté et du merveilleux fut un peu usé, on empoigna le lecteur par l'exposé des conséquences bizarres ou inquiétantes du magnétisme, — inquiétantes surtout, car le danger frappe encore plus que la bizarrerie. Et la voilà recueillant sans critique — qui songe à lui demander de la critique? — toute sorte d'histoires, qu'elle dramatise en les embellissant ou dénaturant. Ici, une personne qu'un amateur endort mais qu'il ne peut réveiller, et autour de qui, pendant plusieurs jours, des médecins s'escriment inutilement pour la faire sortir de son sommeil (1); là, des officiers qui suivent obstinément des lanternes de voiture; ici, des étudiants fixés à jamais devant leurs compas, et d'autres, honnêtes jusque-là, se livrant à des tentatives d'escroquerie sur Donato lui-même; là, des gens de bonne famille dansant dans les rues au son d'un orgue de Barbarie.

Elle broche là-dessus la névrose de la Salpêtrière, les crimes fictifs de M. Liégeois, la médicamentation à distance (!) du docteur Luys, d'où elle infère immédiatement la possibilité d'empoisonnements à distance (!!), puis « le bâton aux mains du voyageur et l'argile entre les mains du potier » (2). De cet amalgame incohérent de faussetés et de vérités, de faits et d'inventions, de choses arrivées et de choses mal vues ou mal interprétées, est sortie la légende d'un hypnotisme de fantaisie qui n'a rien de commun avec l'hypnotisme réel, légende qui tend à faire d'une chose plus innocente que le séné un virus plus terrible que la rage. Et vite, il faut que les magistrats et les législateurs s'occupent de l'hypnotisme; ils ne peu-

(1) Histoires réelles d'ailleurs. Dernièrement encore, à Bruxelles, des médecins étaient autour d'une malade qu'ils avaient endormie ou cru endormir (une hystérique) et qu'ils ne parvenaient pas à réveiller. Une merveille, sans doute, mais inquiétante. On fit appeler mon ami, le docteur M., qui, par un mot, la tira de sa prétendue léthargie.

(2) Remarquons encore une fois que ces formules, combattues par l'école de Paris et par moi comme outrées, émanent de l'école de Nancy, qui réclame précisément la liberté des représentations publiques. Est-ce loyal de les faire servir contre elle? Cependant, elle a raison, puisqu'elle professe de semblables opinions, d'estimer que les représentations publiques, *qui instruisent*, sont le véritable remède aux maux qu'elle entrevoit.

Digitized by Google

vent rester impassibles devant les effrayantes perspectives dévoilées » par cette puissance étrange et mystérieuse qui met la santé publique et l'ordre moral en péril »!

De son côté, le corps médical s'empare de ces frayeurs imaginaires qu'il a su faire naître et, renonçant tout à coup à ses négations et à ses dédains, fait semblant de s'alarmer plus que personne, afin de prendre possession de l'hypnotisme que jusque-là il a méconnu et pour le faire rentrer dans l'arsenal des poisons dont il a monopolisé le maniement. Il commence par réclamer seulement l'interdiction des séances publiques d'hypnotisme et déplore, dans des périodes alarmées, « la dignité humaine avilie, l'ordre moral menacé », sachant qu'à la suite de ces phrases ronflantes et vides, pourra venir un petit bout de loi qui étendra ses privilèges exorbitants et injustifiables — injustifiables surtout dans notre pays, où, en fait, l'enseignement et la collation des diplômes professionnels sont plus libres qu'à Philadelphie ou à Cincinnati (1).

Par semblable raisonnement, le corps médical pourrait, avec plus de raison encore, revendiquer, comme étant de sa seule compétence, l'enseignement pratique de la gymnastique, de la natation et de la danse. En effet, considérant que ces exercices corporels sont dangereux et donnent souvent lieu à des accidents entraînant des déformations, des mutilations, des affections cérébrales et même la mort; considérant que les mêmes exercices ne conviennent pas à toutes les constitutions, et que ce qui est bon pour l'une peut être nuisible pour l'autre; considérant que le choix des exercices appropriés aux différents individus suppose la connaissance de l'anatomie et de la physiologie humaines, le corps médical prie l'Académie de médecine de provoquer des mesures législatives pour que nul ne puisse enseigner la gymnastique, la natation et la danse s'il n'est docteur en médecine.

On pourrait aller plus loin encore. Les jeux d'enfants, comme l'escarpolette, le cheval fondu, le jeu de bagues, etc., devraient évidemment être réglementés par la loi, et peut-être

(1) Voir l'article de fond de la *Gazette médicale* du 17 décembre dernier.

Digitized by Google

serait-il bon de ne les permettre qu'aux personnes ayant vingt et un ans accomplis.

Mais au lieu d'allonger la liste de ces immixtions possibles du corps médical dans ce qui doit rester du domaine privé, je préfère conclure : le soin de permettre ou de défendre les représentations publiques devrait être laissé aux autorités locales, qui ont dans leurs attributions la police des spectacles (1).

Cependant, suis-je *seul* à réclamer la liberté pour les représentations publiques? Encore une fois, non. Combattent à mes côtés et par leurs écrits — on a vu précédemment de leurs lettres — et par la parole, et par les actes, M. Bernheim, M. Liébeault, le promoteur du « bâton entre les mains du voyageur, de la fatalité de la pierre qui tombe, de l'argile entre les mains du potier », — ce qui énerve la force argumen-

(1) C'est ce qui vient d'arriver à Dinant. L'histoire vaut la peine d'être contée. Le magnétiseur Léon avait obtenu de M. Barré, bourgmestre, la salle du théâtre pour y donner une séance d'hypnotisme. Les affiches sont imprimées et collées. Un certain docteur, conseiller communal, voit ces affiches et voici, d'après l'*Union*, l'incident qu'il souleva au Conseil : Ses yeux ont été frappés par une affiche multicolore aux allures charlatanesques ; l'hypnotisme est un bruyant et dangereux visiteur : « 1° il ravit à l'homme ce qui est son apanage exclusif, ce qui fait sa grandeur : son libre arbitre, sa volonté ; c'est l'asservissement, puis le naufrage de l'indépendance et de la liberté ; 2° il altère la santé, affaiblit le système nerveux, qui perd son pouvoir directeur et modérateur; 3° les rires des exhibitions publiques font place aux abus criminels des réunions occultes. *Cela est devenu parfois un véritable fléau au point que l'on a vu des hypnotiseurs chassés de certaines villes, tant ils y avaient causé de crimes.* »

On voit que ce docteur est de la famille de M. Lombroso, mais le dépasse notablement comme esprit inventif. Le bourgmestre, M. Barré, répond fort modérément et fort raisonnablement qu'il vient, en effet, de prendre connaissance d'un rapport à l'Académie et qu'*il y a lu les conséquences terribles de l'hypnotisme ;* qu'à la vérité, « M. Bernheim, un homme de haute science, professe que l'hypnotisme ne peut produire les conséquences désastreuses qu'on lui attribue, mais *qu'il n'est pas partisan non plus des représentations publiques* (?); qu'en conséquence, lui, bourgmestre, est disposé à retirer l'autorisation octroyée ». Alors, l'autre lance son dernier trait : « Je ferai remarquer au Conseil que M. Bernheim dont M. le bourgmestre a parlé, s'est fait battre dans un récent procès de cour d'assises à Paris, par l'école de Charcot, qui soutient une thèse contraire à la sienne. » Décidément, ce docteur sait arranger l'histoire ! En tout cas, il a su s'assimiler l'emphatique suffisance de son modèle.

Digitized by Google

tante de ces images saisissantes, — M. Liégeois (1), le savant et éloquent juriste qui, le premier, a conçu et essayé de *démontrer*, ce qui est mieux, la possibilité de faire commettre des crimes aux hypnotisés — de sorte que cette possibilité cesse par là même d'être un argument, — M. Morselli et autres autorités de France, d'Angleterre et d'Amérique qui, dans des lettres ou des conversations, m'ont dit partager ma manière de voir.

Maintenant, pourquoi ces illustrations de la science hypnologique plaident-elles avec moi pour les Donato, et les Hansen, et les Léon? Uniquement parce que la science leur doit une véritable reconnaissance, parce que leur art est inoffensif, parce que le spectacle qu'ils offrent aux foules est amusant, intéressant, convenable et, par-dessus le marché, le seul propre à garantir ces mêmes foules en les instruisant contre les abus que l'hypnotisme peut favoriser. C'est mettre la lumière sous le boisseau et ouvrir la porte à ces abus, que de le confiner dans les cabinets de consultation des médecins. Au surplus, la loi veut interdire un néant. Les séances d'hypnotisme n'attirent plus la foule. C'est un spectacle offrant peu de ressources et destiné à cesser très prochainement de lui-même. C'est ce que je disais déjà dans mes *Lettres* (p. 44 et 45) il y a quatre ans, et l'événement m'a donné raison.

Quant aux grands mots de « dignité morale » et autres que l'on met en avant, ils sont toujours à la disposition du premier venu et servent à couvrir la passion ou à masquer l'ignorance (2).

(1) L'espace me manque malheureusement pour reproduire ici le chaleureux appel que, dans son livre *Sur la suggestion* (Paris, 1889, pages 721 à 729), il adresse à M. Semal, en faveur de la liberté, avec prière de transmettre son vœu à l'Académie. Parions qu'aucun membre de la commission spéciale ni M. le rapporteur n'ont lu cette admirable et généreuse lettre. *Vox clamans in deserto.*

(2) Voici un article de la *Meuse* du 13 août qui mérite d'être reproduit :

« Sous ce titre : *L'hypnotisme*, la *Chronique*, de Bruxelles, a publié récemment un article où les magnétiseurs-artistes sont fort malmenés. Tout en critiquant le projet d'interdiction que *nos maîtres* se préparent à voter, la feuille progressiste (qui ne l'est guère en cette occurrence) approuve absolument l'article premier,

Digitized by Google

Serait-il vrai, enfin, comme l'avancent l'Académie et, d'après elle, le ministre de la justice et M. le rapporteur, serait-il vrai que l'hypnotisme enlève au sujet son libre arbitre? Erreur. Est-ce que peut-être cette erreur serait arrivée jusqu'à l'année 1891 sans être combattue? Loin de là. Je la vois déjà signalée dans le livre de M. le docteur Ladame, l'ennemi le plus acharné de Donato et des « magnétiseurs de tréteaux ».

Lorsque Donato vint en Suisse fin de 1880, l'hypnotisme y était ABSOLUMENT inconnu. Quelques mois après ses tournées triomphales parut *Le magnétisme dévoilé* de M. Ladame. Dans cet ouvrage, M. Ladame donne comme lui appartenant, à lui ou à M. Strohl, son collaborateur, toutes les découvertes ou expériences que ce dernier a dérobées à Donato en le flattant, en le vantant dans les journaux, en se faisant son acolyte et même son commensal. Mais je ne vais pas reproduire ici la critique irréfutée et irréfutable que j'ai faite de

qui défend les représentations publiques d'hypnotisme, « souvent malsaines, où la dignité humaine est livrée à la risée des foules ».

« Nous ne voyons pas ce qu'il y a de plus malsain dans l'hypnotisme public que dans le mélodrame avec ses héroïnes tarées et ses accumulations de forfaits, qui n'a que trop souvent, bien plus souvent que l'hypnotisme, inspiré les criminels pour de bon; ou la féerie, avec ses maillots et ses décolletages; ou la tragédie, qui étale et justifie toutes les passions, qui sympathise avec tous les débordements du cœur humain; ou la comédie, où le vice est presque toujours traité avec déférence et sans moquerie. (M. Hix aurait pu mentionner le *théâtre libre*, qui a fait courir tout Bruxelles.)

« La *Chronique* va-t-elle demander l'interdiction de tout cela? Non pas, la Constitution s'y oppose formellement. De quel droit alors interdirait-on à un directeur de théâtre de donner en spectacle des gens hypnotisés?

« Quant à la dignité humaine, un maître de la philosophie, le professeur Delbœuf, de l'université de Liège, proclame qu'elle n'est nullement outragée. « Les gens qui se montrent en public, dit le savant hypnologue, acceptent à « l'avance le rôle qu'on leur donnera et, ce faisant, ils ne font pas plus abdica- « tion de leur dignité d'homme que le comédien qui joue Néron ou Triboulet, « Arlequin ou Pierrot, le chien ou l'ours sur commande. » (Qu'on songe à Molière bâtonné par Scapin dans le sac de Géronte.)

« On ne peut mieux dire, et c'est bien ce qui se passe dans les séances publiques. Le plus souvent, quand le magnétiseur invite « quelques personnes de bonne volonté » à monter sur la scène, ce sont des sujets déjà entraînés et dispersés dans la salle qui répondent à son appel.

« La *Chronique* prétend que les séances d'hypnotisme n'ont plus de raison d'être. Si leur utilité n'est plus aussi évidente qu'il y a dix ans, il n'en est pas moins vrai

Digitized by Google

cette œuvre (1). Je ne veux qu'y relever ce passage caractéristique : « Les phénomènes d'automatisme ont accrédité dans *les masses* un *préjugé* qu'il ne sera pas facile de détruire : c'est celui de la *sujétion* absolue du *magnétisé* à la volonté du *magnétiseur*. *Prise dans ce sens,* CETTE SUJÉTION N'EXISTE PAS » (p. 87). La commission spéciale tout entière fait partie de ces masses; et le passage cité date de 1881 !

Notez que les magnétiseurs publics ont intérêt à accréditer ce préjugé pour frapper leurs spectateurs (2). Mais, en fait, Donato constatait lui-même en 1880 que des sujets hypnotisés par lui en famille refusaient de monter sur le théâtre. Dans ma cinquième *Lettre à M. Thiriar*, je m'attachais à détruire la *légende de la prétendue obéissance passive des hypnotisés*, en relatant nombre d'observations topiques. Des sujets de Donato m'ont déclaré que leurs parents, effrayés de ce qui se disait dans un certain milieu sur le danger de ses séances, leur

que les magnétiseurs-artistes les plus connus du public, M. Donato et M. Léon, ont abandonné des situations modestes, mais honorables et assurées, pour — affrontant le ridicule — s'attaquer publiquement aux préjugés qui, à cette époque, environnaient le magnétisme. Au lieu de persécuter ces hommes et de chercher à leur faire enlever leur gagne-pain, il serait plus honnête et plus *libéral* de leur savoir gré de leur courageuse initiative. Ne sont-ce pas ces praticiens qui, en même temps que Carl Hansen, ont appelé l'attention du monde savant sur des phénomènes trop négligés jusqu'alors?

« Il se passe des choses bien étranges dans notre « libre Belgique » : la manie de réglementation et d'interdiction y sévit à outrance. Des bourgmestres s'arrogent le droit d'interdire des meetings, d'autres interdisent la vente des journaux sur la voie publique et le ministre des postes intercepte ceux que le public lui confie.

« Un député libéral (!) propose d'augmenter encore les privilèges des médecins, qui en ont déjà trop, et de leur octroyer le monopole de l'hypnotisme, comme si le diplôme pouvait conférer les qualités physiques, les aptitudes spéciales, la vigueur, la patience, la dextérité indispensables au bon magnétiseur.

« Et l'on verra condamner à la prison et à l'amende les savants non médecins qui, sans aucun but de lucre, se livreront à l'étude de cette science, et les industriels qui persisteront à la vulgariser par des démonstrations publiques !

« Encore quelque temps de ce régime, et il ne restera plus rien de la liberté *comme en Belgique*. » « HIX. »

(1) Voir mon livre *Magnétiseurs et médecins* (Paris, Alcan, 1890).

(2) Ainsi le fait encore Léon dans l'affiche où il annonce ses représentations du 3 janvier, à Verviers.

Digitized by Google

avaient fait défense de s'y montrer et ils avaient obéi. J'ai causé dernièrement avec un sujet de Léon qui avait refusé d'accompagner ce dernier pour une question de salaire.

Fait éminemment plus caractéristique encore, Lucile, le célèbre sujet qui a fait la vogue de Donato, a su parfaitement lui intenter un procès comme ayant pu abuser d'elle à son insu.

A rapprocher de cette aventure celle de cet autre sujet de Donato, l'honnête A. de Th... (voir mes *Lettres à M. Thiriar*, p. 33, 79 et 86), qui essaya d'escroquer à son tout-puissant dominateur un billet de mille francs, en le menaçant de dévoiler ses trucs en plein théâtre.

Enfin, que lisons-nous dans la dernière livraison de la *Revue de l'hypnotisme* (décembre 1891, p. 186)? « L'expérience nous apprend qu'*il est faux* de croire à une soumission permanente de la volonté du malade à celle de l'opérateur. »

Voilà comment M. Eeman est en droit de s'approprier les paroles de M. Lefebvre — l'inventeur du miracle de Bois-d'Haine — que « la somnambule ne s'appartient plus, qu'elle devient *la chose* de l'hypnotiseur, qu'elle a abdiqué entre ses mains *sa dignité, sa pudeur, sa fortune, sa vie même* », et celles de M. Semal, que « l'on peut considérer comme absolument résolue, en faveur de l'affirmative, la question de l'obéissance passive des hypnotisés ». Combien tout ce dogmatisme est raisonnable et raisonné!

Ainsi tombe le dernier grief contre l'hypnotisme, grief qui, s'il était fondé, serait justement de nature à faire encourager les séances publiques.

IV

Comme quoi l'art de l'hypnotisme devrait être exercé par ceux-là seuls qui le possèdent, et non par ceux qui ne le possèdent pas.

Mais si la presse libérale déserte — ce que je regrette pour elle — la cause de la liberté dans la question des représentations publiques d'hypnotisme, elle s'est davantage émue de l'article 2 du projet de loi, qui veut réserver aux seuls méde-

Digitized by Google

cins l'application de l'hypnotisme à la guérison des maladies.

Il faut réellement ignorer de bonne foi ou de parti pris ce qu'est l'hypnotisme, et quelles sont les aptitudes requises de l'hypnotiseur pour proposer d'édicter actuellement une pareille mesure.

On a entendu sur ce point les opinions des savants de Nancy. « Je ne crois pas, dit M. Bernheim, que l'hypnotisme doive rester, comme le bistouri, le monopole du médecin... Les études classiques de médecine et de chirurgie ne font pas l'hypnotiseur. » « Qu'est-ce que ces appels à la réglementation de l'hypnotisme? s'écrie M. Liébeault. Un non-sens. Parce que les médecins ont le privilège et de *tuare*, et de *seignare impune per totam terram*, privilège contre lequel je proteste, l'hypnotisme, science complètement hérétique, puisqu'elle est venue au monde malgré les médecins, l'hypnotisme doit être un privilège de leur corporation! »

Partout, dans les revues spéciales, les praticiens, M. Bérillon tout des premiers, insistent sur les qualités indispensables au bon hypnotiseur, qualités qui ne s'acquièrent ni par la volonté, ni par l'exercice, non plus qu'on ne peut se faire à volonté philosophe, peintre ou musicien.

Je n'avais nullement envie, pour ma part, de reprendre une polémique, qui m'ennuie, à propos du nouveau privilège exorbitant que les médecins viennent réclamer sans droit ni titre. Car ce n'est pas parce que M. M. Charcot, ou Bernheim, ou Liébeault se sont illustrés dans la science ou la pratique de l'hypnotisme qu'il faudrait reconnaître de la science ou de la pratique au docteur un tel, par exemple.

J'ai pu rompre une dernière lance en faveur des magnétiseurs publics, ou, comme on les appelle quand on jalouse leurs succès, des magnétiseurs de tréteaux, des charlatans, des saltimbanques, parce que je n'ai jamais donné ni ne donnerai jamais de séances publiques de magnétisme, ce qu'ont fait, sans que je songe à les en blâmer, des médecins tels que MM. Durand de Gros et Ladame.

Mais, comme j'ai pratiqué l'hypnotisme, je craindrais d'avoir l'air de « prêcher pour ma paroisse », suivant l'accusa-

Digitized by Google

tion de bon goût qui fut lancée contre moi au congrès de Paris. J'ai répondu à cela que je n'avais jamais voulu accepter de mes clients, riches ou pauvres, que « leur nue reconnaissance » (1). Mais qui sait si Pierre ou Paul n'insinue pas à l'occasion qu'il ne faut pas m'en croire?

Heureusement pour l'honneur de l'hypnologie belge, M. Lobet, de Verviers, directeur du journal *Soirées populaires*, vient de publier une petite brochure (*l'Hypnotisme en Belgique et le projet de loi*) qui allège ma tâche.

« Combien, se demande-t-il, y a-t-il en Belgique de médecins — exerçant de science personnelle — qui se soient affirmés comme spécialistes? Comptons très largement, et disons qu'il y en a, en tout et pour tout le pays, une douzaine au grand maximum (2). C'est pourtant pour le corps médical tout entier que l'on requiert le monopole d'une science qui lui est inconnue, nous avons failli écrire : qui lui est étrangère (3), à l'exclusion de tous ceux qui ont fait leurs preuves et acquis une expérience bien établie. »

C'est que faire de l'hypnotisme, c'est faire de la psychologie

(1) Voir mon livre *Magnétiseurs et médecins*.

(2) On pourrait ordonner une enquête. A Liège, où il y a plus de 150 médecins, je ne connais pas un seul spécialiste.

(3) Le mot n'est pas trop fort. On ne peut se figurer combien de fois j'ai été requis d'appliquer l'hypnotisme par des médecins qui ne savaient même pas ce que c'était et n'avaient jamais lu, fût-ce un article de journal, sur ce sujet. En disant cela, je ne veux pas leur faire un grief de leur ignorance; pas le moins du monde. Ils venaient près de moi sur ma réputation, comme vers une dernière planche de salut, en quoi ils ne faisaient rien que de louable. Mais il y en a qui commencent par essayer d'hypnotiser eux-mêmes, sans s'y entendre, et qui, le plus souvent, ne réussissent qu'à fatiguer leurs sujets, puis mettent sur le compte de l'hypnotisme les effets de leur maladresse. Quelquefois, ils me les renvoient. Leurs clients se présentent alors chez moi avec la persuasion qu'ils sont inhypnotisables ou que l'hypnotisme n'aura pas plus de vertu que les médicaments. C'est toute une affaire de les ressaisir; pour chaque nouveau client, il faut inventer sur-le-champ une nouvelle méthode appropriée. Presque tous mes échecs, et ils sont relativement très rares, sont dus à des tentatives préalables faites sans résultat. Avec les sujets neufs, j'ai le plus souvent réussi, et quand je ne réussis pas, je m'ingénie à découvrir pourquoi. J'ajoute immédiatement que, jusqu'à ce jour, malgré ma franchise parfois un peu rude, les médecins avec qui j'ai eu de ces rapports ont continué à entretenir avec moi les relations les plus cordiales.

Digitized by Google

individuelle (1); il ne s'agit ici ni de choisir une médicamentation ou un régime, ni de manier le bistouri, mais de conduire l'imagination, la pensée, la volonté.

Les médecins, passant brusquement de l'incrédulité absolue à la confiance exagérée, d'une indifférence totale à des craintes puériles, débutent dans leur nouvelle foi par réclamer une loi qui les investisse d'une mission qu'ils ne sont pas, en tant que médecins, capables de remplir, et ils mettent les Chambres en demeure de légiférer sur une matière qu'ils déclarent mystérieuse, et où, par conséquent, elles ne voient elles-mêmes que du feu! Il y a quatre ans, l'Académie de médecine tout entière ignorait l'hypnotisme, et aujourd'hui non seulement ses membres, mais tout le corps médical en connaîtrait la pratique! Miraculeux, en vérité.

A l'appui de son dire, M. Lobet fait l'histoire — trop commune, hélas! — d'un ouvrier de trente-quatre ans qui, depuis février 1885, va de médecin en médecin, de ville en ville, d'hôpital en hôpital, pour une gastrite chronique, compliquée de tous les maux imaginables, et que l'hypnotisme guérit radicalement en quelques séances espacées sur une année.

On pourrait allonger indéfiniment la liste de ces guérisons, et les livres des spécialistes — lisez seulement celui de M. Bernheim — en sont pleins.

Toutefois, je prends ici un instant la parole pour redire ce que j'ai répété à satiété : il est désirable que l'hypnotiseur soit médecin, ou tout au moins opère avec l'aide et sur les indications d'un médecin, mais d'un médecin au courant de l'hypnotisme. On peut être au courant sans savoir hypnotiser, ou sans pouvoir réussir dans certains cas spéciaux. N'ai-je pas hypnotisé d'emblée chez M. Liébeault deux personnes avec qui M. Liébeault perdait ses peines? Au fond cependant, M. Liébeault avait tout fait rien que par la manière dont il m'avait présenté à ces personnes (2).

M. Lobet discute ensuite la possibilité de crimes commis à l'aide de l'hypnotisme. En l'absence de faits réels, je m'en tiens

(1) Voir plus loin les préceptes de M. Tokarsky (précepte 4).
(2) Voir mon livre sur le *Magnétisme animal*.

Digitized by Google

toujours à ma thèse, c'est que l'on alarme la société avec une éventualité théoriquement possible, mais qui ne se présentera jamais.

Ce qui n'empêche pas M. le ministre de la justice de dire dans son exposé des motifs : « *Il n'en est pas moins certain* que le magnétiseur peut imposer au magnétisé les actes les plus criminels ». Ces choses-là n'ont pas mis grand temps à devenir certaines.

Une revue américaine, le *Monist*, publiera prochainement une étude étendue que j'ai faite de cette question. On peut lire du reste ce que j'en ai dit dans mes *Lettres à M. Thiriar* et dans mon *Magnétisme animal*. Et puis — vieil argument que je me fatigue à répéter, — si l'on peut rendre criminels les honnêtes gens, qu'on essaye donc une bonne fois — la matière ne manque pas — de transformer en gens vertueux les criminels ; voilà qui supprimerait d'un coup l'échafaud, et les prisons, et les gendarmes, et les comités de patronage !

Quant aux attentats commis sur la personne des hypnotisés, je les ai toujours reconnus possibles. Mais l'hypnotisme est un moyen comme les narcotiques (1), l'ivresse ou la violence, et il n'est pas nécessaire de faire un article de loi spécial pour rendre le crime ou le délit punissable.

En tout état de cause, quel rapport y a-t-il entre ces éventualités plus ou moins sujettes à discussion et le privilège médical? Les médecins ont-ils donc le monopole de la moralité? Les médecins Castaing et Lapommeraye n'ont-ils pas été des empoisonneurs? Les viols commis à l'aide de l'hypnotisme n'ont-ils pas eu souvent pour auteurs des médecins? Enfin, en quoi la loi empêchera-t-elle l'éclosion des criminels-nés, comme dirait M. Lombroso? La loi défend le port d'armes meurtrières ; les assassins opèrent-ils sans le poignard ou le revolver? Elle défendra d'abuser de la prétendue passivité d'une somnambule; va-t-elle par là arrêter l'exécution d'un mauvais dessein? Et, encore une fois, où est le rapport avec le

(1) Les journaux ont parlé dernièrement d'un individu haut placé qui, à Augsbourg, s'en servait pour abuser de mineures.

Digitized by Google

privilège médical? et que viennent faire dans l'exposé des motifs toutes ces belles dissertations?

M. Lobet énumère enfin un certain nombre de questions pendantes, telles que la suggestion mentale à distance, la pédagogie suggestive, etc.; ces questions ont-elles quelque chose à voir avec la médecine? Est-ce faire de la thérapeutique que de guérir quelqu'un de la manie du vol? Je l'ai fait, et les circonstances étaient des plus graves. Le malade, je ne dis pas le criminel, avait dix-huit ans à peine. Je l'ai guéri par l'hypnotisme, et je l'ai sauvé d'un déshonneur qui, dans l'espèce, aurait été immérité. Je viens de soigner une jeune mère de famille pour obsessions meurtrières contre ses enfants. Médicaments, régime, éloignement, séjour dans des asiles n'y avaient rien fait. En huit jours de suggestion, je l'ai délivrée de cette torture indicible. Aux yeux de la nouvelle loi, serais-je coupable? Répondez, monsieur le ministre! répondez, monsieur Eeman! répondez, messieurs les représentants! Vous tous qui légiférerez d'un cœur si léger! Et combien d'autres manies plus ou moins terribles sont du ressort de l'hypnotisme exclusivement psychologique!

Ces graves questions, les savants belges qui ne sont pas médecins ne pourraient donc plus les étudier que gênés par des entraves devenant tous les jours plus resserrées! Car déjà actuellement, toutes ces alarmes jetées par la presse et les médecins rendent nombre de sujets peu enclins aux expériences. Aujourd'hui, dans le peuple notamment, le mot seul d'hypnotisme fait peur. Décréter qu'on ne peut se faire hypnotiser par un non-médecin que si l'on a vingt et un ans, et encore, pourvu qu'il ne s'agisse pas de thérapeutique, c'est remettre aux seuls médecins le maniement de l'hypnotisme et leur réserver les investigations psychologiques et mentales.

Alors, on verra les progrès que fera la science! A quel titre M. Liégeois continuerait-il ses expériences? avec quelle sécurité? où et comment en recruterait-il la matière? Je le répète, sous l'auspice d'une loi comme celle que l'on propose, les expériences que j'ai faites, il m'eût été interdit de les faire, et j'ajoute avec conviction que personne ne les aurait faites. Les méde-

Digitized by Google

cins arrivés n'en auraient ni le temps, ni l'envie, et les autres n'ont ni la maturité d'esprit, ni l'autorité nécessaires pour les entreprendre et les mener à bonne fin.

Que l'hypnotisme soit de la psychologie individuelle, on en peut avoir la preuve dans certains préceptes que, pour une part, je suis prêt à ratifier et que publie le numéro d'août dernier de la *Revue de l'hypnotisme*. Ils sont dus au docteur Tokarsky, de Moscou :

1. L'état hypnotique et la suggestion sont des agents thérapeutiques de grande valeur.

2. Leur rôle est suffisamment connu actuellement pour permettre d'apprécier leur valeur exacte (1).

4. Ce sont les *caractères particuliers à chaque individu* qui décideront si l'hypnotisme peut être appliqué dans un cas donné.

5. Il n'existe pas actuellement de moyens propres à rendre tous les individus accessibles à l'hypnotisme.

6. Par conséquent, quand il s'agira de déterminer s'il y a lieu d avoir recours à l'hypnotisme, *on devra tout d'abord élucider* la question de la susceptibilité. (Avis aux médecins qui veulent *per fas et nefas* hypnotiser un malade.)

7. Il n'existe pas de moyens pour déterminer d'avance le degré de cette susceptibilité.

8. L'hypnotisation est le seul moyen qui permette de résoudre ce problème. (Bien entendu, l'hypnotisation essayée par un maître dans l'art d'hypnotiser. Si, dans chaque grande ville, il y avait un Donato ou un Léon à ce commis, le moyen serait à la portée de tous.)

20. Un médecin qui refuse actuellement de se servir de l'hypnotisme doit justifier son refus par des considérations sérieuses (2).

(1) Si ce rôle est connu, c'est grâce, en partie, aux magnétiseurs publics, qu'on persécute par reconnaissance ! Puis vient un projet de loi et un exposé des motifs, et un rapport où l'on parle de puissance mystérieuse !

(2) Voici le dernier exemple de refus, datant de quatre jours — j'ai écrit cet article le 24 août. On me demande par lettre de donner mes soins à une jeune fille, une institutrice, « qui, depuis longtemps, souffre d'une maladie nerveuse. Tantôt elle s'imagine qu'elle doit manger et mange toutes les deux heures; dans

Digitized by Google

22. L'application de l'hypnotisme est accessible à tous les médecins.

23. *Il est indispensable cependant de connaître la technique de l'hypnotisation et d'avoir des notions exactes sur les phénomènes hypnotiques en général.*

24. L'application de l'hypnotisme constituant une médication *presque exclusivement psychique*, le médecin doit posséder des notions de psychiâtrie *suffisantes* pour pouvoir apprécier l'état psychique de son malade et les changements qui peuvent se produire dans son état psychique.

Voilà des préceptes bien propres à faire réfléchir des législateurs.

M. Lobet n'a cependant guère épuisé tous les arguments qu'on peut faire valoir contre l'article 2. Déjà dans mes *Lettres à M. Thiriar* (4e lettre, p. 46), je disais ceci : « Mais de plus, monsieur, l'hypnotiseur, dans une foule de cas — et ce serait un crime de lèse-humanité s'il agissait autrement — est bien forcé de remettre son pouvoir à des membres de la famille du malade même. Je citerai, par exemple, les cas de palpitations ou de suffocation. Voyez-vous courir après le médecin hypnotiseur quand le malade suffoque ou se cyanose?... Si je m'en rapporte à ma propre expérience, cette transmission n'a jamais donné lieu à aucun abus. Les membres de la famille à qui ce pouvoir est communiqué en usent avec ponctualité et avec tact (1). »

d'autres temps, elle s'imagine le contraire ; elle ne veut plus sortir et ne veut pas que ses parents sortent ; elle a des idées noires, etc., etc. Les docteurs qu'elle a consultés déclarent tous qu'elle n'est pas malade, c'est-à-dire qu'aucun organe n'est atteint. Cela n'empêche pas qu'elle souffre beaucoup. « Je réponds, selon mon habitude, qu'avant d'entreprendre ce sujet, il me faut une attestation écrite du médecin traitant prescrivant l'hypnotisme. Voulez-vous connaître la réponse du docteur? elle est topique : « Si l'hypnotisme avait pu guérir la personne en question, il l'aurait prescrit depuis longtemps ! » Est-ce assez plaisant ! Pourquoi donc, jusqu'alors, lui a-t-il prescrit des drogues qui ne l'ont pas guérie? Voir plus loin ce que je dis des cas désespérés.

(1) Voici une lettre que M. Bernheim m'écrit à la date du 24 décembre dernier : « ...Il est certain que les personnes, médecins ou non, qui proposent des lois contre l'hypnotisme devraient avant tout étudier la question... (Cela semble, en effet, assez raisonnable ; mais nous sommes en Belgique où, apparemment,

Digitized by Google

J'en donnerai un second genre d'exemple que je n'invente pas. Voici un malade sur qui les narcotiques n'ont plus d'effet. L'hypnotisme se montre souverain. Faudra-t-il donc que le médecin vienne l'endormir tous les jours? Comme cela est impossible, et surtout comme il ne pourrait pas suffire à tous ceux de ses clients qui souffrent d'insomnie, sans parler même de la rareté des médecins hypnotiseurs et des hypnotiseurs en général, il persévérera à prescrire les dangereux narcotiques, bien que devenus impuissants, tandis qu'il sera défendu au fils d'hypnotiser sa mère, au père son enfant, au mari sa femme, dût le soulagement être au bout d'un simple attouchement, d'un mot, d'un geste! Eh bien! cette loi sera violée, et cette violation sera la justice et l'humanité.

Qu'arrivera-t-il des cas dits désespérés? On les abandonnera au verdict médical qui les frappe. Quand j'ai appliqué l'hypnotisme à l'hémiplégie, avec le consentement du médecin traitant, c'est parce que la guérison par tout autre moyen était reconnue impossible. Quel est le médecin qui se serait avisé et qui aurait eu la patience d'aller pendant des mois passer plusieurs heures trois fois par semaine dans un hôpital pour ramener la fonction visuelle dans la rétine d'un syphilitique? L'épilepsie s'est jusqu'à présent montrée rebelle à toute médicamentation. Les épileptiques, abandonnés de la science officielle, ne pourront donc s'adresser ni à M. Bonjean, ni à

il n'est nullement nécessaire d'étudier rien pour tout savoir). Si on savait comme nous que le mot hypnotisme ne signifie rien (voir plus loin), que les manœuvres dites hypnotiques ne sont rien, que tout est dans la suggestibilité des sujets, que les très suggestibles, toujours hallucinables, le sont à l'état de veille parfaite, *que la suggestion se fait souvent à l'insu de ceux qui la font et de ceux qui en sont l'objet*, on saurait que *le vrai remède aux dangers de la suggestion et de la suggestibilité, c'est la* LUMIÈRE *faite dans les esprits sur cette question*, c'est la connaissance exacte du sujet, que malheureusement *ignorent ou conçoivent mal la plupart de ceux qui en parlent et qui en écrivent*. Il m'arrive parfois, quand je le juge utile pour traiter un malade, d'apprendre à une mère, à un ami, à un mari, à faire la suggestion au malade; et je leur prescris de continuer cette médication psychique suivant mes instructions. J'ai même des clients belges qui continuent à être *hypnotisés* ainsi par des laïques! Naturellement, je n'agis de cette façon qu'en connaissance de cause. *Avec la loi nouvelle, leur sera-t-il défendu de suivre mes prescriptions?...* » Réponse : Oui!

Digitized by Google

M. Lobet, ni à moi! J'ai entre les mains un jeune homme robuste, âgé de près de dix-huit ans, atteint à l'âge de dix ans de paralysie infantile. Le dernier mot de la médecine, c'est que cette maladie est radicalement incurable. Le fait est que le malheureux n'a pas été guéri. Il lui sera défendu de venir sonner à la porte de ceux qui veulent encore tenter quelque chose(1)? Est-ce assez cruel? est-ce assez inhumain? est-ce assez *odieux*, pour rappeler un terme de l'exposé des motifs? Et voilà ce que défendra la loi! Ah! que de malheureux vont en être les victimes! Que de souffrances elle va perpétuer, pour la plus grande satisfaction de l'Académie de médecine! Où iront tous ceux que les médecins ne pourront plus m'envoyer? Que seraient devenus ceux que MM. Bonjean, Lobet, moi et d'autres sans doute avons, les uns soulagés, les autres guéris? « Gémissez, répond la Chambre des représentants, gémissez et espérez! les médecins vont peut-être apprendre l'hypnotisme! » En attendant, ils continueront, suivant l'expression pittoresque de M. Bérillon, à fourrer des drogues qu'ils ne connaissent pas dans un corps qu'ils connaissent encore moins.

Au fond, l'esprit du projet de loi c'est la proscription de l'hypnotisme, « cette névrose expérimentale », comme moyen thérapeutique. J'ose affirmer, par ma propre expérience et par la connaissance de ce qui se passe en pays étranger, que les médecins qui ne sauront pas appliquer l'hypnotisme, au lieu d'invoquer l'art d'un confrère, préféreront en faire un épouvantail et l'accuser de prédisposer à l'hystérie, à la folie, à la démence. Du reste, nous venons de le voir dans la campagne qu'ils mènent, avec un succès non douteux, contre quelques hypnotiseurs, dont la concurrence n'est pourtant pas à craindre. Or, c'est ce qui n'aurait pas lieu, si l'hypnotisme

(1) J'ai amélioré son état dans une mesure notable par un procédé dont je ferai un jour l'exposé. En même temps, j'ai guéri en moins d'un quart d'heure un cas de paralysie, datant de sept ans, *qualifié* d'arthrite déformante. La patiente, après avoir épuisé les médicaments prescrits par la science et les remèdes familiers, finit par s'adresser à un institut hypnotique de Bruxelles où elle alla pendant quinze jours sans résultat! N. B. Je n'ai pas la prétention d'avoir guéri une arthrite déformante. Mais la discussion de ce point est trop étrangère au projet de loi.

Digitized by Google

était libre dans les conditions où je le dirai plus tard. Les clients pourraient les mettre en demeure de recourir à l'art des adeptes. N'y a-t-il pas des dentistes, des masseurs, des bandagistes et des accoucheuses? Mais non! périssent les clients plutôt qu'une faible part du monopole!

Par contre, tandis qu'il sera interdit aux savants non diplômés d'hypnotiser des personnes de moins de vingt et un ans, il sera loisible aux médecins de faire servir leurs malades à des expériences de pure curiosité. M. Eeman pense que leur qualité de médecins « donne le droit de croire qu'ils n'auront recours à ces pratiques que pour les nécessités de l'enseignement, les besoins de la thérapeutique ou les recherches de la science ». Ah! le bon billet qu'a le malade! Il y a à Bruxelles quelqu'un qui me lit assurément, et qui a occupé une des plus hautes situations dans le pays. Il était venu me consulter pour une affection des plus incommodes, qui avait résisté à tout l'arsenal thérapeutique et ne cessait d'aller en s'aggravant. J'avais réussi à améliorer son état au point qu'un jour il me demanda s'il ne pouvait pas se dispenser de venir à Liège et confier la suite du traitement à son médecin, qui l'hypnotiserait à ma place. Son médecin le désirait tant! J'y consentis avec défiance. Je le priai toutefois de venir au premier jour avec son docteur, à qui je donnerais mes instructions. Mais celui-ci était si impatient! A peine assuré de mon consentement et de celui de son client, il l'hypnotise, et la première chose qu'il fait est d'essayer de le mettre en catalepsie. Il lui tend le bras, lui ferme le poing, et, d'un ton de défi : « Vous ne pouvez plus baisser le bras ni ouvrir la main. — Certainement », fait l'autre, et non seulement il ouvre la main, mais aussi les yeux. Et à partir de cet instant, tout l'édifice érigé par la suggestion s'écroula!

Il fallut essayer de le reconstruire; mais ce fut en vain; la foi n'était plus ni chez l'opérateur, ni chez l'opéré. Combien de fois n'ai-je pas montré aux médecins invités à mes expériences avec quelle prudence il faut procéder pour ne pas compromettre un résultat acquis! L'amélioration obtenue par

Digitized by Google

l'hypnotisme est comme un tissu fait au crochet. Un maille rompue le défait (1).

J'ai plusieurs anecdotes de l'espèce dans mes dossiers. Je les raconterai un jour quand la loi m'aura fait des loisirs.

V

L'hypnotisme devant les tribunaux. — Les expertises hypnotico-judiciaires.

Je passe sans insister sur la belle moisson d'espions et de délateurs que va faire éclore le projet de loi. Je passe sur les faits de chantage qu'il va favoriser. Beaucoup de mes confrères en hypnotisme ne seront pas tranquilles quand ils se trouveront seuls en chemin de fer avec une personne du sexe. J'avais déjà signalé ce danger (*Lettres à M. Thiriar*, p. 19). J'ai hâte d'arriver aux infractions et à la manière dont les tribunaux chercheront à les atteindre.

Qui sera bien embarrassé? ce sera le juge, car on ne lui a pas défini l'hypnotisme. On ne le lui a pas défini pour une bonne raison, c'est qu'il est indéfinissable. Rien de commode comme d'avancer que c'est « une névrose expérimentale », mais ces mots n'apprennent pas grand'chose. Prenons donc, l'une après l'autre, les deux espèces d'infractions qui se présenteront le plus ordinairement.

Arrive aux oreilles du tribunal un fait de médication par un hypnotiseur non médecin. Remarquons d'abord que, si le malade est guéri, il ne se plaindra pas. S'il ne guérit pas, pourquoi punir l'hypnotiseur, lorsqu'on ne poursuit pas le médecin qui fait preuve de maladresse, d'imprudence, d'ignorance? Mais peut-être fait-il du chantage. Encouragera-t-on cette industrie? Peut-être aussi a-t-il fait de l'espionnage? Je ne veux pas m'arrêter davantage sur cette hypothèse, quoique,

(1) « Lorsque la suggestion est appliquée rationnellement, avec patience et avec douceur, *quand on évite de faire des suggestions inutiles pour se limiter aux suggestions justifiées par l'état du malade...*, le succès thérapeutique est la règle, l'insuccès l'exception. » Voilà ce qu'écrit M. Bérillon (*Revue de l'hypnotisme*, août 1891, p. 56), je ne dis pas d'après moi, mais après moi. Voir mes *Lettres à M. Thiriar*, notamment p. 38 et 46.

Digitized by Google

hélas! — nous l'avons vu dernièrement à Liège dans une affaire d'avortement, — il faille s'attendre à tout quand la jalousie professionnelle est en jeu. Admettons donc que la plainte soit plus ou moins légitime.

Voilà le plaignant et son magnétiseur devant le tribunal. Les manœuvres ont nécessairement eu lieu en secret; car l'un des beaux effets de la loi sera, non de supprimer les magnétiseurs, mais de les engager à opérer dans l'ombre, ce qui augmentera leur prestige et leurs profits. Ce sont les gens comme MM. Bonjean, Lobet et moi qui se résigneront tout de suite à l'inaction. D'ailleurs, la loi fait pour ainsi dire une obligation stricte du secret. L'opérateur nie avoir hypnotisé. Que fera le juge? S'en rapportera-t-il au client? Mais une présomption contre lui, c'est que, s'il avait été hypnotisé, son hypnotiseur aurait bien su lui enjoindre l'oubli et le silence. Dans l'exposé des motifs et dans le rapport, ne lit-on pas que cette précaution prise « enlève aux sujets la possibilité de remonter à l'origine des actes »? Chargera-t-on un médecin expert d'hypnotiser le plaignant pour lui arracher son secret? L'exposé des motifs nous apprend, en effet, que « la révélation des secrets qui le concernent personnellement ou dont il est le dépositaire peut être imposée au patient par le magnétiseur ». Seulement, le savant qui a fait insérer cet axiome dans ce document n'a eu qu'un tort, c'est d'avoir oublié l'alinéa précédent, qui énonce un axiome diamétralement contradictoire, à savoir que « le patient agit et parle sous l'impulsion de la volonté du magnétiseur, avec toutes les apparences d'une spontanéité libre et réfléchie ». Il est évident dès lors que ce que dira l'hypnotisé n'aura aucune valeur probante, puisque ce pourra être l'expression de sa propre pensée aussi bien que de celle du médecin; j'ajoute immédiatement : aussi bien que de sa fantaisie, car un menteur, hypnotisé, reste un menteur.

Il n'y aura donc rien à tirer de l'hypnotisation du plaignant, fût-elle possible, et le juge n'aura qu'à jeter à pile ou face, ou, ce qui sera plus sûr, à acquitter. C'est ce qui deviendra d'une évidence frappante à la lecture du dernier chapitre.

Abordons maintenant la seconde espèce d'infraction : l'ex-

Digitized by Google

hibition « au public » (?) d'un hypnotisé, consentant, cela va de soi.

L'hypnotiseur et le sujet sont devant le juge. L'un et l'autre soutiennent que la scène était simulée. Car on peut simuler l'hypnotisme. A Liège, dans les salons du Sport nautique, un jeune homme a tellement bien simulé l'hypnotisme que Hansen, son naïf magnétiseur, s'y est fait prendre.

Je mets tous les juges, tous les médecins, tous les experts du monde au défi de prouver la réalité d'une scène d'hypnotisme que les acteurs soutiennent avoir été fictive. Pareille preuve est radicalement impossible. Quelle difficulté y a-t-il à feindre d'avoir chaud ou froid, à nager sur un plancher, à faire le barbier, le dentiste ou le photographe? Il y a mieux, rien de difficile comme de convaincre un simulateur de simulation. L'aventure arrivée à Hansen en est une démonstration éclatante. Mais qu'ai-je besoin de recourir à Hansen? L'affaire des frères Vandevoir est toute récente et a donné l'occasion à un docteur en médecine très renommé, de prendre, non un simulateur pour un hypnotisé, mais — ce qui est bien autrement significatif et édifiant — un hypnotisé sincère et véritable pour un simulateur.

Voici l'histoire. Le 12 janvier 1890, l'*Étoile belge* publiait une correspondance de Nivelles émanant vraisemblablement d'un médecin, peu « partisan de la liberté absolue des professions libérales ». Il racontait que, depuis quelques mois, s'était établi à Braine-le-Château « un guérisseur incomparable, le *spirite* (c'était Sylvain Vandevoir)..., que son médium (c'était son frère Gustave) endormait à volonté, et qui, dans cet état, pénétrait dans le corps du malade (même sans le voir), découvrait le mal et prescrivait le remède ». Les malades accouraient en foule, les alités et les impotents donnaient procuration à des parents ou à des amis, et le correspondant s'indignait à l'idée que « tant de jeunes médecins, remplis de savoir, cherchent à utiliser les diplômes acquis à la suite d'études laborieuses et attendent vainement la clientèle, alors que l'empirique qui s'adresse à la crédulité du vulgaire est sûr de voir affluer le monde ».

Digitized by Google

Le 15 janvier, je répondais dans le *Journal de Liége* que, quelque estime qu'on ait pour le savoir des médecins, il est absurde de leur reconnaitre un droit aux malades. C'est pourtant ce que fait la loi. Elle ne confère aux malades qu'une seule faculté, celle de ne pas faire appeler le médecin; mais du moment qu'ils veulent recourir aux soins d'autrui, il faut qu'ils passent par ses mains, n'eussent-ils aucune confiance dans sa science ou ses remèdes. J'ajoutais : « Les gens qui vont chez le spirite en reviennent guéris, ou non, ou plus malades. S'ils sont guéris, nul ne peut se plaindre. S'ils ne le sont pas ou si leur état s'est aggravé, eux peuvent s'en plaindre, mais d'abord, ils n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes, et ensuite, ils reviendront tout naturellement aux jeunes médecins *qui attendent vainement la clientèle.* Car, remarquons-le bien, cette clientèle problématique ne peut être diminuée que par les guérisons. L'auteur de la correspondance — c'est visible — voudrait que l'autorité se mêlât de la chose. Pourquoi faire? Si le spirite prescrit des remèdes, la loi est armée. Je n'approuve pas cette loi; je voudrais qu'il fût simplement responsable devant les gens qui jugeraient à propos de se plaindre de sa médicamentation. Chacun s'instruit un peu par sa propre expérience, mais beaucoup par celle des autres... *Conclusion :* N'entravons pas Sylvain dans sa petite industrie; la latitude qu'on lui laissera fera plus pour éclairer la population que les poursuites. »

Inutile de dire que ce conseil ne fut pas suivi; la commission médicale adressa une plainte au parquet. Le parquet poursuivit Sylvain et Gustave. Mais — et ici l'histoire devient instructive — ils ne furent pas prévenus purement et simplement d'exercice illégal de l'art de guérir; on jugea plus adroit et plus efficace de les accuser d'escroquerie. Ils furent, en effet, condamnés de ce chef à sept mois de prison, « attendu, porte un des considérants, qu'il résulte de l'ensemble de l'instruction, et plus spécialement des conclusions de MM. les experts, que *le sommeil de Sylvain Van levoir était simulé* ».

Ce jugement fut confirmé par la cour d'appel, bien que la *sincérité* et la bonne foi du prévenu Sylvain eussent été attestées par des certificats de MM. Liébeault, Liégeois et Bern-

Digitized by Google

heim de Nancy, qui l'avaient vu, et que je les eusse corroborés de mon témoignage verbal, en ma qualité de témoin cité par la défense (1).

Voilà donc *un innocent, un irresponsable,* ainsi le qualifiait M. Bernheim, condamné comme ayant simulé un état qu'il ne simulait pas! A plus forte raison sera-t-il facile au juge de croire à la simulation quand elle sera avouée par l'agent et le sujet; d'autant plus qu'aujourd'hui encore, pour la plupart de beaucoup d'esprits, et des plus éminents, les phénomènes hypnotiques sont illusions pures.

Cependant, au point de vue des dangers de contagion qu'on semble redouter, la simulation de l'hypnotisme est tout aussi répréhensible que l'hypnotisme lui-même. Va-t-on aussi poursuivre la simulation? La poursuivra-t-on même dans une pièce de théâtre? Il y a déjà des romans fondés sur l'hypnotisme, sera-t-il défendu d'en tirer un drame? Et lorsqu'il sera permis de jouer le rôle de Coupeau atteint de *delirium tremens,* poursuivra t-on l'actrice qui aura représenté une Lucile quelconque?

Et puis qu'adviendra-t-il du cumberlandisme? Pour le moment, un jeune homme, Edwards, parcourt l'Europe comme liseur de pensées. Il prétend s'hypnotiser lui-même. Va-t-on le traquer, lui aussi? On donne au parquet une belle besogne. Ce n'est pas tout. Qu'entend-on par *le public* (2)? Il paraîtrait qu'une clinique, même une réunion privée peut être considérée comme un public. Est-ce assez ridicule? Mais alors où les magistrats, qui auront à appliquer la loi, feront-ils leur éducation? et les avocats qui auront à défendre les

(1) Cette même affaire revint, pour une autre raison, devant le tribunal de Nivelles, qui condamna derechef les Vandevoir, toujours sur la foi de la même expertise, à huit mois de prison et plus de 400 francs d'amende. Mais le 1er décembre, la cour d'appel de Bruxelles, sur la plaidoirie de MM. Frick et de Sadeleer (celui-ci représentant et membre de la commission spéciale contre l'hypnotisme), acquitta enfin les prévenus du chef d'escroquerie. (Voir dans la *Revue de l'hypnotisme* du mois d'août la critique que j'ai faite de l'expertise.)

(2) C'est ce que la discussion qui a eu lieu dans les Chambres a rendu des plus obscurs.

Digitized by Google

accusés? Dans les livres? Mais la difficulté, c'est de choisir les bons, et quand on les a choisis, de les comprendre (1).

Donc, aucun hypnotisé ne doit être exposé aux yeux du public! Mais alors, le médecin doit hypnotiser ses clients dans le secret de son cabinet. Pourtant, s'il est une règle recommandée universellement par les praticiens, c'est, pour se défendre contre les tentations, les soupçons, ou les accusations méchantes, de n'hypnotiser une femme que devant témoins. Cette règle de prudence va devenir un délit!

Allons plus loin. Tout hypnotiseur sérieux sait que la vue d'un hypnotisé est un puissant moyen pour hypnotiser un novice. Il sera défendu de par la loi d'hypnotiser un sujet pour le montrer à un autre!

Poursuivons. Dans les cliniques, l'hypnotisation de l'un est un spectacle pour les autres. Il faudra prendre des mesures pour que ce spectacle contagieux, dangereux, funeste, ne soit pas donné aux malades qui n'ont pas besoin d'être traités par l'hypnotisme!

Un dernier mot. Dans le cabinet de M. Liébeault, tous les malades à hypnotiser et hypnotisés étaient rassemblés; il en est de même, m'a-t-on assuré, et je le crois sans peine, dans le cabinet de M. Wetterstrand, à Stockholm, et probablement chez tous les autres praticiens, comme M. Van Renterghem et d'autres; MM. Liébeault, Wetterstrand, etc., seraient, en Belgique, passibles des plus fortes peines. Il sera curieux de voir cette loi mise à exécution! Comme elle sera violée fatalement dans la plupart de ses prescriptions, qu'elle est non seulement injuste, cruelle, inhumaine, mais en outre antiscientifique, périlleuse et immorale, elle finira par être violée dans toutes sous la pression du bon sens public (2)!

(1) Je viens d'assister (décembre 1891) à des expériences d'hypnotisme, très intéressantes et très instructives chez un docteur qui a fait une étude particulière de ces questions. Les assistants, ils étaient une vingtaine, se demandaient si cette séance serait passible des peines édictées par la loi proposée. Pour moi, l'affirmative n'était pas douteuse. Il faut avouer que c'est là un comble, pour employer une expression d'argot à la mode.

(2) « C'est assurément une chose bien étrange, m'écrit M. Liégeois à propos de la loi votée, et je ne sais s'il en existe un autre exemple dans les annales

Digitized by Google

VI

Comme quoi il n'y a pas d'hypnotisme et, partant, comme quoi la loi proposée n'a pas d'objet (1).

Cette proposition a tout l'air d'être un paradoxe. Je ne doute pas que M. Bernheim le ratifierait sans hésiter (2). Il y a plus de trois ans que je suis arrivé à cette conviction, et je la faisais déjà pressentir dans mon travail sur la *Liberté des représentations publiques d'hypnotisme*, p. 44 et 45.

C'est sur la fin de 1885, à la Salpêtrière, dans le service de M. Charcot, qu'il m'avait été donné de voir pour la première fois un somnambule à l'état de veille, en ce sens qu'il n'avait pas été, au préalable, endormi du sommeil hypnotique. Jamais je n'oublierai l'impression que m'avait faite ce spectacle d'une personne, en apparence éveillée, acceptant sur-le-champ toutes les hallucinations qu'on lui donnait.

De retour à Liège, je me mis à étudier cet état. J'en vins à me persuader que le sujet était réellement endormi, et que l'ordre de s'endormir était implicitement renfermé dans l'ordre de s'halluciner, si je puis ainsi dire. Dans ma relation de ma *Visite à la Salpêtrière*, je disais déjà ceci (p. 23) : « En réalité, les sujets sont endormis, comme je le démontrerai un jour. » La démonstration parut dans la *Revue philosophique* (février et mars 1887), sous ce titre : *De la prétendue veille somnambulique*. C'est ici que j'accomplis la promesse que j'ai faite précédemment de revenir sur cette étude. L'explication que je donnais de ce phénomène a eu l'honneur d'être regardée

parlementaires d'aucun peuple... Sérieusement, le spectacle de l'ignorance triomphante coalisée avec l'insondable bêtise humaine n'est pas fait pour nous réjouir. » Voici, d'autre part, ce qu'écrit le *Mercredi médical* du 23 décembre 1891 : « La Chambre des députés vient de discuter le projet de loi du gouvernement qui, pour répondre au désir de l'Académie royale belge de médecine, vise l'interdiction des séances publiques d'hypnotisme. Après un débat long et confus, pendant lequel la Chambre a montré une complète ignorance du sujet, tous les articles ont été votés. »

(1) Le chapitre qui suit n'est, pour ainsi dire, que la reproduction d'un article qui a paru le 1er novembre dans la *Revue de l'hypnotisme*.

(2) Il l'a ratifiée pleinement dans la lettre reproduite plus haut.

Digitized by Google

comme la seule plausible par M. le Dr Moll, de Berlin, dans son livre sur l'hypnotisme.

Elle n'est cependant pas bonne. Déjà, dans ces articles, je revenais à plusieurs reprises sur l'impossibilité où j'étais souvent de distinguer à un signe quelconque, chez mes sujets, l'état normal et l'état hypnotique, et à mesure que j'avançais dans mon étude, ma perplexité allait en augmentant.

Dans les derniers jours d'octobre 1887, Léon, le magnétiseur public, vint à Liège. Il exhiba devant une société de médecins, de professeurs, de magistrats, de journalistes, une nouvelle espèce de magnétisme. En était-il l'inventeur? Je n'en sais rien. Il faisait tomber à genoux sur la scène et mettait dans l'impossibilité de se relever les personnes qui se présentaient pour se soumettre à son influence. A la première séance publique qu'il donna, je vis un jeune et honorable pharmacien de la ville se traîner par terre avec d'autres, riant lui-même de voir rire le public et disant aux spectateurs des premiers bancs : « Je voudrais bien vous y voir. » Par parenthèse, aucune personne, que je sache, ne pensa qu'il s'était avili, ni que le spectacle dont il nous avait rendus témoins *l'avait découronné*, comme disent les savants belges. Au contraire, après la séance, c'était à qui viendrait près de lui pour s'informer de ses sensations, et maint sceptique se disait prêt à faire l'expérience (1). Oh! les phrases! Qui donc nous en délivrera, Seigneur!

Je me mis immédiatement en rapport avec Léon. Celui-ci pensait que les sujets gardaient leur conscience. Moi, fort de mes études, je lui soutenais qu'ils devaient la perdre. Léon, dans sa modestie, ne s'obstinait pas à me contredire. Je le fis expérimenter chez moi, j'expérimentai moi-même sur des personnes dont j'étais sûr. Les effets furent obtenus. Ils ne me parurent pas concluants; et, le 4 novembre 1887, je publiai

(1) Je connais deux ingénieurs de l'État, déjà en fonctions alors, et aujourd'hui occupant de très hautes positions, qui n'ont pas cru se déshonorer en montant sur la scène pour éprouver par eux-mêmes le pouvoir de Donato. J'ai vu un magistrat se soumettre en public à l'action de Léon. Personne n'a songé à les en blâmer, au contraire.

Digitized by Google

dans le *Journal de Liége* un article où je soutenais encore que ces sujets devaient perdre, au moins partiellement, leur conscience sans le savoir et sans en avoir l'air. C'était passablement obscur, mais toute autre explication me faisait défaut.

Depuis lors, j'ai repris mes expériences et je suis arrivé à la conclusion énoncée plus haut.

Ce qui m'avait induit en erreur, c'est que, à cette époque, les phénomènes de la veille somnambulique ne s'obtenaient qu'avec des sujets entraînés. Mais, ayant eu à traiter des malades, je crus m'apercevoir qu'il n'était pas toujours nécessaire de les plonger dans le sommeil pour faire cesser leurs maux et leurs douleurs. C'est ainsi que je guéris brusquement une hystérique qui, depuis des mois, restait couchée dans son lit, ne mangeant pas, ne dormant pas, fléau de son entourage.

Toutefois, il n'y avait là rien d'absolument extraordinaire. C'était une variante du procédé si célèbre de Boerhaave pour arrêter la contagion des crises dans sa clinique. Mais ce qui m'ouvrit définitivement les yeux, c'est que la personne s'est crue hypnotisée, et que, depuis lors, elle fut soumise à mon influence au point que, dans une ou deux circonstances qui se présentèrent plus tard, ma parole fut toute-puissante.

Je pourrais citer une seconde hystérique guérie par un procédé analogue, mais j'ai hâte de passer à un autre genre d'affection que l'hystérie.

J'ai pour voisin de campagne un sieur J..., âgé de plus de quatre-vingts ans, qui, depuis environ vingt ans, souffrait atrocement de névralgie faciale. Comme la plupart des malheureux qui se trouvent dans son cas, il s'était fait arracher tour à tour presque toutes les dents, d'ailleurs saines. Il lui en restait encore sept. Persuadé qu'on ne lui avait pas encore extirpé la mauvaise, il se présentait en dernier lieu chez un dentiste renommé, docteur en médecine, qui l'éclaira sur la nature de son mal. Dès lors, il avait consulté sans succès nombre de médecins de Bruxelles et de Liège, qui, à bout de remèdes, avaient fini par lui conseiller la résection du nerf susorbiculaire. Il s'y résigna et fut opéré par le docteur L..., de Liège,

Digitized by Google

qui lui enleva un centimètre et demi du nerf. L'opération ne lui procura qu'un soulagement momentané.

Je ne sais qui lui parla d'hypnotisme. Il vint me trouver. Je répondis évasivement.

Je n'avais pas envie, sans qu'un médecin m'y autorisât et fût présent, d'hypnotiser un homme de son âge, qui pouvait être frappé de mort subite sur sa chaise (1). On n'aurait pas manqué de faire endosser l'accident à moi et à l'hypnotisme. D'un autre côté, je trouve inhumain d'enlever à ceux qui souffrent un dernier espoir. Enfin, je ne recule devant aucune expérimentation, et alors je ne savais pas, non plus que je ne sais aujourd'hui, si l'hypnotisme avait déjà été appliqué aux névralgies faciales. Le récent discours du docteur De Jong, inséré dans le numéro de septembre de la *Revue de l'hypnotisme*, n'en fait pas mention.

Or, au mois de septembre 1889, je reçus la visite de M. le docteur D..y, de Liège, qui, dès lors, s'est exercé, non sans succès, à l'hypnotisme. Il me priait d'aller hypnotiser un de ses malades, ancien ingénieur des plus renommés, qui, depuis huit ans entre les mains des médecins pour un rhumatisme général avec complication, ayant vu son état s'aggraver d'année en année, était tombé dans un sombre désespoir, se refusait à tout traitement et appelait la mort (2). Un service en vaut un autre. Je contai à mon visiteur le cas de mon voisin et lui demandai de m'accompagner.

Nous trouvons J... affaissé dans son fauteuil, en proie à ses douleurs. J... a une forte barbe et des sourcils touffus. Le simple passage de la main devant la face lui causait, par l'agitation légère des poils, des crispations horribles. Il nous narre ses souffrances et sa vie misérable : pas de sommeil, repas imparfaits, élancements au moindre déplacement d'air

(1) Cette phrase a été citée à la Chambre par M. Eeman comme preuve que moi-même je reconnaissais les dangers de l'hypnotisme !

(2) Par parenthèse, ce malade, mort depuis, dont on n'osait remuer les membres et qui ne quittait son lit que pour s'étendre dans un fauteuil, au bout de deux séances, descendait sans aide dans son jardin, et, au bout de la troisième ou de la quatrième, se promenait en ville.

Digitized by Google

Quand il eut défilé ce triste chapelet, me tournant vers M. D..y : « Vous voyez cet homme, monsieur le docteur; tous ses maux vont cesser. » Puis — le récit prend plus de temps que n'a duré l'action — regardant fixement le patient, je saisis brusquement sa barbe et la secoue avec violence en lui disant : « Vous n'avez pas mal! vous n'aurez plus mal! ». Il n'avait pas eu mal. Je lui tirai la moustache, les sourcils, je lui pétris sa joue paralysée et l'autre — impassibilité. J... et sa femme et le docteur, je pourrais ajouter moi-même, sont stupéfiés. Je m'adresse de nouveau à M. D..y : « A votre tour, docteur, essayez de lui faire mal, je ne vous regarde ni l'un ni l'autre ». M. D..y essaya, ce fut en vain.

En sortant, il me dit : « Ses névralgies reviendront. — Pourquoi? » répondis-je. La même prédiction me fut faite par d'autres médecins. Elle ne s'est pas réalisée. Voilà plus de deux ans de cela; J... n'a plus rien ressenti.

J'aurais pu, à l'exemple de beaucoup d'autres, publier immédiatement ce fait de guérison : j'ai préféré attendre pour constater son caractère d'irrévocabilité. J'en fis seulement le récit à une société de biologie que nous avons fondée à Liège, et en mai 1890, lorsque je passai par Nancy pour me rendre à Montpellier, je le communiquai avec quelques autres à M. Bernheim. Dans le cours de mon récit, je lui dis : « Vous voyez qu'il n'y a pas d'hypnotisme. » Il m'arracha pour ainsi dire la parole : « Certes, il n'y a pas d'hypnotisme, s'écria-t-il, il n'y a que des degrés divers de suggestibilité (1). »

Ce traitement, par simple affirmation, je l'ai appliqué, avec succès, entre autres, à un haut personnage — à qui je demanderai un jour la permission de citer son nom — d'un scepticisme justifié, parce qu'il avait été promené d'hypnotiseur en hypnotiseur, et à bon nombre de personnes de la bourgeoisie, pour migraine, sciatique, entorse et foulure (2). Et ici j'ouvre une parenthèse.

(1) C'est pour cette raison, entre autres, qu'au Congrès de psychologie physiologique de 1889, j'ai voté contre l'emploi du mot *hypnotisme* pour désigner la doctrine de l'école de Nancy. M. Bernheim a voté avec moi.

(2) La réputation, si justement méritée, de la femme de Tellin, la masseuse, repose uniquement sur la suggestion.

Digitized by Google

M. Bernheim, dans le numéro d'août de la *Revue de l'hypnotisme*, constatait que la pratique civile ne lui fournit guère autant de succès que la clinique hospitalière. Pourquoi? Parce que le client instruit est sceptique, raisonne, et, par la lecture des journaux, s'est mis en tête une foule d'idées, la plupart fausses, dont il faut le débarrasser : « Est-ce que je ne deviendrai pas fou? Ne vais-je pas être en votre pouvoir? Est-ce que je ne m'endormirai pas en pleine rue? » Questions plus saugrenues les unes que les autres.

D'autres — et j'en ai rencontré un certain nombre de cette catégorie parmi des clients médecins — ont dans la tête des théories : « Monsieur, me disait l'un d'eux qui réclamait mes soins pour la crampe d'écrivain, voici, je pense, comment vous devez procéder : Faites-moi des passes tout le long de mon bras, en vous arrêtant près du poignet ». Naturellement, je lui faisais les passes qu'il demandait — pour voir. Quand il en avait assez à son gré, il éprouvait si l'effet était obtenu. Comme il ne l'était pas, il m'accusait de n'avoir pas fait agir mon fluide convenablement. J'essayai en vain de lui donner quelques notions raisonnables de magnétisme thérapeutique.

Mais il est une autre cause d'insuccès auprès de ces clients.

Ce que je vais dire n'offensera pas ceux qui savent par la pratique qu'hypnotiser est un art très délicat et tout spécial, qui ne s'apprend pas plus que la poésie. Il arrive souvent qu'ils ont été l'objet de manœuvres hypnotiques de la part de leur médecin habituel, qui explique ses insuccès en déclarant le malade rebelle à l'hypnotisme ou les masque en lui soutenant, contre toute évidence, qu'il a été endormi. Si vous avez le malheur de procéder comme lui, vous entendrez le patient vous prévenir que vous ne réussirez pas, et vous ne réussirez pas. J'ai eu bien des mécomptes de ce chef. Aussi, instruit par l'expérience, je m'informe avec soin s'il n'y a pas eu de tentatives, et, s'il y en a eu, je ne cherche plus à obtenir le sommeil. Si j'ai le temps, je ferai un jour la relation de quelques cas intéressants traités de cette manière.

Ceci prouve que le sommeil dit hypnotique n'est qu'une

Digitized by Google

marque de suggestibilité, et qu'il n'est nullement requis pour la thérapeutique suggestive.

Mais j'ai mieux à citer que des guérisons de malades. En mai et juin de 1891, revenant de Suisse, où j'étais allé pour assister aux fêtes de Lausanne, j'ai passé par Heidelberg. Je désirais rendre visite au célèbre physiologiste Kühne. Il me montra son laboratoire, et j'y expérimentai, entre autres, l'ergographe de Mosso, qui m'intéressait au point de vue de mes anciens travaux sur la fatigue. Il y avait là plusieurs docteurs assistants, dont je n'ai pas retenu les noms (1). La conversation tomba sur l'hypnotisme. M. Kühne n'avait jamais approfondi ce sujet, parce que, disait-il, il ne le comprenait pas. Explications, objections, réponses. Bref, j'offris au plus âgé des docteurs, homme de trente-cinq à quarante ans, de faire sur lui une courte expérience d'insensibilité. Et, le regardant fixement, je lui fis au bras, avec une pince, un pinçon formidable, sans qu'il grimaçât et accusât une grande douleur. Quand je lui permis de regarder la peau de son bras, comprimée entre les mâchoires d'acier, son étonnement fut comique à voir. Pendant toute l'heure que je restai encore là, il ne faisait que se tâter le bras, que palper la marque, pour voir si le mal n'apparaîtrait pas à la longue. J'ai raconté, dans mon opuscule sur l'*Origine des effets curatifs de l'hypnotisme*, que la marque des pinçons faits de cette façon disparaissait vite et ne laissait pas de gonflement. C'est ce qui eut lieu. Alors un autre docteur, qui m'a paru de quelques années plus jeune, un grand blond, très fort, s'offrit pour une nouvelle expérience. Chez lui, la douleur disparaissait *complètement* à la parole. Je serrais plus fort : il sentait le serrement, puis, sur mon injonction, il ne le sentait plus. J'arrivai ainsi, en quelques minutes, à lui écraser fortement les chairs sans qu'il sentît rien.

Ces deux médecins étaient donc suggestibles, et, certes, de toutes les catégories de clients, les médecins doivent être les

(1) Assistait aussi à la séance un compagnon de voyage, M. Julien Delaite, de Liège, docteur en pharmacie, et préparant son doctorat en sciences naturelles.

Digitized by Google

plus réfractaires à la suggestion. De plus, on voit que l'insensibilité provoquée peut être, en thérapeutique, tout aussi avantageuse que le sommeil provoqué. J'ai raconté dans mon *Magnétisme animal, à propos d'une visite à l'école de Nancy* (p. 37 et suivantes), que ce moyen m'avait réussi, à la clinique de M. Liébeault, auprès de deux clientes qui se montraient réfractaires au sommeil.

Je conclus et formule ma conclusion en ces termes, empruntés en partie à mon ami, M. le professeur Bernheim : « Il n'y a pas d'hypnotisme, il n'y a que des degrés *et des modes* divers de suggestibilité. »

Ce traitement, par simple affirmation à l'état de veille, est employé fréquemment dans les cliniques des maîtres en hypnotisme. M. le docteur Bérillon m'écrivait que lui et quelques-uns de ses confrères y avaient souvent recours, et avec succès. Comment ces guérisons sont-elles possibles? C'est parce que les malades n'ont rien ou ont peu de chose, et qu'ils sont victimes de suggestions faites antérieurement et inconsciemment par leur médecin traitant. C'est ce que ma propre expérience m'avait révélé il y a longtemps. J'ai même depuis trois ans dans mes tiroirs un article intitulé : *De l'origine psychique des maladies*, qu'une revue anglaise de philosophie hésita à publier comme trop médical, et qu'une revue spéciale de médecine jugea trop hardi. M. Bernheim n'a pas craint, dans son récent ouvrage, de toucher ce sujet, sur lequel je reviendrai un jour si la loi me fait des loisirs.

Maintenant, que l'Académie de médecine veuille bien se rassembler de nouveau, et après elle la section centrale, pour discuter la suggestion à l'état de veille et décider si c'est là de l'hypnotisme. Après quoi elle examinera comment on pourrait me condamner, moi et d'autres, pour avoir dit à des malades qui viendraient réclamer notre intervention : « Retournez tranquillement chez vous, mes amis, vous êtes guéris » (1).

(1) Tout ceci était déjà exposé brièvement dans mes *Lettres à M. Thiriar*, 4e lettre, p. 44 et 45.

Digitized by Google

Si l'on réprime un aussi formidable abus, il ne faut pas manquer de sévir également contre les femmes, vieilles ou jeunes, qui font des neuvaines pour obtenir des guérisons problématiques, contre les prêtres qui exhibent des reliques au pouvoir surnaturel (1), contre les organisateurs de pèlerinages.

Il est temps de conclure, et ma conclusion sera brève :

Qu'on laisse liberté entière d'organiser, sous l'empire des mesures qui règlent les spectacles publics, les représentations d'hypnotisme, qui ont fait la lumière et qui la font et la feront encore;

Que l'on puisse se faire hypnotiseur comme on se fait masseur ou bandagiste;

Que l'hypnotiseur qui donne des remèdes soit punissable, puisque — en vertu d'une loi que je n'approuve pas — l'est celui qui exerce sans diplôme l'art de guérir;

Qu'il ne puisse hypnotiser les enfants qu'avec le consentement de la famille;

Que peut-être même on lui défende de traiter un malade, si ce n'est avec l'autorisation ecrite d'un médecin, et sous sa direction (2), quitte à voir comment on pourrait formuler cette défense;

(1) J'ai toutefois à conter une histoire extraordinaire et que je certifie authentique. Un voisin de campagne, qui fréquentait beaucoup ma maison, était affligé depuis plusieurs annees d'une verrue grosse comme une petite demi noix, qui avait élu domicile à l'origine du pouce. Que n'avait-il pas fait pour s'en débarrasser! Mais onguents, ablations, cautérisations, tous les remèdes possibles avaient été impuissants. Au contraire, la verrue grossissait de semaine en semaine. On lui parla d'une vieille femme des environs qui *signait* les verrues. Mais lui était un mécréant fieffé. Il finit cependant par y aller. La sorciere fait ses simagrées, demande de l'argent pour faire une neuvaine je ne sais pas où. Mon homme revient toujours incrédule, mais consent à l'idée qu'on ne lui sciera plus le dos avec la vieille. Et le neuvieme jour, la verrue tombait! J'avoue que depuis lors je suis à la recherche d'une verrue semblable pour essayer l'hypnotisme. J'ai entendu raconter une histoire analogue, d'une loupe à l'œil, récalcitrante à l'art des médecins, mais tombant apres une invocation au bienheureux Berckmans. (Voir mon article sur *Louise Lateau*, reproduit dans mon *Magnétisme animal*, p. 118.)

(2) C'est ce que j'ai toujours fait pour ma part, sauf quand j'étais à mes débuts, ou qu'il s'agissait d'affections insignifiantes, la migraine, par exemple.

Digitized by Google

Que, pour le reste, les abus contre les personnes et les captations d'écrits, on fasse un article, si l'on ne croit pas que le droit commun suffise.

Après quoi, il n'y aura plus qu'à engager les médecins, ce que je n'ai jamais cessé de faire, à étudier l'hypnotisme, et à essayer d'hypnotiser eux-mêmes. S'ils y réussissent, les hypnotiseurs sans diplôme n'auront bientôt plus rien à faire.

Mais ces sages mesures, je n'ai pas la naïveté de croire qu'on les édictera. Chaque membre de nos deux Chambres n'a-t-il pas son médecin, à qui il demande conseil, et qui lui *suggérera* un vote confirmant et étendant les privilèges et le monopole de la Faculté?

Août 1891. J. DELBŒUF.

Digitized by Google

ÉTRENNES

Dans les cités et dans les plaines,
Nouvel an, ses corbeilles pleines,
Apparaît à nos yeux épris,
Et, croix, titres, places, déverse
Ses joyeux dons, comme une averse,
Sur ses milliers de favoris.

A ceux qui font fi de la gloire,
En secret, il glisse un pourboire.
Et pour le monde des bambins
Il a des tambours, des poupées,
Des pains d'épice, des dragées
Et des jouets, à pleines mains.

Que de courses, de saluades,
Que de souhaits, que d'embrassades,
Que de régals, que de cadeaux !
Palais, châteaux, fermes, chaumières,
Les tables reluisent de verres,
Et les assiettes de gâteaux.

Dans les familles on s'assemble,
Nouvel an groupe tous ensemble,
Les enfants, les petits-enfants,
Et bon papa tressaille d'aise
En voyant grimper à sa chaise,
L'essaim des bébés triomphants.

C'est une joie universelle,
Discorde, rancune, querelle,
Tout est oublié pour un jour.
L'espoir sourit au fond des nues.
On ne voit que des mains tendues,
On n'entend que des mots d'amour.

Digitized by Google

Au milieu de cette largesse,
Quand tout respire l'allégresse,
Grelottants de froid et de faim,
Trois petits enfants et leur mère,
Dans leur mansarde solitaire,
N'ont pas même un morceau de pain.

Depuis huit jours, leur père est ivre :
Femme et bébés n'ont pas à vivre,
Mais pour boire il a de l'argent :
Et, le soir, quand la brute rentre,
Au lieu de baisers, dans son antre,
Ce sont des jurons qu'on entend.

Ils n'ont pas mangé de la veille.
Parfois leur mère tend l'oreille,
Mais pourquoi se bercer d'espoir ?
La pauvresse n'attend personne,
Dieu lui-même les abandonne,
Ce sera comme chaque soir.

Soudain on frappe à leur demeure.
Qui va là ? Qui vient à cette heure ?
Ouvrons, sans doute un malheureux.
Grands dieux ! c'est leur bonne voisine
La vieille mère Catherine,
Une femme pauvre comme eux.

Mais elle a bon cœur et travaille.
Çà, qu'on m'embrasse la marmaille,
Dit-elle, je vous aime, enfants.
Je suis seule, hélas ! seule au monde.
Je n'ai pas, moi, de tête blonde
Pour caresser mes cheveux blancs.

Mais ce soir, je veux de la joie,
Je veux qu'on se chauffe et qu'on voie,
Voici de l'huile et du charbon,
Du café frais dont l'odeur grise
Et du gâteau de pâte exquise,
Pour égayer le réveillon.

Jugez si ce fut une fête !
Le feu brûle, la lampe est prête,
A la table on s'asseoit joyeux,
Et les tranches après les tranches
Disparaissent dans les dents blanches ;
Jamais roi ne fut plus heureux.

Digitized by Google

Alors d'un pas lourd, qui se traîne,
Le père monte, brute humaine,
Et contemple cette gaîté.
Ah! comme il fait bon dans sa chambre,
On n'y sent plus le froid décembre,
On dirait le soleil d'été!

Approche, voisin, et prends place,
Lui dit Catherine, ta tasse
Est pleine et le gâteau t'attend.
Vois donc ta petite famille,
Comme elle est heureuse et babille;
Fête avec nous le nouvel an.

A cette voix du cœur venue,
Une émotion inconnue
De son âme vient s'emparer :
De lui-même, la brute a honte,
A ses yeux une larme monte
Et tout haut on l'entend pleurer.

Puis se rapprochant, sans rien dire,
Il prend ses enfants qu'il attire
L'un après l'autre entre ses bras,
Et tendant la main à sa femme :
Jeanne, je n'étais qu'un infâme.
Je ne recommencerai pas.

O bonheur, le passé s'efface,
Père, mère, enfants, on s'embrasse
Et la mansarde où chaque soir
On n'entendait que des injures,
Se remplit des joyeux murmures
De l'allégresse et de l'espoir.

Depuis lors, dans la maisonnée,
Lorsque vient la nouvelle année,
On rit, on chante à l'unisson.
Le pain abonde dans l'armoire,
Le père ne s'en va plus boire,
Le bonheur est dans la maison.

O Dieu! qui voyez les misères
De milliers d'enfants, dont les pères
Sont par la débauche abrutis,
Donnez-leur donc une voisine,
Comme la mère Catherine,
Qui leur fasse aimer leurs petits.

Digitized by Google

LE REFERENDUM DANS LA CONSTITUTION SUISSE [1]

I

La question du referendum en Belgique est une question neuve.

Importée de Suisse par des politiciens épris d'exotisme, elle a reçu ses lettres de naturalisation du gouvernement, qui l'a associée à la question de la revision constitutionnelle.

Elle est aujourd'hui posée devant le Parlement. Il y a quelques mois, on la discutait au sein du conseil communal de Bruxelles. Récemment, à Laeken, à Frameries, à Marcinelle, elle donnait lieu à des expériences qui, d'ailleurs, ne paraissent guère avoir réussi.

Il semble, cependant, que l'institution du referendum ne soit encore qu'imparfaitement comprise; on en a discuté le principe et les avantages; mais ces controverses théoriques n'ont guère éclairé l'opinion publique sur son mécanisme et ses effets pratiques. On jugera peut-être intéressant d'en étudier les origines et le développement sur le sol même où elle est née, en Suisse, chez cette démocratique et pacifique république confédérée qui en a, jusqu'aujourd'hui, conservé le monopole, et fait, depuis tantôt vingt ans, un usage normal et fréquent.

Le referendum, tel qu'il est établi par la Constitution helvétique de 1874 et par les diverses constitutions cantonales, peut

(1) Un résumé de cette étude a été présenté à la section de droit politique de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, le 6 décembre 1891.

Digitized by Google

être défini : le renvoi aux électeurs des mesures législatives pour ratification ou pour rejet.

Il affecte des formes différentes, et son étendue n'est pas toujours la même.

Il est obligatoire ou facultatif : obligatoire, lorsque, de plein droit, toutes mesures ou telles mesures d'un ordre déterminé doivent être soumises à l'appréciation du corps électoral (1); facultatif, lorsque ce renvoi au peuple n'est prononcé que sur la demande d'un certain nombre de citoyens.

L'innovation constitutionnelle proposée par le gouvernement belge offre avec le referendum suisse des traits d'affinité, mais ne lui est cependant pas absolument semblable. Et le gouvernement s'est attaché à faire ressortir cette dissemblance, dès qu'il a été appelé devant la section centrale chargée de l'examen de la proposition tendant à la revision des articles 47, 53 et 56, à s'expliquer sur ses projets (2).

Dans la lettre qu'il adressait, le 30 mars 1891, à la section centrale, le chef du cabinet s'exprimait ainsi : « Le gouvernement estime qu'il conviendrait d'investir le Roi du droit de se mettre directement en rapport avec le corps électoral, pour prendre son avis soit sur une question de principe non actuellement soumise à la législature, soit à propos d'une loi votée, non encore promulguée. »

Il s'agit, non de soumettre à l'approbation du corps électoral les lois votées par le Parlement, mais de lui demander son avis, parfois préalable, lequel ne lierait ni le gouvernement ni les Chambres. Le droit conféré aux électeurs serait un droit purement consultatif, non un droit de décision. Le Roi seul pour-

(1) Le referendum *financier*, ainsi que l'appelle M. de Laveleye, qui n'existe encore que dans le canton du Valais, et qui consiste dans l'appel au peuple pour toutes mesures entraînant une dépense importante, emprunts, etc., n'est qu'une forme du referendum obligatoire.

(2) Séance de la section centrale du 5 mai 1891 : « Le ministre insiste sur la différence essentielle qu'il y aurait entre l'innovation projetée et le droit de décider, que le referendum, tel qu'il est pratiqué en Suisse, confère au corps électoral. » Rapport de M. de Smet de Naeyer, p. 39.

Digitized by Google

rait en provoquer l'exercice. Tels sont les caractères spéciaux de ce que le gouvernement appelle le referendum royal; par eux il se distingue du referendum suisse, que nous venons de définir brièvement.

On ne peut cependant dénier leur parenté. Donner à la nation le droit d'émettre son avis sur une question non encore tranchée par les Chambres ou déjà résolue par elles, tout en stipulant que cet avis n'aura en quelque sorte qu'une valeur de renseignement, c'est l'appeler à participer directement au gouvernement du pays. Ce serait donc incontestablement un principe nouveau et étranger surgissant au sein de notre régime représentatif, et nécessairement destiné à en modifier l'économie.

Nous n'entendons pas débattre ici les vertus ou les vices, les avantages ou les périls de l'innovation préconisée par le gouvernement; mais il importait de déterminer sa nature, de démêler l'idée à laquelle elle se rattache et dont elle procède. De cette nature et de cette idée, le referendum, tel que le pratique la Suisse, n'est qu'une expression beaucoup plus large et plus complète. Et c'est donc à la Suisse qu'il faut demander, dans l'étude de cette question, les leçons de l'expérience, sans lesquelles on ne saurait, en politique, rien faire d'utile et de fécond.

II

On peut assigner au referendum suisse une double origine. Il procède, d'une part, du principe de l'autonomie cantonale, d'autre part, du principe du gouvernement direct, sur lequel repose toute démocratie pure.

La Confédération suisse, avant de revêtir sa forme définitive contemporaine, a traversé des états successifs, qui s'échelonnent sur un espace de six siècles et dont le premier, encore embryonnaire, remonte à 1291. Les montagnards d'Uri, de Schwytz et

Digitized by Google

d'Unterwalden scellent une alliance dont le peuple suisse célébrait au printemps dernier l'anniversaire patriotique sur les rives imposantes du lac des Quatre-Cantons. C'est le noyau autour duquel vont s'agréger lentement les populations sœurs des chaînes et des vallées voisines.

En 1313, huit cantons étaient unis par des liens d'alliance politique. En 1513, cinq cantons nouveaux venaient grossir la fédération naissante. Une diète, composée des délégués des États confédérés, s'assemblait à des époques irrégulières d'abord, périodiquement plus tard, pour statuer sur les intérêts communs, mais ses décisions ne liaient point les cantons, qui restaient maîtres ou de les approuver ou de les rejeter. Les délégués transmettaient à leurs mandants les résolutions votées. Ils ne s'engageaient — de là le mot — que *ad referendum*.

Le referendum, exercé de la sorte, apparaît comme une expression de l'esprit local d'indépendance, comme un moyen de contrôle sur les actes de la diète, organe central de la collectivité.

Ce n'est qu'au siècle présent que l'on voit naître, en Suisse, le referendum proprement dit, le referendum moderne avec ses caractères d'attribut de la souveraineté nationale et d'instrument de législation directe.

On en retrouve le germe dans la forme la plus simple et la plus complète en même temps du gouvernement du peuple par le peuple, la *Landsgemeinde*, assemblée de tous les citoyens du canton.

Ces vastes et imposantes réunions se tenaient une ou deux fois l'an, dans une prairie consacrée ou sur une place publique du chef-lieu. Là, au suffrage de tous, s'élisaient les magistrats du canton. Là se discutaient et se votaient les lois et les mesures d'administration générale.

La *Landsgemeinde* résume et retient en elle tous les pouvoirs. Elle est la nation elle-même, en chair et en os, ne formant qu'un seul corps, un seul être physique et moral, délibérant, agissant, nommant ses mandataires, gérant ses intérêts. La

Digitized by Google

maxime de droit public : Tous les pouvoirs émanent de la nation, n'est pas ici une fiction. Les pouvoirs sont dans la nation. Elle ne s'en dessaisit pas. Elle ne les délègue pas. Elle s'en sert, les meut et les dirige, comme l'homme fait agir et mouvoir ses muscles et ses membres.

La *Landsgemeinde* a été pendant des siècles le mode gouvernemental unique de la plupart des cantons suisses. Tandis que, dans toute l'Europe occidentale, la tyrannie féodale et la tyrannie royale se disputent le sol, les privilèges et le pouvoir, les Suisses, dans leurs prairies, à l'abri de leurs montagnes, conservent intactes les formes pures de la démocratie pastorale et forestière, héritées des vieilles tribus germaniques, et qui semblent propres aux peuples dans l'enfance et aux civilisations primitives.

La *Landsgemeinde* subsiste encore aujourd'hui dans le canton d'Uri, dans les deux demi-cantons d'Unterwalden, dans le canton de Glaris et les deux demi-cantons d'Appenzell.

Elle élit le *Landamman*, premier magistrat du canton, et son lieutenant, le *Landestatthalter*, le trésorier cantonal, les députés au Conseil national et au Conseil des États. Elle vote les lois et les règlements généraux [1].

(1) M. Eugène Rambert a décrit d'une manière très vivante et pittoresque ces assemblées populaires dans un article de la *Bibliothèque universelle et revue suisse*, livraison de décembre 1871.

Voir aussi une description instructive de la *Landsgemeinde* d'Uri dans un intéressant ouvrage de sir FRANCIS OTTIWEL ADAMS et C. CUNNINGHAM, traduit et annoté par M. HENRY LOUMYER, conseiller de légation de S. M. le roi des Belges à Berne : *La Confédération suisse*. Bâle, Genève et Lyon, Georg, 1890.

Le premier dimanche de mai, le peuple se rassemble dans une prairie près d'Altorf. Le *Landamman*, après avoir assisté à la messe du village, se rend en procession au lieu de réunion, escorté des huissiers cantonaux, revêtus du costume antique aux couleurs du canton et portant l'ancienne bannière d'Uri Le *Landamman* s'assied au milieu de la prairie à une table, autour de laquelle se range le peuple sur des gradins disposés en amphithéâtre. Il prononce un discours dans lequel il passe en revue les événements de l'année, appelle la bénédiction de Dieu sur l'assemblée, et récite une prière que chacun écoute debout et tête découverte. Puis commence la discussion des affaires ; on vote à mains levées. On procède ensuite à l'élection du Landamman et des autres magistrats pour l'année à venir. Le Landamman sortant jure qu'il n'a jamais fait volontairement de tort à qui que ce soit, et demande pardon à ceux qui croiraient avoir à se

Digitized by Google

Quelque extraordinaires que nous apparaissent de telles institutions en ce temps de régime représentatif et parlementaire, il faut reconnaître qu'elles fonctionnent avec sagesse et régularité. Adaptées aux mœurs locales, enracinées au sol et aux traditions, elles suffisent aux nécessités politiques contingentes, et un écrivain français, qui en appréciait les effets, écrivait, à la veille de l'adoption de la nouvelle Constitution fédérale de 1874 : « Dans les cantons de Glaris et d'Appenzell, pays de grande industrie et de grand commerce, en relations incessantes avec toutes les nations de l'Europe et du monde, où la législation et l'administration sont aux prises avec toutes les difficultés et toutes les complications de la civilisation moderne, on ne saurait trop admirer le merveilleux bon sens avec lequel on a su adapter les exigences de la vie moderne aux formes traditionnelles de la démocratie primitive (1). »

De celles-ci, le système de la censure populaire appliquée aux actes des mandataires de la nation, investis par elle du droit de légiférer en son nom, est un dérivé immédiat. Le referendum est une combinaison des principes atténués du gouvernement direct avec ceux du régime représentatif. Elle date du siècle présent.

En 1831, le canton de Saint-Gall, renonçant à la *Landsgemeinde*, se donne une charte qui, reconnaissant au peuple le droit de faire ses lois, décrète que toutes mesures législatives seront soumises au vote des citoyens, avec faculté pour eux d'en retarder la mise en vigueur pendant un certain temps. C'était donner au peuple la prérogative du veto, ailleurs monopolisée dans les mains du monarque. Divers cantons imitèrent cet exemple.

Le Valais, en 1844, abolit à son tour la *Landsgemeinde* et

plaindre de lui. Le nouveau Landamman prête alors le serment d'usage, auquel le peuple répond en jurant de lui obéir, de servir le pays et d'observer la loi. Tout se passe au milieu de l'ordre le plus parfait.

(1) ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE, « La Suisse et sa constitution », *Revue des Deux Mondes*, 1873, p. 753.

Digitized by Google

adopte le régime représentatif avec le referendum, auquel pendant quelque temps il renonce, mais pour y revenir bientôt après.

Les cantons de Vaud, en 1845, de Lucerne, en 1846, à leur tour établissent chez eux le referendum.

Enfin, la Constitution fédérale du 12 septembre 1848, en son article 114, stipule que, en cas de revision, la constitution nouvelle n'entrera en vigueur qu'après avoir été acceptée par la majorité des électeurs et par la majorité des cantons.

Le principe de la votation populaire reçoit ainsi en matière fédérale une première consécration.

On l'enferme, il est vrai, dans un domaine encore restreint; mais il s'y trouvera bientôt à l'étroit, et il faudra que l'on élargisse son champ d'action.

III

La Constitution de 1848 créa, peut-on dire, la Suisse fédérale moderne. Elle érige une république unie, un État, là où il y avait vingt-deux cantons, dont trois subdivisés, qui formaient en tout vingt-cinq États distincts, ayant chacun son gouvernement, ses lois, sa milice et son administration. Rattachés par des liens assez lâches, ils étaient divisés par la race et par le culte. Ces antinomies de sang et de croyances avaient déchaîné la guerre religieuse du Sunderbund, qui se termina par la victoire des cantons protestants. En faisant la constitution de 1848, les Suisses voulaient prévenir le retour de semblables catastrophes, fortifier leur nationalité, et assurer la prédominance de la puissance civile sur l'Église, dont les ambitions avaient allumé les plus fâcheuses discordes.

Pendant quinze ans, la Constitution nouvelle fonctionna d'une manière satisfaisante. Vers 1864, une agitation revisionniste s'organisa.

Le mouvement qui se dessinait était un mouvement naturel,

Digitized by Google

issu de la force immanente des choses, déterminé par des phénomènes internes et par des circonstances politiques extérieures, qui poussaient irrésistiblement la Suisse vers une organisation fédérale plus resserrée et plus homogène.

La Suisse avait, au point de vue géographique, ethnographique et politique, une situation difficile et périlleuse. Formée de populations parlant un langage différent, neutre, presque enfermée entre la France et l'Allemagne, elle était l'objet des suspicions et des reproches de l'une, des convoitises et des ambitions de l'autre. L'empire napoléonien voyait avec effroi se dresser à ses portes, à Genève, une tribune libre pour ses proscrits et ses persécutés ; la Prusse, dont la guerre de 1866 assura l'hégémonie, affichait le principe nouveau des nationalités et tournait des regards avides vers les populations germaniques des cantons septentrionaux. En cas d'agression ou de conflit entre ses deux puissants voisins, la Suisse suffirait-elle à sa défense ? Son armée était-elle assez forte ?

Les patriotes s'en inquiétaient et demandaient l'organisation d'une armée fédérale sur des bases fixes et uniformes.

Le souci de la défense du territoire n'était pas le seul mobile qui inspirât les partisans de la revision.

L'industrie, le commerce et l'agriculture avaient prospéré, entraînant un développement rapide et considérable des voies de communication et de transport, exigeant d'importantes mesures économiques et financières, à la réalisation desquelles l'indépendance respective des cantons faisait obstacle. La vie civile souffrait dans ses multiples relations de la diversité des législations cantonales (1). Les empiètements de l'Église sur le domaine de l'État suscitaient des querelles, d'où résultait un

(1) Le droit au mariage, notamment, était dans certains cantons soumis à des restrictions arbitraires et vexatoires. Dans quelques-uns, le mariage était interdit entre personnes appartenant à des confessions différentes. Cette interdiction fut supprimée par une loi fédérale, antérieurement à la revision de la Constitution. Dans d'autres cantons, il fallait pour se marier justifier de ses moyens d'existence. La loi condamnait les indigents au célibat. Il en résultait que le nombre des enfants naturels augmentait annuellement.

Digitized by Google

malaise social, auquel il importait de mettre fin, en délimitant définitivement les frontières du spirituel et du temporel. Tous ces intérêts patriotiques, matériels et moraux, exigeaient une action centrale, une unité de direction gouvernementale, la concentration et l'unification des grands services publics. Il fallait au-dessus de l'administration libre et particulière des intérêts locaux, une administration supérieure aux mains de laquelle fussent remis les intérêts communs et les affaires de la nation.

De là, formé de tous ces vœux, de tous ces griefs, un mouvement considérable de l'opinion vers la revision du pacte de 1848, mouvement auquel les démocrates prêtaient un ardent et bruyant concours, dans l'espoir qu'une charte nouvelle leur apporterait la satisfaction de quelques-unes de leurs plus chères aspirations politiques (1).

En 1871, l'assemblée fédérale, conquise aux idées réformistes, élabora des propositions de revision qui furent, conformément à l'article 114 de la Constitution en vigueur, soumises à la votation populaire. Dans le cours de l'année 1872, le 12 mai, les propositions adoptées par l'assemblée fédérale furent rejetées par 260,859 voix et 13 cantons, contre 255,606 voix et 9 cantons.

Les forces opposées étaient à peu près équivalentes. Les revisionnistes avaient en face d'eux, coalisés pour la circonstance, les catholiques et les fédéralistes de toutes nuances, conservateurs et modérés.

Le projet de constitution nouvelle était essentiellement centralisateur et unitaire.

Peut-être sur certains points l'était-il avec une nuance trop accusée; aussi les défenseurs de l'autonomie cantonale le combattirent avec acharnement.

Les éléments conservateurs, d'autre part, s'alarmèrent des

(1) Voyez, sur les motifs et le but de la revision de la Constitution de 1848, une intéressante notice de M. JOZON, *Bulletin de la Société de législation comparée*, 1874-1875, p. 13.

Digitized by Google

concessions qu'il octroyait aux démocrates. Ces concessions étaient fort larges : non seulement le referendum, admis par la Constitution de 1848 seulement en matière de revision constitutionnelle, recevait application à toutes lois fédérales, mais encore le projet y ajoutait-il le droit d'initiative qui permettait au peuple d'intervenir plus directement encore dans l'œuvre législative. Cinquante mille citoyens ou cinq cantons pouvaient saisir l'assemblée fédérale d'une proposition de loi sur laquelle elle serait tenue de délibérer et de statuer.

C'était aller trop vite et trop loin.

Les revisionnistes cependant ne perdirent point courage, mais ils comprirent qu'une transaction était nécessaire. Le projet fut amendé. Les catholiques et les fédéralistes purs étaient intransigeants ; il ne fallait point songer à les convertir; mais les fédéralistes modérés entendirent raison, et l'on parvint à les rallier.

Le projet fut représenté. Le 19 avril 1874, le peuple se réunit pour la deuxième fois dans les comices : 340,199 électeurs votèrent oui, et 198,013, non. Quatorze cantons et demi se prononcèrent pour l'affimative et sept et demi seulement pour la négative. Il y avait eu au scrutin 23,000 électeurs de plus qu'en 1872. La majorité était compacte. La revision était faite.

La Constitution nouvelle entra en vigueur le 29 mai suivant.

Elle étendait dans de larges proportions la compétence du législateur fédéral, y transportait tout entière l'organisation de l'armée, conférait une vaste augmentation de pouvoir aux autorités fédérales. C'était une œuvre d'unification et de centralisation (1).

Le referendum, dans le régime nouveau, occupe une place plus large que celle qui lui était faite dans le régime antérieur.

La charte de 1848 ne renvoyait à la votation populaire que la Constitution revisée. La charte de 1874 lui renvoie en outre

(1) Voyez une intéressante notice de M. PAUL LESAGE sur la Constitution de 1874, *Annuaire de législation étrangère*, publié par la Société de législation comparée, 1875, p. 445.

Digitized by Google

les lois fédérales lorsque la demande en est formée par un certain nombre de citoyens. Le droit d'initiative que le projet de revision écarté en 1872 avait inscrit parallèlement au referendum a disparu de la Constitution de 1874. On l'a servi en sacrifice au parti fédéraliste modéré, que cette innovation radicale effrayait.

Le referendum, établi définitivement en matière constitutionnelle et législative, devenu un rouage de la machine gouvernementale, présente le double caractère que déjà l'on découvre dans ses origines historiques et que nous signalons plus haut, manifestation immédiate et directe de la souveraineté de la nation d'une part, garantie d'autonomie pour les cantons d'autre part.

On n'avait point seulement, en effet, voulu créer un instrument de contrôle populaire sur les décisions des Chambres fédérales, mais donner aux cantons, contre les pouvoirs fédéraux agrandis et renforcés, une arme de protection et de défense.

C'était une compensation au moyen de laquelle on avait espéré — et cet espoir se réalisa — faire accepter la revision par les fédéralistes modérés, dont l'opposition au projet de 1872 avait été déterminée par l'exagération de ses tendances centralisatrices.

C'est ce qu'exprimait très justement un écrivain déjà cité (1), en disant : « Plus on augmente les attributions du gouvernement fédéral, plus il devient nécessaire de lui donner un contrepoids, d'imaginer une institution qui rétablisse l'équilibre entre la Confédération et les cantons; ce contrepoids, les auteurs de la revision ont cru le trouver dans la participation directe du peuple des cantons à la législation fédérale (2). »

(1) ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE, *op. cit.*

(2) Il y avait eu, pendant la période d'élaboration de la Constitution de 1874, dissentiment entre les partisans du referendum sur la forme sous laquelle il convenait de l'établir. Les fédéralistes ne voulaient que le referendum des cantons; les démocrates demandaient le referendum de tous les électeurs, auquel ils attribuaient les mêmes mérites qu'au premier et qui, de plus, avait l'avantage de donner au peuple une intervention active dans la confection des lois.

Digitized by Google

La détermination des origines de l'institution du referendum, des raisons politiques qui en prescrivirent l'adoption par la Suisse contemporaine et des caractères qu'o. re, en ce qui la concerne, la Constitution de 1874, nous a paru d'un enseignement utile.

Lorsque, en effet, on étudie en soi une institution politique pratiquée par un peuple étranger, il est indispensable d'examiner à la suite de quelle transition historique, de quelle évolution d'idées et de tempérament cette institution s'est implantée et développée dans le pays, à quelles nécessités elle répond, de quels besoins elle procède.

Si elle y a fleuri et poussé, c'est sans doute que l'atmosphère ambiante était appropriée à sa nature, que le sol qui la porte était apte à la nourrir et à la fortifier. Il y a là un phénomène en quelque sorte physique qui ne se produit que moyennant un ensemble de conditions données et qui ne se manifestera point là où ces conditions font défaut.

Ici florissant et robuste, ce même arbre transplanté ailleurs, dans un sol étranger, sous un autre climat, se dessèche et meurt.

Il en est de même des institutions politiques. Elles sont le résultat des mœurs, de l'histoire, des conditions sociales des peuples.

Utiles, nécessaires chez l'un, elles peuvent devenir chez un autre malfaisantes ou stériles.

IV

Traçons brièvement le résumé de l'organisation du referendum dans la Constitution fédérale de 1874, modifiée par un arrêté fédéral du 8 avril 1891, qui a été soumis au peuple et adopté par lui le 5 juillet.

En matière législative, la Constitution établit le referendum facultatif.

« Les lois fédérales sont soumises à l'adoption ou au rejet

Digitized by Google

du peuple, si la demande en est faite par 30,000 citoyens actifs ou par huit cantons. Il en est de même des arrêtés fédéraux qui sont d'une portée générale et qui n'ont pas un caractère d'urgence. » (Art. 89.) La majorité des électeurs suffit. Celle des cantons n'est pas requise.

En matière de revision constitutionnelle, le referendum est obligatoire.

L'initiative de la revision appartient soit au peuple directement, soit à l'un des deux organes du pouvoir législatif, le Conseil national ou le Conseil des États, qui forment ensemble l'Assemblée fédérale. (Art. 118 à 123.)

Le Conseil national se compose des députés élus par le peuple suisse, à raison d'un membre par 20,000 habitants. (Art. 72.) Le Conseil des États se compose de 44 députés des cantons; chaque canton nomme 2 députés. (Art. 80.)

50,000 citoyens, ayant le droit de vote, peuvent demander la revision, soit totale, soit partielle de la Constitution.

Quelle que soit l'origine de la proposition de revision, et que la revision porte sur toute la Constitution ou sur quelques-unes seulement de ses dispositions, la Constitution revisée ou la partie revisée de la Constitution n'entre en vigueur que lorsqu'elle a été acceptée à la fois par la majorité des citoyens prenant part au vote et par la majorité des États.

Pour établir la majorité des États, chaque demi-canton compte pour une demi-voix; le résultat du vote dans chaque canton est tenu par le vote de l'État. (Art. 123.)

Donc, règle absolue et générale, toute revision provoque une consultation populaire. La nation, en ordre définitif, statue souverainement.

Mais elle peut être, en outre, dans certains cas, appelée à se prononcer préalablement sur la proposition de revision dont est saisie l'assemblée fédérale.

S'il s'agit d'une demande de *revision totale* émanant de l'initiative de 50,000 citoyens, la question de savoir s'il y a lieu de reviser est renvoyée au peuple, qui décide par oui ou par non.

Digitized by Google

Il en est de même si la proposition émane de l'une des Chambres et que l'autre la repousse. Le peuple tranche le conflit. Dans ces deux cas, un verdict affirmatif entraîne la dissolution des Conseils. A des Chambres nouvelles incombe la tâche de préparer la Constitution nouvelle. (Art. 120.

Lorsque la *revision partielle*, c'est-à-dire l'adoption d'un nouvel article constitutionnel, l'abrogation ou la modification d'articles déterminés de la Constitution en vigueur, est demandée par cinquante mille citoyens, il y a lieu de distinguer.

Lorsque leur demande revêt la forme d'une proposition conçue en termes généraux et que les Chambres ne l'approuvent pas, la question de la revision partielle est soumise au referendum, et si le peuple se prononce pour l'affirmative, les Chambres procèdent à la revision en se conformant à la décision populaire.

Quand les Chambres sont saisies par les citoyens usant du droit d'initiative, d'un projet rédigé de toutes pièces, si l'accord ne s'établit pas entre elles ou si elles écartent la demande, elles peuvent, ou bien élaborer un projet distinct et le soumettre à la votation générale de la nation en même temps que le projet émané de l'initiative populaire, ou bien se contenter de lui soumettre une proposition de rejet. (Art. 121.)

La revision, votée le 5 juillet 1891, n'a pas eu pour effet de modifier l'économie essentielle ni les principes de la constitution de 1874, en ce qui concerne le referendum. Mais la Constitution de 1874 ne distinguait pas entre la revision totale et la revision partielle. Des difficultés s'en étaient suivies dans l'application de l'article 120, qui disposait qu'en cas de demande de revision, formée par 50,000 citoyens, la question de savoir si la Constitution doit être revisée était soumise à la votation populaire. Il avait été admis que lorsque la demande ne tendait qu'à une revision partielle, le peuple néanmoins devait être consulté sur la revision totale. Et l'on invoquait à l'appui de cette interprétation le danger qu'il y aurait à laisser la foule porter la main sur un article spécial de la Constitution, au risque

Digitized by Google

de détruire tout l'équilibre de l'édifice. Cette opinion cependant avait rencontré de nombreux adversaires qui objectaient qu'elle avait pour résultat de priver le peuple souverain d'un droit exclusivement maintenu à ses représentants (1).

L'innovation que le vote du 5 juillet dernier (2) introduit dans la Constitution fédérale entraînera évidemment un affaiblissement de l'action des Chambres. Mais si l'on songe qu'il faudra réunir 50,000 signatures pour mettre en mouvement le droit d'initiative, on peut raisonnablement croire qu'il n'en sera fait que rarement usage et seulement lorsque quelque importante question se présentera. Il en sera de même, sans doute, de la disposition, très étendue, aux termes de laquelle 50,000 citoyens peuvent libeller à leur convenance le texte même des articles constitutionnels sur lesquels le peuple devra être consulté; car, s'il est facile de demander en principe telle réforme déterminée, il est beaucoup plus malaisé de mettre 50,000 individus d'accord sur ses détails de forme et d'application. Au fond, dit un distingué publiciste suisse, M. Tallichet, cette dernière extension des droits populaires est donc moins dangereuse qu'elle n'en a l'air (3).

Les Chambres fédérales ont été convoquées à la suite du scrutin du 5 juillet en session extraordinaire, pour délibérer sur un projet du Conseil fédéral réglant le mode de procéder pour les demandes d'initiative et les votations relatives à la revision constitutionnelle (4). Mais le temps leur a manqué pour achever cette tâche fort délicate et, au Conseil des États, la discussion a été ajournée au mois de décembre. Au moment où nous écrivons, elle n'est pas encore terminée.

Le mode ordinaire suivant lequel s'exerce le referendum en

(1) NUMA DROZ, « La revision fédérale », *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, 1885, I, p. 9.

(2) Les résultats de la votation populaire ont été les suivants : 183,029 électeurs, 16 cantons et 4 demi-cantons ont voté oui. 120,599 électeurs, 3 cantons et 2 demi-cantons ont voté non.

(3) *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, livraison de mai 1891, p. 443.

(4) Le texte du projet a paru dans la *Feuille fédérale*, 1891, n° 31, p. 869.

Digitized by Google

matière législative est déterminé par une loi du 17 juin 1874, qui établit à cet égard une série de règles.

Les lois et arrêtés de nature à être soumis au referendum (1) n'entrent pas en vigueur le jour de leur publication officielle. Un délai de quatre-vingt-dix jours ou trois mois est ouvert à compter de celle-ci pour permettre à l'initiative populaire de s'exercer. Si, à son expiration, les 30,000 signatures requises ne sont pas réunies, la mesure législative ou réglementaire acquiert force obligatoire et échappe à toute censure électorale. Les citoyens qui entendent provoquer le referendum à l'égard d'une mesure susceptible de lui être soumise apposent leur signature sur des listes à ce affectées. Ils doivent être électeurs. Leur capacité électorale doit être attestée par l'autorité communale du lieu où ils exercent leurs droits politiques. Le vote ne peut avoir lieu moins d'un mois après la publication et la distribution de l'arrêté dont l'adoption lui est subordonnée. Il se fait, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à la majorité des votants. La majorité des cantons n'est exigée, en outre, que pour les propositions de revision de la Constitution.

Le referendum est une institution d'un fonctionnement coûteux. Il est rare que les dépenses occasionnées par le vote d'une loi fédérale ne s'élèvent pas à des sommes supérieures à 100,000 francs. Les frais d'impression de la loi sur les faillites se chiffrèrent par 47,696 francs. L'ensemble de la dépense monta à 130,000 francs.

A côté du referendum fédéral s'exerce dans tous les États de la Confédération, à l'exception d'un seul, le referendum cantonal.

Dans plusieurs d'entre eux, il est obligatoire ; dans d'autres,

(1) On a vu que les arrêtés fédéraux sur lesquels le peuple peut être appelé à seprononcer sont ceux qui ont une portée générale et ne revêtent pas un caractère d'urgence. Cette définition, font remarquer sir Francis Adams Ottiwel et Cunningham, *op. cit.*, p. 51, n'est pas très claire. On considère comme d'intérêt général les arrêtés qui établissent des règles permanentes et obligatoires pour les citoyens ou pour les cantons.

Digitized by Google

facultatif. Dans un certain nombre, il se combine avec le veto ou avec le droit d'initiative (1).

Le canton de Fribourg, seul, où les idées démocratiques n'ont pas encore fait leur trouée, ne possède pas le referendum.

Le type le plus pur de la démocratie absolue et sans alliage se retrouve dans la Constitution du canton de Zurich, qui peut être considéré comme ayant définitivement renoncé à la forme représentative. Elle date de 1869.

Le peuple, avec l'aide du Conseil cantonal élu par lui, exerce le pouvoir législatif. Il vote sur tout projet de loi proposé et lui donne force obligatoire ou le rejette. C'est le referendum dans sa plus large application.

Le droit d'initiative n'est pas moins étendu.

Le peuple peut demander le vote d'une nouvelle loi, la modification ou l'abrogation d'une loi existante.

Tout citoyen peut saisir le Conseil d'un projet qui doit être renvoyé à la votation populaire, si le tiers du Conseil l'approuve. L'auteur du projet est admis à le défendre lui-même à la barre de l'assemblée, pourvu que 25 membres soient d'avis de l'y autoriser.

Lorsque 5,000 citoyens soumettent une question au Conseil, celui-ci doit l'examiner sans délai et ordonner un referendum. Il lui est loisible de présenter au peuple, en même temps que la proposition qui lui a été transmise, un contre-projet rédigé par lui.

Les électeurs sont convoqués deux fois l'an, mais peuvent l'être extraordinairement, en cas d'urgence.

L'approbation populaire peut être demandée pour un projet en bloc ou article par article.

Le peuple nomme ses officiers et ses députés aux Chambres fédérales. Il élit ses juges et fait ses lois.

(1) M. Émile de Laveleye donne l'énumération complète des cantons avec indication de leur régime politique, dans son beau livre : *Le gouvernement dans la démocratie*, t. II, chap. IV : « Le gouvernement direct par le referendum ». Paris, F. Alcan, 1891. Nous y avons puisé d'intéressants renseignements.

Digitized by Google

Résumant les caractères de la Constitution zurichoise, un auteur (1) la dépeignait en ces quelques traits : « Les députés cessant d'être des rois sont devenus de simples commis. Chaque électeur prend une part directe et visible à tous les actes publics. Son député n'est qu'un serviteur qu'il charge de lui faire un rapport sur telle ou telle affaire, de lui préparer un projet de loi dans tel ou tel sens. Mais il ne délègue aucune partie de la souveraineté, à ce serviteur... Lui seul est roi, et, dans sa sphère, lui seul règne et gouverne. »

Déjà l'utilité de ces « serviteurs » est contestée, et la réduction du nombre des membres du Conseil cantonal, qui est actuellement de deux cents, à trente ou quarante, rencontre beaucoup d'adhésions.

Il est difficile d'apprécier une semblable organisation politique aussi éloignée, aussi radicalement et essentiellement différente de la nôtre, sous laquelle vivent avec nous toutes les grandes nations des deux mondes.

En principe et d'une manière générale, le régime du gouvernement direct, absolu et sans tempérament, comme celui du canton de Zurich, nous apparaît soit comme l'expression d'un état social rudimentaire et barbare, soit comme une forme gouvernementale idéale, à laquelle pourraient seules prétendre des sociétés parfaites, ayant atteint les limites dernières du progrès.

L'abolition de la délégation sur laquelle repose le régime représentatif serait une entreprise folle dans tout pays d'étendue quelque peu vaste, de civilisation quelque peu complexe.

Dans un État de proportions territoriales extrêmement restreintes et de population universellement instruite et dressée dès l'enfance à la pratique des affaires publiques, où ces affaires mêmes se réduisent à la gestion d'intérêts purement locaux, on en peut concevoir la possibilité, sans toutefois, ajoutons-le sans retard, en discerner les avantages.

(1) HEPWORTH DIXON, *La Suisse contemporaine*, traduit par E. BARBIER. Paris, 1872.

Digitized by Google

V

Après avoir étudié le mécanisme du referendum, avoir décrit son rôle dans l'organisation politique de la Suisse, avoir précisé sa nature et ses origines, il reste à montrer son activité et ses résultats.

Il faut tout d'abord rendre au peuple suisse cette justice que, dans la mise en œuvre de ce délicat rouage politique, la modération et le sang-froid ne lui ont jamais fait défaut. Faire intervenir la foule dans l'œuvre gouvernementale, s'adresser directement à elle, lui demander son avis et donner à cet avis la force exécutoire d'un jugement sans appel, cela ne peut se concevoir, dans un pays tel que le nôtre et ceux qui l'avoisinent, sans tumultes de la rue, sans une agitation constante de l'opinion, sans une perturbation profonde de la tranquillité sociale. Chaque année, le peuple suisse se réunit dans ses comices et prononce définitivement sur le sort des plus importantes mesures que ses représentants ont votées. Maintes fois il les condamne et inflige ainsi le plus solennel désaveu à ceux qu'il investit de la fonction législative. Jamais cependant, jusqu'aujourd'hui, ces consultations populaires n'ont été l'occasion de désordres ou de violences. Souvent la nation se divise. La paix publique n'en ressent point d'atteinte, et les dissentiments que suscitent les plus brûlantes questions n'affaiblissent point entre les citoyens des régions les plus différentes, presque les plus opposées par le tempérament, le langage et la religion, ces liens d'entente générale et commune auxquels la République helvétique doit son unité et son originalité, et dont la solidité assure son avenir.

Si l'exercice du referendum n'a point mis en péril l'ordre et la tranquillité de l'État, si le peuple suisse la pratique pacifiquement et avec dignité, il s'en faut cependant qu'il doive se féliciter des profits qu'il en a pu recueillir. Et après vingt années d'expérimentation, il est permis de se demander si l'action directe du peuple a hâté d'une heure la marche ascendante du

Digitized by Google

progrès, si même elle ne l'a point entravé, si, en tout cas, elle a prémuni le pays contre quelques-unes des fautes ou des erreurs qu'il est de mode aujourd'hui, en d'autres lieux, d'imputer au régime représentatif.

Nous n'allons pas ici refaire le procès à l'ignorance et à la brutalité des masses. Le peuple suisse, nous l'avons dit, n'est ni brutal, ni frivole. Il est pratique et paisible. Il n'est pas ignorant non plus. L'instruction de l'enfance est générale. La connaissance des affaires publiques, tout au moins des affaires locales, est plus répandue que partout ailleurs.

Mais il ne suffit pas, pour légiférer, pour apprécier et trancher les questions infiniment complexes, variées et difficiles que soulève l'administration d'un pays, la gestion de ses intérêts politiques, économiques et sociaux, de notions approximatives, de cette demi-éducation qui fait saisir la surface des choses, sans permettre d'en pénétrer l'essence et le fond et d'en discerner les nuances exactes.

Les foules sentent vivement et souvent juste. Elles pensent légèrement et souvent mal. « Elles sont », dit avec raison un écrivain suisse, qui les juge avec bienveillance, « portées aux mesures honnêtes, ennemies — par intérêt, bien entendu — du favoritisme et du gaspillage. »

L'appréciation favorable que formule M. Wuarin [1] au sujet de leur valeur comme « propulseur gouvernemental et volonté dirigeante » se justifierait complètement si elles n'étaient, en outre, facilement impressionnables, sujettes à de brusques étourdissements, à des inspirations irréfléchies, et si l'on ne parvenait aisément, avec un peu d'habileté et en s'adressant à leurs sentiments, à égarer leur intelligence et à troubler leur indépendance d'appréciation.

Lorsque, en effet, l'on recherche les causes auxquelles doivent être attribuées l'attitude et le vote de la nation suisse dans quelques-unes des plus graves occasions où elle ait eu à se

[1] WUARIN, « L'évolution de la démocratie en Suisse », *Revue des Deux Mondes*, livraison du 1er août 1891.

Digitized by Google

prononcer, on constate qu'ils ont été déterminés par des considérations de multiple nature, souvent étrangères au problème posé et aux intérêts qui s'y trouvaient engagés.

Telles votations populaires resteraient inexplicables pour l'historien, s'il prétendait y démêler une opinion nette et arrêtée sur la question qui en a été l'objet.

C'est souvent dans un mécontentement général à l'égard des Chambres et du pouvoir exécutif, dans des coalitions momentanées de partis, dans un malaise économique, adroitement exploité par une coterie, que l'on retrouve les mobiles auxquelles la nation a obéi et qui lui ont dicté son vote.

La psychologie politique du peuple suisse révèle chez lui deux caractères essentiels et dominants, qui se manifestent, isolés ou combinés, dans la plupart de ses actes.

C'est d'abord l'attachement des groupes cantonaux à leurs prérogatives historiques et leur autonomie respective. C'est ensuite une antipathie instinctive chez la masse pour toute dépense dont elle n'espère pas retirer un avantage immédiat et direct.

Cet amour jaloux des Suisses pour leurs libertés locales, legs d'un passé resté cher, constitue assurément une sauvegarde contre l'exagération de tendances uniformistes qui altéreraient la physionomie propre, le caractère original de la fédération helvétique. Mais il a mis obstacle à la réalisation d'utiles mesures dont il s'est à tort alarmé. Il s'affaiblit, d'ailleurs, de jour en jour. La Suisse évolue vers la forme unitaire, et l'opinion fédéraliste, qui avait fait à la Constitution de 1874 une si vigoureuse opposition et même avait paru près de l'emporter, perd quotidiennement du terrain.

Un second trait de mœurs qu'offre le peuple suisse, c'est, nous venons de le dire, la haine du gaspillage, dégénérée souvent, il est vrai, en un souci mesquin de l'économie, qui lui a fait renoncer, par effroi de la dépense, à d'urgentes et bienfaisantes réformes administratives.

Dans tous les pays, le contribuable met la recherche de son

Digitized by Google

aisance individuelle au-dessus de celle des intérêts généraux. Et s'il fallait, en politique, en finances, en matière militaire ou de travaux publics, le consulter directement avant d'entreprendre de grandes choses, sans doute ne se feraient-elles jamais. Les grandes choses coûtent cher. Et le prix qu'il faut y mettre en écarte les foules attentives aux inconvénients extérieurs du moment, inexpertes à prévoir et à préparer les lendemains.

Cet esprit de parcimonie imprègne plus particulièrement en Suisse les populations rurales, auxquelles appartient dans la composition du corps électoral l'incontestable suprématie du nombre. En Suisse, comme partout ailleurs, le paysan n'admet d'autre politique que celle qui lui conserve intacts sa bourse, son champ, sa récolte. Sa vision s'arrête aux clôtures de son étroit domaine. Le clocher de son village marque le terme de son horizon. Et en dehors des heures exceptionnelles où quelque puissant coup de vent brise ces barrières, élargit sa vue et secoue sa torpeur, il reste insensible à ce qui n'est point son bien présent et individuel. Les grands intérêts moraux et intellectuels échappent à son regard et n'émeuvent point son âme.

De ces deux sentiments que nous venons d'analyser, la manifestation se révèle dans le plus grand nombre des votations populaires auxquelles il a été procédé depuis 1874 (1).

En 1879, à la suite d'une série de crimes qui avaient profondément ému l'opinion publique, un courant se forma en faveur du rétablissement de la peine de mort que, par son article 65, la Constitution avait abolie dans toute l'étendue de la Confédération. Les partisans de la réforme trouvèrent un appui dans le parti des fédéralistes, dont le concours était assuré d'avance à toute mesure destinée à restreindre le domaine du pouvoir central. De là, un mouvement puissant qui aboutit à une revision, sanctionnée par 193,193 voix et 14 cantons contre

(1) M. Émile de Laveleye, l'écrivain politique éminent dont la perte soudaine a récemment affligé la Belgique entière, donne, dans son dernier et remarquable ouvrage : *Le gouvernement dans la démocratie*, que nous avons déjà cité dans le cours de cette étude, un tableau complet des votations populaires depuis 1874 jusqu'en juillet 1891 (t. II, chap. IV, p. 160).

Digitized by Google

178,675 et 8 cantons, et à l'introduction dans la Constitution d'une disposition nouvelle ainsi conçue : « Il ne pourra être prononcé de condamnation à mort pour cause de délit politique ; les peines corporelles sont interdites. » Les cantons se trouvaient ainsi remis en possession du droit d'édicter sur leur territoire la peine de mort pour crimes de droit commun. Il faut ajouter à leur honneur que peu d'entre eux en usèrent. Lucerne, Uri, Schwytz, Obwald, Zug, Appenzell, Rhodes-Intérieur, Saint-Gall et le Valais inscrivirent la peine capitale dans leurs codes. Mais ce fut lettre morte, en somme. Depuis 1879, la Suisse n'a plus été témoin d'une exécution.

L'esprit fédéraliste ou, en d'autres termes, l'esprit d'indépendance et de souveraineté locale, remporta d'autres victoires non moins regrettables et plus marquées en 1882.

Le 30 juillet, le peuple fut convoqué pour approuver une loi sur les épidémies et un arrêté tendant à reviser la Constitution dans le but de permettre à la Confédération de légiférer sur la protection des brevets d'invention. La première prescrivait des mesures préventives, obligeait le médecin à dénoncer la maladie, ordonnait l'isolement des personnes atteintes et établissait une réglementation minutieuse et sévère, sanctionnée par des pénalités. Elle rendait en outre la vaccination obligatoire. La loi dans son ensemble était bonne. Mais elle renfermait des dispositions draconniennes qui la rendirent impopulaire. Comme, de plus, elle constituait une extension de la législation fédérale, les adversaires de la centralisation la combattirent énergiquement ; elle fut rejetée à l'énorme majorité de 254,340 voix, contre 68,027.

L'arrêté relatif aux brevets d'invention, entaché, aux yeux des fédéralistes, d'un vice analogue, partagea son sort.

La même année, quelques mois plus tard, le referendum fut provoqué à l'égard d'une mesure qui avait un caractère administratif bien plutôt que politique, et qui fournit à l'opposition, encouragée par ses récents succès, l'occasion d'ouvrir une campagne nouvelle.

Digitized by Google

Un arrêté avait été pris dans le but d'assurer l'exécution de l'article 27 de la Constitution, qui dispose ce qui suit : « Les cantons pourvoient à l'instruction primaire, qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile; elle est obligatoire, et dans les écoles publiques, gratuite; les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir, d'aucune façon, dans leur liberté de conscience ou de croyance.

« La Confédération prendra les mesures nécessaires contre les cantons qui ne satisferaient pas à ces exigences. »

Il s'agissait seulement d'organiser le droit de surveillance octroyé à la Confédération vis-à-vis des cantons, et de nommer un secrétaire du département de l'instruction publique, chargé d'en diriger l'exercice.

Les Suisses n'aiment pas la bureaucratie. On leur représenta comme une sinécure le poste que l'on voulait créer; autour de cette simple mesure administrative, les partisans et les adversaires de la liberté d'enseignement se livrèrent bataille (1). On parvint à effrayer les cantons, les communes et les familles sur ses conséquences, et l'arrêté sombra le 26 novembre sous une majorité de 318,139 voix, contre 172,010.

Les mêmes causes, pour une grande part, déterminèrent le rejet, deux ans après, de deux autres arrêtés, l'un réorganisant le département de justice et de police, l'autre augmentant le crédit affecté à l'entretien de la légation suisse à Washington, afin d'y adjoindre au ministre un secrétaire.

Lorsque le poste diplomatique aux États-Unis avait été créé, quelque temps auparavant, nul n'avait songé à réclamer une votation populaire. Une augmentation d'une dizaine de mille francs est sollicitée, et il faut que le peuple en soit saisi et la ratifie. Que le peuple tout entier ait à se prononcer sur une semblable question, dit avec beaucoup de vérité M. Droz, par-

(1) Voyez NUMA DROZ, *Op. cit.*, I, p. 11.

Digitized by Google

tisan résolu cependant du referendum (1), « ce n'est pas de la vie politique saine ». « Si développée, ajoute-t-il, que soit l'éducation politique de notre peuple, elle n'est pas encore perfectionnée au point qu'il ne se trompe jamais sur la valeur relative des choses soumises à son appréciation. Il oublie ou méconnait souvent les lois de la perspective et donne une importance capitale à des détails insignifiants. »

Les deux arrêtés furent repoussés, le premier par 214,916 voix, contre 149,729, le second par 219,728, contre 137,824, et ils entraînèrent dans leur chute un troisième arrêté relatif à la patente des voyageurs de commerce, contre lequel aucune raison sérieuse ne pouvait être invoquée (2).

En une récente occasion, le referendum a fourni un exemple topique de l'inconséquence de l'opinion populaire, de la complexité des mobiles qui la guident, des erreurs auxquelles ces mobiles peuvent la conduire.

C'était le 15 juillet 1891. La nation était consultée sur une loi organisant les pensions de retraite des fonctionnaires fédéraux. Elle la condamne par 352,467 suffrages, contre 91,679. « Jamais encore, dit le chroniqueur politique de la *Bibliothèque universelle*, la Suisse n'avait été témoin d'une aussi extraordinaire votation. » La loi repoussée avait été, en effet, votée à l'unanimité par les deux chambres; tous les organes influents de la presse l'avaient recommandée comme « une œuvre de justice et de saine économie ».

Aussi, l'opposition dont elle a été victime ne doit-elle point être attribuée à quelques motifs propres, attachés à sa nature, à sa portée, à son texte, mais, continue le rédacteur de la *Revue suisse*, au peu de goût du peuple pour la bureaucratie, et principalement — motif qui a dominé et renforcé tous les autres — à un mécontentement profond de la politique fédérale, lequel lui-même résultait de diverses causes, notamment l'élévation des tarifs de péages dont souffraient les petites bourses et les

(1) *Op. cit.*, I, p. 24 et 25.
(2) Votation du 11 mai 1884.

Digitized by Google

troubles du Tessin. « Cela nous promet encore, conclut-il, de belles votations. »

Depuis, le peuple a été convoqué deux fois, le 18 octobre, pour statuer sur une revision constitutionnelle tendant à créer le monopole fédéral de l'émission des billets de banque et sur les nouveaux tarifs douaniers, le 6 décembre pour décider du rachat du chemin de fer Central Suisse.

Les tarifs soumis au referendum avaient un caractère nettement protectionniste. La démocratie helvétique pas plus que les démocraties française et américaine n'a échappé au courant réactionnaire qui souffle sur les deux mondes. 218,636 voix ont sanctionné les tarifs, contre lesquels 159,072 citoyens seulement ont protesté (1). Chose remarquable, cette question vitale, qui intéresse toute l'existence économique, industrielle et commerciale du pays, paraît avoir laissé indifférente la moitié au moins du corps électoral. Les abstentions se chiffrèrent par 300,000!

La seconde question, soumise le même jour au referendum, avait une importance plus grande encore.

L'article 39 de la Constitution de 1874 donne à la Confédération le droit de décréter par voie législative des prescriptions générales sur l'émission et le remboursement des billets de banque, mais lui interdit de créer aucun monopole pour l'émission des billets de banque ni décréter l'acceptation obligatoire de ces derniers.

Déjà en 1880, l'un des chefs du parti centraliste, un député de Schaffhousen, M. Joos, avait proposé la revision de cette disposition et l'attribution à la Confédération du droit exclusif d'émission des billets de banque. Le peuple se prononça pour la négative par 260,126 voix contre 121,099 (2). Mais depuis les tendances unitaristes se sont fortifiées et propagées. Et la marche des esprits vers les idées centralisatrices a été si vigoureuse et rapide que, le 18 octobre dernier, une identique pro-

(1) L'opposition avait pour centre les cantons de la Suisse française, où les idées libérales ont de plus fervents et nombreux adeptes.

(2) Votation du 31 octobre 1880.

Digitized by Google

position de revision a été adoptée par 230,108 voix contre 157,853.

La grande majorité du peuple suisse est restée insensible à l'importance de la réforme qui lui était soumise. Il n'a point compris ce qu'il y a de périlleux dans cette atteinte radicale au principe de la liberté commerciale, dans cet acheminement vers l'établissement d'une banque d'État, investie du privilège unique et perpétuel d'émettre du papier-monnaie à sa guise et dans la limite qui lui plaira. Il n'a point cherché à s'éclairer, ne s'est pas ému, ne s'est rendu qu'en petit nombre au scrutin et a émis le vote favorable qu'on lui demandait. Il faudra, il est vrai, qu'à la suite de la revision de l'article 39, une loi organise le monopole fédéral nouvellement érigé. Adoptera-t-on la forme d'une banque d'État ou d'une banque par actions? C'est ce qu'elle aura à décider.

Il faut espérer qu'on ne la dispensera pas de l'épreuve du contrôle populaire et que la nation exercera celui-ci avec une attention plus sérieuse et plus réfléchie.

Le 6 décembre est la date de la dernière votation populaire. Les électeurs étaient convoqués pour donner leur avis sur un arrêté fédéral du 25 juin décrétant l'achat par l'État du chemin de fer Central Suisse. La mesure était livrée depuis longtemps à la discussion publique. Elle constituait le prélude d'une œuvre politique considérable, la nationalisation de tout le réseau des chemins de fer. C'était, au premier chef, une réforme centralisatrice. Le but poursuivi par ceux qui l'avaient conçue et élaborée était certes envisagé par la masse avec sympathie. Il n'en était pas de même du mode de réalisation, au moyen duquel l'opération devait s'accomplir. Elle devait entraîner une forte dépense. C'en était assez pour lui aliéner une fraction notable de l'opinion. On la combattit, de maints côtés, avec violence.

Le cours des actions du Central Suisse, à l'annonce du rachat, avait haussé dans des proportions exagérées et les titres atteint une valeur factice. Un syndicat de banquiers en détenait le plus grand nombre. C'est avec lui que le Conseil fédéral avait

Digitized by Google

traité. On reprocha au projet de lui ménager des bénéfices démesurés. Tandis que d'une part on taxait celui-ci de spéculation ruineuse pour les finances nationales, de l'autre on le représentait comme une entreprise de centralisation à outrance, que ne pourraient manquer de suivre, dans un délai plus ou moins bref, le monopole de la banque, des allumettes, des forces motrices, de la culture des céréales et jusqu'à la nationalisation du sol!

Le projet échoua au scrutin à 150,000 voix de majorité.

Le referendum du 6 décembre a eu pour la Suisse une triste conséquence. Le président de la Confédération, M. Welti, qui était l'auteur principal de la mesure rejetée et avait déployé dans sa défense les plus vaillants efforts, la plus tenace persévérance et une réelle éloquence, se crut atteint par le vote et donna sa démission.

La Suisse a perdu en lui un de ses plus intelligents, de ses plus dévoués serviteurs (1).

VI

La meilleure méthode pour se rendre impartialement compte des mérites d'une institution politique, c'est de la contempler vivante et agissante, de la suivre en pleine marche dans le fonctionnement de ses mouvements naturels, de mesurer sa force productive. L'expérience, en politique, instruit autant que les principes, et ceux-ci peuvent égarer, si on les isole des faits au

(1) Lorsque la démission de M. Welti fut notifiée au Conseil national, celui-ci délégua auprès de lui son président afin de le prier de revenir sur sa décision. M. Welti y ayant persisté, le président rendit compte de sa mission au Conseil et termina en rendant un solennel hommage au citoyen qui avait été revêtu six fois pendant vingt-cinq ans de la haute fonction de président de la Confédération, et en lequel s'étaient trouvés rassemblés « les dons puissants et rares de la grande éloquence et de la vaste intelligence, unis aux pures vertus républicaines et à l'amour profond de la patrie ». Le Conseil des États a voté à M. Welti des remerciements en témoignage de reconnaissance de la patrie. Le successeur de M. Welti est M. Hauser, qui a été élu président de la Confédération pour 1892.

Digitized by Google

milieu desquels ils se développent et qui réagissent fatalement sur eux.

La courte histoire que nous venons de tracer de l'exercice du referendum pendant un espace de près de vingt années ne le fait apparaître ni comme un correctif sûr des imperfections du régime parlementaire, ni comme un efficace instrument de progrès.

Le referendum a, en Suisse, ce rare privilège de rencontrer des partisans dans les camps les plus opposés. Les radicaux le prônent parce qu'ils y trouvent un stimulant et un aiguillon qui excitent les pouvoirs publics à la réalisation de réformes démocratiques. Les conservateurs, dans certains cantons, à Genève par exemple, y voient un rectificatif de la politique radicale, le moyen d'empêcher des lois hâtives, votées sous la pression de courants momentanés et factices.

Le referendum assurément a eu des impulsions heureuses. Comme tout instrument abandonné aux masses, il est propre aux besognes les plus utiles et pareillement aux moins bonnes, selon que la foule éclairée, bien instruite des véritables intérêts sociaux, garde la plénitude de son intelligence et de sa liberté, ou que, ignorante et crédule, elle cède, ce qui arrive le plus souvent, à des sollicitations égoïstes, ou aux prédications des violents et des empiriques.

Si le peuple suisse a, à diverses reprises, sanctionné des mesures bienfaisantes et justes, il en a aussi, sous de mauvaises inspirations, condamné de nécessaires et équitables, et l'on ne voit pas quelle grande réforme, quel progrès sérieux et nouveau le système de la législation directe aurait procuré à la Suisse et que d'autres pays vivant sous le régime représentatif n'ait su ou ne pourrait réaliser comme elle, sans le secours du referendum.

Deux phénomènes surgissent aux yeux, quand on a parcouru le tableau de l'activité du referendum depuis 1874 jusqu'aujourd'hui : c'est d'abord le désaccord fréquent que révèlent les votations populaires entre la nation et ses représentants; c'est ensuite, dans la plupart des scrutins, le grand

Digitized by Google

nombre des abstentions, bien que l'on fixe toujours les votations au dimanche et que l'on multiplie les bureaux électoraux.

Lorsqu'en 1884, le peuple fut convoqué pour voter sur les arrêtés relatifs à la réorganisation du département de justice et de police et à la subvention à accorder à la légation de Washington, 60 p. c. seulement des électeurs inscrits (il y en avait alors 634,222) se rendirent aux urnes. Dans le canton de Neufchâtel, il n'y en eut que 26 p. c. Tout récemment, lors de la votation sur les tarifs douaniers et le monopole de l'émission des billets de banque, les abstentions s'élevèrent à 300,000, soit près de la moitié du corps électoral (1). On a cherché dans le canton de Zurich à remédier à ce mal dont les pays parlementaires souffrent au même degré, en autorisant les communes à décréter le vote obligatoire sous peine d'une amende de 60 centimes à 1 franc. On y autorise également le vote par délégation.

Les hommes politiques suisses se préoccupent aussi de la fréquence des échecs encourus dans les comices populaires, par les mesures émanant des Chambres fédérales. Sur cent et trente lois et arrêtés votés par elles depuis la Constitution de 1874 jusqu'au mois de juillet 1891, seize seulement ont subi l'épreuve du referendum. Onze ont été rejetées (2).

D'où procèdent ces dissentiments entre le peuple et ses mandataires élus? « De ce que, répond avec sagacité M. Naville,

(1) M. NAVILLE, dans un article publié dans la *Revue de la représentation proportionnelle*, 1887, p. 52, et intitulé : « A propos du referendum », produit des exemples saisissants de l'abstentionisme qui sévit en Suisse. Le canton de Berne renferme environ 105,000 électeurs. On le fait voter sur la question de savoir si la Constitution doit être revisée, et l'on retrouve dans l'urne 27,094 oui et 12,116 non. Il y a donc eu plus de 65 000 abstentions. — Les électeurs génevois sont convoqués au sujet d'une loi remettant au peuple l'élection des juges. Il y avait 19,269 électeurs inscrits. Il se présente 6,464 votants, soit deux tiers d'abstentions. — Le canton de Vaud renferme 60,000 électeurs en chiffres ronds. Une loi accordant la garantie de l'État à la banque cantonale est soumise au peuple. Il se présente au scrutin 13,499 citoyens, c'est-à-dire un nombre inférieur au quart des citoyens.

(2) Voyez ÉMILE DE LAVELEYE, *op. cit.*, t. II, p. 160. Il y a eu en outre six modifications constitutionnelles.

Digitized by Google

apôtre fervent de la représentation proportionnelle, les groupes nombreux de citoyens battus aux élections et sans influence aucune sur les décisions parlementaires, retrouvent l'exercice de leurs droits en un jour de votation populaire. » Il suffit que les minorités diverses, vaincues dans les élections législatives, s'agglomèrent et se coalisent pour constituer une majorité solide et compacte devant laquelle viennent succomber, au referendum, les actes et les décisions des assemblées parlementaires. M. Wuarin croit avec M. Naville que la représentation proportionnelle, en donnant à la nation une représentation vraie, éviterait ces désaccords fâcheux entre le pays et ses députés et que même l'harmonie gouvernementale se trouvant ainsi rétablie, la demande de plébiscite législatif n'aurait plus de raison d'être que dans des circonstances exceptionnelles et deviendrait fort rare.

« Les citoyens, dit M. Wuarin, craindront moins que l'on n'entreprenne sur eux; les débats sérieux retourneront du sein du peuple dans celui des corps délibérants et l'on ne sera que bien rarement dans le cas de se servir de ces lourdes armes défensives. La représentation proportionnelle simplifiera donc le jeu de la démocratie directe. »

Sous l'empire de ces préoccupations, la cause de la représentation proportionnelle a fait de grands progrès et l'on estime généralement que le premier usage que fera la nation du droit d'initiative qui vient d'être inscrit dans la Constitution aura pour but l'introduction de ce système dans les élections fédérales.

Quelque graves, quelque manifestes que soient les inconvénients du referendum, personne en Suisse n'entretient la chimérique et téméraire espérance de le renverser. Il est, en effet, de ces institutions qui, une fois plantées, prennent solidement racine et que l'on ne peut arracher ensuite sans bouleverser le sol. Il y a moins de péril et il est plus aisé de refuser à la foule un droit qu'elle réclame que lui reprendre un droit qu'elle a conquis et dont elle a joui.

Digitized by Google

Ceux-là même parmi les hommes politiques que l'expérience faite n'a pas ralliés au principe du referendum se rendent bien compte de leur impuissance à le détruire. « Depuis longtemps, écrivait M. Droz en 1882, je suis d'avis qu'au lieu de maudire le referendum de toutes les mésaventures qu'il a occasionnées, on ferait mieux de s'habituer à vivre avec lui et de le perfectionner, mais surtout de se perfectionner soi-même... Entre l'esprit de bouderie et l'esprit de démolition, l'esprit de patriotisme pratique devrait trouver sa place et jouer le rôle prépondérant. »

Mais, si le referendum ne rencontre plus aujourd'hui d'adversaires résolus à lui livrer bataille, il s'en faut cependant qu'il ait rallié l'unanimité des sympathies. Des esprits éminents, des hommes de gouvernement dont la Suisse s'honore, tout en renonçant à le combattre et en se résignant à ne plus chercher qu'à en tirer le meilleur parti possible, n'ont pas abdiqué cependant leurs anciennes préventions. M. Welti qui, hier encore, était à la tête de la Confédération, fut, en 1872, dans la discussion sur l'extension des droits du peuple, à l'occasion de la revision de la Constitution fédérale, le champion le plus ardent, le plus éloquent et le plus persuasif du groupe des « parlementaires », hostile à toute application du principe de la législation directe. Il opposa avec une grande force la souveraineté de l'individu à la souveraineté populaire, et, comme on invoquait contre lui, sur les bancs adverses, l'antique tradition de la *Landsgemeinde*, où apparaît l'expression la plus pure du gouvernement du peuple par le peuple, il nia qu'entre la *Landsgemeinde* et le referendum on pût discerner le moindre rapport, l'une étant, s'écriait-il, une « forme vraie et vivante », l'autre une « forme morte de la démocratie sur le papier ». Il disait encore, dans ce même débat : « En appelant le peuple à se prononcer en dernier ressort sur l'œuvre de ses mandataires, on affaiblit le sentiment de la responsabilité parlementaire... Le referendum abaisse le pouvoir législatif au niveau d'une simple commission parlementaire. »

Digitized by Google

Treize ans plus tard, M. Naville, dépeignant l'œuvre du referendum et faisant toucher du doigt son impuissance et ses errements, publiait les lignes suivantes, qui constituent une dure condamnation : « Croire que chaque citoyen arrive à se faire, au sujet des lois, une opinion personnelle et réfléchie, serait une manière de penser passablement naïve. Pour que tous les bergers des montagnes, tous les agriculteurs des vallées, tous les habitants des villes de la Suisse eussent sur des lois, souvent très compliquées, une opinion personnelle et réfléchie, il leur faudrait un degré de culture et des loisirs qui font et feront toujours défaut à la plus grande partie des populations. »

On le voit, le referendum, en Suisse même, n'a pas été épargné.

On l'a appelé dédaigneusement un « sabot », ou ironiquement le « phylloxera législatif ».

Pendant longtemps, il a été l'objet des critiques les plus diverses.

Au referendum facultatif, on reprochait les agitations dont s'accompagne la réunion des signatures nécessaires pour en provoquer l'exercice, qui détournent les esprits du véritable objectif, faussent d'avance l'opinion publique et établissent des courants dangereux. On accusait le referendum obligatoire, tel qu'il existe dans le canton de Zurich, de peser lourdement sur le citoyen appelé à statuer sur des questions aussi nombreuses que complexes — le plus souvent, avoue M. Droz, en parfaite ignorance de cause — le droit d'initiative de créer dans la loi l'incertitude et la confusion et d'entraîner à des contradictions et à des erreurs.

Et cependant, par une impulsion irrésistible et fatale, brisant toutes ces digues, le flot démocratique a monté, apportant avec lui le droit d'initiative populaire en matière constitutionnelle et roulant à vagues pressées vers les bords extrêmes de la démocratie pure. On peut entrevoir le jour où la Suisse fédérale aura

Digitized by Google

le droit d'initiative en matière législative et le referendum obligatoire (1).

L'exemple que nous offre la Suisse mérite-t-il d'être suivi ?

Il faut reconnaître, si l'on a quelque souci de sincère impartialité, que le régime mitigé de représentation parlementaire et de législation directe dont elle s'est librement dotée, ne lui a donné ni sujet sérieux de plainte, ni raison légitime d'orgueil.

Assurément, elle souffre des maux inhérents au contact et à la coexistence de ces deux formes gouvernementales : la diminution naturelle de l'autorité des Chambres, l'abaissement de leur prestige et de leur niveau, des débats législatifs écourtés, des lois rapidement et négligemment faites. Elle ne peut éviter non plus les dangers qui résultent de l'inaptitude de la masse à résoudre des questions économiques, sociales et politiques qui exigent des études spéciales, des réflexions attentives et mûries, et elle en a fait, en différentes occasions, l'humiliante expérience.

Mais devenu aujourd'hui partie intégrante de l'organisme politique de la Suisse, le referendum y fonctionne paisiblement, et, s'il alarme encore les théoriciens du régime parlementaire, il semble n'avoir jusqu'à présent suscité de péril grave ni pour la

(1) Des tentatives assez maladroites d'adaptation du referendum sur le terrain municipal ont été faites en France dans ces dernières années. Le gouvernement y a énergiquement coupé court. Le conseil municipal de Cluny demanda un jour l'appréciation de ses commettants sur l'opportunité d'un emprunt à conclure ; le conseil municipal de Paris, peu après, voulut imiter cet exemple, avant de se prononcer sur la création d'un chemin de fer métropolitain. Mais le gouvernement annula leurs délibérations et M. Constans, ministre de l'intérieur, adressa, en août 1889, une circulaire à ses préfets, leur signalant ces pratiques et les déclarant illégales. Il faut remarquer d'ailleurs que la consultation demandée aux électeurs de Cluny et de Paris diffère notablement du referendum suisse, qui n'est pas un avis préalable demandé au corps électoral, mais une sanction que sollicitent ses mandataires pour la décision qu'ils ont prise dans l'exercice de leur mandat. Compris comme à Paris et à Cluny, comme l'ont compris certains membres du conseil communal de Bruxelles, le referendum n'est plus qu'une forme déguisée du mandat impératif.

La Chambre des députés de France a repoussé récemment une proposition de loi déposée par M. de Mackau et tendant à établir le referendum pour les dépenses municipales. M. Émile de Laveleye, *Op. cit.*, t. II, p. 169, montre les progrès réalisés par l'idée du referendum en Angleterre et aux États-Unis.

Digitized by Google

paix intérieure, ni pour la prospérité générale du pays, ni pour ses institutions fondamentales.

Ces résultats relativement heureux doivent évidemment être attribués à l'éducation et au tempérament de la nation suisse.

Ses traditions, ses mœurs historiques, son instruction, son développement intellectuel et moral l'ont progressivement préparée au maniement d'instruments politiques que l'on ne pourrait voir en d'autres pays sans effroi entre les mains du peuple.

Rousseau, qui, dans son *Contrat social*, a posé les principes de la souveraineté populaire, a soin d'y déterminer les conditions d'existence des vraies démocraties. « Premièrement, dit-il, un État très petit, où le peuple soit facile à rassembler et où chaque citoyen puisse aisément connaître tous les autres; secondement, une grande simplicité de mœurs qui prévienne la multitude d'affaires et les discussions épineuses; ensuite, beaucoup d'égalité dans les rangs et dans les fortunes, sans quoi l'égalité ne saurait subsister longtemps dans les droits et l'autorité; enfin, peu ou point de luxe. »

La Suisse ne réalise pas exactement toutes ces conditions; mais, s'il est un pays moderne qui se rapproche du type social décrit par Rousseau, c'est elle assurément.

Enfermée dans le rempart de ses montagnes, elle a vécu dans « un isolement qui lui a permis un développement ethnique, spontané et régulier, indépendant de celui de ses voisins ».

Le peuple suisse est un peuple de raison placide, habitué depuis des siècles à s'occuper de ses intérêts immédiats. Ainsi que le dit un écrivain national, bien au courant de son histoire et de son évolution, « il a fait dans la commune son éducation première. Il l'a poursuivie en prenant une part toujours plus directe à l'administration des affaires cantonales, puis le moment est venu où, élargissant encore son champ d'activité, il a voulu être aussi le véritable souverain dans le domaine fédéral. Il remplit donc mieux qu'un autre la première condition qu'exige la saine pratique de la démocratie ».

Nous sommes le pays de la démocratie par excellence, disait

Digitized by Google

un jour un homme d'État suisse. Et cela est vrai. Il n'y a pas un pays en Europe où règne une aussi complète égalité sociale. Les grosses fortunes sont rares. La plaie du paupérisme, saignante au flanc de toutes les grandes nations, est moins profonde et moins douloureuse que partout ailleurs. Point d'accumulation monstrueuse de capitaux, point d'antagonisme de classes.

Et l'on peut dire que l'institution du referendum en Suisse n'est, en somme, qu'une émanation de l'esprit démocratique qui imprègne toute la vie, toute l'organisation de la société helvétique.

C'est pourquoi il est permis de conclure, avec M. Wuarin, qu'il serait téméraire de la donner en exemple à toutes, et que l'on ne pourrait tenter sans danger d'acclimater les institutions qu'elle s'est données en d'autres pays, où les passions politiques sont plus vives, l'antagonisme social plus prononcé, la guerre des partis plus ardente, l'opinion moins éclairée, moins instruite et plus impressionnable.

PAUL HYMANS.

Digitized by Google

NOTICES

ALFRED LAVACHERY, *Les Lourty*. — Liége, Aug. Benard, 1891.

Cet écrivain n'est plus à faire connaître à nos lecteurs; ils ont pu lire, depuis plusieurs années, dans nos livraisons, presque toutes ses nouvelles et ils n'y ont pas manqué. Ils n'ont pas oublié ce qu'ils y ont aimé, et ils savent que l'édition illustrée d'un choix de ces premières œuvres, en les présentant à un autre public, a confirmé de modestes succès commencés ici.

Passer de la nouvelle au roman est un nouveau pas à franchir. Il en est qui y vont du premier jour, tout d'une haleine, et que n'effrayeraient pas deux ou trois tomes à remplir, vienne la mode. C'est une faculté comme une autre; elle est parfois native, et elle peut être acquise. Mais il est toujours intéressant pour le public et grave pour l'auteur de passer d'un genre où il a réussi à un autre où on l'attend au pied du mur.

L'écrivain liégeois vient de passer, ce Rubicon, sans danger et sans avaries. L'observation, devant fournir plus de carrière, est plus fouillée, plus suivie. Elle entre de plain-pied dans les maisons bourgeoises et campagnardes, où l'on ne compte guère rencontrer autre chose que des sentiments étroits comme le peu de bien-être qu'on s'y permet, et la vulgarité des caractères correspondant à l'égoïsme de la vie; mais où les originalités ne manquent pas plus qu'ailleurs, s'accentuent même de grossièreté, comme d'une odeur de fumier, ou se rehaussent de passion, comme d'un buisson d'aubépine; car l'homme est, au fond, toujours le même.

Digitized by Google

Une difficulté de ce genre est de rendre en artiste les mœurs du vulgaire. Pour le peintre, un mendiant en guenilles, un affreux ivrogne, un escalier boiteux, tout prête au coloris : la magie du prisme sert à l'instinct du pittoresque ou au sentiment démocratique aimant les pauvres. Le roman, à son tour, n'en est plus à craindre ces sujets. Poussés au relief, ils ont donné lieu à des tableaux réalistes qui peuvent rivaliser avec les maîtres de la couleur. Mais faire de l'art de pensée, de composition et de style, en restant dans la moyenne de la vie et dans l'observation du médiocre, ce problème qui a donné un regain de popularité posthume à Duranty et à l'auteur de la *Chartreuse de Parme*, ne peut pas toujours être résolu par les tons violents et heurtés, le néologisme à tout crin et l'argot brutal.

Ces procédés ne sont pas de ceux qui conviennent aux croquis ni au genre d'esprit de notre auteur. On pourrait dire, au contraire, qu'il n'ose pas toujours assez, ou du moins qu'il est trop maître de sa mesure. S'il devait opter, on sent qu'il préférerait la simplicité qui lui a déjà réussi, et le comique tranquille qu'il se prend à mêler à une certaine recherche du rendu. Ici, il se rapprocherait plutôt, pour ne pas sortir de la Belgique, d'Émile Leclercq, lorsqu'il creuse une veine en plein tuf bourgeois.

On sentira dans *Les Lourty* une sorte d'impersonnalité à rendre les tons exacts, un peu d'hésitation à les plaquer net, ou de froideur à les modeler. Le genre de sujet et le caractère de talent de l'écrivain étant donnés, il ne pouvait en être autrement et cela suffit à son succès.

X.

Principes de morale et d'éducation laïques, publication du comité d'études morales, sous les auspices et avec l'approbation du Conseil central de la Fédération française des libres-penseurs. 1 vol. in-18. Paris, Guérin et Vérone.

Ce livre est destiné à la propagande morale dans la libre-pensée, en dehors de tout principe cultuel. La méthode est peut-être un peu négative, donc en retard, mais le but est utile, les sentiments droits, les conseils honnêtes.

X.

Digitized by Google

TALLEYRAND ET LA BELGIQUE[1]

II

« A la Haye, le roi des Pays-Bas finissait par céder sur l'indépendance de la Belgique, mais y mettait des conditions inacceptables ; à Bruxelles, le Congrès menaçait toujours de voter la réunion de la Belgique à la France, c'est-à-dire la guerre européenne, ou d'appeler au trône le duc de Nemours, pour s'assurer, par la protection de la France, l'annexion du Luxembourg, ce qui conduisait également à la guerre. A Paris, le choix du prince Léopold de Saxe-Cobourg semblait une concession humiliante faite à l'Angleterre ; enfin, à Londres, les plénipotentiaires de Russie, autorisés par leur souverain à signer l'acte qui consacrait l'indépendance de la Belgique, avaient reçu défense expresse de consentir à un autre choix, comme souverain de ce pays, qu'à celui d'un prince de la maison de Nassau. » Tels sont les termes dans lesquels Talleyrand lui-même résume la situation existant au commencement de janvier 1831, et le tableau, dans ses grandes lignes, semble fidèlement tracé. Littéralement parlant, on piétinait sur place. Comment sortir de cet imbroglio ?

La solution vers laquelle penchait à ce moment le cabinet anglais était celle qui, tout en maintenant la séparation des deux pays, eût, en fait et à bref délai, espérait-on, placé la Hollande et la Belgique sous une même couronne. Avec le prince d'Orange sur le trône belge, on pensait avoir tout tranché, estimant que bientôt les ressentiments se seraient

(1) *Mémoires du prince de Talleyrand*, IV^e^ volume, Paris, Calmann-Lévy, 1891. Voir *Revue de Belgique* du 15 octobre 1891.

Digitized by Google

évanouis ou, tout au moins, se seraient trouvés fortement atténués entre les deux nations. En outre, la question si brûlante du Luxembourg eût ainsi singulièrement perdu de son acuité : peu importait au nouveau roi que le Grand-Duché, propriété personnelle de sa couronne en vertu des traités qui avaient échangé ce territoire contre les biens des Nassau cédés à la Prusse, fût belge ou hollandais, puisqu'en fin de compte il lui restait acquis. La Russie était absolument favorable à cette solution, à raison de la proche parenté du prince avec le tsar Nicolas, et la Prusse penchait du même côté avec l'Autriche. En Belgique même, malgré les protestations véhémentes qui avaient éclaté au Congrès quand M. Mac Lagan, député d'Ostende, s'était aventuré à parler dans ce sens, il y avait plus d'un partisan d'une semblable combinaison. Le prince d'Orange, fixé à Londres et suivant de près les travaux de la Conférence, y avait reçu des députés de quelques villes flamandes très dévouées à sa personne, et les mouvements de Gand avaient prouvé que sa cause comptait des sympathies un peu dans tous les camps. Aussi le prince, croyant ses chances très grandes, se posait-il absolument en prétendant, non sans déplaire quelque peu à son père. Une curieuse dépêche de Talleyrand à la sœur de Louis-Philippe, Mme Adélaïde, nous apporte sur ce point une pièce inédite encore, pensons-nous, mais assurément importante, bien que le nom de son destinataire reste inconnu. Il s'agit d'un véritable programme de gouvernement tracé par le prince d'Orange et certainement destiné à être communiqué à de nombreux confidents pour influencer les sentiments des Belges (1).

Le programme était habilement conçu et les promesses du prince alléchantes ; ceux qui lui avaient conseillé cette démarche significative étaient à coup sûr des hommes expérimentés. Il est permis de croire que la belle ambassadrice de Russie à Londres, la princesse de Liéven, qui plus tard eut tant d'influence à Paris sur M. Guizot, ne fut pas étrangère à cette attitude politique et bien inspirée. Par malheur, le prince d'Orange fréquentait d'autres endroits que l'ambassade de

(1) Pages 486 et 487.

Digitized by Google

Russie, et la légèreté de sa conduite ne tarda pas à indisposer contre lui ceux-là même qui d'abord lui étaient le plus sympathiques. Avant la fin de la Conférence, il quitta Londres sans y laisser un seul ami influent qui fût encore en mesure de soutenir utilement sa candidature. Tout au plus imagina-t-on de le faire roi de Pologne après le soulèvement de Varsovie, espérant par là trouver une issue admissible aux conflits sanglants qui provoquaient en Europe et principalement en France un très sympathique courant en faveur des Polonais. Cette « belle combinaison », comme l'appelle justement Talleyrand, ne dura guère qu'un jour et disparut bien vite dans l'oubli.

Mais si la candidature du prince d'Orange avait un instant paru la meilleure de toutes aux ambassadeurs des cours du Nord, si le cabinet anglais s'y était rallié en vue de ménager les Russes et de leur montrer que son seul désir était bien de conduire à l'apaisement des esprits, par contre, elle n'avait cessé de déplaire fortement à l'ambassadeur de France et d'être combattue par lui. Dans une longue conversation avec lord Grey, le 17 janvier, il lui exposait toute l'opposition que le fils du roi Guillaume soulevait contre lui en Belgique, et il lui avait recommandé comme infiniment supérieure à tous égards la candidature du prince Charles de Naples, neveu de Louis-Philippe, prince catholique et majeur, ce qui avait le grand avantage de rendre inutile une régence. Lord Grey avait fait la grimace en entendant ce nom, et son rusé interlocuteur lui avait aussitôt objecté que le choix du prince de Saxe-Cobourg, tenant de si près à la maison royale d'Angleterre, serait aussi mal vu à Paris que celui du prince Charles à Londres. Talleyrand n'avait pas tort; mais s'il est vrai, comme il l'affirme à plusieurs reprises, que son candidat préféré, le seul possible à ses yeux, était le prince Léopold, il faut avouer qu'il avait une assez étrange façon de le soutenir. En réalité, du reste, personne ne prenait fort au sérieux, ni dans la conférence, ni à Bruxelles, ce jeune prince napolitain. D'un côté, on le trouvait mal qualifié pour une tâche que chacun savait devoir être fort lourde; de l'autre, on le plaisantait sur son caractère dévot et

Digitized by Google

l'on disait qu'il n'amènerait en Belgique que « des capucins et du macaroni ».

En réalité, à ce moment, il n'y avait qu'un candidat vraiment sérieux. Talleyrand nous en a cité le nom dans son résumé de la situation, c'était le duc de Nemours. Le parti qui le soutenait dans le Congrès était le plus nombreux et le plus fort, l'événement l'a bien prouvé ; il estimait que ce choix seul ferait sortir le pays de l'impasse où l'on était alors acculé et lui assurerait la protection toute-puissante de la France. Mais, par contre, les cours européennes étaient nettement hostiles à ce qu'elles considéraient, non sans raison, comme une sorte d'annexion à la France, et il ne fallait pas espérer que cette hostilité cesserait. Le duc de Nemours roi des Belges, c'était la guerre à brève échéance. Talleyrand, qui l'avait compris promptement, s'efforçait donc de dissuader les hommes d'État de Paris favorables à cette candidature et de leur en montrer les dangers. Pour lui, la guerre eût fait sombrer le trône encore mal affermi de Louis-Philippe dans le plus effroyable des cataclysmes, et la France, seule en face d'une nouvelle Sainte-Alliance, eût été exposée à un désastre certain et irrémédiable. Fallait-il risquer de telles aventures pour obtenir la prédominance dans un petit pays, fût-ce pour s'emparer de son territoire?

Certes, l'annexion de la Belgique séduisait plus d'un politique français, et on la représentait à la tribune comme la chose du monde la plus facile à réaliser. Le parti radical et républicain se disait en mesure de répondre de l'élan des Belges vers la France et prenait pour l'expression du sentiment général dans notre pays les déclarations gallophiles de quelques membres du Congrès. De leur côté, les hommes du Palais-Royal n'étaient pas éloignés de penser de même, s'ils mettaient à la révélation de leurs secrets désirs une prudence plus grande, et Talleyrand, à son tour, ne se fait pas faute, en plus d'une occasion, de professer que la France « prendra la Belgique plus tard, quand et comme elle voudra ». Il le dit au général Sébastiani, il le répète à Mme Adélaïde et à Casimir Périer. Mais, pour l'instant, il jugeait encore la conquête

Digitized by Google

malaisée et il s'attachait à combattre à cet égard ce qu'il appelait les « guerroyants », ceux qui voulaient Nemours d'abord et la guerre ensuite, sans se rendre compte de la frayeur qu'inspirait la situation toujours troublée de la France et sans avoir souci des mesures de précaution, presque d'hostilité, déjà prises par toutes les puissances.

Si quelques esprits mal équilibrés, surchauffés encore par le souvenir récent de l'épopée napoléonienne et qui avaient crédit à la cour plus qu'il n'aurait fallu, étaient loin de partager les appréhensions de Talleyrand, celui-ci possédait pourtant, à Paris même, plus d'un correspondant mieux éclairé qui ne laissait pas de lui révéler, en traits saisissants, quelle était la vraie situation des choses, tant en France qu'à l'étranger. Un parti décisif s'imposait donc et l'on ne pouvait plus longtemps tarder à laisser les affaires, en Belgique et à Londres, dans un état périlleux pour tout le monde. D'accord encore avec Palmerston, Talleyrand imagina un premier moyen d'écarter le danger. Puisque chacun redoutait de voir l'influence d'autrui prédominer en Belgique, puisque c'était là la grande pierre d'achoppement dans le choix du futur souverain, l'essentiel et le plus urgent était de trouver un biais rassurant tous les cabinets. Ce biais fut le protocole du 20 janvier 1831, proclamant la neutralité de la Belgique. L'acte de la Conférence, si important pour notre pays, dut être emporté de haute lutte, comme le prouve un intéressant billet de Palmerston à lord Grandville, qui représentait alors l'Angleterre à Paris, et encore le protocole ne consacra-t-il pas toutes les demandes du plénipotentiaire de France, puisque celui-ci eût voulu neutraliser du même coup la Belgique et le Luxembourg.

Après avoir proclamé la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, proclamer ainsi la neutralité perpétuelle du nouveau pays, c'était assurément donner à l'État que l'on créait des éléments précieux de vitalité et établir désormais une utile barrière aux empiètements et aux appétits de tous.

Le croirait-on? A Paris, et même à Bruxelles, la première impression fut défavorable à cette décision capitale. On n'en comprenait point les immenses avantages et l'on était tenté

Digitized by Google

d'y voir, au contraire, une atteinte à l'honneur et à la dignité des deux pays. Il fallut presque autant de mal à ses inspirateurs pour convertir leurs adversaires qu'il leur en avait fallu pour ramener les membres eux-mêmes de la Conférence, et cette nécessité de persuader son cabinet nous vaut une convaincante dissertation de Talleyrand qu'il est bon de reproduire ici. « Cette neutralité, sur laquelle on essaya d'abord de plaisanter comme d'une impossibilité, dit-il, est cependant plus solide et, j'espère, sera plus durable qu'on ne le suppose, tant que la France ne tentera pas des guerres générales et révolutionnaires contre l'Europe entière, ce qu'une saine politique ne doit pas admettre dans ses calculs. Si la France a une guerre contre l'Angleterre, nous aurions un intérêt égal à celui de l'Allemagne à ce qu'on respectât la neutralité de la Belgique, et si, au contraire, c'est contre l'Allemagne que la France fait la guerre, sans que l'Angleterre y participe, celle-ci défendra la neutralité de la Belgique. Dans tous les cas, donc, cette neutralité est garantie, à condition, bien entendu, que nous, les premiers, nous la respections en tout temps. La neutralité de la Belgique assurée est, de Dunkerque à Luxembourg, une défense égale à celle que nous trouvons de Bâle à Chambéry par la neutralité de la Suisse. » On ne pouvait mieux dire, et les faits sont venus prouver l'exactitude de ces prévisions de l'habile diplomate, écrites quarante ans avant la guerre de 1870.

Mais comment les aurait-on appréciées à leur juste valeur, ces prévisions, dans un milieu où l'on était revenu à caresser l'idée d'un partage de la Belgique, et à concéder à l'Angleterre, pour se la rendre favorable, le port d'Anvers et le bas Escaut? Déjà nous avons dit un mot de cette incroyable proposition, soutenue, ce qui est plus incroyable encore, par quelques députés belges auprès du Palais-Royal (1). L'ambassadeur de France, qui ne s'y était guère arrêté d'abord, la jugea suffisamment écoutée pour exiger une réfutation en règle et il dut faire appel à tous les précédents historiques les plus saillants,

(1) Voir le numéro de la *Revue* du 15 octobre, p. 111.

Digitized by Google

à l'occupation de Calais, à celle de Gibraltar, pour détourner les esprits d'une combinaison qui eût mis, elle aussi, le feu aux poudres.

Talleyrand l'avait dit avec non moins de raison, le choix du souverain de la Belgique avait perdu beaucoup de son importance à la suite de la déclaration de neutralité, parce que « le premier intérêt de ce souverain, quel qu'il fût, devait être de ménager la France, et de vivre en bons rapports avec elle ». Comment donc le délégué français de la Conférence à Bruxelles, M. Bresson, jugea-t-il indispensable de faire élire roi le duc de Nemours par le Congrès, quelques jours après la signature du protocole?

Il est bien vrai que les prétendants au trône s'étaient multipliés. Après le prince de Naples ou en même temps, on avait mis en avant et l'archiduc Charles d'Autriche et le prince Othon de Bavière, lequel avait quelques chances, parce que son jeune âge rendait indispensable une régence et que la régence ouvrait des perspectives à l'ambition de plusieurs des chefs de la révolution. Dans l'esprit de tous, ces prétendants, en cas de succès, devaient immanquablement épouser une fille de Louis-Philippe et resserrer ainsi leurs liens avec la France. Mais cette multiplicité de candidats, même avec le mariage projeté pour eux tous, ne faisait en somme que nuire à chacun d'eux. Ils étaient peu à redouter par ceux à qui leur élection eût pu porter ombrage. Seulement, craignant de voir se disséminer les voix, et fort mécontents de ce que des rivaux eussent ainsi surgi contre le duc de Nemours et rendu plus malaisée l'exécution de leurs projets d'union avec la France, les chefs du parti français, changeant brusquement de front sur l'inspiration du baron de Stassart, imaginèrent de forcer la main au cabinet de Paris et au roi Louis-Philippe en portant leurs voix vers un cinquième candidat, le duc de Leuchtenberg, fils du prince Eugène de Beauharnais, parent d'un des Bonaparte et allié en même temps à la famille impériale de Russie. Le duc était essentiellement antipathique à la monarchie de Juillet, on comprend pourquoi.

Digitized by Google

La manœuvre était hardie, et, dans une certaine mesure, elle se justifiait, tant par le désir de conserver le Luxembourg entier à la Belgique, ainsi qu'on l'a vu plus haut, que par la résolution où certains étaient, à Bruxelles, et surtout à Liége, où les appréhensions excitées par les mouvements orangistes des Flandres étaient des plus vives, de se jeter dans les bras de la France, coûte que coûte, plutôt que de voir restaurer les Nassau. Ces craintes d'une restauration n'étaient pas, d'ailleurs, sans objet, puisque, dans ce Luxembourg même que l'on désirait ardemment conserver au pays, un soulèvement orangiste devait éclater aussi quelques semaines plus tard et présenter un très sérieux caractère de gravité.

Quoi qu'il en soit, les calculs quelque peu machiavéliques du baron de Stassart obtinrent d'abord un plein succès. Le général Sébastiani et M. Bresson estimèrent aussitôt que la dignité de la France et de son roi était en jeu, et, sans aucunement prévenir Talleyrand — du moins à ce qu'il affirme — ils mirent tout en œuvre pour enlever l'élection du duc de Nemours au trône belge. « Il fallait vaincre à tout prix », écrivait M. Bresson. Justement le Congrès national avait pour ainsi dire terminé la confection de la Constitution ; le 3 février, quatre jours avant la promulgation de cette admirable charte, le scrutin fut ouvert pour l'élection. Au premier tour, le duc de Nemours obtint 89 voix, le duc de Leuchtenberg, 67 et l'archiduc Charles d'Autriche, 35 sur 191 votants. La majorité absolue étant de 96 suffrages, il fallut un second tour, dans lequel le duc de Nemours obtint exactement cette majorité absolue. On le voit, la lutte avait été chaude et le succès n'était pas des plus brillants pour le fils de Louis-Philippe. M. de Stassart et ses amis avaient mené leur barque avec le calcul évident de se montrer et d'être les maîtres de la situation au lendemain de l'élection. Aussitôt celle-ci terminée, on s'empressa d'en faire annoncer partout le résultat et la joie fut fort vive d'abord dans tout le monde officiel de Paris. La Cour partageait cette satisfaction, ainsi qu'on peut le voir par un billet fort enthousiaste de M^me^ Adélaïde à Talleyrand.

Digitized by Google

Ce qui avait contribué au succès du duc de Nemours, c'était l'attitude assez étonnante du cabinet de Paris, qui n'avait pas hésité à désavouer la Conférence de Londres et même son plénipotentiaire dans la question de la délimitation des frontières, et qui avait autorisé M. Bresson, délégué de la conférence à Bruxelles, à rendre publiques les lettres du ministre des affaires étrangères relatives à cet objet. De pareilles déclarations, on le comprend, avaient pesé sur le vote et donné un nouvel essor à toutes les illusions des patriotes.

Le réveil de tous fut assez cruel, et tel que Talleyrand l'avait prévu. Le 4 février même, il avait écrit au ministre pour lui représenter les conséquences fort fâcheuses qu'entraînerait sans aucun doute l'élection du duc de Nemours. On avait passé outre à ces sages conseils, et la situation devenait d'une réelle gravité. La Conférence ne voulait pas revenir sur ses décisions donnant à la Belgique les limites qu'elle avait en 1790, et le cabinet de Paris se trouvait fort empêché de ne pas insister pour l'annexion pure et simple du Luxembourg parce que, les voix des députés luxembourgeois décomptées, l'élection du duc de Nemours devenait nulle. Pourtant, la députation allant offrir la couronne au fils de Louis-Philippe était partie de Bruxelles ; elle était à Paris, attendant une audience, et les jours se passaient sans qu'elle fût reçue par le roi des Français. Or, plus le temps marchait, plus les difficultés s'accumulaient. La Conférence votait un protocole protestant contre l'acceptation éventuelle de Louis-Philippe, les susceptibilités françaises s'allumaient de leur côté et la Belgique mettait en quelque sorte en demeure le gouvernement du Palais-Royal de tenir ses promesses quant à l'extension de nos frontières. Comment se tirer de là ?

Talleyrand, naturellement, se complaît à exposer les embarras que l'on s'était créés en évitant de suivre ses avis, et aussi à se représenter comme le sauveur de ses mandants, auxquels il avait mis le marché à la main. Toujours est-il qu'il parvint à obtenir à Londres un désaveu catégorique de la candidature du duc de Leuchtenberg et que, calmées de ce côté, les susceptibilités de la France ne furent plus assez vives pour l'em-

Digitized by Google

porter sur un sentiment exact des dangers qui menaçaient la paix de l'Europe. Onze jours après leur arrivée à Paris, les délégués du Congrès furent enfin reçus par Louis-Philippe, qui, dans des termes fort dignes et fort heureux, déclina pour son fils le trône de Belgique.

C'était là une solution en ce qui concerne les rapports des grandes puissances, et, certes, une heureuse solution. Mais le problème belge restait posé tout entier devant l'Europe, et celui-là, loin d'être résolu ou simplifié, s'augmentait chaque jour d'éléments nouveaux, moins facilement réductibles encore que les premiers. Les Hollandais bloquaient toujours Anvers, et les Belges, par contre, investissaient Maestricht, au mépris de toutes les décisions de la Conférence. Le roi Guillaume, ne voyant de restauration possible pour lui qu'à la faveur d'un conflit général, s'attachait à multiplier les causes de mésintelligence entre les puissances. Il renforçait son armée, réclamait à Francfort l'intervention de la Diète germanique en sa faveur à raison de sa qualité de membre de la Confédération, obtenait un vote favorable à ses plans et voyait la Prusse rassembler des troupes à Aix-la-Chapelle pour dégager Maestricht au premier signal. Il fallut beaucoup d'efforts pour contrebalancer l'effet de ces intrigues, et ce fut quelques mois plus tard seulement que la Diète se résolut à prendre une attitude expectative, après avoir d'abord décidé, sur la très vive pression de l'Autriche, que la Prusse ne pourrait intervenir et que les contingents à appeler éventuellement proviendraient des duchés du Nord et des villes hanséatiques.

Mais à côté de ces dangers en quelque sorte extérieurs, il y en avait de tout aussi graves à conjurer à l'intérieur. Le Congrès avait traité certaines questions fort délicates avec la chaleur et l'inexpérience accoutumées en de semblables conjonctures, et le langage tenu dans ses séances n'avait pas laissé de froisser fort vivement la Conférence et les gouvernements qui y étaient représentés. Ce langage compromettait la cause nationale et affaiblissait les sympathies que l'on éprouvait pour nous; il en était de même de certaines indiscrétions commises par nos jeunes diplomates sur leurs rapports avec les ministres

Digitized by Google

auprès desquels ils étaient accrédités. De là des incidents fort vifs, comme celui qui éclatait à Paris entre le général Sébastiani et M. Firmin Rogier, comme ceux qui se produisaient également à Londres dans les mêmes conditions. Il y avait à cette façon d'agir des circonstances fort atténuantes, cela va sans dire. Comment, par exemple, M. Firmin Rogier eût-il pu tenir exactement la conduite réservée qu'on exigeait de lui, alors que le général Sébastiani, ne gardant lui-même, déclare Talleyrand, « aucune mesure », « mettant ses pieds dans tous les plats et dans tous les souliers », de l'avis du duc de Dalberg, intriguant de ci et de là, se faisait rabrouer fort vertement pour des actes d'inqualifiable légèreté commis un peu partout ; alors que le délégué français de la Conférence à Bruxelles observait lui-même une attitude toute différente de celle que lui imposait son mandat et finissait par se faire rappeler ; alors que lord Ponsonby, à son tour, malgré sa réserve et son flegme britanniques, tenait la balance fort peu égale et finissait par être désavoué de la façon la plus mortifiante pour lui ?

Ce qui rendait aussi notre situation pleine d'incertitude et imposait une solution plus indispensable et plus urgente chaque jour, c'étaient les intrigues ourdies sur notre sol par tous les partis extrêmes, avec l'appui moral et même financier de brouillons étrangers. Les quelques rares républicains qui existaient ici penchaient plus que tous les autres vers la réunion à la France, encouragés, excités par les nombreux Français de même opinion qui avaient passé la frontière et se croyaient chez nous en pays conquis. L'annexion de la Belgique était pour eux le premier acte d'une nouvelle révolution proclamant la république en France et soulevant tous les peuples contre leurs rois. Déjà l'on s'était mis en révolte en Espagne, en Portugal, en Italie, en Pologne, et bientôt l'émeute devait éclater à Paris avec une violence du plus mauvais augure. Les mêmes hommes dirigeaient partout le mouvement et ils se flattaient même de lui faire gagner l'Angleterre, où la réforme parlementaire avait vivement surexcité les esprits.

De l'excès du mal, comme toujours, sortit le remède. Le

Digitized by Google

cabinet Laffitte tomba pour ainsi dire de lui-même, et l'on vit arriver aux affaires, à Paris, non sans résistance de la part du Palais-Royal, un homme énergique et résolu, sachant ce qu'il voulait, par cela même inspirant la confiance : Casimir Périer. Encore qu'il eût, bien à tort et peut-être bien malgré lui, conservé au général Sébastiani le portefeuille des affaires étrangères, Casimir Périer entra en relations directes avec Talleyrand pour être édifié sur les intentions de la Conférence de Londres. Ses lettres sont celles d'un vrai politique et non d'un simple politicien, pleines de sens, de sagesse, dénotant une entente des affaires rare de tout temps et toujours précieuse. En quelques jours, le chef du cabinet français fut mis complètement au courant des choses, et il n'hésita pas à approuver les décisions de la Conférence contre lesquelles ses prédécesseurs avaient presque protesté.

Un peu apaisée de ce côté, la situation était aussi moins tendue chez nous, où l'on avait institué provisoirement la régence du baron Surlet de Chockier et où l'on s'attachait, sans y parvenir entièrement, il faut bien l'avouer, à faire sortir le pays de l'état d'anarchie où l'avait plongé la désorganisation de tous les pouvoirs publics. Par malheur, la confiance était restée trop grande, et dans certaines promesses de l'étranger et surtout dans la force invincible des corps de volontaires. La refonte de ces éléments indisciplinés dans les rangs de l'armée s'accomplissait avec trop de lenteur, et l'on devait payer cher, à bref délai, le temps perdu dans l'institution d'une force sérieuse, compacte, capable de défendre efficacement le territoire.

Il eût cependant été essentiel de se préoccuper de ce grave intérêt, pour deux raisons décisives. D'une part, on était exposé à entrer en lice contre les forces toujours accrues du roi de Hollande, qui n'acceptait pas plus que nous que les limites de 1790 fussent, suivant le protocole du 27 janvier, celles qui devaient séparer les deux pays, et qu'un simple armistice empêchait seul de reprendre l'offensive. D'autre part, les puissances du Nord se montraient justement préoccupées de la force défensive de la Belgique et de la possibilité pour

Digitized by Google

celle-ci de remplir le rôle assigné naguère au royaume des Pays-Bas par le Congrès de Vienne. Forte, bien armée, la Belgique eût inspiré à tous le respect et la confiance, et elle eût incontestablement obtenu de meilleures conditions dans les traités qui réglaient son sort. Que ne l'a-t-on mieux et plus tôt compris?

Néanmoins, l'horizon était moins chargé à la fin de février qu'au début de l'année, et de nouveau, sentant le besoin d'en finir, on avait tourné les yeux vers le prince dont le nom avait un instant rallié Talleyrand et Palmerston plusieurs mois auparavant. Les délégués belges à la Conférence de Londres s'étaient trouvés plus d'une fois en contact avec le prince Léopold de Saxe-Cobourg; ils en avaient apprécié les hautes et rares qualités. M. Van de Weyer, principalement, s'était attaché à sa cause, et « le petit ami », comme l'appelait Palmerston, avait pour habitude de regarder de préférence le soleil levant. Des députés, au nom du Congrès lui-même, vinrent bientôt pressentir le prince Léopold, et celui-ci, tout en les accueillant avec une sympathie marquée, ne s'était pas fait faute de leur exposer les très sérieuses raisons qui l'empêchaient de se rendre dès ce moment à leurs offres. La Constitution belge l'obligeait à prêter le serment de maintenir l'intégrité du territoire, et ce territoire, tel que l'entendait le Congrès, n'était pas celui que la Conférence avait assigné à la Belgique. A moins donc que le protocole du 27 janvier ne fût ratifié par le Congrès, accepter la couronne ne lui était point possible. Ce qui s'était produit pour le trône de Grèce, il ne voulait pas le voir se renouveler pour le trône de Belgique.

Le raisonnement était irréfutable et les délégués le comprirent parfaitement. Ils se mirent donc en campagne, à Londres même, pour tâcher de fléchir les plénipotentiaires et de gagner la Conférence à leurs vues. Ces députés étaient le comte de Mérode, le vicomte Vilain XIIII, l'abbé de Foere et M. H. de Brouckère; il n'est donc pas surprenant que Talleyrand les ait jugés comme étant des hommes sages, honnêtes, intelligents, si, par contre, il les trouvait un peu nouveaux et sans grande expérience des choses diploma-

Digitized by Google

tiques. Plus d'une fois, ils virent le plénipotentiaire de France après avoir vu le prince Léopold, et tous deux leur prêchaient la modération, la conciliation. M. Devaux, ministre sans portefeuille, vint les rejoindre en qualité de commissaire du gouvernement et prit en quelque sorte la direction des négociations, les plus sérieuses qui eussent encore été entamées et les seules qui pussent amener à un résultat.

Sans doute, les délégués belges ne laissaient pas de comprendre que les limites de 1790, fixées par la Conférence, étaient une base de pourparlers fort difficilement attaquable, mais ils insistaient avec force et patriotisme sur la nécessité de donner au nouveau royaume un corps bien constitué pour lui permettre de vivre et de se développer en toute liberté, et ils représentaient la cruauté qu'il y aurait à séparer le Luxembourg d'un pays auquel le rattachait maintenant une étroite communauté d'aspirations et d'intérêts. Leurs plaidoyers furent si éloquents que l'on se décida à tenter un dernier effort pour les satisfaire. On leur promit donc de négocier avec le roi Guillaume la vente du Luxembourg à la Belgique, et le prince Léopold, qui était allé dans l'intervalle à Paris, qui y avait conquis beaucoup de sympathies, se mit de la partie, personnellement, pour demander à la France, par l'intermédiaire de Mme Adélaïde, de prendre l'initiative de ces ouvertures au sein de la Conférence. L'intérêt de la France, au demeurant, n'était-il pas de voir disparaître une des forteresses rétablies en 1815, et Talleyrand ne jugeait-il pas comme capitale l'extension au Luxembourg de la neutralité de la Belgique?

On prêcha donc des convertis. Le cabinet français, Louis-Philippe lui-même épousèrent aussitôt les réclamations des Belges et, bien plus, le cabinet de Londres fit savoir au Congrès, par lord Ponsonby, qu'il se ralliait à la combinaison et ferait tout son possible pour la mener à bien. Enfin, sentant à quel point il importait de rassurer les puissances septentrionales et de ne pas s'appuyer exclusivement sur la France, M. Lebeau, alors ministre des affaires étrangères du Régent, fit entamer des ouvertures à Francfort, auprès de la Diète germanique, par un agent officieux, en vue d'écarter de ce côté les obstacles éventuels.

Digitized by Google

La démarche de M. Lebeau, révélée par une indiscrétion à Talleyrand, ne plut pas précisément à Paris, mais elle n'en était pas moins utile, car ce fut bien du Nord que vint l'opposition aux projets formés à Londres et qui avaient enflammé toutes les espérances des Belges. La conférence résolut de ne pas s'arrêter davantage à ces projets, après avoir d'abord consenti à prolonger une première fois le délai d'acceptation du protocole du 27 janvier, et elle le fit précisément parce que l'attitude du représentant français à Bruxelles, le général Belliard, lui paraissait déceler, de la part du cabinet de Paris, des dispositions inquiétantes à son gré. L'ultimatum de la Conférence mit fin à toutes les généreuses illusions et, comme pour l'accentuer, le général Belliard fut rappelé, en même temps que le comte Le Hon s'entendait déclarer à Paris que les relations officielles des deux pays avaient cessé. Encore une fois, la voix de la prudence l'avait emporté là, et c'était la Belgique qui avait ressenti le contre-coup des inquiétudes provoquées par des événements auxquels elle était étrangère, notamment par l'expédition d'Ancône, décidée avec une excessive promptitude par Casimir Périer.

Mais, tant étaient tenaces les désirs du Congrès et ses illusions sur les sentiments réels de la Conférence, on crut encore pouvoir compter à Bruxelles sur un revirement et l'on vit dans l'élection du candidat au trône qui ralliait jusqu'à l'adhésion de la Russie, le moyen de désarmer l'hostilité des grandes puissances occidentales à la réunion du Luxembourg avec notre pays. M. Lebeau encore s'était attaché à faire réussir cette combinaison, et lord Palmerston, qui suivait ses efforts avec la plus visible sympathie, écrivait plaisamment qu'il avait fait parler une bègue et fait voir un aveugle en ralliant à ses vues MM. Coppens et Rodenbach. Le prince Léopold, en effet, fut élu roi le 4 juin au premier tour et à la très forte majorité de 155 voix contre 44.

Sans contredit, le choix était des plus sages et des plus heureux et il satisfaisait bien aux désirs de la Conférence; mais celle-ci pouvait difficilement revenir sur ses décisions antérieures et elle y persévéra de la façon la plus formelle. Elle

Digitized by Google

mit même à l'étude les moyens de contraindre la Belgique comme la Hollande à exécuter ses résolutions et nous avons à cet égard une lettre instructive de Talleyrand, consultant son gouvernement sur les mesures militaires à prendre dans cette éventualité, de concert avec l'Angleterre (1). Il ne s'agissait de rien moins que d'entourer les deux pays d'une véritable barrière de fer et de les laisser s'entre-détruire à leur guise sans qu'ils pussent porter la conflagration au dehors. Grâce à Dieu, ces extrémités nous furent épargnées, mais on peut juger par ces indications de Talleyrand lui-même, qui se dit l'un des plus fidèles amis de notre pays, du point où en étaient arrivées les intentions de la Conférence et de sa ferme résolution d'en finir à tout prix.

En somme, on était bien loin encore de la solution tant désirée, et nous verrons dans un prochain article, en suivant toujours la narration de Talleyrand, tout ce qu'il restait de difficultés à vaincre pour assurer l'existence de la Belgique.

JULES CARLIER.

(1) Page 210.

Digitized by Google

A LA MER

I

SUR LA PLAGE.

M. Albert Liétenard, juriste déjà célèbre à trente-six ans, fort estimé dans tous les parquets, avocat à Bruxelles, habitait, pendant les vacances, sa villa de la digue de mer de Blankenberghe. Il possédait, outre les ressources de sa profession, une petite fortune personnelle, et sa femme, née Alice Dauville, Française du département du Nord, fille d'un industriel, lui avait apporté une dot assez considérable. Il avait ainsi, après neuf ans de mariage, avec deux enfants bien portants, une position et une réputation des plus honorables; il vivait largement; c'était un de ces hommes dont on dit qu'ils sont nés sous une bonne étoile.

Les maisons confortables, bâties en face de la grande mer, à Blankenberghe, sont délicieuses à habiter.

Leur horizon n'est jamais fermé; la mer grondeuse n'est jamais tout à fait au repos. L'agitation incessante des vagues, la puissance dominatrice de l'espace, la sérénité du ciel enveloppant tout de sa profondeur fluide, ont une influence bienfaisante sur l'esprit. Les heureux possesseurs de ces habitations sont pénétrés de l'air vif et réconfortant, qui rajeunit les organes et chasse en même temps les images mélancoliques, les préoccupations étroites, la pensée des troublants intérêts de la vie quotidienne. En entrant dans ces habitations claires et gaies, toutes larges ouvertes à la curiosité des promeneurs, il semble qu'on secoue sur le seuil les tracas inséparables de la lutte pour l'existence, comme le colporteur se débarrasse de son fardeau à la porte de l'auberge où il va enfin se reposer.

Digitized by Google

De là ces physionomies ouvertes des « baigneurs » baguenaudant sur la plage, des causeurs abrités sous les tentes, des joueurs de croquet et de lawn-tennis ; les enfants même, abandonnés dans cette atmosphère saline, sur le sable doux aux pieds, tout près de la mer grondante dans son mouvement éternel, ont plus de fraîcheur et montrent un plaisir plus accentué que dans les rues des villes et les chemins des villages. Leur activité stérile y est plus persévérante ; ils communient sans cesse, inconsciemment, et de la façon la plus intime, avec la nature ; leurs muscles prennent plus d'élasticité, leurs nerfs plus de résistance ; le grand espace, l'incommensurabilité du ciel pèsent plus directement sur leur esprit, pour y apporter l'équilibre ; et la fatigue exquise à laquelle ils se livrent tout le jour les fortifie pour les épreuves à venir.

Sous les tentes, à l'ombre des cabines de bain, on jase, on lit, on regarde, on fait du crochet, ou l'on ne fait rien. La voix harmonieuse de la mer, grandiose en sa monotonie, porte à la rêverie. On est si bien là, lorsque l'envie de causer vous prend, pour échanger des impressions sur les hommes et sur les choses, sur les amis, sur les faits publics dont sont remplis les journaux, sur la nouvelle du jour ou le scandale de la veille! C'est un murmure incessant de paroles qui s'entremêlent, d'idées qu'on ébauche, de médisances qu'on insinue, de vérités griffantes qu'on esquisse, de sentiments de commisération où il y a de l'affection et de la perfidie. Point de méchanceté, ni au fond, ni dans la forme, ah! Dieu non! On cause — autant en emporte le vent!

Sous une de ces tentes, par un matin clair, alors que l'horizon maritime se confondait encore, en sa brume légère, avec le ciel couleur d'argent, deux jeunes femmes, assises, tandis que les enfants construisaient des forts dans le sable, s'entretenaient à demi-voix, avec de jolis sourires et des regards brillants. L'une faisait de temps en temps quelques points à sa dentelle de fil ténu ; l'autre tenait ouvert, sur ses genoux, un roman sur lequel elle jetait quelquefois un regard distrait :

Digitized by Google

« Il est arrivé beaucoup de monde depuis huit jours.

— Oui, nous sommes envahis.

— Le contingent bruxellois a surtout augmenté. Hier, on se serait cru, au Casino, à un concert du Cercle artistique : j'y ai vu les Van Esse, les Reynaert, les De Ridder, les Cortenne et cinquante autres, tout frais débarqués, et qui se montraient là en leurs plus jolis atours. Il n'y avait pas jusqu'à Mme Cortenne, qui égarait mélancoliquement ses yeux bleus dans la foule, comme si elle avait perdu quelque chose...

— Ou quelqu'un... Et puis, son mari l'accompagnait sans doute.

— Oui; double cause de mélancolie.

— Alors, vous croyez que ce qu'on raconte est de l'histoire?

— Mon Dieu, ma chère, je ne sais. On dit qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Et puis, avouez que, quand on appartient à un M. Cortenne, il doit être permis de protester.

— Protester est joli!... Protester dans une chambre d'hôtel, en la société d'un... monsieur!

— Je ne vous en dirai rien; on raconte tant de choses! Je pensais seulement qu'un M. Cortenne, brutal et, dit-on, débauché, mériterait bien la justice dont on parle dans la Bible : œil pour œil, dent pour dent. A coup de canif, coup et demi! Je sais bien, moi, qu'on ne me tromperait pas impunément.

— Bah! vous ne le sauriez pas.

— Quelle bêtise!... Il est vrai que les femmes ont quelquefois des raisons pour fermer les yeux.

— Les hommes sont si malins!

— Oh! ma chère, que dites-vous? Le malin est encore sot quand il a commis quelque chose de mal.

— Comment savez vous cela? Votre mari se conduit fort bien, il me semble.

— Sans doute. Je voudrais voir qu'il eût une mauvaise conduite! Je veux dire que les hommes ont des manières d'être qui les trahissent quand on les observe sans en avoir l'air. C'est amusant à voir leurs mines discrètes qui accusent un mystère,

Digitized by Google

et leurs gracieusetés qui semblent dire : — Je suis heureux et le bonheur me rend affable. Tenez, il y a un homme dont je répondrais absolument, c'est M. Liétenard, arrivé hier avec sa famille. Il n'aime que sa femme, et il l'aime exclusivement. Son affection est dans tout ce qu'il fait.

— Et sa femme?

— Sa femme!... Je pense aussi qu'elle est d'une honnêteté parfaite; mais elle est un peu sphynx; elle est trop simple, trop égale en son humeur : cela me déroute; elle paraît trop sûre d'elle : cela m'énerve. Elle a toujours l'air de vous dire : — Cherchez, furetez, questionnez, soyez indiscrète, vous perdrez vos peines, ma vie et ma conscience sont limpides. Je crois que c'est vrai, et que sa modestie n'est pas seulement une apparence; mais je ne crois pas à la perfection. Il doit y avoir une tache ou un défaut. Qu'en pensez-vous?

— Qu'elle ferait peut-être bien de s'enrichir d'un vice, pour que ses bonnes amies puissent la mordre.

— C'est une idée : nous lui donnerons ce conseil. »

En ce moment, une ombre se plaça entre les deux causeuses et l'éblouissante clarté de la mer et du ciel, et les jeunes femmes levèrent les yeux. Deux exclamations se mêlèrent au bourdonnement incessant qu'on entend sur la plage.

« Eh! la voilà!

— Nous parlions justement de vous.

— Vous affiliez votre langue? dit la nouvelle venue.

— Il faut bien passer le temps. Asseyez-vous. Nos enfants sont là tout près : Alice et Paul iront les retrouver. Venez nous embrasser, Alice... Et Paul, est-ce qu'il ne nous reconnaît plus, ce petit fier homme? Ils sont un peu pâles : la mer les brunira.

— Je l'espère. Donc, vous parliez de moi... Ah! qu'il fait bon ici!... » ajouta-t-elle en s'asseyant, tandis que les enfants s'éloignaient avec leurs bêches et leurs seaux de fer-blanc coloriés.

Digitized by Google

II

TABLEAU DE PLEIN AIR.

Alice Liétenard était de taille moyenne, et son teint ambré, qui la faisait prendre, à première vue, pour une Française du Midi, s'accordait harmonieusement avec une chevelure d'un brun presque noir, très abondante. Le premier effet produit à sa vue n'était pas accentué, il ne s'imposait pas : cette jeune femme de vingt-huit ans n'avait pas les qualités brillantes qui font sensation dans un groupe, qui excitent l'intérêt des messieurs, toujours à l'affût des formes plastiques sensationnelles. Elle ne séduisait point; ce n'était point une femme pour le coup de foudre. Et cependant elle charmait peu à peu, et ce charme avait depuis longtemps pénétré les cœurs lorsqu'on en découvrait la cause.

Toute la personne d'Alice Liétenard était d'un équilibre parfait, proportions physiques, franchise du regard, tonalités de la voix, sérénité du visage, grâce sobre des mouvements naturels, simplicité de l'allure, exempte d'afféterie. Elle ne s'imposait pas, sans doute parce qu'elle manquait de coquetterie, mais on l'écoutait encore alors qu'elle ne parlait plus, on la regardait encore marcher alors qu'elle avait disparu.

Bien qu'elle fût connue depuis neuf ans dans le monde de la bourgeoisie moyenne, du médium aisé, elle n'avait pas conquis la réputation de « belle personne »; on ne vantait ni sa voix musicale si caressante, ni la sincérité qui éclatait dans ses yeux bleu foncé, ni son absence absolue d'affectation. Ce modèle de pondération échappait à l'observation banale et restait pour tous une créature aimable, simplement agréable à regarder et destinée à passer inaperçue.

L'équilibre, en effet, n'a rien de séduisant; on n'en est pas préoccupé : la beauté qu'il représente n'émeut que les esprits particulièrement délicats et les cœurs vraiment tendres. Il faut à « tout le monde » des contrastes violents; tout le monde acclame volontiers la puissance musculaire visible ou l'élégance fragile; tout le monde compare volontiers une jeune femme à

Digitized by Google

une fleur et un bel homme à un taureau ; mais fort peu de gens remarqueront la parfaite harmonie d'un être en qui rien d'exceptionnel n'attire l'attention.

Généralement, Mme Liétenard était peu remarquée ; la séduction qui s'échappait de sa beauté sobre et de ses pensées simples restait tout intime. Si elle avait usé de coquetterie, elle se fût fait valoir.

Les femmes ne la « déshabillaient » pas ; elle était une bonne personne presque insignifiante. Son abord essentiellement honnête tenait les hommes à distance.

Elle causa pendant une heure avec les deux jeunes femmes qui faisaient partie de « son monde » ; sa voix nette était d'une sonorité pénétrante ; son visage paisible demeurait en accord parfait avec les paroles prononcées. Il eût fallu un esprit essentiellement observateur et des yeux d'une finesse peu commune pour découvrir un fond de mélancolie sous cette placidité.

Elle serra la main aux deux dames, appela les enfants et fit une promenade sur la plage avant de rentrer chez elle.

C'était l'heure du bain ; il faisait chaud et clair ; les atomes lumineux vibraient sous l'action du soleil ; la brise caressait la mer bleue glacée d'argent, et les rayons solaires se jouaient en plaques d'or dans les plis des lames qui venaient mourir paresseusement sur le sable. Le bruit des brisants n'était plus que comme une plainte lointaine, un murmure étouffé. Du côté de l'estacade, une flottille de bateaux pêcheurs s'en allait toutes voiles dehors, lourdement, comme de grands oiseaux rasant les flots de leurs ailes sombres. Il faisait un temps à réjouir même les malheureux, à croire que les misères avaient cessé d'exister et que l'homme devait goûter partout une félicité sans bornes. Et pourtant Mme Liétenard, le regard attaché affectueusement sur ses deux enfants, ou perdu dans l'espace bleu, sentait parfois sa poitrine se gonfler par de discrets soupirs.

Les baigneurs, groupés, ou isolés, se laissaient caresser par la masse ondulante des eaux. Les uns nageaient, fendaient la mer de deux bras vigoureux, ou d'un bras lancé en avant

Digitized by Google

comme une proue, avec des mouvements où la grâce était alliée à la force. Des dames faisaient « la planche » entre deux lames, ne laissant apparaître de leur corps que le masque du visage, un morceau de l'étoffe recouvrant la poitrine, ou le bout des pieds; d'autres évoluaient hardiment autour de la barque de sauvetage, tandis que les mères anxieuses les observaient de la plage en se laissant mouiller les souliers par la marée montante.

La plupart des baigneurs se contentaient de sauter, de tourner, de marcher, d'échapper aux lames, disgracieux et embarrassés, mais au fond ravis de sentir l'eau puissante les embrasser de toutes parts. On voyait sortir de leur cabine, et s'avancer solennellement sur le sable, de gros hommes chauves, le ventre en avant, les bras croisés, ou des jeunes gens délicats et légers, qui s'élançaient dans la mer comme pour la conquérir, avec une sorte d'ivresse. Les baigneurs de métier, indifférents, conduisaient par la main des jeunes filles, des enfants, ou de fortes dames craintives, avec la même allure que les paysans qui mènent paître le long des routes leur vache au bout d'une corde. Et de temps en temps, accompagné du sourd murmure de la mer, on entendait un cri strident : c'était une baigneuse qui perdait pied et qui, affolée, demandait du secours.

Ce spectacle, toujours le même et toujours nouveau, d'une monotonie séduisante, distrayait à peine Alice Liétenard; elle ne savait pas s'y livrer complètement. Et lorsque, vers midi, elle rentra dans sa villa largement et gaiement ouverte vers la mer, elle parut fatiguée, s'avançant avec une sorte d'indécision et de regret, tandis qu'un léger sillon se creusait entre ses sourcils noirs.

III

TABLEAU D'INTÉRIEUR.

M. Liétenard se promenait à pas comptés dans son salon et jusque sur la terrasse de sa villa, au moment où sa femme et ses enfants, quittant la plage ensoleillée, montaient un des escaliers qui conduisent à la digue.

Digitized by Google

De taille au-dessus de la moyenne, le dos un peu voûté par l'habitude de méditer en marchant, large d'épaules, il avait plutôt l'aspect d'un athlète que d'un orateur. Sa forte tête, ses grands traits sévères, son air d'autorité, ses yeux fureteurs, sa voix mordante intimidaient la plupart des personnes qui venaient le consulter. Rasé de frais tous les matins, ne portant même pas de moustaches, il produisait au premier aspect l'effet d'un acteur tragique. « Ce monsieur ne paraît pas facile », disaient les gens qui le voyaient pour la première fois.

Il semblait préoccupé; à chaque instant, il s'arrêtait comme pour mieux se rendre compte d'un sentiment ou d'une idée; il passait alors sa main dans sa chevelure assez longue, très drue, ébouriffée, qui grisonnait, et dont le désordre n'était pas d'accord avec le soin qu'il prenait de toute sa personne. Cette chevelure raide, toujours en révolte, indiquait un cerveau inquiet, dans lequel l'ébullition était prompte et violente. Il avait presque constamment « mal aux cheveux », bien qu'il fût d'une sobriété parfaite. Tandis qu'il plaidait, l'une ou l'autre de ses mains tourmentait cette chevelure inculte; et l'on pouvait deviner, à la fébrilité de ses mouvements, que la phrase allait prendre une ampleur éloquente, ou se faire plus flexible et serpentine, pour envelopper l'argumentation de l'adversaire, comme le lasso qui siffle dans l'air et va arrêter dans sa course le taureau sauvage des prairies.

De la digue, en se dirigeant vers sa maison, Mme Liétenar vit son mari; elle posa le pied sur l'escalier qui conduisait à la véranda et eut un arrêt d'imperceptible hésitation. Mais elle entra, suivie des deux enfants, qui restèrent à s'amuser de rien sur la terrasse.

Au fond, dans la salle à manger, la femme de chambre mettait le couvert.

Mme Liétenard s'assit en soupirant et son mari arrêta sa locomotion. « Comme ce grand air fatigue au premier moment! dit-elle. Je suis comme lasse et toute grisée. »

— Qui as-tu vu?

Digitized by Google

— Mme Steinberg, Mme Leghait et leurs enfants.

— C'est tout?

— Je crois aussi avoir reconnu sur la digue le vieux M. Erment, déguisé sous une casquette blanche à l'allemande, et les pieds chaussés de souliers en toile fortifiés de caoutchouc. Il avait l'air tout guilleret...

— C'est l'heure du bain?

— Oui. Ils sont là des centaines qui se débattent dans une eau tranquille comme l'eau d'une cuvette.

— Mais tu les as enviés...

— Je ne dis pas non. J'aime beaucoup à nager : c'est un plaisir que je me suis donné étant jeune fille. Depuis, tu m'as priée d'y renoncer; j'y ai renoncé pour te faire plaisir. Cela ne m'empêche pas de le regretter.

— Je t'ai dit mes raisons...

— Sans doute, mon ami. Ce n'est pas moins un sacrifice que je t'ai fait.

— Les femmes ont des idées particulières sur certains sujets. Au bal, elles se montrent dans des costumes impudents d'indécence; à la mer, elles se montrent toutes nues.

— Oh!...

— Ou tout comme. Il y a dans nos mœurs faciles des choses qui me choquent; sans être un puritain, je condamne tous les modes d'irrégularité dans la conduite qui excitent les convoitises physiques des hommes. Une femme qui se respecte ne montre pas ses chairs comme un appât, n'étale pas ses formes pour attirer l'attention des indiscrets, des polissons et des corrompus. Voilà mon avis.

— Tu es très sévère...

— Tu n'as reconnu personne parmi ces baigneurs?

— Oh! à la distance où j'étais? Et puis, le déshabillé les déguise. Et puis, je ne suis pas de ton avis : quand les hommes et les femmes sortent de l'eau, ils n'ont rien de séduisant; ils sont plutôt laids et ridicules.

— Tu es sûre que tu n'as vu personne... de... connaissance?

Digitized by Google

— Très sûre.

— Il est vrai que tu ne me le dirais pas. »

M. Liétenard s'était assis près d'un guéridon et ne détachait pas ses yeux de ceux de sa femme. Elle soupira, comme ennuyée.

« Mon ami, dit-elle, les diables noirs sont revenus et te tourmentent.

— Voilà une réflexion qui répond à tout...

— A quoi veux-tu que je réponde? D'avance, tu affirmes que je ne répondrai pas. Tu me questionnes, tu me mets sur la sellette, avec la certitude que je vais te cacher quelque chose. Pourquoi alors me questionner, jouer ce rôle de juge d'instruction convaincu vaguement de ma culpabilité? Je ne puis pas m'habituer à cette façon d'agir, qui a jeté déjà tant de trouble... inutilement... dans notre vie.

— Pourquoi, dit-il d'une voix sèche où commençait de l'irritation, me forcer à t'interroger?

— Pourquoi es-tu forcé de m'interroger?

— Pour savoir.

— Je te dis tout, même les riens, les niaiseries, pour te complaire. Cette préoccupation de ne rien te cacher, te sachant défiant et ombrageux, me rend anxieuse, pèse sur moi comme un cauchemar. Combien de fois te l'ai-je dit, sans pouvoir arriver à chasser d'entre nous cette cause d'incessants désaccords? Il semble qu'il y ait toujours un doute mystérieux qui te préoccupe. Ta mésestime me poursuit sans relâche. Tu fais des allusions, des questions insidieuses, et au fond de ton esprit il y a des menaces qui éclatent parfois en violences dont tu finis par me demander pardon. J'ai pitié de tes inquiétudes imaginaires, de tes soupçons qui succèdent les uns aux autres; mais je n'en souffre pas moins. Tu ne sais pas, en agissant ainsi, comme tu perds souvent la... notion du juste et de l'injuste. Depuis que nous sommes arrivés, il y a à peine vingt-quatre heures, je vois bien que tu es hanté par tes anciennes idées. Allons-nous recommencer les luttes passées? As-tu décidé que nous serions malheureux pendant ces vacances? »

Digitized by Google

Il l'écoutait, pendant qu'elle déroulait, de sa voix douce si pénétrante, le chapelet de ses tristesses; son plaidoyer tombait sur le cœur de M. Liétenard comme une goutte d'eau sur du marbre, sans l'émouvoir. Le regard du « maître » maintenant était fuyant, et la bouche serrée semblait mordre les mots qu'elle voulait expulser. Il ne répondit pas. Elle soupira faiblement, se leva, alla jeter un coup d'œil aux enfants jouant sur la terrasse et revint dans le salon.

« Je ne vois pas ta mère.

— Je ne l'ai pas aperçue encore ce matin.

— Elle a déjeuné pendant que tu étais sorti. Elle était très bien, de bonne humeur, presque joyeuse.

— Allons, tant mieux! dit-il avec un accent amer. C'est toujours ça... de ce côté. »

Mme Liétenard laissa tomber les bras, tandis qu'elle le regardait se diriger vers la terrasse. A ce moment, la porte du salon qui donnait sur le vestibule s'ouvrit.

Une dame âgée, haute et mince, en peignoir, un petit châle rouge négligemment jeté sur les épaules, la tête ornée d'un bonnet de dentelles, les cheveux gris soigneusement lissés sur le front, entra, droite, quasi solennelle. Elle resta près de la porte ouverte, appuyée de l'épaule à la muraille, et regarda devant elle, sans parler; une expression d'hébétude flottait sur ses lèvres entr'ouvertes. M. Liétenard s'était retourné; il s'avança vivement.

« Encore! dit-il, encore! »

Les yeux bleu clair de la vieille dame se fixèrent, un peu hagards, sur ceux de son fils.

« Quoi! dit-elle lentement et comme cherchant ses mots, qu'y a-t-il? N'est-ce pas... n'est-ce pas l'heure du... du déjeuner? Pourquoi n'êtes-vous pas... à table?

— C'est à devenir fou, reprit M. Liétenard, à voix contenue, mais en serrant les poings et s'adressant à sa femme. Voyez dans quel état la voilà encore!

— Dans... quel état!... dit la vieille dame en faisant un pas

Digitized by Google

en avant... Dans quel état! répéta-t-elle d'un ton menaçant.

— Venez, maman, dit Mme Liétenard, qui s'était avancée, venez avec moi. Un instant de repos, une heure de sommeil vous fera du bien. Ce ne sera rien... Nous retarderons le déjeuner... Venez. »

Et, avec une autorité calme, mettant le bras de sa belle-mère sous le sien, elle sortit en l'entraînant et la soutenant. La porte resta ouverte; on entendit un murmure de protestations, accompagné de paroles apaisantes, pendant que M. Liétenard, s'étant assis de nouveau, laissait tomber son front entre ses mains et se disait, en hochant la tête : « Cela finira mal, tôt ou tard... pour l'un ou pour l'autre. Une pareille vie est absolument insupportable. »

IV

PAPILLONS NOIRS.

Dans cette maison où l'ordre matériel régnait, où les personnes en visite ne voyaient que bonne entente, sentiments de satisfaction et paix profonde, flottait un lourd malaise. Sous les apparences sociables, sous les sourires, dans le calme des voix, on sentait une tristesse latente et comme une fermentation.

Il n'y a guère de familles, d'ailleurs, où l'intimité, dans ses multiples manifestations, ait le même caractère que la vie extérieure, où l'étranger est mêlé. La présence des tiers a d'ordinaire pour effet de fermer, au moins à demi, les esprits et les cœurs les plus ouverts. Chez M. Liétenard, devant la domesticité même, on clôturait la vie privée. Jamais la cuisinière ou la femme de chambre n'avait entendu « d'explications » entre monsieur et madame. Entre ces époux, l'accord, pour les « sujets », était parfait. M. Liétenard était prudent; sa femme n'avait rien à cacher — sinon le vice solennellement évident et respectablement expressif de la belle-mère. Ainsi, à force de précaution et de retenue, cet intérieur troublé conservait intacte sa bonne réputation.

Mais il ne se passait guère de jour sans que M. Liétenard

Digitized by Google

exprimât quelque pensée de défiance, quelque insinuation mordante, que Mme Liétenard écoutait avec sa placidité ferme, au fond de laquelle, lentement, lentement, de l'irritation s'accroissait. Plusieurs fois, depuis huit jours, des allusions vagues avaient rappelé à Mme Liétenard que son mari nourrissait toujours les mêmes soupçons; plusieurs fois, la vieille dame avait été reconduite à sa chambre, malgré ses protestations et ses airs de dignité froissée, et c'était toujours sa belle-fille qui parvenait à la calmer, tandis que son fils, hors de lui, devait faire les plus grands efforts pour ne pas perdre toute mesure.

Par une après-midi de beau soleil, la mer était haute vers quatre heures et sa grande voix dominait le bruit de la foule en promenade sur la digue. La famille Liétenard, assemblée sur la terrasse de la villa, semblait jouir pleinement de l'existence. La vieille dame, droite et sévère, assise près d'une table où sa belle-fille faisait du crochet, lisait, son binocle sur le nez. M. Liétenard écoutait babiller les enfants en fumant un cigare, tout en regardant le va-et-vient des étrangers s'exhibant à eux-mêmes en des toilettes claires et prétentieuses. De la terrasse, on voyait l'estacade dans toute sa longueur; de lourdes lames projetaient avec violence leurs crêtes écumeuses contre les pilotis. Quelques bateaux quittaient le chenal, leurs voiles déployées; les autres s'apprêtaient à prendre la mer. Le rond-point de l'estacade était envahi par les curieux.

« Si nous allions voir partir les bateaux! dit M. Liétenard.

— Oh! oui, père, s'écrièrent immédiatement les enfants : c'est si amusant!

— Qu'en penses-tu, Alice?

— Moi, dit-elle, je ferai ce qu'on voudra... Et maman?

— Je resterai ici, dit la vieille dame d'une voix profonde, en regardant au-dessus de son binocle.

— Mais les bonnes sont là...

— Quand les chats sont en promenade, les souris dansent, répondit-elle avec une gravité toute philosophique. D'ailleurs, ce spectacle ne m'intéresse pas. Je hais la mer, j'ai horreur de son aveuglement...

Digitized by Google

— Partons! partons!... » crièrent les enfants en interrompant le discours de la grand'mère.

Elle les regarda d'un air sévère et se remit à lire son journal. Mme Liétenard fut bientôt prête; son mari s'arma d'une canne, alluma un nouveau cigare, les enfants s'emparèrent de leurs jouets, bêches, seaux, balles élastiques, qu'ils abandonnaient rarement, et ils se dirigèrent vers l'estacade.

La mère surveillait ses petits comme une poule ses poussins. Le père observait tout autour de lui, saluant, se retournant, furetant, voyant tout et tous, ses regards inquiets sans cesse en arrêt. Tout ce monde, auquel il devait bien sacrifier quelquefois un peu de sa tranquillité, l'énervait. Il eût voulu être seul avec sa famille dans quelque dune isolée, au milieu de laquelle il eût fait construire un chalet inconnu, et où personne n'eût pu venir le troubler. Qui sait ce que cette foule bariolée éveillait d'idées au cœur de sa femme! La femme est si fragile, si facile à séduire, si peu résistante aux choses et aux hommes nouveaux! Il faut à son esprit sans consistance une variété continuelle de visages et de sentiments. Toute cette mondanité bruyante et brillante n'était-elle pas de nature à lui faire prendre son foyer en antipathie, à faire naître en elle des désirs contraires à son existence actuelle, exempte de toute agitation, et qui ne trouvait de variété qu'en elle-même? Tous ces hommes sont des impertinents qui ne demandent qu'à l'attirer dans un sillon nouveau; toutes ces femmes l'entraîneraient volontiers dans leurs folies. « Ils me jalousent; ils voudraient me l'enlever. Si je ne veillais pas, de tous côtés les ennemis de mon bonheur se précipiteraient pour me l'arracher. Lui surtout, mon cauchemar, l'homme du passé... »

Et tandis que ces pensées le mordaient sans relâche, tandis que ces ombres envahissaient son esprit toujours anxieux, il faisait de ci de là, à voix haute, une observation banale sur les choses et les êtres de son voisinage, au milieu desquels il passait avec une belle indifférence apparente.

Mais sa femme ne s'y trompait pas : elle voyait les ombres

Digitized by Google

flotter sur le visage et l'anxiété se peindre dans les regards. Pas une de ces impressions, pas un de ces mouvements n'échappaient à sa pénétration; le son de la voix suffisait à lui faire comprendre ce qui se passait dans cet intérieur toujours en effervescence, et où quelque soupçon grondait sans cesse, comme la lave dans les volcans. Et elle soupirait, se disant : « J'espère pour l'humanité qu'il n'y a guère au monde d'homme plus à plaindre que lui. »

Ils arrivèrent au rond-point de l'estacade, dont tous les bancs étaient occupés.

Au milieu, un vieux à barbe blanche, très propre, de haute taille, un peu courbé, le front caché sous un large chapeau de feutre, jouait du violon : airs de valse, romances sentimentales ou chansons à la mode, fantaisies sur des motifs d'opéra, qu'il écorchait avec sérénité.

Quand il eut joué trois ou quatre morceaux, il ôta son chapeau, laissant ainsi flotter de longs cheveux d'argent qui accentuaient son aspect respectable, et il fit le tour de l'honorable société. On lui donna de la monnaie, qu'il accepta sans humilité, remerciant d'une inclination du corps, sans parler; et lorsqu'il eut fait sa collecte, il se replaça au centre du rond-point et joua encore quelques airs, pour remercier. Les enfants, curieux sans mesure, le considéraient comme un phénomène et tournaient autour de lui. Sa présence avait été une distraction; quand il fut parti, on se remit à observer les bateaux manœuvrant pour quitter le chenal.

La famille Liétenard avait trouvé à se caser. A genoux sur le banc, entre père et mère assis, les petits, tournés vers la mer, admiraient les bateaux roulés par les vagues, où les pêcheurs, aussi tranquillement que s'ils avaient été sur la digue, déployaient les voiles brunes ou grises, qui bientôt se gonflaient et entraînaient la lourde barque vers la haute mer : ils faisaient leurs réflexions naïves comme s'ils avaient été seuls; leur mère souriait en les écoutant; le père, les yeux cachés à l'ombre de sa visière blanche, observait, muet, autour de lui.

Digitized by Google

Ils étaient là à peine depuis vingt minutes, lorsque M. Liétenard, les yeux dirigés vers le promenoir, resta un moment comme pétrifié. Et soudain il se leva et alla se placer devant sa femme ; puis, tout bas, d'une voix irritée : « Alice, partons », dit-il.

Elle le regarda, lui vit le visage tout bouleversé et répondit : « Si tu le veux ! »

En même temps, elle se mit debout. « Venez, ajouta-t-elle, enfants, nous rentrons. Vous irez jouer sur la plage.

— Oh ! maman, il y en a encore tant qui s'en vont !

— C'est toujours la même chose, dit-elle ; et puis, le soleil est très chaud ; vous pourriez devenir malades. Venez, soyez sages. »

Élevés avec douceur et d'un naturel très bon, ils obéissaient facilement. Ils prirent les devants ; le père et la mère les suivirent, côte à côte. Elle tourna vers lui ses regards interrogateurs, mais il n'y répondit point et continua de marcher sans parler. Aussitôt un nuage de tristesse se répandit sur le doux visage de sa femme.

Au moment où ils quittaient l'estacade pour remonter sur la digue, ils rencontrèrent M. et Mme Steinberg et leurs trois enfants, trois petites filles pétulantes dont l'aînée n'avait pas six ans et qui étaient délicieuses dans leur costume de fantaisie.

Ils s'arrêtèrent à causer, en deux groupes, les grandes personnes d'un côté, les petites de l'autre.

« Vous rentrez déjà ? demanda Mme Steinberg.

— Oui, mon mari a désiré... et il fait bien chaud avec ce soleil qui trace comme une ligne de feu dans la mer... Pour les enfants...

— Bah ! ils ont la tête bien couverte... à l'abri...

— Je suis très peureuse pour eux.

— Il faut les aguerrir, dit M. Steinberg, un homme d'une quarantaine d'années, élégant, maigre, noir de cheveux, jaune de peau, avec un nez israélite.

— Dans une certaine limite, dit à son tour M. Liétenard,

Digitized by Google

d'une voix mal assurée, comme un homme qui eût mieux aimé se taire.

— Imitons les Anglais...

— Chaque pays, je pense, doit avoir son hygiène particulière, sinon chaque famille... à cause des tempéraments.

— Peut-être... Question à étudier... Mais, mon cher monsieur Liétenard, vous paraissez souffrant. Vous avez le visage tout contracté.

— Je rentrais... justement... parce que... »

Il balbutia, détourna la tête et ajouta : « Pardonnez-moi... Au revoir. »

Ils se serrèrent la main. M. Liétenard allongea le pas en disant entre ses dents : « Encore un indiscret!... De quoi se mêle-t-il ? »

Mme Liétenard ne releva pas l'observation, et il continua, irrité, à voix contenue :

« Je sais bien; il a eu raison... On a toujours raison quand on m'est désagréable. Je m'étonne que vous ne le lui ayez pas dit; c'eût été complet. Votre silence, d'ailleurs, est assez expressif; vous me blâmez parce que j'ai eu l'air souffrant aux yeux de ce monsieur. »

Elle se tourna vers lui et le regarda tristement, avec pitié.

« Mon ami, dit-elle, vous avez vos papillons noirs... »

Il ne répondit pas; ils arrivaient chez eux.

V

GARDE-MALADE.

Une jeune et jolie femme de chambre, qui faisait semblant de travailler, assise sur la terrasse, s'occupait surtout des promeneurs de la digue, dont elle essayait d'attirer les regards par une attitude modestement provocante. Elle se leva.

« Justine, accompagnez les enfants sur la plage et aidez-les à jouer.

— Oui, madame.

— Soyez prudente et attentive.

Digitized by Google

— Bien, madame. »

Ils entrèrent; M. Liétenard traversa le salon et se rendit dans la salle à manger, suivi de sa femme. Il marchait nerveusement, tête baissée, les mains derrière le dos. Mme Liétenard s'arrêta près de la table, y posa la main et attendit, silencieuse, pendant quelques instants.

« Eh bien, Albert, qu'y a-t-il encore eu? Pourquoi cette fuite précipitée?

— Vous n'avez rien vu?

— J'ai vu du monde, des bateaux qui partaient... Quelques personnes connues que j'ai saluées de loin...

— Mais lui... lui... vous ne l'avez pas vu?

— Qui, mon ami?

— Cet homme, cette espèce d'aventurier, ce voyageur...

— Pourquoi ne pas le nommer tout de suite?

— Parce que vous savez qui je veux dire. Mais il ne vous plaît pas de me comprendre. On croirait, en vérité, que vous avez plaisir à me mettre hors de moi. Vous savez cependant bien que c'est de ce M. Bertrix que j'ai voulu parler.

— Au moins, dit-elle, je le pensais, quoique je n'aie pas vu M. Bertrix. Mais comme c'est toujours lui qui est cause de vos colères...

— Vous saviez donc!... Pourquoi alors faire semblant de ne pas savoir?

— Pour vous faire honte, Albert. Il faut bien que j'emploie tous les moyens, tous les remèdes, pour tâcher de vous guérir. J'y perds mon temps, mais malgré cela je conserve toujours mon illusion. Cette folie, qui vous prend chaque fois qu'il est question de M. Bertrix, ou que le hasard le place sur notre passage...

— Ah! oui, le hasard! dit-il en ricanant. Il a bon dos, le hasard!

— Vous pensez donc que je lui ai donné rendez-vous sur l'estacade?

— Est-ce que je sais?

Digitized by Google

— Je vous remercie ; vous oubliez que c'est vous-même qui avez proposé d'aller voir le départ des barques, pour amuser les enfants.

— Si j'avais su que ce monsieur fût ici, croyez-vous que je fusse allé vous mettre en sa présence ? Et vous, qui le saviez, vous auriez dû refuser de faire cette promenade.

— Je ne savais pas qu'il fût ici ; et, si je l'avais su, je me serais bien gardée de refuser de vous suivre.

— Pourquoi cela ?

— Parce que vous n'auriez pas manqué de m'accuser d'être restée pour l'attendre ou pour le voir passer. N'est-ce pas toujours la même chose ? Avez-vous jamais varié dans vos injustices ? Depuis des années, M. Bertrix ne vous sert-il pas de prétexte pour me tourmenter ? N'en avez-vous pas fait mon cauchemar ? En vérité, mon ami, je ne sais rien de plus maladroit que les jaloux : si M. Bertrix n'est pas oublié depuis longtemps, si je pense quelquefois à lui, c'est vous qui m'y forcez par des scènes ridicules comme celle-ci. Je ne serais pas plus troublée par « ce monsieur » si j'étais coupable ; vous ne seriez pas plus méchant si tout ce que vous pensez était vrai.

— Et qu'est-ce que je pense, s'il vous plaît ?

— De bien vilaines choses, certainement, puisqu'elles suffisent à vous permettre de m'outrager.

— Qu'est-ce que ce monsieur vient faire ici, s'il n'y vient pas pour vous ?

— Et qu'est-ce que j'y viens faire moi-même, si je n'y viens pas pour lui ? Voilà comme vous raisonnez, quand votre folie vous prend. Ce monsieur vient à Blankenberghe si cela lui plaît, comme nous y venons nous-mêmes, comme y viennent des milliers de personnes tous les ans, et je ne suis pas plus responsable de ses démarches et de ses excursions qu'il ne l'est des miennes. Ce monsieur m'a aimée avant que je vous connaisse : voilà son crime. Je l'ai eu en grande estime, et je l'aurais épousé si vous n'étiez venu : voilà le mien. C'est cela qui ne se pardonne pas et qui doit, pendant toute notre vie, nous

Digitized by Google

empêcher d'être heureux. J'aurais dû savoir, avant de l'écouter, que vous alliez arriver, et alors l'éconduire, lui dire que je ne m'appartenais plus, quand je ne savais pas que vous existiez, me défendre après de lui conserver l'estime qu'il méritait. Et quand vous êtes venu, et que je vous ai choisi, et que je suis devenue Mme Liétenard, il aurait dû se brûler la cervelle, ou disparaître à tout jamais. L'estime que je lui ai conservée, Albert, et à laquelle je pense qu'il n'a pas cessé d'avoir droit, voilà ce qu'il faut que vous punissiez le plus souvent possible. Si, cependant je disais que je le méprise, si je faisais ce mensonge pour vous plaire, vous diriez que je cache mon jeu. Et lorsque par hasard je le rencontre et lui rends son salut, je commets une de ces fautes qui ne se pardonnent pas. Mon pauvre ami, j'ai vraiment honte d'être obligée de me défendre ainsi — et si souvent! Pour rien au monde, je ne voudrais que quelqu'un connût le motif de nos incessantes querelles : on croirait, ou que je suis une créature perverse, ou que vous êtes un méchant. »

M. Liétenard avait écouté sa femme sans l'interrompre, en se promenant, les lèvres serrées, les yeux fixés au tapis, de l'air d'un homme qui médite quelque action énergique, quelque discours triomphant. Des idées insensées traversaient son cerveau.

Il s'arrêta, prit sa femme par le bras et dit, d'une voix basse et menaçante :

« Il faut que cela finisse...

— Le plus tôt sera le mieux, Albert, dit-elle en dégageant tranquillement son bras : je vous prierai seulement de ne pas me faire de mal. Je suis tout à fait lasse de cette existence double, souriante pour les autres et sombre pour moi.

— Un de nous deux, cet homme et moi, est de trop... »

Il sortit, avec des gestes violents et l'air d'un fou. Elle resta un moment songeuse, immobile, les yeux fixés dans le vague sur un point invisible. On pourrait dire qu'elle savourait son amertume, tournant et retournant en son esprit les pensées cha-

Digitized by Google

grines, revoyant un à un les incidents de même nature qui jalonnaient sa vie d'épouse depuis déjà tant d'années. Elle hocha la tête, soupira, regarda autour d'elle et enfin s'arracha à sa contemplation intérieure. Ses bras firent le mouvement habituel qui exprime le découragement, en retombant sur les hanches, comme à bout de forces; et elle allait se diriger sur la terrasse de la villa, lorsque la cuisinière entra.

« Madame, il faudra bientôt mettre le couvert, et Justine n'est pas là.

— Justine est avec les enfants; si vous devez rester à la cuisine, j'irai remplacer Justine sur la plage; sinon, mettez vous-même le couvert.

— Oh! c'est fait en cinq minutes, madame.

— Faites alors... Mais je ne vois pas ma belle-mère; est-elle sortie ?

— Je ne pourrais pas dire, madame. Je suis restée en bas.

— Je vais voir jusqu'à sa chambre. »

Arrivée sur le palier du premier étage, Mme Liétenard s'arrêta, indécise. Elle se pencha en se baissant vers une des portes et vit que la clef était à l'intérieur. La vieille dame s'était-elle enfermée? Sans doute l'idée en vint à Mme Liétenard et, elle avait pour cela ses raisons, elle entra vivement chez elle sans faire de bruit.

L'appartement des époux était composé d'une grande chambre vers la mer et d'un cabinet de toilette dont on avait fait une chambre à coucher pour les enfants, leur mère ne voulant s'en séparer que le moins possible. Une porte de communication existait entre la chambre des époux et celle de la belle-mère. Mme Liétenard l'ouvrit doucement.

La vieille dame se leva comme un ressort; elle se tenait près d'un guéridon placé contre la fenêtre. Sur le guéridon, il y avait un flacon et un verre. La vieille dame fit un pas pour cacher le guéridon aux yeux d'Alice.

« J'ai vu, maman, dit-elle. Allons, donnez-moi ce flacon et ce verre.

— Ils sont à moi.

Digitized by Google

— Oui; mais vous savez pourquoi je vous les demande. Ce que contient ce flacon finira par vous tuer, et nous devons veiller sur votre vie et sur votre santé comme si vous étiez un enfant.

— Ma fille, vous me manquez de respect. »

Elle se redressait, elle prenait son air le plus imposant. Ses yeux brûlants et troublés avaient la fixité des yeux d'une folle. Ses doigts, appuyés à sa ceinture, tremblaient et s'enlaçaient mollement. Alice s'approcha du guéridon et, avec une tranquille autorité, s'empara du flacon qui y était déposé, qu'elle déboucha et flaira.

« Mais c'est de l'eau de Cologne, dit-elle, stupéfaite.

— Excellente! dit la vieille dame, et, sur ses lèvres minces, apparut une sorte de sourire.

— De l'eau de Cologne! répéta Mme Liétenard. Mais, maman, tout vous est donc bon pour satisfaire ce malheureux vice! Quelle honte, pauvre maman! Et, quand vous êtes de sang-froid, comme vous devez souffrir! Ne pensez-vous pas, dites, que vous vous déshonorez, que vous déshonorerez votre fils lorsque le public sera un jour... mis au courant de... de nos misères? Ne savez-vous donc pas qu'Albert est au désespoir quand il vous voit comme vous êtes en ce moment?

— Eh! comment suis-je donc?... Qu'est-ce que c'est que... tout ce langage? Vous me manquez de respect, ma chère... Avez-vous oublié qui je suis?

— Non, maman; c'est vous qui oubliez trop souvent qui vous êtes.

— Ne sais-je plus ce que je dis?... Est-ce que je ne marche pas droit? »

Et elle fit quelques pas dans la chambre, lentement, mécaniquement, la tête haute, mais sans sûreté, comme si elle sortait d'un lourd sommeil. Mme Liétenard, pensive, la regardait se mouvoir, avec une tristesse profonde, tandis que des pensées amères s'accumulaient en son cerveau.

« Oui, dit-elle, maman, vous marchez droit et vous tenez

Digitized by Google

la tête haute ; mais vous n'en avez pas moins vidé aux deux tiers ce flacon d'eau de Cologne. Vous gardez les apparences : croyez-vous que cela suffise ?... »

En ce moment, M. Liétenard se montra à la porte de la chambre. Entendant parler, il s'était avancé. Alice, d'un mouvement vif, mit ses mains derrière elle, pour cacher le flacon et le verre. Peut-être devina-t-il ce qui se passait à l'attitude des deux dames ; il fit quelques pas et se trouva en face de sa mère, qui se retournait pour aller vers la croisée. Il la vit donc en pleine lumière. Aussitôt ses sourcils se contractèrent.

« Encore ! dit-il, encore !... Ma mère, vous me ferez commettre quelque violence, ajouta-t-il en la prenant rudement par le bras.

— Albert, dit Alice, prenez garde !

— Mais où va-t-elle chercher le poison qu'elle boit ?... Qui est son complice dans cet effroyable désordre ?

— Mon fils, dit la vieille dame avec la gravité d'un perroquet, vous me manquez de respect...

— Respectez-vous vous-même, et chacun vous respectera. Écoutez, ma mère, c'en est trop : je prendrai une décision qui mettra fin à cette horrible habitude. Il le faut, pour vous plus encore que pour nous. Vous irez dans une maison de santé.

— Vous... vous... n'oseriez pas... Je vous le défends...

— Je vous ferai enfermer, vous dis-je, avec les folles. Mes efforts pour vous arracher à votre vice ont été nuls ; les exhortations et les avertissements n'ont eu aucun résultat. Je suis à bout de patience ; je veux mettre à couvert ma responsabilité ; je ne veux pas que mes enfants aient sous les yeux ce spectacle d'une grand'mère... ivre... quand ils pourront en comprendre l'ignominie. Vous irez dans une maison de santé. Jusqu'aujourd'hui, nous avons réussi à cacher au public et même à nos amis, à notre domesticité, l'état lamentable dans lequel vous êtes si souvent ; mais maintenant je suis obligé de sévir... Vous entendez, ma mère : vous irez dans une maison de santé. Là, on vous forcera bien à vivre sobrement, comme une honnête femme.

Digitized by Google

— Je n'irai pas!... dit-elle en serrant les poings, tandis que ses yeux devenaient tout à fait hagards.

— On vous y conduira de force, puisque vous ne voulez rien écouter. »

Il était pâle de fureur et son visage contracté faisait le pendant de celui de sa mère, où l'hébètement, mêlé d'indignation, se peignait de telle sorte que la malheureuse en était toute défigurée. M. Liétenard sentit que cette scène ne pouvait durer plus longtemps sans devenir tout à fait odieuse ; il échangea avec sa mère un regard qui n'avait plus rien d'humain et sortit de la chambre sans ajouter un mot.

Mme Liétenard poussa un soupir de soulagement ; elle prit la vieille dame à la taille, l'embrassa et la poussa doucement vers un fauteuil, où elle l'assit. Puis elle s'accroupit à ses pieds, lui tint les mains et fixa longtemps sur elle un regard de pitié, en silence, comme si elle eût voulu l'hypnotiser.

« Maman, dit-elle, de sa voix douce et pénétrante, vous voyez ce qui arrive. Albert est au désespoir et il vous a menacée — bien malgré lui. Et vous, qui avez de l'esprit et du cœur, vous ne comprenez pas ce que votre déplorable goût lui fait de chagrin. Il vous aime comme un bon fils, et il serait fier de vous, et nous serions si heureux, si vous vouliez nous écouter, renoncer à cette fatale habitude. Pensez, maman, à vos petits-enfants ; pensez aux personnes qui vous estiment encore et qui vous mépriseraient si elles savaient tout ; pensez que nous sommes sans cesse dans la crainte que vous ne vous montriez au public dans cet état, et qu'à cause de vous nous passons dans les angoisses une moitié de notre vie. Dites, maman, ne voudrez-vous pas faire un effort?...

— Tu es une bonne fille, dit la vieille dame en interrompant Alice et en lui caressant les joues. Ce n'est pas toi qui... qui me menacerais... Une maison de santé!... Et c'est mon fils, ... que j'ai nourri, que j'ai élevé... bercé sur mes genoux... C'est lui!... Quelle infâmie!... Oui, de mon propre lait, pendant... pendant onze mois... Et il n'a pas honte de me menacer!... »

Digitized by Google.

Elle s'attendrissait; ses yeux hagards se remplissaient de larmes et sa bouche grimaçait.

« Pourquoi toujours recommencer, pauvre maman? Pourquoi mettre Albert au désespoir?

— Pour un malheureux verre... pour un peu d'eau de Cologne!

— Vous n'avez pas besoin d'alcool; la liqueur ne vous fait que du mal, en nous rendant malheureux. Il ne faut plus boire, maman. Vous seriez alors une si aimable grand'mère et on vous entourerait de tant de respect et d'affection!

— Oh! tu es une bonne fille, Alice... Ce n'est pas toi qui... qui voudrais m'empêcher... de boire quelquefois un pauvre petit verre, pour ma santé...

— Non, maman; je vous en donnerai un de temps en temps, si vous promettez de ne plus boire en cachette.

— Oh! Je te le promets... Je te le jure, Alice... Mais tu ne voudras pas me priver d'un pauvre petit verre,... un seul. C'est mon lait. Il serait cruel de m'en sevrer... Tu as le flacon, sois bonne fille... Un seul tout petit verre... »

Sa langue s'épaississait, ses yeux alourdis se fermaient, une rougeur maladive envahissait ses joues, et elle avançait les deux mains pour recevoir le nectar dont elle avait fait sa passion. Alice se leva, sans répondre, avec un sentiment de répulsion qu'exprimait, malgré elle, un tressaillement des nerfs et une contraction des traits si doux de son visage.

« Reposez-vous, maman, dit-elle avec fermeté; vous tombez de sommeil. Couchez-vous; je viendrai vous voir tantôt. »

Elle ne quitta la chambre que lorsque la vieille dame, après avoir murmuré de faibles protestations, fut étendue sur son lit, les yeux fermés, la bouche ouverte, dans cette pose rigide des êtres dont la flamme de vie vient de s'échapper. Elle la contempla un moment en silence.

« Ah! dit-elle en s'éloignant enfin, navrée, qui eût jamais pensé que je passerais mes plus belles années entre ces deux folies? »

Digitized by Google

VI

LA VIE EST MONOTONE.

M. Liétenard ne rentra pas dîner. Cela lui arrivait souvent, dans ces moments de crise, et sa femme s'était peu à peu habituée à ces fugues, où elle devinait les tourments d'un esprit ballotté entre un sentiment de justice et la férocité des soupçons dont il ne parvenait jamais à triompher complètement. A Blankenberghe, il dînait alors au restaurant, soit seul, dans un coin, à se débattre contre lui-même, soit avec quelque Bruxellois rencontré sur la plage; en ce dernier cas, il s'étourdissait à parler sans relâche, comme un homme qui craint d'entendre les clameurs de sa conscience aux prises avec ses passions. Lorsque ces sortes de dissentiments s'élevaient à Bruxelles, il allait au théâtre, regardait sans voir, n'entendait que des bruits confus; quelquefois il se rendait au cercle, où il fumait et mâchonnait des cigares en assistant aux combats des joueurs d'échecs, ou en suivant les péripéties d'une partie de dominos, cachant sous un sourire d'homme souffrant ses orages intérieurs. Lorsqu'il avait cuvé ses soupçons, digéré à demi sa jalousie, il rentrait, épuisé, honteux, dégoûté de lui-même et de la vie; et la pensée qu'il allait trouver sa femme l'attendant, avec sa physionomie aimable comme estompée de chagrin, mais sans un mot de reproche, lui était une sensation intolérable.

Elle l'attendait encore cette fois, assise dans sa chambre, sur un sofa à deux places, repliée sur elle-même comme pour concentrer sa pensée, les mains croisées sur ses genoux, les yeux fixés au loin, dans la pénombre produite par l'abat-jour de la lampe.

Il entra, referma la porte et vint droit à elle.

« Pourquoi n'es-tu pas couchée? » demanda-t-il à voix contenue, afin de n'éveiller ni les enfants ni la vieille mère; et toute la scène eut ce caractère extérieur d'une causerie amicale, pareille à un murmure, malgré la vivacité des sentiments exprimés. « Tu sais bien que je ne veux pas être attendu.

Digitized by Google

— Et tu sais bien, dit-elle, que je t'attendrai. Pourrais-je dormir quand nous sommes en désaccord? N'ai-je pas besoin, avant de chercher à me reposer, de me réconcilier avec toi? Est-ce qu'après ces malheureuses scènes, j'ai jamais passé toute une nuit sans que tu m'aies rassurée sur le lendemain et demandé pardon?

— Oui, dit-il en se promenant par la chambre, c'est toujours moi le trouble-fête et le coupable.

— Sans doute, mon ami, c'est toujours toi. C'est toujours toi qui me cherches querelle sans motif — ou, si tu veux, pour le même motif. C'est toujours toi qui soupçonnes et qui accuses. C'est toujours la même supposition qui amène ces tristes explications qui ressemblent l'une à l'autre comme des échos.

— Et chaque fois tu essayes de me faire croire que je suis un misérable.

— Chaque fois, Albert, je te plains, je souffre en même temps pour toi et pour moi. Chaque fois, je fais appel à ta raison et à ta justice. Chaque fois, l'aveuglement t'emporte et te fait dire des choses que tu ne penses pas. Chaque fois, tu avoues tes torts et tu promets de ne plus recommencer. Et moi, qui suis avide de paix, je t'excuse et je te pardonne. Voilà comment les choses se passent. Oh! que je te plains! Je tâche de ne voir en toi qu'un esprit malheureux. Je sais que tu es la proie, la victime d'un animal cruel qui te mord sans repos et qui a fait de toi un malade d'une espèce particulière. Et notre médecin et ami, le bon vieux Mortier, m'a dit vingt fois que chaque malade a droit à des soins spéciaux, à une hygiène adaptée à son tempérament. Je suis ici entre deux misères qui exigent des soins...

— Tu me compares à ma mère...

— Je ne compare pas; je dis que tu es malade et qu'elle est malade; vos maladies sont différentes : elles n'ont d'autre ressemblance que leurs résultats, qui sont de me faire souffrir, de troubler continuellement notre intérieur. Penses-tu que je n'aimerais pas mieux que tu eusses le même vice que ta mère? Au moins, tu ne m'outragerais pas incessamment par des doutes

Digitized by Google

et une défiance plus durs que des injures grossières. J'aurais dû me révolter, te quitter cent fois, retourner chez mon père, lui demander protection. Une femme plus fière et moins aimante n'eût pas hésité. Mais, n'ayant pas cessé de t'aimer, ayant sans doute une nature de garde-malade, étant plus courageuse que fière, je suis restée. Mes enfants, d'ailleurs, suffisaient à me faire accepter cette vie troublée. Mais, Albert, penses-tu vraiment que la force humaine soit sans limites? Ne connais-tu pas cette image de la goutte qui fait déborder le vase? Ne t'es-tu jamais demandé si un jour, absolument à bout, lasse au-dessus de toute expression, et prenant enfin mes enfants avec moi, je ne me déciderais pas à quitter ta maison et à te laisser seul avec les regrets de m'avoir chassée?

— Non, jamais, dit-il avec véhémence.

— C'est donc que tu m'estimes autant que tu m'aimes, mais de la façon la plus mauvaise qu'on puisse rêver, et quelquefois de telle sorte que c'est de la haine que tu parais avoir pour moi.

— Alice!... Alice!...

— Eh bien, reprit-elle avec fermeté, il faut que je te le dise aujourd'hui : je suis vraiment à bout, je sens que je me révolte contre tes injustices et qu'il faudra... tu entends?... que je serai obligée de prendre un parti...

— Tu veux me quitter?

— Je te quitterai si je ne puis être sûre qu'enfin nous allons vivre en paix. »

Elle s'était levée et se tenait droite devant lui, que cette déclaration avait arrêté court dans son va-et-vient.

« Toi, tu me quitterais?

— Oui, Albert.

— Toi! toi!

— Oui, Albert, moi! Je ne veux pas mourir de chagrin, à petit feu. Mes enfants ont encore besoin de moi...

— Toi, Alice, tu me quitterais!... Tu m'abandonnerais!... Tu me laisserais tout seul!

— Oui, Albert, si tu m'y forces...

Digitized by Google

— Jamais, dit-il avec violence, toujours à voix basse, avec un mouvement de fou, les deux bras fouettant l'air comme pour combattre un ennemi invisible. Tu es à moi, tu resteras à moi. Tu n'as pas le droit de m'abandonner.

— As-tu, toi, le droit de me faire souffrir sans relâche?

— Tu ne souffres pas. C'est moi qui suis un damné. C'est moi qui suis rongé par ce mal impitoyable. Oui, oui, je suis malade; mais il ne faut pas me désespérer. Il faut me soigner et me sauver... Va, va, nous serons heureux... Les beaux jours reviendront. Alice! Alice!... Ne sais-tu pas que je t'aime plus que tout au monde, et que si je te perdais, la terre ne serait pas assez grande pour contenir ma douleur? Je commettrais des crimes pour te retenir... Alice! Alice! Alice!... Il ne faut pas... Alice, tu n'as pas le droit... »

Elle s'était rassise, accablée, sur le petit sofa. Hélas! combien de fois cette même scène avait été jouée! Combien de fois avait-il demandé pardon et crié grâce! Elle se sentait mollir; la pitié reprenait le dessus. Elle ne répondit pas, et il vint à elle, suppliant, s'assit près d'elle, la prit dans ses bras.

« Alice, il faut encore me pardonner... Jamais plus... »

Il se mit alors à pleurer convulsivement, la tête posée sur l'épaule de sa femme, secoué par ses sensations comme les flots par une tempête, de sourds sanglots mourant dans sa gorge et les larmes ruisselant de ses paupières fermées. Elle soupira; ses impressions mauvaises, sa révolte et sa décision se transformèrent en tendresse; elle passa une de ses mains sur les joues brûlantes du malheureux malade, caresse apaisante faite au grand enfant...

« Si je pouvais, dit-elle, avoir foi dans tes promesses! Oh! je sais que tu es sincère. Mais demain, tu les auras oubliées et ce sera à recommencer.

— Non, non, répondit-il en la serrant contre lui; petit à petit, le mal cédera. Je suis si malheureux, mon Alice! Quand on te regarde, c'est plus fort que moi, je sens des morsures

Digitized by Google

féroces et je deviens mauvais. Tu le sais bien, n'est-ce pas, tu le sais bien que je t'aime plus que tout au monde... que je crains la perte de mon trésor... que cette idée de ne plus t'avoir à moi me rend fou. Est-ce que je suis capable de te faire seulement cela de peine? Mais c'est impossible, puisque je t'aime. Comprends-tu, Alice? Ce n'est pas toi qui souffre, c'est le damné que je suis, que la nature m'a fait. Pardonne-moi; écoute les conseils de ton grand cœur et non de la froide raison. Je t'aime, tout est là. Aime-moi et pardonne-moi. Ne fais pas attention quand je divague. Soigne le malade; aie pitié... Me quitter, toi!... L'idée me donne envie de rire. Non, non, non; ni toi, ni les enfants : nous sommes liés pour la vie à la même chaîne; nous ne faisons qu'un à nous quatre. J'aimerais mieux souffrir mille morts auprès de toi que d'être heureux auprès d'une autre femme. Rends-moi ta confiance, Alice. Va, nous serons heureux.

— Quand c'est ton amour qui parle, dit-elle, calmée et vaincue encore une fois, tu es bon et tu as raison contre toi-même. Et c'est pourquoi je reste faible. Cependant, Albert, je ne pourrai pas toujours endurer tes soupçons outrageants et tes injustices. A qui sera la faute si un jour j'ai été obligée de fuir?

— Tu ne fuiras pas; tu ne le peux pas.

— Et ce sera à recommencer...

— Non, je te jure...

— Malheureux, dit-elle en posant une main sur sa bouche, ne jure pas : tu serais parjure... comme ta mère. »

Il ne répondit pas; il attira sa femme sur sa poitrine et longuement lui baisa les yeux et les joues, avec respect, avec attendrissement, avec une ivresse touchante, en murmurant des mots caressants. Elle se laissa aller; c'était avouer sa défaite. Et en elle-même elle se dit : « Mes pauvres enfants, c'est pour vous!... »

(*A continuer.*) ÉMILE LECLERCQ.

Digitized by Google

SIMPLE COUP D'ŒIL A TRAVERS LE PASSE

I

Partout où le voyageur porte ses pas, depuis les rives du Rhin jusqu'aux confins du grand désert africain, il voit se dresser devant lui les ruines imposantes de monuments romains : arcs de triomphe, amphithéâtres et thermes. Tous ces débris d'un monde disparu que l'on rencontre en Allemagne, en France, en Italie, en Istrie, en Algérie et ailleurs sont de dimensions si vastes, de proportions si nobles et si harmonieuses que l'on ne peut s'empêcher de se poser cette question : Quel devait donc être ce peuple capable, à une époque si reculée, d'ériger des édifices qui ont pu résister aux ravages du temps et qui excitent, aujourd'hui encore, l'admiration générale? Combien ne serait-il pas curieux de connaître les mœurs et usages de cette nation dont les fastes tiennent une si large place dans l'histoire, d'établir des comparaisons entre sa manière de vivre et la nôtre, d'apprécier son degré de civilisation ! Le public en général, il faut bien le dire, se fait une assez fausse idée du monde ancien. Il est porté à croire que le luxe, le bien-être, par exemple, ne datent pas de longtemps; que des hommes qui vivaient il y a environ deux mille ans ne pouvaient représenter que des êtres assez rustauds, assez grossiers d'allures. Il serait difficile qu'il en fût autrement. A quelle époque, en effet, nous a-t-on parlé de ces Romains tant vantés? Quand nous étions sur les bancs de l'école. Nous avons subi avec résignation les digressions souvent indigestes que l'on se complaisait à nous faire à leur endroit. Les versions nous paraissaient bien lourdes et les

Digitized by Google

thèmes insupportables. Le jour où nous sommes entrés dans la vie réelle, nous n'avons rien eu de plus pressé que d'oublier le peu que nous avions appris. Il semble qu'il ne serait pas inutile, dans ces conditions, d'évoquer cette civilisation romaine dont nous rencontrons encore de si importants vestiges de toutes parts et d'établir, le cas échéant, des rapprochements entre les us et coutumes en vigueur dans l'antiquité et les nôtres. Il ne s'agit point de faire à ce propos un travail complet, ce serait une œuvre de bénédictin, mais de donner de simples aperçus dans le seul but de démontrer que la lecture de ces classiques à laquelle la plupart d'entre nous se livrèrent sans enthousiasme dans leur enfance devient, dans l'âge mûr, aussi intéressante que celle d'un roman captivant.

Le peuple romain, qui se distingua surtout par son esprit de conquêtes et ses tendances belliqueuses, s'attacha toujours à entourer du plus grand faste la célébration des triomphes de ses généraux. Déjà, à ce point de vue spécial, nous sommes amenés à mettre en parallèle la façon dont on honorait les armées victorieuses en ces temps reculés et les manifestations organisées de nos jours au retour dans leur patrie de troupes qui viennent de se couvrir de gloire sur les champs de bataille. Voyons comment les choses se passaient sous le règne d'un des plus illustres hommes de guerre de notre siècle, de Napoléon Ier. Il a réglé lui-même la rentrée triomphale de sa garde par une lettre du 31 octobre 1807 qu'il adressait à M. Cretet. Voici ce qu'il écrivait alors : « Ma garde arrive dans les premiers jours de novembre. Mon intention est qu'elle soit reçue à son entrée à Paris avec une grande pompe et qu'un arc de triomphe soit érigé sur la route par laquelle elle doit arriver. J'ai ordonné au maréchal Bessières de donner à l'école militaire un grand dîner et un grand bal aux officiers. Je désire que le conseil municipal et le conseil général donnent un grand dîner à tous les soldats au nom de la ville de Paris. Le corps municipal et le conseil général décideront de quelle manière cela doit être fait. Ce doit être un dîner fraternel donné à une douzaine de mille hommes. Il faut que dans les emblèmes et devises qui seront faits à cette occasion,

Digitized by Google

il soit question de ma garde et non de moi et qu'on fasse voir que dans ma garde on honore la Grande Armée. Le préfet et le corps municipal recevront ma garde à l'entrée de Paris. Enfin, vous chargerez le préfet de disposer les choses de manière que cette cérémonie soit la plus touchante et la plus efficace possible. Je n'ai pas besoin de vous dire de faire composer en cette circonstance des chansons et des pièces de vers. Des couronnes d'or seront présentées ce jour-là à la garde pour être placées sur ses drapeaux. Le préfet se concertera pour tous ces objets avec le maréchal Bessières. »

Dans les circonstances analogues, Napoléon III ne s'écartait guère du programme élaboré par le premier empereur. Nous voyons, en effet, qu'à la rentrée des troupes dans Paris, après la guerre d'Italie, en 1859, des arcs de triomphe avaient été dressés depuis la barrière du Trône jusqu'à la place Vendôme. Les théâtres étaient magnifiquement décorés et les maisons pavoisées. Le cortège qui défila devant l'empereur à la place Vendôme était ouvert par les cent-gardes. Venaient ensuite les blessés, puis les régiments de la garde qui déposaient un à un devant le souverain leur drapeau couronné et enguirlandé de fleurs. Arrivaient ensuite les zouaves, les turcos, les régiments de ligne, les drapeaux et les canons pris à l'ennemi. La cavalerie fermait la marche. La fête fut célébrée en outre par un banquet au Louvre et des illuminations dans Paris.

Tout récemment, enfin, les journaux ont publié les détails de la cérémonie organisée pour rendre hommage à l'un des plus brillants guerriers de l'époque actuelle, le feld-maréchal de Moltke. On vit, en cette occasion, l'empereur Guillaume à la tête d'un cortège de princes venir haranguer le jubilaire. Il lui remit un bâton de maréchal d'une grande richesse et fit déposer pour un jour, en sa demeure, les étendards rappelant les victoires qu'il avait remportées.

Un général romain eût trouvé ces diverses façons d'octroyer les honneurs du triomphe beaucoup trop modestes. En quoi donc consistait le triomphe, la plus haute récompense militaire qu'on pût décerner à Rome? C'était une marche solennelle dans laquelle le héros vainqueur avec toute son armée

Digitized by Google

traversait la ville pour se rendre au Capitole. Les rues étaient jonchées de fleurs et on brûlait de l'encens sur les autels. La marche était ouverte par une troupe de musiciens jouant et chantant des hymnes de triomphe. A leur suite, on conduisait les bœufs destinés au sacrifice; leurs cornes étaient dorées et leurs têtes ornées de tresses et de guirlandes. Après les victimes venaient, sur des chars, les dépouilles enlevées à l'ennemi : des statues, des peintures, des vases, des armures, de l'or, de l'argent et du cuivre, les couronnes d'or et les autres présents envoyés par les alliés ou par les peuples tributaires, les noms des peuples vaincus tracés sur des cadres en bois, de même que les dessins des villes ou pays subjugués. Lors du triomphe de Sylla, par exemple, qui dura deux jours entiers, on portait devant le vainqueur 15,000 livres pesant d'or et 115,000 livres d'argent. A celui de Pompée, l'on offrit en spectacle au peuple les noms de 15 royaumes conquis, de 800 villes prises, de 29 villes reprises et de 1,000 forts enlevés. Arrivaient ensuite les rois, les princes et princesses, en un mot, les captifs de marque, enchaînés, avec leurs enfants et leurs serviteurs. Derrière eux venaient les licteurs, dont les faisceaux étaient entourés de lauriers. Ils précédaient une foule nombreuse de musiciens et de danseurs habillés en satyres et portant des couronnes d'or. Au milieu d'eux apparaissait un *pantomime*, vêtu d'habits de femme, qui, par ses regards et par ses gestes, insultait aux vaincus. Marchait alors une longue suite de porteurs de parfums. Enfin, voici le général lui-même, vêtu d'une robe de pourpre brodée d'or, une couronne de laurier sur la tête, tenant une branche également de laurier de la main droite et, de la gauche, un sceptre d'ivoire surmonté d'un aigle, le visage peint de vermillon, de la même manière que la statue de Jupiter aux jours de fête, une boule d'or descendant de son cou sur la poitrine renfermant quelque amulette ou préservatif magique contre l'envie. Il cheminait sur un char doré orné d'ivoire, traîné par quatre chevaux blancs, parfois par des éléphants. Ses parents l'escortaient ainsi qu'une grande foule de citoyens tous vêtus de blanc. D'habitude, le triomphateur faisait monter ses enfants sur le

Digitized by Google

même char. Détail bien curieux : pour modérer l'excès d'orgueil que tant d'honneurs pouvaient inspirer, un esclave portant une couronne d'or éclatante de pierreries se tenait derrière le général et murmurait à ses oreilles : Souviens-toi que tu es un homme. Les tribuns militaires et les lieutenants du général étaient à cheval à ses côtés. Auguste ordonna que les consuls et les sénateurs le suivissent à pied. Les troupes victorieuses, fantassins et cavaliers, venaient enfin toutes dans leur ordre de marche ; les soldats couronnés de lauriers, parés des signes dont on avait récompensé leur valeur, chantant leurs propres louanges et celles du général, mais assaisonnant quelquefois leurs chansons de railleries piquantes à son sujet. Dès que le char triomphal commençait à tourner du Forum vers le Capitole, le général ordonnait d'ordinaire de conduire en prison les chefs vaincus et de les y faire mourir. Arrivé au Capitole, il attendait qu'on vînt lui annoncer l'exécution de l'ordre qu'il avait donné. Après avoir alors adressé à Jupiter et aux autres dieux une prière en action de grâces de ses succès, il ordonnait qu'on immolât les victimes. Le triomphateur déposait ensuite une couronne d'or sur les genoux de Jupiter, à qui il consacrait une partie des dépouilles. Après quoi il offrait un repas magnifique dans le Capitole à ses amis et aux notabilités de la ville. Le festin terminé, le peuple ramenait le héros de cette grande fête chez lui au son de la musique et à la lueur d'un grand nombre de lampes et de torches.

Parmi les triomphes les plus retentissants, il faut citer ceux de Sylla, de Pompée, de César.

Pour nous édifier à ce sujet, il suffit de consulter l'histoire de César, qui fut plusieurs fois l'objet de tels honneurs. Lors de l'une de ces solennités, l'on porta devant lui les noms de 300 peuples et de 800 villes, des vases d'or et d'argent pour une valeur de 65,000 talents, sans compter les couronnes d'or données en présent par les princes et les villes, dont 1,822 pesaient 15,033 livres. Tous ces trésors suffirent non seulement pour payer la solde arriérée de César, mais encore pour récompenser les soldats. Lorsqu'on

Digitized by Google

célèbre des victoires semblables à celles remportées soit après la guerre franco-allemande, soit à l'issue de la lutte austro-prussienne, soit à l'époque des guerres de Napoléon Ier, l'on récompense les généraux vainqueurs en leur octroyant des titres et des dotations. Mais le soldat ne prend point part au gâteau et le peuple, pécuniairement parlant, ne se ressent guère de l'événement heureux que l'on fête. Il n'en était point de même chez les Romains. C'est ainsi que César donna, à l'occasion d'un de ses triomphes, à chaque simple soldat une gratification de 3,600 francs et une gratification double en valeur à chaque centurion. En outre, il fit distribuer au peuple des vivres et de l'argent à raison de 10 boisseaux de blé, de 10 mesures d'huile et de 400 deniers par tête. Il le convia à un repas où il y eut 22,000 tables servies. Il remit les loyers d'un an dans Rome à tous ceux qui les payaient 2,000 sesterces. Dans le reste de l'Italie, cette libéralité ne s'étendit qu'à ceux dont les loyers n'en dépassaient pas 500 (1). Mais le triomphe était encore l'occasion de bien d'autres réjouissances.

On organisait alors divers genres de spectacle. C'est ainsi que César offrit au peuple des combats de gladiateurs et des représentations théâtrales dans toutes les langues et dans tous les quartiers de la ville, des jeux du cirque, des athlètes et une bataille navale. Le singulier spectacle que devaient présenter ces jeux! On y voit, par exemple, Furius Leptinus, de famille prétorienne, et Q. Calpenus, qui avait été sénateur et avocat, combattre dans la troupe des gladiateurs du Forum, plusieurs princes d'Asie et de Bithynie danser la pyrrhique, Decimus Liberius, chevalier romain, jouer les mimes, ce qui lui valut 500 sesterces et un anneau d'or. Plusieurs jours furent consacrés à des combats de bêtes. Une bataille fut organisée entre deux armées chacune de 500 fantassins, de 20 éléphants et de 300 cavaliers. Des athlètes luttèrent durant trois jours sur un stade fait pour la circonstance, dans le voisinage du Champ-de-Mars. Un lac fut créé dans la petite Codète, et des galères

(1) ALEXANDRE ADAM.

Digitized by Google

tyriennes et égyptiennes à deux, trois et quatre rangs de rameurs, montées par un grand nombre de combattants, s'y livrèrent une bataille navale. Ces spectacles avaient attiré de toutes parts un si prodigieux concours d'étrangers, que la plupart logèrent sous des tentes dressées dans les rues ou dans les carrefours et qu'un grand nombre furent écrasés ou étouffés dans la foule.

Nous venons de faire allusion aux jeux du cirque et aux combats de gladiateurs. En quoi consistaient-ils? Telle est la question qui se pose tout naturellement. Étudions ces institutions, et nous y retrouverons maints détails qui existent aujourd'hui encore dans divers genres de sport très en faveur chez nous. Parlons en premier lieu des jeux du cirque. Mais avant tout, qu'était le cirque en lui-même? Le grand cirque, construit entre les monts Palatin et Aventin par Tarquin l'Ancien, occupait un vaste espace elliptique. Autour de l'enceinte se développaient deux rangs de sièges placés en gradins, le rang inférieur construit en pierre et l'autre en bois. Au dire de Pline, 250,000 personnes pouvaient s'y installer. Il était entouré d'un fossé ou canal qu'on appelait *Euripus*, de dix pieds de profondeur et d'autant de largeur avec des portiques à trois étages très élevés que Jules César avait fait construire. Afin de permettre au peuple d'entrer et de sortir de l'édifice sans confusion, on avait aménagé des issues spéciales. A l'une des extrémités étaient pratiquées les ouvertures par où s'élançaient les chars et les chevaux. A l'entrée se dressaient deux petites statues de Mercure tenant une chaîne ou une corde qui servait de barrière aux chevaux. C'était comme qui dirait le poteau de départ de nos champs de courses. Dans le milieu et sur la longueur presque totale s'élevait une muraille de briques large de douze pieds et haute de quatre (*spina*). Aux deux extrémités étaient fixées trois colonnes ou pyramides sur une seule base (*metæ*) que les chevaux et les chars devaient tourner, en sorte qu'ils avaient toujours à leur gauche la muraille et les pyramides.

Et maintenant que le cirque est devant nous, suivons l'immense multitude qui s'y engouffre. Voyons les curies, les séna-

Digitized by Google

teurs, les chevaliers prendre les places qui leur sont réservées, la multitude occuper celles qui lui sont attribuées, et assistons à la fête. C'est jour de courses de chars. Voici la procession des statues des dieux, les unes sur des chariots et sur des brancards, les autres portées par des hommes, qui s'avance accompagnée d'un grand cortège partie à pied, partie à cheval. A la suite viennent les combattants, les danseurs et les musiciens. Ceux qui ont assisté en Espagne à une course de taureaux ne manqueront pas de faire un rapprochement entre cette procession et le défilé qu'opère la *Cuadrilla* — troupe composée de tous ceux qui prennent part au combat — autour du cirque, au son d'une marche guerrière, avant de demander à l'alcade qui préside la course l'autorisation de la commencer. La procession terminée, place aux consuls et aux prêtres qui procèdent aux rites sacrés. Les chars sont placés devant la chaîne. Tout comme nos jockeys portent des vestes de couleurs différentes, les conducteurs de chars ont des vêtements de nuances variées. On distinguait les blancs, les rouges, les bleus, les verts et, sous Domitien, les pourprés et les dorés. Les paris s'engagent un peu au hasard, car l'on ne se préoccupait guère alors, comme on le fait aujourd'hui dans le monde du sport, de l'adresse des concurrents. En somme, on pariait de la même façon qu'actuellement on joue à la couleur dans les salles de Monte-Carlo. Parfois il arrivait aux divers partisans des conducteurs de chars des discussions qui dégénéraient en rixes. Mais celui qui préside aux jeux donne le signal du départ, de la même manière qu'on le fait maintenant sur nos champs de courses, à l'aide d'un drapeau. La chaîne ou la corde tombe et les concurrents s'élancent. Le premier qui a parcouru sept fois la carrière emporte la victoire. Voici venir le héraut qui le proclame vainqueur. On lui remet une couronne et une somme d'argent considérable. D'ordinaire, l'on faisait vingt-cinq courses par jour. Y avait-il quatre couleurs représentées ou quatre chars par course, il se trouvait que cent chars avaient parcouru la carrière.

Quant aux luttes de force et d'agilité : la course, le saut, le pugilat, la lutte, le jet du disque ou du palet, elles étaient effec-

Digitized by Google

tuées par des athlètes ne portant d'autre vêtement qu'un léger caleçon. Des esclaves frottaient les membres des lutteurs d'une sorte de cérat. Ces derniers revêtaient leurs mains de gants de fer ou de cuivre afin de porter à leurs adversaires des coups plus forts.

Rendons-nous maintenant à l'amphithéâtre, à l'effet d'assister à un combat de gladiateurs. Nous n'aurons point de peine à faire revivre un pareil spectacle aux yeux de tous ceux à qui il a été donné d'admirer, à Rome, les ruines majestueuses du Colysée. Que sont les arènes érigées actuellement en Espagne, dans la plupart des villes, à l'effet d'y donner des courses de taureaux, vis-à-vis de cet édifice colossal! C'est Vespasien qui commença le Colysée et Titus qui l'acheva. Il est de forme ovale et pouvait contenir 87,000 personnes. Une arène espagnole n'en renferme guère qu'une vingtaine de mille.

Au centre, l'arène proprement dite, où avaient lieu les combats. Voici le *Podium* ou la balustrade construite sur la muraille qui entourait l'arène, s'élevant de douze à quinze pieds au-dessus du sol. Elle était munie d'un parapet ou muraille de défense. Ne fallait-il pas préserver les spectateurs des attaques des bêtes fauves? Il n'y avait, du reste, aucune crainte à éprouver à cet égard, car, outre cela, une grille et un canal plein d'eau contournaient l'arène.

C'est au *Podium* que se trouvait le trône de l'empereur surmonté d'un dais; un autre pavillon désignait les places du personnage qui offrait les jeux et celles des vestales. Venaient ensuite les sénateurs, les chevaliers, puis le peuple. On peut encore remarquer aujourd'hui combien ces milliers de spectateurs avaient de facilité pour accéder à leurs sièges dans cet immense édifice. Des maîtres de cérémonies, comme les huissiers dans nos théâtres, désignaient les places privilégiées. Au début, il était interdit aux femmes d'assister aux combats de gladiateurs sans la permission de ceux dont elles dépendaient. Mais cette défense ne fut pas longtemps maintenue. Pleuvait-il ou la chaleur était-elle trop forte, des matelots déployaient des voiles au-dessus de l'amphithéâtre. Comme une semblable quantité de personnes devait vicier la pureté de

Digitized by Google

l'atmosphère, des tuyaux dissimulés projetaient des parfums sur le public. En dessous de l'arène, se trouvaient les cages pour les bêtes féroces et les appareils destinés à la transformer en lac.

Les gladiateurs, qui n'étaient d'abord que des captifs, des esclaves ou des criminels condamnés, comprirent plus tard des hommes libres, voire parfois appartenant à des familles nobles. Il y en avait de différentes espèces. Les *secutores*, armés d'un casque, d'un bouclier, d'une épée ou d'une masse de plomb, étaient souvent alignés avec les *retiaires*, vêtus, eux, d'une tunique courte, la tête découverte, tenant de la main gauche un trident, de la droite un filet qu'ils s'efforçaient dans le combat de jeter sur la tête de leurs adversaires pour les amener brusquement sous leurs coups et les tuer à l'aide du trident. A raison de leur coiffure, d'autres gladiateurs, porteurs d'un casque sur lequel apparaissait une figure de poisson, avaient le nom de *mirmillones*. Venaient ensuite les *samnites*, à cause de leur armure spéciale, ceux dits les *essedarii*, qui combattaient sur des chariots, les *andabatæ*, qui luttaient à cheval les yeux bandés, etc., etc. Détail curieux, nous constatons déjà à Rome le même procédé que celui employé de nos jours pour faire de la réclame à l'endroit des représentations de l'amphithéâtre. Que fait-on lorsqu'on a organisé une fête quelconque : séance hippique au cirque, courses de chevaux ou de taureaux, soirées musicales ou dramatiques? On s'empresse de placarder partout de vastes affiches avec les noms des principaux exécutants : écuyers, jockeys, toreros, acteurs, etc. Souvent même, on y ajoute une vignette montrant au public l'un des épisodes dont il sera le témoin. A Rome, le combat était également annoncé plusieurs jours d'avance par un avis affiché, portant l'indication du nombre des gladiateurs et des noms des plus distingués d'entre eux. Parfois l'affiche était ornée d'un dessin des combats qu'on allait représenter.

Lorsque des gladiateurs étaient blessés dans la lutte, le peuple était maître de leur sort. Si les spectateurs fermaient le pouce, ils déclaraient par là vouloir les sauver ; s'ils l'étendaient, ils les condamnaient à mourir.

Digitized by Google

Ces spectacles duraient parfois une longue suite de jours. On cite, par exemple, ce fait qu'après le triomphe de Trajan sur les Daces, on donna des fêtes de ce genre durant 123 jours, pendant lesquels on fit combattre 10,000 gladiateurs et l'on tua 11,000 animaux d'espèces variées.

Les Romains possédaient enfin, comme nous, des théâtres sur lesquels on jouait des pièces dramatiques. Ces édifices formaient un hémicycle. Les bancs ou les sièges s'élevaient en gradins. Ils étaient, du reste, distribués comme les amphithéâtres. Les sénateurs et les envoyés des nations étrangères occupaient les places appelées *orchestra.* Ne croirait-on pas entendre parler de nos fauteuils d'orchestre? Derrière eux venaient les chevaliers, le peuple occupait le reste. La scène avait pour ornements des colonnes, des statues et des décorations en rapport avec le sujet des pièces qu'on représentait. Ces décorations étaient parfois d'une inconcevable magnificence. On y connaissait les changements à vue, *scena versatilis.* Un rideau masquait la scène.

En fait de déploiement de luxe et de faste, les Romains l'emportaient sur nous haut la main. On s'imagine aujourd'hui que les palais de Versailles et de Schoenbrunn, par exemple, sont les résidences les plus somptueuses que l'on puisse imaginer. Les empereurs romains comprenaient autrement l'existence, et certes Néron, pour ne citer que celui-là, eût trouvé que le roi d'Italie est bien piètrement logé en son palais du Quirinal. Suétone nous donne l'esquisse suivante du palais qu'il se fit construire et qu'il appela le Palais d'or : « Pour en faire connaître l'étendue et la magnificence, il suffira de dire que, dans le vestibule, la statue colossale de Néron s'élevait de 120 pieds de haut, que les portiques à trois rangs de colonnes avaient un mille de longueur, qu'il renfermait une pièce d'eau semblable à une mer bordée d'édifices qui paraissaient former autant de villes, qu'on y voyait des champs de blé, des vignobles, des pâturages, des forêts peuplées de troupeaux et d'animaux sauvages de toute espèce. Dans les dernières parties de l'édifice, tout était doré et enrichi de pierreries et de coquillages à grosses perles. Les salles à manger avaient

Digitized by Google

pour plafonds des tablettes d'ivoire mobiles qui, par différents tuyaux, répandaient sur les convives des parfums et des fleurs. La principale pièce était ronde et, jour et nuit, elle tournait sans relâche pour imiter le mouvement du monde. Les bains étaient alimentés par les eaux de la mer et par celles d'Albula (1). »

L'empereur y vivait avec un luxe inouï. Il ne portait jamais deux fois le même habit. Il jouait aux dés à raison de 400,000 sesterces le point, ce qui représente la somme respectable de 66,170 francs. Il pêchait avec un filet doré composé de fils de pourpre et d'écarlate. Jamais il ne voyagea, dit-on, avec moins de mille voitures. Ses mulets étaient ferrés d'argent et ses muletiers vêtus de belle laine de Canuse; ses cavaliers et ses coureurs portaient de riches bijoux.

On se plaît à vanter la richesse des yachts de l'empereur d'Allemagne, de la reine Victoria et d'autres souverains contemporains. Caius Caligula se fit construire des navires qui l'emportaient en magnificence. Il ordonna, en effet, la construction de galères liburniennes à dix rangs de rameurs. Les poupes étaient garnies de pierreries et les voiles enrichies de diverses couleurs. On y voyait des bains, des galeries et des salles à manger d'une large dimension, des vignes et des arbres fruitiers de toute espèce. C'est sur ces navires qu'il parcourait les côtes de la Campanie, à table, au milieu des danses et au son des instruments.

J'ai visité les écuries de divers palais royaux en Europe, mais je puis attester que les chevaux favoris des souverains contemporains n'ont pas une installation semblable à celle d'Incitatus, le coursier préféré de Caligula. Cet empereur lui avait, en effet, fait ériger une écurie de marbre avec crèche d'ivoire, des housses de pourpre et des licous garnis de pierres précieuses. Il lui donna même un palais, des esclaves et un mobilier, afin que les personnes invitées en son nom fussent reçues plus magnifiquement. Il ordonnait à des soldats d'imposer silence à tout le voisinage, afin que rien ne troublât le repos du fameux Incitatus.

(1) SUETONE, *Nero Claudius*, chap. XXXI.

Digitized by Google

Ces empereurs romains, fait à noter, avaient des conceptions grandioses et dont la réalisation, rêvée encore aujourd'hui par des esprits éminents, n'est cependant point encore accomplie.

On a parlé beaucoup des projets d'assainissement que Garibaldi médita pour les marais Pontins; or, César déjà voulait les dessécher. Il prétendait donner une issue au lac Fucin, établir une route de la mer supérieure au Tibre par la crête de l'Apennin, et enfin effectuer le percement de l'isthme de Corinthe, projet qui ne devait être mis à exécution que de nos jours. S'il considérait comme la chose la plus naturelle du monde de creuser un lac dans le seul but d'offrir au peuple le spectacle d'un combat naval, il lui semblait tout aussi simple de le combler après une fête pour y faire bâtir un temple de vastes proportions. Il se proposait de former une bibliothèque publique grecque et latine, la plus complète qu'il eût été possible, et désignait le savant qui eût été chargé du soin d'acquérir et de classer les livres. On a considéré jadis comme un événement le transport à Londres de l'aiguille de Cléopâtre, le fameux obélisque qui se dresse sur les bords de la Tamise. Mais le grand obélisque avait de longs siècles auparavant été porté d'Égypte en Italie. Le navire qui l'avait amené fut même coulé d'après les ordres de l'empereur Claude, afin de servir à la construction de la digue qu'il jeta dans la mer à l'entrée du port d'Ostie, digue qu'il surmonta d'une très haute tour pour éclairer les vaisseaux pendant la nuit. Si aujourd'hui encore l'on se méfie à Rome des débordements du Tibre, sous Auguste déjà l'on faisait d'importants travaux pour se préserver des inondations du fleuve. Ce dernier empereur, pour orner un seul temple, celui de Jupiter Capitolin, y fit porter 16,000 livres pesant d'or et pour 50 millions de sesterces (9,940,000 francs) de perles et de pierres précieuses. L'empereur Caius Caligula jetait des digues dans une mer orageuse et profonde, taillait les rochers les plus durs, élevait des plaines à la hauteur des collines et abaissait les montagnes au niveau du sol avec une incroyable célérité, car le moindre retard était puni de mort. Pour satisfaire une simple fantaisie, il faisait exécuter les projets les plus excentriques. Il imagina

Digitized by Google

un jour une conception inouïe. Il fit jeter un pont de Baies aux digues de Pouzzoles, sur une longueur de trois mille six cents pas. A cet effet, il réunit de toutes parts des bâtiments de transport, les mit à l'ancre sur une double rangée, les couvrit de terre et leur donna la forme de la voie Appienne. Pendant deux jours il ne fit qu'aller et venir sur ce pont. Le premier jour, il montait un cheval magnifiquement harnaché et portait une couronne de chêne sur la tête, armé d'une hache, d'un bouclier, d'une épée et couvert d'une chlamyde dorée; le second jour, il conduisait un char attelé de deux chevaux célèbres. Il était précédé du jeune Darius, l'un des otages des Parthes, et suivi de ses gardes prétoriennes et de ses amis montés sur des chars. Comme on le voit, Caligula jetait l'argent par portes et fenêtres, aussi parvint-il à dépenser en une année la bagatelle de 325 millions de francs.

Aujourd'hui, lorsque nous lisons dans les journaux le menu d'un festin royal et que nous y voyons figurer du sterlet du Volga ou quelque autre plat d'origine lointaine, nous considérons ce repas comme plantureux et devant coûter gros. A Rome, on faisait autrement les choses. A la cour de Vitellius, à l'occasion de l'arrivée du frère de ce dernier et pour célébrer sa bienvenue, l'on servit un dîner où figuraient 2,000 poissons des plus fins et 7,000 oiseaux. Le menu comportait un plat d'une grandeur énorme, intitulé l'Égide de Minerve, protectrice de Rome. Il était formé d'un composé de foies de carlets, de cervelles de faisans et de paons, de langues de flamants et de laitances de lamproies. Pour effectuer ce seul plat, on avait fait courir des vaisseaux depuis le pays des Parthes jusqu'au détroit de Gadès. Quant aux festins de Lucullus, où l'on servait des plats de langues de rossignols, tout le monde en a ouï parler. Mais, dira-t-on peut-être, le luxe était-il le seul apanage des grands? Du tout. Nous constatons que les autres classes aisées de la société vivaient avec le plus entier confort. Voyons, par exemple, comment se traitaient les avocats de l'époque. Le jurisconsulte Pline le Jeune avait maison de ville et villa à la campagne. D'autres de ses collègues possédaient des maisons de plaisance à Tibur ou à Preneste; quel-

Digitized by Google

ques-uns, de vastes domaines en Ombrie et en Toscane. Dans une étude très intéressante due à M. le procureur général Van Schoor, nous lisons à propos de ces habitations les détails suivants, qui suffisent à en donner une idée : « Dans ces superbes demeures, tout respire le bien-être et la joie. Voici la bibliothèque disposée pour l'étude, avec ses rayons consacrés aux poètes, aux orateurs, à la philosophie, à l'histoire ; à côté, les somptueuses constructions des thermes, parées de mosaïques, où les mille raffinements du luxe éclatent au regard ; les salles de gymnase et de natation, le jeu de paume ; partout des marbres précieux, des fresques étincelantes, les statues des héros et des dieux. » Voulons-nous avoir une idée de la maison de ville des Romains, rappelons-nous le spectacle curieux que présentent les ruines de Pompéi. Nous remarquons tout d'abord qu'à la différence de ce qui se passe aujourd'hui, où les habitations des personnes aisées possèdent des façades percées de larges fenêtres et de balcons, dans l'antiquité, c'est à l'intérieur que se concentrait la vie ; à rue, la maison ne s'annonçait que par des murs nus. C'est du reste ce que nous retrouvons encore dans les constructions en Orient. Le quartier de la bourgeoisie riche à Tunis, par exemple, nous en fournit la preuve. Voici de quoi nous donner une idée de la maison d'un bourgeois romain dans l'aisance. C'est par un petit couloir (*vestibulum*) que nous pénétrons dans la cour (*atrium*), entourée d'une galerie couverte au centre de laquelle apparaît l'*impluvium* où s'écoule l'eau de pluie. Derrière l'atrium s'ouvrait une grande salle donnant sur la cour : le *tablinum*. Là, le maître recevait ceux avec qui il avait des relations d'affaires. La seconde partie de l'habitation était réservée à la vie privée. Elle se composait aussi d'une cour centrale, entourée de colonnes, nommée *peristylium* et dont le milieu formait jardin ; derrière le péristyle se trouvaient plusieurs salles de société (*œci*). Autour de ces parties principales de l'habitation se groupaient les chambres à coucher, les salles à manger, les demeures des esclaves, la cuisine, la cave, etc. On peut juger, d'après la finesse des fresques mises à jour à Pompéi, de la richesse de décoration de ces habitations.

Digitized by Google

Quant aux magasins, ils s'ouvraient à rue et l'on y a découvert les comptoirs sur lesquels l'on débitait les marchandises; maintes fois, l'on a même retrouvé des spécimens de ces dernières dans les boutiques.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la vie intime. Il suffit de voir la toge de nos magistrats pour avoir une idée du costume des Romains, à cette exception près que leur toge était blanche. Les femmes, qui portaient au début un vêtement analogue, endossèrent plus tard une robe différente (*stola*) garnie d'une large bordure ou frange qui descendait jusqu'aux pieds. Les magistrats et certains dignitaires se distinguaient par une robe bordée de pourpre. Les jeunes gens au-dessous de dix-sept ans et les filles jusqu'au moment de leur mariage, avaient aussi une robe bordée de pourpre (*toga prætexta*). A leur dix-septième année, les jeunes Romains endossaient la robe virile (*toga virilis*), ce qui se faisait toujours avec grand apparat. N'oublions pas que chez nous les enfants considèrent comme un grand jour celui où ils abandonnent la blouse du gamin pour revêtir la veste ou la jaquette qui les transforme en hommes en miniature. Les Romains portèrent aussi sous la toge une tunique de laine tombant un peu au-dessous des genoux et serrée à la taille par une ceinture qui leur servait de bourse. Nous retrouvons encore aujourd'hui chez les Arabes, notamment au Maroc, l'emploi de la ceinture à usage de bourse. Sous la tunique était une autre robe de laine portée sur la peau, car les chemises de lin ne paraissent pas avoir été connues des anciens Romains. S'ils ne faisaient pas non plus usage de culottes, ils employaient cependant parfois des pièces de drap pour s'envelopper les cuisses et les jambes. Ils avaient deux principales espèces de chaussures : la première, analogue à nos souliers; l'autre, du genre des sandales. Les chaussures des femmes étaient d'ordinaire blanches, parfois rouge écarlate ou pourpre, ornées de broderies et de perles; les souliers des hommes étaient généralement noirs ou de couleur écarlate et, principalement sous les empereurs, ornés d'or, d'argent et de pierres précieuses. Nos gens du peuple chaussent des sabots; leurs ancêtres en faisaient autant à Rome. Si nous

Digitized by Google

avons coutume de saluer dans les rues les personnes de connaissance que nous rencontrons, les Romains, qui portaient un pan de leur robe jeté sur la tête en parcourant la ville, l'abaissaient pour saluer. Quant aux femmes, elles connaissaient déjà les essences pour se parfumer les cheveux, pour les teindre, les fers chauds pour les friser et les boucler, les pyramides de faux cheveux, les épingles pour les maintenir. Gare à l'esclave qui coiffait maladroitement sa maîtresse : il risquait fort d'attraper le miroir à la tête. On employait, comme de nos jours, l'or, les perles, les pierres précieuses pour orner les chevelures féminines. Il existait des fards d'espèces variées, des pâtes épilatoires, des poudres dentifrices. Soit dit en passant, l'art dentaire permettait déjà de se faire placer de fausses dents et de raffermir, à l'aide de fils d'or, les alvéoles ébranlées. Les pendants d'oreilles et les bracelets étaient des bijoux fort en faveur, ainsi que les anneaux ; ces derniers étaient parfois enrichis de pierres précieuses. Pline rapporte même qu'un sénateur fut banni par Antoine parce qu'il portait une bague agrémentée d'une pierre précieuse évaluée vingt mille sesterces.

(*A continuer.*) ALBERT DU BOIS.

Digitized by Google

UNE NOUVELLE BIOGRAPHIE DE KESHUB CHUNDER SEN

Au Bengale. Babou Keshub Chunder Sen. Un réformateur religieux et social (avec portrait), par M. CHARLES BYSE. — Lausanne, 1892. 1 vol. in-12 de 320 pages. Prix : 3 fr. 50 c.

Voici sept ans que l'Inde a perdu un des réformateurs religieux les plus extraordinaires de notre époque — ce Keshub Chunder Sen, à qui M. Max Muller a un jour attribué « la première place parmi ses compatriotes, et peut-être une place prééminente parmi les meilleurs représentants de l'humanité ».

L'intérêt qui s'attache à sa mémoire ne s'est pas affaibli, s'il faut en juger par les nombreuses biographies publiées dans ces derniers temps, en Europe et même aux États-Unis, pour retracer sa vie et son œuvre. Mais les appréciations passionnées qu'il a soulevées durant la dernière partie de sa carrière, les attaques de ses ennemis et les panégyriques de ses disciples ont fait place désormais à des jugements plus calmes et plus raisonnés, où l'impartialité n'exclut pas la sympathie, comme en témoigne à l'évidence le petit volume de M. Byse.

Bien qu'élevé dans une famille adonnée au culte de Vishnou, Keshub Chunder Sen, sous l'influence de son éducation anglo-indienne, n'avait pas tardé à répudier les dogmes et les pratiques de l'hindouisme. Toutefois, au lieu de s'en tenir à ce scepticisme superficiel et accommodant qui caractérisait les *babous* bengalais de sa génération, il voulut conformer sa vie à ses croyances et entra, en 1857, à l'âge de dix-huit ans, dans

Digitized by Google

une association religieuse qui, sous la direction de Debendra Nath Tagore, avait organisé un culte monothéiste exclusivement basé sur la croyance à l'unité de Dieu, à l'immortalité de l'âme, à l'utilité morale de la prière et à la nécessité du repentir pour le rachat des fautes.

La ferveur de Keshub, son éloquence naturelle, l'ascendant de son caractère ne tardèrent pas à lui assigner un des premiers rangs dans la petite communauté. Toutefois, il échoua dans ses tentatives pour entraîner ses coreligionnaires à rompre avec les préjugés de caste et les autres corollaires sociaux de l'hindouisme. Il se retira alors, avec quelques fidèles, pour fonder, en 1865, le Brahma Somaj de l'Inde, qui, sous sa vigoureuse impulsion, devint bientôt un centre général de rénovation sociale et religieuse. Nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage de M. Byse pour l'énumération des réformes dont il prit l'initiative et qu'il mena à bonne fin ou du moins qu'il contribua à populariser parmi ses compatriotes. La plupart se rapportent au développement de l'éducation populaire, aux progrès de la moralité publique, à l'émancipation de la femme et à la suppression des barrières entre les castes. Un de ses principaux succès fut la promulgation, dans les provinces soumises à l'autorité anglaise, du *Native Marriage Act*, qui avait pour objet non seulement d'introduire le mariage civil à titre facultatif, mais encore de légaliser les unions entre les différentes castes, d'imposer aux conjoints un minimum d'âge, en opposition avec les mariages prématurés si fréquents parmi les Hindous, d'exiger le consentement de la femme, et enfin de permettre le second mariage des veuves.

Un voyage que Keshub accomplit en Angleterre, de 1870 à 1871, ne fit que stimuler son zèle, en lui fournissant de nouvelles idées et de nouvelles méthodes. En 1878, grâce à son infatigable activité, ainsi qu'au dévouement de ses disciples, il se trouvait à la tête d'une organisation religieuse qui ne renfermait pas moins de 128 somajes ou congrégations, dont 68 dans le Bengale.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, ses amis apprirent avec une satisfaction mélangée, puis avec une véritable stupeur, qu'il mariait une de ses filles au jeune maharajah du Kouch-Behar, — État vassal de l'Angleterre, situé au pied de l'Himalaya, — sans que la future princesse eût atteint l'âge légal dont il avait lui-même réclamé et obtenu l'introduction dans la législation des provinces anglaises. Ce fut pis encore, à la nouvelle que le mariage avait été célébré, dans la capitale du Kouch-Behar, suivant les rites hindous, malgré les efforts de Kesbub pour obtenir l'usage exclusif de la liturgie brahmaïque. De pareilles concessions ne payaient-elles pas trop cher le surcroît d'influence que cette alliance princière allait lui permettre de placer au service de son Église, et même l'accession personnelle du maharajah au brahmaïsme devait-elle suffisamment compenser la déplorable impression que ne pouvaient manquer de produire, parmi les adeptes du brahmaïsme, les inconséquences de leur chef? En tout cas, la question était discutable; mais ce qui ne l'était plus, ce fut l'étrange prétention de Keshub, lorsque, vivement pris à partie par des brahmaïstes de Calcutta, il répondit qu'il avait agi en vertu de l'*adesh*, c'est-à-dire sous une inspiration personnelle et directe de la Divinité.

Cette thèse, qui nous paraît aussi monstrueuse au point de vue moral qu'au point de vue rationnel, se trouvait peut-être en germe dans ses vues antérieures, lorsqu'il professait que Dieu se manifeste par une triple voie : les lois de la nature, la voix de la conscience *et l'action des grands hommes*. Mais, dans les circonstances actuelles, elle révélait trop clairement sa portée dangereuse pour ne pas aliéner définitivement à son auteur les sympathies de la portion la plus sobre et la plus éclairée du Brahma Somaj. Aussi une partie de ses adhérents l'abandonnèrent-ils avec éclat pour fonder, le 15 mai 1878, une organisation nouvelle, le Sadharan Somaj, qui devait bientôt rallier la majorité des somajes provinciaux et qui renferme peut-être aujourd'hui l'avenir religieux de l'Inde.

Il semblait que tout était fini pour Keshub et qu'il ne pou-

Digitized by Google

vait plus que se survivre. Malgré ses erreurs de jugement, il n'avait cependant perdu ni l'ascendant qu'il exerçait sur les masses, ni même son ancienne réputation d'intégrité et de sincérité, que même ses adversaires, au fort de la lutte, n'ont jamais songé à attaquer — et c'est là le plus bel éloge qu'ils pussent faire de son caractère. Aussi ne tarda-t-il pas, avec les disciples qui avaient refusé de le quitter, à grouper autour de lui de nouveaux éléments, bientôt même à leur imprimer une impulsion qui, tout en accentuant encore le mysticisme de ses doctrines et de ses pratiques, restait néanmoins dans les limites du monothéisme rationaliste. On le vit ainsi introduire successivement ou simultanément, dans la liturgie jusque-là fort simple du brahmaïsme, des cérémonies empruntées à tous les cultes de l'Inde, depuis l'hindouisme jusqu'au catholicisme — par exemple le sacrifice du feu, l'offrande du *soma*, la bénédiction de l'eau, le baptême par immersion, la communion, l'ordination, les pèlerinages, etc. — outre des danses religieuses, des concerts spirituels et des représentations dramatiques. Par la multiplicité même et l'éclectisme de ces emprunts, il entendait appliquer son grand principe, que non seulement toutes les religions sont sœurs, mais encore que toutes sont vraies, en ce sens qu'elles représentent également des voies légitimes pour se rapprocher de la Divinité. Cette doctrine, à laquelle il attachait la valeur d'une nouvelle révélation, lui fournit le titre qu'il attribua à son Église : *Nava Bidhan*, la Nouvelle Dispensation. Dans son langage imagé, celle-ci devenait tour à tour, vis-à-vis des autres religions, le fil qui réunit les perles d'un collier, le rayon dans lequel se fondent les couleurs du prisme, la symphonie qu'engendre un ensemble d'instruments, le produit chimique qui combine plusieurs corps en un seul, etc.

Il est certain que cette exubérance de symbolisme devait ouvrir à Keshub l'accès des couches populaires, plus éprises encore dans l'Inde, que partout ailleurs, des cérémonies qui parlent à l'imagination et aux sens. Aussi les années qui suivirent furent-elles, pour l'apôtre de la *Nouvelle Dispensation*, une

Digitized by Google

suite incessante de triomphes, soit qu'il dirigeât solennellement ses processions à travers les rues de la capitale ou qu'il parcourût le pays pour prêcher lui-même sa bonne nouvelle, dans les dialectes locaux, sur les places publiques des moindres agglomérations; soit qu'il présidât quelque association de réforme sociale ou qu'il prononçât en anglais, dans la tribune de l'hôtel de ville à Calcutta, ces discours annuels dont M. Byse nous traduit de nombreux fragments et qui resteront pour la plupart comme des modèles d'éloquence morale et religieuse (1). Il faut lui rendre cette justice que la théorie de l'*adesh* était désormais reléguée à l'arrière-plan.

Cependant son exaltation mystique, jointe aux fatigues de son incessant apostolat, finit par épuiser ses forces, bien qu'il n'eût que quarante-cinq ans, et, le 8 janvier 1885, il expirait à Calcutta après une douloureuse agonie, en murmurant avec son entourage « les cent-huit noms de la Divinité ». M. Byse nous raconte ses derniers moments en des termes qui font songer à la *Légende dorée* : « A l'instant sa figure, perdant toute trace des épouvantables luttes par lesquelles il venait de passer, reprit l'expression de majesté calme et d'intense bonheur qui l'illuminait dans les moments où il se sentait le plus vivement en communication avec le Père des esprits. Tous les assistants furent frappés de cette espèce de transfiguration. Ainsi parfois les hauts sommets des Alpes que le coucher du soleil a plongés dans l'ombre en les recouvrant d'une teinte froide et cadavérique sont mystérieusement éclairés d'une teinte rose et glorieuse qui parle de triomphe et de vie supérieure. »

(1) « K. C. Sen, écrit M. Byse, me paraît être un des premiers prédicateurs religieux de notre âge; aucun des sermons d'Adolphe Monod, de Vinet ou de Bersier n'a eu le retentissement de quelques-uns des siens. Il n'a pas, il est vrai, une parole aussi franchement et aussi naturellement populaire qu'un Spurgeon ou un Moody, mais il les dépasse par la culture de l'intelligence, comprend et atteint plus facilement les savants et les penseurs. Nous avons vu, d'ailleurs, comment il sait, quand il veut, se mettre à la portée des masses. » — Ce qui fait le caractère particulier et peut-être unique de cette éloquence, c'est qu'elle se manifestait également en deux langues aussi dissemblables que l'anglais et le bengali.

Digitized by Google

L'ancien initiateur de Keshub, le vénérable Debendra Nath Tagore ; l'évêque anglican de Calcutta ; un des chefs les plus respectés de l'hindouisme, Ram Krishna, avaient visité le réformateur sur son lit de mort, en dehors de toute idée de prosélytisme. Aussitôt sa mort télégraphiée en Angleterre, la reine adressa un message de condoléance, et les plus hauts fonctionnaires de l'Inde assistèrent aux obsèques. L'organe du Sadharan Somaj lui-même, mettant fin à toute polémique, déclara que « Keshub a été un grand homme, peut-être le plus grand de l'Inde contemporaine ». L'incinération eut lieu en présence d'une foule immense, où les brahmaïstes se faisaient remarquer par les témoignages de leur douleur. Les cendres, recueillies par la famille, furent ramenées à son oratoire domestique et enterrées sous un obélisque de marbre blanc où, à côté de sa devise : « Vérité, Amour, Sainteté », se lit la sentence suivante, empruntée à un de ses écrits : « Il y a longtemps que le « petit oiseau *Moi* s'est envolé de ce sanctuaire pour aller je ne « sais où et ne jamais y revenir. »

M. Charles Byse, qui a longtemps vécu en Belgique, où il a laissé les meilleurs souvenirs, et qui y a connu, lui aussi, dans sa carrière pastorale, les épreuves trop souvent réservées aux novateurs en matière religieuse ou même ecclésiastique, a traité son sujet, comme nous venons de le voir, non seulement avec une remarquable largeur d'appréciations, mais encore avec une sympathie, voire un enthousiasme d'autant plus significatifs que lui-même ne dissimule pas sa foi dans la supériorité de la révélation chrétienne. « Keshub, dit-il, était plus réellement chrétien que beaucoup de clergymen anglicans ou de ministres protestants. » Et il ajoute : « Il ne nous est pas souvent donné de voir, en aucun pays, des convictions religieuses quelconques produire, par la pénétration du caractère, une personnalité si foncièrement morale, si généreuse et si puissante. »

D'autre part, il s'étonne que Keshub n'ait pas été plus loin dans son rapprochement vers le christianisme. — Ce qui nous surprend ici, c'est plutôt l'étonnement de M. Byse. Il cherche

Digitized by Google

une explication de cette prétendue inconséquence dans l'influence exercée sur l'esprit de Keshub par ses premières lectures religieuses, qui furent surtout empruntées aux œuvres des unitaires anglais et américains; — dans la répugnance que lui inspiraient les rivalités des sectes chrétiennes (1); — dans « un « reste d'orgueil, inconnu de lui-même, qui l'empêcha de se « charger franchement du joug du divin crucifié »;—enfin dans son désir d'établir une religion populaire, nationale, universelle; ce qui le forçait à jeter par-dessus bord « tout ce qui dans « l'Évangile peut déplaire soit aux intelligences critiques, soit « aux masses grossières ».

Toutes ces raisons ont pu contribuer à former les convictions et à déterminer l'attitude religieuse de Keshub. Mais il y en a une autre plus probante à nos yeux : c'est qu'ayant quitté la religion de ses pères par la porte du rationalisme, les motifs qui l'avaient conduit à répudier la tradition du brahmaïsme devaient également l'empêcher d'accepter n'importe quelle autre révélation. Sa seule déviation d'une foi purement rationnelle, cette malencontreuse doctrine de l'*adesh*, que M. Byse condamne tout autant que nous, ne pouvait que l'écarter davantage du christianisme surnaturaliste. Enfin, il n'aurait pu adopter sans inconséquence même la dénomination de chrétien, car s'il manifestait pour la doctrine du Christ une estime profonde et une sympathie sincère, il plaçait au-dessus de toutes les religions particulières, comme l'atteste d'ailleurs son biographe, la religion universelle, dont le christianisme lui semblait simplement une fraction, et dans laquelle il entendait faire indistinctement

(1) Un des disciples les plus distingués de Keshub, qui a écrit sa biographie en anglais et qui lui a aujourd'hui succédé à la tête de la Nouvelle Dispensation, Protab Chunder Mozoumdar, raconte que, se trouvant un jour en compagnie d'un ministre protestant bien connu, le Rév. Cooke, celui-ci lui demanda pourquoi il s'obstinait à rester dans le vestibule du christianisme. « Après avoir réfléchi à ce compliment, rapporte l'apôtre du brahmaïsme, je conclus que j'aimerais mieux m'échapper de ce vestibule que d'entrer dans l'arène où les gladiateurs théologiques tâchent de se plonger mutuellement leur poignard dans le cœur. »

Digitized by Google

rentrer tous les cultes. « Laissez-nous, dit un jour Keshub, lire l'Évangile à notre façon. »

Jetant un regard sur l'avenir, M. Byse constate que dans l'Inde « le brahmaïsme, surtout celui des branches progressives, peut lutter avantageusement avec le christianisme occidental des missionnaires anglo-saxons ». Cependant, fidèle à la thèse que nous venons de signaler, il persiste à voir dans ce mouvement « un auxiliaire et un avant-coureur du christianisme ». A la vérité, il entend imposer à ses propres coreligionnaires, pour conquérir l'Inde, les conditions suivantes : « Respecter les droits de la science... ; distinguer la religion de la théologie... ; pratiquer la morale qu'ils professent... ; mettre l'amour au-dessus de tout... ; enfin, par de radicales innovations, transformer le culte habituel des Anglais de manière à le rendre varié, chaleureux, attrayant. » Mais, encore une fois, si les Hindous trouvent ces désidérata dans un culte sorti de leur propre milieu par une évolution progressive, pourquoi iraient-ils lui préférer une importation étrangère qui est actuellement l'expression religieuse d'une culture différente ? Quand, après avoir renoncé au culte dans lequel on est né, on est arrivé, comme les brahmaïstes, à admettre que toutes les religions positives sont à la fois vraies et fausses, il devient bien difficile d'en adopter une à l'exclusion des autres, fût-ce un christianisme aussi éclairé, aussi large, aussi sympathique que celui de M. Byse.

GOBLET D'ALVIELLA.

Digitized by Google

JEAN-SERVAIS STAS [1]

Le pays, la science viennent de faire une irréparable perte. Le vide produit par la mort de Stas est si profond qu'il sera ressenti par tous ceux qui s'occupent de science, par tous ceux qui ne sont point indifférents au développement intellectuel de la patrie.

I

Jean-Servais Stas est né à Louvain le 21 août 1813; il est décédé à Saint-Gilles-Bruxelles le 13 décembre 1891. Il appartenait à une famille modeste, et je le rappelle pour lui en faire un mérite : c'est à son propre travail, à ses efforts, à son génie qu'il doit de s'être élevé aux plus hautes régions de la science.

A l'époque où Stas fit ses études, les universités belges étaient profondément désorganisées. Dans sa ville natale, il n'y avait plus ni faculté des sciences, ni faculté de droit, et c'est sans doute ce qui l'amena à faire son doctorat en médecine. Mais son goût pour la chimie s'était manifesté de bonne heure, et sans laboratoire, sans instruments, dans le grenier de la maison paternelle, livré à sa seule ingéniosité, il s'était mis, dès 1835, à l'étude d'une substance organique nouvelle qu'il venait de découvrir avec L.-G. de Koninck, dans l'écorce de divers arbres, et à laquelle les deux jeunes savants donnaient le nom de phloridzine. Stas avait alors 22 ans. Il parvint à démontrer que la phloridzine est un glycoside, tandis

[1] Notice lue à la Société belge de microscopie le 28 décembre 1891.

Digitized by Google

que son ami de Koninck en avait tenté vainement le dédoublement par l'acide sulfurique.

Stas avait fabriqué de ses propres mains la balance qui lui servit pour ce travail. Les couteaux étaient en acier, tout le reste également en métal (il avait appris dans les ateliers de son père à travailler les métaux); l'aiguille seule était en verre et fixée à la balance au moyen de cire à cacheter. Les matériaux, tous ensemble, n'avaient pas coûté plus de 5 francs. Et la balance était exacte au milligramme (1)!

C'est en 1837 que Stas se rendit à Paris, pour y continuer ses études de chimie dans le laboratoire de Dumas. Il y reçut le meilleur accueil et conserva la plus vive gratitude envers celui qu'il a toujours considéré comme son maître, et qui, de son côté, s'est montré fier d'avoir formé un tel élève. Lorsque Dumas, vers la fin de sa vie, fut nommé grand cordon de l'ordre de Léopold, il écrivit à Stas une lettre charmante que le hasard a mise sous mes yeux et dans laquelle on lit cette phrase :

« Je me sens digne de la distinction dont le Roi veut bien m'honorer, par cela même que je vous ai donnés à la Belgique, vous et Melsens. »

En collaboration avec Dumas, Stas fit en 1839 et 1840 une détermination du poids atomique du carbone — doublement mémorable, puisqu'elle forme depuis lors la base de l'analyse organique et qu'elle décida en quelque sorte de la direction ultérieure des recherches de Stas.

On sait que vers le début du siècle, le Dr William Prout avait émis une hypothèse hardie, d'après laquelle les poids atomiques des corps simples seraient tous des multiples exacts de celui de l'hydrogène. Les divers éléments semblaient ainsi se ramener à la condensation progressive d'une matière unique, primordiale.

Les nombreuses et patientes déterminations de poids atomiques que publia Berzélius n'étaient point conformes à l'hypothèse de Prout. Aussi l'avait-on abandonnée assez généra-

(1) Ces détails m'ont été racontés par Stas lui-même.

Digitized by Google

lement, surtout en Allemagne et en France. Or, voici que le chiffre obtenu par Dumas et Stas pour le carbone en fonction de l'oxygène s'accorde entièrement avec cette hypothèse. Cela ne manqua point de frapper les chimistes. Mais bientôt les expériences de Marignac sur le chlore vinrent montrer que l'unité admise par Prout doit être réduite au moins de moitié; et dans son grand mémoire de 1857, Dumas lui-même, tout en se prononçant énergiquement en faveur de l'idée de Prout, reconnaît qu'il est nécessaire de prendre une unité égale au quart seulement de l'atome d'hydrogène, si l'on veut représenter tous les poids atomiques par des nombres entiers.

Il est clair qu'en diminuant ainsi de plus en plus l'unité fondamentale, il faut des expériences de plus en plus minutieuses pour mettre à l'épreuve l'hypothèse de Prout. Ces expériences, Stas les entreprit, et il y apporta une précision telle qu'elles sont demeurées et qu'elles demeureront à jamais classiques.

Les chiffres auxquels Stas arriva par l'étude approfondie de sept éléments contredisaient absolument la célèbre hypothèse. Il formule ainsi la conviction qui se dégage pour lui : « Il n'existe pas de commun diviseur entre les poids des corps simples qui s'unissent pour former toutes les combinaisons définies (1). » Le résultat est d'autant plus significatif que Stas avait commencé ses recherches en ayant « une confiance presque absolue dans l'exactitude du principe de Prout » (2). Il était donc, suivant une expression dont il aimait à se servir, *un vaincu de l'expérience*.

A peine avait-il publié ces conclusions, qu'il entreprenait, infatigable, de les soumettre à un nouveau et rigoureux contrôle (3). Il se livra même à une deuxième vérification (4). Notons ici un trait caractéristique et tout à l'honneur de Stas : en achevant son mémoire de 1865, il émettait le vœu qu'un chimiste dont l'autorité fût suffisamment établie, voulût bien

(1) *Recherches sur les rapports réciproques des poids atomiques*, 1860, p. 9.
(2) *Ibid.*, p. 8.
(3) *Nouvelles recherches sur les lois des proportions chimiques*, etc., 1865.
(4) *Rapport proportionnel entre l'argent, les chlorures et les bromures*, 1881.

Digitized by Google

se donner la peine de contrôler l'une quelconque des données fondamentales de ses recherches. Eh bien ! personne ne l'a cru nécessaire, tant était grande la confiance que ses travaux inspiraient, et nul n'a répondu à cet appel, si ce n'est lui-même.

Les *Nouvelles recherches* furent, comme on devait s'y attendre, une éclatante confirmation des précédentes. « La simplicité de rapport de poids que présuppose l'hypothèse de Prout entre les masses qui interviennent dans l'action chimique, ne s'observe point dans l'expérience ; elle n'existe point dans la réalité des choses. En effet, ces rapports tels qu'ils se présentent à nous sont incommensurables. » Ainsi concluait-il dans l'*Introduction* magistrale qui figure en tête du mémoire de 1865. Dans sa forme absolue, l'hypothèse de Prout était définitivement renversée.

Pourtant, ce n'était pas encore là le résultat le plus important des expériences de Stas. Avec son admirable souci de la précision, il avait été amené, dans le cours de son travail, à se demander si la loi des proportions définies, qui est le fond même de la chimie, est bien l'expression d'une relation mathématique, ou si elle n'est, comme la loi de Mariotte, comme celle de Gay-Lussac, comme celle de Dulong et Petit, qu'un à peu près, qu'une loi-limite. Les méthodes imaginées par Stas pour résoudre ce problème, son habileté expérimentale ont provoqué parmi les chimistes une admiration, on pourrait presque dire une extase universelle : une telle rigueur n'avait jamais été atteinte et n'a pas été dépassée. Il établit ainsi que la loi des proportions définies est une loi absolument exacte ; que la température, la pression, la combinaison avec un troisième corps sont sans influence aucune sur le rapport suivant lequel deux corps simples se combinent ; que les poids atomiques sont de véritables constantes ; et en même temps, il déterminait ces constantes pour une série d'éléments. Les lois fondamentales de la chimie pouvaient, désormais, rivaliser de certitude avec l'astronomie elle-même.

La chimie a pris, dans notre siècle, un essor prodigieux. Ses conquêtes s'étendent chaque jour, ses procédés se perfectionnent, ses théories s'élargissent, ses applications deviennent

Digitized by Google

sans cesse plus nombreuses et plus fécondes. Ce progrès constant est dû à une légion d'hommes de travail et de dévouement, et chacun d'eux peut revendiquer sa part dans l'œuvre collective. Mais s'il fallait se hasarder à fixer des rangs et à assigner des places parmi tant d'esprits distingués, on devrait reconnaître qu'il y a eu, sans doute, depuis l'immortel Lavoisier, des travaux plus brillants et plus bruyants: il n'y en a pas de plus solides, de plus durables, de plus fondamentaux que ceux de Stas. On ne saurait trop le répéter: si la base sur laquelle repose le gigantesque édifice de la chimie moderne est inébranlable, c'est à Stas surtout qu'on le doit.

Pour montrer en quelle estime Stas était tenu à l'étranger par les maîtres de la chimie, il suffit de transcrire les paroles que l'illustre Kekulé lui adressait au mois de mai dernier, au nom de la *Deutsche chemische Gesellschaft:* « Vos laborieuses recherches sur les lois des proportions chimiques, sur les poids atomiques et leurs rapports mutuels sont devenues les appuis les plus solides de la chimie tout entière... La sagacité, le soin infatigable avec lesquels vous avez exécuté ces travaux serviront d'exemple aux chimistes de tous les temps (1). »

II

Il nous faut remonter à 1850 pour rappeler une circonstance qui permit au grand public d'apprécier la pénétration de Stas, que ses travaux avaient déjà rendu célèbre parmi les savants.

Au château de Bitremont, près de Mons, un crime horrible venait d'être commis. Le comte Hippolyte Visart de Bocarmé avait empoisonné son beau-frère. Telle était du moins la rumeur publique. Mais il fallait transformer en preuves ce qui n'était encore que des présomptions. C'est Stas que la justice chargea de la recherche du poison. Grâce aux révélations d'un domestique et grâce aussi à la finesse de son odorat, Stas avait été mis sur la voie; le toxique employé devait être

(1) *Manifestation en l'honneur de Jean-Servais Stas*, Bruxelles, 1891, p. 64.

Digitized by Google

de la nicotine. Il s'agissait maintenant de la retrouver. Stas y parvint « par un prodige d'habileté », comme le disait récemment un chimiste éminent, M. Spring, et il sut extraire quelques gouttes du poison « du cadavre de la victime et même du plancher du lieu où le crime avait été accompli » (1). Combien une telle recherche, encore délicate aujourd'hui, offrait à cette époque de difficultés à vaincre ! Procédé d'extraction et propriétés de l'alcaloïde, tout était pour ainsi dire à découvrir. C'est à cette occasion que Stas inventa une méthode générale pour la recherche des alcaloïdes qui porte son nom et qui est restée d'un emploi courant en chimie organique et en toxicologie.

III

Vaincu de l'expérience, Stas était l'homme de l'expérience avant tout. Il s'en explique très nettement dans le discours académique remarquable qu'il prononça en 1880 sur *La science et l'imagination*. « L'observation, l'expérience et le calcul, y est-il dit, sont les seuls fondements de la certitude, telle que l'homme peut l'atteindre en quoi et sur quoi que ce soit, dans l'ordre matériel et intellectuel. » Encore faut-il que les observations et les expériences soient faites loyalement, sans parti pris et avec tous les soins nécessaires. Sur ce point, Stas avait le droit de se montrer exigeant. Aussi ajoute-t-il finement dans son discours : « Tout le monde dit : j'ai observé, j'ai expérimenté tels faits, et cela avec une facilité qui étonne profondément ceux qui ont passé leur vie à apprendre comment interroger la nature par la voie de l'observation et de l'expérience. »

Ce n'est pas tout. Il ne suffit point d'observer ou d'expérimenter à l'aventure. On n'est pas un savant parce qu'on enregistre au hasard tous les faits qui se présentent, pas plus qu'un appareil photographique n'est un artiste. Quoi qu'on en ait dit, Stas reconnaît formellement la nécessité d'une idée directrice, préalable à toute recherche scientifique : « L'observation et

(1) *Manifestation en l'honneur de Jean-Servais Stas*, Bruxelles, 1891, p. 33.

Digitized by Google

l'expérience ne sont instituées que pour vérifier l'exactitude des idées. « Il est aussi d'avis « qu'il faut une théorie pour pouvoir établir la corrélation des faits entre eux ». Mais ce qu'il redoute et ce qu'il critique, c'est l'abus de la spéculation, « l'envahissement de l'imagination dans le domaine de la science ». Il constate avec regret combien l'homme est « dominé par les préjugés qu'il tient de son imagination ou de l'imagination d'autrui ». Je pense, dit-il plus loin, « qu'il est indispensable d'abandonner, de répudier immédiatement toute hypothèse qui n'est pas d'accord avec les faits et avec *tous* les faits observés ». Puis, il ajoute cette remarque par laquelle il se place sur le terrain de l'école positiviste : « En science surtout, on doit éviter soigneusement d'émettre des hypothèses dont l'exactitude ou l'inexactitude n'est pas susceptible d'être démontrée par l'observation, l'expérience et le calcul. »

Très frappé de l'erreur de ceux qui réduisent, suivant son expression, l'enseignement de la chimie « à un pur symbolisme, à une véritable imagerie », Stas a voulu justement réprimer les abus de l'imagination. Qui sait, cependant, s'il n'est pas allé un peu loin ? Ainsi — pour en revenir à l'hypothèse de Prout — il a assurément démontré l'inexactitude de cette théorie fameuse, telle que son auteur l'avait formulée. Aucun doute n'est plus possible à cet égard. Mais de là à n'y voir qu'*une pure illusion* (1), il y a peut-être une nuance. Sans être une vérité mathématique, ne serait-ce pas une première approximation, une loi-limite, c'est-à-dire une loi troublée par l'intervention d'un facteur secondaire et encore inconnu? Car, c'est une particularité indéniable et, certes, curieuse que la plupart des poids atomiques les mieux connus se rapprochent extrêmement de multiples exacts du poids atomique de l'hydrogène. Cela est vrai pour six (2) des dix éléments dont la détermination a été faite par Stas lui-même. Déjà, Marignac avait noté cette remarque. Il semble difficile de ne voir là que des coïncidences fortuites.

(1) STAS, *Recherches*, p. 9, 134; *Nouv. rech.*, p. 4.
(2) Oxygène, azote, carbone, lithium, potassium, sodium.

Digitized by Google

IV

Omnia in mensura et numero et pondere... Ce mot, qui n'a peut-être pas dans le texte biblique le sens philosophique profond que nous sommes tentés de lui donner, n'en pourrait pas moins servir de devise à l'œuvre de Stas. Aussi, lorsqu'il s'est agi de fournir à tous les peuples des unités concordantes de mesures et de poids, nul n'avait plus de titres que notre illustre compatriote à faire partie du Comité international qui fut institué. Il a exercé dans ce Comité une action considérable. Chaque fois qu'une question délicate s'est présentée, on peut dire que l'opinion de Stas a été décisive.

Bien peu de personnes se font une idée de l'importance et de la difficulté des problèmes dont le Comité international des poids et mesures a à s'occuper. On se figure qu'il est tout simple de donner à chaque pays un mètre et un kilogramme étalons. Et de fait, qu'importe dans l'existence quotidienne si les poids et les mesures d'une contrée ont quelques milligrammes ou quelques millimètres de plus que ceux de la contrée voisine? Mais quand on songe que ce n'est pas seulement la base des transactions commerciales qui se trouve ici en jeu, mais encore le fondement de toute mesure scientifique, la question grandit et s'élève. Pour que la science soit une et universelle, il faut que les unités employées en tous pays soient rigoureusement comparables. Il faut aussi que les mètres et les kilogrammes authentiques soient faits d'une substance qui ne s'use ni ne s'altère, et il doit y en avoir de par le monde un nombre assez grand pour que leur multiplicité même les mette à l'abri des révolutions — je ne parle pas seulement de celles du globe.

Les conseils de Stas ont été suivis pour l'organisation du Comité international. Ils ont été suivis encore pour la forme et la matière des étalons. C'est grâce à lui que le platine iridié à 10 pour cent a été adopté universellement.

Digitized by Google

V

En dehors même de la gloire impérissable que ses travaux ont fait rejaillir sur la Belgique, Stas n'a cessé, toute sa vie, de rendre au pays les plus grands services. C'était un patriote, dans la plus noble et la plus haute acception.

Professeur de chimie à l'École militaire pendant plus d'un quart de siècle, commissaire du gouvernement auprès de la Monnaie, conseil technique de la Banque nationale, longtemps président de la commission de la carte géologique et de la commission de l'Observatoire, membre du conseil supérieur d'hygiène et de la commission centrale de statistique, enfin, depuis un an, membre du conseil d'administration de l'Université de Bruxelles,— il faudrait allonger outre mesure cette notice déjà longue pour rappeler dignement ce que Stas a fait dans ces multiples fonctions, les oppositions qu'il a parfois rencontrées, son action toujours utile et le plus souvent efficace. Il est permis d'affirmer — aujourd'hui qu'il n'est plus là et que beaucoup des orages d'antan se sont apaisés — que Stas a été le défenseur des grands intérêts contre les petits calculs, indulgent autant que possible, énergique quand cela était nécessaire, toujours loyal et désintéressé. Seulement, comme il envisageait les questions du point de vue le plus élevé, il n'était pas donné à tout le monde de le suivre et d'apprécier suffisamment ses raisons. C'est là sans doute le secret de plus d'une des luttes qu'il a dû soutenir.

En sa qualité de commissaire des monnaies, Stas s'est opposé avec énergie à certaines opérations qu'il désapprouvait. Il comprit aussi les dangers de la frappe excessive de l'argent, autorisée sans doute par la convention monétaire, mais qui, à son avis, n'en était pas moins désastreuse pour le pays. Un changement ministériel opportun vint empêcher ses avis de prévaloir : le nouveau ministre des finances rogna les pouvoirs d'un commissaire des monnaies trop consciencieux. Stas, jugeant cette décision illégale, contraire à l'intérêt de l'État et humiliante pour lui, n'hésita pas à se démettre, à la fin de 1872, de fonctions qui lui procuraient cependant le plus clair de ses revenus.

Digitized by Google

A l'Observatoire, son intervention salutaire s'est surtout manifestée pendant cette sorte d'interrègne qui suivit la démission du regretté Houzeau. L'autorité scientifique de Stas et celle de son ami Liagre ont beaucoup contribué à maintenir et à conserver au pays, malgré cette période de crise, l'établissement que Quetelet et Houzeau avaient illustré.

Il est superflu d'énumérer ici les académies, les institutions, les sociétés savantes des deux mondes qui avaient appelé Stas à entrer dans leurs rangs, comme il serait sans intérêt de donner la liste des distinctions et des ordres qui lui ont été conférés. Il était de ces hommes supérieurs qui ennoblissent les titres qu'ils reçoivent, mais qui ne peuvent à coup sûr être ennoblis par eux.

C'est à peine s'il se décidait, dans les circonstances officielles, à porter l'un ou l'autre des rubans, plaques, décorations de toute sorte dont il avait des tiroirs remplis.

Il était membre étranger de la Société royale de Londres, et l'on sait qu'elle lui décerna, le 30 novembre 1885, la grande médaille Davy, destinée à récompenser les travaux de chimie les plus remarquables. Il était aussi, depuis 1873, l'un des quatorze membres d'honneur de la *Deutsche chemische Gesellschaft* de Berlin; correspondant de l'Institut de France depuis 1879, et que sais-je encore? J'en passe beaucoup. Mais tout un côté de l'activité de Stas serait laissé dans l'ombre, si l'on omettait de parler de la grande place qu'il occupait à l'Académie de Belgique et de la place que l'Académie a occupée dans sa vie. Il lui a appartenu pendant plus de cinquante ans, ayant été élu en 1841, et l'on se souvient de l'unanimité avec laquelle les trois classes des sciences, des lettres et des beaux-arts fêtaient, l'an dernier, un si rare jubilé. Comme le président de l'Académie, M. Tiberghien, le disait en cette séance solennelle, Stas était « le digne représentant de la tradition et de l'honneur de la compagnie ». Célibataire, vivant modeste et seul, il aimait à se trouver chaque mois parmi ses confrères, dont il était, depuis plusieurs années, devenu le doyen d'ancienneté : il s'y sentait un peu comme un chef de famille environné des siens.

Digitized by Google

VI

C'est à une séance publique de l'Académie que Stas communiquait, il y a un an à peine, les admirables résultats de son dernier travail scientifique. Il avait consacré à cette œuvre onze années ; mais, scrupuleux et précis à son ordinaire, il n'avait rien voulu publier avant d'avoir accumulé preuves sur preuves, et vérifications sur vérifications.

La vieille question de la transmutabilité des éléments avait été, en quelque sorte, rajeunie par le célèbre spectroscopiste anglais Norman Lockyer : l'unité de la matière que Prout avait cherché à établir par la comparaison des poids des atomes, Lockyer croyait la démontrer par l'étude des raies spectrales.

On sait qu'une flamme incolore dans laquelle on plonge une petite quantité d'une substance volatilisable quelconque, devient colorée. Si l'on décompose alors ses rayons au moyen d'un prisme, on obtient une série de lignes brillantes, séparées par des espaces obscurs. Ces lignes sont différentes pour chaque substance et la caractérisent. On les nomme les *raies spectrales*. On en observe également en prenant pour source de lumière une étincelle électrique qui traverse un espace rempli des vapeurs de la substance à étudier. Dans certaines conditions, les raies, au lieu d'apparaître brillantes sur un fond sombre, se détachent, au contraire, comme des lignes noires sur un spectre continu, éblouissant de lumière. Tel est aussi l'aspect qu'elles présentent dans le spectre de la lumière solaire. Mais ce sont là choses élémentaires que tout le monde aujourd'hui connaît, ou devrait connaître.

Se fondant sur ce que les spectres de certains corps, réputés simples, présentent à haute température les raies caractéristiques d'autres corps, Lockyer en déduit qu'il y a eu dissociation, dédoublement des éléments employés. Ainsi, le potassium se dissocierait par la chaleur en sodium et en un autre métal. De telles dissociations s'accompliraient sur une vaste échelle dans l'atmosphère du soleil et des étoiles.

Stas reprend le problème. Mais, selon sa méthode accoutu-

Digitized by Google

mée, il le reprend par sa base. Aux généralisations hardies il oppose les infinies précautions, la minutie expérimentale ; et, entre ses mains, ces moyens, petits en apparence, suffisent à faire tomber la théorie la plus orgueilleuse. C'est l'éternelle histoire du grain de sable de Pascal.

Les sels de potassium préparés par les chimistes les plus habiles sont-ils *absolument* purs? Stas démontre que non ; il arrive à y déceler quelques cent-millièmes de matières étrangères et, dans ces matières, il prouve qu'il existe constamment du sodium. Débarrassés de ces impuretés et observés dans un milieu lui-même bien purifié, les sels potassiques ne présentent plus jamais à l'analyse spectrale les raies du sodium, quelle que soit la température, quels que soient les courants électriques auxquels on les soumet. Les autres corps étudiés par Stas lui donnent les mêmes résultats : lorsqu'ils sont parfaitement purs, leurs spectres demeurent immuables. Et devant ce simple fait, bien établi, s'évanouissent comme des mirages les brillantes conceptions de l'astro-physicien anglais.

De même que les formules mathématiques nous révèlent souvent plus que nous ne croyons y avoir mis et semblent douées d'une puissance propre, les recherches expérimentales soignées ne nous apprennent pas seulement ce que nous leur demandions, mais souvent bien davantage. C'est ce qui est arrivé pour Stas. Il voulait établir que les apparitions de raies étrangères, invoquées par Lockyer, s'expliquent tout simplement par des traces d'impuretés, et il y parvint. Mais il trouva encore tout autre chose. L'étude approfondie des spectres lumineux lui démontra qu'ils sont radicalement différents, pour une même substance, suivant qu'ils sont produits par la chaleur d'une flamme ou par un courant électrique : ainsi, pour le sodium et plusieurs autres corps, les spectres électrique et calorifique sont irréductibles. Bunsen et Lecoq de Boisbaudran l'avaient déjà reconnu dans certains cas; mais c'est un fait dont Stas, le premier, saisit toute la portée. En effet, c'est toujours avec le spectre électrique des éléments terrestres, et non avec leur spectre calorifique, que s'observent les coïncidences de raies du spectre solaire qui ont permis à Bunsen et

Digitized by Google

à Kirchhoff de faire l'analyse chimique du soleil. Stas en conclut « que toutes les raies du spectre solaire qui coïncident avec les raies terrestres sont également des raies électriques disruptives ».

Donc, la lumière qui nous éclaire est de la lumière électrique.

Citons les propres paroles, aussi remarquables par leur précision que par leur réserve, par lesquelles Stas termine ce mémorable discours *De la nature de la lumière solaire :*

« Empruntant à l'immortel Newton, parlant de la gravitation universelle, son expression d'une si grande et si profonde sagesse, je dirai : les choses se passent sur la terre COMME SI la lumière de l'astre du jour était le résultat de décharges disruptives incessantes, c'est-à-dire discontinues et répétées à intervalles infiniment courts... »

Nous avons ici l'œuvre d'un vieillard de 77 ans, un an avant sa mort. On avouera que l'on était mal venu à parler d'affaiblissement sénile, à propos d'un discours qu'il adressa au Roi quinze jours plus tard, le 1er janvier 1891.

VII

Un labeur immense, de grandes et fondamentales questions résolues définitivement, des résultats expérimentaux d'une précision jusqu'alors inespérable, et qui resteront, voilà, à grands traits, ce que la science doit à Stas. Encore n'avons-nous pas son œuvre tout entière. Il a laissé en mourant les manuscrits relatifs à ses recherches spectroscopiques sur le sodium, le potassium, le lithium, le calcium, le strontium, le baryum, le thallium, dont les conclusions générales sont seules indiquées dans son dernier discours; des travaux sur l'argent; sur le rapport proportionnel entre l'argent et le chlorure de potassium. Souhaitons que ces écrits précieux (dont l'Académie de Belgique a confié l'examen à deux hommes hautement compétents, MM. Spring et Depaire) soient suffisamment complets pour être bientôt publiés, et tenons pour assuré qu'ils ajouteront encore à la gloire scientifique de l'illustre chimiste.

Digitized by Google

S'il fallait définir cette gloire, on pourrait être tenté de voir le mérite particulier de Stas plutôt dans la perfection des méthodes que dans l'originalité des conceptions. Plusieurs de ses œuvres maîtresses ont été la réfutation des erreurs des autres, et non la proclamation d'idées personnelles. Mais cela tient surtout à la nature des questions qu'il a traitées. Lorsqu'il s'agit des bases mêmes d'une science, la solidité est la chose essentielle, et la rigueur des démonstrations importe beaucoup plus que leur nouveauté. On a pu voir, d'ailleurs, par le discours sur la lumière solaire, que Stas ne reculait pas devant les inductions originales et hardies, pourvu qu'elles fussent largement appuyées sur l'observation, l'expérience et le calcul.

Tel fut le savant. Il reste à dire ce qu'a été l'homme.

Dans les dernières années de sa vie, voûté par l'âge, Stas était de petite taille. Sa tête était singulièrement intelligente et expressive, encadrée, dans sa vieillesse, d'un collier de barbe blanche, plus touffue que longue, la moustache fournie et retombante, le front haut. Il avait les sourcils épais des hommes de volonté. Ses yeux perçants et pénétrants, ses arcades sourcilières très fortement saillantes et remontant légèrement vers l'attache du nez, donnaient à sa physionomie quelque chose à la fois de bon, d'austère et de malicieux. Cette impression devenait encore plus vive lorsque, vous faisant asseoir auprès de lui, il vous prenait la main entre les siennes, et de sa petite voix, et de son sourire, vous exhortait à causer de vos occupations favorites, des difficultés rencontrées, des efforts accomplis. Quoiqu'il eût une légitime conscience de sa valeur, il était très modeste et ne parlait guère de lui-même, ni de ses travaux.

Dans sa jeunesse, il avait été de stature moyenne et fort bien de sa personne, à en juger par le célèbre marbre de Rude, le *Pêcheur napolitain jouant avec une tortue*, qui est au Louvre, et pour lequel il a posé.

Il avait la gorge délicate. Des vapeurs irritantes, respirées au cours de ses recherches sur les métaux du groupe du pla-

Digitized by Google

tine, avaient encore aggravé cet état et affaibli son larynx. On peut dire que, depuis une vingtaine d'années, sa santé n'a cessé d'être chancelante, et il ne s'est conservé qu'à force de soins, de régime, de régularité dans les habitudes. Par crainte des courants d'air, il portait toujours une calotte de velours, qui ne le quittait pas. Allait-il en visite, il avait sa calotte en poche et la mettait aussitôt qu'il avait ôté son chapeau. Souvent aussi, lorsqu'il descendait de sa bibliothèque du second étage à sa salle à manger pour y recevoir un de ses amis, il prenait la précaution de se jeter un pardessus sur les épaules, et il le gardait après s'être assis dans la chambre moins chaude du rez-de-chaussée. C'était alors un de ses mouvements familiers de rattraper le pardessus qui glissait constamment dans cette position d'équilibre peu stable.

N'ayant presque pas de fortune, consacrant le peu qu'il gagnait à l'achat d'instruments de précision et au soulagement de ceux qu'il savait dans le besoin, il vivait très modestement dans une petite maison de la rue de Joncker, à Saint-Gilles (l'un des faubourgs de Bruxelles). Le mobilier était de la plus extrême simplicité : les portraits d'un grand nombre de ses amis, quelques dessins de feu son ami Navez et un vase de Sèvres que lui avait offert le gouvernement français à l'occasion de la conférence du mètre, en formaient à peu près les seuls ornements.

J'ai parlé de sa calotte de velours noir. Il en possédait une magnifique, aux couleurs brésiliennes — jaune et vert — que lui avait brodée l'impératrice du Brésil. Mais on conçoit qu'il ne la portât pas. C'est à l'occasion de la frappe de monnaies pour le Brésil, par la Monnaie de Bruxelles, que dom Pedro avait pu apprécier tout particulièrement la loyauté scrupuleuse et le désintéressement de Stas, et qu'il lui avait, ainsi que l'impératrice, voué une véritable et profonde amitié.

Stas était sincèrement libéral et libre-penseur. Il a vécu, il est mort et il a voulu être enterré en dehors de l'Église catholique. Mais telle était la droiture de sa vie et la noblesse de son caractère, qu'il commandait l'estime même chez ceux qui partageaient le moins ses idées. Il a compté presque autant

Digitized by Google

d'amis dans le camp catholique que dans le parti libéral : tels Montalembert, le père Secchi, et, en Belgique, Thonissen, Victor Jacobs et bien d'autres. C'est lui -- chose curieuse — qui amena une réconciliation entre un prélat catholique et l'ordre des jésuites.

L'aventure vaut peut-être qu'on la raconte, d'autant que l'auteur de ces lignes en tient le récit directement de Stas et l'a noté sur-le-champ.

Stas était lié avec l'évêque de Namur, Mgr Deheselle, le prédécesseur de Mgr Dechamps, et allait le voir chaque fois qu'il passait par Namur. Un jour qu'il s'y arrêtait pour quelques heures, en compagnie de l'une de ses sœurs, il la laisse à la gare et se rend à l'évêché faire sa visite habituelle. On cause de mille choses, puis, au bout de quelque temps, comme Stas fait mine de s'en aller, Monseigneur le retient :

« Je compte bien que vous restez pour dîner avec moi?

— Impossible, Monseigneur. Je dois encore aller voir un autre de mes amis.

— Qu'à cela ne tienne. Faites dire à votre ami de venir également dîner à l'évêché.

— Il s'agit d'un jésuite, le P. Maes. »

Stas avait, en effet, promis de rendre visite au P. Maes, jésuite du collège de la Paix, qu'il connaissait pour avoir siégé avec lui au jury central, et qu'il estimait beaucoup.

Au mot de jésuite, l'évêque devint grave. Il était catholique libéral — cette race éteinte existait encore à cette époque reculée — et il n'aimait pas les jésuites.

« Si c'est un jésuite, la chose est difficile. Jamais un jésuite n'a mis les pieds ici, depuis que je suis évêque.

— Bah! répond Stas. Je suis plus tolérant que vous. Je n'ai pas de préjugés contre la Compagnie. »

Après un instant de réflexion, l'évêque accepte et donne ordre d'atteler pour aller quérir le P. Maes.

« Mais, reprend Stas, ce n'est pas tout. J'ai ma sœur qui m'attend à la gare et qui s'inquiétera si elle ne me voit pas revenir.

— Je l'invite également.

Digitized by Google

— Monseigneur, vous êtes trop aimable pour qu'on refuse. Mais il reste un petit obstacle...

— Lequel?

— Ma santé exige que je prenne tous les jours un bifteck à dîner. Et comme c'est vendredi, je crains...

— Vous aurez votre bifteck, interrompt l'évêque; maintenant, mon cher ami, la voiture vous attend : hâtez-vous d'aller chercher nos invités. »

Lorsque la voiture épiscopale s'arrêta devant le collège de la Paix, ce fut un événement. Le carrosse de Monseigneur, qui avait toujours boudé jusqu'ici l'ordre de Saint-Ignace! Et l'étonnement redoubla quand on en vit descendre le petit bonhomme Stas. Il demande le P. Maes et lui explique ce qui l'amène. Le révérend père, en jésuite correct, consulte le supérieur; on examine, on discute et l'on finit par décider que le révérend père peut accepter le grand honneur qui lui est fait. Seulement, il reste à lui trouver une soutane convenable, car la sienne est décidément trop râpée. On fait le tour des armoires et on finit par mettre la main sur une soutane presque neuve d'un collègue obligeant. Et en route pour la gare, où il faut chercher encore M^lle^ Stas.

Quelques instants après, le premier jésuite entrait à l'évêché, et cela grâce au plus affreux des mécréants. Et l'on eût pu voir Stas, assis auprès du jésuite, et mangeant un bifteck, un vendredi, à la table d'un évêque!.....

Très tolérant lui-même, Stas trouvait toute intolérance haïssable. Quelqu'un ayant un jour écrit un article sur les juifs dans lequel il établissait l'inanité des préjugés antisémitiques, Stas devina quel était l'auteur, et vint, dès le lendemain, le féliciter de défendre des idées qui étaient aussi les siennes.

Le trait dominant du caractère de Stas était la bienveillance. Il ne marchandait ni ses encouragements, ni son assistance efficace aux débutants des carrières scientifiques, dès qu'il avait trouvé en eux des promesses d'avenir et un amour désintéressé du travail. Cette bienveillance allait à tous les mérites et n'a jamais connu aucune des étroitesses de l'esprit de parti.

Digitized by Google

Combien de nos compatriotes ont recouru à Stas, ont sollicité son appui, doivent à son intervention une grande partie de ce qu'ils sont, parmi ceux-là même que la forme de leur habit ou la couleur de leur drapeau a tenus éloignés de son cercueil!

Stas a du reste été l'homme le plus sollicité de Belgique. On le savait influent, on connaissait sa bonté — et l'on en abusait. Qu'il s'agît d'une nomination de professeur à l'Université ou d'un emploi de garde champêtre, de l'avancement dans l'administration supérieure ou d'une place d'aspirant commis surnuméraire, on s'adressait à lui. Et si le candidat était méritant, on pouvait être sûr que Stas se mettrait en campagne et qu'il ne négligerait aucune démarche.

Cette bonté inépuisable n'excluait point la fermeté. Stas était intraitable quand les intérêts supérieurs de la science et du pays étaient en jeu. Il n'admettait pas qu'ils fussent sacrifiés à des raisons politiques ou personnelles, et il a toujours combattu tout passe-droit, toute injustice, qu'ils fussent commis dans l'un ou dans l'autre parti.

On l'a bien vu par les paroles énergiques qu'il prononça au palais de Bruxelles à la réception du nouvel an de 1891, en présentant au Roi les vœux de l'Académie de Belgique. Le mode de recrutement du personnel enseignant dans les universités de l'État, disait-il, « est absolument défectueux... Au lieu de répartir les chaires universitaires entre les hommes les plus capables, comme leur revenant de droit, avec la pensée unique de hausser le niveau des études et d'accroître le patrimoine intellectuel de l'humanité, on a vu trop souvent, on a vu trop longtemps l'esprit de parti en disposer arbitrairement au détriment de l'esprit scientifique ». Lorsqu'il parlait de la sorte, on peut être sûr qu'il ne faisait point une attaque politique. Il ne visait pas un parti; il critiquait un système. Ni dans les termes, ni dans la pensée de Stas, il n'y a autre chose. Ceux qui seraient tentés de prendre le blâme pour eux seuls ne feraient que se juger et se condamner eux-mêmes.

Ainsi, jusqu'à son dernier jour, ce vieillard au corps frêle, au vouloir ferme, a continué à servir la cause de la science, de

Digitized by Google

la justice et de la vérité. On a pu lui dire aux applaudissements de tous, lors de son cinquantenaire académique : « Vous avez le respect de la vérité, vous l'estimez comme une chose sainte et sacrée, vous ne voulez la compromettre ni par des réticences, ni par des exagérations (1). »

C'est un rare et précieux exemple, en ce temps de volontés affaiblies et d'égoïsmes encombrants, que cette vie active, modeste, bien remplie. Stas a été plus encore qu'un penseur et un savant : un caractère.

L. ERRERA.

(1) Discours de M. Tiberghien, *Manifestation en l'honneur de Jean-Servais Stas*, 1891, p. 2.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

Mon cher éditeur,

M. Masoin se plaint de la dernière phrase de ma lettre insérée page 32 de la livraison de janvier.

Il vous annonce une réponse en plusieurs pages, et vous voudriez y échapper. Cela se conçoit. Vous me demandez, comme un service, de rétracter cette dernière phrase. Je le fais avec empressement et plaisir; donc mon adversaire vaut la peine qu'on lui réponde; je le proclame bien haut, mais je ne répondrai pas quand même.

Agréez, etc.

J. DELBŒUF.

NOTICES

R. BEHRENDS-WIRTH, *Frauenarbeit im Kriege. Selbsterlebtes aus den Jahren* 1870-1871. — Berlin, Kurt-Brachvogel. 1892, in-12, s. 170. (Le travail des femmes pendant la guerre.)

Ce petit livre, dont le produit est destiné à soutenir des œuvres de bienfaisance, ne passera pas inaperçu (1). Il a tout ce

(1) Le lecteur ne sait peut-être pas que Mme Behrends a créé, rue Veydt, dans les locaux de l'ancien Skating-Ring, une œuvre de bienfaisance, pour femmes appartenant à la petite bourgeoisie, qui porte, à juste titre, le nom d'*Art et Travail*. Ces ateliers, dont les commencements ont été difficiles, sont aujourd'hui des plus prospères et rendent d'innombrables services.

Digitized by Google

qu'il faut pour faire son chemin dans le monde. En Allemagne, on le jugera avec d'autant plus de droiture et de bienveillance, qu'au bout de vingt ans le chauvinisme a usé sa fièvre et est rentré dans les voies d'un patriotisme éclairé, qui ne s'offusque pas des critiques et des objections, quand celles-ci lui sont présentées sous une forme acceptable; et chez nous, en Belgique, où la question de l'émancipation des femmes est à l'ordre du jour, les souvenirs personnels de Mme Rose Behrends plairont d'autant plus qu'ils ouvrent à nos femmes belges des horizons nouveaux en fait de charité. Donner, c'est parfait; se dévouer, c'est encore mieux; car la bourse de la jeune fille ou de la mère de famille, si bien garnie qu'elle soit, ne pourra jamais obtenir, même de loin, les résultats qu'on doit à des soins maternels, à de bonnes paroles, à ces mille et un riens dans lesquels on a mis une somme égale d'intelligence et de cœur. Il s'ensuit que pour bien faire, il faut payer de sa personne. Tout le livre qui nous occupe roule là-dessus. C'est en suivant en France les armées allemandes en qualité d'infirmière en chef; c'est en pensant sans cesse à son fils unique qui combat dans leurs rangs, qui chaque jour affronte des dangers nouveaux et plus terribles, que Mme Behrends se dévoue à soigner les malades, les blessés, à consoler les mourants. Non seulement cette admirable femme remplit mieux que personne une tâche toujours écrasante et répugnante parfois, elle trouve encore le temps de songer au bien-être des médecins qui l'entourent, qu'elle morigène à l'occasion et qui l'adorent, et le soir, quand elle n'en peut plus, elle prend des notes et tient un journal de ses faits et gestes et de ceux de son entourage.

Ce journal n'a rien de commun avec celui du grand état-major allemand; les faits de guerre n'y figurent pas, les murs d'un lazaret ou d'un hôpital bornent son horizon, mais on y trouve le même souci d'exactitude, la même franchise qui ne recule pas devant le blâme mérité, devant l'aveu des fautes commises. Là réside son grand mérite. Une femme de cœur a pu dire et révéler ce dont jamais et à aucun prix un officier ou un médecin militaire n'aurait voulu parler. La discipline a de ces exigences qui empêchent la vérité de se faire jour et, comme conséquence, les réformes nécessaires de s'accomplir

Digitized by Google

aussi vite qu'il le faudrait. Les militaires allemands, y compris les médecins et les intendants, sauront gré à Mme Behrends d'avoir découvert les abus dont ils ont été les premiers à s'apercevoir et à gémir. Si l'on en croyait Mme Behrends, on supprimerait, en temps de guerre surtout, le service des infirmières tirées des couvents.

Encore une question qui est chez nous à l'étude depuis un demi-siècle, depuis le jour où le docteur Seutin déclarait à l'Académie de médecine, au Sénat, à l'Université libre et ailleurs encore, que les sœurs de charité n'étaient bonnes qu'à empêcher les malades de guérir. Mme Behrends est tombée sur une exception, et elle la signale. Le portrait qu'elle nous trace de la sœur Rosalie, attachée au lazaret de Nancy, est charmant. Mais à côté d'une apparition angélique, que de repoussoirs, que d'arguments mis à la disposition de ceux qui tiennent à remplacer les nonnettes par des infirmières laïques! Toute femme a en elle une vocation hospitalière. Qu'elle l'exerce en temps de paix, comme le voulait feu le docteur De Paepe; elle pourra alors, en temps d'épidémie ou de guerre, aider, suppléer même les hommes de l'art, quand ceux-ci feront défaut, et, comme nous e prouve par son exemple Mme Behrends, s'appliquer avec succès à régulariser un service, à parer à toute dilapidation.

A ce métier-là, en temps de guerre, on risque sa vie et sa santé, ce qui ne compte pas pour les femmes de cœur et ne devrait pas compter davantage pour toutes celles qui veulent conquérir des droits nouveaux et prétendent savoir faire mieux que les hommes une foule de choses. Seulement, pour réussir à se rendre utile, la bonne volonté ne suffit pas, il faut la vocation, et par-dessus tout, comme l'observe très judicieusement Mme Behrends, un cœur de mère. C'est ce cœur-là qui l'inspire au chevet des malades et lui fait trouver ce qu'il faut pour calmer la souffrance et mettre un sourire sur les lèvres de l'agonisant. Aucune peine ne lui est de trop, aucune besogne ne lui répugne. Les médecins attachés à l'hôpital installé dans la nouvelle manufacture des tabacs de Nancy, voyant à quel point sa santé s'altère, sont unanimes à lui conseiller le repos.

Elle ne veut rien entendre. Trois mois de dévouement sans relâche, trois mois de privations de tout genre ne sont rien à

Digitized by Google

ses yeux. Elle écrit à Versailles, au président de la Commission centrale des secours volontaires aux blessés, demandant à être employée au siège de Paris, parce que son fils se trouve là et qu'elle espère pouvoir le rencontrer. Le 22 novembre, on lui répond de Versailles par un refus poli. Elle va tout aussitôt à Strasbourg trouver le général de Bonin, premier gouverneur allemand de l'Alsace-Lorraine, qui l'accueille au mieux et fait droit à sa requête. La voilà en route pour le lazaret de passage de la gare de Lagny-sur-Marne; ce n'est pas encore Paris, mais c'en est en quelque sorte le faubourg stratégique. Tous les blessés allemands ou français qu'on évacue sur l'Allemagne passent par là. La besogne ne manque pas, comme on peut croire.

On compte par jour de mille à deux mille cinq cents militaires plus ou moins grièvement atteints, qu'il faut secourir, panser et nourrir, sans compter ceux qu'il faut garder et soigner sur place, leur état ne leur permettant pas de continuer le voyage. Ces derniers sont confiés aux bons soins de Mme Behrends, qui, à défaut de lits, les couche sur des matelas et doit ramper à côté d'eux, sur le sol glacé, pour soigner leurs blessures. Elle se plaint à la directrice du lazaret, une dame Simon, de Dresde, qui, loin de lui venir en aide, la jalouse, la contrarie, l'accuse de méfaits imaginaires, et finit par la relever de son service. Il arriva alors que de pauvres diables qui avaient été déposés dans une maison située un peu à l'écart furent oubliés et restèrent pendant quarante-huit heures sans soins aucuns et sans nourriture. Un conseiller du tribunal suprême de Berlin, venu en inspection sur le théâtre de la guerre, releva ce fait et bien d'autres du même genre.

Notre auteur espère, et nous espérons avec lui, que depuis on aura pris à Berlin les mesures nécessaires pour en empêcher le retour.

Il restait à Mme Behrends à faire la connaissance des hôpitaux militaires. L'occupation d'Orléans lui en donna l'occasion. Elle y admira l'ordre et la régularité en toutes choses, et chercha longtemps avant de trouver l'occasion de mettre son ingéniosité féminine en évidence. Un jour, elle est frappée de l'insistance

Digitized by Google

que met un garçon de salle à cirer chaque matin les bottes de plusieurs soldats qui ont été amputés.

« Vous feriez mieux, lui dit-elle, de leur apporter des béquilles.

— Des béquilles, madame? Nous ne tenons pas cet article-là. »

Quelques heures plus tard, Mme Behrends avait trouvé des béquilles en courant les magasins de la ville, et, grâce à elle, de pauvres victimes de la guerre pouvaient, pour la première fois, quitter leur lit de douleur et s'essayer à marcher.

La signature de la paix mit fin à sa mission volontaire. Il était temps. Un matin, en se regardant au miroir, ce qui ne lui arrivait guère, faute de temps, elle constata que ses cheveux étaient devenus blancs. Elle regagna l'Allemagne, où l'attendait sa fille, et quelques semaines plus tard, son fils unique vint la rejoindre pour mourir dans ses bras. Les balles ennemies l'avaient épargné, le typhus le terrassait sans pitié. Depuis, Mme Behrends habite Bruxelles, où sa fille est heureusement et brillamment mariée. Sa nature généreuse la pousse à se dévouer encore, à servir avec tact et intelligence la cause de l'humanité souffrante. Son livre, dont nous recommandons à tous la lecture, nous montre quel doit être le travail des femmes pendant la guerre; son action au milieu de nous nous apprend qu'en temps de paix, le travail des femmes sur le terrain de la charité, pour être moins fatigant et moins dangereux, n'en est pour cela ni moins bon, ni moins nécessaire.

C.-A. R.

AUG. SMETS, *Livre de lecture pour les enfants qui ont appris à lire en flamand.*

Ce livre est d'une pédagogie pratique. Il s'agit d'habituer les enfants qui savent déjà lire en flamand, à appliquer cette science de la lecture courante, sans épeler, à des phrases françaises combinées pour les mener des plus simples arrangements aux mots les plus compliqués, aux phrases le moins rapprochées des formes flamandes.

En même temps et petit à petit, on arrive à les familiariser

Digitized by Google

avec l'orthographe et la grammaire, et on finit par des récits, de petits contes qui ont un enseignement ou une moralité. Le tout est illustré d'une quantité de petits dessins faits exprès par M. Alfred Ronner, bien propres à faciliter la tâche de l'instituteur. Le dessinateur et le professeur ont voulu tout faire par eux-mêmes et ils ont bien fait. N.

Le Problème de l'immortalité, par E. PETAVEL-OLLIFF, ancien pasteur, docteur en théologie. — Tome second. Paris, Librairie Fischbacher, 33, rue de Seine. Lausanne, Librairie F. Payot. 1892.

En annonçant ici même (février 1891) le présent ouvrage, dont il n'avait encore paru que la moitié, c'est-à-dire un premier volume, je n'avais osé dire, sur la thèse de M. Petavel, que ces trois vers de Molière :

> Je ne sais s'il en impose,
> Mais il parle sur la chose
> Comme s'il avait raison.

Aujourd'hui, je puis déclarer que le second volume a fait disparaître mes doutes et que mes lectures de la Bible ne m'y ont jusqu'ici rien fait rencontrer qui fournisse objection à la thèse de l'auteur.

Il a trop de bon sens et de respect pour la vérité pour ne pas sentir, comme nous tous, qu'à moins d'une révélation spéciale, nous ne pouvons, sur un tel sujet comme sur tant d'autres — et moins encore sur celui-ci que sur bien d'autres, — « connaître et prophétiser autrement qu'en partie » (I Cor. XIII, 9). Mais il est au moins certain que, de toutes les solutions jusqu'ici tentées du problème de l'immortalité, celle de M. Petavel est la plus plausible; qu'il dit, sur son important sujet, tout ce qu'il y avait à dire, et le dit si bien qu'il fait faire à la question eschatologique un pas décisif; car s'il ne gagnait pas, auprès des penseurs, la cause qu'il plaide, son livre prouverait, par son excellence, l'impossibilité du succès.

G. PRADEZ, ancien pasteur.

Digitized by Google

LA SITUATION DES PARTIS A BRUXELLES

Les élections générales approchent. Elles auront une exceptionnelle importance. Le pays va être appelé à nommer des Chambres nouvelles, dont la tâche sera considérable. A la veille d'une période d'agitation et de fièvre, d'une bataille décisive de l'issue de laquelle dépendront le sort du gouvernement et celui de la revision constitutionnelle, il est utile de déterminer les forces des partis qui s'y trouveront aux prises et d'évaluer leurs chances respectives.

I

La consultation électorale de juin prochain aura assurément un caractère spécial et nouveau. Elle portera sur un certain nombre de questions dont la solution, depuis longtemps débattue, avait été toujours ajournée, sur des questions qui ne sont pas, à proprement parler et uniquement des questions de parti. Et il est certain que les idées et les formules diverses dont la revision de la Constitution a provoqué l'essor exerceront une influence sur les groupements électoraux.

Le suffrage universel, le referendum, la représentation proportionnelle, la représentation des intérêts, ce ne sont pas là des réformes appartenant en propre au programme de tel ou tel parti. Elles peuvent, à droite comme à gauche, parmi les libéraux, les catholiques et les socialistes, indifféremment, rencontrer des adhésions et des sympathies.

Elles n'auront pas pour effet, cependant, de dissoudre, pour les élections prochaines, les partis existants, ou de les désagréger et de les transformer, de briser leurs cadres,

Digitized by Google

d'effacer leurs programmes et, supprimant les barrières qui séparent catholiques, libéraux, socialistes, de créer des classifications nouvelles et de répartir le corps électoral en partisans du suffrage universel, du capacitarisme ou l'occupation, en défenseurs ou en adversaires du referendum royal.

Au-dessus de ces questions spéciales que soulève la revision de la Constitution, les doctrines générales ne cesseront pas de planer et de dominer. Le cléricalisme, le libéralisme, le socialisme, qui incarnent trois tendances différentes d'opinion, dont les programmes, les aspirations, l'idéal sont distincts et opposés, resteront à l'état de groupes homogènes et compacts.

De même les grandes influences individuelles, qui tiennent à l'éloquence, à la fortune, au caractère, aux services rendus, conserveront leur action et leur prestige. Les divers programmes de revision constitutionnelle pourront, dans les élections prochaines, faire perdre des voix à certains partis, en faire gagner à d'autres. Mais les anciens organismes politiques subsisteront ; les partis iront au combat sous la direction de leurs chefs habituels ; ils défendront leurs drapeaux avec la même ardeur que dans les luttes passées.

Qui, d'ailleurs, croira, pour ne parler que du parti clérical, qu'au moment du danger, des divisions, provoquées par les réformes constitutionnelles, pourraient se produire dans son sein ?

Son unité serait détruite et ses chances de victoire compromises. Des dissentiments s'élèveront peut-être entre certains catholiques sur des points déterminés de la revision. Mais au jour du scrutin, ils se rallieront et marcheront étroitement unis, pour combattre tout candidat des partis opposés, partageât-il sur les questions constitutionnelles leurs aspirations et leurs préférences. Ils en feront abstraction pour ne se souvenir que la nécessité du triomphe commun.

L'incident Nothomb est à cet égard absolument décisif.

M. Nothomb avait rêvé de réaliser la fusion des partis sur le programme de la revision. « Naïveté, » s'écrie *l'Avenir social*, organe de la jeune démocratie chrétienne, car les partis se présenteront aux élections de juin avec leurs anciens cadres.

Digitized by Google

La politique est faite de contingences, et les contingences les y obligent.

La tentative de M. Nothomb est restée vaine. M. Nothomb n'apportera pas une voix, sauf la sienne peut-être, à la cause du suffrage universel qu'il défend, à la candidature de M. Janson qu'il refuse de combattre. Il n'enlèvera pas un homme à l'armée cléricale.

Il a vu, en effet, se retourner immédiatement contre lui, la bouche pleine d'injures et de sarcasmes, tout son parti, tous ses anciens amis; on n'a point fait grâce à ses galons de vétéran. La répudiation a été unanime.

Président de l'Association conservatrice de Bruxelles, il a dû descendre de son siège.

Député, il a entendu le comité de la société politique de qui il tient son mandat proclamer sans miséricorde sa déchéance.

Les termes de la délibération du comité de l'Association conservatrice de Turnhout sont caractéristiques et méritent d'être médités :

« Le comité électoral catholique du canton de Turnhout, représenté par son bureau administratif, réuni aux fins d'examiner, en tant que de son ressort, la nouvelle situation créée par les regrettables déclarations faites, le 21 février dernier, à l'Association conservatrice de Bruxelles, constate à l'unanimité :

« 1° L'impression douloureuse que cette déclaration a produite, où par le fait de s'allier à M. Janson, *l'adversaire le plus en vue de nos croyances religieuses, les principes ont été subordonnés à des questions d'un intérêt inférieur;*

« 2° Que par cette déclaration M. A. Nothomb a brisé le trait d'union existant entre lui et ses électeurs, qui lui retirent leur confiance.

« Turnhout, le 29 février 1892. »

Ainsi donc la question du suffrage universel est une « question inférieure » que dominent les « principes ». Les principes, c'est la défense des « croyances religieuses », c'est la défense de l'Église, du clergé, des écoles confessionnelles.

Le parti catholique, à la veille de la revision, ne renonce

Digitized by Google

pas à ses vieilles et toujours vivaces revendications. Ses passions, ses ambitions sont restées les mêmes. Il entend poursuivre la réalisation de tout son programme. L'œuvre de la cléricalisation des écoles et de l'administration n'est pas achevée. Il faut la mener à bien.

La revision de la Constitution n'occupe qu'un rang secondaire dans ses préoccupations. Les élections prochaines ne doivent pas seulement lui fournir le moyen de l'accomplir au gré de ses intérêts politiques ; ce qu'il veut avant tout, c'est conserver le pouvoir et la direction gouvernementale du pays.

Aussi serait-ce une grave erreur de penser que la plateforme des élections futures sera restreinte à la question du droit de suffrage et du référendum. Elle embrassera toutes les questions qui, depuis si longtemps et traditionnellement en quelque sorte, divisent les partis.

Le pays aura à se prononcer sur l'ensemble des programmes en conflit, sur la politique régnante, sur la majorité qui détient le pouvoir, sur l'usage qu'elle en a fait, sur ses œuvres, ses tendances, ses projets. Tout récemment, dans une discussion à la Chambre (1), M. Woeste, comparant la politique scolaire et financière du cabinet libéral de 1878 à celle du cabinet catholique de 1884, ne conviait-il pas le corps électoral à juger entre les deux? N'en faisait-il pas l'arbitre du procès pendant devant le pays depuis tant d'années? Ne menaçait-il pas M. Graux, qui avait défendu devant la Chambre la cause de l'enseignement de l'État, tolérant et neutre, des élections futures?

M. Graux releva aussitôt le défi qui venait de lui être jeté aux applaudissements de la droite. Et il termina sa réplique par ces mots : « On s'imagine peut-être que nous allons, dans la prochaine lutte électorale, nous trouver seulement en face de graves questions de revision constitutionnelle relatives à l'extension du droit de suffrage, à l'accroissement des pouvoirs du Roi. Il n'en sera pas ainsi! Cette fois, comme toujours, le parti clérical se groupera autour de son ancien drapeau, et c'est contre l'armée que nous avons rencontrée dans toutes les

(1) Séance du 9 mars 1892.

Digitized by Google

luttes antérieures, contre la même armée tout entière qu'il faudra lutter! Aux élections prochaines, le cléricalisme conservera et exercera sa puissance. C'est le triomphe de ses doctrines qu'il poursuivra par la revision. L'adversaire que vous rencontrerez sera celui des temps passés, ce sera votre adversaire de toujours. Ce qui, dans sa pensée, doit prévaloir avant tout, c'est la domination du clergé, et le clergé sera tout entier contre nous aux prochaines élections (1) ! »

Au moment où se préparent des réformes capitales, destinées à modifier l'économie de nos institutions électorales et parlementaires, le cléricalisme garde le souci vigilant et constant des intérêts politiques de l'Église. La puissance du clergé, son action sur les masses restent sa préoccupation dominante.

Les Chambres nouvelles, ainsi que le rappelait il y a quelques jours un député de Bruxelles, M. Nerinckx, au Cercle catholique, n'auront point, d'ailleurs, pour unique mission de procéder à la revision de certains articles de la Constitution. Il leur faudra gouverner et légiférer jusqu'à ce qu'elles soient à leur tour remplacées par des Chambres issues du corps électoral qu'elles créeront. Pendant cet interrègne, qui peut être assez long, elles reprendront leur fonction législative ordinaire, voteront les budgets, discuteront et voteront les autres mesures dont le Parlement sera saisi. » C'est pourquoi, disait M. Nerinckx à ses amis, il faut choisir des candidats qui ne mettent point en péril le *programme éternel* du parti conservateur. »

(1) Les paroles de M. Graux trouvent une confirmation explicite dans les lignes suivantes que M. Woeste donne à la livraison de mars de la *Revue générale* et qui terminent un article sur la *Situation des partis* : « Quelques-uns de nos amis, écrit le chef de la droite, seraient heureux d'être mis à présent en possession de solutions précises au sujet des problèmes soulevés. Ces solutions seront débattues à leur heure ; elles dépendent en partie des événements, de l'impossibilité de les fixer dès maintenant, et d'ailleurs, il convient de les mûrir avant de les arrêter. Mais quelles qu'elles soient, *au dessus d'elles, il y a notre bonne vieille cause que ne change pas* et dont nous sommes les champions : *c'est pour la défendre, qui je convie mes amis à s'unir dans un commun élan; ils ne peuvent oublier, qu'avant tout ce sont les intérêts de cette cause dont le sort sera fixé par les prochains scrutins électoraux ;* aussi je réclame en sa faveur tout leur concours, tout leur dévouement, toute leur activité. »

Digitized by Google

Ce mot d'ordre est aujourd'hui unanimement accepté à droite et déjà il reçoit un commencement d'exécution. M. Coomans, qui se vantait récemment encore d'avoir réclamé le suffrage universel bien avant même que M. Janson ne fût né à la vie politique, ébauche dans son organe, *la Paix*, une évolution vers la formule revisionniste concertée entre M. de Smet de Naeyer et le gouvernement, et sur laquelle doit se réaliser l'accord des droites.

Que les progressistes partisans du suffrage universel n'espèrent donc point provoquer, à leur profit, quelque défection dans l'armée cléricale. Tout au plus attireront-ils à eux une fraction des éléments flottants, qui restent rebelles à la discipline des partis ; mais si une portion de cette masse indécise s'enrégimente sous leur direction, une portion au moins équivalente se rejettera, par crainte du suffrage universel, vers les conservateurs ; et, d'un côté comme de l'autre, le bénéfice sera nul.

Le parti catholique combattra partout sous l'étendard qui a depuis quelques années infligé de si douloureux échecs au libéralisme. Il organise ses légions, les arme et les exerce. Il se livre à un minutieux travail de revision des listes électorales. Il aura dans les mains toutes les influences, toutes les faveurs gouvernementales. Il apportera dans la lutte les appétits et la passion que suscite cet énorme enjeu : conserver ses positions actuelles, afin d'effectuer à lui seul, sans compter avec personne, et selon ses propres intérêts, la revision constitutionnelle.

Quelles sont ces positions? Peut-on nourrir l'espoir de l'en déloger?

Voilà ce que le parti libéral doit se demander avant d'arrêter ses plans et de combiner son ordre de bataille.

II

Il est indispensable, afin de déterminer exactement les conditions dans lesquelles doit s'engager la campagne prochaine, de consulter les chiffres que les forces électorales des

Digitized by Google

partis ont atteints dans les luttes antérieures. On y trouve de sûres indications, des présomptions sérieuses sur les résultats probables des luttes futures.

Le parti clérical possède actuellement des majorités parlementaires telles qu'il n'en a jamais eues. A la Chambre des représentants, sur 138 sièges, la droite en occupe 94, tandis que la gauche n'en possède que 44. Les catholiques ont 50 voix de majorité.

La majorité des deux tiers nécessaire pour l'adoption de tout changement à la Constitution étant de 92 voix, ils ont aujourd'hui *deux voix* de plus qu'il ne leur sera nécessaire pour effectuer, dans les Chambres nouvelles, la revision *à eux seuls*, sans aucun concours étranger.

Ils n'ont donc besoin de conquérir aucun siège nouveau; s'ils réussissent à conserver les positions acquises, ils seront maîtres de la situation.

Pour aboutir non pas à se saisir du gouvernail, à s'emparer de la direction du navire, mais pour y avoir une part, même modeste, pour que son concours soit nécessaire, et qu'elle puisse le subordonner à des conditions librement posées, pour n'être pas enfin réduite à une minorité négligeable, condamnée à rester la spectatrice de la destruction de ses droits, de son avenir, l'opinion libérale doit entamer les positions du parti clérical, ne fût-ce que par la conquête de quelques sièges.

Ces sièges, où peut-elle espérer les prendre?

Écartons tous les arrondissements qui de part et d'autre paraissent imprenables, où l'une des opinions est si puissante, jouit d'une si grande prédominance que le triomphe de l'autre serait, dans l'ordre des prévisions, une conception téméraire.

Tels, par exemple, les arrondissements d'Eecloo, Saint-Nicolas, Alost, Termonde, Thielt, Dixmude et d'autres encore, où le libéralisme ne saurait sans imprudence escompter des succès.

Tels encore ceux de Liége, de Mons et de Tournai, où il dispose de forces suffisantes pour ne redouter aucune entreprise, aucune surprise de ses adversaires, où jamais ses cou-

Digitized by Google

leurs jusqu'à ce jour n'ont été sérieusement mises en péril.

Écartons-les et supposons qu'ils restent ce qu'ils sont. Ne nous occupons pas non plus pour le moment de l'arrondissement de Bruxelles, dont nous examinerons la situation tout à l'heure.

Si maintenant l'on suppute les autres arrondissements où l'issue de la lutte est incertaine, où les minorités d'aujourd'hui peuvent devenir majorités, où une propagande énergique, de vigoureux efforts peuvent modifier et renverser la situation présente, on constate que les libéraux disputeront aux cléricaux, avec des chances plus ou moins grandes de succès :

8 sièges à Anvers;
8 sièges à Gand;
1 siège à Ostende;
3 sièges à Nivelles;
1 siège à Thuin;
4 sièges à Namur;
2 sièges à Philippeville:

Ensemble 27 sièges.

Les cléricaux, de leur côté, chercheront à enlever aux libéraux :

7 sièges à Charleroi,
2 — à Thuin,
1 — à Nivelles,
2 — à Huy,
4 — à Verviers,

Ensemble 16 sièges.

Aussi optimiste que l'on soit, est-il possible d'espérer gagner à l'opinion libérale à la fois Gand, Anvers, Namur, Philippeville, Ostende, déloger M. Derbaix de son siège à Thuin, MM. Snoy, Pastur et Dumont de leurs sièges à Nivelles?

Quelque foi que nous ayons dans le courage et l'ardeur de nos amis de province, pourrions-nous compter sur un triomphe

Digitized by Google

général et complet? Les élections des six dernières années dans les arrondissements où la lutte va s'engager à nouveau ne sont guère faites, il faut bien l'avouer, pour nous inspirer une aussi absolue confiance.

L'arrondissement d'Anvers depuis plus de vingt-cinq ans est représenté tant à la Chambre qu'au Sénat par une députation cléricale.

L'opinion libérale n'y a, pendant cette longue période, remporté que d'éphémères succès. En 1878, dans les élections sénatoriales, les libéraux triomphèrent, mais la première vacance qui s'ouvrit ensuite au Sénat fut l'occasion d'une revanche cléricale. Et, en juin 1884, la dissolution de la haute assemblée emporta les trois sénateurs libéraux survivants.

M. Léopold De Wael, à deux reprises, dans des scrutins partiels, fut élu représentant, mais à de faibles majorités; encore, les succès qu'il remporta avaient-ils un caractère presque personnel. Il les dut à son prestige et à sa popularité de magistrat communal. En 1888, la liste cléricale entière passa à 500 voix de majorité, et, il y a à peine six mois, lorsqu'il fallut pourvoir au remplacement de M. Victor Jacobs, les libéraux laissèrent leurs adversaires seuls et sans contestation régler sa succession parlementaire. M. Bausart fut élu sans lutte.

A Gand, la situation du parti libéral pendant quelque temps a été plus solide et plus brillante. En 1878, la liste libérale l'emporte à 500 voix, majorité inattendue, qui surprend tout le monde. Mais en 1882, cette majorité tombe à 60 voix. En 1886, elle disparaît pour faire place à une majorité cléricale de 200 voix. En 1890 enfin, celle-ci grossit et atteint 400 voix.

En 1884, Namur qui s'était donné une représentation libérale, la renverse sous une majorité cléricale de 300 voix, qui, dans les élections de 1888, se maintient à 200 voix.

Philippeville dispose de deux sièges à la Chambre. Des libéraux, MM. de Baillet-Latour et Mineur, durant longtemps les occupèrent. En 1880, les cléricaux s'efforcent de les en déposséder. Ils succombent avec une minorité de 100 voix.

Digitized by Google

Mais en 1884, ils reviennent à la charge et parviennent à éliminer M. Mineur. En 1888, leur succès se confirme; ils triomphent avec 40 voix de majorité.

A Ostende, les forces des deux partis se balancent à quelques voix près. Deux représentants libéraux, MM. Van Iseghem et Janssens, représentèrent pendant une durable suite d'années cet arrondissement à la Chambre. M. de Stuers y maintint victorieuse pendant quelque temps la tradition libérale. Mais en 1888 il échoua devant M. Carbon, qui l'emporta sur lui de 27 voix.

En 1886, l'arrondissement de Thuin envoyait trois libéraux à la Chambre; la majorité libérale était considérable, elle montait à plus de 250 voix. Mais quatre ans plus tard, elle faiblissait; et l'un des élus de 1886, M. Gigot, restait sur le carreau, battu par M. Derbaix.

L'arrondissement de Nivelles semblait définitivement acquis au libéralisme. En 1880, les cléricaux y avaient succombé, à près de 400 voix de majorité. Mais un revirement se produisit, et, en 1884, les représentants libéraux sortants, dont un membre du cabinet, mordirent la poussière. En 1888, il est vrai, l'opinion libérale regagna une grande partie du terrain perdu. M. de Burlet fut distancé par M. Henricot, qui alla renforcer la gauche. Une différence de 30 voix à peine séparait les candidats libéraux vaincus de MM. Snoy, Pastur et Dumont, réélus.

Cette revue rapide de la situation du parti libéral dans l'ensemble du pays montre d'une manière saisissante, par des chiffres — les meilleures et les plus claires des raisons — l'étendue des difficultés à vaincre, le nombre et les forces de l'ennemi à disperser, la somme d'énergie, de discipline, d'enthousiasme dont il sera besoin pour en triompher.

Il ne lui faudra pas accomplir de moindres efforts pour sauvegarder les positions dont il est maître que pour conquérir celles où les cléricaux se retranchent. Ceux-ci s'apprêtent partout à la lutte. Ils mobiliseront leurs milices, déploieront toutes leurs ressources d'argent, de propagande et d'influences.

A Verviers, où il n'y a pas longtemps M. Loslever réussis-

Digitized by Google

sait à grouper une majorité catholique; à Thuin, où déjà M. Derbaix a pratiqué une brèche dans la députation libérale; à Nivelles, où l'action gouvernementale tout entière sera mise sans doute au service de M. de Burlet; à Charleroi, où M. Drion a conservé des sympathies, le parti catholique mettra tout en œuvre pour reprendre ses avantages, ramener à lui le corps électoral et ressaisir les sièges qui lui ont échappé.

Il serait téméraire, dans de semblables conditions, de concevoir l'espérance de vaincre partout, de conserver intactes les positions acquises, d'emporter toutes celles que l'on convoite.

Soyons optimistes et admettons que l'on obtienne ce résultat considérable : les libéraux maintenant d'une part toutes les positions qu'ils occupent, réussissant d'autre part à enlever la moitié de celles que détiennent les catholiques.

Ceux-ci, dans notre hypothèse, perdraient donc, la fraction étant légèrement forcée pour la facilité du calcul, 14 sièges sur 27.

Il s'ensuivrait, au sein de la Chambre, un déplacement de 28 voix.

La droite, qui compte actuellement 94 membres, n'en compterait plus que 80. La gauche, au lieu de 44, en compterait 58.

La majorité cléricale de 50 voix se réduirait donc à 22 voix.

III

Nous n'avons point parlé jusqu'ici de l'arrondissement de Bruxelles. Nous l'avons réservé afin de montrer qu'en toute hypothèse son rôle sera décisif.

Le parti libéral y peut conquérir 13 sièges, de telle sorte que si les conjectures favorables que nous avons faites se réalisent, ces 13 voix venant s'ajouter aux succès partiels remportés par les libéraux dans les provinces, succès que nous avons estimés à 14 voix, la gauche atteindrait le chiffre de 71 membres. La droite n'en compterait plus que 67. La majorité serait déplacée. Le parti libéral reprendrait le pouvoir et assumerait la direction de la réforme constitutionnelle.

Digitized by Google

Mais si, écartant partout les hypothèses optimistes, nous supposons que le parti libéral soit battu en province et y conserve seulement les positions qu'il occupe aujourd'hui, son succès à Bruxelles suffirait pour détruire la majorité des deux tiers dont disposent aujourd'hui les cléricaux et qui leur permet de modifier la Constitution sans avoir à compter avec personne; ce succès unique réduirait la droite à 81 voix, porterait les forces de la gauche à 57 voix, rendrait le concours de celle-ci indispensable et lui assignerait dans l'œuvre de la revision une participation agissante et efficace.

Bruxelles est donc la clef des positions cléricales. Avec Bruxelles, le cléricalisme a l'espoir, s'il se borne soit à maintenir sa situation dans le reste du pays, soit à compenser par des succès partiels les pertes qu'il pourrait encourir, de retrouver dans la Chambre nouvelle la majorité des deux tiers dont il a besoin pour opérer souverainement et en maître la réforme constitutionnelle.

C'est donc à Bruxelles que se livrera l'engagement décisif. C'est à Bruxelles qu'il faut vaincre.

L'augmentation du nombre des députés, par suite de l'accroissement progressif de la population, fait mieux encore apparaître l'importance et le prix de la victoire.

Bruxelles, à en croire la presse officieuse, aura deux députés nouveaux, ce qui porte à dix-huit au lieu de seize le chiffre de sa représentation, à quinze au lieu de treize le nombre de sièges à conquérir (1).

La nécessité qui s'impose au libéralisme, pour reprendre dans le pays, sinon la prépondérance, tout au moins le rôle actif auquel son passé, les idées qu'il représente et qui ne peuvent périr lui donnent droit, de se ressaisir de l'arrondissement de Bruxelles qui lui a échappé, ne doit point l'effrayer.

(1) Il est à remarquer que les autres sièges nouveaux sont attribués en majorité, d'après les renseignements que publie le *Journal de Bruxelles*, à des arrondissements qui appartiennent actuellement à l'opinion catholique. Anvers en aurait 2; Malines, Louvain, Ostende, Gand, St-Nicolas respectivement 1.

Deux arrondissements libéraux seuls verraient leur représentation augmentée. Liége aurait 2 députés nouveaux, et Charleroi 1.

Digitized by Google

Bruxelles est assurément, de tous les arrondissements où la lutte va s'engager, celui qui offre aux libéraux le champ de bataille le plus propice, les conditions les plus favorables, les plus sérieuses chances de succès.

Quelles sont à Bruxelles les forces respectives des partis?

C'est ce qu'il y a lieu d'examiner impartialement et attentivement.

Nous aurons une fois de plus recours aux chiffres, qui ne peuvent tromper; on trouvera dans le tableau suivant, où nous avons noté les résultats des diverses élections dont Bruxelles a été le théâtre depuis 1884, l'indication exacte de la puissance électorale des divers groupes d'opinions entre lesquels se partage la capitale.

Deux diagrammes résument ces données et leur donnent une forme plus concise et plus saisissante.

TABLEAU RÉTROSPECTIF

DES

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES.

1884-1892.

N. B. — Nous n'avons indiqué pour les élections générales que les candidats de chaque liste ayant obtenu le plus grand et le plus petit nombre de voix.

Élections du 11 juin 1884 (Chambre des représentants).

Inscrits : 20,626. — Votants : 18,246. — Nuls : 1,021.

Majorité absolue : 8,579.

Cléricaux-indépendants (ÉLUS).		*Libéraux unis*.	
d'Oultremont. . . .	9,086 voix.	Van Humbeeck . . .	7,669 voix.
Renson	8,837 —	Janson	7,439 —
		Féron.	7,316 —
		Robert	7,304 —

Socialistes.

Picard	440 voix.
De Paepe	347 —
Van Caubergh	307 —

Digitized by Google

Élection du 8 juillet 1884 (Sénat, après dissolution).

Inscrits : 20,626. — Votants : 17,874 — Nuls : 121.

Majorité absolue : 8,877.

Cléricaux-indépendants.		*Libéraux unis.*	
Allard.	8,852 voix.	Graux.	8,745 voix.
Powis.	8,645 —		

BALLOTTAGE.

Ballottage du 15 juillet 1884.

Inscrits : 20,626. — Votants : 18,609.

Cléricaux-indépendants.		*Libéraux unis* (ÉLUS).	
Allard.	8,969 voix.	Bisschoffsheim . . .	9,517 voix.
Van Meerstraeten . .	8,752 —	Mignot	9,362 —

Élection du 11 mai 1886 (Chambre des représentants).

Inscrits : 21,721. — Votants : 17,299. — Nuls : 177.

Majorité absolue : 8,564.

Clérical-indépendant.		*Libéral.*	
Jacmart	6.929 voix.	Buls	6,339 voix.

Progressiste.

Janson . . . . . 3,799 voix.

BALLOTTAGE.

Ballottage du 18 mai 1886.

Votants : 18,001. — Nuls : 129.

Clerical-indépendant.		*Libéral* (ÉLU).	
Jacmart	7,900 voix.	Buls	9,919 voix.

Élection du 28 octobre 1886 (Chambre des représentants).

Inscrits : 21,555. — Votants : 5,257. — Nuls : 181.

Libéral (ÉLU).		*Socialiste.*	
Guillery	4,062 voix.	Anseele	1,014 voix.

Digitized by Google

Élections du 12 juin 1888.

Inscrits : 24,498.

Sénat.

Votes valables : 18,489. — Nuls : 778.

Majorité absolue : 9,245.

Cléricaux-indépendants.		*Libéraux.*	
Allard	8,121 voix.	de Brouckere	6,907 voix.
t'Kint	7,960 —	Cantoni	6,562 —

Progressistes.

Mignot	3,589 voix.
de Renesse	3,465 —

BALLOTTAGE.

Chambre.

Votes valables : 18,611. — Nuls : 671.

Majorité absolue : 9,306.

Cléricaux-indépendants.		*Libéraux.*	
Somzé	8,191 voix.	Buls	6,933 voix.
Jacmart	7,916 —	Van Meenen	6,512 —

Progressistes.

Janson	3,550 voix.
Féron	3,372 —

Socialistes.		*Flamands.*	
De Paepe	994 voix.	De Deyn	504 voix.
Volders	930 —	Kops	371 —
Delporte	901 —		

BALLOTTAGE.

Ballottage du 19 juin 1888.

Sénat.

Cléricaux-indépendants.		*Libéraux.*	
Allard	9,448 voix (ÉLUS).	de Brouckere	9,306 voix (ÉLU).
Heremans	9,317 —	Bisschoffsheim	9,291 — (NON ÉLUS).
t'Kint	9,299 — (NON ÉLU).	Cantoni	9,210 —

Digitized by Google

Chambre.

Cléricaux-indépendants.		*Libéraux.*	
Somzé . . .	9,550 voix (ÉLUS).	Buls . . .	9,316 voix (ÉLU).
Nerinckx . .	9,325 —	Guillery . .	9,294 — (NON ÉLUS).
Théodor . .	9,291 — (NON ÉLU).	Van Meenen .	9,118 —

Élection du 21 octobre 1888 (Chambre des représentants).

Inscrits : 24,498. — Votants : 13,579. — Nuls : 213.
Majorité absolue : 6,684.

Clérical-indépendant.		*Libéral.*	
Powis.	5,108 voix.	Graux.	5,349 voix.

Progressiste.

Féron. . . . . 2,384 voix.
(Van Bunnen : 526 voix).

BALLOTTAGE.

Ballottage du 28 octobre 1888.

Votants : 16,167. — Nuls : 279.

Clérical-indépendant.		*Libéral.*	
Powis.	8,050 voix.	Graux.	7,838 voix.

Élection du 3 juin 1889 (Chambre des représentants).

Votants : 15,629. — Nuls : 199. — Majorité absolue : 7,716.

Clérical-indépendant.		*Libéral.*	
De Becker	6,410 voix.	Graux.	4,201 voix.

Progressiste.

Janson . . . . . 4,818 voix.

BALLOTTAGE.

Ballottage du 10 juin 1889.

Votants : 19,372. — Nuls : 231.

Clérical-indépendant.		*Libéraux unis.*	
De Becker	8,602 voix.	Janson. . . .	10,539 voix (ÉLU).

Élection du 24 novembre 1890 (Chambre des représentants).

Votants : 15,598. — Nuls : 123. — Majorité absolue : 7,739.

Clérical-indépendant.		*Libéraux unis*	
Théodor	6,932 voix.	Graux. . . .	8,543 voix (ÉLU).

Digitized by Google

A._RÉPARTITION DES VOTES DANS LES ÉLECTIONS DE BRUXELLES. PROPORTION POUR 100.

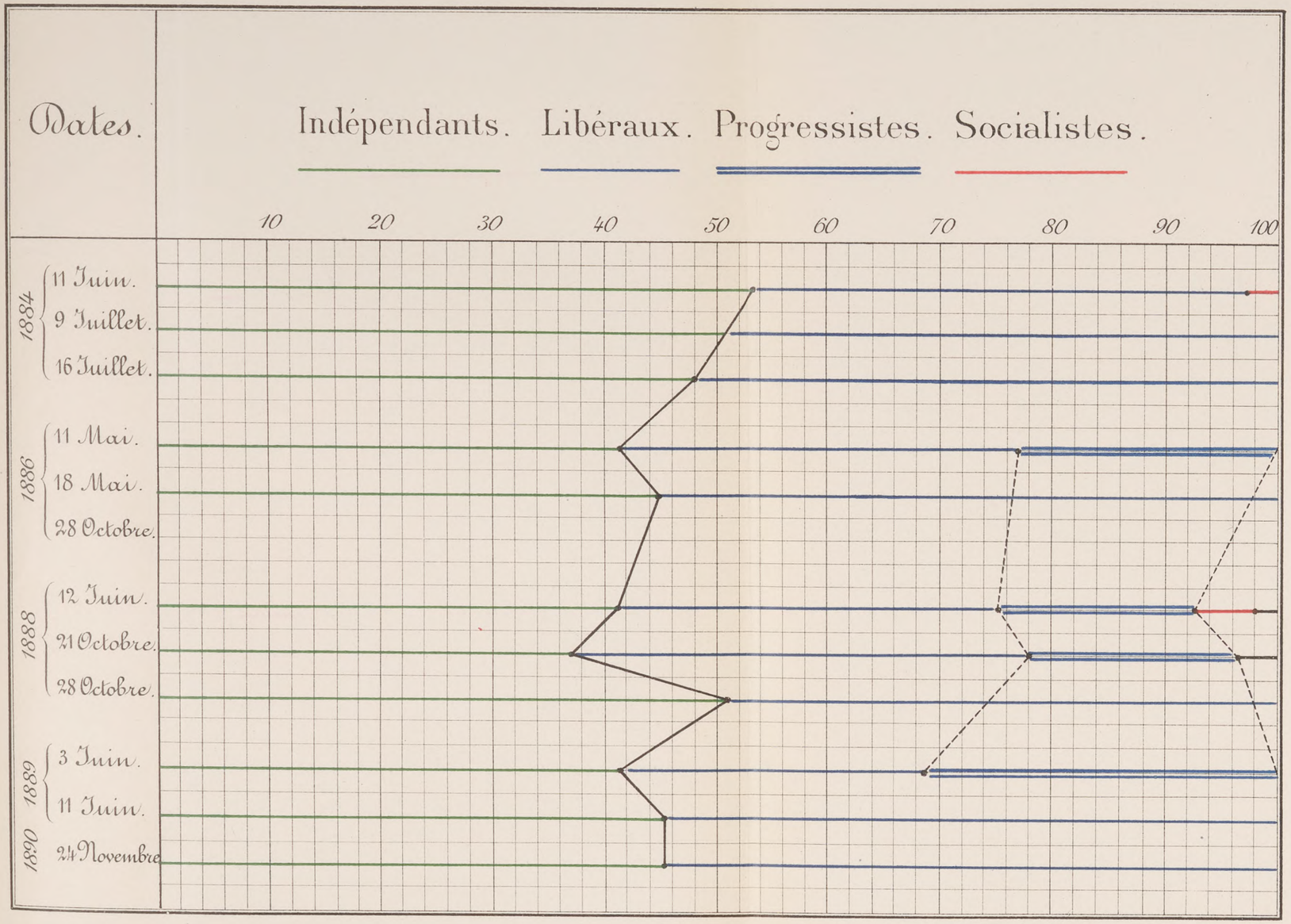

Dates.	Indépendants.	Libéraux.	Progressistes.	Libéraux unis.	Socialistes.	Flamands.	Catholiques.
1884 11 Juin.	53.3			44.5	2 2		
9 Juillet.	50.1			49.9			
16 Juillet.	48.3			51.7			
1886 11 Mai.	41.3	36.0	22.7				
18 Mai.	44.5			55 5			
28 Octobre.							
1888 12 Juin.	41.1	34.3	17.6		4.8	2.1	
21 Octobre.	37.5	40.5	18.2				3.8
28 Octobre.	50.7			49.3			
1889 3 Juin.	41.6	27.2	31.3				
11 Juin.	44.9			55.1			
1890 24 Novembre	44.8			55.2			
Moyennes (1886 1890)	43.8	34.5	22.4	53.3			
		56.9					

Digitized by Google

Digitized by Google

B. ÉLECTIONS DE BRUXELLES _ NOMBRES ABSOLUS _ CANDIDATS AYANT OBTENU LE PLUS DE VOIX.

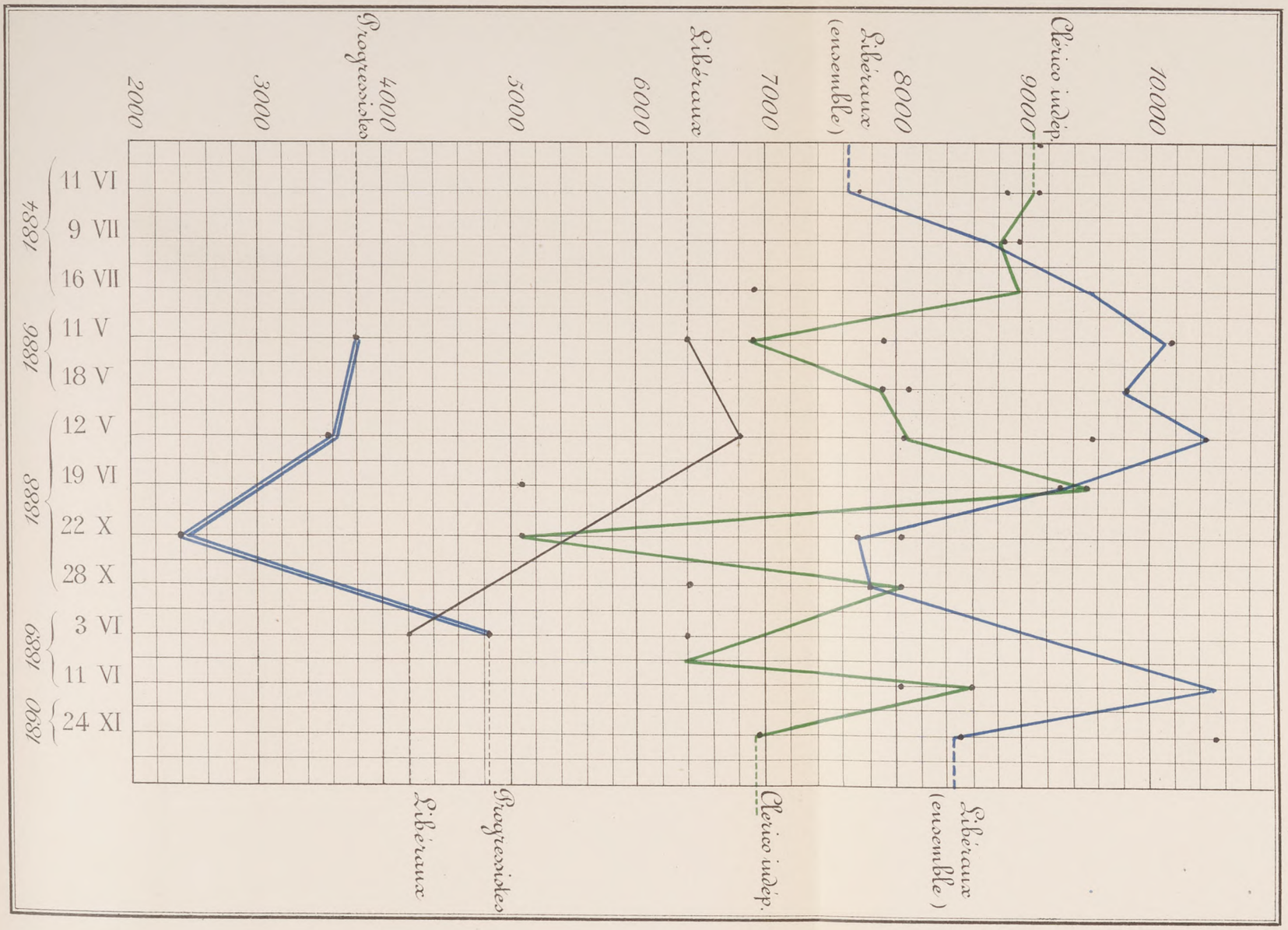

Digitized by Google

Le diagramme A et les calculs de proportion qui l'accompagnent permettent de juger exactement du mouvement des partis à Bruxelles depuis 1884.

On voit que la force des cléricaux-indépendants se maintient à un taux presque uniforme. Elle a atteint son maximum en 1884. Aux élections du 11 juin, elle représentait 53.3 p. c. des votants. Son minimum a été de 37.5 p. c. le 21 octobre 1888 (élection Graux-Féron-Powis). Dans l'ensemble, et si l'on embrasse les luttes diverses auxquelles les cléricaux-indépendants ont pris part de 1886 à 1890, on constate qu'ils forment en moyenne 43.8 p. c. des votants. Ils n'en constituent donc pas la moitié, mais il leur est arrivé cependant à trois reprises de la dépasser légèrement.

Isolés et combattant séparément, les deux groupes dissidents du libéralisme sont chacun inférieurs en nombre à l'armée cléricale. Entre eux, ils sont inégaux.

Le 11 mai 1886 (élection Buls-Janson-Jacmart), la force des libéraux modérés se traduit par la proportion 36 p. c.; le 21 octobre 1888 (élection Graux-Féron-Powis), par la proportion 40.5 p. c.

Les progressistes, réduits à eux-mêmes, restent au-dessous de ces chiffres. Le 12 juin 1888 (élections générales), ils tombent à 17.6 p. c. des votants. Le 21 octobre (élection Graux-Powis-Féron), ils restent à 18.2 p. c. Ils se relèvent le 3 juin 1888 et atteignent 31.3 p. c. Mais on se souvient des circonstances exceptionnelles de cette élection; M. Janson revenant de la cours d'assises de Mons, où s'était déroulé avec fracas le procès du grand complot, devint l'incarnation de la protestation que soulevaient dans tout le pays les scandales de l'affaire Pourbaix. Il fut porté à la Chambre par un immense élan d'opinion.

La moyenne électorale atteinte par les groupes libéraux s'établit ainsi :

Libéraux modérés : 34.5 p. c.
Progressistes : 22.4 p. c.

Unis, marchant confondus dans les mêmes rangs, les libé-

Digitized by Google

raux de toutes nuances forment plus de la moitié des électeurs. Ils atteignent le 18 mai 1886 (élection Buls), le 10 juin 1889 (élection Janson), le 24 novembre 1890 (élection Graux), les proportions de 55.5, 55.1, 55.2 p. c. des électeurs votants. Leur moyenne de 1886 à 1890 est de 53.3 p. c., tandis que celle des clérico-indépendants ne dépasse pas 43 8 p. c.

Les forces additionnées des deux fractions libérales, lorsqu'on les envisage dans les circonstances où elles luttaient à la fois entre elles et contre l'adversaire clérical, s'élèvent à un chiffre total plus élevé encore, 56.9 p. c.

De ces chiffres se dégagent irrésistiblement les conclusions suivantes : c'est que, divisés, chacun des groupes libéraux est impuissant à triompher des clérico-indépendants, c'est qu'unis, ils les écrasent, c'est que, se combattant l'un l'autre, le groupe libéral modéré dispose de forces sensiblement plus considérables que le groupe progressiste.

De là, enfin, cette dernière conclusion qui s'impose : la nécessité absolue, inéluctable d'une entente étroite, loyale et sincère entre tous les libéraux de la capitale, sans distinction de nuances, pour reprendre Bruxelles au cléricalisme, déposséder la droite de la majorité des deux tiers qui la rend maîtresse de la réforme constitutionnelle, et peut-être même, si les libéraux de province remportent des avantages et joignent des succès au nôtre, ressaisir la direction du gouvernement du pays.

IV

Cette entente est-elle logique? Est-elle possible? Nous en sommes convaincu, et l'allons démontrer.

Les libéraux et les progressistes bruxellois réclament ensemble une large et démocratique extension de l'électorat.

Ils veulent les uns et les autres appeler aux urnes des couches profondes de citoyens jusqu'ici exclus des droits politiques et qui en réclament leur part. Tous veulent asseoir notre régime électoral sur des bases plus étendues, le rapprocher de la source populaire, afin qu'il s'y fortifie et s'y rajeunisse.

Digitized by Google

Unis sur le principe, les deux groupes sont divisés sur la mesure dans laquelle il convient de l'appliquer aujourd'hui.

Les progressistes vont droit à la formule la plus large qui englobe toutes les autres, au suffrage universel.

Un grand nombre de libéraux qui jusqu'à présent ont marché d'accord, à l'état de groupe organisé, sous la direction de chefs reconnus, investis de leur confiance par des manifestations multiples et non équivoques, repoussent le suffrage universel absolu ; ils y voient des inconvénients graves, et ils sont résolus à s'arrêter à une mesure intermédiaire.

Entre ces deux groupes, il n'y a point, au sujet de la réforme électorale, d'opposition de principes. Il y a une simple différence de mesure. Ils tendent au même but ; ils veulent la même chose, mais à des degrés différents. La voie qu'ils suivent est la même ; les uns veulent la parcourir tout entière, les autres s'arrêter en chemin.

Pourquoi ne feraient-ils pas ensemble l'étape commune ? Où sont sur cette première et longue partie du chemin les barrières qui les empêchent de se joindre en vue d'une lutte commune, contre un ennemi également redoutable pour tous deux, dont ils triompheront s'ils sont unis et qui les battra s'ils sont divisés.

On a demandé où est la plate-forme électorale. Les circonstances la formulent et l'imposent : revision constitutionnelle par une large et démocratique extension du droit de suffrage ; nécessité de s'allier pour empêcher les cléricaux d'effectuer à eux seuls la revision contre les libéraux et les progressistes.

Chercher une plate-forme plus précise ce serait rendre l'alliance impossible ou stérile. Exiger de tous les libéraux un serment de foi et hommage envers le suffrage universel absolu, c'est chasser de l'armée, qui doit entrer en ligne au mois de juin, un contingent nombreux et indispensable ; c'est provoquer les désertions, exciter les hésitants à passer à l'ennemi ; c'est courir à la défaite.

Toute lutte entre les libéraux et les progressistes, fût-ce au premier tour, avec des listes complètes ou incomplètes conduirait aux périls et aux déceptions.

Digitized by Google

Comment concevoir la possibilité, après des débats violents dans la presse, dans les meetings, qui se prolongeraient pendant plusieurs semaines, de ramener au ballottage, en huit jours, ceux que l'on aurait, la veille encore, traités en ennemis?

De dures expériences ont été faites à cet égard, et on les verrait se renouveler.

Pour que la coalition soit efficace, il faut qu'elle soit scellée dès l'ouverture de la période électorale; qu'elle soit ferme et loyale; que chacun des partis y apporte des sentiments de sincère et énergique solidarité, et soit résolu à mettre en commun toute la puissance, toutes les influences politiques dont il dispose. Avec de la bonne volonté et de la tolérance, un semblable accord s'établirait aisément entre deux groupes politiques qui, pour réaliser la réforme électorale, marchent dans la même direction.

Ainsi comprise, ainsi conclue l'alliance, qui est nécessaire, serait invincible.

**

Digitized by Google

TALLEYRAND ET LA BELGIQUE[1]

III

Nous avons dit dans notre précédent article que, contrairement aux espérances du Congrès national, la Conférence de Londres s'était refusée à modifier ses dispositions en ce qui concernait les frontières respectives de la Belgique et de la Hollande et que même, prévoyant le cas où les deux pays se refuseraient à lui obéir, elle avait mis à l'étude les moyens de les y contraindre par la force des armes.

La volonté de la Conférence s'exprimait avec d'autant plus de force que l'état général de l'Europe restait on ne peut plus précaire, que l'on redoutait à chaque instant une commotion et que la question hollando-belge était considérée par les plénipotentiaires des grandes puissances comme une sorte de boîte de Pandore qu'il fallait à tout prix fermer au plus tôt.

C'est dans ces conjonctures, si pénibles pour eux, que les délégués du Congrès prirent le chemin de Londres pour y aller chercher la réponse du prince Léopold au vote de leur assemblée qui l'appelait au trône de Belgique. M. Devaux, accompagné cette fois de M. Nothomb, était encore du voyage et tous deux avaient la mission de ne rien négliger de ce qui pourrait amener une terminaison du conflit conforme aux vœux unanimes de leurs compatriotes. Tout ce qu'il était humainement possible de dire et de faire fut dit et fait par eux pour tâcher d'obtenir ce résultat, mais force leur fut bien de se

(1) *Mémoires du prince de Talleyrand*, IV^e^ volume. Paris, Calmann-Lévy, 1891. — Voir a *Revue de Belgique* du 15 octobre 1891 et du 15 janvier 1892.

Digitized by Google

rendre à l'évidence et de renoncer à l'espoir de succès qu'ils avaient pu emporter à leur départ de Bruxelles.

Bien que Talleyrand juge nos envoyés « trop peu familiarisés avec les affaires », il est forcé de reconnaître qu'ils ne manquent pas de « chercher à tirer parti de toutes les circonstances » et que leur cause est digne du plus vif intérêt. Il doit constater aussi, sur le témoignage de M. Van Praet, qui a été adjoint à la mission et dont la conversation lui plaît infiniment, que les excitations françaises sont pour quelque chose et même pour beaucoup dans l'opposition faite en Belgique aux décisions de la Conférence et que ces excitations ont parfois leur source bien près du trône. Que n'imagine-t-on pas, au surplus, pour fléchir à ce moment décisif l'intraitable obstination du roi Guillaume? On va, connaissant sa préférence pour son second fils, jusqu'à songer à donner à celui-ci la couronne de Grèce, comptant ainsi rendre le père plus conciliant (1); mais la tentative échoue comme toutes les autres, le roi Guillaume y reste sourd et la repousse avec une sorte de dédain.

Que l'opposition même du roi des Pays-Bas ait contribué à atténuer celle des Belges, cela ne paraît pas douteux et c'était, du reste, le meilleur argument dont on se servait à Londres pour convaincre nos délégués. Comment, leur disait-on, le traité que l'on vous propose est-il si mauvais, puisque votre ennemi se prétend lésé par lui et le repousse? L'argument était fort sérieux; les délégués se résignèrent donc à subir la loi qu'ils n'avaient pas faite. Ce traité, connu sous le nom des dix-huit articles et signé à Londres le 26 juin, était aux yeux de Talleyrand la meilleure des solutions. « Il favorisait sensiblement la Belgique, dont les intérêts étaient ménagés et assurés par la rédaction donnée aux dispositions relatives à Maestricht et au grand-duché de Luxembourg », et cela pourtant « sans blesser tellement les droits du roi de Hollande, qu'il lui fût impossible d'y donner son adhésion ». D'après l'ambassadeur de Louis-Philippe, on devait ce résultat à l'influence de la France, ce qui veut dire à la sienne, et l'on reconnaît bien

(1) Page 219.

Digitized by Google

ici encore la complaisance avec laquelle il s'étend sur ses œuvres.

A peine eurent-ils adhéré au traité, les délégués belges furent reçus par le prince Léopold et l'entendirent prononcer le discours désormais historique dans lequel se trouvait cette phrase si souvent répétée depuis : « Les destinées humaines n'offrent pas de tâche plus noble et plus utile que celle d'être appelé à maintenir l'indépendance d'une nation et à consolider ses libertés. » Ce discours était une acceptation au trône, mais une acceptation sous réserve. Le Congrès devait ratifier les dix-huit articles et les députés, s'ils se portaient garants de l'assentiment de leurs collègues, n'en pouvaient pas donner l'assurance officielle. Ils partirent le lendemain même afin de le provoquer.

Pendant qu'ils s'embarquaient, le plénipotentiaire de France prenait la plume et écrivait deux lettres à retenir. Dans l'une, il exposait les événements à son ministre et regrettait que le discours du prince Léopold n'eût pas été tel qu'il l'avait désiré ; dans l'autre, il exprimait ses regrets au prince lui-même : « J'avais supplié Votre Altesse Royale de ne pas se montrer uniquement attachée à l'Angleterre, et je vois avec beaucoup de peine, dans son intérêt même, qu'elle a omis au dernier moment la phrase conciliante, utile et prudente, qu'elle avait permis à l'ambassadeur de France de lui remettre par écrit, que je lui ai rappelée hier soir et qu'elle m'avait promis d'y insérer. Quand il s'agit de faciliter le présent et d'assurer l'avenir, il faut éviter avec soin de blesser les vanités et les préjugés. » Le reproche est assez vif, mais il est vertement relevé : « Mon cher prince, écrit Léopold, ce que j'ai dit par rapport à l'Angleterre est simplement la relation d'un fait historique passé. J'avais bien désiré dire quelque chose de plus positif sur la France ; mais j'ai mis dans le projet de la conférence les mots que vos collègues *disaient venir de vous* (1). » On conçoit qu'après cette réplique Talleyrand ait écrit à Mme Adélaïde, en lui transmettant copie de la correspondance, qu'il fallait se tenir pour satisfait.

(1) Pages 233 et 319.

Digitized by Google

Le 9 juillet, le Congrès, écoutant à son tour la voix de la raison, adoptait les dix-huit articles; l'acceptation du prince Léopold devenait définitive quelques jours plus tard, et, le 21, on inaugurait le premier roi des Belges.

Le roi Léopold — tel était maintenant son titre — avait eu soin, afin de donner à la France un témoignage particulier de sympathie, de prendre la route de Calais pour se rendre à Bruxelles, et, du port français, sitôt débarqué, il s'était empressé d'écrire à la sœur de Louis-Philippe une lettre significative dans laquelle il faisait allusion à son désir « d'appartenir au roi par les liens les plus directs ». Avant de partir, il avait parlé de ses projets à Talleyrand, et celui-ci, tout fier de la confidence, avait marqué à l'une de ses vieilles amies, *persona gratissima* au Palais-Royal et dont il se servait pour faire parvenir à d'augustes oreilles ce qu'il répugnait à leur dire ouvertement : « On est bien fou en France quand on veut faire du prince Léopold un prince anglais; il est parfaitement le contraire. »

Il y avait plus encore qu'un fond de vérité dans cette appréciation du rusé diplomate. Dès l'instant où il avait accepté la couronne, le roi Léopold était devenu avant tout un prince belge, profondément convaincu de toute l'élévation de sa tâche et sachant à quels devoirs il était astreint également envers toutes les puissances garantes de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique. Ces devoirs, il les avait remplis envers l'Angleterre dans son discours aux délégués du Congrès national, envers la France par sa démarche à Calais et par sa promptitude même à se rendre sur le sol belge; il les remplissait aussi vis-à-vis de tous les gouvernements, puisqu'il mettait un terme à une situation agitée qui eût pu tourner fort vite à l'anarchie. Casimir Périer, le premier, l'avait compris et lui en avait su gré. L'installation et la reconnaissance de Léopold étaient à ses yeux le dénouement de ce que l'on appelait « la crise belge », et Talleyrand partageait son sentiment.

Par malheur, un gros point noir restait à l'horizon. Le roi Guillaume n'avait pas ratifié comme le Congrès le traité des dix-huit articles. En vain la Conférence lui avait-elle dépêché le plénipotentiaire autrichien, M. de Wessenberg, pour l'amener à

Digitized by Google

composition ; rien n'avait pu le fléchir. Au contraire, il avait rassemblé autour de Bréda des forces imposantes et il annonçait la ferme résolution de châtier ceux qui n'étaient à ses yeux que des rebelles et un usurpateur. Déçu dans toutes ses espérances, voyant sa popularité compromise en Hollande, le prince d'Orange avait fait sa soumission et brûlait de prendre à la tête de ses troupes une revanche de ses échecs diplomatiques. On sait le reste. Rompant l'armistice sur lequel les Belges, trop confiants, se reposaient avec sécurité, l'armée hollandaise envahit la Belgique, bat les forces qu'elle trouve sur son chemin et inflige à nos armes, auprès de Louvain, une sanglante et terrible défaite. Le roi Léopold fait des prodiges de valeur avec les éléments solides que comprennent ses trop jeunes troupes ; il est débordé, et la panique s'empare d'une armée sans cohésion, sans discipline, sans chefs aguerris. Aussitôt la France et l'Angleterre interviennent, le protocole du 6 août censure sévèrement l'acte du roi Guillaume et approuve l'emploi d'une armée française à laquelle le roi Léopold a eu recours, en même temps que l'envoi d'une escadre anglaise sur l'Escaut. Mais des scrupules constitutionnels arrêtent le cabinet belge, et l'on attend le vote des Chambres pour laisser entrer en Belgique les troupes rassemblées sur la frontière française et dont la marche en avant avait heureusement suffi pour tenir les Hollandais à distance.

On était donc bien loin d'avoir tout réglé, tout arrangé, tout pacifié, et les défiances, les difficultés renaissaient de plus belle. L'obligation de permettre une intervention armée de la France avait irrité au plus haut point les puissances. Palmerston, se souvenant d'une proposition machiavélique de Talleyrand, n'était pas loin d'accuser la France d'avoir poussé sous main le roi Guillaume, et il se joignait aux autres plénipotentiaires pour exiger les plus formelles garanties quant à la mission assumée par les troupes du maréchal Gérard et à la durée de cette mission. Irrité à Londres, on l'était aussi à Paris, où les scrupules de notre ministère, la prudence du roi Léopold causaient plus encore que de l'étonnement. Mais, ce qu'il y a de plus triste, c'est que la défaite de Louvain produisait partout une impression absolument défavorable pour notre

Digitized by Google

pays. Après le langage tenu au Congrès et dans les journaux, après les prétentions émises devant la Conférence, il fallait vaincre et l'on était vaincu. Nous n'avons point à approfondir ici les causes de cette défaite qui, en deux jours, avait anéanti nos moyens de défense et mis la capitale à la merci d'un coup de main du vainqueur. Nous l'avons dit plus haut, on devait payer cher l'absence de toute réorganisation sérieuse de nos forces et l'excès de confiance dans lequel on était tombé à la suite des admirables traits d'héroïsme de nos volontaires. En rase campagne, devant des troupes bien armées et bien conduites, il n'est plus question de courage et de bravoure individuelle; c'est la solidité, l'esprit militaire, la confiance réciproque des chefs et de leurs soldats qui décident du sort des batailles.

Veut-on la preuve de la déconsidération dans laquelle nous étions tombés par notre faute? Deux lettres vont nous la fournir, et nous les trouvons encore dans la correspondance de Talleyrand avec Mme Adélaïde. « L'Angleterre doit bien trouver dans tout ce qui se passe, écrit le prince, des motifs pour croire qu'il n'y a pas de Belgique possible et que c'est par des idées de partage que l'Europe trouverait la garantie positive d'une paix générale. Mais l'Angleterre est bien éloignée de cette idée. Où en est-on à cet égard en France? » Et on lui répond : « Sans la décision prompte de notre roi et l'arrivée de notre armée en Belgique, la tentative du roi de Hollande aurait eu succès, cela est bien prouvé, et le roi Léopold eût été détrôné. » Si l'on pensait de la sorte dans les milieux qui se proclamaient entièrement favorables aux Belges, qu'était-ce dans d'autres cercles! La Russie et la Prusse, restées partisans de la simple séparation administrative ou de la royauté du prince d'Orange, étaient ravies de l'échec de Louvain, elles en félicitaient chaudement la cour de la Haye, et l'Autriche, ayant sur le cœur l'expédition d'Ancône, voyait avec un plaisir infini la France aux prises avec les susceptibilités de tous les autres pays, qui se souvenaient de l'empire et voyaient avec regret disparaître l'œuvre du Congrès de Vienne.

En tout cas, les deux lettres que nous venons de transcrire

Digitized by Google

sont une précieuse indication des vrais sentiments que l'on nourrissait à notre égard et de ce que nous devons à l'intervention énergique de lord Palmerston. Oui, la France n'avait pas hésité un instant à venir à notre secours, et son aide avait écarté de nous tout danger en obligeant le prince d'Orange à battre en retraite; oui, l'année suivante, c'est la France encore qui devait repousser les Hollandais de notre sol et arracher la citadelle d'Anvers à leurs mains. Mais la sympathie pour un jeune peuple auquel l'unissaient tant et de si étroits liens de race et d'intérêt était-elle bien l'unique mobile qui inspirait les résolutions du cabinet de Paris? Sous ce rapport, le billet de Talleyrand est fort explicite, et les commentaires dont il l'entoure ne le sont pas moins. C'est la revanche des humiliations de 1815 que l'on poursuit, et, à défaut du partage de notre territoire, repoussé avec indignation par lord Palmerston, dont on ne « veut d'aucun côté », et auquel on finit par renoncer, on va tâcher de trouver une compensation dans la destruction des forteresses érigées sur notre sol par la Sainte-Alliance.

Nous touchons ici à l'un des points les plus curieux de ces mémoires, et les documents placés sous nos yeux ne laissent pas de jeter quelque lumière sur une question qui, tout récemment, a repris un semblant d'actualité.

Dès le lendemain de la révolution belge, l'espoir du gouvernement français avait été d'arriver, grâce au morcellement du royaume des Pays-Bas, à la démolition de la ligne fortifiée érigée manifestement en hostilité de la France. Talleyrand avait reçu des instructions positives pour tâcher d'atteindre ce but, et les lettres du général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, comme celles de Mme Adélaïde, comme celles de Louis-Philippe, reviennent sans cesse sur les considérations de tout genre qui militaient en faveur d'une semblable solution. C'était Luxembourg que l'on voulait voir démanteler d'abord, et Talleyrand avait fort sagement répondu que, Luxembourg étant une place de la Confédération germanique occupée par les troupes prussiennes, il était préférable de poursuivre à Berlin, par un accord séparé, l'évacuation et la suppression de cette forteresse. On avait suivi son conseil et l'on n'était pas

Digitized by Google

loin, à la fin de juin 1831, d'arriver de ce côté à une entente. Mais Luxembourg ne suffisait pas, on voulait y joindre toutes les places établies sur notre frontière méridionale. De longues négociations avaient donc eu lieu à Londres et elles avaient abouti au protocole du 17 avril 1831, ainsi conçu : « Les plénipotentiaires des quatre cours ont été unanimement d'avis que la nouvelle situation de la Belgique, sa neutralité reconnue par la France, doit changer son système de défense militaire; que les forteresses sont trop nombreuses pour être efficacement défendues; que l'inviolabilité du territoire belge offre une sécurité qui n'existait pas auparavant, et qu'enfin une partie de ces forteresses, élevées dans des circonstances différentes, pourront être démolies. En conséquence, les plénipotentiaires ont décidé qu'une négociation aurait lieu entre la Belgique et les quatre grandes puissances pour déterminer le nombre et le choix des forteresses qui doivent être démolies. »

On le voit par le texte, la France n'était pas signataire de ce protocole, mais Talleyrand affirme l'avoir provoqué, et son affirmation ne semble pas suspecte, car le document témoigne à coup sûr d'un esprit conciliant envers le cabinet de Paris. Il avait même obtenu davantage. La Conférence ne s'était pas opposée à ce que, pour satisfaire aux exigences de l'amour-propre national, Louis-Philippe fît allusion à la décision des puissances dans son discours d'ouverture des Chambres françaises. A la rigueur, cela eût suffi, et le plénipotentiaire français n'hésite pas à regretter que son gouvernement, par des exigences inadmissibles et une tactique défectueuse, ait compliqué à plaisir un problème déjà fort délicat en lui-même. Néanmoins, pressé par son ministre et son roi, il tenta d'obtenir du prince Léopold, avant son départ pour Bruxelles, des déclarations dont on pût tirer parti à Paris. Il en reçut la lettre suivante, qu'à bon droit il qualifie d'aussi prudente et réservée que le prince lui-même : « Cher prince, je ne perds pas de temps pour répondre aux observations que vous m'avez communiquées relativement à la destination future des places fortes construites en conséquence des traités de 1815. Mon opinion est que les relations entre la France et la Belgique doivent être basées *sur la confiance et l'amitié*. Ne voyant aucune raison

Digitized by Google

pour laquelle la nation belge n'approuverait point les vues conciliatrices des cinq puissances, vous pouvez compter sur ma coopération sincère pour l'adoption de toute mesure qui aura pour objet l'adoption de ces bases. »

Pourquoi cette réserve extrême du roi Léopold, ce soin en quelque sorte jaloux qu'il mettait à ne point traiter la France d'une façon privilégiée et à parler toujours des cinq puissances et de leurs vues communes? Parce que le roi savait par expérience à quel point la question belge provoquait les légitimes préoccupations des cours du Nord et du cabinet de Saint-James. Comme Palmerston l'écrivait à ce moment, « il existe un sentiment public en Angleterre aussi bien qu'en France; et, quoique ce sentiment ne soit pas aussi facilement excité par les petites choses que l'esprit public en France, il y a cependant des points — et la Belgique en est un — sur lesquels ce sentiment est extrêmement susceptible, et ici, une fois réveillé, il ne serait pas facile à apaiser ». Léopold connaissait, pour y avoir séjourné pendant quinze ans, la force de ces réveils de l'opinion publique en Angleterre, et sa conduite rencontrait à Londres un assentiment unanime, si, à Paris, elle était mal comprise et mal interprétée.

Mais à Paris, l'on n'avait qu'un objectif : désarmer l'opposition au trône encore mal assis de Louis-Philippe en fournissant des satisfactions à l'orgueil national. Nous trouvons dans la correspondance transcrite par Talleyrand l'aveu sincère et presque naïf de ces calculs. « Il faut, écrivait Mme Adélaïde, que vous parveniez à obtenir une réparation, un dédommagement qui satisfasse notre amour-propre et l'opinion générale de notre propre pays. C'est avec une parfaite conviction et en toute amitié et confiance que je vous le dis; *c'est de la plus grande importance* pour notre cher roi, son gouvernement et votre propre existence comme ambassadeur. » A ce billet assurément significatif et *ad hominem*, succède une dépêche du général Sébastiani : « Il faut ménager la susceptibilité d'un pays qui se croit offensé par des places qui ont été construites contre nous. C'est toujours le traité que vous avez repoussé en 1815 qui est notre grande difficulté. Nous ne voulons pas le déchirer, mais les puissances doivent prouver à la France que

Digitized by Google

le système de haine qui nous l'imposa n'est plus le sentiment qui les dirige. »

Talleyrand le remarque à juste titre, c'étaient là de belles paroles, mais il était plus aisé de les écrire que de satisfaire aux prétentions qu'elles exprimaient. Il était d'autant plus difficile d'aboutir qu'un armistice avait mis fin momentanément aux hostilités et que, néanmoins, le gouvernement français annonçait l'intention de laisser trente mille hommes en Belgique jusqu'à la démolition des forteresses visées par le protocole du 17 avril. Bien plus, on parlait de faire procéder à cette démolition par les troupes françaises elles-mêmes avant leur retraite.

Pour le coup, on s'apercevait qu'il existait bien « une fibre anglaise qui, depuis deux cents ans, appartient si complètement à la question des Pays-Bas qu'on ne saurait la faire vibrer impunément » (1). Le *Times* fulminait et Palmerston déclarait haut et clair que l'on ne pouvait « prendre en considération la question de la démolition des forteresses avant que les troupes françaises fussent hors de la Belgique ». « Nous avons, ajoutait-il, la ferme intention de démanteler plusieurs de ces forteresses belges, mais nous ne souffrirons jamais que la France nous fasse à cet égard la loi à la pointe de la baïonnette ». La négociation, maladroitement engagée, était donc à recommencer tout entière, et Talleyrand, qui le comprenait mieux que personne, allait de nouveau s'efforcer de trouver d'habiles biais pour sortir du cruel embarras dans lequel l'avaient placé les impatiences du ministère et celles de Louis-Philippe lui-même. Il croyait avoir beaucoup fait, étant donnée l'exaltation des esprits, en obtenant de la Conférence la rédaction d'un protocole par lequel les puissances, après avoir proclamé que la présence des troupes françaises cessait d'être indispensable, s'abstenaient de fixer un terme précis à leur retraite. Mais ce protocole était accueilli à Paris avec la plus aigre mauvaise humeur, et Louis-Philippe prenait la plume pour marquer à son ambassadeur son étonnement de ce que « la situation de la Belgique, celle de son gouvernement et la sienne lui eussent

(1) Page 243.

Digitized by Google

échappé à tel point qu'il n'eût fait nulle difficulté de signer ce singulier protocole ».

En même temps qu'on écrivait de la sorte à Talleyrand, on suivait assez mal un conseil qu'il avait donné et l'on envoyait à Bruxelles un mandataire tout spécial, le comte de Latour-Maubourg, pour conclure directement avec le gouvernement belge une convention entraînant la démolition de ces forteresses qui hantaient positivement l'esprit des ministres français. Si cette mission avait été secrète, si le plénipotentiaire français, venu plus tôt, avait pu conclure en quelques heures une convention acceptable et que les puissances se fussent trouvées en présence du fait accompli, il n'est pas douteux que les choses eussent été terminées du coup. Mais il était loin d'en être ainsi. La mission de M. de Latour-Maubourg était le secret de Polichinelle, lui-même s'en rendait bientôt compte, et au lieu de marcher vers l'apaisement, on marchait au contraire vers l'invenimement des esprits. Dieu sait ce qui fût advenu si le roi de Hollande n'avait apporté des éléments d'accord par le mauvais vouloir obstiné dont il faisait preuve, par ses menaces contre la Belgique et l'augmentation de ses effectifs. Justement effrayés des dangers que de tels préparatifs leur faisaient courir, les Belges en appelaient à la Conférence et réclamaient la conclusion d'un nouvel armistice, sinon d'un traité de paix définitif qui les mît en sûreté. Dès lors, la Conférence consentait à ce que les troupes françaises ne s'éloignassent point aussi rapidement, et l'on envisageait à Paris comme un demi-succès son acquiescement à la prolongation de leur séjour.

C'est à ce moment que, à la faveur du mécontentement causé par le roi de Hollande, une négociation nouvelle s'engageait à Londres. Afin de faciliter l'adhésion de la Belgique à ses vues, Louis-Philippe cherchait à étendre nos frontières du Nord et il développait avec force, dans des lettres remarquables, les raisons qui devaient pousser les puissances à nous laisser maîtres de la Flandre zélandaise. Bien entendu, le roi Léopold, comprenant tout ce que cette combinaison avait d'avantageux, ne restait pas en retard dans les efforts tentés pour la faire aboutir. Il joignait même Maestricht et la rive droite de la Meuse à la

Digitized by Google

Flandre zélandaise, et son plénipotentiaire à Londres, le général Goblet, le secondait habilement dans ses revendications. Malheureusement, Talleyrand le disait, « tout, absolument tout ce qui a été entrepris à Paris l'a été sans succès », et l'événement devait encore en fournir la double démonstration. La Conférence n'admettait pas les idées de Louis-Philippe, contraires en somme à l'état de choses existant en 1790, c'est-à-dire à la base qu'elle avait adoptée pour fixer les limites des deux pays, et bientôt, les dangers disparus du côté de la Hollande, les troupes françaises quittaient le sol belge sans avoir touché à une seule pierre des forteresses. Dieu sait du reste ce qui serait advenu si elles avaient séjourné plus longtemps chez nous, car des préparatifs militaires importants étaient déjà faits sur les rives du Rhin comme sur les Alpes, et, au premier signal, la guerre se fût déchaînée dans toute son horreur. Les imprudences de langage du général Sébastiani étaient d'ailleurs pour beaucoup dans les mauvaises dispositions à l'égard de la France, et Talleyrand exprimait bien le sentiment général quand il s'écriait que l'on trouvait son ministre des affaires étrangères beaucoup trop « faiseur ».

Toujours est-il que la Conférence avait, sur ces entrefaites, rédigé le traité connu sous le nom de traité des XXIV articles, moins favorables à coup sûr pour la Belgique que les dix-huit articles de juillet et où l'on trouvait malheureusement des traces patentes de la déplorable impression causée par nos revers. On avait beau estimer à Paris que nous devions être contents, Talleyrand comprenait que nous allions « crier » (1), et il s'attachait donc à faire ressortir à nos yeux les avantages que nous retirions en somme du traité. Certes, nous eussions pu tomber plus mal encore, et l'expérience a prouvé que, même réduits comme nous le fûmes à ce moment, nous pouvions vivre et prospérer grandement; mais, au premier moment, il était rude à recevoir le coup qui nous séparait à tout jamais de populations ayant lutté avec nous contre le régime du roi Guillaume. La voix de la sagesse l'emporta pourtant. Après de vifs débats, nos Chambres ratifièrent le traité, mais avec des réserves rela-

(1) Page 341.

Digitized by Google

tives aux frontières définitives et à la reconnaissance du roi des Belges. Après avoir passé outre sur le premier point, la Conférence nous donna satisfaction sur le second. La ratification de la Hollande manquait seule pour que la paix fût définitivement conclue; le roi Guillaume voulut attendre, pour la donner, l'avis de l'empereur Nicolas et il l'attendit sans succès. On lui fit savoir qu'il ne pouvait en rien compter sur l'appui de la cour de Russie, et toutes ses tentatives échouèrent comme les nôtres quand il voulut négocier à nouveau quelques mois plus tard. Il avait lassé ses meilleurs amis et appris à ses dépens — ne nous en plaignons pas — que les occasions perdues ne se retrouvent pas plus en politique qu'en amour.

Le 15 novembre, le traité ayant été signé entre les plénipotentiaires des cinq cours et la Belgique, chacun ne douta pas que l'accession de la Hollande viendrait sans tarder et chacun se crut au bout de ses efforts et de ses peines. Ce fut l'heure des effusions. Autant les critiques avaient été vives parfois, autant les éloges furent chaleureux à l'adresse de Talleyrand. Louis-Philippe reprenait la plume pour lui dire, ce qui était vrai au demeurant, que « le traité du 15 novembre 1831 serait une grande époque dans l'histoire et que plus ses conséquences se développeraient, plus la France apprécierait le grand service qu'il venait de lui rendre ». Et après Louis-Philippe vinrent tous ceux qui, peut-être, avaient le plus retardé par leurs intrigues la conclusion du traité et dont Talleyrand publie avec un malin plaisir des lettres montrant la versatilité de leur esprit.

Avait-on cependant tout à fait réglé la question belge? D'une part, il restait à obtenir la ratification formelle des cours au traité signé par leurs plénipotentiaires, et elle se faisait quelque peu désirer, surtout de la Russie. On voulait attendre à Pétersbourg la décision du roi Guillaume et ne pas paraître peser sur lui ni le désavouer trop cruellement. Mais on savait que c'était là question de pure forme; et, grâce aux efforts de Palmerston, la France ne pouvant manquer de se joindre à l'Angleterre pour reconnaître le royaume nouveau et ratifier le traité, l'essentiel était fait et l'on pouvait patienter. Il n'en était pas tout à fait de même en ce qui concerne la grosse

Digitized by Google

question des forteresses, restée en suspens, et qui soulevait tant de difficultés. Au lieu de traiter directement avec la France comme M. de Latour-Maubourg le lui avait proposé, le gouvernement belge, fidèle observateur des engagements pris à Londres quelques mois auparavant, avait simplement promis de tenter un accord, au sujet de la démolition des places fortes de Charleroi, Mons, Tournai, Ath et Menin, avec les quatre puissances aux frais desquelles ces forteresses avaient été en partie construites. Le général Goblet avait par conséquent été négocier à Londres et il avait signé, sous la date du 14 décembre, une convention dans laquelle Charleroi et Tournai avaient été remplacées par Philippeville et Marienbourg. La différence était sensible, mais elle justifiait pleinement la prudente réserve du roi Léopold et de son gouvernement, puisqu'elle témoignait de la répugnance avec laquelle les puissances voyaient disparaître la barrière naguère élevée contre la France. Tout autre traité nous eût aliéné leur appui et rendu plus douteuse encore la reconnaissance par elles de l'état de choses établi chez nous.

Cette convention du 14 décembre était-elle conforme à l'esprit du protocole du 15 avril reproduit ci-dessus? Personne n'en pouvait douter. Elle l'était même infiniment plus que celle de Bruxelles, où, on l'aura remarqué, figuraient des forteresses non visées par elle, Tournai et Charleroi. On avait renoncé à parler de ces places et l'on s'en était tenu au texte primitif. Mais cela ne faisait point l'affaire du cabinet de Paris, qui avait annoncé à grand fracas que les forteresses disparaîtraient, qui l'avait déclaré aux Chambres et s'était beaucoup trop pressé de prendre ses désirs pour des réalités. Ne savait-il pas, en effet, que le protocole du 15 avril lui-même avait été censuré en plein Parlement britannique, et que l'assurance positive, donnée par le cabinet anglais quant à l'exclusion de la France de l'accord définitif, avait seule pu désarmer l'opposition, dont le chef n'était autre que l'auteur même du système défensif des Pays-Bas, lord Wellington en personne? A la vérité, on soutenait à Paris que Philippeville et Marienbourg ayant été laissées à la France de 1814 à 1815 et n'étant que des bicoques, leur démantèlement n'avait aucune importance et

Digitized by Google

rappelait aux Français les humiliations de leur défaite. Encore fallait-il bien admettre pourtant que les puissances avaient, elles aussi, le droit d'élever la voix et de défendre leurs intérêts.

Pour Talleyrand, le jeu ne valait pas la chandelle dans ce débat irritant qui passionnait toutes les chancelleries. « Le principe de la démolition adopté, écrivait-il, les forteresses sont une très petite affaire, si l'on veut le bien comprendre; le fait est que personne n'y mit d'importance : s'il n'y a pas guerre, elles tomberont, parce que personne ne les réparera; s'il y a guerre, nous les prendrons. Voilà le vrai. » Et à ces mots, qui devaient être mis sous les yeux du roi par la confidente dont nous avons parlé tantôt, il ajoutait, écrivant cette fois à Casimir Périer lui-même : « Ce qui reste de places fortes en Belgique, ou tombera en ruines, ou deviendra notre propriété dans un temps quelconque. » Il ne faut pas s'étonner de ce langage, qui cadre bien avec les pensées intimes que nous connaissons à Talleyrand et à ses correspondants; mais, quels que fussent cependant les pronostics du gouvernement français sur notre sort futur, le ministère Périer était forcé de tenir bon et de protester contre ce qui venait de se faire à Londres, parce que, son plénipotentiaire le reconnaissait sans détours, « l'amour-propre seul, et assez bêtement, était engagé ». Or, l'amour-propre est toujours un assez mauvais conseiller, et c'était lui qui inspirait à Louis-Philippe, à son fils aîné, à sa sœur, à ses ministres, des récriminations virulentes. On était joué, disait-on et pensait-on, et l'on imputait à grief à tout le monde la situation dans laquelle on se trouvait; on en faisait remonter la responsabilité au ministère anglais, aux puissances du Nord, au roi Léopold surtout et à son gouvernement.

Menaces, intimidations de tout genre assaillaient le cabinet belge et ses représentants à Paris et à Londres. On leur prédisait la guerre s'ils ne se rendaient pas aux vœux de la France, et s'ils consentaient à traiter avec les quatre puissances; on leur réclamait, en attendant, le remboursement des quatre-vingts millions qu'avait coûtés l'occupation française. Mais si l'on avait le verbe très haut à notre égard, on était infiniment moins tranchant à l'endroit de la Conférence et des gouvernements qui y participaient. Le protocole du 15 avril, que Talleyrand

Digitized by Google

nous a dit avoir été signé à son inspiration, n'avait-il pas posé le principe dont on tirait maintenant les conséquences? Pourquoi n'avait-on pas réclamé alors? De quel droit eût-on voulu régler la question des forteresses entre Paris et Bruxelles seulement, quand, au contraire, ce protocole avait prévu l'entente à Londres, avec l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche? Les réclamations et les protestations étaient donc vaines et gratuites; les menaces et les accusations de perfidie l'étaient aussi. La vérité, c'est que l'on avait, à Bruxelles, tout tenté pour satisfaire la France, qu'on s'était même exposé, de ce chef, aux très amers reproches de lord Palmerston, et que si l'événement déjouait les espérances trop prématurées du cabinet de Paris, la faute en était à celui-ci, et non, comme Talleyrand lui-même se hasarde à le dire, « aux intrigues belges ». D'intrigues, il n'y en avait jamais eu de notre part, et nous en avons la preuve irréfutable dans le récit si net et si précis que nous a laissé, de sa mission à Londres, le général Goblet. On peut voir par ce récit à quel point le rôle de la Belgique et de ses représentants fut digne, loyal, correct, à l'abri de toute critique, sauf peut-être celle d'avoir trop incliné à satisfaire la cour du Palais-Royal au détriment des sympathies que l'on nous témoignait ailleurs. Entre le jugement du général Goblet et celui de Talleyrand, il n'est pas possible d'hésiter un seul instant, et d'autant moins que les documents produits par chacun des deux narrateurs ont une valeur tout à fait différente.

Au milieu de ces circonstances fort critiques, deux Français seulement virent clair et gardèrent leur calme : Talleyrand d'abord, et pour cause, puisque le protocole du 15 avril était son œuvre, et qu'il se rendait compte de la fausseté de la position où on voulait le placer malgré lui; puis, un peu plus tard, Casimir Périer, justement effrayé des dangers que ferait courir à son pays la rupture imminente de l'alliance anglaise. Le premier, avec une habile fermeté, démontra à Louis-Philippe que la source même du mal dont on se plaignait se trouvait dans les fautes commises à Paris; le second finit par reconnaître que tout pourrait s'arranger si l'on enlevait à la convention du 14 décembre le caractère qui lui était attribué, d'un acte de

Digitized by Google

suzeraineté des puissances occidentales sur la Belgique. Louis-Philippe se rangea à cet avis, et la déclaration additionnelle du 23 janvier 1832 vint lui donner satisfaction. Elle porte que les stipulations motivées par le changement survenu dans la situation politique de la Belgique « ne peuvent et ne doivent être entendues que sous la réserve de la souveraineté pleine et entière de Sa Majesté le roi des Belges sur les forteresses indiquées dans ladite convention, ainsi que sous celle de la neutralité et de l'indépendance de la Belgique, qui, garanties aux mêmes titres et aux mêmes droits par les *cinq* puissances, établissent sous ce rapport un lien identique entre elles et la Belgique ». Avec un semblable commentaire, la convention perdait tout caractère offensant; on le comprit à Paris et l'on s'en contenta. Le conflit redouté était définitivement écarté.

Talleyrand, et cela se conçoit, enregistre avec bonheur l'aplanissement des difficultés, mais il se garde bien de dire que cette heureuse solution était due aux efforts d'un de nos plénipotentiaires, M. Van de Weyer, qui avait fort habilement servi d'intermédiaire entre la Conférence et le gouvernement français. Il fut pourtant chargé de remercier vivement M. Van de Weyer et son oubli n'en est que plus étrange. Il eût donc mieux fait de rendre justice à ce négociateur pacifique que d'expliquer la très compréhensible froideur que lui témoignait lord Palmerston dans ces conjonctures par une histoire de caricatures assez puérile et qui est contredite dans certains billets contemporains qu'il reproduit lui-même. Après avoir dénoncé les « intrigues » des négociateurs belges bien à tort, il eût dû tout au moins reconnaître les services que ces négociateurs lui avaient rendus pour le tirer d'un fort mauvais pas.

Une question se présente ici à l'esprit du lecteur. Talleyrand a-t-il eu connaissance de l'article secret du traité du 14 décembre entre la Belgique et les quatre cours occidentales, et, s'il en a eu connaissance, pourquoi n'en parle-t-il pas? Sur le premier point, il semble que la réponse doive être affirmative. Le général Goblet nous donne, en effet, dans son ouvrage [1], deux billets échangés le 15 décembre entre lui et le plénipo-

[1] *Ma mission à Londres*, p. 169 et 170.

Digitized by Google

tentiaire de France et desquels il résulte que, très bien informé de tout ce qui se passait à cette heure autour de lui, Talleyrand ne laissait pas d'être fort vite renseigné sur les faits et gestes des autres membres de la Conférence. Si l'auteur des *Mémoires* se tait donc sur l'article secret, c'est que, précisément à raison de la sûreté de ses informations, il connaissait les efforts couronnés de succès du négociateur belge pour ôter à cet article toute portée pratique contraire à la neutralité imposée à la Belgique. Il a fallu les vaticinations de quelques esprits inventifs ou malveillants pour tirer d'une disposition depuis longtemps devenue caduque des conséquences qu'aucun de ceux qui l'ont signée ne lui ont attribuées, pour donner à l'article secret du traité une signification que démentent avec éclat et le simple bon sens et l'histoire même du pays et la pleine liberté avec laquelle, conformément au protocole postérieur du 23 janvier cité ci-dessus, nous avons entièrement transformé notre système défensif. Mais laissons là ces fantaisies, dont il a été fait complète et décisive justice au sein de la législature il y a quelques mois à peine.

Apaisée par la déclaration du 28 janvier, et pressée par lord Palmerston, la France ratifia les XXIV articles et reconnut officiellement le roi des Belges. Les ratifications de la Prusse et de l'Autriche vinrent ensuite, et, enfin, celle de la Russie. Cette dernière contenait, il est vrai, une réserve importante, visant justement le partage de la dette et la navigation des eaux intermédiaires, deux points contestés par la Hollande. Pourtant, on avait accepté telle quelle la ratification russe et Talleyrand estimait les choses « bien arrangées » en somme, eu égard à la déclaration écrite au roi Guillaume par l'empereur Nicolas et portant que « les XXIV articles renfermant les seules bases sur lesquelles puisse s'effectuer la séparation de la Belgique et de la Hollande, Sa Majesté Impériale reconnaît comme juste et acceptable que la Belgique reste dans la jouissance actuelle des avantages qui résultent pour elle des dits articles ».

La jouissance actuelle, cela signifiait que la Belgique restait dans le *statu quo* en attendant l'assentiment de la Hollande au traité. Nous conservions donc, par le fait, le Luxembourg tout

Digitized by Google

entier, avec la plus grande partie du Limbourg, et la cruelle séparation décrétée par la Conférence se trouvait retardée pour un terme que chacun eût voulu voir et se plaisait à croire indéfini. Par contre, la citadelle d'Anvers restait occupée, et, de part et d'autre, il en résultait des occasions toujours renaissantes d'irritations et de conflits entre les Belges et les Hollandais. Néanmoins, il y avait une incontestable détente, le pays s'organisait, l'armée se formait avec dévouement et chaleur au rôle qu'elle pouvait avoir à jouer encore, et le Roi pouvait déclarer avec fierté à Talleyrand, dans une lettre relative aux menaces de la Hollande, qu'il saurait se passer du secours de l'étranger en cas d'agression nouvelle (1).

C'est au milieu de ces jours plus calmes et plus heureux que l'on jugea possible la réalisation des projets formés depuis longtemps, et que le roi Léopold partit pour Compiègne, où fut arrêté, en juin 1832, son mariage avec la fille aînée de Louis-Philippe. Partout, la nouvelle de cette union fut accueillie avec une faveur marquée, et l'on y voyait un heureux présage pour la conclusion définitive de la paix et l'acceptation par toutes les parties des décisions que la Conférence leur rappelait avec instance. D'accord cette fois avec la France, lord Palmerston ne négligeait aucun moyen pour amener la Hollande à évacuer Anvers sans retard, à peine de s'y voir contraindre par la force des armes. Qui eût pu supposer qu'il faudrait recourir à cette extrémité? Talleyrand, à coup sûr, ne le pensait pas, et il s'y attendait si peu que, croyant cette fois toutes les causes de conflit aplanies, il sollicita un congé pour rentrer en France après deux années de travaux ininterrompus. On était alors à la fin de juin 1832, et les *Mémoires* s'arrêtent là, pour le moment. Du reste, le vieux diplomate ne devait plus, à son retour à Londres et jusqu'en septembre 1834, date de sa retraite, participer dans un autre esprit aux questions de même nature qui restaient à trancher par la Conférence.

Nous pouvons donc nous arrêter aussi dans notre travail, car les volumes prochains ne nous apporteront plus, pensons-nous, d'éléments qui vaillent la peine d'être mis spécialement en relief à raison de leur caractère inédit.

(1) Page 467.

Digitized by Google

Nous l'avons dit en commençant cette rapide analyse, ce n'est pas œuvre d'historien que nous avons voulu faire ici. Nous nous sommes borné à suivre le récit de Talleyrand, en quelque sorte pas à pas, le rectifiant seulement là où, trop manifestement, il s'écartait de la vérité. Il suffisait d'ailleurs de s'en tenir strictement à ce récit pour glaner une ample moisson de souvenirs et de réflexions. Deux générations ont passé depuis que se sont écoulées les années agitées dont nous avons essayé de retracer à notre tour le tableau, et la génération actuelle, il faut bien en convenir, connaît peu ou connaît mal ces temps presque héroïques où l'indépendance du pays a été enfin conquise. Fixer ses idées, provoquer de sa part des jugements équitables sur les hommes et les choses de la révolution n'est donc point un labeur superflu. Et, d'autre part, est-il inutile de montrer ce que peuvent la ténacité, la volonté, l'énergie, quand elles sont mises au service d'une noble cause? Est-il inutile, surtout, de bien faire ressortir, en remontant aux origines de notre nationalité, les devoirs, les obligations impérieuses que nous impose notre situation internationale?

Quiconque lit ces mémoires de Talleyrand avec quelque attention sent à l'instant vibrer en lui toutes les fibres d'un patriotisme soucieux et vigilant. Il comprend que, même pour un petit pays, surtout pour un petit pays, il est indispensable d'adopter à l'égard de l'étranger une conduite pleine de courage et de dignité. Ce qui s'est vu au lendemain de la défaite de Louvain se reverrait au lendemain de la première épreuve du même genre qui frapperait nos armes, et, comme alors, il se trouverait des politiques sans scrupules, proclamant qu'il n'y a ni Belges ni Belgique, mais un territoire à la disposition du premier et du plus fort occupant. Et qu'on ne l'oublie jamais, si ces tentatives de partage se produisaient sans vergogne alors que notre défaite pouvait s'expliquer par la jeunesse même de notre nationalité, par l'absence des délais nécessaires pour constituer une force défensive sérieuse, que serait-ce donc si pareil désastre survenait après soixante et un ans de pleine possession d'une situation sans égale comme calme, comme richesse et comme prospérité?

On a tout récemment touché dans les Chambres à ces graves

Digitized by Google

problèmes de la défense nationale; on a réclamé avec instance leur prompte solution, en montrant au gouvernement tout ce qui restait à faire pour que notre instrument militaire fût au niveau des progrès modernes. Il s'est cependant trouvé des orateurs assez aveugles pour prétendre que les traités suffisaient à notre sauvegarde, assez osés pour comparer notre situation à celle du grand-duché de Luxembourg. Comme si la démolition de toute fortification n'avait pas été imposée au grand-duché, eu égard à son impuissance à défendre son sol, tandis qu'au contraire, on l'a vu plus haut à suffisance, le maintien de nos ouvrages fortifiés, leur défense vigoureuse, ont été sans cesse et restent, on peut l'affirmer, l'objet des préoccupations des puissances qui ont garanti notre neutralité.

A moins, par conséquent, de nier l'évidence, il faut admettre que nous avons à remplir un rôle capital dans le maintien de l'équilibre européen, et que le respect d'autrui ne nous sera acquis que pour autant que nous soyons à la hauteur de cette mission. Est-ce à dire que nous devions nous lancer dans toutes les folies d'un militarisme exagéré? En aucune façon. Mais de deux choses l'une : ou l'on veut défendre le pays, ou l'on entend laisser venir les événements et se laisser passivement maîtriser par eux. Si l'on s'arrête à la première alternative, et il est impossible que l'on fasse autrement, on doit s'attacher à doter notre armée des hommes, des cadres, des armes et des approvisionnements indispensables pour la mettre en état de s'acquitter efficacement de sa tâche. Agir différemment, c'est inutilement gaspiller les ressources du pays et inspirer à celui-ci la plus trompeuse, la plus dangereuse sécurité. Il faut ce qu'il faut; les sacrifices à consentir par la nation doivent être indiqués avec sincérité, pour être faits avec virilité. Dans l'accomplissement de semblables devoirs, toute hésitation, tout compromis, doivent être proscrits avec force, car ils ne peuvent avoir d'autres conséquences que l'affaiblissement moral de la Belgique aux yeux des peuples de l'Europe, et, peut-être un jour, l'anéantissement même de notre nationalité.

JULES CARLIER.

Digitized by Google

A LA MER [1]

VII

ILS CHEMINENT CÔTE A CÔTE.

Les jours qui suivirent furent relativement paisibles. Cette accalmie, pendant laquelle M. Liétenard se montra repentant et sombre, attendri et nerveux, prêt au désespoir, à la révolte contre lui-même et contre les autres, accusa, plus que des faits nouveaux, son état d'esprit démonté, son déséquilibre, sa désorientation. Dès qu'il était livré à lui-même, qu'il fût seul ou en compagnie d'autres personnes, il semblait comme éperdu, sa pensée secrète ne cessant de le tourmenter. Une fièvre qui faisait monter à son front des chaleurs soudaines ne le quittait plus. Il se donnait beaucoup de mouvement, il partait pour chasser dans les dunes, et une fois seul au milieu des collines de sable, il laissait son chien livré à ses instincts et s'en allait à l'aventure, à pas tantôt lents, tantôt rapides, comme s'il essayait de perdre la trace d'un sentiment qui l'obsédait. Il parlait haut en gesticulant : on eût dit qu'il répétait un plaidoyer ou qu'il disputait avec un adversaire absent. Mais il eût été impossible, même à un auditeur invisible qui ne l'aurait pas effarouché, de pénétrer la signification de ses phrases hachées, dont les trois quarts restaient accrochées en son esprit, et dont le sens se dérobait à toute reconstruction.

(1) Voir la *Revue de Belgique* du 15 février 1892.

Digitized by Google

Au milieu des siens, on voyait qu'il était sur ses gardes. Il s'efforçait de « causer », de prendre intérêt à ce qu'on disait. Mais quelquefois il s'arrêtait court, comme distrait par une image intérieure ou une idée, ou bien, tandis qu'on parlait, il regardait fixement devant lui, les sourcils froncés.

Sa femme l'observait, sans marquer d'inquiétude. Elle le connaissait si bien qu'il ne pouvait lui cacher ses préoccupations ou ses sensations. Aussi, l'entourait-elle de sollicitude silencieuse et d'attention incessante. Une angoisse lui serrait le cœur quand elle le voyait tout à coup devenir bavard et rire, ou bien, se levant au milieu d'une phrase, aller tambouriner sur les vitres, ou sortir vivement, arpenter la digue d'un pas pressé, puis rentrer, pareil à un homme fatigué, en s'essuyant le front.

Les jours d'intempérance de sa mère semblaient le laisser indifférent. Il haussait les épaules, et ce mouvement signifiait : « Bah!... c'est une manie!... » Ou bien, croisant les bras et fronçant les sourcils, il rêvait un moment : « Mais qui diable, se demandait-il à lui-même, peut ainsi l'exciter?... »

Un jour, assis seul, au crépuscule, en un coin du salon, avant qu'on eût allumé le lustre, il entendit la cuisinière et la femme de chambre causer à mi-voix dans la salle à manger. Mme Liétenard était allée promener les enfants avant de les mettre coucher; la vieille dame, après le dîner, montait à sa chambre et s'y enfermait. Il ruminait, les yeux ouverts dans la demi-obscurité, perdu dans ses cauchemars. Soudain il s'éveilla, sans raison, au bruit des choses extérieures. La femme de chambre disait :

« Je vous dis qu'elle se soûle...

— Vous êtes une bête et une mauvaise langue, répliqua la cuisinière. La vieille dame a une maladie nerveuse. Je le sais bien, peut-être; j'étais dans la maison avant vous.

— Je vous dis qu'elle se soûle, répéta Justine. C'est un peu fort! Elle pue le cognac à dix pas...

— Ce n'est pas vrai...

— Elle se soûle; elle était encore ivre ce midi... »

Digitized by Google

M. Liétenard s'était levé. Il se montra tout à coup comme une apparition noire sur la lumière encore vive du ciel et de la mer, entre les deux pièces, et il parut si grand que Justine poussa un cri de frayeur et resta pétrifiée. Il s'avança vers elle et sa main, comme une griffe de fer, s'abattit sur l'épaule de la bavarde.

« Hors d'ici, dit-il; si vous allez colporter cela, entendez-moi bien... je vous... je vous tuerai... Ne l'oubliez pas... »

Il la secoua de telle sorte qu'elle alla se heurter à la table et fût tombée si elle ne s'y était retenue; sans rien ajouter, il sortit sur la terrasse, où il resta immobile à regarder la traînée lumineuse que le soleil laissait derrière une buée violette, à l'horizon, et la masse laiteuse de la mer qui ressemblait à une coulée d'argent. Justine, épouvantée et muette, s'était assise et tremblait de tout son corps. La cuisinière entendait ses dents claquer.

« Voilà ce que c'est, lui dit-elle à voix basse. Vous vous tairez maintenant.

— Je m'en irai, répondit Justine en balbutiant, je m'en irai.

— Mais tout de même vous vous tairez...

— Pour sûr... que je serai malade... C'est qu'il le ferait, ajouta-t-elle.

— Je le crois aussi, reprit la cuisinière avec une sorte de respect effrayé. C'est la pauvre madame qui en voit des dures! »

Un jour, en montant au premier étage, il rencontra sa mère qui en descendait; lentement, comme en tâtonnant, en mesure, elle laissait tomber un pied après l'autre sur les marches et tenait la tête haute et vacillante; on eût pu la croire inspirée, en l'entendant murmurer des syllabes brèves ou longues, qu'elle appuyait çà et là pour leur donner une valeur particulière. En voyant son fils, elle s'accrocha des deux mains à la rampe et le regarda monter, une expression farouche dans les yeux; elle se tut, mais ses lèvres continuèrent à se mouvoir. M. Liétenard s'était arrêté à l'examiner, et peu à peu la colère montait à son front et à ses joues comme une flamme, emplissant ses regards d'une lumière de fauve.

Digitized by Google

Instantanément, une fureur le prit. Sans parler, des deux bras il saisit sa mère à la taille, la força d'abandonner la rampe par un mouvement violent, l'enleva sans qu'elle eût le temps de protester ou de résister, monta les degrés qui le séparaient du palier, ouvrit la chambre, déposa rudement la vieille dame contre son lit, sortit et ferma la porte à l'extérieur.

Étourdi alors, congestionné par le sang qui avait afflué à son cerveau, il dut se retenir à la muraille pour ne pas tomber.

Et tandis qu'il cherchait à reprendre son assiette, une sueur abondante coulait dans ses sourcils, il pâlissait, ses paupières se fermaient. Il perçut alors comme un éclat de rire d'enfant, par saccades, derrière cette porte qu'il venait de fermer, et il resta debout, frémissant, à écouter ce petit bruit sinistre qui lui donnait de grands coups dans le cœur.

« Je l'étranglerai, dit-il, et des frissons passaient sur sa chair... Je tuerai tout... tout... »

A partir de ce jour-là, il changea de physionomie. Il eut dans les yeux une expression fausse et sur les lèvres un sourire stéréotypé qui ressemblait au rictus d'un condamné. Il perdit l'appétit. Il rechercha la solitude. Une grande douceur parut s'emparer de son esprit, arrondissant ses gestes et donnant à sa voix des inflexions musicales. De temps en temps, il faisait une excursion dans les nuages et il en revenait tout ahuri, pareil à un homme qui sortirait de léthargie. Il parlait tranquillement, avec de l'égarement presque toujours, et cela surtout épouvantait sa femme.

« Mon ami, lui disait-elle, ne te sens-tu pas malade?

— Moi, répondit-il, tandis que son sourire s'accentuait, je ne me suis jamais mieux porté. Je suis révoltant de santé : c'est de la pléthore, Alice... A moins que beaucoup de santé ne soit encore une maladie.

— Tu manges si peu!

— Ah! ah! si je pouvais ne plus manger du tout... Hein! Quelle gloire!... Je serais le seul... le seul semblable à Dieu...

— Tu n'es pas comme à l'ordinaire, Albert; tu me caches quelque chose...

Digitized by Google

— Comme à l'ordinaire... Je crois bien!... Un dieu!... »

Était-ce plaisanterie? Elle voulut le croire et ne pas pousser plus loin son examen. Mais elle n'avait plus un moment de quiétude : présent, sa physionomie l'effarouchait; absent, elle craignait quelque accident, quelque chose de déchirant, et cet inattendu l'énervait.

Un matin qu'elle le trouva tout pâle, à demi couché sur un sopha, les yeux en l'air comme un extatique, elle se hasarda à lui demander, en s'asseyant auprès de lui et en lui prenant la main :

« N'as-tu pas la fièvre? Ne veux-tu pas que nous rentrions à Bruxelles?...

— Est-ce qu'il y rentre?... demanda-t-il en fixant sur elle des regards froids et méchants.

— Pauvre Albert! Tu es donc toujours hanté? »

Il ne répondit pas, ferma les yeux et secoua les épaules. Elle, après un silence douloureux, se leva et alla regarder la grande mer grondante, rutilante au soleil, devant laquelle bientôt ses larmes mirent un voile, un nuage flottant qui rendait laiteuse et indécise la nappe d'eau qui accourait incessamment de l'horizon.

VIII

TENTATIVE.

Une après-midi, Mme Liétenard, les enfants et Justine étaient partis à pied, après avoir traversé le chenal en barquette, le long de la plage, vers Wenduyne. Au moment où ils quittaient la villa, M. Liétenard faisait sa correspondance, assis au petit bureau de la salle à manger; la grand'mère, à l'abri du vent dans un large fauteuil en osier, lisait les journaux, étalés devant elle sur le guéridon en fer de la véranda. Par cette belle journée paisible de la fin d'août, pleine de soleil, avec une mer calme comme un lac, au milieu de cette population sans autre règle que le *far niente*, Mme Liétenard se reprenait à espérer, à

Digitized by Google

se faire des illusions, à se dire qu'un jour cependant ses tourments pourraient cesser, puisqu'ils avaient commencé. C'est le propre de l'homme de toujours s'affaisser et de se relever sans cesse ; la vie étant composée de bourrasques et d'accalmies, ses perpétuelles variations auraient bientôt usé toute résistance, si nous n'avions en nous un ressort que le désespoir même ne peut briser. La jeune mère subissait cette influence de la sérénité dans la nature et de l'espoir qui n'abandonne jamais les plus malheureux ; de sorte qu'elle avait quitté sa maison, en la compagnie de la famille Steinberg, sans appréhensions qui eussent « gâté » la promenade.

Cette journée, du reste, fut une des meilleures qu'elle eût passées à Blankenberghe pendant « la saison ». Elle rentra avant le coucher du soleil, pour dîner, et retrouva le « home » aussi paisible qu'à son départ, son mari et sa belle-mère causant dans la pénombre du salon, la table mise pour le repas, avec son linge éblouissant et ses cristaux étincelants. Tout le monde avait faim et l'on se mit à manger avec un entrain réel. Mme Liétenard, attendrie, heureuse, reconnaissante, savoura ce soir-là la causerie intime et décousue de la famille, comme si c'eût été le plus délicat et le plus pénétrant des poèmes.

Cependant, lorsqu'elle avait été partie, quand elle avait disparu aux yeux de son mari derrière les premières dunes de l'ouest, de la digue où il s'était tenu debout pour les voir s'acheminer vers l'estacade, il était rentré vivement et avec un air de décision plus accentué que de coutume.

Il jeta un rapide regard en passant à sa mère immobilisée dans sa lecture, traversa le salon et sortit de la salle à manger par la porte qui donnait sur la cage de l'escalier. Sur le palier, il eut un moment d'arrêt, un doute vint l'assiéger, et il resta à rêver, une main reposant sur la rampe qui descendait dans le sous-sol. Il regardait de côté, perplexe, et ses lèvres frémissaient, comme s'il se disait une chose grave qui pouvait l'inquiéter. Il soupira, passa la main dans ses cheveux, eut tout à coup un sourire indéfinissable qui courut sur sa bouche plus

Digitized by Google

épanouie, et enfin, lentement, descendit l'escalier et entra dans la cuisine.

Marie était à sa besogne. Elle se retourna en entendant marcher, et resta étonnée.

« Oui, dit-il, c'est moi... Ardente soif... Avez-vous de l'eau, de la fraîche, non de l'eau de mer, c'est bon pour les poissons...

— Mais oui, monsieur », dit Marie en riant.

Il s'assit, le dos à la croisée, et se mit à jouer des doigts sur ses genoux, comme un artiste sur son piano. Marie déposa le verre d'eau sur une table, à côté de lui : « Voilà, monsieur; je l'ai été chercher à l'hôtel de ville ce matin. »

Il ne répondit pas; il ne but pas; il regardait la cuisinière avec une persistance qui la gênait.

« L'eau est là, monsieur », dit-elle.

Il tambourinait toujours, vivement; mais ses yeux avaient pris une autre direction; leur rayonnement inquiet passait par-dessus les épaules de Marie et se fixait sur un ustensile de cuivre éclatant, pendu au dressoir en vieux chêne.

« Voyons, voyons, dit-il rapidement, à demi-voix, il vient quelqu'un, vous savez bien, comme ça, sans bruit...

— Qui ça, monsieur?

— Quand je n'y suis pas... comme ça... il fait mystère... il n'a pas l'air... Tout le long des murailles, vers le port, des murailles du jardin, au coucher, approchant. Hein!

— Monsieur, je ne comprends pas.

— Si, si, mais si... Dépouillez dehors l'artifice... A la brune, sans bruit, tout gris et haut de taille, rôdant. Dites-le!

— Mais quoi? Mais quoi?

— Vous savez, vous savez, ce semblant de ce qui déchire le cœur est mauvais. Et maintenant l'agissement est nécessaire, ou bien le cœur, anéanti, va perdre la lumineuse clarté, tomber dans les affres, descendre dans les abîmés lieux de torture. Dites, Marie. Parlez, il le faut. L'homme est suprêmement grand, grand, grand. Il marche comme les fatales ombres, s'in-

Digitized by Google

troduit, dans une perfidement silencieuse glissade, et la peur vous rend muette. Parlez, parlez. Il vous a dit en passant, comme un empesté souffle, des choses... Seulement à moi, répétez.

— Tenez, monsieur, non, dit Marie effrayée, je ne peux pas comprendre... Je ne connais pas ces mots-là. Je ne sais de quoi vous parlez, monsieur l'avocat.

— Vous osez dire, à mon indignée face, à moi votre maître, que vous ne l'avez pas vu, rôdant, là dehors!...

— Vu qui, monsieur?

— Cet homme, cette immensité de géant... Toujours là présent, monstrueux steamer, montagneux pic menaçant le... la chose... la sérénité, martelant ennemi des crânes... Où est-il? »

Il s'était levé, exaspéré, les bras en l'air, devant Marie qui reculait, pâle et muette.

« Ah! ah! dit-il à voix basse, ce sera par là-haut. Allons, allons! »

Il s'esquiva, rapide, voûté, les pieds cognant aux marches de l'escalier, une de ses mains se crispant sur la rampe, laissant la cuisinière comme affolée, debout au milieu de son laboratoire; les yeux écarquillés, soudain elle se frappa dans les mains.

« Mon Dieu! Qu'est-ce qu'il a? Qu'est-ce qu'il a? »

Quelle avait été la pensée de M. Liétenard en remontant au rez-de-chaussée? Elle avorta sans doute avant de se formuler pleinement et de se manifester par des paroles, par un fait. Il alla se planter au seuil de la véranda et regarda, sans les voir, passer les promeneurs dans leur va-et-vient quasiment automatique. La mer étincelait en face de lui, comme un lac d'argent dont les lames venaient mollement mourir sur le sable, avec une douce lamentation. Son regard semblait porté au loin, dans l'espace lumineux et sans fond, fixement, pareil au regard de l'oiseau de proie qui cherche sa victime. Et son attitude solennelle faisait songer au bourgeois de Félicien Rops, debout

Digitized by Google

sur le rivage, « seul avec l'océan sous le regard de Dieu ».

Quand il s'éveilla de sa contemplation, il reçut une sorte de secousse, comme s'il venait de toucher terre après un voyage dans les airs; il reprit possession de lui-même autant que sa volonté pouvait encore l'aider à se ressaisir. Le sourire reparut sur ses lèvres pâles; il soupira profondément et machinalement descendit sur la digue. Par un mouvement instinctif, il porta la main à la tête; elle était découverte. Il rentra, se coiffa de la casquette blanche à la mode et sortit de nouveau, après s'être armé d'une canne.

Il s'en alla vers l'est, coudoyant les promeneurs, marchant comme s'il avait été seul, en faisant des moulinets avec sa canne; ou bien, les mains derrière le dos, furetant des yeux à droite et à gauche, en murmurant des mots confus. On le regardait; on se retournait pour le voir encore, tant sa démarche était peu ordinaire. Parmi les femmes du monde, il en est un certain nombre qui ont adopté ce moyen de se faire remarquer : un air particulier, une façon de porter la tête, impertinente ou hautaine, une manière voulue de poser les pieds, quelque chose de tapageur qui force l'attention du badaud. Peu d'hommes se donnent cette peine de la comédie en public, de sorte que M. Liétenard faisait « de l'effet » par ses attitudes, où l'on sentait je ne sais quoi de contraire au naturel. Il ne posait pas; il s'en allait poussé par quelque égarement, quelque frénésie, une idée fixe qui soumettait toute sa vitalité à une action proche ou lointaine; et c'étaient ces allures de chasseur, d'animal guettant une proie, qui excitaient la curiosité des promeneurs.

Il s'engagea dans les dunes, monta au sommet de la plus haute d'entre elles, et là, tournant lentement sur lui-même, explora tous les points de l'horizon, comme un marin qui cherche une voile ou la fumée d'un steamer qu'il doit croiser en certains parages. Déçu dans son espoir, il fit le geste découragé du chasseur à qui la piste suivie longtemps vient tout à coup d'échapper. Il pensa d'abord à revenir sur ses pas; puis,

Digitized by Google

quelque lueur s'étant faite dans son cerveau, il descendit sur la plage à grandes enjambées, marquant profondément ses pas dans la friabilité du sable.

Il revint vers la ville, lourdement, en s'appuyant sur sa canne. Il longea le flot mourant qui égalisait la plage en y laissant son ourlet d'écumes. Il marchait droit devant lui, traversant les brise-lames, sans s'occuper des flaques d'eau que la marée descendante avait laissées dans les creux, les yeux toujours fixés devant lui, comme un somnambule.

Il arriva ainsi jusqu'en face du Casino. Le soleil brûlant avait chassé les baigneurs; quelques groupes çà et là se tenaient assis à l'ombre des tentes, surveillant des enfants qui construisaient des forts.

M. Liétenard s'arrêta, le bras tendu, un doigt désignant un de ces groupes. Il s'avança jusque tout près d'un homme de haute taille, debout devant deux dames assises qui « crochetaient », et il le regarda fixement, sans parler, en serrant nerveusement sa canne dans sa main droite.

« M. Liétenard, je pense, dit l'inconnu.

— On le dit, monsieur, on le dit.

— Vous désirez me parler, monsieur?

— Si vous êtes lui, si c'est M. Bertrix... Un mot, monsieur, un mot.

— Je suis à vous, monsieur », dit M. Bertrix en s'inclinant. Puis, saluant les deux dames, il s'éloigna dans la direction de la mer. M. Liétenard le suivit, le regardant à chaque pas et à chaque pas détournant les yeux comme s'il avait fixé un moment une vive lumière.

Ce fut M. Bertrix qui rompit le silence.

« Je vous écoute, monsieur, dit-il en s'arrêtant.

— Ah! ah! enfin! Je vous trouve, dit M. Liétenard en se croisant les bras et en se tournant de côté et d'autre, sans jamais rencontrer les regards de M. Bertrix. Il faut que vous sachiez, monsieur, que c'est à la fin trop, trop, monsieur. Et c'est clair, céans, vous courez à un terriblement suprême malheur.

Digitized by Google

— Un malheur! Lequel, monsieur?

— Ah! ah!... Voilà un aveu!... Vous comprenez. Rien d'énigmatiquement crépusculeux : une irradiante lumineuse auréole de vérité vous accable, et vous pèse le poids, sur la poitrine, de l'angoisseux remords. Je le vois, je le vois, misérablement et cauteleusement, tombante la nuit et se précipitant le soleil là-bas en son gouffre, vous vous glissez; je vous entends, monsieur... Non, non, finir il faut et mortellement tomber. Mystère, anxiété, déchirement... De nous deux qui dans l'infinie ombre, monsieur? Perpétuels désespoirs de votre présence alentour, et cauchemars, moi dans la piste, aux aguets. *Finis Terre!* Assez! assez! assez!... »

Il brandissait sa canne, il s'exaltait encore, il devenait pâle comme un cadavre. M. Bertrix essaya de rencontrer son regard; il ne put y parvenir. Il lui toucha alors doucement le bras.

« Vous semblez, monsieur, dans un état de surexcitation pénible, dont la cause m'échappe.

— La cause, monsieur, la cause... une tuante cause, monsieur, sacrée cause, monsieur. C'est, incessante, une poursuite avec hurlements de loups et jappements de tigres, et quelque autre chose, là, de déchirament cruel qui va s'acharnant, dit-il en se frappant la poitrine.

— Monsieur Liétenard, dit tristement M. Bertrix, mais d'une voix caressante, insinuante, voulez-vous me donner le bras? Nous causerons en marchant; je vous reconduirai jusque chez vous...

— Retirez-vous! *vade retro!*... s'écria M. Liétenard en se reculant... Allez! allez!... Disparaissez dans l'engloutissant abîme; qu'il se referme, dévorant... Vous ou moi, monsieur, moi ou vous. Sans référé, monsieur, sans conciliation, la honte ou le crime, abject... »

Il avait élevé la voix; il faisait de grands gestes lents, à la manière des tragiques. Ses yeux hagards, tout secs, semblaient se voiler; sa pâleur s'accentuait aux lèvres. M. Bertrix, désorienté, ne savait comment agir. Tout à coup, il prit une résolution :

Digitized by Google

il passa un de ses bras sous un des bras de M. Liétenard en disant : « Allons! » Et il l'entraîna vers l'ouest, en évoluant de façon à rencontrer le moins de personnes possible. La plage, du reste, par ce grand soleil, était déserte. Et tout de suite, M. Bertrix essaya de faire dévier la pensée qui semblait s'obstiner au cerveau incohérent de M. Liétenard.

« C'est une belle journée, monsieur, dit-il. Et vraiment on est heureux de respirer cet air pur, en se promenant sur ce sable, doux aux pieds comme un tapis. Aussi, voyez comme les vacances aux bords de la mer sont à la mode! Vous y avez amené vos enfants : cela leur fera grand bien...

— Oui, oui, oui, dit M. Liétenard à voix basse, grand bien...

— Vous êtes bien heureux; votre famille jouit d'une santé superbe. Vous comptez sans doute rester ici jusqu'à la fin de septembre?

— Jusqu'à la fin... Ah! ah!... Bientôt la fin, monsieur... terriblement.

— On prédit trois semaines de beau temps; personne ne rentrera chez soi tant que ce brillant soleil rayonnera... Montons ici, voulez-vous? Nous sommes en face de votre villa... Ne sentez-vous pas le besoin d'un peu de repos? Vous paraissez fatigué...

— Fatigué jusqu'au fond, terrassé, encombrement vertigineux de cruautés... Est-ce que vous, monsieur, c'est merveilleux, êtes bon?

— Je tâche d'être juste, monsieur », dit M. Bertrix.

Ils étaient sur la digue, devant la villa largement ouverte. Mme Liétenard mère avait disparu. M. Bertrix accompagna M. Liétenard jusque sous la véranda.

« Vous voici chez vous, monsieur, dit M. Bertrix; c'est la paix et le calme pour votre esprit, qui semble un peu surchauffé. Croyez-moi, retirez-vous au frais, dormez une couple d'heures, vous vous éveillerez plus dispos.

— Oui, oui, c'est ça, dormir, dormir toujours... anxiété, léthargie, mort,... la mort... Merci, monsieur. Nous dînons à six heures, ou sept... N'oubliez pas...

Digitized by Google

— Non, monsieur Liétenard; je serai exact. Mais dormez, croyez-moi...

— C'est ça, à la bonne heure!... »

Il prit une des mains de M. Bertrix dans les siennes et la serra nerveusement, en riant, sans le regarder. Puis il entra dans le salon, désorienté, tournant sur lui-même comme pour se reconnaître. Enfin, il se dirigea vers un sofa placé dans un des angles, s'y laissa tomber, s'y étendit et s'endormit presque aussitôt d'un lourd sommeil.

IX

MALAISE.

Ainsi, Mme Liétenard, au retour de son excursion, trouva son mari l'attendant, debout sur la digue, la figure reposée et avec une expression de quiétude qu'elle ne lui avait pas vue depuis bien des jours. Il ne fit aucune allusion à la rencontre de M. Bertrix ni à l'invitation qu'il lui avait adressée de venir dîner avec sa famille. Peut-être ce détail était-il effacé de sa mémoire, comme tant d'autres détails de sa vie actuelle, qui n'avaient laissé aucune empreinte dans son cerveau. La soirée se passa tranquillement; il n'y eut aucune autre alerte de Mme Liétenard la mère. Et le lendemain, M. Liétenard, ayant dormi sa pleine nuit, se trouva tout réconforté, si bien que sa femme soupira largement en pensant que sans doute il entrait en convalescence.

Ce jour-là, il y avait des courses d'enfants sur la plage. Le temps s'annonçait rayonnant. Toute la colonie étrangère était en l'air. Ces sortes de fêtes amusent au moins autant les grandes personnes que les petites.

Les courses commençaient à quatre heures et demie. Dès trois heures, une foule brillante et bruyante descendait sur le sable et prenait place autour des piquets qui délimitaient le champ des courses. En attendant, le va-et-vient habituel des « baigneurs » continuait entre la mer et la digue. On parlait

Digitized by Google

haut, on riait de rien, on s'exclamait sans raison, on contait des potins, on renouait les flirtages de la veille.

Mme Liétenard était là avec ses enfants. Son mari ne l'avait pas accompagnée : « J'irai vous rejoindre », avait-il dit, et elle était partie sans appréhensions.

Une des premières figures qu'elle rencontra, tandis qu'elle se dirigeait vers le champ des courses par la digue, ce fut M. Bertrix. Et lui, au lieu de saluer et de passer, comme il avait coutume de faire, s'arrêta.

« J'aurais un mot à vous dire, madame.

— Je vous en prie, monsieur... Cela ne se peut pas...

— Si je croyais que cela ne se peut pas, reprit M. Bertrix, je ne me permettrais pas de vous adresser la parole. Veuillez continuer votre promenade; nous causerons en marchant. »

Elle fit machinalement ce qu'on lui disait; comme dans un rêve, elle s'avança, hésitante et troublée.

« Parlez donc, monsieur », dit-elle.

Il raconta alors la rencontre de la veille, le trouble de l'esprit de M. Liétenard, son exaltation menaçante, l'étrange façon dont il s'exprimait et enfin l'abattement qui avait suivi ce délire.

« J'ai voulu vous avertir, madame, dit M. Bertrix. L'état de M. Liétenard me semble exiger des soins spéciaux, et il ne sera jamais trop tôt pour vous confier à un médecin en qui vous ayez confiance.

— Mais, dit Mme Liétenard en s'arrêtant, je l'ai trouvé hier, en rentrant, plus calme qu'il n'a jamais été. Il a eu sans doute un peu de fièvre...

— Je souhaite, madame, que vous soyez dans le vrai. Mais j'ai cru de mon devoir d'appeler votre attention sur une situation qui m'a paru mériter toute votre sollicitude. Vous savez que je suis et veux rester votre ami... »

Ils avaient dépassé la partie de la plage où l'on faisait les préparatifs des courses; Mme Liétenard s'arrêta, pleine d'angoisse, et questionna de son beau regard profond les yeux de M. Bertrix. Ils restèrent ainsi sans parler pendant quelques instants, et les

Digitized by Google

enfants, qui marchaient devant eux, étaient revenus sur leurs pas, ne voulant pas s'éloigner de l'espace limité où l'on préparait leurs plaisirs. Mme Liétenard se retourna alors, en tendant la main à M. Bertrix.

« Merci, dit-elle, je suivrai votre conseil. »

Au même instant, quelqu'un rit près d'elle d'un petit rire saccadé, et elle reconnut M. Liétenard.

« A la bonne heure! dit-il. C'est bien! C'est bien!

— Je suis heureux de vous voir, monsieur, dit M. Bertrix, tandis que Mme Liétenard, suffoquée, cherchait une contenance. Lorsque je vous ai quitté, hier, vous paraissiez souffrant. Vous voilà maintenant tout à fait bien.

— Tout à fait bien, oui, tout à fait... Venez avec nous voir courir les enfants... »

Et il rit encore, tranquillement, par courtes saccades; Mme Liétenard le regarda et lui trouva bon visage, et pourtant elle sentit un petit frisson lui courir sur la chair pendant qu'il riait. Ce rire plein de bonhomie ne sonnait pas très juste. De côté, elle l'observait : le rire éteint, il continua de sourire, et ses yeux se fixèrent devant lui, çà et là, comme au hasard. Il avait la physionomie d'un homme dont la pensée vagabonde au loin. Sans regarder personne, il dit : « Allons, causez, causez; il ne faut pas bouder... »

Ils descendaient un des escaliers de pierre qui conduisent à la plage, M. Liétenard devant eux, les enfants le suivant de près, M. Bertrix et Mme Liétenard formant l'arrière-garde. La pauvre femme sentait un grand malaise l'envahir. Cette situation nouvelle et les recommandations de M. Bertrix la troublaient infiniment; son cœur battait avec force, et une rougeur brûlante avait envahi ses joues.

« Je vous en prie, monsieur, dit-elle à voix basse, sans regarder M. Bertrix, quittez-nous...

— Mon intention est d'accord avec votre désir, madame; mais je pense qu'il est nécessaire que je serre la main à M. Liétenard. »

Digitized by Google

Ils étaient sur le sable, avec les enfants devant eux; mais M. Liétenard avait disparu dans la foule. Ils se regardèrent anxieusement, sans parler; M. Bertrix s'inclina, salua et partit, laissant Mme Liétenard oppressée, désorientée autant par la fuite de son mari qu'elle l'eût été par quelque scène de violence. Elle entrait ainsi dans une nouvelle ère de sensations inconnues, et se trouvait tout à coup dans la situation de quelqu'un abandonné au milieu des forêts, sans boussole, par une nuit opaque. Comment se diriger maintenant en cet imprévu? Que se passait-il, qu'allait-il se passer encore dans le cerveau enfiévré du malheureux, jusqu'alors torturé seulement par la jalousie, mal dont les accès étaient connus, qu'elle pouvait traiter par la pitié tendre ou la raison, et qui amenait toujours une détente avec un peu de honte? N'était-ce pas un piège qu'il tendait? Ne jouait-il pas un rôle en attirant ainsi l'homme qu'il avait considéré pendant si longtemps comme un ennemi? N'y avait-il pas là une manœuvre de la folie jalouse, une malice méchante qu'il faudrait combattre avec des moyens à créer de toutes pièces?

Ainsi, l'angoisse pénétrait le cœur et la tête de Mme Liétenard, pendant que ses enfants, accrochés à sa robe, l'entraînaient au premier rang des spectateurs groupés autour de la piste. Elle ne voyait rien, n'entendait rien que le trouble au-dedans de son esprit et les coups sourds que ces sensations cruelles frappaient sur son cœur.

Des personnes amies, Mme Steinberg, entre autres, vinrent la distraire, et ce caquetage féminin la détourna un moment du sujet de ses douloureuses méditations. Mais les observations faites par M. Bertrix, le conseil de voir un médecin, l'attitude étrange de M. Liétenard, ses mouvements automatiques, la forme qu'il donnait à son langage par soubresauts, flottaient autour d'elle comme des fantômes taquins qui attendaient qu'elle fût seule pour continuer leurs assauts.

Pourquoi cette disparition soudaine? Que signifiait-elle? Par-dessus les têtes, à droite et à gauche, devant elle, elle cherchait à retrouver le fugitif, afin de lire dans ses yeux dans quel

Digitized by Google

état d'esprit il se trouvait. Et tout en scrutant ainsi les groupes de spectateurs, elle devait écouter le joli bavardage de ses voisines, veiller sur les enfants, répondre un mot en souriant de ce sourire vague qui semble un accompagnement obligé au bagout mondain. Quand donc serait-elle délivrée de cette lassitude morale qui l'accablait physiquement; comme un fardeau trop lourd, ou comme une menace dont on entendait l'orage lointain? Si elle avait été libre, elle fût rentrée immédiatement; peut-être M. Liétenard était-il chez lui, occupé à sa correspondance, ou tenant compagnie à sa mère. Non; cela eût été trop beau; de pareilles espérances ne devaient plus germer dans son cœur bouleversé et saignant. Et il lui fallait un grand courage pour rester là avec les enfants, pour paraître indifférente, sinon pour sembler prendre plaisir aux jeux des petits coureurs.

Le moment vint pourtant où elle put reprendre le chemin de la maison. Elle se hâta, entraînant ses enfants enthousiastes des courses qu'ils venaient de voir. Elle arriva, en quelque sorte éperdue, comme un animal blessé qui gagne son refuge. Sa belle-mère attendait, debout sous la véranda, droite et digne, presque méprisante dans son dédain apparent du vulgaire, les yeux toujours hagards, errant çà et là sur la foule des promeneurs, tandis que ses mains chiffonnaient un mouchoir de poche, garni de dentelles; la vieille dame était d'une coquetterie raffinée pour tout ce qui touchait à sa « décoration » personnelle. Elle accueillit la mère et les enfants comme une reine qui daigne s'apercevoir qu'il y a d'autres humains sur la terre; elle s'abaissa même à caresser du bout des doigts le visage de sa petite-fille, pendant que Mme Liétenard demandait :

« Albert est-il rentré?

— Est-ce que vous l'avez perdu? demanda tranquillement la grand'mère.

— Oui, maman », répondit Mme Liétenard en entrant vivement dans le salon, puis dans la salle à manger.

Albert était debout contre la croisée et il tambourinait sur

Digitized by Google

les vitres, en se posant tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre. Alice soupira de contentement, et resta derrière lui, immobile, à penser, pendant quelques moments, attendant qu'il se tourne, ne voulant pas le surprendre. Elle toucha enfin un objet déposé sur le buffet, et ce petit bruit éveilla M. Liétenard de sa contemplation. Il quitta la croisée.

« Ah ! te voilà ! dit-il. Les enfants se sont-ils amusés ?

— Beaucoup. Pourquoi nous as-tu quittés ?

— La chaleur m'incommodait. »

Il était très calme ; il avait bon visage ; mais ses yeux regardaient par-dessus la tête de sa femme.

« Tu n'es pas indisposé, au moins, mon ami ?

— Je me porte comme un charme.

— Ah ! que je suis heureuse ! » dit-elle en avançant d'un pas et en posant une de ses mains sur l'épaule de son mari.

X

NUIT D'ÉTÉ.

Le dîner se passa sans incident. M. Liétenard causa comme tout le monde, avec un peu d'incohérence dans la construction des phrases et çà et là de l'obscurité dans les vocables choisis qu'il glissait au milieu des mots les plus ordinaires. Sa femme l'écoutait avec une satisfaction qu'elle n'avait plus éprouvée depuis longtemps ; et, comme il arrive lorsque l'esprit et le cœur se sentent allégés après de douloureuses compressions, les lacunes qui apparaissaient dans l'expression des idées de M. Liétenard lui échappèrent, et une sorte de calme succéda en elle aux agitations des derniers jours.

Une seule chose troublait ce moment de repos rafraîchissant : M. Liétenard ne disait rien des entrevues avec M. Bertrix. Il y avait là un hiatus, une inconnue, une ombre qui l'empêchait de se livrer à une sécurité parfaite, de se réconforter dans l'épanouissement d'une confiance sans restriction. Tandis qu'il parlait aux enfants, ou qu'il adressait à sa mère une phrase

Digitized by Google

d'une banalité familiale, elle le regardait, cherchant dans son geste, dans sa voix, dans la fixité ou le vague de son regard, une indication pour déchiffrer le problème vivant, posé dans son esprit comme un hiéroglyphe. Cette menace indéterminée n'était pas une souffrance comme la certitude d'un malheur; mais elle plaçait Mme Liétenard dans la situation d'une personne nerveuse qui, par le temps d'orage, appréhende un coup de tonnerre.

Elle eût voulu se livrer à sa quiétude, sensation nouvelle qu'elle ne connaissait plus depuis longtemps; elle chassait la vision informe du problème, elle effaçait l'ombre qui persistait à voiler sa pensée; l'effort n'avait de résultat que pendant quelques instants : toujours le cœur se rapetissait et se repliait pour ainsi dire sur lui-même, contracté par un sentiment de peur indéfinissable.

Après une soirée passée sous la véranda à écouter le bruit des lames gémissantes, à regarder passer les flâneurs par groupes indolents, à écouter la musique lointaine de l'orchestre installé dans le kiosque à l'est de la digue, les enfants étant couchés, les époux restèrent seuls avec Mme Liétenard mère. Les deux dames échangeaient çà et là une pensée, faisaient une observation, s'adressaient des questions, pour dire quelque chose, Mme Liétenard mère répondant ou questionnant du haut de sa dignité. M. Liétenard, assis dans la pénombre, restait immobile et muet, semblable à un personnage de cire, les yeux fixes, ouverts sur l'espace comme sur un abîme. Il paraissait absent, voyageant au loin avec sa pensée, en dehors de la réalité terrestre, comme un illuminé ou un hypnotisé. Aucun mouvement perceptible ne pouvait prouver qu'il était vivant. Même de très près, on ne voyait pas la poitrine monter et descendre sous la respiration, et les yeux avaient cette absence d'expression cataleptique dont l'effet produit un petit frisson, même sur les natures énergiques. Sa femme ne le voyait pas; elle se trouvait devant lui, assise près du petit balcon en fer qui séparait la terrasse de la digue. Et, dans ce calme d'une magnifique soirée

Digitized by Google

de la fin d'août, elle se donnait l'illusion d'un repos parfait : une légère impression de terreur lui venait à l'idée de se retourner pour voir l'attitude de M. Liétenard. Sans doute il fumait tranquillement son cigare, ou sommeillait, fatigué par la chaleur orageuse qui restait lourde, malgré la brise de mer. Si elle le regardait, peut-être cette placidité qu'elle devinait serait troublée. Elle continua donc à faire avec sa belle-mère ce petit bruit de paroles qui semble nécessaire, même lorsqu'on n'a rien à se dire : la plupart des femmes ont cette virtuosité spéciale.

Cependant, la nuit s'avançait; les promeneurs se faisaient plus rares : le temps était venu de se retirer, quoique l'idée des pièces fermées où l'on ne respirerait qu'un air plus lourd et plus tiède fût de nature à faire reculer l'instant du repos. Mme Liétenard, après avoir regardé l'heure à sa montre, se hasarda à tourner la tête vers le coin de la véranda où son mari s'était assis. La place était vide. Elle se leva avec vivacité et une sorte de terreur.

« Maman, Albert est rentré.

— C'est peut-être, dit la vieille dame en ricanant, qu'il avait envie de dormir.

— Oui... mais sans avertir!...

— Eh bien, il est assez grand pour se coucher tout seul, je pense, ma chère.

— Sans doute... sans doute... mais... rentrons donc aussi. Il est dix heures...

— Il est certain, dit encore la vieille dame en se levant, toute raide, qu'il y a longtemps que les poules sont couchées. »

Lorsque la femme de chambre eut clos la villa, les deux dames montèrent au premier étage. Mme Liétenard eut le courage de pénétrer dans la chambre de sa belle-mère, comme elle faisait tous les soirs, pour s'assurer que tout y était en ordre. Et, après l'avoir affectueusement embrassée sur les deux joues, en lui souhaitant la bonne nuit, elle se dirigea vers son appartement en prenant par le cabinet où couchaient les enfants.

Digitized by Google

Ils dormaient, à demi nus, tout roses, les cheveux épars, avec cette expression de placidité heureuse qui semble s'exhaler de ces visages vierges que nulle passion, nulle douleur n'ont encore troublés. La mère soupira, attentive, charmée et en même temps angoissée par une sensation qui la poursuivait comme un de ces airs tenaces dont on ne sait se débarrasser.

Enfin, d'un mouvement décidé, elle ouvrit la porte de sa chambre.

Une lampe voilée de son abat-jour éclairait doucement. Les murailles et les meubles restaient dans une fine pénombre. Arrêtée sur le seuil, Mme Liétenard plongea un regard en quelque sorte avide dans ce clair-obscur.

Son mari était assis dans un coin, derrière le lit, penché, courbé sur lui-même, les mains serrées entre ses genoux, les yeux fixés devant lui.

« Eh bien, Albert, dit-elle, tu nous as quittées sans avertissement. Es-tu indisposé? »

Il remua les lèvres, comme s'il parlait; mais on n'entendit rien.

Alice s'approcha alors, se mit à genoux devant lui, prit ses mains qu'elle étreignit avec force, et, toute palpitante, le supplia.

« Mon ami, parle-moi... A quoi penses-tu?... Où souffres-tu?... De qui as-tu à te plaindre? Ne suis-je plus rien pour toi que tu me regardes si glacialement?... Albert, Albert, dis quelque chose... Ne sois pas méchant pour la femme qui t'aime... Que se passe-t-il en toi, Albert, mon ami, mon cher ami?... »

Elle parlait à demi-voix, avec passion, avec une chaude véhémence, et toute son affection était dans cette voix, dans ces yeux pleins de larmes, dans cette pression nerveuse de ses mains délicates, tremblantes, dont l'étreinte voulait encore s'accentuer.

De nouveau, il ouvrit les lèvres et sembla parler. Aucun son n'en sortit. Il frissonna violemment.

Digitized by Google

« Mon Dieu ! mon Dieu !... dit Alice en le prenant à bras-le-corps, qui viendra à mon secours ! »

Il se leva alors comme un ressort, avec une telle rapidité qu'il faillit renverser sa femme. Elle se retint à son épaule; il la repoussa d'un mouvement raide, irrésistible, sans la regarder.

Le doigt indiquant l'espace devant lui, il parla, à voix basse et troublée, avec des accents mordus ou pâteux, des phrases restées à demi au bord des lèvres en un frisson, en accompagnant ce bredouillement saccadé de regards perdus dans le vague et sortant de deux yeux écarquillés. Elle, la pauvre femme, resta d'abord muette d'épouvante.

« Venir,... lentement s'avancer de là au fond... grandissant dans ses préliminaires avec dans sa serviette le jugement... Requérons et ordonnons... d'office... intraitables poursuites... mandat d'amener étant en notre résidence... « home »... habitat... pour l'instruction de l'irrévocable déchéance ou... ou de la sienne chute au plus... au plus... au plus profond des abîmes de la cour sans prorogation de délai... Menace doucereuse équitable raillerie dans sa grandeur éphémère et diaphane en développement... excessive apparition... La nue est et le voile... le divin de l'assignation est dans les proches actions... Écoutez, écoutez... Voici de l'accusation l'horrible qui s'avance et réel auditoire avec indifférence assemblé en cette mortelle cause récidive... A peine de nullité récuser... Chargez cet interprète odieux démon témoignage de la vérité pure, de toute la vérité dispersée humaine ainsi m'aide Dieu je le jure... Frappez l'entr'ouvert dans l'ombre du cerveau volcan tardivement... discutons, discutons, vieil amour, enquête rendez-vous des juges, témoignages, entrevues, arrêt, condamnation, secrète avanie, mort, mort, mort... »

En ce moment, on entendit un coup sec frappé sur la porte de communication entre les deux appartements, et une voix dure de commandement s'écria : « Vous feriez mieux de dormir que de bavarder ainsi. »

Lui, le doigt tendu cette fois en arrière, répondit : « Il est là, il a franchi l'incommensurable... »

Digitized by Google

Et Alice, au comble de la terreur, l'interrompit par un cri navré, et comme en sourdine, retenu au souvenir des enfants endormis : « Albert ! Albert ! »

Elle s'approcha, voulut le prendre dans ses bras, et son expression était celle d'une Niobé vivante ; il la repoussa d'un mouvement automatique et continua, toujours de sa voix sourde, avec des morsures sur certains mots au moment où ils se formaient entre ses lèvres.

« Patience... patience... Le temps et l'histoire assignés déposeront devant les suprêmes juges... Au procès les lamentables délégués devenir l'outrance des déchirantes affres dévastatrices perpétuellement douces assassines de la... requête... Merci, toi, merci, ta parole énorme à l'horizon j'ai comprise et dominé suis écrasement et anéantissement... L'heure vole, vole, vole... Adieu, adieu... Bonsoir, bonsoir, bonsoir... La porte ouverte en flammes et trompettes en ce jugement dominateur... finis, finis, finis... Son regard est là, là, là... Triangle de feu ailé de nuées déchirantes... Au large le spectacle, avec, en son envergure, éclat, lumière, aveuglement et misérable suis devant... Prosterné face en face en sa gloire... ébloui... l'infernal s'est rué dans moi... » ajouta-t-il en se prenant les tempes à deux mains crispées comme celles d'un forcené ; et tout à coup tendant les bras vers sa femme affolée, hypnotisée, il mordit quelques syllabes inachevées, puis murmura : « Mourir, tu vas !... »

Le mouvement, l'attitude, la physionomie convulsionnée, la voix basse et profonde du malheureux lui firent l'effet d'un coup de foudre, et elle tomba à la renverse, la tête sur un fauteuil.

Il rit alors avec satisfaction, d'un rire étouffé effroyable qui montrait toutes ses dents. Peu à peu il détourna la tête, comme un fauve vaincu par la volonté d'un dompteur, et il fixa le coin le plus obscur de la chambre en soufflant et tremblant. Ses nerfs se détendirent ; il soupira, il gémit comme un petit enfant oppressé dans un rêve et se mit à essuyer les larmes qui ne coulaient pas de ses yeux.

Digitized by Google

Un silence de mort succéda au tumulte des pensées ébauchées; on entendit le frottement des pas sur la digue de mer et un éclat de rire d'enfant monta comme une pétarade harmonieuse dans l'atmosphère calme. A cet instant, une voix douce et comme voilée de sommeil dit : « Maman ! »

Alice, morte en apparence, restée assommée sur le tapis, entendit ce joli murmure qui frappait sur son cœur maternel comme un souffle de vent sur une corde tendue. Elle ouvrit les yeux, regarda, se reconnut dans la chambre maritale et vit devant elle l'homme courbé, plié, vieilli, épuisé, vacillant sur les jambes ployées, pareil à une liane dont le support brisé va tomber. Faisant un effort, accoudée d'abord, puis à genoux, se soutenant au fauteuil, malgré la lourdeur de sa tête endolorie, elle se leva, alla à lui, le soutint contre elle, reprise à son devoir dès qu'elle s'était senti renaître. Mais que faire? Comment aider l'homme à trouver un équilibre et le repos? Elle sent qu'il pèse sur elle de tout son poids, qu'il n'a plus de volonté, qu'il est comme un cadavre resté debout. Elle n'appelle pas; quoique le bouton électrique soit à portée de sa main, elle ne sonne pas. Non, non; elle seule en cette épreuve cruelle; elle suit son instinct, qui lui dit qu'elle a la garde d'une réputation et d'une dignité. Mais ses forces la trahissent; son courage ne trouve pas l'auxiliaire indispensable. Ce supplice de quelques secondes est insupportable. Non, elle n'a pas la puissance nécessaire; il glisse entre ses bras, il s'affaisse, il s'étale comme une masse inerte; elle glisse avec lui peu à peu, et en tombant il l'entraîne. Tout de suite elle est à genoux près de lui, prend ses mains froides, touche à ses joues moites, lui parle d'une voix tendre qu'il n'entend pas. Un désespoir muet la torture. Mais il faut agir. Il restera donc là, couché!... Elle place des oreillers sous sa tête; elle étend doucement ses bras et ses jambes, qui ne résistent pas. Alors seulement elle pleure à sanglots muets, assise dans un fauteuil à côté de lui. Et toute la nuit elle le veille, guettant un mouvement, une lueur de vie, une démonstration d'intelligence.

Digitized by Google

L'aube, furtive et timide, est lente à venir. Ce supplice de l'épouse semble ne jamais devoir finir. Elle reste près de ce grand corps sombre et immobile, sans pleurs dans ses yeux brûlants, sans voix dans sa gorge étranglée par des spasmes, les mains crispées sur ses genoux, le front traversé des rides profondes qu'y a creusées l'angoisse.

Mais lentement les heures se sont écoulées; une lueur blafarde apparaît entre les rideaux soigneusement tirés. La lampe, faute d'huile, s'éteint avec un crépitement et remplit la chambre d'une odeur pénétrante et fade. Enfin, la nuit, l'horrible nuit est passée et un soupir de délivrance s'échappe de la bouche d'Alice. Elle se penche sur son mari, s'assure que sa respiration est égale et calme, se relève et s'interroge encore sur ce qu'elle va faire ou dire.

A ce moment, il fait un mouvement pénible et se tourne vers la lumière. Ses yeux effarés s'ouvrent et cherchent à se reconnaître. Elle s'agenouille de nouveau et lui prend les mains, qui sont restées glacées. Et d'une voix douce : « Mon ami... »

Il y a de l'anéantissement dans ce regard et en même temps de la stupeur. Il se soulève sur un coude.

« Qu'est-il arrivé? Pourquoi es-tu là?

— C'est une... une indisposition, dit-elle en lui baisant la joue. Lève-toi... Tu dois être fatigué!...

— En effet... Je suis rompu... Et tu ne t'es pas couchée?

— Cela importe peu. Te voilà bien maintenant, Albert, dit-elle avec une joie contrainte, avec une inquiétude qui voudrait se dissiper. Peux-tu te lever?

— Sans doute... Mais que m'est-il donc arrivé?

— Nous en parlerons plus tard, mon ami. Appuie-toi; là, encore un effort; assieds-toi dans ce fauteuil. C'est fini maintenant?...

— Oui, c'est fini! »

Il passa une main sur son front, ferma les yeux et dit : « C'est comme si je ressuscitais... »

(*A continuer.*) ÉMILE LECLERCQ.

Digitized by Google

La politique extérieure de l'Italie.

Après les remarquables et importants articles que la *Contemporary Review* (1) et la *Revue des Deux Mondes* ont publiés dernièrement au sujet de la politique de l'Italie, il peut sembler superflu que j'en parle à mon tour. Voici mon excuse : j'appartiens à un pays neutre, placé en dehors de toutes les rivalités et des ambitions des grandes puissances, et qui n'a qu'un seul intérêt en ce qui concerne les questions extérieures, le maintien de la paix, le développement des relations économiques des peuples et le progrès général de l'humanité. De nombreux et précieux liens m'attachent à l'Italie non moins qu'à la France. Il s'ensuit qu'à défaut d'autre mérite, ce que je vais dire aura peut-être celui d'une complète impartialité.

Dans les deux articles que M. Crispi a écrits dans la *Contemporary Review*, il a voulu prouver que la politique récente de l'Italie et son entrée dans la triple alliance lui ont été imposées par le fait que la France était en réalité, et depuis toujours, hostile à l'unité italienne et qu'elle n'a jamais reconnu l'occupation de Rome capitale. En ceci, M. Crispi a tort et raison à la fois. En d'autres termes, il faut distinguer, et avec soin, les époques et les courants d'idées.

Il va de soi qu'un événement aussi considérable que la constitution sur les flancs de la France d'un royaume unitaire de premier ordre, qui devait avoir et qui a eu pour conséquence la suppression du pouvoir temporel du chef de l'Église catholique, ne pouvait être apprécié de la même façon par tous les

(1) Juin et août 1891.

Digitized by Google

Français et surtout par tous les partis. L'unité de l'Italie, avec Rome comme capitale, devait avoir, a eu, et a encore pour ennemis les catholiques pratiquants ou, si l'on veut, les ultramontains. Nul ne peut s'en étonner. Elle a eu aussi pour adversaires ceux que j'appellerai les politiques, c'est-à-dire tous ceux qui se placent, comme le fait M. Crispi lui-même pour son pays, au point de vue d'une rivalité possible des forces et d'un certain équilibre à maintenir entre les puissances. Il est évident que la France, jouissant d'une unité complète et solidement construite, se trouvait relativement plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui, quand elle avait pour voisine une Allemagne partagée entre vingt États, souvent rivaux et incapables d'une action rapide et combinée, et d'une Italie également divisée en plusieurs principautés différentes. C'est ce que M. Thiers a fait valoir sans relâche dans tous ses discours. Non seulement des conservateurs libéraux comme Thiers, mais des républicains comme Eugène Pelletan, et des socialistes comme Proudhon ont parlé et écrit dans le même sens. Tout en souhaitant de voir l'Italie affranchie du joug de l'étranger, ils désiraient, et dans son intérêt et dans celui de la France, qu'elle se constituât sous la forme d'une fédération et non sous celle d'un État unitaire. Et aujourd'hui, en présence de la situation actuelle et au point de vue français, ne pourraient-ils pas soutenir qu'ils ont vu clair? Donc, on ne peut le nier, l'unité de l'Italie a eu pour adversaires en France deux groupes puissants et influents.

Mais, d'autre part, la grande majorité du peuple français était favorable à cette unité. Deux ordres d'idées très répandues amenaient cette manière de voir. En premier lieu, sans aller jusqu'à adopter le fameux mot de Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », le peuple, le paysan en France est anticlérical. C'est un legs de la Révolution française qui s'explique par l'horreur qu'inspirait tout souvenir de l'ancien régime. La masse des Français a donc applaudi à la chute du pouvoir temporel, et l'idée que la France eût pu prendre les armes pour le rétablir eût semblé alors monstrueuse, absurde, ridicule. En second lieu, la France se considérait à cette

Digitized by Google

époque comme la patronne de toutes les nationalités opprimées. Elle s'était enflammée du plus noble enthousiasme pour l'indépendance de la Grèce, et plus tard, pour celle de la Hongrie. Elle voulait à tout prix délivrer la Pologne du joug moscovite en passant apparemment sur le corps de l'Allemagne, et au prix d'une guerre avec tous les rois de l'Europe coalisés. Des mouvements populaires, des insurrections s'étaient faites au cri de : *Vive la Pologne!* non seulement sous Louis-Philippe, mais même sous la seconde république. Qui, en France, ne s'était ému, en lisant le *Mie prigioni* de Silvio Pellico, l'*Orco* de George Sand, ou les vers des poètes peignant les souffrances de l'Italie esclave, et qui n'avait désiré voir finir la dure et cruelle domination des Autrichiens dans le pays du Dante et de Pétrarque!

Ces sentiments favorables à l'Italie, disons plus, à l'unité italienne se sont maintenus en France même après 1870, malgré la déception éprouvée quand on ne vit pas arriver le secours d'au delà des Alpes. On savait que Victor-Emmanuel avait pleuré de rage et avait même insulté son cher ministre Sella, quand celui-ci avait démontré au roi galant-homme que l'armée italienne était absolument incapable d'entrer en campagne en temps opportun. On se rappelait le généreux quoique très inutile effort fait par Garibaldi pour venir en aide à l'armée de Bourbaki déjà complètement désorganisée alors. Comment donc a pu succéder à une amitié si naturelle entre deux nations sœurs, faites pour s'entendre, un sentiment très différent?

La cause occasionnelle a été, non comme le prétend M. Crispi et beaucoup d'Italiens considérables avec lui, la crainte de voir la France soutenir le Pape et même lui reconquérir des États, les armes à la main, mais bien l'occupation de Tunis par les troupes françaises, « forcées d'entrer dans la Régence pour châtier les Kroumirs »! Ceci est un point important que je tâcherai de prouver plus loin.

La cause véritable et profonde du dissentiment entre l'Italie et la France vient de plus loin. Il faut la chercher dans la position prise en Europe par l'Italie après la constitution de son unité.

Digitized by Google

L'Italie définitivement affranchie et unifiée a été admise, après 1870, à prendre sa place au tapis vert où les grandes puissances de l'Europe, Angleterre, France, Allemagne, Russie, Autriche-Hongrie, règlent les affaires extérieures de notre continent. Elle était désormais la sixième « grande puissance ».

Le plus sage eût été de refuser cet onéreux et périlleux honneur. Heureux les petits pays sur qui ne retombe pas cette lourde responsabilité! Mais on ne pouvait pas espérer cette extrême sagesse ni de la part du roi, ni de la part du pays.

Tout en entrant dans l'aréopage des *Dii majores*, l'Italie aurait pu y prendre un rôle de réserve complète, c'est-à-dire n'intervenir dans les résolutions des puissances que pour défendre les droits des populations et les causes humanitaires, en excluant d'une façon absolue tout recours aux armes et en disant hautement qu'elle n'entendait consacrer ses ressources et son activité qu'à ses affaires intérieures. Cette attitude, très semblable à celle qu'adoptent les États-Unis quand parfois ils prennent part à des congrès ou à des conférences, eût donné à l'Italie la situation qui est, par exemple, celle de l'Espagne. J'ai exposé cette idée à diverses reprises, et il y a longtemps déjà, à des hommes d'État italiens de différents partis. Tous, sans exception, même ce grand parlementaire si prudent, si modéré, si prévoyant, Minghetti, l'ont énergiquement repoussée comme indigne de l'Italie régénérée. Elle était « une grande puissance » ; elle devait en accepter les charges avec l'honneur; n'être plus qu'une Belgique ou une Suisse lorsque l'on compte trente millions d'habitants, jamais! Elle se devait à elle-même, à sa dignité, à son passé, de dire son mot dans toutes les affaires internationales, de contribuer à maintenir l'équilibre européen, surtout dans la Méditerranée, et d'empêcher la prépondérance de l'un ou de l'autre de ses voisins de menacer sa propre sécurité. Il lui fallait donc une grande armée, une flotte puissante et même des colonies.

L'Italie était avide d'avoir sa part d'intervention dans les différends les plus délicats; ainsi, avant que les Anglais, sur le refus de la France, se fussent décidés à occuper seuls l'Égypte

Digitized by Google

pour la sauver de l'anarchie, il avait été proposé d'organiser un protectorat à trois : France, Angleterre, Italie. L'échec de cette combinaison, justifiée cependant par les intérêts considérables qu'avaient les trois États aux bords du Nil, fut pour l'Italie une déception cruelle dont ne peuvent encore se consoler ceux qui s'en souviennent. Elle eût été heureuse de s'engager dans le guêpier égyptien qui faisait reculer même la France (1). Tout le monde au delà des Alpes était atteint à cette époque de cette manie de grandeur que le regretté Jacini a si bien nommée « mégalomanie » (le désir de faire grand), qui portait tout Italien à désirer que, dans les affaires du monde, un grand rôle fût réservé à son pays.

Il suffisait d'ailleurs de la seule visée commune à tous les hommes d'État italiens de maintenir « l'équilibre » dans la Méditerranée pour amener tôt ou tard des dissentiments et des antagonismes dans les relations avec la France. La France, puissamment assise sur les deux rives de cette mer intérieure avec ses trente-huit millions d'habitants, ses inépuisables ressources financières, son innombrable armée et son excellente flotte, doit, par la force des choses, y occuper une place prépondérante. Évidemment, si l'Italie veut y maintenir un chimérique « équilibre », elle ne peut le faire qu'en cher-

(1) On se rappellera que M. de Freycinet demanda à la Chambre un crédit pour envoyer en Égypte un petit corps de troupe de quatre mille hommes qui, de concert avec les Anglais, y auraient maintenu l'ordre. L'offre de coopération émanait du cabinet de Londres et les grands intérêts que la France avait en Égypte, notamment dans le canal de Suez, justifiaient cette intervention. Néanmoins, après un incisif et brillant discours de M. Clémenceau, la Chambre des députés repoussa le crédit demandé à une majorité écrasante, 416 voix contre 75, et M. de Freycinet déposa son portefeuille.

Aujourd'hui, les Français regrettent amèrement le vote du 29 juillet 1882. Et cependant, qui sait si M. Clémenceau n'avait pas raison? Rien de plus dangereux qu'un *condominium;* on l'a bien vu lors de l'occupation en commun du Schleswig-Holstein par la Prusse et l'Autriche. Quel grand avantage y aurait-il pour la France à ce qu'en ce moment ses pantalons rouges montent la garde au Caire à côté des habits rouges des Anglais? Ce qui intéresse le monde, et aussi la finance et le commerce français, c'est que l'ordre et la sécurité règnent en Égypte. Si l'Angleterre veut bien se charger du rôle de sergent de police, pourquoi lui envier cet office assez ingrat?

Digitized by Google

chant des alliances, et surtout celle de l'Angleterre, qui, elle aussi, prétend avoir sa part d'influence et de puissance dans la Méditerranée.

Ainsi donc, répétons-le, l'idée seule de l'équilibre méditerranéen dont l'Italie n'a cessé jusqu'à cette heure de se faire le protagoniste, impliquait à l'égard de la France un antagonisme à l'état latent. Un incident imprévu allait le faire passer à l'état aigu. Dans les conférences d'où est sorti le traité de Berlin, il m'a été affirmé de bonne source que les représentants de l'Italie s'étaient sentis extrêmement isolés. Ils avaient rencontré chez leurs collègues beaucoup de froideur, ou même chez quelques-uns d'entre eux très peu de bienveillance. Ce traité, et surtout ce qui en fut la suite immédiate, provoquèrent en Italie un ressentiment violent, une irritation profonde et unanime.

L'Autriche-Hongrie obtenait la Bosnie et l'Herzégovine; l'Angleterre, Chypre; la Russie, la libération de la Bulgarie et l'accès aux bouches du Danube, et la France, enfin, comble d'amertume et d'humiliation, la Tunisie, tandis que le jeune royaume s'en revenait les mains vides, sans compensation aucune!

On pouvait dire aux Italiens: Qu'espérez-vous donc? Le Trentin cédé par l'Autriche? L'Albanie ou Tripoli enlevés à la Turquie? Il n'y fallait pas songer. Tunis, peut-être? Mais la France n'y aurait jamais consenti. Sans doute, il était sûr de voir la Régence annexée désormais à l'Algérie, mais n'en était-elle pas le complément naturel? C'est une menace permanente pour la Sicile, dites-vous, mais Toulon ne l'est-il pas à un bien plus haut degré pour Gênes et à une proximité bien plus inquiétante? D'ailleurs, en cas de guerre, la France irait-elle prendre pour base d'opérations l'Afrique, dénuée de ressources, plutôt que ces propres côtes où elle a sous la main, et en abondance, tout ce qu'il faut en hommes, en armes, en munitions et en vivres?

Mais les Italiens ne pouvaient et ne voulaient rien écouter, tant leur irritation était violente. Elle dépassait tout ce qu'on peut imaginer; c'était de la fureur et elle était générale, car

Digitized by Google

les amis les plus dévoués de la France et les hommes les plus modérés la partageaient (1).

Ce qu'il y avait de plus cruel pour l'Italie, c'est que, pour résister à la France, elle ne pouvait compter sur aucun appui. La Russie ne se consolait pas d'avoir dû déchirer le traité de San-Stefano. L'Autriche ne pardonnait pas les manifestations irrédentistes, et quant aux deux alliés naturels, l'Allemagne et l'Angleterre, c'étaient, ô dérision, lord Salisbury et le prince de Bismarck qui avaient offert Tunis à la France, le premier, pour donner à cette puissance une compensation qui pût y amortir les idées de revanche, le second, pour faire naître entre l'Italie et la France une cause de dissentiment et d'hostilité dont il lui serait facile de tirer parti.

Du moment où l'Italie n'acceptait pas ce rôle d'une nation désintéressée qui voit, sans envie et sans crainte, grandir ses voisins, elle devait désirer ardemment sortir de son isolement. Vers le même temps, les négociations étrangères et inquiétantes qui s'étaient engagées entre Rome et Berlin amenèrent le gouvernement italien à se jeter dans les bras de Bismarck. Il faut rappeler ici cet incident de 1881-82, dont M. Crispi ne fait nulle mention dans ses remarquables articles. A cette époque, M. de Bismarck qui, peu de temps auparavant, demandait la revision de la loi des garanties *contre* le pape, semblait la réclamer maintenant *en sa faveur*. M. de Schlœsser, envoyé au Vatican, en mission officielle, y avait apporté les paroles les plus rassurantes. Une dépêche du ministre des affaires étrangères d'Italie à l'ambassadeur italien à Berlin trahissait les vives inquiétudes du Quirinal. Le pape et son entourage étaient pleins d'espoir; ils allaient jusqu'à s'attendre

(1) Je pus le constater et dans les lettres que je recevais d'Italie et dans un voyage que je fis dans la Péninsule à cette époque. J'en citerai un exemple seulement : Au banquet que la ville de Turin offrit à l'Institut de droit international (septembre 1882), j'étais assis à côté de l'une des premières autorités. En regardant le menu, je remarquai qu'il ne portait que des vins italiens. Je dis à mon voisin de table, sans penser à mal, que je me réjouissais de faire ainsi connaissance avec les richesses viticoles du pays. « Nous ne boirons plus de vins de France, me répondit-il. Elle a méconnu nos droits, elle nous a humiliés; elle voudra nous écraser complètement, mais nous saurons nous défendre; les femmes, même, prendront les armes. » Ce fut une explosion de colère qui me confondit.

Digitized by Google

à ce que l'Allemagne pourrait faire restituer au Saint-Père une partie de ses États (1).

M. de Bismarck, en prenant parti pour le pape, du moins en apparence, s'assurait trois avantages très considérables : il obtenait les voix du centre catholique pour faire adopter ses réformes économiques au Parlement allemand ; en mettant fin au *Kulturkampf*, il diminuait l'hostilité du clergé de l'Alsace-Lorraine, enfin, il forçait l'Italie, isolée et menacée au sujet de Rome capitale, de venir à lui. C'était la carte forcée. Comment le gouvernement italien n'aurait-il pas saisi avec empressement cette occasion unique de sortir de cet isolement qui lui semblait plein de périls et d'obtenir l'alliance de l'Allemagne au lieu de l'hostilité menaçante dont M. de Bismarck faisait montre au sujet de la question ecclésiastique? Sa situation changeait du jour au lendemain : de détestable elle devenait excellente. L'Italie se sentait désormais forte et appuyée vis-à-vis de la France et toute inquiétude relative à une ingérence étrangère dans la question romaine disparaissait. On peut demander aux hommes d'État français qui viennent de saluer avec tant d'enthousiasme l'entente avec la Russie, malgré l'engouement d'autrefois en faveur de la Pologne, si, dans les conditions critiques où se trouvait l'Italie, ils n'auraient pas agi comme elle.

On se souvient du voyage que fit, en 1882, le roi Humbert à Vienne, où s'esquissa la triple alliance par l'intermédiaire de M. Mancini, son ministre des affaires étrangères, et du comte de Robilant, son ambassadeur en Autriche. J'ai connu personnellement M. Mancini, et je puis affirmer qu'il aimait sincèrement la France. Défenseur convaincu du principe de la paix et de l'arbitrage, il se serait refusé à signer un traité qui aurait

(1) La situation était si tendue et on croyait à ce point à une intervention de l'Allemagne en faveur du pape que j'essayai de montrer les obstacles qui s'y opposaient. (*Revue de Belgique*, 15 février 1882.) J'y dépeins les espérances du Vatican dans les termes suivants : « Ceux qui sont admis auprès du pape lui trouvent un visage rayonnant. Dans son entourage, on prend un air mystérieux pour cacher la joie trop vive et les espoirs trop rapprochés. Non, dit-on, ce n'est pas encore pour demain; mais de grands événements se préparent. *Rome est fatale*, Sella l'a avoué. Le pape sera de nouveau roi. Il sera délivré par la main des barbares qui chasseront l'usurpateur! »

Digitized by Google

eu un but agressif; s'il a adhéré à celui de la triple alliance, c'est d'abord parce qu'il était convaincu qu'il aurait pour résultat le maintien de la paix, et, en second lieu, parce qu'il paraissait être en ce moment, pour l'Italie, la seule voie de salut.

Le simple récit de ces faits, bien connus, prouve que la conduite de l'Italie, dans toute cette affaire, s'explique non par la crainte de voir la France intervenir en faveur du pape, ce à quoi personne ne songeait à cette époque, mais, au contraire, par les avances que l'Allemagne faisait au Vatican par la mission de M. de Schlœsser et par l'attitude menaçante que prenait M. de Bismarck à l'égard du Quirinal. La manière d'agir du gouvernement italien dans cette circonstance se justifie ainsi bien mieux qu'en invoquant, comme le fait M. Crispi, des appréhensions chimériques. Les Français eux-mêmes, s'ils veulent y réfléchir, seront les premiers à le reconnaître. Les Italiens se plaignent amèrement de ce que la France, qui se montre si dure pour son clergé chez elle, n'a jamais, par un acte public, reconnu l'occupation de Rome par l'Italie, ainsi que l'a fait, par exemple, l'empereur Guillaume, en acceptant l'hospitalité du roi Humbert au Quirinal. Mais, soyons de bon compte, la triple alliance n'a pour but, on peut l'admettre, que la continuation de la paix et du *statu quo*. Ce *statu quo* signifie pour la France l'Alsace-Lorraine conservée à l'Allemagne et un obstacle à toute tentative qu'elle pourrait faire pour la reconquérir.

Certaines puissances peuvent se féliciter du maintien d'un traité qui a pour effet d'éloigner les chances de guerre, mais il est difficile de demander aux Français de s'en réjouir. L'Italie, faisant partie de la barrière qu'on a opposée aux desseins supposés de la France, celle-ci doit rechercher de son côté ce qui peut affaiblir l'Italie. La question romaine et les revendications du pape ont évidemment cet effet en certaine mesure. Le cas échéant, cela peut devenir une arme en ses mains. C'est vraiment trop exiger que de lui demander de s'en dessaisir. De même qu'étant données les circonstances en 1881-1882, il était naturel que l'Italie entrât dans la triple alliance, ainsi il est

Digitized by Google

naturel que la France ne renonce pas au moyen qu'elle peut avoir de faire pièce aux États alliés. Dans le traité qui a livré le Schleswig-Holstein à la Prusse, il était stipulé qu'il serait tenu compte des vœux des habitants de la partie exclusivement danoise du Schleswig, ce qui n'a pas encore eu lieu jusqu'à présent. L'Allemagne peut-elle raisonnablement demander à la France qu'elle consacre un état de choses contraire à un article formel du traité de Nikolsburg, qu'elle n'est pas chargée, au reste, de faire respecter puisqu'elle n'y est pas intervenue? Quoique la France n'ait pas voulu se dessaisir d'un moyen de pression qu'avait conservé aussi l'Autriche, et même l'Allemagne jusqu'à la conclusion de la triple alliance, il n'y avait absolument aucun danger que le gouvernement français prît la défense des intérêts du pouvoir temporel. Cette éventualité n'aurait pu se présenter que dans le cas d'une restauration de la monarchie, parce que celle-ci eût pu se croire obligée de donner satisfaction en ce point au parti clérical qui aurait amené son retour, ainsi que l'avait fait Napoléon III malgré ses sympathies pour l'Italie; mais, même dans ce cas, la royauté restaurée aurait presque certainement hésité à agir, en présence des résistances intérieures et de l'Allemagne intéressée, alors, à soutenir l'Italie. Aussi, jusqu'en 1882, il n'y avait rien à craindre de ce côté. Ce n'est donc pas ce péril complètement imaginaire qui a pu amener le gouvernement italien à s'allier avec l'Allemagne et avec l'Autriche. Toutefois, on ne peut se le dissimuler, depuis 1882, la situation est changée. Certes, la République française ne commettra pas l'insigne folie d'attaquer l'Italie comme, par une étrange aberration, les Italiens se l'imaginent parfois (1).

(1) Pendant l'été de 1889, en pleine exposition universelle, le gouvernement italien a cru très sérieusement que la flotte française allait surprendre la Spezzia pour en détruire les arsenaux. On a cru devoir en avertir la flotte anglaise de la Méditerranée, qui arriva à Gênes pour suivre les événements de plus près. L'explication de cette incroyable aventure, paraît-il, est celle-ci : On avait donné à la flotte de Toulouse pour « thème » d'étude tactique l'attaque de la Spezzia. Un officieux en avait été instruit; il prit la chose au sérieux et en prévint le ministre de la marine d'Italie, qui, à son tour, admit cette chose impossible, tant, à cette époque, on croyait aux mauvais desseins de la France.

Digitized by Google

Mais la question du pouvoir temporel est une épine dans les flancs de l'Italie. Celle-ci faisant partie de la barrière opposée aux revendications de la France, cette puissance n'ira pas contribuer à enlever cette épine, et à faire disparaître cette difficulté dont elle peut tirer parti à l'occasion.

Après avoir expliqué comment l'Italie, aspirant à rester une « grande puissance », a été amenée malgré elle, et, on peut le dire, contrainte et forcée à entrer dans la triple alliance, on peut se demander pourquoi elle n'en est pas sortie quand les circonstances ont changé, et notamment l'été dernier, lorsque les relations avec la France étaient redevenues beaucoup meilleures. Ici encore, je crois que pour juger la conduite du gouvernement italien, on peut en appeler à l'appréciation de tout Français impartial.

Et d'abord, la considération du point d'honneur, qui sera mieux comprise à Paris que partout ailleurs. Au moment où se préparait l'entente franco-russe, l'Italie pouvait-elle sans lâcheté et sans s'exposer à des représailles en partie justifiées abandonner ses alliés en présence des dangers plus sérieux qui allaient les menacer (1)?

Quoi qu'en aient dit les ministres français et les ministres allemands, la visite des cuirassés à Cronstadt et la réception de l'amiral Gervais par le Tsar n'ont pas contribué à rendre le maintien de la paix plus certain.

Sans doute, rien n'est changé dans la situation générale de l'Europe. Il était déjà certain que la Russie n'aurait pas laissé

(1) Sans doute, le renouvellement de la triple alliance a été signé cet été (1891), avant la visite de la flotte française à Cronstadt. Mais, d'après des informations que je crois sûres, le gouvernement italien a été prévenu des négociations qui préparaient cette visite et l'entente franco-russe. En outre, le marquis di Rudini a désiré placer l'opinion devant un fait accompli, d'ailleurs inévitable, afin d'échapper aux agitations très fâcheuses qu'aurait pu provoquer l'incertitude de la situation.

M. Gincometti, dans la *Revue des Deux Mondes*, dit que le marquis di Rudini, en signant le renouvellement de la triple alliance, n'a fait qu'obéir à une pression de l'Angleterre. Mais pareille intervention n'est guère dans les habitudes du cabinet anglais dans les dernières années, et il est peu probable que lord Salisbury ait voulu s'avancer jusque-là.

Digitized by Google

écraser la France par la triple alliance et que, d'autre part, la France serait venue au secours de la Russie.

Comme l'a dit Bismarck, un jour qu'on lui parlait de l'alliance franco-russe : « Il n'en est pas question, mais elle est faite. » Seulement, ce qui est changé, c'est que la France, plus assurée désormais d'un appui, se montrera plus roide et moins coulante vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Italie. La situation devient ainsi plus tendue et plus incertaine. Comme me le disait, l'automne dernier, le meilleur ministre des affaires étrangères qu'ait eu l'Italie, à savoir le marquis Visconti-Venosta, m'entretenant des chances de guerre à Santena, tandis que nous visitions le tombeau et les souvenirs de Cavour : « Il faut toujours compter avec l'imprévu. Les incidents, voilà le danger en certaine situation. »

D'ailleurs, la question de Rome, qui, soulevée par l'Allemagne en 1881-1882, a déterminé l'Italie à entrer dans la triple alliance, existe toujours et il est bien plus à craindre qu'elle soit prise en mains par l'Allemagne et par l'Autriche-Hongrie que par la France républicaine. L'Autriche-Hongrie, ne l'oublions pas, est au fond cléricale. L'empereur et sa cour le sont aussi; pour ne pas blesser le pape, François Joseph n'a pas pu se décider à rendre au roi Humbert la visite que celui-ci lui a faite à Vienne. S'il prenait fait et cause pour le pape, la majorité de ses sujets applaudirait et il n'aurait nulle résistance sérieuse à craindre. La situation n'est pas la même en Allemagne, dont la majorité est protestante; mais en réalité, l'empereur Guillaume, en fait de politique extérieure, peut faire ce qu'il veut et une intervention favorable au pape lui vaudrait la reconnaissance de tout le clergé de l'Alsace-Lorraine et du centre catholique au Parlement, ce qui n'est pas un mince intérêt. Il y a donc là entre les mains de l'Autriche-Hongrie (1) et

(1) Pour montrer combien la situation reste toujours inquiétante et précaire de ce côté, il suffit de rappeler quelles agitations et quelles appréhensions a provoquées au sein du Parlement italien la réponse faite par le comte Kalnoky à propos de la question romaine quand y est arrivé le télégramme suivant :

« Vienne, 20 novembre 1891.

« Amené à s'expliquer sur la question romaine, au sein de la délégation autrichienne, le comte Kalnoky s'y est pris de façon à ne pas heurter de face les

Digitized by Google

de l'Allemagne une arme terrible qui rive, hélas! l'Italie à la triple alliance. Si elle ne s'était pas aliéné l'amitié de la France à propos de Tunis, et si elle ne s'était pas donné pour mission le maintien de « l'équilibre » dans la Méditerranée, elle aurait pu certainement ne pas entrer dans la « triplice », mais une fois le pacte d'alliance signé, on ne voit pas bien comment elle peut s'en dégager sans déshonneur, et surtout sans de graves périls.

M. Crispi dans la *Contemporary Review*, M. Giacometti dans la *Revue des Deux Mondes*, et même la plupart des Italiens, ne tiennent pas compte de ce que la question romaine doit peser dans les décisions du gouvernement italien.

M. Renan, dans son beau volume sur Marc-Aurèle, a prédit que le catholicisme finirait, comme le paganisme, dans les campagnes éloignées privées de lumières, et les libéraux en tout pays considèrent la papauté comme une « quantité négligeable ». Il se peut que malgré les prédictions de Macaulay, tel soit le sort de la religion catholique dans le vingtième siècle, mais ce qui est certain, c'est que le pape et le clergé, dont il est le maître absolu, sont une grande puissance, avec laquelle il faut compter. C'est ce qu'a très bien montré récemment M. Stead, avec un enthousiasme peu justifié de la part d'un

catholiques, tout en évitant avec soin de froisser l'Italie de près ou de loin. Tenant compte des susceptibilités légitimes des catholiques qui forment la grande majorité de l'empire, le ministre voudrait pour le chef de la catholicité la plus complète indépendance qui lui est nécessaire. Mais, d'autre part, le gouvernement désire également que la paix règne entre la papauté et le royaume d'Italie.

« Il en est de même de la population autrichienne, qui veut vivre en paix avec la population italienne.

« Nous avons conclu avec l'Italie une alliance politique qui est une des bases de notre politique. Voilà pourquoi le comte Kalnoky refuse de répondre à certaines questions qui lui ont été posées et auxquelles il ne pourrait pas répondre sans blesser les sentiments de la nation italienne. Personne n'est encore parvenu à résoudre le problème.

« Le ministre des affaires étrangères a été fort applaudi et son budget a été adopté. »

Sans doute, les inquiétudes à Rome ont été vite calmées, car le comte Kalnoky s'est empressé de rassurer le Quirinal, qui savait probablement déjà ce qu'il devait en penser. Mais ce qui reste grave, c'est que l'opinion en Autriche force le chancelier de l'empire de faire des déclarations pareilles.

Digitized by Google

protestant sincère, mais avec une vue très claire de la réalité. (V. *Letters from the Vatican*, Stead.)

Par les évêques et les curés, le pape fait voter à sa guise plus de la moitié de la population comme en Belgique et en Espagne, un bon quart, peut-être un tiers en France, les trois quarts en Irlande, dans le bas Canada, ou en Tyrol. Il a dans sa main certaines provinces, même des empires protestants ou schismatiques, par exemple les provinces Rhénanes et l'Alsace-Lorraine, en Allemagne, et la Pologne, en Russie. Le moment peut donc toujours venir où, soit un souverain, soit un ministre, ait intérêt à acheter l'appui du pape en lui rendant service et en appuyant ses revendications. N'a-t-on pas vu les ministres de la protestante Angleterre négocier avec Léon XIII pour obtenir de lui qu'il modérât les violences du mouvement agraire en Irlande ? Les catholiques disposent au Parlement allemand de plus de cent-dix voix. Comment un ministre obligé de compter avec une majorité parlementaire ne serait-il pas tenté de conquérir cet important appoint ? On a vu le pape intervenir directement en faveur du gouvernement lors de la question du septennat, qui a été emportée grâce à lui. Quand on songe que la robe sans couture de Jésus-Christ, exposée à Trèves, y a attiré presque un million et demi de pèlerins, on ne peut nier qu'il n'y ait dans le fanatisme une force latente considérable. Ces faits ne sont pas agréables à constater pour les amis des idées libérales et de la liberté, ma isil vaut mieux les regarder de face et en tenir compte que les ignorer ou les oublier. Le pape revendiquant Rome et disposant dans toute l'Europe, au milieu des complications de la politique contemporaine, d'une grande influence, c'est là un danger possible qui doit être pour le gouvernement italien un objet constant de préoccupation. Si on veut bien réfléchir à cette situation, on comprendra mieux la ligne de conduite suivie par l'Italie. Malheureusement, il ne dépend pas d'elle de la modifier. Sans doute, en agissant sans cesse avec grande prudence, en maintenant avec fermeté la loi des garanties et en assurant même la pleine liberté des pèlerinages, ainsi que vient de le faire à Milan, en si bon termes, le marquis

Digitized by Google

di Rudini, il est possible de l'écarter, mais non de le faire disparaître entièrement pendant bien des années encore. Des projets de conciliation ont été présentés de divers côtés et notamment par cet éminent esprit, trop tôt enlevé à son pays, Stefano Jacini.

Tous se heurtent à une impossibilité qui ne dépend pas des hommes, mais de ce qu'il y a d'inconciliable dans les deux principes opposés. D'un côté, le pape ne peut pas renoncer formellement au pouvoir temporel que ses prédécesseurs et tous ses fidèles ont déclaré indispensable à l'exercice de son ministère, et de l'autre côté, le roi ne peut pas restituer Rome au Saint-Siège sans risquer sa couronne. La situation actuelle doit donc se perpétuer jusqu'à ce que, le temps aidant, on soit arrivé à considérer la suppression du pouvoir temporel comme aussi définitive que celle des principautés ecclésiastiques médiatisées en Allemagne au commencement de ce siècle.

D'ailleurs, qu'on le remarque bien, ce n'est nullement de l'opposition violente ou intransigeante du clergé italien que peuvent naître les dangers futurs, aucun de ces prélats n'a songé à envoyer au gouvernement des missives injurieuses semblables à celle que l'archevêque d'Aix, Gouth-Soulard, publiait dans les journaux français à l'adresse du ministre de la justice. Sans doute, les prêtres italiens s'affligent du conflit qui existe entre le Quirinal et le Vatican, mais ils sont bons patriotes, ils aiment leur pays et ils gémiraient de le voir envahi par l'étranger, fût-ce pour rendre au pape ses anciennes provinces. Partout où arrive le roi « usurpateur », le haut clergé ne fait nulle difficulté d'aller le recevoir. La plupart des évêques partagent, m'a-t-on affirmé, les idées de celui de Crémone, prélat très savant et très préoccupé de la question sociale, qui montrait récemment en excellents termes que le clergé devrait s'abstenir de prendre part à la politique militante. « Le prêtre, dit-il, dans ces luttes n'a rien à gagner et tout à perdre. Sort-il vainqueur de la bataille électorale, ses adversaires vaincus, parfois très influents, leurs parents, leurs amis, se réunissent contre le prêtre ; avides de

Digitized by Google

vengeance, ils préparent la revanche et sont prêts à user de tous les moyens ; alors, pour leur résister, le ministre du Dieu de paix sera forcé, afin de sauver son parti, de chercher partout des alliés, même parmi ceux qui lui font peu d'honneur. Le prêtre est-il vaincu, ceux qui triomphent se font gloire de l'avoir emporté sur l'Église ; ils attaquent et insultent celle-ci et ils n'épargnent rien pour éviter une défaite à l'avenir. Ainsi, ou vainqueur ou vaincu, le prêtre se trouve dans la situation la plus douloureuse. »

« Et ce n'est pas tout. O vous, curés de nos paroisses, après ces luttes électorales auxquelles vous avez pris une part active, pouvez-vous désormais exiger ou espérer que les vainqueurs ou les vaincus iront à l'église assister à votre messe ou écouter vos sermons? Pouvez-vous croire qu'ils viendront encore à votre tribunal confesser leurs péchés, qu'ils recevront humblement vos avis, qu'ils vous appelleront à leur lit de mort comme leur conseil spirituel ou leur père respecté? Pour se l'imaginer, il faudrait ne point connaître la nature humaine, et ce que j'ai vu, de mes propres yeux vu, à cet égard, m'ôte tout doute. Nos paroissiens peuvent admettre des remontrances de la part de celui qui se contente d'exercer son ministère spirituel, non de celui qui les aura combattus en matière politique, ce qu'ils considèrent comme une usurpation de pouvoir.

« Si nous luttons contre les laïques sur le forum et sur le terrain municipal, lors des élections, ceux-ci se croiront le droit de nous attaquer dans nos temples et de se venger en matière religieuse.

« Le prêtre doit être l'ami et le père de tous ses paroissiens, des bons pour les rendre meilleurs, des mauvais pour les ramener au bien. Il doit pouvoir apporter à tous des paroles de paix et les consolations de la religion. Mais comment pourra-t-il le faire si, dans les luttes électorales, il a ouvertement combattu ceux qui peut-être demain auront besoin de lui? » (*Il clero e la societam oderna, di Monsignore Geremia Bonomelli*. Cremona, 1889, p. 46, 48.)

On peut dire que le clergé italien comprend mieux la mission toute pacifique et exclusivement spirituelle imposée par

Digitized by Google

les fonctions sacerdotales que ne le fait celui de l'Irlande, du Canada, de la Belgique et des provinces Rhénanes, mieux même que le clergé français, qui est cependant plus réservé en matière politique que les précédents. Sans doute, il peut y avoir par-ci par-là, surtout au Vatican, quelques fanatiques qui mettraient sans hésiter toute l'Italie à feu et à sang pour rendre au pape ses anciens États (1).

Mais si le démon de la guerre, semblable à Satan tentant Jésus au désert, venait dire à Léon XIII : « Vous n'avez qu'un geste à faire, et aussitôt une armée étrangère, soit celle de la France, soit celle de l'Allemagne, passera les Alpes, dispersera les troupes italiennes et, après de sanglantes mais complètes victoires, vous rendra le pouvoir et chassera de Rome l'usurpateur », je me plais à croire que celui qui se prétend être le représentant du prince de la paix se refuserait à reconquérir sa couronne à ce prix. Le danger, si jamais il doit naître, viendra donc, non du clergé italien, mais du clergé étranger. Raison de plus pour que le gouvernement du Quirinal en tienne compte et redouble de prudence.

Aussi ne peut-on assez louer les paroles prononcées à ce sujet par le marquis di Rudini dans son récent discours de Milan : « La politique ecclésiastique désormais traditionnelle, honneur et force de l'Italie, sera scrupuleusement maintenue; des faits déplorables suscités par quelques esprits surexcités et aveugles ne nous en feront pas dévier. Ce n'est pas cet incident de minime importance qui nous fera mettre en discussion le statut fondamental de ce royaume et qui nous amènera à modifier la loi statutaire et immuable des garanties dont une expérience déjà longue a démontré la sagesse et l'opportunité.

« L'Italie ne diminuera en rien le respect qu'elle doit à la

(1) Quand M. Stead se rendit à Rome pour savoir si l'on pouvait espérer que le Vatican se mettrait à la tête du mouvement social et accepterait l'idée d'introniser un Anglo-Saxon comme chef de l'Église catholique, il fit le voyage avec un prélat qui se rendait aussi dans la Ville-Éternelle. Celui-ci ne lui cacha nullement qu'il comptait bien voir prochainement une armée étrangère envahir l'Italie, chasser l'« usurpateur » et rétablir le pouvoir temporel. M. Stead s'étonna et s'indigna d'entendre cet appel à la guerre et aux massacres sortir de la bouche d'un ministre du Christ. Ce ne fut pas sa dernière désillusion. (*Letters from the Vatican.*)

Digitized by Google

liberté de conscience et à la tolérance religieuse si glorieusement professée par notre pays.

« Les pèlerins de toutes les parties du monde, certains de la sécurité que leur donnent nos lois, pourront continuer à venir à Rome rendre un respectueux hommage au souverain pontife auquel nous, qui sommes forts dans le présent et assurés de l'avenir, nous pouvons garantir sans crainte la plus complète liberté et rendre, en même temps, les honneurs souverains (*onori sovrani*). »

Du moment que l'Italie, toujours plus ou moins menacée par la question romaine, entendait jouer le rôle de grande puissance et de gardienne de l'équilibre méditerranéen, il lui fallait une grande armée et une forte marine, au risque d'accabler ses populations d'impôts et d'arriver à des budgets en déficit et à des emprunts incessants. Mais, en admettant même cette politique sujette à tant d'objections, il semble que le gouvernement italien aurait pu dépenser beaucoup moins d'argent qu'il ne l'a fait tout d'abord pour sa marine de guerre. Ici encore, la « mégalomanie » l'a emporté. On a voulu avoir les plus énormes cuirassés du monde, coûtant 25 à 30 millions de francs chacun, sans tenir compte des inconvénients qu'ils présentent (1), surtout en un temps où les progrès dans les constructions navales sont si incessants, qu'un type de navire est, après peu d'années, démodé, dépassé, considéré comme hors d'usage.

(1) Incompétent moi-même en cette matière, je ne fais que répéter ici ce que m'ont dit des officiers de marine anglais très distingués. D'après eux, ces immenses navires, avec leurs canons de cent tonnes, comme l'*Italia*, le *Duilio*, le *Lepante*, etc., sont des instruments de combat si compliqués qu'à chaque croisière, même de courte durée, l'une ou l'autre de leurs machines se dérange. L'épaisseur de leur cuirasse et leur vitesse ne sont pas en rapport avec leur masse, de sorte qu'assaillis par deux ou trois ennemis hardis et très rapides ils risqueraient beaucoup d'être coulés, d'autant plus que le nombre de canons énormes dont ils sont armés étant très petit, les assaillants auraient grande chance d'échapper à leurs projectiles. Pour que la marine italienne puisse jouer un rôle important dans une campagne, il faut supposer qu'elle agira de concert avec celle d'une autre puissance, l'Allemagne ou l'Angleterre, par exemple. Elle aurait donc dû laisser à ces pays du fer et de l'acier le soin de construire les grands bâtiments de ligne. Elle aurait fourni les navires légers et rapides, qui seront peut-être le meilleur type de combat dans les batailles navales futures et pour lesquels, d'ailleurs, l'Italie aurait trouvé dans sa flotte marchande d'excellents éléments.

Digitized by Google

Des millions ont été ainsi employés sans compter à fortifier certaines parties de l'Italie et même Rome, et maintenant on parle de construire des forts en Sicile parce que la France a exécuté quelques travaux à Biserte. Tout cela sera-t-il bien utile? Et d'abord, quand on possède une ligne de côtes aussi étendue que celle de l'Italie, il n'est pas possible de fortifier tous les points où un débarquement peut s'opérer, et l'ennemi pourra toujours choisir ceux où l'on n'aura pas construit de forts. En second lieu, il a été prouvé par les dernières guerres que les diversions sont aujourd'hui très inutiles et que l'important est de porter au point décisif le plus de forces possible. C'est que tout se décide très rapidement; on l'a bien vu en 1866 et en 1870. Il est donc parfaitement évident que la France, dont on redoute toujours les attaques, n'ira pas détacher, ne fût-ce que deux corps d'armée, pour occuper la Sicile, Naples ou même Rome. Supposons l'un de ces points, ou même ces trois points occupés par la France, l'avantage serait nul, car, victorieuse ou vaincue, à la paix, elle ne les conserverait point. Il est donc certain que la France concentrerait toutes ses forces au débouché des Alpes et des Vosges, des Vosges surtout, car elle pourrait à la rigueur laisser envahir le Midi. Ce qu'il lui faut, c'est battre les Allemands, le reste est accessoire. L'Italie peut être tranquille; elle n'aurait rien à craindre d'un débarquement qui n'aurait aucune influence sur les batailles décisives.

Les déficits dans le budget et les impôts accablants n'ont pas été les seules conséquences fâcheuses des grands armements : ils ont conduit aussi au protectionnisme. On a tort de croire que M. Crispi a commencé la guerre des tarifs pour faire pièce à la France. L'Italie a été amenée aux droits protecteurs par le raisonnement suivant qui m'a été souvent répété par des hommes d'État et même par des économistes italiens : « Pour soutenir notre position politique en Europe, nous avons besoin de ressources considérables. L'expérience a démontré que si le pays reste principalement agricole, il ne pourra y suffire. Il lui faut donc un développement industriel qui le mette à la hauteur des autres grandes nations. Pour atteindre ce résultat,

Digitized by Google

des droits fortement protecteurs sont indispensables. L'Italie ne doit plus être tributaire de l'étranger pour les rails, pour les machines, pour les armes, pour les draps dont elle a besoin. Ce n'est pas en vendant des oranges et du macaroni qu'elle pourra faire face aux dépenses qu'elle ne peut éviter.

De cette politique commerciale, et aussi d'une aberration « mégalomanique » est sortie l'entreprise colossale dans la mer Rouge. Un pays qui se crée par la protection une industrie factice doit aussi lui procurer des débouchés favorisés. D'ailleurs, les grandes puissances se partageaient l'Afrique. La petite Belgique elle-même y prenait possession d'un vaste empire. L'Italie devait y avoir sa part. Massouah serait une compensation pour la cruelle déception de Tunis. A mon grand étonnement, je trouvai qu'un homme aussi sage, aussi clairvoyant que Minghetti, sans être enthousiaste, n'était pas hostile à la nouvelle colonie, par suite d'une considération très particulière. « Un grand pays, disait-il, ne peut concentrer toute son activité en lui-même. Le besoin d'expansion propre à un peuple d'imagination vive, si on ne lui ouvre quelques grandes perspectives, s'aigrira, tournera en mécontentement et corruption. La rage des sectes opposées en politique, ne trouvant pas d'issue, mettra en danger les institutions libres. Le Far-West pour l'Amérique, les colonies pour l'Angleterre, sont des exutoires qui les mettent à l'abri des dangers de la démocratie. — Sans doute, lui répondis-je, mais votre Éritrée n'équivaut pas encore à l'Inde plus l'Australie, le Canada et l'Afrique australe. » Le fait est que Massouah n'est pas une colonie, mais une plage brûlée où, pour avoir de quoi boire, il faut distiller l'eau de mer. A force d'impôts, chasser chaque année des Italiens de leur patrie, dépeupler les campagnes, réduire les petits propriétaires à la mendicité par les expropriations qu'opère le fisc (1), afin d'occuper un point de la

(1) En 1886, il eut à prononcer sur 14,508 poursuites et rendit 11,757 sentences ordonnant la vente. Le nombre des ventes a été suivant les régions, par 100,000 habitants, de 6.21 pour l'Italie septentrionale, de 11.27 pour l'Italie centrale, de 36.84 pour l'Italie méridionale, de 55.91 pour la Sicile, de 855.17 pour la Sardaigne, de 40.54 pour le royaume entier. Sur 11,715 propriétés vendues par jugement, 9,875, soit 84.29 p. c., furent adjugées au domaine. Le fisc

Digitized by Google

mer Rouge, où l'on risque des échecs qu'on ne peut venger sans une guerre impossible, où naissent des procès comme celui de Livraghi, où l'on compromet la santé des soldats et le moral des officiers. C'est là, sans contredit, l'une des folies économiques les plus caractérisées de notre temps. L'exemple d'Atjeh aurait dû pourtant servir d'avertissement au gouvernement italien.

Par le traité du 2 novembre 1871, l'Angleterre renonce en faveur de la Hollande à tout protectorat sur Atjeh et sur Sumatra, mais en même temps, le gouvernement néerlandais prend sur lui l'obligation de mettre fin aux actes de piraterie commis par les Atchinois. De là une guerre qui commence le 22 mars 1873 et qui dure jusqu'à ce jour. Au prix de luttes sanglantes, les Hollandais se sont emparés d'un seul point au bord de la mer, Atjeh, et du territoire environnant à portée de canon. Ils ne pourraient s'emparer de l'intérieur qu'au prix d'une grande guerre qui serait la ruine du trésor. Pour garder ce point, un seul fort, ils ont dépensé environ un demi-milliard, ce qui a mis en déficit et le budget de leur admirable et si riche colonie des Indes orientales et même celui de la mère patrie. Mais pour eux, il y a une excuse : ils avaient assumé l'obligation morale de garantir la sécurité dans les détroits. Pour l'Italie, il n'y en a point, c'est de gaieté de cœur qu'elle s'est jetée dans ce guêpier.

Ici encore, le marquis di Rudini, tout en évitant de froisser l'amour-propre de ses concitoyens, a fait entendre de sages paroles : « Spontanément, librement, a-t-il dit à Milan, nous avons limité notre occupation au triangle Massouah, Asmara, Cheret. Ainsi nous avons pu réduire les dépenses militaires et alléger les charges du contribuable italien de 10 millions par an. C'est un état de paix assuré qui seul peut permettre d'établir un régime colonial en rapport au but économique que nous devons avoir en vue. Le gouvernement ne pourra offrir à la curiosité publique des images nouvelles et

est donc l'agent le plus actif de la désorganisation de la propriété, l'ennemi le plus terrible du bien familial. Et l'on parle de venir en aide à la Sardaigne ! Qu'on y réduise donc l'impôt qui fait des misérables, puis des brigands !

Digitized by Google

grandioses. Nous ne ferons pas une guerre comme celle entreprise contre le roi Jean, nous n'établirons pas de protectorat sur l'Éthiopie, nous nous contenterons d'une paix honorable qui donne satisfaction à nos vœux et à nos ambitions. »

Le marquis di Rudini a montré aussi d'une façon très fine et très frappante l'étrange contradiction où s'était engagée l'Italie, qui, d'une part, s'épuise à se mettre en défense en Europe et qui, d'autre part, se crée des points vulnérables en Afrique.

« Nos projets sont modestes, dit-il, et tels qu'ils doivent être quand on ne veut pas d'une politique de grande initiative et qu'on ne veut pas imposer à l'Italie, pour défendre des possessions africaines, des sommes qui seraient beaucoup mieux employées à défendre le territoire italien. »

La conclusion de ces remarques si justes serait évidemment l'évacuation de Massouah sans hésitation et sans retard. Mais jusqu'à présent, je ne connais que l'Angleterre qui ait eu le courage d'un pareil acte de sagesse et de prévoyance, quand elle a remis les îles Ioniennes à la Grèce et le Transvaal aux Hollandais-Africains.

En terminant cette étude sur les affaires italiennes, je voudrais esquisser l'utopie d'un économiste ami de l'Italie, c'est-à-dire montrer ce qu'aurait pu être la ligne de conduite et la situation de l'Italie si elle avait su se préserver de toute « mégalomanie ».

Une fois son unité obtenue et consacrée, après 1870, elle se serait imposé une attitude de complet « recueillement ». Imitant la Suisse, ou si cette comparaison paraît humiliante, les États-Unis, elle ne se serait occupée que de ses propres intérêts.

Elle aurait renoncé à intervenir dans le règlement des affaires européennes d'une façon active, sauf pour élever toujours une voix désintéressée en faveur de la liberté, de la justice et des droits des populations. Elle ne se serait à aucun prix attachée à la poursuite de cette périlleuse chimère, l'équilibre dans la Méditerranée, qui devait fatalement la conduire à un antagonisme avec la France et, par conséquent, à chercher des alliances pour le cas où cet antagonisme aurait amené un

Digitized by Google

conflit. Elle aurait pu alors accepter sans satisfaction peut-être, mais sans amertume, l'occupation de la Tunisie par la France et de Chypre par l'Angleterre en se disant que ces pays, mieux gouvernés, lui ouvriraient un marché nouveau et que c'était en tout cas un grand progrès dont tout ami de l'humanité devait se réjouir.

Placée à l'abri du rempart des Alpes, complètement en dehors du théâtre des guerres futures, elle n'aurait eu rien à craindre pour sa sécurité, moins encore que l'Espagne derrière les Pyrénées, car elle n'aurait pas eu, comme celle-ci, un Cuba qui peut amener des différends avec la grande république transatlantique. Tout homme cultivé dans le monde aurait chéri l'Italie comme le berceau des arts, des lettres et de la civilisation après le moyen âge, comme l'Éden de l'Europe, que n'oublie jamais quiconque l'a visité. Aucun de ses voisins n'aurait songé à l'envahir pour lui enlever une de ses provinces; ni l'Autriche pour reconquérir la Lombardie, ni la France pour lui prendre le Piémont : il est inutile de le démontrer.

Sans doute, la question de Rome n'aurait pas été résolue, car elle est de sa nature insoluble, sauf par l'effet du temps et de la prescription, mais elle n'eût pas été maintenue à l'état aigü comme elle l'est aujourd'hui, où un mot, trop haut prononcé à Berlin ou à Vienne, suffit pour provoquer des agitations, des inquiétudes, des crises sur les bancs de Monte-Citorio. Il est de toute évidence que dans l'état de tension existant entre les puissances européennes, Allemagne-Autriche d'une part, France-Russie de l'autre, d'aucun côté on n'aurait voulu, pour restaurer le pouvoir temporel, jeter l'Italie dans les rangs de l'ennemi de demain. La monarchie restaurée en France ne l'eût pas osé, quelque oppression que le clergé eût pu exercer dans ce sens. Tous les États eussent eu un intérêt à gagner les bonnes grâces d'un pays dont l'appui aurait pu, le cas échéant, faire pencher la balance du côté qui aurait obtenu son concours. L'Italie aurait pu se sentir isolée comme au congrès de Berlin, mais qu'importe! elle n'aurait eu besoin de personne, puisqu'elle ne demandait rien et qu'elle ne s'occupait que de ses affaires intérieures.

Digitized by Google

Dans cette situation, l'Italie n'aurait dû avoir ni fortifications, ni flotte puissante, ni grande armée préparée pour l'offensive; ce qui lui aurait suffi, c'est la nation armée, c'est-à-dire une organisation militaire semblable à celle de la Suisse, peut-être avec une artillerie et des cadres plus nombreux. Une telle armée aurait pu défendre parfaitement la Péninsule, dont le territoire si allongé et couvert de montagnes favorise la résistance à l'invasion. Qu'on se rappelle comment les Espagnols, manquant absolument d'organisation, ont fini par expulser au delà des Pyrénées les excellentes troupes de Napoléon Ier commandées par ses meilleurs généraux.

Loin d'augmenter sans cesse ses dettes et ses impôts, l'Italie aurait pu les réduire considérablement. Sa rente, avec un intérêt de 4 à 3 1/2 p. c., grâce à des conversions successives, serait au-dessus du pair. L'abolition du cours forcé se serait faite sans nulle difficulté et une bonne circulation métallique aurait été facilement maintenue.

Elle n'aurait pas été ainsi amenée à la protection douanière. Elle n'aurait pas commis ce crime de lèse-humanité qui consiste à enlever les ouvriers italiens à la jouissance de leur beau climat pour les parquer dans l'air malsain des ateliers. Elle n'aurait pas eu à créer ces industries factices, toujours menacées, qui ne vivent qu'en prélevant une taxe sur tous les consommateurs. Les campagnards n'auraient pas été réduits à fuir une terre frappée de 25 à 30 p. c. d'impôt, où ils ne pouvaient plus, malgré le plus dur travail, trouver à subsister, en laissant la part d'un fisc insatiable.

Jamais on n'aurait songé à jeter des millions et des millions dans la mer Rouge. Si on en avait eu à n'en savoir que faire, on les aurait employés à coloniser les régions désertes de la Sicile, de la Sardaigne ou de la Calabre. L'agriculture, qui a fait des progrès, en aurait fait de bien plus grands encore, car la population se serait accrue, fécondant les campagnes et apportant ainsi aux villes un développement normal et solide au lieu de ce gonflement morbide dû à des spéculations mal entendues et ruineuses. Alors se serait réalisé dans toute la

Digitized by Google

force du terme ce mot connu : Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances.

Aujourd'hui, ce qui est fait, est fait. On ne peut espérer voir l'Italie virer de bord sans transition et entrer dans la voie qu'eussent conseillée les économistes et qui eût été probablement, en certaine mesure, celle de Cavour. Mais il ne serait pas impossible de se rapprocher peu à peu de cet idéal et de sortir résolument de la mégalomanie. C'est ce que tente de faire, semble-t-il, le ministère actuel, à en juger par le magnifique discours du marquis di Rudini à Milan et par l'exposé de cet éloquent économiste et de cet éminent financier M. Luzzatti, qui tient en ses mains le portefeuille du trésor, la clef des ressources financières dont dépendent forcément les faits et gestes des autres ministères.

Nous avons montré que l'Italie ne pouvait, on le comprendra en France, sortir brusquement sans lâcheté et sans déshonneur de la triple alliance. Mais il ne lui serait pas impossible d'obtenir de ses alliés la communication à l'Angleterre et au cabinet de l Élysée des conditions du traité secret, afin de montrer qu'elle n'a absolument en vue que le maintien de la paix ; en tout cas, elle peut apporter dans les relations avec la France un esprit amical, disons plus, un esprit fraternel qui convient aux deux nations sœurs, de même sang, de même civilisation, de mêmes origines. Quand on a reconnu l'unité de l'Italie, les hommes d'État anglais ont dit qu'elle apporterait en Europe un élément et une garantie de la paix. Il dépend d'elle de justifier cette prévision.

ÉMILE DE LAVELEYE.

Digitized by Google

SIMPLE COUP D'ŒIL A TRAVERS LE PASSÉ [1]

Il est bien curieux aussi de jeter un coup d'œil sur l'idée que l'on se faisait de la richesse des particuliers à l'époque romaine. Aujourd'hui, lorsqu'on dit d'un homme : « c'est un millionnaire », parce qu'il possède deux ou trois millions, on en conclut que ce citoyen est dans l'opulence. Il en était tout autrement à Rome. Pline nous apprend que celui qui n'était pas à même, avec sa fortune, d'entretenir une armée ou une légion, ne méritait pas le titre de riche. Sénèque possédait environ soixante millions. Pallas, affranchi de Plaute, en avait autant. Ce qui prouve que les fonctions d'augure étaient passablement lucratives, c'est que Lentulus laissa près de quatre-vingt millions de francs. Le jour où Apicius constata que de folles dépenses ne lui laissaient plus que deux millions de francs de ressources, il résolut de se donner la mort, n'ayant, disait-il, plus assez pour vivre.

Jetez les yeux sur le bulletin des mutations immobilières qui se publie hebdomadairement dans nos journaux, et vous constaterez que les transactions y sont cotées à des prix bien modérés, en comparaison du taux de certains marchés conclus dans l'antiquité. Messala acquit la maison d'Antoine pour le prix de 8,466,868 francs; l'habitation de Domitius coûta 1,162,500 francs; le seul vivier d'Herius fut vendu 775,000 francs.

Comment, dans l'antiquité, conservait-on la mémoire des

(1) Suite, voir la *Revue de Belgique* du 15 février 1892.

Digitized by Google

événements célèbres? Par la création d'autels, d'amas de pierres, par des chansons historiques. On s'attacha ensuite à reproduire la pensée par le dessin. Des tableaux grossièrement tracés retraçaient tel ou tel événement. On est amené à songer à ce procédé lorsqu'on rencontre, en quelque foire, ces toiles divisées en compartiments où sont représentées les péripéties de quelque légende. C'est le bateleur qui explique au public les scènes qu'il a sous les yeux. Plus tard, l'on écrivit d'abord sur la pierre et sur la brique, puis sur des planches de cuivre ou de plomb et des tablettes de bois, ensuite sur des feuilles d'arbre. Un roseau d'Égypte, papyrus, servit de matière première à la confection du papier. Il est curieux de voir comment se fabriquait ce papier. Le papyrus se décomposait en membranes semblables aux pellicules d'un oignon que l'on s'attachait d'abord à isoler les unes des autres. On en plaçait des rangées parallèlement, puis d'autres transversalement en les mouillant à l'aide de l'eau limoneuse du Nil, après quoi on les pressait. A l'aide d'un coquillage, on donnait aux feuilles ainsi produites le poli voulu.

On se servait aussi de tablettes cirées. C'est au moyen du stylus ou poinçon acéré à l'un de ses bouts et aplati à l'autre que l'on écrivait sur ces tablettes cirées ou sur les feuilles de cuivre ou de plomb. La pointe était destinée à tracer les caractères, tandis que le bout opposé permettait d'effacer l'écriture en cas d'erreur.

A l'heure qu'il est, nous avons fait du chemin sous ce rapport. L'homme ne se donne plus la peine d'écrire lui-même; il charge de ce soin une machine munie d'un clavier, sur les touches duquel il n'a qu'à poser les doigts.

Les lettres missives se terminaient par une formule très brève qui se traduit par : Salut! Parfois on ajoutait : Puissent les dieux te conserver! C'est le : Dieu vous garde! employé dans les lettres de certains souverains des siècles derniers.

Les missives étaient envoyées par un messager. En cas de siège, les communications se faisaient à l'aide de boules de plomb qu'on jetait, au moyen d'une fronde, dans la ville assiégée. Parfois aussi par l'intermédiaire de plongeurs qui

Digitized by Google

portaient la tablette à communiquer et employaient le même procédé pour venir remettre la réponse. De nos jours, lors du siège de Paris, l'on s'est ingénié à transporter les messages soit par ballon, soit par pigeons. On conçut même le projet de transformer la Seine en facteur des postes en y jetant des boules creuses où l'on déposerait les correspondances écrites sur du papier pelure et qui auraient suivi le fil de l'eau.

Il n'est pas sans intérêt de voir comment les Romains se traitaient au point de vue de la table. Leur repas le plus important était le souper, *cœna*. D'abord fixé vers trois ou quatre heures de l'après-midi, il fut peu à peu reporté au soir. Vers le milieu du jour, ils prenaient le *prandium* ou dîner et, le matin, le déjeuner (*jentaculum*). Le goûter, surtout en usage dans nos campagnes, était pratiqué par quelques personnes. C'est couchés sur des lits que mangeaient les Romains. D'ordinaire, trois personnes se plaçaient sur chaque lit. On réglait le nombre des lits suivant celui des convives. Sous les empereurs, on substitua des lits semi-circulaires à ceux à trois places. Les tables, faites en bois de citron ou d'érable et ornées d'ivoire, étaient apportées chargées de mets. Avant le repas, les convives se lavaient les mains et les essuyaient à la serviette dont ils se munissaient d'ordinaire pour venir assister à un dîner. L'usage des nappes ne fut connu que sous les empereurs. Assistons maintenant à un festin. Voici les convives couronnés de guirlandes de fleurs, d'herbes ou de feuilles liées à l'aide de bandelettes, qui commencent le repas en adressant des prières aux dieux et en faisant des libations. Que voyons-nous figurer sur le menu? Le faisan d'Ionie ou de Phrygie, la poule de Guinée, le paon, la grue, les chevreaux d'Ambracie, les rossignols, les grives, les saucisses. Parmi les poissons figurent le mulet, le turbot, la lamproie, l'esturgeon, le loup de mer et les huîtres. Si l'on n'y retrouve pas les mollusques savoureux d'Ostende et de Zélande, l'on constate que les Romains affectionnaient les espèces du lac Lucrin et de Brindes. Des viviers ou parcs aux huîtres étaient déjà construits à cette époque reculée. Les plats de résistance composaient le premier service; le second service était réservé aux

Digitized by Google

mets de dessert, parmi lesquels il faut citer : les fruits, les confitures, les pâtisseries, gâteaux d'amandes, tartes, etc., etc. Arrive maintenant la question des vins. Les Romains connaissaient parfaitement l'art de se former une cave. Les crus les plus réputés étaient conservés dans des vases ou vaisseaux scellés à leurs ouvertures avec de la poix ou du plâtre, de même que nos meilleurs flacons de bourgogne sont minutieusement munis de bouchons garnis de cire.

Parfois on faisait cuire le vin nouveau avant qu'il eût fermenté, et on le plaçait au grenier. De là vient l'expression : *descendre le vin*. Il se conservait alors, paraît-il, fort longtemps. Pline raconte que de son temps il existait encore, en certaine maison, du vin datant de deux siècles. Sur chaque vaisseau, on marquait le nom des consuls ou de l'année où le vin avait été fait, et on plaçait toujours le plus vieux au fond du cellier. Le vin ne se servait qu'au second service. Il se buvait dans des coupes de différentes matières, de bois de hêtre, de verre, de cuivre, d'argent et d'or, parfois ciselées avec art ou ornées de figurines, voire enrichies de pierres précieuses. Il était d'usage parmi les convives, comme chez nous, de boire à la santé les uns des autres. A la différence de ce qui se passe de nos jours, durant les intervalles du repas, les convives jouaient aux dés. Dans des lettres d'Auguste à Tibère, nous voyons comment l'on procédait en pareil cas : « Mon cher Tibère, écrivait-il, j'ai soupé avec les mêmes personnes. Vinicius et Silvius le père sont venus augmenter le nombre des convives. Pendant le repas, nous avons joué en vieillards hier comme aujourd'hui. Après avoir jeté les dés, celui qui avait amené le *chien* ou le *six* mettait au jeu un denier pour chaque dé, et celui qui avait amené *Vénus* prenait tout. » Dans une autre lettre, il dit : « Mon cher Tibère, nous avons bien passé les fêtes de Minerve, car nous avons joué tous les jours et nous avons bien chauffé la table de jeu. Ton frère jetait les hauts cris, mais, au bout du compte, il n'a pas perdu beaucoup. Contre son attente, il s'est refait de ses grandes pertes. J'en suis, moi, pour 20,000 sesterces (4,090 francs), mais aussi j'ai été, selon mes habitudes, beaucoup trop facile, car je m'étais fait payer des coups de

Digitized by Google

main que j'ai remis aux joueurs. Si j'avais retenu ce que j'ai donné, j'en aurais gagné plus de 50,000. » Enfin, dans une lettre à sa fille, il dit : « Je t'ai envoyé 250 deniers, c'est ce que j'ai donné à chacun de mes convives pour qu'ils pussent, pendant le souper, jouer entre eux aux dés ou à pair ou non. » Les repas se prolongeaient parfois toute la nuit et les convives y faisaient chère lie. Le vin ne les effrayait pas, car Auguste, qui était considéré comme très sobre, n'en arrivait pas moins parfois, à certains grands repas, à en absorber trois bouteilles.

Des jeunes gens se proposaient-ils de s'unir par les liens du mariage, on réunissait au préalable une assemblée d'amis chez le père de la future ou chez un des plus proches parents pour dresser les articles du contrat, qui s'écrivaient sur des tablettes et qui étaient scellées. Nous connaissons aujourd'hui un usage analogue sous le nom de *soirée du contrat.* Dans les grandes familles, notamment à cette occasion, l'on organise une fête à laquelle prennent part les amis des fiancés qui *honoris causa* ont à cœur de signer les conventions de mariage. Cette cérémonie était également, à Rome, accompagnée de réjouissances. Le futur époux, voulant donner une preuve de l'engagement qu'il contractait vis-à-vis de sa fiancée, lui mettait un anneau au dernier doigt de la main droite. C'est alors que l'on promettait la dot. Dans les premiers temps de la République, l'importance de celle-ci était assez minime. Il est de fait que celle octroyée à une jeune fille du nom de Megullia, qui passa alors pour richement dotée, n'eût guère satisfait nos modernes épouseurs. Elle ne s'élevait en effet qu'à la modique somme de 3,873 francs. Mais, plus tard, il en fut autrement : la dot ordinaire d'une fille de sénateur se chiffrait par environ 200,000 francs. On cite même des dots d'au delà de 3 millions de francs. Le jour de la noce, l'on procédait à la toilette de mariée. Celle-ci revêtait une robe blanche garnie d'une frange de pourpre ou ornée de bandelettes, avec une ceinture de laine tenue par un nœud que le mari déliait. Un voile rouge lui couvrait le visage. Ses souliers étaient de la couleur du voile. Des fleurs ornaient sa chevelure. C'était, comme aujourd'hui, dans la demeure du père de la jeune fille ou dans celle de son plus proche parent,

Digitized by Google

que l'on célébrait la fête du mariage. Le voyage de noce n'était naturellement pas connu à cette époque. Voici comment les choses se passaient : Le soir venu, l'épouse était apparemment arrachée par force des bras de sa mère ou de sa proche parente. Ce simulacre de rapt rappelait l'enlèvement des Sabines. Elle était menée alors en la demeure de son mari. Trois jeunes gens l'accompagnaient. Deux d'entre eux lui donnaient le bras; le troisième marchait devant, ayant en main un flambeau de pin ou d'épine. Les servantes venaient ensuite portant une quenouille, un fuseau et de la laine, symboles du travail. Un jeune homme était chargé d'un vase couvert contenant les bijoux de l'épouse, comme qui dirait la corbeille de la mariée. L'escorte de la pompe nuptiale était formée par les parents et les amis. La maison du mari était ornée de fleurs et décorée de tapisseries.

Afin de conjurer les enchantements, le premier soin de la jeune femme était de suspendre à la porte de l'habitation conjugale des tresses de laine enduites de graisse de porc ou de loup. Après quoi, la mariée franchissait le seuil sans le toucher du pied, ce qui eût été de mauvais augure. On lui remettait les clefs de la maison, on étendait à ses pieds une peau de mouton, puis les deux époux touchaient l'eau et le feu, considérés comme les principes de toutes choses. Le mari offrait un souper à tous les invités, pendant que des musiciens entonnaient l'hymne nuptial. Les matrones, la fête finie, introduisaient la nouvelle épousée dans la chambre nuptiale, où apparaissait le lit conjugal couvert de fleurs. L'époux jetait alors des noix aux enfants pour indiquer par là qu'il cessait de songer aux distractions puériles. Tous les invités se retiraient ensuite porteurs de petits présents. On ne peut s'empêcher de constater que, de nos jours, les mariages ont singulièrement perdu de la pompe dont ils étaient jadis entourés. Rien n'est banal comme le voyage de noce, si fort en honneur maintenant.

Il va de soi que les Romains avaient leurs cérémonies du culte. Parmi les pratiques religieuses auxquelles ils se livraient, il en est que nous voyons encore en usage actuellement. Tout

Digitized by Google

acte religieux était accompagné d'une prière. En invoquant les dieux immortels, les Romains avaient ordinairement la tête couverte, pratique conservée par les Israélites, et ils tournaient les yeux vers l'est. Un prêtre prononçait les paroles avant eux. Ils touchaient souvent les autels ou les genoux des statues des dieux, parfois ils embrassaient leurs images. Cicéron parle d'une statue d'Hercule, adorée en Sicile, dont le menton avait été usé par ces démonstrations de gratitude. On peut, à chaque instant, faire une observation analogue dans l'une ou l'autre église catholique, à commencer par Saint-Pierre, à Rome, où la statue du saint — qui, par parenthèse, figurait autrefois, paraît-il, une divinité païenne — est, vers le bas, usée par les témoignages de piété des fidèles. Les Romains portaient quelquefois la main droite à la bouche en signe d'adoration et se prosternaient à terre. Quelques personnes s'agenouillaient sur le seuil de la porte du temple et, après l'avoir baisé, se traînaient jusque dans l'intérieur. A rapprocher de la pratique encore en usage parmi les croyants aujourd'hui et qui consiste à gravir à genoux certain escalier considéré comme sacré. On écrivait aussi les vœux sur du papier ou sur des tablettes cirées et, après les avoir scellées, on les attachait avec de la cire aux genoux des images des dieux. Nos ex-voto ne sont que la reproduction de cette façon d'exprimer les vœux. Il arrivait à des malades de passer la nuit dans le temple d'Esculape. N'est-ce point par un séjour à Notre-Dame-de-Lourdes que certaines gens crédules espèrent se délivrer de leurs maux? Autre détail curieux : les passagers échappés d'un naufrage avaient coutume de suspendre leurs vêtements au temple de Neptune, avec un tableau représentant les phases de leur naufrage et de leur salut. Quiconque entrera dans une église sise sur les bords de la mer, à Notre-Dame de la Garde, à Marseille, par exemple, constatera que le même fait se reproduit encore à chaque instant à l'heure actuelle. Un général remportait-il une victoire signalée, l'on ordonnait aussitôt de rendre des actions de grâces dans tous les temples. Nos *Te Deum* remplacent maintenant cet antique usage.

Examinons à présent le point de savoir si l'on voyageait à

Digitized by Google

travers le vaste empire romain. A l'heure actuelle, grâce à la multiplicité des moyens de transport, il n'y a guère de mérite à parcourir le monde; mais à cette époque reculée, il en était tout autrement; on avait à surmonter une foule de difficultés. Néanmoins, l'on effectuait des voyages lointains, même dans le seul but de satisfaire sa curiosité. Je ne parle point, en effet, des expéditions militaires qui provoquaient le déplacement des armées romaines. On rencontrait ses cohortes au fond de la Germanie comme en Bretagne, aussi bien que sur la terre d'Afrique. Mais nous voyons un général illustre, Germanicus, en l'an 771 de Rome, faire un premier voyage intéressant. Il côtoie l'Illyrie, visite la Dalmatie et essuie sur la mer Adriatique et sur la mer Ionienne les traverses d'une navigation difficile. Il voit le golfe rendu fameux par la victoire d'Actium. De là, il se rend à Athènes, passe ensuite dans l'île de Lesbos. Il longe les extrémités de l'Asie, visite, dans la Thrace, Perinthe (1) et Byzance et pénètre, par la Propontide, jusqu'à l'embouchure de l'Euxin, curieux de connaître ces lieux antiques et renommés. Côtoyant de nouveau l'Asie, il aborde à Colophon pour consulter l'oracle d'Apollon de Claros. L'interprète du dieu n'est point une femme comme à Delphes, c'est un prêtre choisi dans certaines familles et ordinairement à Milet. Ici, nous assistons à une petite scène qui fait songer à certaines grottes miraculeuses qui, de nos jours, sont l'objet d'une exploitation en règle. Le prêtre demandait en effet le nombre et le nom des personnes qui se présentaient. Après quoi il descendait dans une grotte, buvait de l'eau d'une fontaine mystérieuse, et cet homme, étranger le plus souvent aux lettres et à la poésie, dit l'histoire du temps, répondait en vers à la question que chacun lui faisait.

Il est permis de croire que ce voyage donna à Germanicus l'envie d'en entreprendre un second plus important, car nous le voyons, l'année suivante, partir pour l'Égypte afin d'en visiter les antiquités. Il s'embarque à Canope, remonte le Nil.

(1) Perinthe, ville de Thrace, sur les bords de la Propontide ou mer de Marmara. Plus tard, elle fut appelée Héraclée, nom qui subsiste dans celui d'Erakli.

Digitized by Google

Bientôt il contemple les grandes ruines de Thèbes. Des caractères égyptiens (les hiéroglyphes), tracés sur des monuments d'une structure colossale, attestaient encore l'opulence de cette antique cité. Les touristes qui, de nos jours, parcourent les ruines de Thèbes, y sont guidés par un cicérone qui leur débite le boniment d'usage. Eh bien, Germanicus y trouve déjà à cette époque un cicérone en la personne d'un vieux prêtre qui lui exposa le sens de ces inscriptions mystérieuses. Il lui dit « que la ville avait contenu jadis sept cent mille hommes en âge de faire la guerre ; qu'à leur tête, le roi Rhamsès avait conquis la Libye, l'Éthiopie, la Médie, la Perse, la Bactriane, la Scythie, que tout le pays qu'habitent les Syriens, les Arméniens et, en continuant par la Cappadoce, tout ce qui s'étend de la mer de Bithynie à celle de Lycie, avait appartenu à son empire ». On lisait sur ces mêmes inscriptions le détail des tributs imposés à tant de peuples, le poids d'or et d'argent, la quantité d'armes et de chevaux, les offrandes pour les temples, en parfums et en ivoire, le blé et les autres provisions que chaque nation devait fournir. D'autres merveilles attirèrent encore les regards du voyageur. Il vit la statue en pierre de Memnon qui, frappée des rayons du soleil, rendait le son d'une voix humaine, et ces pyramides semblables à des montagnes, et ces lacs (le lac Mœris) creusés pour recevoir les eaux surabondantes du Nil débordé et, ailleurs, ce même fleuve pressé entre ses rives et coulant dans un lit dont nul homme n'avait jamais pu sonder la profondeur. C'est en ces termes que Tacite nous donne une idée de ce voyage de Germanicus, course importante si l'on se reporte aux difficultés d'exécution auxquelles l'on ne pouvait manquer de se heurter.

Les Romains savaient aussi déployer un faste et une pompe autrement grandioses que nous, lorsqu'il s'agissait de rendre les honneurs à quelque grand citoyen et d'en perpétuer la mémoire. De nos jours, les funérailles d'un personnage illustre fournissent l'occasion d'exhiber une certaine quantité de tentures funéraires, de jouer des marches funèbres, de faire défiler des corps de troupes, après quoi l'on donne le nom du défunt à une rue ou à une place, ou bien l'on ouvre une liste de

Digitized by Google

souscription pour lui élever une statue ou un monument. Parfois, même, de nombreuses années s'écoulent avant que l'on se soit acquitté de cette dette pieuse envers la mémoire de celui qui a disparu. La mort de Germanicus, dont nous venons de signaler le voyage, nous fournit l'occasion de voir comment l'on procédait en pareille circonstance. Avant qu'il parût, ni édit des magistrats ni sénatus-consulte ; sur la seule nouvelle de sa fin, les tribunaux sont déserts, les maisons fermées. C'était à qui, parmi les sénateurs, s'ingénierait à lui trouver des honneurs. On décréta que son nom serait chanté dans l'hymne des Saliens, — il importe de savoir que les Saliens ne chantaient que les dieux,— qu'il aurait, à toutes les places destinées aux prêtres d'Auguste, des chaises curules sur lesquelles on poserait des couronnes de chêne,— c'était un hommage insigne, d'avoir une chaise curule au cirque ou dans les théâtres, — qu'aux jeux du cirque, son image en ivoire ferait partie de la pompe sacrée, c'est-à-dire qu'il figurerait parmi les statues des dieux et des héros, que nul ne lui succéderait comme augure ou comme flamine, s'il n'était de la maison des Jules. On ordonna qu'il lui fût élevé à Rome, sur le bord du Rhin et sur le mont Amanus, en Syrie, des arcs de triomphe qui porteraient inscrits ses exploits, avec la mention qu'il était mort pour la république ; un mausolée dans Antioche, où il avait été mis au bûcher; un tribunal à Épidaphne, faubourg d'Antioche où il avait terminé sa vie. Il serait difficile de compter les statues qui lui furent érigées, les lieux où il fut honoré d'un culte. On proposait de le représenter parmi les orateurs célèbres, sur un écusson en or d'une grandeur plus qu'ordinaire (écussons sur lesquels étaient sculptés les bustes des hommes illustres et que l'on suspendait dans la salle du Sénat). Notons en passant que, de nos jours, les présidents du Sénat ont leurs portraits appendus dans le palais du Sénat. L'ordre équestre appela du nom de Germanicus l'escadron de la jeunesse et voulut que l'image de ce grand homme fût portée en tête de la cavalcade solennelle des ides de juillet.

Lorsque les cendres du défunt furent ramenées en Italie, Tibère envoya deux cohortes prétoriennes à la rencontre du

Digitized by Google

cortège funèbre, avec ordre aux magistrats de la Calabre, de l'Apulie et de la Campanie de rendre à la mémoire de l'illustre mort les honneurs suprêmes. Ses funérailles furent émouvantes. Le compte rendu en fut publié par les actes journaliers. On nommait ainsi de véritables journaux manuscrits qui circulaient non seulement à Rome, mais dans les provinces, et où l'on racontait les nouvelles de la ville, les jeux publics, etc. C'étaient, en somme, les gazettes du temps.

Plus nous étudions le grand livre de l'histoire, plus nous constatons, par la comparaison des actes posés par les hommes aux époques les plus diverses et des mobiles qui les ont fait agir, que l'adage latin : *Nihil sub sole novi* constitue une grande vérité. En voulez-vous la preuve? Voyez ce qui se passe à Rome à la mort d'Auguste. Dès son décès, Tibère donne des ordres aux cohortes prétoriennes comme empereur; des veilles se font à sa porte, il a des gardes, une cour, des soldats qui l'escortent au Forum, qui l'accompagnent au Sénat. Il écrit aux armées comme un prince déjà reconnu. A son avènement au pouvoir, dit Tacite, l'on voit tout le monde se précipiter dans la servitude, consuls, sénateurs, chevaliers, plus faux et plus empressés à proportion de la splendeur des rangs. N'assistons-nous pas à un spectacle absolument identique après le coup d'État du 2 décembre en France? Victor Hugo ne tient-il pas un langage analogue à celui de Tacite? Après le 2 décembre, écrit-il, Louis Bonaparte est entouré de courtisans qui lui font cour et cortège. Ils mêlent leur rayonnement au sien. Il a réussi; il a pour lui désormais l'argent, l'agio, la banque, la bourse, le coffre-fort et on frappe à la Monnaie une médaille, dite médaille du 2 décembre. Il peut, quand il le voudra, se faire sacrer empereur par M. Sibour et échanger la couchette de l'Élysée contre le lit des Tuileries. Il s'est fait appeler prince-président et a distribué des drapeaux à l'armée et des croix d'honneur aux commissaires de police.

Voyez comment le Sénat se comporte sous Tibère. Il embrasse ses genoux et s'abaisse aux plus humiliantes supplications, s'aplatissant devant le maître. Cette attitude ne remet-elle pas en mémoire celle du Sénat français en 1814? Napo-

Digitized by Google

léon Ier disait : « Un signe était un ordre pour le Sénat, et il faisait toujours plus qu'on ne désirait de lui. » Il s'exprime plus énergiquement encore. Thibaudeau ne nous apprend-il pas, en effet, que, parlant des sénateurs, l'empereur s'écria : « Les lâches! Ils ont eu peur de me déplaire! »

Que se passe-t-il chez nous lors des élections? Nous voyons les candidats aller quémander les suffrages des électeurs, leur faire des promesses, hanter les lieux publics où ils pourront rencontrer beaucoup de monde, pérorer. D'aucuns s'efforcent d'acquérir des votes à prix d'argent par l'intermédiaire d'agents électoraux. Or, tout cela se faisait à Rome. Longtemps avant l'élection, les candidats s'efforçaient de capter la bienveillance populaire par toute sorte de moyens. Ils allaient dans les maisons des citoyens, serraient les mains de ceux qu'ils rencontraient, les accostaient amicalement, les appelaient par leur nom. Ils se faisaient accompagner, à cet effet, d'un individu — *nomenclator* — qui leur apprenait les noms à voix basse. Les candidats avaient aussi l'usage de se trouver aux jours de marché dans les réunions du peuple et de se tenir sur une hauteur pour être aperçus de tous les citoyens. Ils avaient également des personnes chargées de distribuer de l'argent. Ce trafic, quoique expressément défendu par les lois, se faisait ouvertement. Des individus, nommés *interpretes*, marchandaient les votes du peuple, et ceux entre les mains de qui on déposait le prix convenu étaient nommés *sequestres*.

La croisade contre les juifs, dont nous entendons parler depuis quelque temps, n'a pas été inventée par M. Drumont. Déjà Tibère interdit les rites égyptiens et judaïques. Il obligea ceux qui étaient adonnés à ces superstitions de jeter au feu les habits et les ornements sacrés. Sous prétexte de service militaire, il répartit la jeunesse juive dans les provinces malsaines. Il exila de Rome le reste de cette nation et ceux qui pratiquaient un culte semblable sous peine d'une servitude perpétuelle en cas de désobéissance.

Il ne faudrait pas croire que le mouvement qui se produit actuellement en France au point de vue de l'encouragement au mariage, dans le but de produire un accroissement de

Digitized by Google

population du pays, n'ait pas eu de précédent dans l'antiquité. La loi Julia *de Maritandis ordinibus* fut, dès 736, portée par Auguste pour encourager les mariages et punir le célibat. Son principal but était de réparer la population épuisée par les guerres civiles. Vint ensuite la loi *Papia Poppea*, qui déclarait vacants les héritages délaissés à quiconque n'aurait pas les privilèges des pères pour être dévolus au peuple romain à titre de père commun.

Lorsqu'un cataclysme survient aujourd'hui, tremblement de terre, inondation ou toute autre grande catastrophe, comment procède-t-on? L'État intervient pour secourir les régions désolées par le fléau, après quoi le ministre compétent ou un fonctionnaire supérieur se rend sur le lieu du sinistre pour aviser aux mesures à prendre. Or, sous le règne de Tibère, douze villes considérables de l'Asie furent renversées par un tremblement de terre qui eut lieu pendant la nuit, ce qui rendit le désastre plus grand, car l'on n'eut pas la ressource ordinaire en ces catastrophes de fuir dans la campagne. Les terres entr'ouvertes n'offraient que des abîmes. On rapporte que de hautes montagnes s'affaissèrent, que des plaines s'élevèrent en collines, que des feux jaillirent au milieu de ce bouleversement. Sardes, la plus cruellement frappée, fut la plus généreusement secourue. César lui promit 10 millions de sesterces et la déchargea, pour cinq ans, de tout ce qu'elle payait à l'État ou au prince. Magnésie de Sipyle (aujourd'hui Magnésie) éprouva, après Sardes, le plus de dommage et de soulagement. Temnos, Philadelphie, Eges, Apollonide, etc., toutes, enfin, furent exemptées de tributs pour le même temps et l'on décida qu'un sénateur irait sur les lieux examiner le mal et le réparer. Admirons, en passant, la prévoyance du gouvernement dans le choix de l'envoyé. On délégua un simple préteur, de peur que l'Asie, étant gouvernée par un consulaire, il ne survînt entre deux hommes du même rang des rivalités qui nuiraient à la province. Comme à cette époque déjà l'on connaissait les hommes! Un conflit d'attributions était à redouter dès alors.

A Rome aussi, lorsqu'une disposition quelconque dérangeait

Digitized by Google

le Sénat, l'on proposait de renvoyer la question à l'étude d'une commission. On ne procède pas autrement dans nos assemblées délibérantes, au cas où l'on veut enterrer un projet encombrant. La question sociale qui préoccupe tous les esprits en ce moment a fait l'objet, à Rome, d'une foule de lois. C'est ainsi que la loi *Cassia Terentia frumentaria*, rendue sur la proposition des consuls C. Cassius et M. Terentius, portait qu'il serait distribué à chaque citoyen indigent cinq boisseaux de blé par mois. Le trésor public faisait tous les ans des avances pour l'achat de 800,000 boisseaux de froment à 4 sesterces le boisseau, et un dixième de seconde qualité, à 3 sesterces le boisseau. Du temps d'Auguste, on vit 200,000 individus recevoir du blé acheté par le trésor. La loi *Julia Agraria* avait pour objet la distribution des terres, dans la Campanie, à 20,000 pauvres citoyens pères chacun de trois ou d'un plus grand nombre d'enfants. La loi agraire proposée par Tiberius Gracchus stipulait que nul ne pourrait posséder plus de 500 arpents des terres publiques et que trois commissaires seraient nommés pour distribuer aux citoyens pauvres ce que chacun posséderait au delà de cette quantité. Mais le pouvoir intervenait dans des questions bien autrement délicates. Une loi *Sulpicia* défendait aux sénateurs de contracter des dettes pour plus de 2,000 deniers. Par la loi *Publicia*, il fut interdit de jouer de l'argent à toute espèce de jeu, excepté à ceux ayant pour but d'exercer la force du corps, tels que la lutte, la course, le saut. La loi *Orchia* limitait le nombre des convives dans les festins. En vertu de la loi *Oppia*, défense fut faite aux femmes de porter dans leur parure plus d'une demi-once d'or, de se vêtir d'une robe de différentes couleurs, de faire usage de voiture à Rome ou dans d'autres villes et à un mille de leurs enceintes, si ce n'était dans la circonstance d'un sacrifice public. La loi *Licinia sumptuaria* défendait de servir à table, les jours ordinaires, plus de trois livres de viande fraîche et plus d'une livre de viande salée, et permettait de servir autant de fruits qu'on voudrait. Une loi somptuaire *Julia* fixait la dépense des jours ordinaires à 200 as, celle des calendes, des nones, des ides et autres fêtes

Digitized by Google

semblables, à 300 as, et les frais de noces et autres festins extraordinaires, à 1,000 as. Un édit d'Auguste ou de Tibère proportionna la dépense d'un repas à sa solennité, depuis 300 jusqu'à 2,000 as. Un texte légal défendait de faire une retenue sur la paye des soldats pour les habiller et ordonnait qu'ils fussent vêtus aux dépens du trésor public.

L'aperçu qui précède montre suffisamment quel degré de développement atteignit la civilisation romaine. Il est impossible de ne pas admirer l'ampleur des conceptions de ces hommes illustres qui présidèrent aux destinées d'une puissance à qui nous devons et les principes des lois qui nous régissent, et les monuments dont les ruines gigantesques provoquent notre admiration, et les routes dont nous faisons encore usage, et les souvenirs que nous nous plaisons à évoquer à chaque instant.

On a qualifié de monstres certains empereurs romains. Il est incontestable que ceux que l'on traite ainsi se sont signalés par des vices odieux qui se révélèrent par des actes d'une extrême cruauté et d'une immoralité peu commune. Mais il importe de ne pas perdre de vue qu'ils n'en ont pas moins fait preuve de qualités géniales. Or, que d'hommes passés à la postérité et réputés célèbres ne méritent point d'aussi sévères reproches, qui ne pourraient pas, eux, se vanter d'avoir posé des actes d'une portée tellement considérable que nous en ressentons encore aujourd'hui les effets bienfaisants! Oui, ces empereurs romains se débarrassèrent souvent par des moyens violents de ceux qui leur portaient ombrage. Mais sont-ils donc les seuls souverains qui usèrent de semblables procédés? Que dirons-nous alors de Charles IX, ordonnant le massacre de la Saint-Barthélemy le 24 août 1572? Comment qualifier les inquisiteurs d'Espagne, exterminant des milliers de victimes par le fer, par la fosse et par le feu; le duc d'Albe, transformant les Pays-Bas en un charnier? Ces lugubres souvenirs semblent-ils de trop ancienne date? On peut en citer d'autres plus récents. Lors du coup d'État, n'avons-nous pas vu une foule d'innocentes victimes tomber à Paris sous les balles des soldats de Napoléon III?

Digitized by Google

Une infinité de malheureux ne furent-ils pas dirigés vers Cayenne et Lambessa? Barbès ne fut-il pas jeté dans le plus sombre des cachots de ce même mont Saint-Michel où Louis XI donna aussi une preuve de sa mansuétude en tenant, durant onze années, le cardinal La Balue enfermé comme un fauve dans une cage de fer?

Constatons finalement que les Romains avaient aussi bien compris que nos ultramontains le rôle que la religion pouvait jouer sous le rapport de la prépondérance à exercer sur les masses populaires au point de vue politique. Montesquieu ne dit-il pas, en effet : Quand les législateurs romains établirent la religion, ils ne pensèrent point à la réformation des mœurs, ni à donner des principes de morale. Ils n'eurent donc d'abord qu'une vue générale qui était d'inspirer à un peuple qui ne craignait rien la crainte des dieux et de se servir de cette crainte pour le conduire à leur fantaisie.

Plus une chose était contraire à la raison humaine, plus elle paraissait divine au peuple. Une vérité simple n'eût pas vivement touché les Romains, il leur fallait des sujets d'admiration, il leur fallait des signes de la divinité et ils ne les trouvaient que dans le merveilleux et le ridicule.

Après tant de siècles, n'avons-nous pas les miracles de la Salette et de Lourdes, que la crédulité populaire accepte comme évangile?

De nos jours, le fanatisme envisage encore souvent l'éclosion d'un cataclysme, l'arrivée d'une catastrophe comme un indice de la colère céleste.

Dans les temps reculés dont nous venons de parler, lorsque la ville était menacée ou affligée de quelque malheur, on ne manquait pas d'en chercher la cause, qui était toujours la colère de quelque dieu dont on avait négligé le culte. Il suffisait pour s'en garantir de faire des sacrifices et des processions, de purifier la ville avec des torches, du soufre et de l'eau salée.

On faisait faire à la victime le tour des remparts avant de l'égorger, ce qui s'appelait *sacrificium amburbium et amburbiale*. On allait même quelquefois jusqu'à purifier les armées et les flottes.

Digitized by Google

Chez nous, ne bénit-on point la mer en grande cérémonie? Ne baptise-t-on pas les cloches? Les temples ne sont-ils pas soumis, en certains cas, à une purification à laquelle on procède en grande pompe?

Scœvola, grand pontife, dit encore Montesquieu, et Varron, un grand théologien de l'époque romaine, disaient qu'il était nécessaire que le peuple ignorât beaucoup de choses vraies et en crût beaucoup de fausses. Saint Augustin dit que Varron avait découvert par là tous les secrets des politiques et des ministres d'État.

Des traits de cette politique se retrouvent à chaque instant.

« Ainsi, on voit Cicéron, qui en particulier et parmi ses amis fait à chaque moment une confession d'incrédulité, parler en public avec un zèle extraordinaire contre l'impiété de Verrès. On voit un Clodius qui avait insolemment profané les mystères de la bonne déesse et dont l'impiété avait été marquée par vingt arrêts du Sénat, faire lui-même une harangue remplie de zèle à ce Sénat qui l'avait foudroyé contre le mépris des pratiques anciennes et de la religion. On voit un Salluste, le plus corrompu de tous les citoyens, mettre à la tête de ses ouvrages une préface digne de la gravité et de l'austérité de Caton (1). »

Si nous voulons faire un simple rapprochement, nous constaterons que la thèse de Varron est appliquée aujourd'hui encore par l'État lui-même. Ainsi, par exemple, l'État nomme des professeurs, les paye avec l'argent des contribuables, leur confère des titres et des dignités, bref, leur transmet une partie de son autorité, et ces professeurs ont pour mission d'enseigner et de prouver que les phénomènes du monde sont régis par des lois naturelles, que la physiologie ne connaît aucune différence entre les fonctions organiques de tous les êtres vivants et que deux fois deux font quatre (2); seulement, à côté de ces professeurs de sciences exactes, l'État paye d'autres hommes qui affirment que les hommes nouvellement nés sont atteints

(1) MONTESQUIEU, *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion*.
(2) MAX NORDAU.

Digitized by Google

d'un péché originel ; que trois font un et qu'un fait trois ; que l'infaillibilité du pape, le mystère de l'Immaculée Conception constituent des dogmes; que l'on peut, par certaines œuvres pies, arracher aux flammes du purgatoire des parents défunts ; que les morts peuvent revenir à la vie.

L'État paye les professeurs de sciences exactes comme les hommes qui combattent, chaque jour, l'enseignement de celle-ci. Singulière inconséquence!

S'il était donné aux augures d'autrefois de rencontrer leurs collègues d'aujourd'hui, gageons qu'ils ne pourraient pas se regarder sans rire.

Je m'arrête.

Peut-être les lignes qui précèdent suffiront-elles pour vous amener à considérer les grandioses ruines romaines qu'il vous sera donné de rencontrer au cours de vos voyages comme autant de mystérieuses pierres tombales marquant la place d'une civilisation qui étonna le monde. Peut-être voudrez-vous alors non seulement relire les fastes de ce peuple romain dont la renommée se perpétuera à travers les âges, mais encore vous initier à la façon dont il entendait la vie, et pénétrer dans ce que j'appellerai le côté anecdotique de son histoire. Cette étude des plus curieuses, des plus attachantes, vous amènera sans doute à cette conclusion, qu'il est bien vrai l'adage latin qui dit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

ALBERT DU BOIS.

Digitized by Google

NOTICES

La Revision, vue générale d'une réforme constitutionnelle, par Émile Banning, éditée par la librairie Muquardt, forme une intéressante brochure de 58 pages, écrite en excellent style, contenant d'excellentes vues et digne d'être lue par tous ceux que préoccupe l'œuvre de la future Constituante.

M. Banning est un homme politique qui voit les choses de haut, avec l'envergure d'un large bon sens pratique.

Il incline vers une ample extension du droit de suffrage, sans être néanmoins partisan du suffrage universel banal et sans triage; son désidératum est plutôt dans une association des divers systèmes en présence, c'est-à-dire dans le suffrage universel tempéré par l'occupation et la capacité. Il irait jusqu'à accorder le droit électoral à tout citoyen muni d'un diplôme de cinq années de fréquentation de l'école primaire.

Comme une Chambre issue d'un tel suffrage serait essentiellement démocratique, l'auteur voudrait lui donner comme contrepoids un Sénat aristocratique qui ne représenterait exclusivement ni la naissance, ni la fortune, mais ce que les arts, les sciences, la littérature, l'industrie, les métiers même, contiennent d'esprits d'élite. Dans cette assemblée, les divers fonctionnements nationaux, les grands dignitaires des cultes eux-mêmes auraient leur place. Et ce Sénat ne serait pas purement électif, les hautes charges de l'État y donneraient droit, et le pouvoir exécutif désignerait le quart de ses membres. Ainsi composé, il ne serait plus un rouage secondaire et sans initiative, mais un corps entouré de prestige, incarnant l'universalité des intérêts nationaux, appelé à examiner par priorité les lois d'ordre supérieur et capable d'inspirer, de contrebalancer, de corriger efficacement les délibérations de la Chambre basse.

Le pouvoir exécutif, de son côté, choisirait ses ministres autant que possible en dehors des partis parlementaires. La pensée royale se trouverait ainsi représentée devant les Chambres. Le Roi, avec son conseil, donnerait l'impulsion centrale, la Chambre discuterait les lois, le Sénat sauvegarderait les intérêts supérieurs de l'État, et, patriotiquement entendue, cette combinaison maintiendrait la politique à un niveau élevé.

Comme ces nouveaux rapports des pouvoirs ne seraient pas sans provoquer des heurts et des conflits, une institution nouvelle devrait être créée pour leur servir de lien et de guide. Ce serait un conseil d'État, appelé à donner son avis préalable sur les projets de lois émanés de l'initiative gouvernementale ou parlementaire.

Digitized by Google

Enfin, l'auteur, comme correctifs supplémentaires à la prépondérance que donnera aux principes démocratiques une large extension du suffrage populaire, propose l'instruction obligatoire et le service personnel. L'une, destinée à ouvrir l'intelligence du peuple, à former son caractère et son jugement; l'autre, destiné à la création d'une armée patriotique, imbue de principes d'ordre et de discipline, et qui ne sera plus une corvée pour l'indigence, mais l'accomplissement d'un devoir pour tous les citoyens indistinctement.

La conclusion qui découle de ces prémisses est que la revision, pour réussir, ne peut être qu'une revision synthétique, libérale à la base, conservatrice au faîte, nationale dans sa conception totale et assez large pour embrasser la nation entière.

Les idées de l'auteur méritent d'être méditées par ceux que le problème de la revision intéresse. Elles constituent une sorte de compromis entre les intérêts en lutte, et, dans un pays comme le nôtre, qui répugne aux solutions radicales dans un sens ou dans un autre, ce n'est que par des compromis honorables qu'on arrive à fonder un progrès qui dure.

L'établissement d'un conseil d'État surtout est à désirer. Car nos lois, inspirées par l'esprit de parti, deviennent de moins en moins nationales, et celles qui sont d'ordre universel, à force d'être faites, refaites, corrigées et remaniées, ont fini par être un gâchis, qui déroute les magistrats et ceux qui en font l'objet de leurs études. Avec une Chambre plus démocratique, le mal ira encore en s'empirant; les talents y deviendront plus rares, la capacité législative, déjà si faible, plus impuissante, et pour obtenir une rédaction claire, une coordonnance logique, une synthèse exempte de contradictions, force sera de confier la confection des lois à un corps d'hommes spéciaux et capables.

**

Émile de Laveleye, par ERN. MAHAIM. — Paris, Larose et Forcel, 1892.

L'auteur, qui se propose de publier une étude sur la vie et les œuvres de celui qu'il appelle son « illustre maître », commence par quelques pages données à la *Revue d'économie politique*, où il nous dit que Laveleye n'a « envoyé qu'un article ». On remarquera qu'il signale une brochure « restée inconnue, « oubliée dans la plupart des bibliographies » — sauf, cependant, la *Bibliographie académique* de 1880 et la *Bibliographie nationale*. — Cette brochure a une importance que l'auteur fait remarquer. Elle rapporte un fait oublié : l'acte d'intolérance qui, « vers 1856 », empêcha le jeune publiciste d'entrer de plein droit dans la carrière universitaire. Voici cette page de M. Mahaim :

Digitized by Google

« Vers 1856, il avait l'intention de se présenter devant la faculté de droit de l'université de Gand pour subir les épreuves du doctorat spécial en droit public et administratif, qui venait d'être institué par l'arrêté royal de 1853. Mais, à ce qu'il m'a raconté souvent, ses opinions démocratiques et très indépendantes effrayaient les professeurs gantois. Il avait déjà préparé sa thèse, quand il lui fut signifié qu'il devait renoncer à se présenter à l'examen. Les matières de ces longues épreuves sont tellement étendues — elles comprennent le droit public, le droit administratif et l'histoire politique moderne, outre l'économie politique — qu'en y mettant de la mauvaise volonté, la faculté peut toujours faire échouer le récipiendaire. Émile de Laveleye céda devant la menace, et publia en brochure l'ouvrage qui devait lui servir de dissertation inaugurale. Il est intitulé : *Études historiques et critiques sur le principe et les conséquences de la liberté du commerce international.* (Paris, Guillaumin, et Bruxelles, Muquardt, 1857, 1 vol. in-16 de 146 pages [1].)

« Cette brochure, qui est restée inconnue, oubliée dans la plupart des bibliographies, est des plus remarquables, étant donnée l'époque de son apparition. La cause du libre-échange était déjà gagnée devant la science. Elle allait passer dans la pratique. C'est à ce moment que M. de Laveleye venait montrer que les raisonnements absolus des économistes devaient être soumis à de nombreuses corrections. Après avoir esquissé l'histoire de l'idée de la liberté du commerce, il examine un à un les arguments de la doctrine en vogue, et, toujours sans quitter le domaine de la théorie, en empruntant à ses adversaires leur méthode même, il fait voir que leur analyse des faits est incomplète, et que « la doctrine du libre-échange, dans « ses termes absolus, n'est vraie, *en théorie*, qu'à deux condi- « tions : 1° que tout homme soit propriétaire; 2° que tous les « peuples ne fassent qu'un ». Malgré son style étincelant, sa dialectique attachante et son éloquence enflammée, la brochure n'eut pas de succès, parce qu'elle allait contre le courant des idées. L'*Économiste belge*, dirigé par M. de Molinari, ne lui fit même pas l'honneur d'une polémique approfondie. Elle est à relire aujourd'hui, car elle appartient à l'histoire de l'économie politique, comme une des premières brèches ouvertes dans la doctrine de Manchester au moment même de son triomphe.

« Émile de Laveleye avait alors renoncé à la carrière universitaire. »

*

(1) La *Bibliographie académique* et la *Bibliographie nationale* indiquent le nombre de pages comme suit : IV-146.

Digitized by Google

LE PREMIER PARLEMENT UNIVERSEL DES RELIGIONS A CHICAGO

Les Églises ont souvent tenu des assemblées pour régler des points de discipline ou même des questions de dogme. Tels ont été les grands conciles du bouddhisme et du christianisme ; tels sont encore, chaque année, les assemblées synodales, les conférences, les conventions, les congrès ecclésiastiques qui mettent à profit la facilité croissante des communications, pour se réunir, l'été, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, surtout au sein des pays protestants.

Il s'est produit également, à plus d'une époque, des réunions contradictoires où les théologiens des Églises opposées tâchaient, soit de se convaincre les uns les autres, soit surtout de gagner à leur foi respective le public qui assistait au débat et, en particulier, les autorités temporelles qui les avaient convoqués. Telle était la fameuse dispute d'Élie et des prophètes de Baal, sur la montagne du Carmel, où les adversaires argumentaient à coups de foudre ; telles ont été encore les édifiantes controverses entre brahmanes et bouddhistes, si fréquemment invoquées dans les ouvrages de ces derniers ; — les tournois oratoires entre païens et chrétiens, entre moines et rabbins ; — les *colloques* entre catholiques et protestants dans les premiers temps qui suivirent la Réforme. Sauf dans les légendes dorées, il est rare que ces discussions aient jamais amené la conversion de personne, bien que chaque parti ait invariablement réclamé la victoire. Si elles ont parfois abouti à une décision des arbitres officiels, c'est que ceux-ci cherchaient un prétexte pour justifier une

Digitized by Google

intervention arrêtée d'avance et dictée par la raison d'État.

Notre siècle a vu, pour la première fois, des religions différentes se faire ou se laisser représenter par leurs principaux chefs dans des assemblées qui poursuivaient un but de philanthropie ou de moralisation générale : ligues de la paix et de la tempérance, associations de réforme sociale, congrès de moralité publique, organisation de souscriptions pour soulager quelque grande infortune, etc. Sans doute, ces objets n'intéressent qu'indirectement la théologie courante. Mais c'était déjà beaucoup d'amener à se concerter, en vue d'une action commune, des hommes qui, jusque-là, avaient borné leurs relations à se dénoncer et à s'anathématiser les uns les autres.

Il était réservé aux Américains de faire un pas de plus, en prenant l'initiative d'un congrès où sont invités tous les cultes, toutes les Églises, toutes les sectes, voire tous les esprits sympathiques au progrès religieux, non point pour plaider la supériorité de leur théologie respective, mais pour rechercher et exposer les principes communs à toutes les religions.

On ne pourrait assez insister sur la portée d'une pareille tentative. Elle implique, tout d'abord, — en opposition avec les points de vue sectaires qui identifient la religion et les doctrines de tel ou tel culte — : 1° que le sentiment religieux possède des formes générales et même une sphère d'action indépendante de toute théologie particulière; 2° que des hommes, appartenant aux Églises les plus diverses, peuvent et doivent s'entendre pour réaliser ce programme commun des religions.

L'initiative du projet est due aux organisateurs des congrès particuliers que les différentes sectes des États-Unis se proposaient de tenir à Chicago pendant l'exposition universelle. La direction centrale de l'exposition avait convoqué simultanément, pour s'entendre sur l'organisation matérielle de leurs assemblées respectives, des baptistes, des catholiques romains, des congrégationalistes, des épiscopaux, des juifs, des luthériens, des méthodistes, des quakers, des swedenborgiens, des unitaires et des universalistes. De cette réunion, constituée en comité permanent sous la présidence d'un ministre presbyté-

Digitized by Google

rien, le révérend John Henry Barrows, sortit l'idée de réunir, à côté des assemblées confessionnelles, une « conférence œcuménique des religions », renfermant les représentants de toutes les grandes religions historiques, en vue de faire ressortir « l'harmonie et l'unité religieuses de l'humanité, « ainsi que les facteurs moraux et spirituels du progrès « humain ».

Le comité, entré immédiatement en campagne, s'adjoignit, pour former un comité consultatif (*advisory Committee*), un grand nombre de membres indifféremment choisis parmi toutes les religions des États-Unis et de l'ancien monde, en même temps qu'il adressait à toutes les organisations religieuses une circulaire où il exposait la nature et le but de son projet. « Aujourd'hui que les peuples, y écrivait-il, ont noué entre eux des rapports plus étroits et plus amicaux, il semble que les temps soient mûrs pour de nouvelles manifestations et de nouveaux développements de la fraternité religieuse. L'humanité, bien que séparée par les océans, les langues et l'extrême variété des formes religieuses, n'en est pas moins un dans ses besoins, sinon entièrement dans ses espérances... Il s'agit de favoriser l'action des forces qui amèneront l'unité de notre espèce dans le culte de Dieu et le service de l'homme. Que des représentants venus de tous les points du globe se demandent et se révèlent mutuellement quelles œuvres ils ont à produire ou à suggérer pour l'amélioration du monde, quelle lumière la religion peut projeter sur les problèmes du travail, sur les questions d'éducation et les conditions perplexes de la société moderne, enfin quels éclaircissements elle peut apporter dans les sujets d'intérêt vital qui seront traités par les autres congrès de 1893 [1]. »

Il est intéressant de constater que, parmi les signataires de ce document, se trouvent, à côté de juifs et d'unitaires, non seulement des protestants orthodoxes, mais encore des catholiques romains, — catholiques romains d'Amérique, à la vérité, — notamment l'archevêque P.-H. Feehan, qui a accepté sans

[1] *Preliminary Address*, par le révérend John Henry Barrows, chairman, Worlds' Congress Head-quarters, Chicago.

Digitized by Google

scrupule de siéger dans ce comité éclectique, sous la présidence d'un pasteur presbytérien et sous la vice-présidence d'un évêque anglican. Bien plus, parmi les premières adhésions qui parvinrent aux organisateurs, se trouvait celle du cardinal américain Gibbons, suivie de près par celle d'un musulman bien connu dans l'Inde, Ameer-Ali, de Calcutta. Plusieurs bouddhistes du Japon ont également promis leur concours, voire leur présence, achevant ainsi de donner son véritable caractère de mosaïque interconfessionnelle à cette tentative sans précédent de syncrétisme religieux (1).

Le président du comité organisateur a déjà publié son premier rapport sur les travaux préparatoires de ce congrès. « Nous nous attendons, y dit-il, à ce que le Parlement des religions devienne l'événement le plus considérable, le plus important, le plus influent de l'exposition de Chicago, comme il en est déjà le plus extraordinaire. L'esprit de fraternité est en hausse parmi les nations, surtout au sein des Églises chrétiennes. Si, en 1893, non seulement les catholiques, les protestants, les grecs et les juifs, mais encore les bouddhistes, les brahmanes, les confuciens, les parsis et les mahométans s'associent pour traiter dans un esprit sincère et amical les principaux problèmes de leur commune vie morale et spirituelle, ce seul fait donnera à l'exposition de Chicago une célébrité et une portée immense. » Il publie ensuite des extraits des principales lettres d'adhésion ou de sympathie qu'il a reçues, en quelques semaines, signées, pour la plupart, de noms connus en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie, en Suisse, en Turquie, dans l'Inde et au Japon. En tête figure M. Gladstone, les poètes Whittier, Tennyson et Edwin Arnold. — Voici un passage de la lettre envoyée par le cardinal Gibbons : « Je crois votre entreprise digne de tous les encouragements et de tous les éloges... Je me réjouis d'ap-

(1) Je regretterai seulement que, avec une emphase un peu locale, on ait substitué le mot *parlement* à celui de *congrès*. Le premier terme implique un théâtre où l'on se dispute pour imposer des décisions à coups de majorité; le second évoque l'idée d'une assemblée où l'on s'efforce de trouver un terrain d'entente par e concours de toutes les bonnes volontés.

Digitized by Google

prendre que ce projet de congrès religieux a déjà conquis les sympathies et obtenu la coopération active d'hommes qui figurent au premier rang de la pensée et du progrès, même dans d'autres pays que le nôtre. S'il est dirigé dans un esprit de modération et de bonne volonté, il peut conduire, avec la bénédiction de la divine Providence, à des résultats plus bienfaisants et plus étendus que ne peuvent le prévoir les espérances les plus audacieuses. » De son côté, Ameer-Ali, après avoir exprimé l'espoir qu'il pourra se rendre à Chicago, afin de participer « à la plus grande entreprise du siècle », ajoute : « Vous avez mes cordiales sympathies dans vos efforts pour réunir sur une même plate-forme humanitaire les représentants des principaux cultes moralisateurs. Je regarde votre projet comme destiné à faire époque dans l'histoire du développement religieux. »

« Je m'associe à votre idée, écrit le président du collège anglo-américain de Constantinople, et je n'ai aucun doute qu'un pareil congrès ne fasse sentir au monde l'existence, dans les religions, d'une unité plus grande et plus large qu'on ne le soupçonne généralement. A mesure que j'entre davantage en contact avec tant de cultes différents, je me trouve de plus en plus frappé de l'idée qu'il existe un seul Dieu envers qui nous sommes responsables de nos actions ; qu'agir avec justice, aimer son prochain et marcher avec humilité devant Dieu, tel est le fondement essentiel de toute religion. » — « Une pareille réunion, écrit M. F. Sewart, le fondateur de la Fraternité des chrétiens unis, aurait été impossible avant ce jour et elle ouvre une époque nouvelle dans l'évolution de notre espèce. » — L'évêque méthodiste John-H. Vincent voudrait qu'après avoir simultanément siégé, pendant deux heures, dans des locaux séparés, les membres des diverses Églises se réunissent pour affirmer leurs relations générales avec l'humanité. « Ce serait, ajoute-t-il, le plus magnifique spectacle auquel ait jamais assisté le monde chrétien. » — « Je ne doute pas, écrit le professeur D.-W. Simon, d'Édimbourg, que l'idée du congrès ne favorise grandement cette fraternité internationale à laquelle aspirent et travaillent les meilleurs

Digitized by Google

représentants de l'humanité. Assis, l'an dernier, sur les bords de votre lac merveilleux, je rêvais du jour où une fédération unirait toutes les branches de la race anglo-saxonne. Votre rêve contient le mien ; il le dépasse. Puisse-t-il être plus qu'un rêve, et cela bientôt. » — Même langage du Rév. W. Gannett, pasteur d'une importante congrégation appartenant à l'unitarisme avancé : « Votre projet tend à la réunion d'un concile le plus véritablement œcuménique que le monde ait jamais vu ou rêvé. Quiconque se soucie du principe : Liberté, fraternité et moralité en religion, doit vous souhaiter le succès et s'efforcer d'y concourir. » — « Rien ne me frappe davantage parmi les traits caractérisques du siècle, écrit le Rév. Estlin Carpenter, professeur au Manchester New College d'Oxford, que l'intérêt grandissant des races anglo-saxonnes pour la religion... Nouer des rapports amicaux entre toutes ces activités religieuses et leur imprimer un nouvel élan pour le service de l'humanité dans le commun amour de Dieu, c'est là certainement un noble but, et je me réjouis de toute mon âme que ce vaste plan ait rencontré tant d'adhésions parmi les Églises. »

Parmi les universités des États-Unis qui ont envoyé des réponses sympathiques, il faut compter celles du Minnesota, du Michigan, de Washington, de Lake-Forest, etc. Suivant le professeur Peabody, de l'université de Harvard, rien n'est plus capable de faire honneur à la religion et même de restaurer l'influence bienfaisante du christianisme que « la bonne entente de ceux qui, sous n'importe quelle dénomination, croient à la paternité de Dieu et à la fraternité de l'homme ».

Le président de l'université de Lake-Forest, M. W.-C. Roberts, fait valoir combien ce congrès fournira de riches matériaux à ceux qui s'occupent actuellement d'élaborer la philosophie des religions, et le président de l'université Howard, à Washington, M. J.-E. Rankin, s'écrie avec enthousiasme : « C'est comme si la Babel des langues allait se remettre à parler le dialecte unique du ciel. La conception est digne du siècle où nous vivons, du continent qu'a découvert Colomb et, mieux encore, de Celui qui voudrait attirer à lui tous les hommes. » — Enfin, le Rév. Francis-E. Clark annonce qu'il

Digitized by Google

s'apprête à entreprendre le tour du monde, pour exposer en Europe, en Asie et en Australie, le programme du Parlement des religions.

Je puis me borner à ces extraits des lettres reproduites dans le Rapport. Toutes, du reste, se ressemblent ; en ce que leurs signataires insistent sur la nouveauté et l'importance du Congrès ; qu'ils y voient la manifestation d'une sympathie croissante entre les cultes et qu'ils formulent l'espoir d'en faire sortir un rapprochement plus intime des esprits religieux au profit de la justice et de la moralité.

Il y a bien à concéder, dans quelques-unes de ces réponses, la part du lyrisme américain. Mais l'accord des sentiments qu'on y trouve n'en est pas moins un symptôme remarquable et significatif.

Sans doute, le plus difficile reste à faire et l'heure critique du projet est encore à sonner. Autre chose est d'obtenir à ce plan grandiose l'adhésion d'hommes généreux appartenant aux cultes les plus divers ; autre chose est d'amener ces mêmes personnages à discuter, sans se froisser mutuellement, les problèmes délicats de la foi et surtout à trouver un terrain d'entente pratique où l'action religieuse puisse s'exercer en dehors de toutes les divergences confessionnelles. Cependant, le fait même que l'idée a pu surgir dans une occasion semblable, recevoir un commencement d'organisation et conquérir un aussi grand nombre de sympathies avouées au sein des Églises les plus diverses, suffira, quoi qu'il advienne, pour faire de cette tentative, comme l'ont très bien exprimé ses promoteurs, un signe des temps et un point de départ nouveau dans le développement de l'évolution religieuse.

Les adhésions que je viens de signaler sont un fait acquis. Or, consciemment ou inconsciemment, elles renferment certaines conséquences grosses d'avenir pour la nature et le rôle de la religion.

Si un congrès de la religion est jugé possible, à côté et au-dessus des congrès confessionnels qui doivent se réunir à Chicago, il faut bien admettre que les matières dont s'occupera le premier ont, par elles-mêmes, une existence propre,

Digitized by Google

distincte, voire supérieure aux objets que traiteront les seconds. Il y a donc une religion qui est la religion par excellence et qui est supérieure aux religions particulières, quelles qu'elles soient. Cette religion universelle comprend les croyances communes à toutes les Églises : la foi à Dieu, aux rémunérations morales, au caractère impératif du devoir; son culte est dans l'amour envers Dieu et envers les hommes, dans la pratique de la moralité, dans la collaboration aux efforts pour perfectionner les individus et améliorer leurs rapports sociaux. Toutes les religions connues tendent à se fondre dans cette vaste synthèse, à la fois divine et humaine; elles ne sont plus que les sectes, les rites, les formes locales et transitoires de l'Église universelle, et leur valeur respective, comme le disait récemment un des chefs les plus estimés d'une confession orthodoxe, se mesure à la façon dont elles favorisent le progrès de l'humanité (1).

Sans doute, les promoteurs du congrès déclarent en toute bonne foi, dans leur circulaire, que leur objet « n'est pas de développer l'indifférentisme en ce qui concerne les principaux caractères distinctifs des religions, mais plutôt de réunir, dans des entretiens sincères et amicaux, les hommes de conviction forte les plus éminents des différents cultes, afin qu'ils s'efforcent de découvrir et d'exposer quelles sont *les vérités suprêmes* et quelle lumière la religion peut projeter sur les problèmes du siècle ».

Toutefois, l'affirmation qu'il existe en religion des vérités « suprêmes » et que ces vérités peuvent se dégager d'une entente entre tous les cultes, implique que les *autres* vérités — celles qui sont exclusives à certaines Églises — ne sont pas « suprêmes » ou du moins qu'elles comportent une importance secondaire à côté des premières. Il est, en outre, évident que la religion dont peuvent se réclamer à la fois les chrétiens, les juifs, les mahométans, les bouddhistes, les parsis, les confu-

(1) « Le service de l'humanité dans les sphères les plus élevées de sa vie et de son activité, telle est la souveraine pierre de touche de la valeur des Églises. » (Conférence de M. John Clifford, président de l'Union des Baptistes, *Religious systems of the World*. London, 1890, p. 428.)

Digitized by Google

ciens, — *une fois qu'on admet son existence*, — doit être envisagée comme l'emportant sur les doctrines en vertu desquelles ces divers groupes religieux non seulement se contredisent, mais encore trop souvent se proscrivent les uns les autres. J'ajouterai que cette religion commune, seule universelle de fait, est, par cela même, la plus conforme aux exigences de la fraternité humaine et il ne serait pas difficile de montrer qu'elle est aussi la moins opposée aux prétentions de la science; ce qui tend à lui assurer un immense avantage dans notre époque et notre milieu social.

On commence seulement à se rendre compte de la crise où nous a précipités le divorce entre la religion et la science, tout au moins sur le continent européen. Forcé de se développer en antagonisme avec le dogme, l'esprit scientifique, une fois soustrait aux liens dans lesquels l'Église avait espéré l'emprisonner, a affecté de mépriser et tâché de déraciner le sentiment religieux qui lui apparaissait exclusivement sous les traits d'un fanatisme étroit et irrationnel. Mais le sentiment religieux qui, au fond, est l'universelle aspiration vers l'idéal, a pris sa revanche, comme un ressort trop comprimé, en déchaînant la réaction mystique dont l'irrésistible poussée commence à se faire sentir autour de nous dans l'art, la littérature, le théâtre, la politique, la philosophie, aussi bien que dans la religion. Cette réaction cherche encore sa voie, là où elle n'a point pris la forme d'un retour pur et simple aux anciennes formes de culte. Il dépend de nous, dans une certaine mesure, qu'elle devienne, en même temps qu'un instrument de rénovation esthétique, morale et religieuse, une force nouvelle mise au service du progrès humanitaire et de la pacification sociale. A cet effet, nous devons faciliter aux religions l'accès de la voie où les promoteurs du congrès n'ont pas hésité à s'engager, et c'est pourquoi j'estime que ces pionniers d'une nouvelle Réformation ont droit à toutes nos sympathies comme à tous nos encouragements. Pendant qu'ailleurs on croise les bras, ou l'on ferme les yeux, ils se sont mis résolument à l'œuvre avec l'esprit pratique de l'Américain.

Digitized by Google

Or, qu'on ne s'y trompe point : entre les deux grands problèmes qui renferment dans leurs flancs le maintien ou la décadence de notre civilisation, — la question sociale et la question religieuse, — les rapports sont plus étroits que ne se l'imaginent nos économistes à courte vue et même nos socialistes d'État. Il n'est plus possible de nous soustraire à cette double énigme; ou nous la résoudrons rationnellement, ou le sphynx nous dévorera.

GOBLET D'ALVIELLA.

Digitized by Google

A LA MER [1]

XI

INTERVENTION DE LA SCIENCE.

La famille était réunie pour le déjeuner, comme tous les matins, vers huit heures. Les enfants questionnaient, racontaient, faisaient des projets avec cette imagination qui ne se lasse jamais et se renouvelle sans cesse. Mme Liétenard, plus pâle que d'habitude, les traits fatigués, et, malgré son courage et sa volonté, laissant percer dans sa physionomie les sentiments douloureux qui l'étreignaient, s'occupait de tous en restant préoccupée de la situation. Elle observait le visage de son mari, furtivement, tout en causant et répondant aux observations et aux interpellations des enfants : il était sérieux, muet, inquiet, levait rarement les yeux, mangeait du bout des lèvres, semblait décontenancé, hors d'équilibre, comme un homme qui a perdu sa voie, ou comme une personne annihilée à la menace d'un danger.

« Consultez un médecin », avait dit M. Bertrix. Oui, c'est cela qu'il faut. Ce n'est pas seulement la jalousie qui a pu mettre M. Liétenard dans l'état où il se trouve; il doit y avoir un ennemi installé dans quelque organe essentiel, qui ronge lentement, irrite, détruit peu à peu et produit à certains moments des effets désastreux. Il n'est plus possible maintenant d'attri-

(1) Voir la *Revue de Belgique* du 15 mars 1892.

Digitized by Google

buer ces accès de frénésie et ces manifestations d'incohérence au seul sentiment : un mal physique est venu s'adjoindre au tourment moral; le plus pressé est de guérir le corps; il sera encore temps après de rassurer le jaloux et de lui donner confiance.

Ainsi elle pensait, tout en faisant son devoir de mère et de femme; personne du reste ne pouvait s'apercevoir qu'elle était changée et qu'une grande tristesse l'avait envahie. La grand'mère suivait en son esprit le développement d'une méditation qui n'avait qu'un but, toujours le même : être libre pour se livrer aux excitations exquises d'un « démon » qui la dominait. Quant à M. Liétenard, replié sur lui-même, ahuri et brisé, en face du mystère dont il était la victime, il se sentait absent de la vie réelle, pareil au noyé qui perd conscience de lui-même et s'abandonne.

Il était nécessaire de l'avertir; on ne pouvait appeler un médecin sans son consentement. Alice sentait qu'elle devait agir avec une extrême prudence.

Lorsque la grand'mère fut installée dans la véranda, lorsque les enfants eurent quitté la maison pour aller, en compagnie de la bonne, jouer sur le sable, Mme Liétenard vint s'asseoir près de son mari et lui prit la main.

« Comment te sens-tu, maintenant, Albert?

— Le corps est léger; je pourrais voler...

— Tu as encore un peu de fièvre; ta main est chaude. Je vais écrire un mot au médecin pour qu'il vienne te voir. »

Il haussa les épaules.

« Qui est-ce qui sait? La nature rit de nos outrecuidantes ébullitions dans l'élucidité des choses. Le médecin tâte dans l'aveugle misère et l'humanité monte et descend, marée, flot, tempête, repos, toujours... »

Elle faillit éclater en sanglots en écoutant ces phrases où l'idée n'apparaissait que comme une faible et lointaine lueur dans l'obscurité profonde.

« Il causera avec toi, tu lui diras ce que tu ressens...

Digitized by Google

— Deux espèces sans accord possible... Lui, rampant sur le poussiéreux, moi là-haut, dans l'incommensurable et l'indéfini de la sublimité... Qu'il vienne, qu'il vienne...

— Mon ami, ne fût-ce que pour me tranquilliser... »

Il se tourna vers elle, fixa sur ses yeux des regards luisants et en même temps distraits, puis, d'un doigt lui caressant le front, il rit doucement, tout bas.

« Mon amour », dit-il...

Il ne put achever sa pensée; ses lèvres frémirent sans émettre un son. Encore une fois, Alice dut faire un effort pour ne point faiblir, pour garder les apparences d'une femme simplement inquiète.

« Va, mon ami, t'asseoir près de ta mère; j'écris un mot au médecin et je viens te rejoindre. »

Il se leva automatiquement, sortit de la salle à manger, traversa le salon et alla se planter au milieu de la véranda, où il resta comme une statue, les bras croisés, avec un air contemplatif. Sa femme vint à lui dès qu'elle eut écrit et fait porter un billet au docteur; elle le toucha au bras et dit : « Assieds-toi; les journaux sont là, sur le guéridon; lis, cela te distraira.

— La presse est libre, dit-il; quelle institution dans son envahissement! »

Il s'assit, prit un journal, le déplia complètement, le plaça devant ses yeux, largement ouvert entre ses bras tendus, et regarda par-dessus, vers l'horizon, où la mer se confondait avec le ciel. De côté, sa femme l'examinait douloureusement, toute frissonnante d'angoisse. La grand'mère, un lorgnon sur le nez, lisait, la tête droite.

« Encore un meurtre! dit-elle de sa voix grave, avec solennité. A quoi sert la justice?

— Ma mère, répondit M. Liétenard, impeccable est Thémis en ses arrêts, mûrs mitoyens combinés de judicieuses sentences en ces codes de complexion philosophique où le génie... le génie a gravé du droit les termes indestructibles égyptiens hiérogl'yphes. »

Digitized by Google

Sa mère l'écoutait, cherchant à comprendre.

« Tu réponds, dit-elle, comme un avocat qui veut embrouiller les choses.

— Il plaisante, maman, dit Alice, interrompant son mari préparé à dérouler de nouvelles périodes... Ah! voilà M. le docteur! »

Elle se leva, vivement, alla au-devant d'un gros homme à tête de chanoine, dont le menton rond reposait sur deux étages de chair rose débordant sur un faux-col largement étalé. « C'est, dit-elle, mon mari qui est indisposé. » Il sourit d'un sourire où il y avait de la causticité, en bonhomme qui sait les choses et connaît les humains pour les avoir pratiqués physiquement et moralement.

« Voyons, voyons, dit-il avec un bon accent flamand qu'il ne cherchait pas à dissimuler, entrons un moment, que nous causions à notre aise. »

Il tendit la main à M. Liétenard, qui lui donna la sienne et en même temps se leva par une impulsion pour ainsi dire impersonnelle. Ils entrèrent dans la maison ; le docteur les conduisit d'autorité jusqu'au fond de la salle à manger, devant la large baie ouverte sur le jardin, présenta une chaise à M. Liétenard et s'assit en face de lui, les yeux dans les yeux. Aussitôt le malade se détourna, comme un enfant qui craint une réprimande.

« Eh bien, dit le docteur, qu'est-ce que vous éprouvez? Voyons ce pouls... Il y a de la fièvre... Dormez-vous bien? Avez-vous de l'appétit ? Dites, que ressentez-vous ? »

En même temps, il le touchait au bras pour appeler son attention, pour le forcer à le regarder. M. Liétenard, lentement, posa, pour ainsi parler, son regard sur celui du docteur, et immédiatement, un frisson agita tout son corps, tandis qu'il disait dans un gémissement : « Je ne sais, je ne sais... Ce sont les brumes et les marteaux... Il y a là quelque chose... »

Il se frappa le front, puis, dégageant sa main de celle du docteur, il se pressa les tempes comme pour faire jaillir les yeux de leurs orbites.

Digitized by Google

« Et l'appétit? demanda le docteur, devenu soudain très froid.

— Il mange peu, docteur, dit Mme Liétenard, et il m'a semblé qu'il avait du dégoût pour certains mets.

— Ce n'est pas tout ça, dit vivement M. Liétenard en se levant, c'est la frénésie du mal qui me poursuit comme l'implacable et qui empêche toute miséricorde. Le spectre est là, ricanant de ses lèvres cruelles où se hérisse une moustache grisonnante, rictus menaçant du chien qui va mordre... Et alors, un anéantissement... tombe sur moi... Le cœur, le cœur... martyr indompté... et l'esprit frappant aux parois, docteur... Et que voulez-vous faire à cela?

— Peu de chose, dit le docteur... Ce ne sera rien. Il faudrait un repos complet pour apaiser cette fièvre... endormir l'idée... calmer les sensations trop vives... Une potion aidera à obtenir un premier résultat. Allons, allons, du courage... Tout ira bien, ajouta-t-il en serrant la main à M. Liétenard. Je reviendrai demain voir l'effet du calmant. »

Il se dirigea vers le salon. Mme Liétenard le suivit.

« Je vais rédiger mon ordonnance, dit-il.

— C'est grave, docteur? demanda anxieusement la pauvre femme.

— Je ne pourrais vous le dire tout de suite, madame; je dois avoir le temps d'examiner, d'observer. M. Liétenard est robuste... Peut-être il n'y a là qu'un mal passager. Nous verrons dans quelques jours. »

Il écrivit sa prescription et s'en alla plus sérieux que lorsqu'il était entré.

XII

UN GRAIN.

Le remède produisit une sorte d'atonie, de torpeur, que le docteur considéra comme un excellent pronostic. M. Liétenard parlait beaucoup moins, restait somnolent une partie de la journée, couché à demi sur un sofa, dans le clair-obscur du

Digitized by Google

salon. La nuit, il rêvait tout haut, quelquefois en murmurant des phrases entrecoupées sur le ton de plaintes douloureuses, quelquefois jetant à l'air des syllabes saccadées, comme de brusques coups de tonnerre. Sa figure avait beaucoup pâli, et ses yeux conservaient une fixité trouble, que le docteur ne constata point sans appréhension. Il était cependant généralement calme, et parfois il exprimait une pensée claire, mais dont le sens ne se rapportait pas aux choses ou aux faits de l'actualité.

On cachait son état autant que possible ; on disait qu'il avait l'esprit fatigué et que le docteur exigeait un repos absolu. Les visiteurs étaient reçus dans la véranda.

Mme Liétenard, la mère, lui tenait compagnie, disant que c'était « son enfant ». Lorsqu'elle s'était livrée à sa passion, qu'elle trouvait moyen de nourrir malgré la surveillance dont elle était entourée, elle faisait des discours, recommandait des remèdes, apostrophait Alice, qui ne voulait suivre que les conseils du docteur. M. Liétenard paraissait l'écouter; mais certainement il ne l'entendait ni ne la comprenait. Parfois, il répondait, et leur dialogue était tellement confus qu'Alice devait se sauver pour se soustraire à l'influence de ce désordre sur son esprit.

Peu à peu, à mesure que le temps passait sans que le mal parût s'aggraver, chose terrible à dire, on s'habitua à cette situation. Il se fit une détente; le docteur semblait également revenu de la première impression, qui avait été très mauvaise. Il vit là une surexcitation d'autant plus fugitive, qu'elle avait été plus prompte, et il espérait que le mal ne deviendrait pas chronique. Il conseillait la patience, la douceur, l'affection, comme remèdes moraux capables d'agir...

M. Liétenard se remit à écrire; à certains moments, il montait à sa chambre, en disant : « Je suis tourmenté par une idée; une obsession... une taquinerie... Je vais coucher cela sur le papier.

— Va, mon ami », disait sa femme.

Digitized by Google

Au bout de cinq minutes, elle montait doucement, entr'ouvrait la porte et demandait : « Albert, n'as-tu besoin de rien? »

Il faisait non de la tête et elle descendait, soulagée, après l'avoir vu une plume à la main et du papier devant lui.

Cela dura quinze jours, sans crises violentes. Il ne semblait plus guère connaître que sa femme; du moins, il ne s'intéressait à rien ni à personne. Quand Alice le quittait, il devenait inquiet. Un quart d'heure d'absence suffisait pour le tourmenter, le troubler, comme un enfant qu'on laisserait seul dans l'obscurité et à qui on eût appris la peur. Aussitôt qu'Alice était là, il fermait les yeux ou les tenait grands ouverts sur la muraille, absorbé dans un mutisme effarouchant. Quand ses enfants, inconscients de son mal, s'approchaient de lui et lui parlaient, un rictus entr'ouvrait ses lèvres, et il balbutiait quelques syllabes musicales avec un accent plein de tendresse instinctive. Mais il ne les retenait pas auprès de lui, ne les questionnait pas; à certains moments, ses yeux égarés les effrayaient et ils prenaient leur volée vers la digue.

Après ces quinze jours, Alice, lasse et désespérée malgré la fermeté de son attitude, et mortellement inquiète, quoique « l'habitude » eût déjà détourné sa pensée des tableaux cruels, interrogea le docteur.

« Dites-moi quelque chose; tirez-moi de cette angoisse qui m'ôte tout courage. Que faut-il craindre réellement?

— Tout est à craindre et tout est à espérer, madame. Ces sortes de maladies sont encore des mystères. La nature agira; il est certain que le mal n'a pas empiré : c'est un résultat qui paraît négatif et dont cependant nous avons déjà lieu de nous féliciter. Il y a un point noir, un tout petit point noir dans le cerveau : impossible de l'extirper; il faut attendre, il se fondra, il se résorbera peut-être...

— Peut-être! se dit Alice. Toujours le doute! Est-ce que les sceptiques auraient raison de rire de la science?... »

C'était vers le milieu de septembre. La matinée avait été belle; mais vers dix heures, une chaleur lourde était venue

Digitized by Google

brusquement s'abattre sur la ville pendant qu'à l'horizon, à l'ouest, au-dessus d'une mer calme comme une coulée d'huile, de petites nuées noires s'avançaient pareilles à un troupeau. Bientôt le vent souffla par raffales, fit voler le sable sur la plage et sur la digue, et la mer moutonna durement au loin, puis s'avança avec une sorte de hâte vers la côte.

Les pêcheurs, cependant, étaient partis, et les étrangers se livraient à leurs distractions accoutumées.

Beaucoup de ces promeneurs nonchalants et curieux se dirigèrent bientôt du côté de l'estacade pour aller entendre les mugissements des vagues frappant violemment les pilotis. Une centaine de baigneurs abandonnèrent précipitamment la mer, effrayés de la hauteur des flots. Les barques de sauvetage, ne pouvant plus tenir, furent ramenées sur les brise-lames, puis tirées sur la digue avec les cabines.

La mer montait toujours; la tempête s'accentuait avec une rapidité extrême; des nuées lourdes accouraient de l'ouest et du nord comme pour prendre la terre d'assaut. De leur choc jaillirent des éclairs et les éclats de la foudre se mêlèrent au rugissement des vagues.

A l'horizon, qui semblait très proche, la pluie fondant la mer et le ciel en une buée laiteuse, on voyait une vingtaine de barques de pêche, ballottées, qui disparaissaient à tout instant derrière des montagnes furieuses, et qui gouvernaient pour rentrer au port. « Tout Blankenberghe » fut bientôt sur la digue, par groupes luttant contre le vent, abrités de la pluie au coin des rampes. On n'entendait que des cris de peur et des brouhahas d'admiration. On se laissait stoïquement tremper : le spectacle hypnotisait la foule.

Les chaloupes surtout intéressaient ces spectateurs friands de drames et ces pauvres gens anxieux de la situation des leurs luttant contre la tempête. Les bateaux, heureusement, arrivaient avec la vélocité des steamers, poussés à la fois par la bourrasque et par la marée. Les premiers qui entrèrent dans le chenal bouleversé furent acclamés; les autres suivirent de près, et, par un

Digitized by Google

rare bonheur, tous rentrèrent au port. De la foule alors une exclamation de soulagement sortit, si générale qu'on l'entendit en ville malgré le bruit du vent et les hurlements de la mer.

Des jeunes gens et des jeunes filles, amoureux du nouveau, et voulant faire montre de courage aux yeux des spectateurs, s'étaient avancés peu à peu jusqu'au bout de l'estacade, espérant pouvoir rester au moins quelques instants pour ainsi dire au milieu des éléments en furie. Mais ils ne purent résister au vent qui les jetait contre la balustrade et aux flots qui balayaient le promenoir. Serrés les uns contre les autres, ils battirent en retraite, zigzaguant, les jeunes filles poussant des cris de détresse en même temps que des rires nerveux, fouettés par les vagues qui passaient sur eux en se brisant avec des grondements formidables. Ils arrivèrent enfin sur la digue, prêts à s'évanouir, et trempés comme s'ils sortaient de la mer, riant aux éclats, effarouchés, éperdus. Les jeunes filles avaient leurs vêtements collés au corps; les cheveux plaqués sur les visages pâles ruisselants, rendaient ces aventureux méconnaissables. D'une course folle, les jeunes fous se dirigèrent vers leur home, tandis que le public se moquait, s'apitoyait ou protestait, et que des mamans indignées se plaignaient et pleuraient sans le savoir.

Vers onze heures et quart, le spectacle était dans toute son horreur; la mer montait toujours, balayant maintenant le chemin de halage du chenal et frappant la muraille de la digue avec des bruits de tonnerre; l'écume jaillissante, fouettant les angles de pierre du pavement, venait frapper au visage les curieux les plus proches de l'estacade. On n'entendait que cris de frayeur et exclamations admiratives. La foule restait là, abritée comme elle le pouvait, fascinée par ce spectacle grandiose. A ce moment, plus une seule personne ne pouvait résister à découvert à l'ouragan.

C'est alors qu'un homme sortit d'une des villas dont les jardins donnent du côté du port et se mit à courir, à grandes enjambées, vers l'estacade, à l'abri du talus en briques du chenal, par le chemin de halage.

Digitized by Google

Il était vêtu d'un veston clair, coiffé d'une casquette blanche, chaussé de souliers légers bordés de caoutchouc. Bientôt il se trouva dans la direction du vent, et il commença de lutter, précipitant son pas, dans l'eau jusqu'à la cheville, sans se préoccuper de l'écume des lames qui lui fouettait le visage.

Les dents et les poings serrés, courbés pour résister au vent, il allait avec une volonté puissante, tantôt rejeté sur le talus incliné, tantôt attiré vers le bord du chenal.

Il arriva ainsi à l'estacade et s'engagea sur le plancher, entre les garde-fous, sans avoir été aperçu. Ce ne fut que lorsqu'il se trouva engagé vers le milieu de la première partie du promenoir que le public le vit. Il y eut des exclamations et des cris, et une émotion d'un genre nouveau gonfla les poitrines.

Parmi les gens qui s'abritaient derrière les bâtiments du phare se trouvaient Mme Steinberg et M. Bertrix avec d'autres personnes de connaissance. Deux des pêcheurs qui venaient de rentrer au port, et qui, bien qu'ils fussent mouillés jusqu'aux os, étaient venus contempler la grande mer séductrice, leur adversaire tantôt douce, tantôt impitoyable, étaient dans leur groupe.

« Où va ce fou? demanda l'un à l'autre, en flamand.

— Est-ce qu'on sait? C'est une bravade.

— Ou un pari, dit M. Bertrix; il n'arrivera pas au bout de l'estacade.

— Va-t-on le laisser faire? demanda Mme Steinberg.

— On pourrait essayer de l'empêcher, dit M. Bertrix. Qui vient avec moi?

— Tout de même, monsieur, je vais avec... dit un des pêcheurs.

— Moi aussi », dit l'autre.

Sans plus se consulter, ils se dirigèrent immédiatement, têtes baissées, comme des guerriers qui vont au combat, vers l'escalier qui descend à l'estacade.

L'homme à la casquette blanche était en cet instant sur la seconde partie du chemin de bois. Il marchait avec difficulté,

Digitized by Google

repoussé par la rafale et par l'eau qui l'inondait à chaque coup de lame. Il se tenait courbé, cramponné à la balustrade, et avançait de côté, le dos toujours plus voûté, ruisselant, replié sur lui-même pour mieux résister. Il gagnait du terrain, et ceux qui le suivaient éprouvaient les mêmes difficultés que lui. Il atteignit le bout de l'estacade juste à la minute où M. Bertrix et les pêcheurs montaient les marches qui séparent en deux ce promenoir défensif.

De la digue, on suivait avec anxiété ces quatre ombres se mouvant au milieu de l'éclaboussure des vagues, et que la tempête repoussait à chaque pas.

L'homme à la casquette blanche, se tenant accroché aux poutres, avançait vers le bord extrême de la muraille à claire-voie ; bientôt il dut se coucher sur le garde-fou, pour pouvoir lutter contre les coups de vent. Il parut se reposer, dans cette position, épuisé par les efforts qu'il venait de faire. Tout à coup, il monta sur la lourde balustrade comme sur un cheval ; à peine y était-il, qu'un coup violent de la bourrasque le rejeta sur le plancher. Les trois sauveteurs qui venaient à lui, assurés alors qu'il y avait intention de suicide, redoublèrent d'énergie et purent presser le pas pendant quelques instants. Ils atteignirent enfin le terminus du promenoir et le commencement de la partie évasée où les baigneurs vont s'asseoir pour assister au départ des bateaux de pêche, ou simplement pour respirer l'air salin.

L'homme à la casquette blanche, nu-tête maintenant, se relevait. Il les vit, il les regarda venir à lui pendant un instant, ricana, se retourna, sauta de nouveau sur la balustrade et parvint à s'y tenir debout. Alors, levant en l'air les deux bras et jetant un cri sourd, il se précipita. On vit flotter en l'air le veston clair, puis plus rien.

Les sauveteurs arrivèrent juste au moment où le corps disparaissait dans l'abîme des flots déchaînés.

« Le malheureux ! » cria M. Bertrix.

Eux, sous la pluie cinglante, les lames déferlant avec fureur,

Digitized by Google

le vent aveuglant, penchés au-dessus du garde-fou, regardaient. Un d'eux dit soudain : « Le voilà! » Mais déjà le veston clair disparaissait, englouti dans une vague monstrueuse.

« Où croyez-vous qu'il sera rejeté ? demanda M. Bertrix.

— Impossible de savoir, monsieur; peut-être dans le port, puisque la marée le pousse par là. »

Bien qu'il n'y eût aucune tentative à faire pour porter secours au noyé, les trois hommes qui s'étaient unis pour lui venir en aide restaient là, consternés, se laissant transpercer sans songer à eux-mêmes. « Allons, c'est fini! » dit M. Bertrix. Ils quittèrent la place, poussés cette fois par la tempête, et ils durent se tenir aux pilotis pour ne pas être jetés sur le plancher.

Les spectateurs étaient restés sur la digue, curieux de voir revenir M. Bertrix et les pêcheurs, curieux surtout de savoir si le noyé avait été reconnu. On les entoura, on les pressa de questions; dédaigneux de l'averse et de la tempête, on se laissa mouiller pour tâcher d'avoir quelques détails à répandre dans Blankenberghe. Déçus dans leur désir, ils prirent le parti de rentrer chez eux, pour raconter au moins ce qu'ils avaient vu. C'était d'ailleurs l'heure du déjeuner.

M. Bertrix et Mme Steinberg se dirigèrent rapidement vers la ville, en longeant les jardins des villas, où l'on était à l'abri. M. Bertrix était dans l'état d'un homme qui se fût jeté à l'eau. Ses vêtements lui collaient au corps; il commençait à sentir le froid le glacer. « Je vais courir, dit-il à Mme Steinberg. Pardonnez-moi de vous fausser compagnie, eu égard à l'état dans lequel je suis...

— Et vous n'avez pas reconnu ce malheureux?... demanda la jeune femme.

— Non; je n'ai que des doutes... Adieu... Excusez-moi... »

Il prit sa course; Mme Steinberg continua de marcher rapidement. Elle aussi était mouillée, et sa robe ruisselait. En passant devant la porte du jardin de M. Liétenard, l'idée lui vint d'entrer.

Digitized by Google

XIII

ADIEU.

Elle traversa vivement le jardin et pénétra dans la maison par la cuisine basse, dont la porte était ouverte et dont la cuisinière était absente. Elle s'engagea alors dans l'escalier qui montait au rez-de-chaussée et se trouva bientôt dans la salle à manger, puis dans le salon, où elle rencontra Mme Liétenard affaissée dans un fauteuil. Les bonnes et les enfants, le visage collé aux vitres de la véranda, regardaient et écoutaient la mer, sans parler, en quelque sorte terrorisés par ce spectacle émouvant, accompagné par cette grande voix aussi désespérée que menaçante.

Aussitôt que Mme Liétenard vit Mme Steinberg, elle se leva comme un ressort.

« Vous avez vu mon mari ?

— Non... Il est donc sorti par ce temps-là ?

— Il n'est plus dans la maison depuis bientôt une heure. Je ne sais à quoi me résoudre... Je n'ai plus de courage devant l'impossibilité d'agir... Et vous ne l'avez pas rencontré ?

— Non ; je viens de l'estacade ; je suis transpercée. La porte de votre jardin était ouverte : je suis entrée sans trop savoir pourquoi. M. Bertrix vient de me quitter, mouillé jusqu'aux os. Il a voulu sauver un pauvre homme qui s'est jeté dans le chenal...

— Quel homme ?

— Je ne sais ; personne ne sait ; il avait une casquette blanche... un veston clair.

— Ah ! mon Dieu !...

— Qu'avez-vous ?

— C'est mon mari !... C'est mon mari !... »

Elle se prit le front à deux mains, chancela, se mit à trembler comme un arbuste secoué par le vent, et serait tombée si Mme Steinberg ne l'avait prise dans ses bras.

« Que dites-vous ?... Pourquoi pensez-vous ?... »

Digitized by Google

Elle ne répondit pas; ses mains tombèrent le long de ses hanches et elle montra un visage blême et des yeux fermés d'où les larmes coulaient lentement. Elle avait l'air d'une morte. Mme Steinberg poussa un gémissement et appela. Les bonnes arrivèrent, suivies des enfants, qui, effrayés en entendant les exclamations, se mirent à pleurer en s'accrochant au jupon de leur mère. Les trois femmes, la tête perdue, soutenaient Mme Liétenard sans se résoudre à rien. Ce fut la cuisinière qui parvint à dire : « Couchons-la sur le sofa... »

Quand cela fut fait, Mme Steinberg demanda du vinaigre et l'on tenta tout ce qu'il fallait pour rappeler la pauvre femme à elle-même. Elle reprit ses sens, ouvrit les yeux, et son étonnement inconscient se changea bientôt en un désespoir d'autant plus navrant qu'il était moins bruyant.

« Mais enfin, dit Mme Steinberg, toute perplexe, vous ne savez rien; vous n'avez que des inquiétudes. Et vous vous mettez dans cet état! Il va rentrer tout à l'heure... Pourquoi serait-ce lui?

— C'est lui, répondit-elle d'un air égaré. Où est-il, si ce n'est là?...

— Qui sait!... Dans sa chambre...

— J'y suis montée plusieurs fois; elle est ouverte et vide. Sa mère, que la tempête effraye, s'est enfermée. C'est lui!... C'est lui!

— Il vous aurait écrit... Vous auriez trouvé un mot...

— Ah! mon Dieu! C'est vrai!... »

Elle s'échappa, et comme une folle, en même temps désespérée et se faisant vaguement illusion sur un dénouement autre que celui entrevu d'abord, elle monta en courant, suivie par Mme Steinberg. Les bonnes, effarouchées et terrifiées, demeurèrent avec les enfants, qu'elles plaignaient tout bas en les embrassant.

Les deux dames pénétrèrent dans la chambre. Au milieu, sur un large guéridon, il y avait quelques livres, du papier, un encrier, posés çà et là. Tout de suite, Mme Liétenard vit deux

Digitized by Google

ou trois pages d'une grosse écriture irrégulière, dont elle s'empara fiévreusement, et qu'elle commença de lire.

« Eh bien ? demanda Mme Steinberg en s'approchant.

— Attendez, répondit-elle, essoufflée et toute tremblante, je ne parviens pas à comprendre. Lisez avec moi. »

Et, penchée sur les feuillets couverts d'écriture, les amies lurent ce qui suit :

« Je la sens la tumultueuse catastrophe en des frémissements montés sur un char de nuées. Les éclairs frappent incessants de leur soufre avec des blessures qui crépitante douleur. Le flot de sève monte et descend d'abîme en abîme Alice comme un fleuve de mort. J'obéis au menaçant maître qui me pousse en de submergeants vertiges et le ricanement de *moi-même*. Défaite, aplatissement impérieux comme une torture sous le crâne avec la tempête sifflante de grondeur. L'homme, l'*homme* de son doigt ouvre l'infini précipice et le referme sur la disparition en cet insondable d'harmonies. Énervement où se recourbe le tortueux en cris sauvages de son inéluctable désespérance dans la foule. O Partir délivrance de celle qui l'adoration mérite. Arrière tous... Elle le sera, il le veut, obéissance et nécessité dans le cours des éléments libérés. Enfin... L'indomptable, l'*indomptable* exigence a parlé dans les flots démontés d'un inévitable destin cruel tigre aux yeux d'hyène que l'affamé déchaîne... Alice... *Alice*... Là-bas, là-bas, grondement, cataclysme, c'est fini. Pauvre Alice, pauvre chère et pure, c'est tout La nuit descend son voile impénétrant sur le sommet, Alice. »

Il y avait encore quelques lignes tracées; mais peu à peu, l'écriture était devenue illisible, et la fin de la page consistait en des signes inintelligibles, des tentatives de formation de lettres terminées par des fusées, des traits s'enchevêtrant, des points çà et là, qui composaient l'image de l'incohérence visible. Et enfin, tout à fait au bas, une griffe terrible, une ligne serpentine écrasée, embryon de signature, où le désespoir et la folie étaient aussi clairement exprimés que dans une physionomie humaine.

Digitized by Google

Mme Liétenard laissa tomber les pages sur la table, regarda son amie muette et tout étourdie devant elle et se jeta dans ses bras.

« C'est certain! maintenant, c'est certain! » dit-elle en sanglotant.

Dans les grandes douleurs, le monde visible disparaît à l'esprit, et tout l'être se concentre comme pour mieux savourer ses souffrances. Anéantie, plongée en une seconde dans cet abîme, Mme Liétenard sembla tout oublier pour se replier sur elle-même, et pendant ce moment elle ressentit l'impression d'une sorte d'écrasement suprême. Mme Steinberg n'essaya pas de la distraire de cette sensation aiguë; les femmes ont souvent le tact nécessaire pour se conduire en ces circonstances exceptionnelles. Mais le coup frappa avec tant de force, les pages indéchiffrables accusaient si clairement le désordre de la pensée, que la pauvre femme en reçut comme un choc en retour qui eut pour résultat de la galvaniser.

« Allons, dit-elle, en reprenant sa volonté prête à s'échapper, il faut maintenant agir... Il n'y a pas de doute... O le malheureux!... Conseillez-moi. Cherchons ensemble un moyen...

— Si c'est vraiment lui, dit Mme Steinberg en s'essuyant les yeux, nous devrons attendre la fin de la tempête... La mer se retirera...

— Attendre!...

— Il le faut bien... Les autorités ont dû être averties... Certainement on fera le nécessaire, et vous, ma pauvre amie, vous n'êtes capable de rien. Je suis certaine que M. Bertrix ne reste pas inactif. Descendons auprès des enfants. Vous alliez déjeuner, ils doivent avoir faim. Et vous-même...

— Descendons », répondit Mme Liétenard.

Vivement, elle voulut se diriger vers la porte; elle sentit alors qu'elle était en quelque sorte paralysée, et qu'un tremblement convulsif l'agitait des pieds à la tête. Mme Steinberg lui donna le bras.

« Appuyez-vous... Du courage!... »

Digitized by Google

XIV

ATTENTE.

Les enfants criaient la faim. Dès qu'ils virent entrer leur mère au bras de Mme Steinberg, ils s'élancèrent vers elle, oublieux déjà qu'on pleurait tout à l'heure :

« Mère, j'ai faim! »

Alice les prit dans ses bras, leur baisa les joues et les cheveux, les serra contre elle, murmurant des syllabes caressantes :

« Est-ce que nous n'allons pas manger? »

Les estomacs se révoltaient. Mme Steinberg intervint :

« Mettez-vous à table, dit-elle en les attirant. Mère n'a pas faim. On vous servira.

— Et père? Et vous, madame?

— Père est sorti. Je viendrai déjeuner avec vous... »

En disant cela, elle les asseyait, laissant Alice debout, pareille à une statue du désespoir. Et quand ils étaient servis, elle emmenait la pauvre femme dans le salon, la forçait de s'asseoir, lui pressait les deux mains, pensant à un mot consolateur, et restait muette à la regarder, tandis que ses yeux se remplissaient de larmes.

Deux ombres apparurent sous la véranda; la porte du salon s'ouvrit : M. Bertrix et M. Steinberg entrèrent :

« Eh bien, dit M. Steinberg, tu abandonnes la maison? »

Mme Liétenard s'était levée et les regardait :

« Mon mari!... dit-elle.

— N'est-il pas ici?

— Elle croit que c'est le malheureux...

— Parlez, monsieur Bertrix...

— Je ne sais... J'ai des doutes... Il est donc sorti?

— Il y a une heure... »

M. Bertrix regarda M. Steinberg, qui dit : « Il croyait l'avoir reconnu... »

Digitized by Google

« C'est bien lui!... » dit Mme Liétenard en couvrant son visage de ses mains.

Ils avaient parlé à voix contenues, comme si déjà le mort eût été présent. Un silence poignant suivit. Alice gémissait tout bas, le corps secoué par les sanglots. Devant cette douleur, l'affection même se trouvait impuissante.

« Monsieur, dit enfin Mme Steinberg à M. Bertrix, n'avez-vous pas pris des mesures, rien fait?...

— Tout est préparé, dit-il; des pêcheurs ont reçu des instructions; les autorités sont averties. Je suis venu... voir... me rendre compte... m'informer... Maintenant, je retourne là-bas. La mer va se retirer...

— Moi, dit Mme Steinberg, je reste ici. Mon mari prendra les enfants avec leur bonne et les conduira chez nous.

— Très bien; certainement, dit M. Steinberg.

— Alice, vous entendez? »

Elle fit oui de la tête, sans cesser de gémir; puis, découvrant son visage ruisselant de larmes, tout décomposé, elle dit : « Merci!... » avec un regard à M. Bertrix. Il s'inclina et sortit immédiatement. On fit asseoir Alice. On descendit les stores du salon. Et ils restèrent là l'un près de l'autre, consternés, incapables d'exprimer une idée, dans cette pénombre où flottait l'angoisse.

Lorsque les enfants eurent déjeuné, M. Steinberg partit avec eux et la bonne. Leur mère les embrassa et il lui fallut une force morale supérieure pour ne point éclater. Ils s'en allèrent insouciants, songeant déjà qu'ils se trouveraient bientôt avec leurs petits amis et joueraient à toute sorte de jeux.

« Si vous pouviez boire un verre de vin, dit Mme Steinberg quand ils furent disparus.

— C'est fermé, dit Alice en posant sa main sur sa poitrine. Mais vous, il faut que vous déjeuniez. Venez, je vous servirai... Je ferai ainsi quelque chose. »

Mme Steinberg eut le courage de manger, pour apporter une distraction matérielle dans cette désolation; et Alice la servit,

Digitized by Google

allant et venant pour ainsi dire d'instinct, obéissant encore à un sentiment de bonne grâce et de serviabilité, en ces heures lourdes et cruelles qui l'accablaient sans la renverser.

Le malheur semblait certain; il eût été fou d'espérer revoir encore M. Liétenard vivant. Et cependant, sans exprimer cet espoir, selon sa nature assez fermée, Alice pensait vaguement que peut-être l'on s'était trompé, qu'il allait apparaître tout à l'heure, s'excuser d'avoir laissé passer l'heure du déjeuner. Mais elle ne croyait rien de ce réconfortant tableau que son cerveau troublé imaginait, image, vision fugitive qui ne reposait que sur des désirs qu'elle n'osait formuler. Tant qu'il ne serait pas sous ses yeux, cette vision alternerait dans son esprit avec la certitude morale que le pauvre homme était bien et irrémédiablement perdu. Et comment, en effet, admettre la mort d'un être qui, deux heures encore auparavant, était là devant elle, malade sans doute, mais robuste et capable de résister à de nombreux assauts? Ce « temps » inappréciable entre la vie et la mort, entre l'être et le non-être, entre le mouvement et l'immobilité, est un phénomène terrible, de nature à désarçonner les intelligences les plus hautes et les cœurs les plus virils. Lorsqu'on voit la vie s'éteindre peu à peu, le souffle devenir plus faible, les yeux se voiler, lorsque la langue épaissie n'articule plus les mots qu'avec difficulté, après une maladie pendant laquelle on a disputé pied à pied la victoire contre l'impassible fatalité, on s'est fait peu à peu à l'idée que la fin est possible, bientôt prochaine; et le passage de l'existence au repos éternel est admis sans avoir été compris.

Mais ce fait brutal : il était, il n'est plus! Ce soldat qui tombe en combattant, dans toute sa vigueur, l'éclair aux yeux, l'espoir dans son sourire, les nerfs et les muscles dans leur intégrité, ce n'est plus la mort, c'est une exécution, c'est un crime. Il semble qu'il y ait là une malfaisance et une injustice, et il est trop facile de chercher leur explication dans le fatalisme des croyants, qui se contentent de murmurer : Dieu le veut!

C'est ce problème qui se meut, qui se déroule obscuré-

Digitized by Google

ment dans l'esprit, qui jette le trouble dans la pensée et la fait divaguer entre l'espérance et le désespoir. Alice ne philosophait point : elle avait seulement l'impression des pensées non formulées et elle sentait qu'elle avait été frappée « sans raison ».

Lorsque Mme Steinberg eut déjeuné, elle prit Alice à la taille et l'emmena dans le salon à demi obscur, où elles s'assirent côte à côte et les mains dans les mains.

« Il faut me parler, me raconter comment ce malheur a été possible, dit Mme Steinberg. Cela vous sera moins douloureux que de regarder au-dedans de vous et de retenir vos larmes. Vous étouffez ; donnez-vous de l'air. Le pauvre homme avait donc le cerveau malade?... Sa lettre est incompréhensible... »

Alice ouvrit son cœur, raconta en pleurant les phases de la maladie, avoua qu'elle n'y avait vu qu'un déséquilibre momentané, à guérir par des soins constants, par un repos fortifié d'affection. Il avait des moments très lucides ; donc, le mal n'était pas irrémédiable. Elle parla longuement, épanchant sa douleur avec d'autant plus d'abondance qu'elle était d'ordinaire plus discrète. Mais pas un mot ne lui échappa des soupçons et de la jalousie du malheureux. Cela, c'était son mal à elle, et elle en voulait porter seule tout le poids, sans que personne ait jamais le droit de faire, à ce sujet, une réflexion désobligeante pour celui qui s'était tant torturé lui-même comme à plaisir.

Le temps passa ainsi... Au dehors, le soleil avait reparu ; la mer s'était apaisée ; le ciel bleu se voyait par les intervalles que les stores laissaient sur les côtés des croisées ; le glissement des pieds sur les briques de la digue accusait le mouvement, et parfois un éclat de rire d'enfant rompait l'harmonie de ce bruissement monotone.

La grand'mère, dans cette situation si tendue, avait été oubliée.

Digitized by Google

XV

RETOUR AU LOGIS.

Il était près de quatre heures, et le même silence morne régnait dans la maison. Personne ne vint interrompre cette longue attente, qui semblait ne devoir jamais finir. Le groupe des curieux, des « connaissances », des amis d'un jour, qui se forme au bord de la mer autour de chaque famille, ignorait certainement le nom du tragique acteur de l'estacade; sinon, rien n'aurait pu empêcher au moins quelques-uns d'entre eux de venir s'apitoyer sur le malheur de Mme Liétenard, et l'accabler de banalités gémissantes, qui eussent eu pour résultat d'ajouter une torture à son désastre.

Elles restaient silencieuses, l'une épuisée, l'autre respectant cette douleur repliée sur elle-même, quand un léger bruit se fit à la porte de la salle à manger.

Mme Steinberg tourna la tête et vit Marie, la cuisinière, debout dans l'entrebâillement. Elle se leva et alla s'informer de quoi il s'agissait. Est-ce que le malheureux était là?...

« Madame, dit Marie à voix basse, je venais prendre les ordres pour le dîner...

— Ah! Oui... On oublie tout... Faites un dîner quelconque, Marie. Je ne crois pas qu'on aura grand'faim.

— Mon Dieu! madame...

— Oui, ce que vous voulez : ce sera toujours trop...

— Mais qu'est-ce qui est arrivé?

— Vous ne vous doutez donc de rien?

— Non, madame...

— Eh bien, ce qui est arrivé, vous ne tarderez pas à le savoir... Un grand malheur...

— Monsieur!... »

Mme Steinberg fit oui de la tête et revint tout de suite vers Alice, absorbée et comme écrasée, à demi couchée sur le sofa, les yeux fermés, des larmes coulant sur ses joues fiévreuses.

Digitized by Google

L'amie reprit sa place, tandis que la cuisinière, hypnotisée, restait debout près de la porte entr'ouverte.

A ce moment-là, une ombre passa à l'extérieur sur le store baissé, et immédiatement M. Bertrix apparut à la porte du salon. Il la referma et fit quelques pas. Alice s'était levée comme un ressort. Elle ne dit pas un mot; elle interrogea de ses yeux effarés. M. Bertrix s'inclina...

« C'était lui! dit-il.

— Ah! Seigneur Dieu! » cria Alice.

Elle avait donc gardé on ne sait quel espoir vague, quelle illusion folle. Elle vacilla; Mme Steinberg la prit dans ses bras.

« On l'apporte par le chemin de halage du chenal, dit M. Bertrix. Je vais le recevoir dans le jardin... »

Il se dirigea vers la salle à manger. Marie était toujours là, debout. « Venez, lui dit-il, vous nous aiderez... » Il l'entraîna. Sur le palier, elle s'arrêta : « Monsieur, qu'est-ce qu'il y a?

— On rapporte M. Liétenard.

— Il est..., il est?

— Il est mort, dit M. Bertrix. Il s'est noyé. Venez. »

Elle le suivit machinalement, toute tremblante, les yeux troubles, les lèvres frémissantes. Ils traversèrent le jardin, et, par-dessus la petite muraille haussée d'un grillage, ils virent une foule de gens accompagnant les quatre porteurs de la civière sur laquelle M. Liétenard était étendu. Deux agents de police escortaient le lugubre convoi.

Lorsqu'ils furent dans le jardin, la police ferma la porte.

Le corps était recouvert d'une toile goudronnée; les pieds seuls, chaussés de leurs souliers de toile, dépassaient cette couverture. En cadence, les pêcheurs traversèrent le jardin, précédés de M. Bertrix, suivis des deux agents; Marie attendait sur la porte de la cuisine.

Dehors, le groupe de curieux resta compact, échangeant des observations, jusque très tard dans la soirée, considérant cette maison derrière les murailles de laquelle l'horrible s'était installé.

Digitized by Google

Pendant qu'on se mettait en devoir, non sans difficulté, de monter M. Liétenard au rez-de-chaussée, du côté de la digue, M. Steinberg et le docteur pénétraient dans la villa. La nouvelle s'était rapidement répandue que le suicidé avait échoué dans le chenal et qu'on l'en avait retiré, alors qu'il était ballotté par les vagues, accroché à un clou par son veston, tout près du passage d'eau. Son nom et son adresse avaient « volé de bouche en bouche », selon une vieille image extrêmement expressive; et tout ce qu'il y avait de badauds dans Blankenberghe était venu s'accumuler devant la maison, avait envahi la véranda et cherchait à voir dans l'intérieur par les intervalles des rideaux. De sorte que M. Steinberg et le docteur avaient eu la plus grande peine, avant d'entrer, à faire évacuer tout ce monde, qui restait maintenant sur la digue, compact, comme à l'attente d'un spectacle qu'il eût payé.

Mme Steinberg vit arriver ces deux messieurs avec soulagement. Cette situation tendue l'énervait; elle commençait à perdre la notion de son devoir amical et se sentait incapable de prendre une initiative quelconque.

« Je vois, dit M. Steinberg, que vous savez tout...

— M. Bertrix est allé au-devant du malheureux, dit Mme Steinberg. Dans un instant, il sera ici.

— Madame, dit le docteur, en s'adressant à Alice, debout et muette devant lui, êtes-vous bien certaine de supporter un pareil spectacle?

— Je ne sais pas, docteur, répondit-elle de sa voix défaillante, mais je veux rester.

— Vous avez tort, madame, reprit le docteur; mais je pense cependant que chacun, en ces douloureuses circonstances, doit suivre l'impulsion naturelle. Avez-vous au moins pris quelque chose ce midi? »

Elle fit non de la tête.

« Buvez un verre de vin, cela vous aidera à supporter le premier choc. »

Mme Steinberg alla vivement vers le buffet; mais à l'instant

Digitized by Google

on entendit un bruit sourd sur l'escalier du sous-sol, puis sur le palier du rez-de-chaussée, et la porte de la salle à manger s'ouvrit devant le funèbre convoi. M. Bertrix venait le premier, puis la civière, puis les deux agents de police; Marie suivait, machinalement, comme fascinée.

Alice marcha au-devant d'eux, droite, pâle comme une figure de marbre, les yeux secs. On posa la civière. Le docteur se plaça à côté et dit encore : « Madame, vous feriez bien de vous retirer. »

Elle fit non de la tête. Il se pencha alors, prit un des coins de la couverture, du côté de la tête, et découvrit le cadavre. Alice fit un mouvement en avant, considéra son mari pendant un temps inappréciable, recula tout à coup et, avant qu'on eût pu s'avancer vers elle pour la soutenir, s'abattit sur le plancher comme une masse de plomb.

Le docteur, M. Bertrix et Mme Steinberg se portèrent vivement au secours d'Alice. On la transporta immédiatement dans le salon, tandis que M. Steinberg restait debout près de la civière et des personnes qui l'avaient portée et accompagnée.

« Ne faudrait-il pas le monter au premier ? » demanda un des agents.

M. Steinberg fit le geste de quelqu'un qui ne sait quelle décision prendre. « Attendez quelques instants », dit-il, et il rejoignit dans le salon le groupe occupé à faire revenir Alice à la vie. Il y était à peine qu'un nouveau personnage vint se mêler à ces incidents dramatiques. Mme Liétenard, la mère, était entrée sans bruit; arrêtée par la civière sur laquelle son fils était étendu, elle fixait sur lui et sur les hommes qui se tenaient debout à côté, des yeux hagards, éperdus et farouches. Un tremblement convulsif l'agitait des pieds à la tête, et ses bras rigides tombaient sur ses hanches maigres comme des fléaux. Elle se balançait, pareille à un arbuste tourmenté par le vent; elle ne paraissait pas avoir conscience des choses présentes; son esprit, torturé par « le démon », voyageait en pays fantastique en des chevauchées furibondes.

Digitized by Google

« Qu'est-ce que cela? Qu'est-ce que cela? dit-elle d'une voix profonde et éraillée... De l'espace, de l'espace... Encore!... Ouvrez le flacon d'éther... Exécrable!... Laissez, laissez... »

Elle voulut faire un pas en avant, se heurta à la civière et tomba sur le cadavre. En l'entendant, M. Steinberg était revenu dans la salle à manger:

« Qu'y a-t-il? Qui est là?... »

Il souleva la vieille dame, il la tint debout contre lui :

« Mme Liétenard!!... »

Épouvanté, il regardait les porteurs et les agents, comme pour leur demander de l'aide. En reportant les yeux sur elle, il constata facilement l'égarement de ses traits, et sa première pensée fut que la malheureuse mère avait tout à coup été frappée de démence en apprenant la mort tragique de son fils. Une immense pitié lui pénétra le cœur et il se mit à sangloter :

« Venez, lui dit-il, venez; ne restez pas là... C'est épouvantable! »

Il voulait l'entraîner, l'arracher à ce spectacle, sans trop savoir où il la conduirait; elle résista et se mit à l'accabler d'imprécations. Elle se débattait avec fureur, et les éclats de sa voix firent accourir M. Bertrix et le docteur, tandis que Mme Steinberg restait auprès d'Alice, qui petit à petit reprenait connaissance. Le docteur, tout en prêtant son secours, s'aperçut bientôt de la nature du mal dont la vieille dame était atteinte et il murmura entre ses dents serrées les mots de *delirium tremens*. Devant ce cadavre, à côté d'Alice, à demi revenue à la vie, en présence des porteurs de la civière et des agents de police, cette scène était abominable. Il fallait la faire cesser au plus vite, et, bien que la malheureuse se débattît avec force, on finit par l'emporter au premier étage, dans sa chambre, où, peu à peu, elle tomba dans une prostration pareille à la mort.

Alors seulement on s'occupa des soins à donner au mort et de ceux qu'exigeait l'état d'Alice, puis des formalités à remplir en ces circonstances exceptionnelles. Le soir venu, Alice et Mme Steinberg allèrent retrouver les enfants. Une garde veilla

Digitized by Google

sur Mme Liétenard, en attendant qu'une décision pût être prise à son égard. M. Bertrix et M. Steinberg restèrent à la villa, pour être prêts à agir en tout événement.

M. Liétenard fut enterré le surlendemain, et sa mère, dont ce dernier assaut avait grandement troublé l'intelligence, fut conduite au *sanitarium* le plus proche.

XVI

LA TOURMENTE S'ÉLOIGNE.

Trois mois après ces scènes cruelles, vers le milieu de décembre, M. Bertrix sonnait à la porte d'une maison « bourgeoise » du boulevard de Waterloo. C'était l'habitation de feu Albert Liétenard, et sa veuve s'y était retirée avec les deux enfants. On introduisit le visiteur; il donna sa carte et attendit.

La maison silencieuse était comme glacée par l'ordre qui y régnait. On n'y sentait pas la vie dans les objets rangés avec une sorte d'austérité; on ne voyait nulle part trace d'un mouvement ou d'une volonté; on pouvait la croire habitée seulement par des souvenirs.

Lorsque M. Bertrix entra dans le salon où se trouvait Alice, il fut frappé de cette même sensation de froid morne, en quelque sorte inhospitalier.

Elle s'avança vers lui, tendit la main et dit : « Vous n'avez donc pas peur des malheureux? »

Elle était très pâle, et ses vêtements de deuil accentuaient encore cette absence de coloration. Ses yeux paraissaient avoir grandi, et le nez aminci, les lèvres d'un rose passé lui donnaient une physionomie distinguée dans la résignation, attrayante dans la souffrance.

« Il y a longtemps, bien longtemps, dit M. Bertrix, que je résiste à la pensée de venir vous serrer la main. J'ai vécu avec le désir de vous voir depuis cette catastrophe... J'aurais voulu être toujours là, pour vous aider à épancher vos mortelles

Digitized by Google

tristesses; j'aurais voulu pouvoir prendre ma part, et la plus lourde, de vos misères. Je n'ai pas osé me présenter. J'ai, comme un enfant amoureux, rôdé autour de cette maison, avec l'espoir qu'un jour vous auriez besoin d'un ami, que vous me verriez, que vous m'appelleriez. Enfin, le moment vint où il me fut impossible de lutter contre mon sentiment; et me voici! Je suis tout à vous et je viens me mettre à votre disposition. »

Il tenait toujours sa main; ils se regardèrent un instant en silence. Et, comme elle sentait que des larmes lui gonflaient les paupières, elle répondit de sa belle voix un peu altérée :

« Asseyez-vous, mon ami. »

M. Bertrix soupira profondément. Rien qu'à la regarder dans le clair-obscur de ce salon aux rideaux épais, il sentait revivre en lui des sentiments et des idées qui n'avaient plus rien de pénible. Sa grande pitié s'échauffait à la vue de ce visage affiné par la douleur, bien que nul rayon d'espérance ne l'éclairât encore.

« Comment vivez-vous, maintenant? demanda-t-il. Vous avez quelques amis qui vous ont aidée à franchir le mauvais pas, qui vous poussent vers une existence nouvelle.

— J'ai des amis très bons, dit-elle; vous les connaissez; ils ne m'ont pas abandonnée.

— Oui, les Steinberg. Je les ai souvent vus : c'était déjà me rapprocher de vous. Nous avons beaucoup parlé de vous, mais ce n'était pas comme si je vous avais moi-même interrogée... réconfortée par des riens affectueux... rendu du ressort en vous rendant à vous-même. Ce qui me consolait et me tranquillisait, c'est que vous avez vos enfants...

— Oui, dit-elle. Ce sont les enfants qui m'ont donné la force nécessaire pour supporter la vie.

— Le temps fera ce que votre volonté et votre énergie ne feraient peut-être pas. Je viens vous demander de m'accorder votre confiance, de me considérer comme votre chose, de me permettre de venir vous voir quelquefois. Je viens vous prier

Digitized by Google

de sortir de l'atmosphère noire où vous vous confinez, de ne plus nourrir votre douleur avec un égoïsme qui ne peut que faire du mal à vous et aux autres, de vivre pour ceux qui vous aiment, dont je suis... Je voudrais vous donner un peu de l'espérance qui vient d'éclairer ma pensée aussitôt que je vous ai vue. Il ne faut pas que vous finissiez en victime de la fatalité. Tant que l'on vit, on a des devoirs à remplir, on se doit à ses devoirs. Vos enfants ne pourront être vraiment heureux que si vous-même vous goûtez encore une sorte de bonheur.

— Alors, vous croyez que je ne suis pas une sorte de morte vivante...

— Certes, non.

— Les épreuves que j'ai subies sont de celles qui ne s'oublient jamais, comme certains maux physiques qui sont incurables.

— Ne dites pas cela. Vous ne penserez pas toujours ainsi. Quand un désastre ne nous frappe pas de façon que nous ne puissions nous relever, nous finissons toujours par accepter l'existence comme une nécessité et par en tirer le plus de fruit possible. Laissez-moi croire que vous obéirez à la loi qui console... »

Ils causèrent longtemps, en amis éprouvés. Alice pleura encore aux souvenirs ravivés ; elle dit ses misères actuelles, cette image toujours présente du mari mort, couché sur la civière, de la belle-mère déséquilibrée qui, par trois fois déjà, avait dû rentrer dans la maison de santé où il fallait la tenir pour l'empêcher de nourrir son vice. Elle parla aussi avec effusion de ses enfants, dont elle faisait elle-même l'éducation première...

Lorsque M. Bertrix se retira, quelque chose comme un commencement d'épanouissement apparut sur le visage d'Alice, et il put se dire, en sortant de cette maison si triste : « Tout n'est pas fini... Patience; j'ai le temps pour moi. »

ÉMILE LECLERCQ.

Digitized by Google

L'ŒUVRE SOCIALE DU LIBERALISME

La liberté, telle que nous la connaissons et la défendons aujourd'hui, est née avec la bourgeoisie dans les communes du moyen âge. En France, ses destinées, à partir de la formation du tiers état, qui appela les classes moyennes à la vie publique, se confondent avec celles de ces classes. Sous les rois omnipotents du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, la fraction de la population formée des marchands, des artisans, des petits propriétaires non nobles, combattit l'absolutisme royal, comme elle avait défendu jadis contre la tyrannie féodale, les privilèges garantissant aux communiers les droits qu'ils avaient su se faire concéder.

La Révolution française marqua le début d'une ère nouvelle. Jusqu'alors, les classes moyennes avaient eu à soutenir la liberté politique contre des souverains absolus et la liberté de conscience, la liberté de penser, contre les Églises, surtout contre l'Église catholique. A la fin du XVIII^e^ siècle, un nouvel adversaire se dresse devant elles ; c'est la démocratie, qui sera tantôt révolutionnaire, tantôt césarienne et tantôt socialiste, mais toujours hostile à la liberté.

Le conflit éclate dès la réunion des états généraux. L'assemblée constituante comptait parmi ses membres un certain nombre d'hommes qui reconnaissaient pour leurs maîtres Montesquieu, Turgot et Voltaire. Partisans de la liberté et de la tolérance, ils s'efforcèrent de doter leur patrie du régime parlementaire et d'y établir des institutions libérales analogues à celles qui existaient en Angleterre.

Digitized by Google

Ils virent échouer leurs tentatives parce qu'ils furent débordés par les éléments démocratiques de la nation. Jamais, même aux plus mauvais jours de son histoire, la France ne subit un despotisme comparable à celui que les Jacobins firent peser sur elle en invoquant les principes proclamés par Jean-Jacques Rousseau, leur prophète : la souveraineté absolue du peuple, l'omnipotence de l'État et la subordination complète de l'individu à la société. La dictature napoléonienne s'appuya, comme la dictature jacobine, sur le dogme de la souveraineté du peuple. Quatre plébiscites conférèrent à Bonaparte un pouvoir sans contrepoids ni contrôle, pouvoir qui permit au grand homme de guerroyer pendant quinze ans, de ravager la majeure partie de l'Europe et de faire périr plusieurs millions d'êtres humains sans rime ni raison, si ce n'est pour satisfaire sa monstrueuse et égoïste vanité. La Restauration fut une réaction dirigée à la fois contre le libéralisme et contre la démocratie. La révolution de Juillet mit la souveraineté entre les mains des classes moyennes et la France vit fleurir alors le régime le moins autoritaire qu'elle ait connu. Malheureusement, la révolution de Février arracha le pouvoir à la bourgeoisie. Le suffrage universel fut rétabli et la volonté nationale, après des péripéties présentes à toutes les mémoires, rétablit le césarisme. Aujourd'hui, le dogme de la souveraineté absolue du peuple et la restauration du principe d'autorité au profit des majorités électorales, dominent plus que jamais la politique intérieure de la France. L'État porte la main partout : dans l'usine, dans la fabrique, sur les champs; on la trouve dans toutes les manifestations de la vie économique, artistique, scientifique de la nation. L'État socialiste semble se former spontanément en France, par le seul fait de l'extension si rapide des attributions dévolues à l'administration. Jamais les citoyens n'ont été plus dépendants des bureaux; jamais un plus grand nombre de leurs actes n'ont été contrôlés, réglementés. Le moindre agent, le plus infime employé des corps publics, agissant au nom et en vertu d'un prodigieux fatras de lois, de décrets, d'arrêtés que tout le monde est censé connaître et que personne ne connaît en

Digitized by Google

réalité, possède un pouvoir devant lequel il faut que tout cède et qui étonnerait un despote asiatique (1).

Partout dans le monde, les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Les fruits amers du suffrage universel ne sont pas autres en Allemagne qu'en France. Là comme ici, ils ont été le césarisme, l'amoindrissement de la liberté, l'omnipotence de l'État, l'excès du fonctionnarisme.

L'Angleterre, depuis les réformes démocratiques qui y ont fait descendre le régime électoral presque au niveau du suffrage universel, a cessé d'être le pays que l'on avait pris l'habitude de considérer comme la patrie du libéralisme. « Depuis quinze ans, écrit M. Léon Say, le vigoureux individualisme de l'Angleterre n'a cessé de s'affaiblir. Il n'existe plus aujourd'hui qu'à l'état de souvenir, et c'est par un véritable anachronisme que quelques hommes d'État arriérés prennent encore aujourd'hui l'Angleterre pour un modèle de résistance au socialisme d'État (2). »

En 1883, à Édimbourg, M. Goschen (3) disait : « Le temps du laisser-faire est passé pour les parents dans l'éducation de leurs enfants, pour les maîtres dans leurs rapports avec les ouvriers, pour les constructeurs dans la fabrication de leurs navires, pour les armateurs dans leur conduite vis-à-vis de leurs matelots, pour les propriétaires urbains dans l'administration de leurs maisons et pour les propriétaires de terres dans les discussions de baux avec leurs fermiers. » Lord Wemiss, président de la *Ligue pour la défense de la propriété et de la liberté*, a publié, en 1887, une liste de 259 lois ou projets de loi votés ou discutés dans les Chambres de 1870 à 1887 et qui sont marqués au coin du socialisme d'État. Un publiciste radical, Thornton, écrit que « dans les petites trades unions anglaises on peut voir se manifester la fréquente prédilection du suffrage

(1) « L'homme est bien plus dans la main de l'État dans notre Occident qu'en Orient. » (ÉM. DE LAVELEYE, *Le gouvernement dans la démocratie*, t. Ier, p. 43.)

(2) LÉON SAY, *Économie sociale*. Exposition universelle de 1889. Groupe de l'économie sociale. Rapport général, p. 429.

(3) Quatre ans plus tard, M. Goschen occupait le poste de chancelier de l'Échiquier dans le cabinet conservateur ayant à sa tête lord Salisbury.

Digitized by Google

universel pour l'impérialisme, son inclination à laisser le soin de régler toutes choses à un seul individu..... [1] » Mais c'est surtout aux États-Unis d'Amérique qu'on peut constater l'action autoritaire, illibérale de la démocratie.

Certes, dans les solitudes vierges du Far-West, il existe des hommes qui mènent une vie libre et indépendante, à l'abri de toute ingérence administrative, existence si pleine de charme, que ceux qui en ont goûté ne peuvent plus, dit-on, s'accoutumer à porter la camisole de force imposée à tout le monde dans nos pays de civilisation compliquée. Mais, partout où les lois et les règlements atteignent les citoyens aux États-Unis, la liberté subit d'étranges mutilations. Sur le territoire du Tennessee, il est interdit aux nègres de prendre place dans les wagons et dans les omnibus qui ne leur sont pas spécialement assignés. Dans la Caroline du Sud, où les noirs forment les deux tiers de la population et possèdent le droit électoral, les blancs conservent le pouvoir par la violence, notamment en formant des sociétés de carabiniers dont le seul but, dit Reclus, « est de tuer les nègres assez insolents pour prétendre à l'égalité ». S'agit-il de l'élection du président de la Confédération, « la boisson et l'argent coulent à flot pour l'achat des voix et des influences. C'est par centaines de millions que se chiffrent les sommes qui changent de mains pendant la période électorale ». Les pouvoirs du président sont bien plus étendus que ceux des rois constitutionnels d'Europe. Il nomme à une foule d'emplois. Le don de joyeux avènement du président actuel à son entrée en fonction fut de 35,800 nominations. C'est la curée à laquelle ont droit les « bosses », les « manœuvriers », les politiciens de profession qui ont enlevé une victoire électorale. Toujours les minorités vaincues sont scandaleusement dépossédées, dépouillées par les majorités victorieuses. Le *self-government* n'existe plus dans les communes. La corruption, les malversations y étaient devenues telles que, pour tâcher d'y remédier, on a transformé les maires en véritables autocrates. L'étendue des pouvoirs attribués au maire de New-York, nommé direc-

[1] P. LEROY-BEAULIEU, *La question ouvrière au* XIX^e^ *siècle*, p. 76.

Digitized by Google

tement au suffrage universel, est « vraiment inouïe... Pour trouver une chose semblable en Europe, il faut aller en Russie et y demander quelles sont les prérogatives du tsar (1). » La loi de lynch, qui sert généralement des haines et des vengeances particulières, est appliquée plus souvent que les peines légales dans les États du Sud et de l'Ouest, avec la complicité des autorités. Partout les actes les plus innocents sont réglementés, prohibés. Ici, il est défendu de fumer ; là, de se désaltérer avec de la bière, comme dans le Massachusetts, ce qui écarte de cet État l'immigration allemande. Les lois du Connecticut interdisent la vente des fruits le dimanche (2). Comment le champ de l'activité, de l'initiative individuelle ne se rétrécirait-il pas dans l'Union américaine quand on vote chaque année, dans les États, plus de 20,000 *bills* (3) !

D'où vient cette réaction si forte et si lente à s'effacer de la démocratie contre la liberté, réaction qui se manifeste chez les peuples les plus divers?

La démocratie s'appuie principalement sur deux éléments : l'un est formé par les populations agricoles des campagnes ; l'autre, par les ouvriers des centres industriels, ralliés en grand nombre au socialisme. Or, ces deux groupes soutiennent le principe d'autorité, le premier, en faveur des Églises auxquelles la plupart des paysans sont demeurés fidèles, le second, au profit de l'État, que les ouvriers socialistes espèrent voir tomber bientôt entre leurs mains et dont, en attendant, ils réclament sans cesse l'intervention, notamment sur le terrain où se débattent les intérêts du capital et du travail. La liberté et le suffrage restreint qui maintient la souveraineté dans le groupe où le libéralisme compte le plus de partisans ont donc des adversaires dont l'hostilité s'explique. Mais on s'étonne de trouver à leurs côtés des hommes qui repoussent le « doctrinarisme » non par antipathie contre la liberté, mais parce qu'ils s'imaginent qu'elle est impuissante à résoudre les problèmes sociaux de notre temps, qu'elle favorise les capitalistes au détri-

(1) Ém. de Laveleye, *Le gouvernement dans la démocratie*, t. I, p. 98.
(2) Reclus, *Nouvelle géographie*, t. XVI, p. 801-808.
(3) Ém. de Laveleye, *Le gouvernement dans la démocratie*, t. I, p. 32.

Digitized by Google

ment des travailleurs et qu'elle empêche les aspirations des classes ouvrières d'obtenir des satisfactions légitimes.

Rien n'est plus inexact, plus dépourvu de base, que ces affirmations sans cesse reproduites, développées, commentées, par les organes de la presse radicale. Nous le montrerons brièvement.

Les publicistes qui ont étudié l'évolution actuelle de la société chez les peuples civilisés, reconnaissent qu'elle a pour principal trait caractéristique une tendance vers l'égalité des conditions. Cette égalisation s'effectue de bas en haut, non de haut en bas. Au point de vue social, la situation des classes moyennes diffère peu aujourd'hui de ce qu'elle était au commencement de ce siècle. La situation des classes ouvrières s'est, au contraire, complètement transformée.

Il y a moins de cent ans, les travailleurs manuels, qu'ils appartinssent à l'agriculture ou à l'industrie, ne comptaient pour ainsi dire pas dans l'État. En beaucoup de pays européens, ils ne possédaient pas même des droits civils égaux à ceux des autres citoyens. Partout, leur vie, leur santé étaient durement sacrifiées, comme si leur existence n'eût été d'aucun prix et l'on n'admettait pas seulement qu'ils osassent se plaindre et maudire l'enfer dont ils étaient les damnés. Les journées de travail de 16 heures étaient communes. Jusqu'en 1799, en Écosse, les mineurs furent vendus avec les fonds auxquels ils étaient attachés et qu'ils ne pouvaient quitter sans être appréhendés au corps et fouettés (1). Les ouvriers formaient véritablement une sorte de caste inférieure, méprisée, humiliée, sans influence politique. Cet état de choses existait encore vers 1820 en France, où pourtant la Révolution avait fait son œuvre de nivellement. Il a bien changé aujourd'hui. Maintenant, les ouvriers ne se contentent plus même du droit commun ; ils demandent à leur tour des privilèges, et quand la loi intervient dans les rapports entre le travail et le capital, c'est souvent pour leur en accorder. Actuellement, ils prétendent être seuls maîtres dans l'État. Naguère, au sein d'un congrès socia-

(1) SMITH, *Les coalitions et les grèves*, p. 27.

Digitized by Google

liste, un orateur, reprenant le mot de Sieyès, s'écriait : « Qu'est-ce que le travailleur? Rien. Que doit-il être? Tout. »

Le principal facteur de l'émancipation des classes ouvrières est la large diffusion de l'instruction, qui a décuplé leurs forces et leur influence. La liberté a-t-elle été un obstacle à cette diffusion? Non certes! Pourquoi l'eût-elle été? Elle ne comporte pas plus le droit à l'ignorance que le droit au crime. L'ignorant est un être dangereux comme le criminel. On fait le mal par bêtise non moins que par méchanceté. C'est sous des régimes libres qu'en Angleterre, en France, en Belgique, l'enseignement public, sans lequel l'universalisation de l'instruction est impossible, a été créé, organisé, développé. L'institution de cet enseignement, en France, est due au cabinet libéral de 1832. M. Guizot, l'auteur de la loi organique de 1833, pouvait écrire dans ses *Mémoires*, en 1860 : « La loi du 28 juin 1833 a reçu quelques modifications... mais tous ses principes, toutes ses dispositions essentielles sont restés debout et en vigueur. Fondée par cette loi, l'instruction primaire est maintenant, parmi nous, une institution publique et un fait acquis (1). » En Angleterre, l'enseignement primaire abandonné jadis exclusivement à des sociétés particulières, la plupart religieuses, fut élevé au rang de service public par le cabinet Gladstone, en 1870, sur l'initiative de M. Forster, député progressiste pour Bradford. Nous savons tous qu'en Belgique l'extension de l'enseignement public officiel est un point si important du programme libéral, que le dernier cabinet Frère-Orban et la majorité parlementaire qui le soutenait, aimèrent mieux tout perdre que de n'en pas poursuivre l'application avec la plus grande énergie. La diffusion de l'instruction, qui a contribué si puissamment à produire l'évolution actuelle des classes ouvrières, est donc l'œuvre, dans les trois pays que nous venons de citer, de gouvernements appuyés sur les majorités libérales de corps électoraux restreints.

Après la diffusion de l'instruction, rien n'a plus aidé les classes populaires à s'élever, à conquérir la situation qu'elles

(1) GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. III, p. 86.

Digitized by Google

ont aujourd'hui, que la suppression des dispositions légales qui, partout en Europe, au commencement de ce siècle, interdisaient aux ouvriers de former des coalitions, des associations, des syndicats. Or, qu'est-ce que cette suppression, sinon une application du principe de liberté dans le domaine social?

On sait quel parti les travailleurs anglais ont tiré du droit d'association et quelle organisation formidable ils ont donnée dans leur pays aux forces ouvrières. Tout le monde connaît les trades unions ou du moins en a entendu parler. On a pu reprocher à ces associations, avec justice, une foule d'abus qui devraient être sévèrement réprimés, mais on doit reconnaître que les travailleurs manuels de la Grande-Bretagne leur sont redevables, pour une bonne part, des progrès réalisés dans les conditions du travail depuis l'époque où elles ont commencé à fonctionner. De même, sur le continent, le droit de coalition a fourni aux ouvriers les moyens de se procurer des avantages considérables. Parfois, ils sont parvenus à se faire concéder à peu près tout le bénéfice brut de certaines exploitations, de sorte que la part du capital se trouvait réduite à rien. M. Pirmez établit péremptoirement, d'après les chiffres des statistiques officielles, que, de 1877 à 1883, la part des ouvriers dans le produit des charbonnages du Hainaut a été de 97 p. c. et celle des exploitants, des capitalistes, de 3 p. c. seulement (1).

L'un des principaux moyens d'action mis en œuvre par les associations ouvrières est la grève. Certes, en admettant même qu'elle soit débarrassée des actes de violence et d'oppression qui l'accompagnent si souvent aujourd'hui, la grève ne pourra jamais être considérée comme un rouage destiné à fonctionner normalement dans un État bien organisé. Elle n'est qu'une machine de guerre et l'on doit espérer qu'elle disparaîtra devant l'intervention de plus en plus large et active des conseils d'arbitrage et de conciliation. Mais, en attendant, mieux vaut l'admettre que d'accepter le remède socialiste et de subir la tyrannie de l'organisation administrative de l'industrie. Les docteurs du socialisme se trompent quand ils affirment que,

(1) PIRMEZ, *La crise*, p. 78-91.

Digitized by Google

sur le terrain des luttes du capital et du travail, la liberté, le « fair play » loyal sacrifient les intérêts des ouvriers à ceux des employeurs. Les chiffres de la statistique prouvent le contraire. En Angleterre, sur 702 grèves qui ont éclaté de 1870 à 1879 et dont on a pu constater les résultats, 63 p. c. ont donné partiellement satisfaction aux revendications des ouvriers et 10 p. c. ont fait complètement triompher ces revendications. La proportion des conflits dont l'issue a été en partie ou totalement favorable aux travailleurs est, en moyenne, selon M. de Foville, de 60 p. c. aux États-Unis et de 43 p. c. en France (1). Si l'on tient compte de ce que, dans la majorité des cas, le bon droit est du côté des patrons, les ouvriers refusant le travail souvent avec grande légèreté, on reconnaîtra que le régime de la liberté, bien loin de mettre les travailleurs manuels à la merci des capitalistes, comme le croyaient Adam Smith et Turgot, est, au contraire, beaucoup plus favorable aux premiers qu'aux seconds.

La liberté d'association a permis aux ouvriers de former, outre les sociétés de résistance, de puissantes sociétés coopératives de consommation. En Angleterre, le nombre des membres de ces associations dépasse actuellement un million. Comme ils sont, pour la plupart, chefs de famille, on constate qu'il existe dans ce pays quatre à cinq millions de personnes s'approvisionnant plus ou moins aux sociétés coopératives. Ces dernières avaient, il y a deux ou trois ans, un chiffre annuel de vente de 900 millions de francs. Le milliard est probablement atteint aujourd'hui. En France, M. Fougerousse évalue à 400,000 environ le nombre des personnes qui font partie des sociétés coopératives de consommation (2).

Beaucoup de ces sociétés fabriquent elles-mêmes une partie des marchandises qu'elles offrent en vente. Généralement, dans ce cas, elles ont une boulangerie; quelques-unes y ajoutent une meunerie, un atelier de confection, une cordonnerie, etc. Les grandes « Wholesale Societies » coopératives

(1) DE FOVILLE, *La France économique*, 1889, p. 203.

(2) LÉON SAY, *Économie sociale*. Exposition universelle de 1889. Groupe de l'économie sociale. Rapport général, p. 308.

Digitized by Google

anglaises sont des sociétés productrices dans toute la force du mot; elles possèdent des manufactures, des moulins à farine. L'extraordinaire rapidité avec laquelle s'étend le champ d'action des coopératives a permis de les considérer comme des instruments destinés à transformer progressivement l'industrie par la suppression du patronat. On a dit que ces sociétés finiraient par être les organes de la distribution de tous les produits à peu près; qu'elles pourraient fabriquer ces produits et qu'ainsi serait réalisée la réforme industrielle réclamée par les socialistes. Nous lisons dans un projet présenté au Congrès coopératif de Paris par les délégués belges, ces mots : « Une fois que la grande masse des travailleurs aura la consommation à son service, elle aura acquis par ce fait l'outillage de production. » « Supposons, dit M. Charles Gide, que tous les habitants de la France adhèrent un jour à des sociétés coopératives de consommation et s'y approvisionnent de tout ce qui est nécessaire à leurs besoins, quel sera dans ce cas le chiffre des affaires de ces sociétés? Il sera évidemment égal au chiffre total de la consommation de la France, 20 milliards au moins... Eh bien! du jour où les sociétés coopératives seraient en mesure d'acheter tout le montant de la production annuelle de la France, il est évident qu'elles seraient absolument maîtresses non seulement du commerce... mais de toutes les industries productives, et qu'elles auraient désormais le choix soit de les acheter, soit de les éliminer, soit tout au moins de les dominer (1). »

Si la transformation du régime industriel par la coopération s'effectue moins rapidement que des esprits optimistes et prompts à s'illusionner l'ont cru, c'est uniquement parce que les ouvriers ne sont pas encore à même, en général, de diriger l'exploitation d'une usine, d'une fabrique. Instruites par l'expérience, la plupart des coopératives de consommation préfèrent acheter leurs marchandises à des établissements patronaux plutôt que de les fabriquer elles-mêmes ou de les faire fabriquer par des coopératives de production filiales. M. Ernest

(1) GIDE, *De la coopération*, cité par M. B. Malon dans *Le socialisme intégral*, t. II, p. 39.

Digitized by Google

Brelay résume très exactement en ces termes les causes des échecs répétés des coopératives de production : « Dans ces sociétés, on a cru pouvoir faire de la démocratie plus ou moins socialiste. On a abusé du principe électif, révoqué fréquemment les gérants, mal apprécié et insuffisamment rétribué les comptables. On s'est immiscé sans cesse dans les rapports de l'exécutif avec la clientèle ; on a regardé de travers le directeur qu'on avait choisi, transformé en crimes ses insuccès. Les associés se sont considérés tous comme patrons, ayant des droits égaux, ce qui est réel ; mais tous ont voulu plus ou moins régner, gouverner et s'ériger, en quelque mesure, en pouvoirs personnels... Les ouvriers coopérateurs-producteurs, en général, ont cru pouvoir en prendre à leur aise, ne travailler qu'à leurs heures, exiger le salaire le plus élevé, et ne songer au dividende futur que comme à une sorte de revenant bon, devant se constituer tout seul (1). »

Le droit d'association permet de faire passer graduellement par le développement des coopératives de consommation, l'industrie sous le régime socialiste, en d'autres termes, de « socialiser » la production. Que veut-on de plus? Si cette transformation progresse peu parce que les ouvriers administrent mal, en général, les exploitations coopératives de production qu'ils organisent, est-il juste d'en faire un grief à la liberté et au libéralisme qui n'en peuvent mais?

La liberté sert aussi les intérêts des classes ouvrières directement menacés par l'évolution actuelle de l'industrie et du commerce, qui amène la substitution d'énormes établissements aux petits ateliers et aux boutiques du temps passé.

Cette concentration offre beaucoup d'avantages tant que le nombre des importantes exploitations dont il est ici question est assez grand pour qu'elles ne puissent, par l'absence de concurrence, rançonner les consommateurs, c'est-à-dire tout le monde. En effet, la réduction des frais généraux leur permet de livrer leurs produits à bien meilleur marché que les petits industriels et les petits commerçants ne sont en état de

(1) *Nouveau dictionnaire d'économie politique,* publié sous la direction de MM. Léon Say et Joseph Chailley, t. I, p. 596.

Digitized by Google

le faire. Mais quand toute une branche d'industrie se trouve confisquée par quelques établissements colossaux, ceux-ci peuvent facilement se coaliser, détruire toute concurrence, faire la loi sur les marchés, et, par la hausse factice des prix, ruiner des populations entières au bénéfice d'un petit nombre de « brasseurs d'affaires ». Tous les pays où la politique protectionniste est en honneur ont été les victimes de syndicats d'accaparement. En Allemagne, les propriétaires de mines de houille et les métallurgistes se sont entendus naguère pour ne livrer à l'État le matériel et le charbon dont ses chemins de fer ont besoin, « qu'à des prix extravagants » (1). Mais ce sont surtout les États-Unis qui ont à souffrir des excès de la « monopolisation », car la Confédération américaine, qui est par excellence le pays du suffrage universel, est aussi par excellence le pays des « trusts », des « corners » et des fortunes colossales acquises au moyen de la constitution de syndicats qui savent se rendre les maîtres exclusifs des marchés. Tout le monde connaît l'histoire de ces grands syndicats d'accaparement tels que la « Standard Oil », dont le capital était de 500 millions de francs et qui parvint à monopoliser l'extraction et la vente du pétrole aux États-Unis. « L'ensemble de la production des mines, salines et carrières de ce pays, dit M. Reclus, représente chaque année un énorme total de près de trois milliards, et les bénéfices se concentrent dans les mains de capitalistes syndiqués, qui diminuent le nombre de leurs établissements tout en accroissant la production. Quelques industries minières, entre autres celle du sel, sont complètement monopolisées (2). » L'accaparement de la production contribue beaucoup à développer le prolétariat et le paupérisme aux États-Unis. Les salaires y sont, en général, très forts, mais les prix des objets de consommation y ont été portés par les monopoles et les droits protecteurs à un niveau plus élevé encore. En maints districts, les ouvriers « mènent une vie fort précaire, aussi misérable que celle du tisserand de la Silésie ou du soufrier de la Sicile », et, seuls, « quelques écrivains attardés

(1) B. MALON, *Le socialisme intégral*, t. II, p. 217.
(2) RECLUS, *Nouvelle géographie*, t. XVI, p. 739.

Digitized by Google

citent encore les États-Unis comme exemple d'un pays d'égalité, où chaque déshérité venu du dehors trouve une ferme et la liberté » (1).

Le remède aux abus des monopoles réside dans la liberté commerciale, dans le libre-échange. En effet, s'il est souvent facile pour un syndicat d'acquérir tout le blé, tout le pétrole ou tout le fer que produit un pays, il est impossible qu'une société financière, quelque puissante qu'elle soit, accapare la production d'une branche d'industrie dans le monde entier. Des tentatives ont été faites, mais elles ont toujours misérablement échoué; elles ne pouvaient pas réussir. Il suffit de laisser les frontières d'un État ouvertes, pour que les habitants de cet État puissent se procurer toujours les marchandises dont ils ont besoin aux prix minima et soient, par conséquent, à l'abri des manœuvres des spéculateurs.

Le libre-échange est d'ailleurs, à tous les points de vue, l'un des principaux facteurs de l'amélioration des conditions d'existence pour les classes ouvrières et de l'élévation, chez celles-ci, du « standard of life ». Les perfectionnements de l'outillage industriel, qui permettent d'abaisser les prix de vente des produits, ne font point fléchir les taux des salaires, car la diminution de ces prix augmente le nombre des consommateurs et, comme disent les Anglais, il est plus avantageux de travailler pour des millions d'hommes que pour des millionnaires; mais ces perfectionnements s'effectuant tantôt sur un point du globe, tantôt sur un autre, les habitants des États libres échangistes peuvent seuls en profiter d'une façon générale. Grâce aux progrès réalisés par les industries textiles en Angleterre, le yard de calicot qui y coûtait jadis 4 francs y revient maintenant à 25 centimes. Quelle amélioration cet abaissement de prix n'aura-t-il pas permis d'apporter dans leurs vêtements et dans l'ameublement de leurs demeures aux ménages ouvriers de tous les pays mis à même par le libre-échange d'en profiter! Mais ces progrès n'auraient évidemment été d'aucune utilité pour les habitants d'un État protec-

(1) RECLUS, *Nouvelle géographie*, t. XVI, p. 743.

Digitized by Google

tionniste qui aurait frappé, à l'entrée, les cotons anglais de droits de plus en plus élevés, compensant la diminution du prix de revient.

En résumé, la liberté, bien loin d'être hostile aux aspirations qui se font jour au sein des classes ouvrières, en rend la réalisation possible. Ces classes lui sont redevables de leur émancipation progressive. La liberté ne s'oppose aucunement à l'extension des organisations socialistes; elle s'oppose seulement — cela va de soi — à ce que ces organisations soient imposées par la force aux gens dont elles blessent les idées, les sentiments ou les intérêts. Certes, cette opposition est conforme à la justice. Les socialistes veulent supprimer l'organisation industrielle patronale qui comporte l'attribution au capital d'une partie des gains, et la concurrence qui a pour effet de réduire le prix du travail. Quand ils prétendent obtenir ces résultats en enrégimentant obligatoirement tous les citoyens dans des ateliers collectivistes d'où l'apparence même de l'indépendance individuelle sera bannie, et en les obligeant d'acheter ce dont ils ont besoin à des bazars publics exploités en régie par l'État ou par la commune, leurs projets ne tendent à rien moins qu'à établir le plus autoritaire des régimes, et, sur ce terrain, ils n'auront pas d'adversaires plus déterminés que les véritables libéraux. Mais, quand les ouvriers s'acheminent vers leurs fins en mettant en œuvre des moyens qui respectent le droit commun, les droits des autres, les droits de tous, ils trouvent dans la liberté un puissant auxiliaire pour les aider à se rapprocher sans cesse de leur idéal.

LOUIS NAVEZ.

Digitized by Google

PROMENADE EN ESPAGNE

I

DE GIBRALTAR A GRENADE PAR TANGER ET MALAGA.

Viva España!

Le bateau qui nous amène de Malte vient de jeter l'ancre devant Gibraltar.

Il est six heures du matin, la baie est sillonnée de navires, le coup d'œil est magnifique.

Gibraltar est un mot arabe qui signifie montagne de Tarek, *Djebl el Tarek*, d'où l'on a fait *Gebl el Tar* et finalement Gibraltar, ou, comme disent les Anglais, d'Gibroltor. C'est à Gibraltar, en 711, que pour la première fois flotta le drapeau arabe, qui ne devait repasser la mer qu'en 1492, après la prise de Grenade. En souvenir de l'événement, le lieu prit le nom du général Tarek, qui commandait l'armée conquérante.

Gibraltar est une presqu'île formée d'un rocher immense qui sort de la terre d'Espagne, monte en talus jusqu'à sa pointe et de là descend dans la mer, droit comme un mur. Imaginez-vous un triangle rectangle.

La ville est bâtie dans la déclivité de la montagne, du côté du détroit. Elle a 25,000 habitants et en sa qualité de ville anglaise est presque entièrement habitée par des Anglais.

Allons la voir et prenons une barque; à Gibraltar, on ne descend pas à quai. Voici d'abord la douane, oh! elle est très commode, Gibraltar étant un port franc, on ne vous visite pas, elle n'est là que pour la forme.

La ville, à l'intérieur, est proprette et coquette. Les rues

Digitized by Google

sont en pavement de bois comme à Malte et soigneusement lavées, comme il convient à une ville anglaise.

Il y a un marché abondant. La ville ne produisant rien, les Espagnols et surtout les Marocains qui passent le détroit tous les matins, viennent y vendre des fruits, des légumes, de la volaille et des poissons de toute espèce.

Il y a aussi un parc. Un parc sur un rocher! Et ma foi oui. Les Anglais y ont apporté de la terre et les arbres n'y poussent pas trop mal. C'est même une fort jolie promenade le long de la mer.

Une autre curiosité, c'est le big gun, canon monstre. Il est énorme, porte jusque sur les côtes du Maroc et chacun de ses coups coûte 5,000 francs. Chaque fois qu'il tire, la moitié des fenêtres de la ville sont cassées. On ne fait du reste que canonner ici. Là-bas, dans la descente, près de l'eau, les Anglais sont en train de faire leurs exercices de précision et, grâce à la répercussion des échos, c'est un vacarme à vous rendre sourd.

Voyez-vous là-haut ces trous dans le rocher? C'est la forteresse. Nous allons y monter. La route n'est pas agréable, quoique la mule qui nous porte ait la marche douce. Il fait dans ces pierres une chaleur! Mais enfin on arrive et l'on n'est pas fâché d'avoir fait la route. C'est la forteresse la plus originale du monde, un tunnel dans les rochers avec, de distance en distance, une ouverture où sont plantés des canons. Je n'imagine pas que cette artillerie soit capable de faire beaucoup de mal dans le détroit. Le big gun, à la bonne heure. Mais, comme il ne peut tirer qu'à intervalles, bien des navires pourraient échapper entre chacun de ses coups. Cette forteresse me fait l'effet d'un décor, mais il fait bien dans le tableau.

Gibraltar ne s'étend pas en terre ferme au delà de 2 kilomètres. Là, l'Espagne commence et une rangée de parcs d'artillerie vous indique la limite de la minuscule possession anglaise. Comme elle forme un port franc, on s'y livre à une contrebande féroce, surtout en tabac. Le cigare de Havane, qui coûte 25 centimes à Gibraltar, se vend 60 centimes à Madrid. Aussi se montre-t-on d'une sévérité excessive à la

Digitized by Google

douane espagnole. Ceci n'empêche pas que, tenté par l'occasion, je risquai l'acquisition d'une boîte de *Delicias* d'une taille superbe. Ma foi, tant pis si on m'attrape! L'attrait du fruit défendu vaut bien un petit croc-en-jambe aux principes. Le plus honnête homme cache toujours dans un coin dissimulé de sa conscience un tantinet de fraudeur ou de contrebandier. Quel magistrat même n'a tâté d'une aile de perdreau en temps prohibé?

Et voilà pour Gibraltar. Maintenant, allons en Espagne. Ce n'est pas facile. Il y a bien la route par Algesiras, mais en coche, où l'on est secoué durant quinze heures, avant d'arriver à Cadix, sans compter les dangers de la montagne. Puis, il y a le bateau à vapeur espagnol qui fait la même route, mais qui a le tort de n'être pas bon et de ne passer que deux fois la semaine. Enfin, il y a le transatlantique français qui va à Malaga. Prenons le transatlantique, il y en a juste un qui mouille dans le port.

« Bonjour, monsieur le capitaine.

— Bonjour, monsieur.

— Je voudrais un billet pour Malaga.

— Fort bien; mais vous savez que nous faisons Tanger d'abord.

— Tanger?

— Eh! sans doute. Vous ne connaissez donc pas l'itinéraire? Nous partons à midi, nous revenons toucher ici demain à une heure et le soir nous partons pour Malaga. Si le cœur vous en dit... »

L'idée de voir Tanger et de faire la promenade par le détroit, qu'on traverse en deux heures, me parut fort agréable et me voilà installé.

Il y a déjà beaucoup de passagers sur le pont. Des Marocains en longs burnous blancs qui viennent de faire la récolte en Algérie, des voyageurs de troisième classe en toute sorte de costumes, puis des dames et des Espagnols soigneusement gantés, du beau monde!

A midi sonnant, le capitaine monte à sa passerelle, un mot jeté par le porte-voix met l'hélice en branle; nous marchons.

Digitized by Google

Aussitôt la clochette se promène : le déjeuner, messieurs et dames, le déjeuner.

La table est charmante ; il y a des fleurs et beaucoup de couverts.

Le capitaine a l'air content. Le médecin, un grand gringalet tout jeune qui fait en même temps office d'économe et préside aux vivres, est radieux. Les dames espagnoles vont déjeuner avec nous.

Mais, tout à coup, petite alerte. Le maître d'hôtel, les bras pendants, la figure déconfite, se présente : Ces dames ne déjeunent pas.

Mais elles ont retenu leurs places, que diable !

Oui, mais que voulez-vous?

Le capitaine devient rouge de colère, le docteur est au désespoir. Tant de fleurs perdues !

Je tâche d'intervenir, mais le capitaine n'en revient pas : c'est toujours la même chose avec ces Espagnols. Des gants et beaucoup de manières. Puis rien. Elles auront trouvé que c'était trop cher. Qu'on serve !

Et l'on servit, et le coup de mauvaise humeur passé, la gaieté française prit le dessus et nous mangeâmes et rîmes de bon cœur tout de même.

Mais bientôt alerte nouvelle. Ces dames voudraient prendre quelque chose à part.

Ah ! c'est trop fort, par exemple. Le déjeuner est fini, on ne sert plus. Mon bord n'est pas un restaurant.

Et le digne commandant, allumant sa pipe, monte sur le pont, où nous le suivons pour prendre le café.

Nous venons de tourner la baie et nous sommes déjà en plein détroit.

Ah ! le joli coup d'œil et la bonne brise ! Espagne, Maroc, cela se touche. Et dire que cette flaque d'eau sépare deux continents où vivent deux races dont la civilisation, les mœurs, les costumes, la religion ne se mêlent jamais ! Depuis des siècles, le croissant musulman regarde la croix chrétienne dans une indifférence immobile. Ici résonne la cloche qui appelle à la prière, là c'est la voix humaine et son écho se

Digitized by Google

prolonge jusqu'au fond de l'Afrique. Les guerres n'y font rien. Dieu ne veut pas.

Le littoral africain, à part la ville de Ceuta, est presque désert. Il est plus bas aussi que la côte d'Europe. Il a l'air de continuer la mer. On sent qu'au delà il y a l'inconnu, le mystère, la solitude. Au contraire, regardez en face, la vie humaine se multiplie, la végétation est puissante, le terrain s'élève, les villes surgissent. Au loin, je vois Cadix.

Le mouvement nerveux et saccadé de la Méditerranée n'existe plus ici. La vague est grande et harmonieuse. On s'enfonce et on remonte en une sorte de cadence. C'est Sa Majesté l'Atlantique qui arrive.

Quelle largeur a bien le détroit? A vue d'œil, trois lieues. Par un temps clair, on distingue les maisons et les arbres des deux rives.

Tous les passagers ont l'air radieux. Les grands spectacles émeuvent et égaient.

Les Marocains, accoudés au parapet, rient comme de bons diables. Ils regardent les marsouins qui fourmillent autour du navire, font des cumulets, bondissent, plongent et reparaissent en troupes serrées à la crête des vagues, avec des rapidités de lièvre. Il y en a des milliers. C'est une des curiosités du canal.

Le canal est-il l'œuvre de la nature ou de l'homme? Il est assez peu probable que l'Atlantique, malgré les énormes masses d'eau qu'il précipite dans la Méditerranée, qui est plus basse, ait pu creuser cette immense voie à travers les rochers qui séparaient les deux océans. La légende l'attribue à Hercule, et pourquoi pas? Les œuvres des civilisations antiques accusent une puissance géniale que nous n'avons plus. Les sept merveilles du monde, qui n'étaient que des imitations dégénérées de conceptions plus hardies, dont la tour de Babel était un des types, sont de nature à faire supposer qu'en ces temps lointains il a pu exister un ingénieur doué au moins d'autant d'intelligence que M. de Lesseps. Et la dynamite et la poudre? N'ont-elles pas déjà été connues et peut-être des moyens plus puissants encore? Les avons-nous retrouvés ou inventés? Les siècles ont fait leur proie de ces secrets comme

Digitized by Google

ils feront leur proie des découvertes modernes. Qui saura dans dix mille ans que nous avons eu la lumière électrique, le télégraphe, le téléphone et même les chemins de fer? Peut-être personne. Une humanité pire ou meilleure aura fait des découvertes nouvelles ou n'aura plus voulu de celles dont nous sommes si fiers. Le moyen âge n'a-t-il pas détruit la civilisation, les découvertes, les arts et la science romaine?

Mais voici le cap de Trafalgar qui se dessine au loin, et tout près de nous surgit la croupe noire du mont Spartel, qui semble surplomber la mer. La terre d'Espagne s'éloigne, se perdant en une masse de verdure à laquelle se mêlent les teintes rouges des villes du littoral, et nous distinguons nettement les longues bandes jaunes de la terre marocaine. Bientôt le bateau tourne à gauche dans une large baie, et, tout au fond de la courbe, Tanger se montre.

Aux rayons du soleil, on dirait une ville d'argent. Elle s'étage entre deux collines et est toute blanche. Deux minarets seulement, plaqués de faïence à la moresque, détachent leurs profils rayés de bleu sur la teinte uniforme des façades et des terrasses. Au sommet, masse blanche comme le reste et dominant la vallée, s'élève la *Casaba* (forteresse), dont la façade, longue et élevée, percée de grands cintres en fer à cheval, est d'un effet imposant quand on la voit du large.

Le bateau jette l'ancre à un mille de la côte, ce qui rend les opérations d'embarquement et de débarquement assez pénibles et même dangereuses. On y constate de fréquents accidents. Il y a quelques mois, le ministre des finances du Maroc y a été englouti avec tout son équipage. Pourquoi pas de port? Ah! dame, cela coûterait cher et l'Europe, parlant toujours d'annexer et de prendre, l'empereur du Maroc n'a pas envie de faciliter l'accès de son empire. Il ne veut pas même de chemins de fer. Et il n'a pas tort. Ses sujets n'en demandent pas et ils ne serviraient qu'à attirer les étrangers. Cet Arabe n'est pas plus sot que nous. Il se garde.

La descente est fort gaie. Une flottille de barques se balance autour du navire, et mariniers maures et juifs — surtout juifs — grimpent de tous côtés et envahissent le pont comme une

Digitized by Google

légion de singes. Les colis sont enlevés, l'échelle dressée et la dégringolade commence. Les Marocains, maladroits avec leurs sandales et leurs longues robes, qui s'accrochent à tous les angles, sautent lourdement dans les embarcations et menacent de les faire chavirer. Puis, aux rames, on file, et jusqu'à la côte c'est une longue traînée de barques qui font l'effet de gigantesques tortues.

Comme on ne dînait qu'à sept heures, je profitai de l'obligeance d'un juif, qui desservait le courrier de France et qui m'offrit de me conduire, pour aller voir l'intérieur de la ville.

J'avoue que ce fut un désenchantement.

Il n'y a à Tanger qu'une seule rue, c'est celle qui monte de la mer au château. Elle ressemble assez bien à la rue d'un village commerçant du temps jadis. Maisons basses et sans étage, formant autant de boutiques, d'ateliers ou de petites forges, devant lesquelles on ferre les ânes, les mules et les chevaux, en plein air. C'est là que le paysan des environs vient se fournir des harnais, de la ferraille et de la charpente dont il a besoin. La *casaba*, à laquelle on arrive tout essoufflé de la montée, vue de près, n'a plus rien de l'aspect imposant que lui donne la distance. Les arcades ont de belles lignes, mais c'est lézardé et sale. Un vent de ruine souffle sur l'édifice. Il sert de résidence à l'empereur, quand il vient dans ces parages, ce qui est rare. Il contient aussi une prison. Les prisonniers enfermés pêle-mêle ne m'ont pas paru bien malheureux. Ils sont au frais et, accroupis pour la plupart, chantonnent des versets du Coran, prient ou rêvent. Iis jouissent de la béatitude du Musulman pour qui la vie contemplative est un charme. Leurs femmes? Viennent les voir de temps en temps. Leurs enfants? Aussi. Leur liberté? Que leur importe! Ils sont résignés. Dieu est grand. Il veut ce qui arrive; que sa volonté soit faite!

A côté de la Casaba, il y a une place immense. J'y vois encore à droite et à gauche des campements d'ânes, de mulets et de chameaux. Il y a eu marché le matin.

Descendons. Nous marchons à travers un dédale de ruelles larges seulement comme des sentiers, où l'on ne voit que des

Digitized by Google

murs; les chemins sont raboteux et raides, ils ne servent qu'aux piétons et aux mules; de loin en loin, une porte est accrochée. Derrière, on entend des rires où le bruit d'un instrument de musique, mandoline ou guitare. Ce sont les maisons des riches, soigneusement cachées aux yeux. Quand une porte s'ouvre, on aperçoit parfois une habitation fort jolie, avec des galeries peintes tout autour et un jardin où jaillissent des fontaines. C'est dans ces galeries que la famille prend l'air et que jouent les enfants. Mais tout cela est discret et mystérieux, et les femmes n'en sortent qu'en manteaux blancs et la figure cachée sous de longs voiles. Cela nous semble étrange, mais l'Arabe ne bâtit pas pour le passant comme nous. Il vit pour lui et, pourvu que sa maison lui plaise, il s'inquiète peu de la rue. C'est du reste le système romain : à Pompéi, non plus, il n'y a pas de belles façades; le luxe de l'habitation est à l'intérieur. Qui a raison? Nous qui, par une sorte de vanité théâtrale, élargissons constamment les rues, rétrécissons nos jardins, et élevons d'ambitieuses façades derrière lesquelles on étouffe à défaut d'air, ou l'Arabe, qui n'est pas théâtral mais pratique et tâche de s'entourer du plus d'air possible? La vérité est peut-être entre les deux. *In medio veritas*.

« N'y a-t-il pas de bazars à Tanger? demandai-je à mon cicérone d'aventure.

— Magnifiques, monsieur, magnifiques. »

Et nous voilà en route pour le bazar. Hélas! ce fut une nouvelle désillusion. Le bazar, que je croyais une galerie de commerce, comme au Caire et à Constantinople, se composait de l'unique boutique d'un juif. Israël me menait chez Israël. J'y vis des pipes, des carpettes, des armes, des œufs d'autruche et des nattes, mais absolument rien de marocain.

Je demandai aussi s'il n'y avait pas de cafés à Tanger.

« Il y en a un très beau, monsieur. »

Allons-y.

De ma vie je n'oublierai le plus beau café de Tanger.

Au milieu de la pièce, sous un plafond à solives, où pendent des bougies, des chandelles, des éponges, des poissons secs et

Digitized by Google

des quartiers de lard, se trouve une berce en osier où se lamente un enfant malade.

Une Auvergnate à mine et à langue éveillées est en train de servir du pétrole à un client. Sur le comptoir, on voit un bassin rempli d'olives et au-dessus du comptoir s'étagent deux rayons couverts de bouteilles de bière anglaise et de liqueurs variées. A travers la salle, disséminées çà et là, des tables de zinc et des chaises de fer s'étalent. Un Italien, en chapeau buse à larges bords et en redingote, est en train de siroter une absinthe.

Comme nous entrons : « Per Dio, c'est monsieur Isaac. Comment va monsieur Isaac?

— Pas trop mal, et vous-même, monsieur Morello?

— Eh! cosi, cosi. On a fait son petit tour en ville, monsieur Isaac?

— Comme vous dites.

— Avec monsieur?

— En effet.

— Oh! Tanger est une ville curieuse, monsieur, bien curieuse. On ne la connait pas sur le continent. » Et avec sa faconde méridionale il se mit à me décrire Tanger, comme si je n'y avais pas été.

Et Isaac, de temps en temps, d'interrompre : « Nous avons vu cela.

— Et encore cela?

— Encore cela.

— Alors vous avez tout vu. Vous devez être ravi, monsieur, absolument ravi. »

Que répondre? On rencontre beaucoup de ces types sur le littoral africain. Tanger, du reste, est une ville cosmopolite. La majorité des habitants est maure, mais il s'y mêle une dizaine de mille juifs, et toutes les nations y ont des consuls et des protégés en recherche de fortune.

N'ayant plus rien à voir, je regagnai l'embarcadère, où je rencontrai toute une population d'Arabes, abrités sous des toiles fixées à des pieux, en train de faire bouillir des fèves et du riz, sur de petits feux de branches, fumant entre quatre

Digitized by Google

pierres. C'est une horde de pèlerins attendant un bateau qui, demain matin, doit les emporter à la Mecque.

Je fus bientôt rejoint par le patron de la barque qui nous avait amenés à la côte, un grand diable de juif, n'ayant pour tout vêtement qu'un tricot qui lui montait jusqu'aux cuisses, et après plusieurs poignées de main cordiales échangées avec l'ami Isaac, je repris place dans son canot. La mer devenait très houleuse. Les vagues, nous prenant à la fois de tête et de flanc, nous faisaient bondir comme une coquille. Mais le géant et ses hommes manœuvrent avec une adresse et une vigueur merveilleuses, et, plus heureux que le pauvre ministre des finances du Maroc, j'aborde le bateau sain et sauf.

« Et bien, comment l'avez-vous trouvée? dit le capitaine, occupé à savourer sa pipe sur une banquette.

— Ma foi, je suis content d'y être allé, mais...

— Mais il vaut mieux la voir de loin, ce que nous allons faire en dînant. J'ai ordonné qu'on dressât la table sur le pont. »

Dîner en pleine mer sur un bateau immobile, par un temps calme et une bonne brise, voilà certes une jouissance qui sort des banalités de la vie. Ah! Dieu, la jolie salle à manger! Pour plafond, un ciel bleu d'une pureté idéale. Comme décor, le cap Spartel éclairé par le soleil couchant, le panorama blanc de Tanger, les côtes du Maroc et là-bas, dans le fond, noyée dans la lumière, la côte d'Espagne, avec ses montagnes, sa verdure et ses villes au bord de l'eau. Je n'oublierai jamais la sensation de cet admirable spectacle.

Nous bavardâmes longtemps. Le capitaine était un homme intelligent qui avait beaucoup voyagé, beaucoup vu et racontait admirablement des histoires.

Puis je fus seul, et tandis que l'équipage s'amusait à pêcher à la ligne, je m'accoudai au parapet. Tanger m'absorbait. La lune venait de se lever et on eût dit maintenant une immense montagne couverte de neige. Je ne me rappelais plus ni ses ruelles raboteuses, ni ses haillons, ni ses ruines; mon rêve flottait au-dessus de cette blancheur mystérieuse où ne brûlait pas une lumière et qui sortait de l'ombre comme une féerie.

Le lendemain, nous levâmes l'ancre vers onze heures et

Digitized by Google

fûmes rentrés à Gibraltar vers une heure. J'eus le temps de revoir la ville et de revenir dîner à bord. Dans la soirée, la ville offrit un beau coup d'œil. Quand on eut allumé partout le gaz, on eût dit une vision de feux-follets dans la montagne.

Le départ fixé à dix heures n'eut lieu qu'à minuit, à cause de l'encombrement du port. A minuit seulement, une issue favorable se présenta et quelques vigoureux coups d'hélice nous firent les mouvements libres.

Nous arrivâmes à Malaga à six heures du matin. Le pauvre capitaine ne s'était pas couché de la nuit. Il a bien fallu faire faction, dit-il : on rencontre constamment des bateaux sans feux et il régnait une brume épaisse du côté de l'Espagne.

L'entrée de Malaga est pittoresque. La ville est située à l'extrémité d'une baie assez étendue. Les rives sont couvertes d'une végétation luxuriante. Au fond de la perspective apparaissent la cathédrale, bâtie au bord de l'eau, et la forteresse, érigée sur la montagne qui domine la ville.

L'air est très salubre à Malaga. La température est d'une douceur incomparable. On n'y connaît presque pas d'hiver. Je ne sais pourquoi il n'y vient pas de malades. Le pays est magnifique et le climat plus égal qu'à Nice.

Le moment est venu de faire mes adieux au capitaine. Je porte à la main une petite valise, et sous le bras ma fameuse boîte de contrebande.

— Qu'avez-vous donc là? dit-il.

— Des havanes de Gibraltar, pardi!

— De la fraude alors. Ah! oui mais, il fallait les déclarer. La régie est capable de mettre l'embargo sur mon navire.

— Laissez donc faire, capitaine. Nous allons les goûter d'abord. Je réponds du reste. Et après une cordiale poignée de main, me voilà à terre.

Là, c'est le fâcheux quart d'heure. Un grand douanier s'avance.

— Cigarras.

— Para fumar, risquai-je, à tout événement.

Et ouvrant la caisse, je lui offris deux spécimens de mes Delicias.

Digitized by Google

— Bon, dit-il, en portant la main au shako.

Et je passai, et me retournant, je vis le capitaine qui allongeait la tête de mon côté, Il était en train de rire et nous échangeâmes un dernier salut de la main.

Mon Dieu, il y a des braves gens partout, même à la douane d'Espagne. Là, comme ailleurs, la sincérité et un peu d'égards, sont les meilleurs des passeports.

A part sa cathédrale, Malaga n'a pas de monuments. Mais c'est une ville propre, soignée, bien bâtie, où tout vous annonce l'aisance. L'ensemble a conservé un cachet espagnol de vieille date. Beaucoup de rues sont très étroites et les maisons sont garnies de vérandas à leurs divers étages.

La cathédrale à l'extérieur est un édifice lourd dans le genre Renaissance. C'est très grand, mais est-ce beau? Je n'aime pas cette façade étagée, à colonnes, flanquée de ces hautes tours rondes. L'architecture veut être gracieuse ou massive, mais ne peut pas être lourde.

A l'intérieur, l'église est coupée en deux par le chœur qui, au lieu d'être situé dans l'abside, tourne le dos à l'entrée et occupe la partie basse de la grande nef. Il est enveloppé d'une immense charpente de bois sculpté qui barre littéralement la vue. Nous verrons la même chose à Séville, à Grenade et à peu près partout en Espagne. J'aime infiniment mieux nos églises du Nord, où le chœur domine l'entrée et permet à l'édifice de se déployer au regard.

Quand on en fait le tour, néanmoins, cette masse, tant au dehors qu'au dedans, offre de bien jolis détails. Que d'admirables sculptures! et sur les immenses panneaux qui surmontent les stalles, quel revêtement superbe de niches ouvragées, de rinceaux, de guirlandes et de statuettes de saints et de saintes! C'est un fouillis de petits chefs-d'œuvre.

D'un travail remarquable aussi le grand aigle de bronze qui sert de lutrin à l'archevêque et sur le cou duquel les deux enfants de chœur qui me servent de cicérones vont s'asseoir assez irrévérencieusement, pour me montrer qu'il est solide.

Cet âge est sans respect, même en Espagne. Si monseigneur entrait cependant!...

Digitized by Google

En sortant de la cathédrale, je pris une voiture, et comme je ne connaissais pas un traître mot d'espagnol, je n'eus d'autres ressources que de m'expliquer par signes avec le cocher. Mais cette race est partout la même, insolente peut-être, mais à coup sûr intelligente, et il eut saisi de suite que le senor étant étranger, c'est un tour en ville qu'il désirait faire. Et nous voilà en marche. Il me montra l'Alaméda, qui est une belle avenue d'arbres, deux ou trois fontaines, le théâtre, le palais épiscopal, l'hôtel de ville, des places, puis des places, et comme j'avais entendu dire du café Laba que c'était un des plus beaux d'Espagne, nous nous arrêtâmes au café Laba. Il n'y a pas à dire, c'est un établissement magnifique. Salles immenses, décorations riches, terrasse spacieuse et des garçons sur toutes les marches. M'imaginant que tout ce monde devait connaître la langue française, je demandai gravement la carte du déjeuner. Deux mains désolées se dressèrent en l'air, puis deux autres, puis toutes, personne ne comprenait le français, ni l'anglais, ni même l'italien. Bah! pensai-je, le patron en saura plus que ses garçons; allons au comptoir, et d'aller. Ce monsieur avait l'air des plus graves; il m'écouta parler sans rire, mais ce fut tout. L'idée heureusement me vint de montrer du doigt un superbe jambon et un poulet, et je lui fis signe de m'en couper une tranche. Oh! la langue du geste est encore la langue universelle. De petits secouements de tête aimables m'assurèrent que cette fois j'étais compris. J'en profitai pour mettre aussi le doigt sur deux carafons portant une étiquette avec le mot Malaga. Due becchieri — Dos copas, va bièn, va bièn, fit-il. Et ma foi, je fus servi, admirablement servi. Je bus du Malaga blanc et rouge. J'en rebus même: on n'est pas tous les jours en Espagne!

Ceci, lecteur, pour vous apprendre que, si vous allez au delà des Pyrénées, vous ferez bien de vous meubler la mémoire au moins des mots indispensables et d'en connaître la prononciation locale. Bon nombre de gens, qui n'y ont jamais mis le pied, prétendent qu'on y parle le français partout, et c'est une profonde erreur. Même à Madrid, si l'on excepte un ou deux hôtels, on ne parle qu'espagnol, comme

Digitized by Google

on ne parle que français en France. En attendant, grâce aux explications que je m'étais fait donner sur la carte, je m'étais enrichi de quelques mots du plus pur andalou. Avec cela, on va déjà loin. Et bien restauré, je fus au Central prendre mon coupon pour Grenade.

Le Central n'est pas une station, c'est un bâtiment situé au milieu de la ville, où l'on délivre des tickets et où l'on peut déposer son bagage. C'est une invention absolument commode, que l'on ne ferait pas mal d'installer à Bruxelles. Il est infiniment plus agréable d'avoir un service à sa portée pour les emplettes, les petits colis et les coupons, que de recourir aux dépôts des gares et d'y faire le pied de grue en attendant son billet.

Le train partait à 1 1/4 heure. Ma première impression, quand j'arrivai dans la gare, ne fut pas exempte d'inquiétude. Je vis des gardes civils, fusil chargé, monter dans le wagon d'arrière. Pourquoi cette gendarmerie armée? — Ah! dame, monsieur, il y a des brigands dans les Cordilières. — Je croyais qu'on n'en parlait plus. — La prudence, vous savez... — Je sais, mais vraiment, en Espagne... — En Espagne, on n'est sûr de rien.

Les gardes civils doivent leur origine à don Carlos. Lorsqu'en 1873, le prétendant guerroyait pour reconquérir son trône, ses partisans faisaient le coup de main dans la montagne, dans la plaine, et s'amusaient à dévaliser les trains. Quand les trains s'arrêtaient aux gares non gardées, les Carlistes, instruits du fait, apparaissaient et, en vrais brigands de mélodrame, ces gentlemen priaient les voyageurs de descendre et les voitures étaient fouillées. Il faut leur rendre cette justice que, généralement, ils respectaient les bagages des particuliers et ne confisquaient que la correspondance et les valeurs adressées au gouvernement. Mais, c'est égal, battre la semelle tandis qu'ils faisaient leur besogne et cela par tous les temps, n'était pas précisément une partie de plaisir, sans compter que la république de M. Castelar en devenait ridicule. Il fallut prendre des mesures et, comme toute l'Espagne était infectée du même mal, on créa le gendarme

Digitized by Google

voyageur, c'est-à-dire le garde civil. Et il existe toujours. Et le brigand? Le brigand aussi, mais il devient rare et n'est plus politique.

De Malaga, on va d'abord à Bobadillas, qui est à moitié route; là, on fait un crochet vers Grenade. Le trajet total est de sept heures. La route est excessivement intéressante; on coupe les Cordilières, on ne voit que tunnels, ponts, précipices, masses rocheuses, tantôt à pic, tantôt surplombantes, puis, au sortir de ces amoncellements sinistres, surgissent, comme des oasis, des campagnes bien cultivées et des plantations magnifiques de citronniers, de figuiers, de grenadiers, d'oliviers et d'orangers. Tout cela, néanmoins, même sous son riant aspect, a un caractère de profonde solitude. Je ne suis pas fâché d'être sous la protection des gardes civils et de voir qu'à chaque gare il y a un petit peloton de renfort pour les relayer.

Nous voici à Bobadillas. On y change de voiture et il y a un buffet. Dieu soit loué! Il fait une chaleur suffocante. Le comptoir est couvert de corbeilles de citrons et d'oranges, que je vois presser dans de grands verres d'eau. C'est le moment d'utiliser les cinq mots d'espagnol que j'ai appris à Malaga. Je demande gravement une copa de narandjas. Le hasard est parfois facétieux. On voit bien que vous êtes Français, me dit le limonadier. — Ah bah! Et vous-même? — Moi aussi. Et le brave homme se mit à me raconter par quel hasard il était venu s'installer dans cette gare perdue de Bobadillas. C'est égal, j'eus plaisir à pouvoir un peu causer dans une langue qui m'était familière.

Mais voici le train. Adieu! monsieur. — Bon voyage. — Et nous roulons.

A partir de Bobadillas, le pays s'abaisse. On traverse d'immenses plaines plantées d'oliviers qui s'étendent en vergers, à travers la terre jaune, à perte de vue. La solitude est encore plus grande que tantôt. On ne rencontre pas toutes les demi-heures une maison, un homme, une bête; à peine, à intervalles réglés, voit-on une maisonnette de garde, petite et basse, devant l'entrée de laquelle sont couchées deux carabines chargées.

Digitized by Google

Les paysans, que nous rencontrons plus loin, ne se risquent pas eux-mêmes sans armes. Ils marchent derrière leurs chevaux, le fusil en bandouillère, à moins qu'ils ne le couchent sur une herse ou sur leurs habits au coin du champ.

Où sont les villages? Je n'en vois pas. Les fermes isolées dans les campagnes? Je n'en vois pas. Les paysans viennent de loin et travaillent en groupes peu distants les uns des autres pour pouvoir se hêler et s'aider en cas d'attaque.

J'aime mieux le désert. C'est moins sinistre. On n'y rencontre que le Bédouin hospitalier et inoffensif. Ici, le brigand descend de la montagne et y trouve des repaires. Gare au voyageur à pied ou à cheval qui n'a pas d'escorte! Quel touriste oserait s'engager là-haut? Je comprends de plus en plus que le garde civil n'est pas un simple figurant de théâtre.

En attendant, nous approchons de Grenade. La Sierra Nevada, qui en est voisine, dessine ses cimes blanches à l'horizon. Le pays s'anime, nous rencontrons des habitations nombreuses. Nous voyageons entre de belles collines couvertes de bois et d'une végétation magnifique. Les Maures ont laissé ici des empreintes ineffaçables de leur amour et de leur science de l'agriculture. On se croit dans un grand jardin, où les fantaisies de la nature se mêlent aux caprices de l'homme.

Un voyageur entre en ce moment dans le compartiment que j'occupe tout seul. Je ne suis pas fâché de voir une figure humaine. Il est des plus aimables et parle espagnol, mais, hélas! vous connaissez ma force. Dieu, heureusement, est toujours là. Il connaît aussi un peu de français. C'est un photographe, jadis établi à Bruxelles, aujourd'hui à Grenade. Je suis presque en pays de connaissance. Il me donne une quantité de renseignements, utiles à connaître, sur le pays et la ville. Avant d'arriver à Grenade, j'ai appris le prix des hôtels, leur qualité, le nom d'un bon guide, bref, tout ce qu'il faut savoir pour y passer quelques jours agréablement et sans trop de dépense.

Tout à coup, le train siffle, ralentit, s'arrête. Granâda! Granâda! Nous sommes à destination.

E. MINNAERT.

Digitized by Google

LA DÉCADENCE DU CAPITALISME

Conférence donnée au Jeune Barreau de Bruxelles, le 7 avril 1892,

Par ÉMILE VANDERVELDE.

Le capitaine Jérôme Becker, dans le journal de ses pérégrinations au cœur de l'Afrique, relate une très curieuse entrevue qu'il eut avec le Bonaparte de la province d'Équatoria, Mirammbô, c'est-à-dire « le faiseur de cadavres », un vrai type de roitelet nègre, marchand d'hommes, voleur d'ivoire, brûleur de villages et tant soit peu cannibale. Au récit des splendeurs de notre civilisation industrielle, le sauvage fut transporté d'enthousiasme et s'écria que, dans ces beaux pays, les *razzias* devaient être inconnues et que, sans aucun doute, on se partageait fraternellement les richesses? Embarrassante question, à laquelle M. Becker déclare qu'il n'osa pas répondre, qu'il n'osa pas avouer que beaucoup de nos travailleurs « libres » s'estimeraient heureux de n'être pas plus mal traités que les esclaves de Tippou-Tib ou les sujets du roi Msiri. En Afrique, du moins, dit-il en substance, le droit général à la culture du sol rend impossible l'effroyable prolétariat qui ronge les sociétés modernes (1).

Ainsi donc, les officiers belges envoyés au Congo pour civiliser l'Afrique servile en arrivent à penser que les noirs, vivant sur une terre encore inculte, dévastée par les Arabes, ravagée par les guerres entre tribus, mais non *appropriée par une classe*, se trouvent dans une condition économique moins défavorable, à beaucoup d'égards, que celle des ouvriers européens, prolétaires sans propriété et sans crédit.

(1) Journal *le Mouvement géographique*, 1884, p. 42.

Digitized by Google

Et cependant il est impossible d'expliquer ce contraste en disant que, dans nos pays de population dense, il y a trop de bouches à nourrir, qu'il n'y a pas assez pour tout le monde. Dans une série d'études remarquables (1) basées exclusivement sur des documents officiels, le prince Kropotkine a démontré, d'une manière péremptoire, qu'*en Europe et aux États-Unis, il y a chaque année deux fois plus de produits alimentaires et trois fois plus de produits industriels qu'il n'en faut pour subvenir à tous les besoins actuels de l'homme* (2).

Par conséquent, la cause dernière de notre misère sociale, ce n'est pas l'insuffisance de la production, mais un vice fondamental dans la répartition des richesses. D'ailleurs, les socialistes ont démontré depuis longtemps que ce vice fondamental, c'est la division des sociétés modernes en deux classes héréditaires, caractérisées, l'une par la *propriété*, l'autre par la *non-propriété* des capitaux.

Il va sans dire que quand nous parlons de propriétaires et de non-propriétaires, point ne s'agit de la propriété des moyens de consommation, des choses nécessaires à la vie : si pauvre que soit un homme, il est toujours propriétaire de quelque chose, ne fût-ce que ses hardes, son lit et son michet de pain. Mais ce qui constitue l'essence du régime capitaliste, c'est que les seuls individus appartenant à la classe bourgeoise ont le monopole des moyens de production, la propriété exclusive des richesses que l'on peut *faire valoir :* la terre, les mines, les fabriques, les instruments de crédit, tout ce qui engendre l'intérêt des capitaux, la rente des forces naturelles.

Quant aux ouvriers, non propriétaires de ces instruments indispensables à leur travail, ils ne peuvent en obtenir l'usage

(1) Publication du journal *la Révolte :* « Les produits de la terre. Les produits de l'industrie. » Paris, 1888.

(2) M. Kropotkine, dans sa brochure : *Richesse et misère,* s'est efforcé de chiffrer ses résultats en argent, bien que de pareilles données soient nécessairement très approximatives. En tenant compte de la valeur de la production générale et du nombre des habitants dans les pays industriels de l'Europe et des États-Unis, il arriva à ce résultat que, dans l'hypothèse d'une répartition égalitaire, le revenu par tête, pour l'année 1887, eût été de 2,671 francs dans les villes et de 2,632 francs dans les campagnes. Or, il ne faut en moyenne que 420 francs pour vivre à un ouvrier agricole et 650 francs à un ouvrier industriel.

Digitized by Google

qu'en abandonnant à ceux qui les détiennent une part de leur produit. Et, grâce à ce prélèvement, quiconque est propriétaire de moyens de production en quantité suffisante a le droit absolu, non seulement de vivre lui-même à ne rien faire, mais encore — en vertu des lois successorales — de transmettre ce privilège à ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants. Théoriquement, il n'y a pas de raisons pour que cela s'arrête : jusqu'à la fin des temps, son or fera des petits, sa terre trouvera des fermiers, ses actions produiront des dividendes. Si notre code civil devait rester immuable et si, d'autre part, les familles bourgeoises ne dégénéraient pas au bout de quelques générations, rien ne pourrait empêcher que dans un siècle, dans dix siècles, dans les temps infiniment éloignés où Sirius disparaîtra de l'horizon des nuits d'Europe, les descendants des capitalistes actuels ne continuent à exploiter les descendants de notre prolétariat.

Est-il besoin d'ajouter que pareille éventualité n'est pas à craindre ? L'une des plus évidentes caractéristiques de l'évolution sociale, c'est la disparition de plus en plus rapide de l'hérédité des charges, des fonctions, des titres et des privilèges. Au moyen âge, tout se transmettait de père en fils, sauf la soutane et la tonsure. De ce passé, que reste-t-il? Deux vestiges : l'hérédité monarchique et l'hérédité capitaliste, le droit de succession des rois, le droit de succession des rentiers. Encore n'invoque-t-on plus exclusivement, pour justifier ces institutions, les principes qui leur donnaient, à l'origine, un caractère absolu : le droit divin pour la monarchie, le droit naturel pour la propriété ; la discussion porte surtout sur le point de savoir si leur maintien est ou n'est pas conforme à l'intérêt général.

Pour ce qui est de la monarchie, la question paraît devoir être tranchée par la force même des choses : partout où elles n'ont pas été brusquement supprimées, les vieilles dynasties s'en vont de leur belle mort, tout comme ces microbes, issus de même culture, dont les conjugaisons finissent par devenir stériles. Je me souviens avoir vu, au château de Rosemborg, la galerie des portraits de la famille royale du Danemark : elle

Digitized by Google

commence par le colossal Christian IV, l'ami du Taciturne, et se termine par un paranoïde petit prince, à face asymétrique et à crâne de microcéphale. Une seule interruption — vers le milieu du XVIII^e^ siècle — dans cette série décroissante ; mais le cicérone attribue cette éphémère amélioration de la race à l'influence prépondérante du premier ministre Anckarshöm.

Inutile d'insister ; d'autant plus qu'aujourd'hui la plupart des gens font assez bon marché de l'hérédité monarchique, sauf à défendre, avec d'autant plus d'énergie, le principe de l'hérédité capitaliste. Pour eux, l'État, c'est la force armée contre les va-nu-pieds ; la religion, c'est la sauvegarde des riches ; la famille, c'est le droit de succession ; mais la propriété, voilà la chose essentielle, l'arche sainte qu'il faut défendre envers et contre tous. N'est-il pas juste, naturel, inévitable, que celui qui détient une terre, une fabrique, un capital quelconque, ne les mette à la disposition d'autrui que moyennant une rémunération ? Pourquoi s'en dessaisirait-il pour les beaux yeux de son prochain ? Supprimez l'intérêt, vous tarissez les sources de l'épargne ; interdisez le bail à ferme, et les propriétaires laisseront leurs champs en friche !

A tout cela, nous n'avons garde de contredire. Dès l'instant où l'on admet le *capitalat*, il faut en accepter les corollaires. Vouloir supprimer l'intérêt et la rente en maintenant la propriété privée, c'est vouloir empêcher un pommier de donner des pommes, un troupeau de moutons de produire des agneaux. Mais ce que les socialistes soutiennent, c'est qu'à partir du moment où l'hérédité capitaliste présente plus d'inconvénients que d'avantages, il est un remède efficace contre les abus qu'elle entraîne : l'*agrandissement du domaine collectif aux dépens du domaine privé*. Dans toute branche d'industrie où les capitaux appartiennent à la nation, — les chemins de fer, par exemple, — la rente et l'intérêt, en un mot, les profits, sont absorbés par la communauté, au lieu de passer dans les coffres-forts des individus. Si ce mode d'appropriation venait à se généraliser, si tous les moyens de production entraient dans le domaine public, nul n'aurait d'autres moyens d'existence que son travail — je laisse de côté, bien entendu, les

Digitized by Google

institutions d'assurance et d'assistance, et ainsi se trouverait enfin réalisée cette parole de l'un des pères de l'Église : « Ceux qui ne travaillent pas, ne mangeront pas! »

Aujourd'hui, hélas! c'est trop souvent le contraire : ceux qui ne travaillent pas mangent trop ; ceux qui travaillent ne mangent pas assez.

Schweininger, le médecin de Bismark, fait fortune en créant un sanitarium où les riches vont se débarrasser de l'excès de leur graisse, et, pendant ce temps, les administrateurs du *Volksbelang* ou du *Vooruit* sont d'accord pour vous dire qu'à la fin de chaque quinzaine, on voit invariablement décroître la consommation de pain, parce que les ouvriers gantois n'ont plus assez d'argent pour pouvoir en manger à leur suffisance.

Voulez-vous retrouver ce contraste dans des proportions plus vastes, plus émouvantes encore? Et ce, sur la plus riche terre d'Europe, en France; dans la plus riche ville de France, Paris? Il nous suffira de consulter la carte dressée par M. Manouvrier, d'après les statistiques de Bertillon, et indiquant la taille moyenne des conscrits, l'intensité des maladies contagieuses, le nombre des illettrés, etc., dans chacun des vingt arrondissements. Les indications favorables sont teintées en rouge, les indications défavorables, en bleu. Eh bien! dès le premier coup d'œil, on constate une opposition véritablement effrayante entre le rouge cœur de la ville et la sinistre périphérie des faubourgs populaires : d'un côté, *la taille des conscrits est au-dessous de la moyenne de la race*; *de l'autre, elle est au-dessus*. Au centre, c'est le beau Paris, le Paris des larges boulevards, le Paris qui élit des conservateurs : les maladies sont rares, les ignorants clairsemés, la taille haute; elle atteint son maximum (1m 66) dans les quartiers de la Madeleine et des Champs-Élysées. Dans les faubourgs, au contraire, c'est le règne exclusif du bleu; la séparation des classes ne se marque pas seulement dans l'antagonisme de leurs intérêts ou la diversité de leurs tendances; elle s'inscrit dans l'ossature des hommes qui les composent : la taille moyenne décroît à mesure que l'on s'enfonce dans les quartiers populaires. Et — symbolisme profond que n'expliquent pas seulement les hasards de

Digitized by Google

la guerre — elle atteint son minimum dans le quartier du Père-Lachaise, où la Commune agonisante concentra son effort suprême et vit périr la sainte canaille de ses derniers défenseurs.

Devant de pareils faits, qui, dans l'enceinte d'une seule ville, constatent la dégradation collective de plus d'un million d'hommes, les professeurs dissertent, les bourgeois s'apitoyent et font des distributions de soupe, mais les socialistes remontent aux causes. Et parmi les prolétaires, de plus en plus nombreux sont ceux qui, dans les mansardes ou dans les caves, sous nos pieds ou au-dessus de nos têtes, là-bas, dans les ruelles infectes de la paroisse des Minimes, plus loin, dans les sombres corons du Borinage — se posent certaines questions, grosses de foudroyantes tempêtes. Celle-ci, par exemple : Combien coûte, à la communauté, l'entretien d'un millionnaire qui ne fournit aucun travail, — il en est, à coup sûr, — et qui prélève tous les ans quelque vingt-cinq mille livres sur le revenu national ?

Le calcul est simple : 25,000 francs = le prix de dix mille journées de travail à 2 fr. 50 c., ce qui est à peu près la moyenne des salaires en Belgique. En d'autres termes, grâce à cette poule aux œufs d'or qui s'appelle le capital, quiconque s'est donné la peine de naître millionnaire, obtient gratuitement et chaque année le prix de dix mille journées de travail. Si cet heureux mortel devait être entretenu par un seul homme, il faudrait que le pauvre diable peinât pendant trente ans et plus pour payer le revenu annuel de son maître — sans compter ce qu'il devrait gagner pour son propre entretien. Si, dans notre complexe organisation sociale, le phénomène n'apparaît pas avec cette clarté révolutionnaire, c'est parce que la dîme capitaliste se répartit sur un grand nombre de têtes : au lieu d'un homme travaillant trente ans, il y en aura, par exemple, cent qui devront donner tous les ans 30 p. c. de leur salaire, ou bien trois cents qui seront obligés d'en abandonner 10 p. c. Mais qui soutiendra que la diffusion d'une injustice a pour résultat de la faire disparaître ?

Il n'est guère douteux que si la question se posait dans ces

Digitized by Google

termes extrêmes, — *propriété sans travail et travail sans propriété*, — si les classes en présence se composaient exclusivement, l'une de fainéants exploiteurs, l'autre de travailleurs exploités, la solution ne se ferait pas longtemps attendre. Malheureusement ou heureusement, cela dépend des points de vue, la lutte des classes ne se produit pas dans de telles conditions de simplicité. A côté des parasites, dans toute la force du terme, il y a dans la classe bourgeoise un grand nombre d'hommes, le plus grand nombre même, qui ne vivent pas exclusivement de la substance d'autrui. Ce sont à la fois des travailleurs et des capitalistes : leur revenu dérive pour partie de leur travail (honoraires et profits), pour partie du travail des autres (rente et intérêts). Il est même certain — j'attire votre attention sur ce point — que pour beaucoup d'entre eux, si cette seconde source de revenu venait à se tarir, l'autre coulerait plus abondamment.

En effet, c'est la concurrence des amateurs qui fait baisser la rémunération des travaux intellectuels, c'est parce que beaucoup de magistrats et de professeurs ont des rentes, ou d'autres moyens d'existence, qui leur permettent de s'attacher surtout au caractère honorifique de leurs fonctions, que les juges gagnent 5,000 francs par an et que certains professeurs d'université ont un traitement de 1,200 francs ; c'est parce que beaucoup de nos confrères ont largement de quoi vivre, qu'ils peuvent se charger gratuitement d'un grand nombre d'affaires et déprécier d'autant les honoraires des avocats moins fortunés.

En régime non capitaliste, au contraire, tous les professeurs seraient payés comme le sont aujourd'hui les professeurs des universités de l'État ; les magistrats, n'ayant d'autres moyens d'existence que leur traitement, exigeraient la juste rémunération des services qu'ils rendent, et les avocats, — pour autant qu'il en reste, dans une société où les procès se feraient de plus en plus rares, — les avocats, dis-je, ne compteraient plus dans leurs rangs (il faut que ces choses soient dites) de véritables prolétaires intellectuels, irrémissiblement condamnés à vivre d'expédients.

Digitized by Google

Et cependant, chose curieuse, c'est précisément parmi les magistrats, les avocats, les juristes en général, parmi tous ceux qui auraient plutôt à gagner qu'à perdre au triomphe du socialisme, que celui-ci rencontre les plus obstinés adversaires. Il n'y a pas bien longtemps, l'un de nos plus grands, sinon le plus grand, de nos industriels me faisait une profession de foi collectiviste, tandis que dans les dissertations des jurisconsultes, les revues de droit, les mercuriales des procureurs, on est toujours certain de retrouver intacte l'argumentation classique en faveur du capitalisme.

Si vous le voulez bien, nous passerons rapidement ces arguments en revue, et je souhaite — n'osant pas dire j'espère — que l'analyse impartiale des profits de la classe capitaliste vous démontre qu'ils ne sont pas en rapport avec les services rendus à la communauté.

Ces profits peuvent être décomposés en trois éléments :

1° *Rémunération des capitaux mobiliers et immobiliers engagés dans l'entreprise ;*

2° *Rémunération du travail de direction et de tous les services non payés directement que le capitaliste rend à la collectivité ;*

3° *Prime d'assurance contre les risques.*

Je pense que nous pouvons immédiatement écarter de la discussion ce dernier élément : les ouvriers qui crient famine en temps de crise et qui sont jetés sur le pavé quand on ferme l'usine, courent des risques au moins aussi grands que le patron qui est menacé de faire faillite. Au surplus, si le risque existe pour les individus, il n'existe pas pour la classe capitaliste. Certains charbonnages sont en perte, nouent péniblement les deux bouts, ou sont incendiés par un coup de grisou, comme à Anderlues, mais sauf deux ou trois années exceptionnelles, l'industrie charbonnière, prise dans son ensemble, fait constamment des bénéfices. Toutes autres conditions restant égales, l'État, devenant propriétaire des mines, ne courrait aucun risque de faire des pertes.

De ce côté donc, aucun argument à tirer en faveur du système capitaliste. En revanche, on insiste sur les autres élé-

Digitized by Google

ments de profit, et l'on soutient que la généralisation du régime collectiviste serait impossible, que le maintien de l'hérédité capitaliste est indispensable, parce que la classe bourgeoise remplit et qu'elle seule peut remplir une triple fonction :

1° C'est elle qui *capitalise*, qui accumule le capital social ; 2° qui dirige la production industrielle et les opérations commerciales ; 3° qui se livre, grâce à ses loisirs, aux travaux intellectuels non payés ou mal payés.

En réalité donc, les capitalistes seraient de véritables fonctionnaires, avec plus de responsabilité et plus d'initiative ; et, en échange de leurs services, ils reçoivent un triple salaire : *salaire de direction, salaire des travaux intellectuels* dont leur classe a le monopole, *salaire des privations* qu'ils s'imposent en épargnant, au lieu de manger leur blé en herbe.

Qu'il y ait une âme de vérité dans cette argumentation, nous ne songeons nullement à le contester. Si les capitalistes venaient à s'évanouir, comme les filles-fleurs de Klingson devant Parsifal triomphant, on s'apercevrait à coup sûr qu'ils ne sont pas complètement parasites ; mais, en revanche, il n'est pas difficile de démontrer :

1° *Que, de plus en plus, leur classe exerce les fonctions qui lui incombent d'une manière défectueuse et onéreuse ;*

2° *Que d'autres organes pourraient remplir ces fonctions, et commencent, dès à présent, à le faire dans des conditions beaucoup plus satisfaisantes.*

C'est ce que nous allons examiner successivement pour les travaux intellectuels, la direction des entreprises et les nécessités de la capitalisation.

I. — Travaux intellectuels.

En régime capitaliste, pour faire de l'art ou de la science sans courir le risque de terminer ses jours à l'hôpital, il faut réaliser l'une ou l'autre de ces deux conditions : avoir des rentes, ou bien faire des travaux et des œuvres qui soient utiles ou agréables à ceux qui en ont. *La concentration des*

Digitized by Google

capitaux matériels a pour corollaire la concentration des capitaux intellectuels. Notre civilisation est une civilisation de minorité. Il faut que des millions de prolétaires entretiennent des milliers de riches pour que ceux-ci produisent quelques centaines de travailleurs du cerveau. La part faite aux exceptions, l'on peut dire que dans une société capitaliste, pure de tout alliage collectiviste, les productions cérébrales, interdites à la multitude sans loisirs, sont l'apanage exclusif des bourgeois ou de ceux qui consentent à devenir leurs pensionnaires.

Les résultats de ce monopole sont aussi aisés à prévoir que faciles à constater : peu d'indépendance pour les travailleurs intellectuels ; peu de chances que des individualités supérieures ne produisent, puisque la sélection s'opère dans un milieu restreint ; peu de chances de survie pour les penseurs dont l'originalité heurte le misonéisme de ceux que Ibsen appelle « la majorité compacte et libérale ». En revanche, c'est le régime idéal pour les médiocrités de toute espèce, pour les cantatiers patriotiques, les compositeurs de *Brabançonnes*, les Velasquez de la garde civique, les illustrations d'académie ou les lauréats des jeux floraux et des concours d'économie politique.

Mais pour les pauvres et les fiers, les vrais savants et les véritables poètes, l'atmosphère capitaliste est à peu près irrespirable. Rien n'est moins vrai que ce mot de Henri Heine : « Peut-être les artistes sont-ils comme les nèfles, qui mûrissent sur la paille. » L'idéal est une fleur qui a ses racines dans les conditions matérielles de l'existence. On ne saura jamais combien de magnifiques cerveaux, comprimés par la misère aux doigts d'avorteuse, se sont éteints sans avoir rien donné, ou sans avoir donné ce que l'on pouvait en attendre. Peut-être était-ce un homme de génie ce briquetier qui ne savait pas lire, et dont l'inculte cerveau dépassait en volume celui des Cuvier ou des Schiller. Si un penseur comme César De Paepe n'avait pas été engrené toute sa vie dans de veules et ingrates besognes, son œuvre, déjà si remarquable, ne serait pas fragmentaire et incomplète. Aux épreuves des

Digitized by Google

grands hommes dont l'énergie a surmonté tous les obstacles, on peut juger du nombre de ceux qui sont restés en route. Que serait-il advenu d'Auguste Comte, si la générosité de ses amis, des Littré et des Stuart Mill, n'avait soulagé sa détresse ? Richard Wagner aurait-il terminé son œuvre, si Louis de Bavière ne l'avait dispensé d'écrire des romances sentimentales et des accompagnements de la *Favorite* pour deux cornets à piston ?

Aujourd'hui cependant, — et surtout ailleurs qu'en Belgique, — il est beaucoup de savants et d'artistes qui, sans avoir de fortune, parviennent à trouver place au soleil et peuvent, en toute sécurité, se donner librement à leurs études. Mais c'est précisément parce que nos sociétés modernes ont cessé d'être exclusivement capitalistes, c'est à la faveur des institutions collectivistes qui sont dès à présent implantées — à l'état sporadique — dans notre régime bourgeois. Les musées, les bibliothèques publiques, les universités, avec leurs instituts et leurs laboratoires, autant de tranquilles retraites, de protectrices alvéoles pour nos poètes ou nos savants. Au moyen âge, les couvents dans les vallées ombreuses ; maintenant, les services publics dans les grandes villes. Fonctionnaires, le chimiste Pasteur, l'astronome Jean Houzeau, le statisticien Carroll Whright ; fonctionnaires, les trois plus grands économistes de nos jours, Wagner, professeur à Berlin, Schaeffle, professeur à Tubingue, Émile de Laveleye, professeur à Liége. Fonctionnaire aussi, pour ne citer qu'un seul artiste, notre Constantin Meunier, directeur de l'Académie de Louvain. S'il n'avait cette modeste place, pourrait-il, sans songer aux concessions imposées par les nécessités de la vente, peindre ces toiles héroïques et vengeresses, dont les bourgeois ne voudraient pas, car elles sont poignantes comme le Remords ?

Il est vrai que dans notre pays, — le paradis des capitalistes, — bien rares encore sont les institutions qui consacrent ainsi le *droit d'asile*. Mais elles se multiplieront inévitablement à mesure que la démocratie militante verra grandir son influence politique, et le temps viendra où il ne sera plus

Digitized by Google

nécessaire d'entretenir gratuitement des inutiles ou des oisifs pour donner des loisirs à un Jean Stas ou un Quetelet. Artistes et savants n'auront plus besoin d'être rentés pour avoir des moyens d'existence. Retranchés dans le domaine collectif, les uns pourront, tranquilles comme des bénédictins dans leur cellule, faire de la théorie pure, pendant que les autres lanceront joyeusement leurs flèches d'or contre les Philistins.

D'autre part, lorsque l'action de la loi ou des grèves aura donné aux ouvriers manuels quelques heures de loisir, les musées, les bibliothèques, les établissements de haut enseignement concourront, d'une autre manière encore, à exproprier la bourgeoisie de son monopole intellectuel. Voyez ce qui se passe dès à présent en Angleterre : les trois-huit sont presque un fait accompli, et les ouvriers commencent à être tout autre chose que des machines vivantes : ils visitent les musées, fréquentent les bibliothèques, s'intéressent aux questions les plus ardues. L'enseignement supérieur se transforme, les universités se déplacent, une armée de professeurs se répand dans les centres industriels. Une brochure récente sur les universités itinérantes nous apprend, en effet, que les tisserands de Manchester, des mineurs du Durham, les métallurgistes du nord de l'Angleterre suivent en foule des cours de mathématiques, de chimie ou d'économie sociale, et que s'ils demeurent trop loin de la ville où les cours se donnent, ils délèguent deux ou trois de leurs camarades, chargés de prendre des notes et de reproduire aussi fidèlement que possible les leçons qu'on leur a données.

En présence de pareils faits, est-il encore possible de prétendre que le maintien du régime capitaliste est indispensable à la conservation et au développement de la vie intellectuelle? Ne voit-on pas, au contraire, que dans une société collectiviste, rien ne serait plus facile que de créer des loisirs aux artistes et aux savants, soit en leur accordant des primes collectives, soit en les nommant à des fonctions peu absorbantes? Que, bien plus, il n'est pas téméraire de prévoir que le jour viendra où tout le monde aura le temps de se livrer à des travaux intel-

Digitized by Google

lectuels, où l'on verra — comme dans *News from nowhere* de Morris — des tisserands économistes, des fileurs mathématiciens, des historiens balayeurs de rues, et qui sait? peut-être même des poètes qui demanderaient à faire la vidange, parce que les travaux répugnants seraient les moins prolongés : besogner une heure à la ferme des boues et rêver le reste du temps au coin du feu ou au grand soleil, cela ne vaudrait-il pas mieux pour un artiste que d'être condamné, pour vivre, à gratter interminablement du papier dans un ministère ou dans les bureaux de rédaction d'un journal quotidien?

Mais revenons à la réalité présente, et après avoir démontré qu'il n'est plus possible de justifier, par des considérations indirectes, le maintien du régime capitaliste, passons aux tentatives de justification directe des profits du capital.

II. — Direction des entreprises.

A entendre la plupart des économistes, c'est la rémunération du travail de direction qui constitue la majeure partie des profits : les prolétaires ne gagneraient donc rien, ou presque rien, à l'appropriation collective, puisqu'il faudrait payer, sous forme de traitements, ce que les capitalistes reçoivent maintenant sous forme de profits. Bien plus, ils y perdraient sans doute, parce que le fonctionnaire prendrait sa tâche bien moins à cœur que l'entrepreneur libre.

L'argument ne manque pas d'une certaine portée, dans la petite et même dans la moyenne industrie, lorsqu'il s'agit d'un paysan qui travaille avec deux ou trois valets de ferme, ou d'un filateur de Roulers ou d'Eecloo, qui entre dans sa fabrique avant l'aube, vêtu comme le dernier de ses ouvriers, besogne d'arrache-pied pendant treize ou quatorze heures, et souvent, après que la cloche a sonné pour les autres le repos du soir, s'use encore les yeux à faire de la comptabilité.

En revanche, il existe des industries, de plus en plus nombreuses à mesure que les capitaux se concentrent, où la part du travail de direction ne représente plus qu'une faible partie des profits, et où la personne de l'entrepreneur cesse de se

Digitized by Google

confondre avec celle des capitalistes : c'est le domaine des sociétés anonymes, dirigées bureaucratiquement par un personnel de salariés.

L'exemple le plus frappant que nous puissions choisir, c'est l'industrie charbonnière. Transportons-nous au pays noir : nous y trouverons tout un peuple de travailleurs, avec ou sans calus, des ouvriers, des ingénieurs, des directeurs de charbonnages. Les uns gagnent 1,000 francs, d'autres, 100,000 ; tous néanmoins sont des salariés. Mais ce qu'on ne voit pas, ce qui ne semble pas exister, ce sont des propriétaires. Où sont-ils ? où se cachent-ils ? à qui appartiennent ces charbonnages ? Demandez-le à ce vieux houilleur qui erre là-bas, près des terris, et il vous répondra comme le père Bonnemort dans *Germinal :* « Je ne sais pas... à des gens ! » Des gens que l'on ne connaît pas, qui ne viennent jamais dans le pays, qui mangent leurs rentes à la ville et qui ne savent peut-être pas où est la fosse dont leur famille est actionnaire de père en fils.

Eh bien ! je vous pose cette question : Supposez que la collectivité exproprie ces actionnaires, fasse rentrer les charbonnages dans le domaine public, procède de même à l'égard de toutes les industries où la propriété et le travail sont complètement séparés, qu'y aura-t-il de changé ? Y aura-t-il une tonne de charbon en moins sur le marché du monde ? Les métiers s'arrêteront-ils dans les linières, les *self-actors* dans les fabriques de coton ? Les ouvriers cesseront-ils de puddler, de laminer, de souffler des manchons dans les verreries, les gigantesques cornues de digérer les matières premières, dans les usines de produits chimiques ? Non ! Ce qu'il y aura de changé, c'est qu'un certain nombre de parasites — personnellement indemnisés — ne pourront transmettre à leur intéressante progéniture les moyens d'exploitation dont ils disposent ; c'est qu'à partir de ce moment, les flots de richesse que le travail humain fait jaillir iront dans les caisses de l'État ou des compagnies de travailleurs, au lieu d'aller se déverser dans les coffres-forts des capitalistes.

C'est pourquoi, dans toutes les industries où la production se fait sur une grande échelle, où les capitaux sont concentrés

Digitized by Google

en quelques mains, où l'entreprise est dirigée bureaucratiquement, les collectivistes réclament l'appropriation collective des moyens de production. Dans la petite industrie, au contraire, où l'expropriation présenterait actuellement des difficultés insurmontables, et peut-être des inconvénients au point de vue de la production, sans grands avantages au point de vue de la répartition, c'est le domaine de l'entreprise privée, capitaliste aujourd'hui, coopérative demain.

III. — Capitalisation.

La troisième fonction que l'on assigne à la classe capitaliste, c'est l'accumulation, par l'épargne, des capitaux nécessaires à la production. De cette initiative laissée aux particuliers, résultent deux conséquences, contradictoires, mais également nuisibles à la communauté : chez ceux qui épargnent, l'avarice de la fourmi, chez ceux qui n'épargnent pas, la sotte prodigalité de la cigale. La capitalisation livrée à elle-même, c'est l'égoïsme, l'instinct propriétaire, la sécheresse de cœur chez les uns, le gaspillage, l'insouciance, les folles et inutiles dépenses chez les autres. Aussi considérons-nous comme un grand progrès que l'*épargne collective* se substitue de plus en plus à l'*épargne individuelle.*

Déjà, les plus intelligents parmi les ouvriers, au lieu de porter leur argent à la caisse d'épargne, constituent le patrimoine collectif des mutualités, des syndicats, des sociétés coopératives. Au lieu d'être propriétaire d'un livret de 100 francs, le socialiste affilié à la Maison du Peuple devient copropriétaire d'une énorme fabrique de pain, d'un magasin de charbon, d'une boucherie, d'un capital de plusieurs centaines de mille francs. Le côté égoïste de l'épargne disparaît ; ses avantages se multiplient à l'infini.

Mais ce qui, bien plus encore que les efforts spontanés des ouvriers, marque la possibilité et l'extension croissante de la capitalisation collective, c'est l'agrandissement continu du domaine public depuis un demi-siècle. Il existe dès à présent, dans tous les pays, un certain nombre de branches d'industries

Digitized by Google

où l'accumulation des capitaux n'est pas l'œuvre des particuliers, mais bien celle de l'État ou des communes. C'est le cas, par exemple, pour l'industrie des chemins de fer, des postes, des télégraphes, le service des eaux et du gaz, dans les grandes villes. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les charbonnages, comme en Prusse ; l'industrie du tabac, comme en France ; la fabrication de l'alcool, comme en Suisse ; l'exploitation des téléphones, comme dans le grand-duché de Luxembourg ? Quelle impossibilité y aurait-il à ce que le domaine public absorbe un nombre plus ou moins grand d'industries qui font actuellement partie du domaine privé?

La plupart des adversaires du collectivisme ne se rendent pas assez compte que cette doctrine ne fait que prolonger l'évolution actuelle. Beaucoup de bourgeois se figurent naïvement que le régime collectiviste s'établira brusquement et tout d'un bloc, ou bien ne s'établira pas du tout. Et ceux-là diraient volontiers, comme Louis XV : Après nous, le déluge. Rodbertus nous promet un répit de cinq siècles. Lassalle n'est pas loin de nous en accorder deux. Ce sera donc pour nos arrière-petits-neveux. *Ergo*, dormons sur nos deux oreilles, et si les socialistes veulent devancer l'échéance fatale, nos fusils de garde civique sont prêts à faire œuvre commune avec les baïonnettes de nos paysans.

Hors ça ! regardez donc autour de vous, bonnes gens. Voyez les grèves qui se multiplient, les émeutes qui éclatent de toutes parts, les insurrections qui se succèdent avec la régularité des phénomènes naturels, et vous comprendrez que nous sommes déjà dans la fumée de la révolution sociale. Lisez les journaux du temps de vos grands-pères, étudiez les lois de fabrique qui mettent fin au bon plaisir des chefs d'industrie, allez dans les associations ouvrières, faites le compte de vos profits et de vos charges, consultez vos feuilles de contributions, et vous ne tarderez pas à constater que l'organisation de la propriété ne ressemble pas plus à ce qu'elle était hier, qu'elle ne ressemble à ce qu'elle sera demain. Au début de ce siècle, le domaine privé était tout. Aujourd'hui, le domaine collectif commence à être quelque chose.

Digitized by Google

Le meilleur moyen de se rendre compte de l'importance de cette transformation, c'est d'étudier la progression des budgets dans les grands pays démocratiques, et notamment en France et en Angleterre. Il en est, en effet, des États comme des hommes : d'après le montant de leurs dépenses, on peut se faire une idée de l'extension de leur domaine.

Saluez ce budget d'un milliard, disait Thiers, en 1830, aux députés de France, vous ne le verrez plus! Or, on est arrivé aujourd'hui à 4,235,000,000 de francs, plus de 4,000 millions ! Il est vrai que l'accroissement du budget de la guerre y est pour quelque chose, mais cette influence ne s'exerce pas sur les budgets des communes, qui suivent néanmoins la même progression. A Paris, notamment, le socialisme municipal fait chaque année de nouvelles conquêtes dans le domaine de l'assistance, de l'instruction, des services publics, sans compter les millions consacrés à l'établissement de la bourse du travail, que les groupes socialistes occupent et dont les frais d'entretien — je dois à M. Valleroux cet amusant détail — sont supportés par les négociants et industriels payant patente.

En Angleterre, le budget de l'État dépasse actuellement 4 milliards, *rien que pour les services civils*, soit le *sextuple* de ce qu'il était en 1817. Et le phénomène se marque, avec une évidence plus grande encore, dans les municipalités, dont les dépenses ont doublé depuis vingt ans et s'élèvent aujourd'hui à plus d'un milliard et demi. Le socialisme communal — qui vient de triompher à Londres — a déjà droit de cité dans la plupart des grandes villes d'Écosse et d'Angleterre. Glasgow, par exemple, nous donne une idée assez nette de ce qui existera à Bruxelles d'ici à quelques années : « La cité a organisé « l'enseignement obligatoire et gratuit ; elle offre un repas « aux enfants nécessiteux fréquentant les écoles publiques ; elle « fournit aux habitants le gaz, les appareils d'éclairage et de « chauffage, et elle éclaire les escaliers communs des maisons « à plusieurs logements ; propriétaire des tramways, elle met « à la disposition des ouvriers des trains presque gratuits le « matin et le soir ; elle a créé des bains, des salles de natation,

Digitized by Google

« des lavoirs publics; elle a fait plus encore: après avoir « exproprié des quartiers encombrés, elle a construit des « maisons qu'elle loue aux familles les moins aisées. » Pour subvenir à ces dépenses croissantes, la municipalité de Glasgow, de même que les autres municipalités anglaises, recourent — outre les emprunts — à deux sources de revenus : *l'impôt et les bénéfices des industries socialisées*. Cette dernière source commence à devenir très abondante : d'après M. Sydney Webb, le domaine collectif comprend, notamment, le quart des lignes de tramways et la moitié des usines à gaz du Royaume-Uni.

Ce qui se passe en Angleterre répond déjà, dans une certaine mesure, à une question qui vient tout naturellement à l'esprit : Par quelles voies et moyens serait-il possible d'opérer la transformation pacifique du régime capitaliste ? Les *masuirs* sont sur leur arbre et ne se laisseront pas déposséder sans crier. Nul ne conteste que les difficultés soient considérables. Néanmoins, bien qu'il soit fort probable que cette transformation sera entravée par des résistances aveugles, puis accélérée et *simplifiée* par des commotions révolutionnaires, on peut cependant concevoir, on peut même espérer, que dans certains pays elle pourra s'opérer à l'amiable, par voie d'expropriations successives.

Ceux qui seraient tentés de crier à l'impossible ne doivent pas perdre de vue ces deux considérations, d'une importance capitale : 1° *l'augmentation inévitable des ressources de l'Etat; 2° la facilité croissante des expropriations, à mesure que grandira le domaine collectif.*

Augmentation des ressources que l'État pourra consacrer au rachat de nouvelles industries : en effet, les impôts diminueront pour ceux qui vivent et qui travaillent, mais, en revanche, ils s'attaqueront de plus en plus à ceux qui ne travaillent pas, ou bien à *ceux qui ne travaillent plus :* aux propriétaires, en frappant la rente et les valeurs consolidées, aux *morts*, en restreignant l'hérédité ou en augmentant les droits de succession. — Sans compter que l'État socialiste fera disparaître un grand nombre des charges actuelles. En Belgique, par exemple, sur

Digitized by Google

un budget de 150 millions, — abstraction faite de la dette publique et des chemins de fer, qui rapportent des bénéfices, — on pourrait supprimer les 3 1/2 millions de la liste civile, les 7 millions du budget des cultes et les 50 millions du budget de la guerre.

D'autre part, il est évident que les expropriations deviendront plus faciles à mesure que le domaine collectif ira grandissant. Chaque fois qu'une industrie sera socialisée, l'État disposera de ressources plus grandes pour en absorber d'autres. De telle sorte que, selon toute probabilité, la rapidité avec laquelle nous marchons vers le régime collectiviste s'améliorera constamment, comme la marche d'une comète à mesure qu'elle se rapproche du soleil.

De plus, *lorsque l'État aura exproprié les plus grandes industries, celles qui resteront en dehors de son domaine n'échapperont pas pour cela à son influence.* Son organisation servira de modèle aux entreprises privées; devenu leur principal client, il pourra leur imposer des mesures favorables à leurs ouvriers, et destinées à compléter l'action des lois industrielles. C'est ce qui se passe dès à présent dans certaines industries parisiennes, où les prix de série, imposés par la ville aux entrepreneurs de travaux publics, ont fini par servir de base pour la rémunération de tous les travaux, même chez des particuliers. Il est évident que, dans ces conditions, les capitalistes en arriveront à devoir se gérer à peu près de même que des fonctionnaires; une industrie, où la journée de travail serait fixée par la loi, où les ouvriers participeraient aux bénéfices, discuteraient les règlements, feraient avec les patrons des contrats collectifs, délibéreraient avec eux dans les chambres d'explications, de conciliation et d'arbitrage, ressemblerait au moins autant à un service public qu'à une entreprise privée.

Il faut tenir compte, en outre, des *progrès certains du régime coopératif*, que l'on pourrait appeler le collectivisme spontané. L'industrie du pain en Belgique nous en fournit un remarquable exemple. Qui eût dit, en 1880, lorsque les socialistes gantois, avec un capital de 3,000 francs, fondèrent le *Vooruit*, que dix ans après il y aurait une armée de coopé-

Digitized by Google

rateurs dans chacun des centres industriels? C'est ainsi qu'à Bruxelles, il y a maintenant plus de 8,000 membres à la *Maison du Peuple*, environ 3,000 à la coopérative de la *Maison des Ouvriers*, 5,000 à 6,000 dans les coopératives d'employés et dans celles qui n'ont d'autre but que de vendre le pain à bon marché. Soit donc 16,000 à 17,000 familles, une population de plus de 50,000 consommateurs qui a la propriété collective des instruments de travail pour la fabrication du pain. Et cela, depuis 1886. Que sera-ce donc dans quelques années, puisque tout le monde — les catholiques, les socialistes et ceux qui ne sont ni chair ni poisson — concourt au même but : exproprier, *décapitaliser* les boulangers qui travaillent à leur compte ?

Ainsi donc, toutes les tendances de l'industrie et du monde moderne concourent à la désagrégation du régime capitaliste : la coopération, dans la petite industrie ; le collectivisme d'État, dans la grande ; les progrès de l'association ouvrière et de la législation industrielle dans toutes les branches de la production.

Dans la répartition des richesses sociales, la part de l'État et celle des travailleurs augmentent : donc, par voie de conséquence nécessaire, la part du capital diminue ; l'influence grandissante du domaine collectif exerce sur le taux des profits une influence aussi fatale, aussi irrésistible que l'attraction de la lune sur le niveau des marées. Il y aura plus ou moins de secousses, de crises, d'oscillations secondaires, mais il est inévitable que le collectivisme constituera un jour la forme dominante.

Dans une pareille société, où les capitaux trouveront un placement d'autant plus difficile que le domaine privé aura des proportions plus réduites, il est incontestable que les rentiers, les oisifs, les inutiles auront la vie dure.

En revanche, la communauté disposera d'un magnifique patrimoine qui lui permettra d'agir puissamment, par des institutions de toute espèce, sur le développement intellectuel, moral et matériel de tous et de chacun de ses membres.

Digitized by Google

Et, grâce à ces progrès, ce n'est pas seulement l'intérêt et la rente que l'on verra disparaître, absorbés par la communauté, mais encore cette forme de rémunération qui s'appelle le salariat. Certes, il est possible de concevoir que celui-ci se maintienne en régime collectiviste : les ouvriers de M. Vandenpeereboom ou ceux qui travaillent au *Vooruit* sous les ordres de mon ami Édouard Anseele, sont des salariés au même titre que les femmes de la Linière gantoise ou les métallurgistes de la Vieille-Montagne. Néanmoins, notre idéal ne peut pas être une organisation collective du travail qui respecterait les formes de l'industrie actuelle. Nous aspirons ardemment aux améliorations morales qui rendront possible la coopération de tous les producteurs d'abord et peut-être aussi — car il n'est d'idéal si pur que l'avenir ne puisse réaliser — la communauté anarchiste, débordante de fraternité et de richesses, où chacun, faisant ce qu'il voudrait, comme à Thélème, donnerait selon ses forces et prendrait selon ses besoins.

Mais il faudrait, pour en arriver là, que les écorces cérébrales, si frustes et si grossières encore, fussent immensément développées et affinées. Et c'est à des réformes matérielles immédiates qu'il faut demander les premiers éléments de cette transformation ; pour qu'un sang pur monte au cerveau, il faut une alimentation suffisante : créons des coopératives ; pour que les hommes puissent aimer et penser, il faut des loisirs : réduisons les journées de travail ; pour que ces loisirs soient fructueusement employés, il faut que les travailleurs ne soient pas abrutis par le genièvre. Eh bien, coûte que coûte, il faut exproprier les distillateurs, établir le monopole de l'alcool, en réduire progressivement la consommation. Ce sera de l'argent gagné : les millions que l'État dépensera pour empêcher que l'on boive ne sont rien au regard de ceux que l'on dépense aujourd'hui pour noyer ses chagrins, oublier ses misères ou empêcher que l'estomac ne crie famine.

Il faut tenir compte des transformations morales qui résulteront de ces réformes et de toutes celles qui déterminent, accompagnent ou suivent les progrès du socialisme collecti-

Digitized by Google

viste, pour apprécier à leur juste valeur les sombres prophéties de ces adversaires : *pro luctivité décroissante du travail à mesure que la propriété collective prendra de l'extension ; lésion permanente de la liberté individuelle*, officielle ou détruite par l'omnipotence de l'État ; *impossibilité des dépenses de luxe*, qui sont le charme de la vie, la fleur de nos modernes civilisations.

En ce qui concerne tout d'abord la productivité du travail, nous avons déjà fait remarquer que les industries où la formule collectiviste devient applicable présentent déjà, au point de vue technique, tous les caractères d'une administration publique. En quoi le directeur d'un charbonnage deviendrait-il moins diligent parce que son traitement lui serait payé par l'État au lieu de lui être assuré par quelques centaines d'actionnaires? A ne considérer que l'intérêt pécuniaire, la force motrice des deux systèmes est sensiblement équivalente. Mais il faut tenir compte, en faveur de la solution collectiviste, d'un facteur moral dont l'action ira toujours grandissante : au lieu d'être les subordonnés d'une société anonyme, obéissant à la consigne de quelques administrateurs, ceux qui dirigent actuellement l'armée industrielle, deviendront des hommes publics, investis par les travailleurs eux mêmes d'un mandat de confiance, aiguillonnés, non seulement par leur ambition personnelle, mais par des sentiments altruistes dont il est impossible de méconnaître les incessants progrès. Les officiers de nos armées n'hésitent devant aucun sacrifice, y compris celui de leur vie, pour l'honneur du drapeau. Faut-il en attendre moins des officiers de l'armée industrielle, lorsqu'ils cesseront d'être des gardes-chiourmes, ou tout au moins des chefs de mercenaires ? Nous ne saurions nous résigner à admettre que cette abnégation, cette énergie, cette solidarité que l'on obtient des hommes, lorsqu'il s'agit d'envoyer du plomb à leurs semblables, on ne puisse l'obtenir quand il s'agira de leur donner du pain !

Quant à ceux qui prétendent que la généralisation du collectivisme étoufferait, dans toutes ses manifestations, la liberté humaine, on pourrait se borner à répondre qu'en tout état de cause rien ne serait changé : autant vaudrait être tyrannisé par

Digitized by Google

les employés de l'État que par les employés des patrons. Mais nous pouvons laisser de côté ces arguments purement négatifs, parce qu'il est de toute évidence que les progrès moraux qui nécessitent et rendent possible la transformation du régime économique, exerceront une influence parallèle sur le régime politique. Nous admettons parfaitement que notre État moderne, l'*État gendarme*, l'*État veilleur de nuit*, remplirait fort mal les multiples fonctions qui lui incomberaient en régime collectiviste. Autant vaudrait charger les brigadiers de maréchaussée de diriger les usines, les commissaires de police d'administrer les universités, les généraux de conserver les musées ou de fermer les bibliothèques. L'État capitaliste a pour but le *gouvernement des hommes :* il lui faut des pouvoirs centralisés, des ministres à poigne, des gardes civiques fidèles, des forces militaires obéissant aveuglément à la consigne: élargissez son domaine, vous créez une vaste caserne ou une république de ronds de cuir. L'État collectiviste, au contraire, aura pour but *l'administration des choses ;* il lui faudra une organisation décentralisée, des hommes de science et de pratique, des forces industrielles auxquelles on demandera surtout de la spontanéité et de l'initiative. A la tendance des entreprises privées à devenir services publics, correspond la tendance des services publics à devenir autonomes. L'appropriation par l'État n'implique nullement — qu'on veuille bien le remarquer— l'exploitation par l'État : rien n'empêcherait celui-ci de mettre les instruments de travail, avec ou sans redevance, à la disposition des collectivités de travailleurs.

Quelques mots, pour finir, d'une objection qui paraissait préoccuper vivement — dans une conversation récente — un de nos plus savants conseillers à la Cour. « Mais, me disait-il, dans votre société collectiviste, qui pourra faire encore des consommations de luxe ? Qui boira le champagne et le bourgogne? » Je me suis efforcé de calmer ses légitimes inquiétudes en lui faisant observer que l'idéal ne consiste pas précisément à payer tout le monde quatre francs par jour et à imposer à tous les citoyens le cirage de bottes obligatoire. Néanmoins, il ne faut pas se dissimuler que l'abaissement graduel des

Digitized by Google

profits du capital aura pour résultat de diminuer les dépenses de luxe, avec beaucoup plus d'efficacité que les lois somptuaires proposées jadis par le vieux Caton. Mais, ici encore, il est fort probable que les idées se modifieront en même temps que les circonstances, et que le luxe public, fécond en jouissances pour tous, se substituera, dans une large mesure, au luxe privé, qui coûte tant de misères et de souffrances ; car on peut ériger en règle que les choses les plus superflues sont produites par les gens à qui manquent les choses les plus nécessaires. Avez-vous déjà songé, en voyant une jeune femme aux premières loges d'un théâtre, que sur chacun des accessoires de sa toilette il y a du sang et des larmes : la matière première de son éventail à monture d'ivoire, c'est une défense d'éléphant volée dans quelque village nègre, et Stanley vous dira qu'il n'en arrive pas une seule en Europe, sans qu'elle ait coûté la vie à un ou deux noirs ; son écharpe de dentelles a été faite, pour un salaire de famine, par une de ces petites malheureuses que la nature de leur travail voue fatalement à la tuberculose ; la baptiste de son mouchoir a peut-être été tissée par ces ouvriers de Cambrai qui, de l'aveu d'un ministre, en sont réduits à aller dans les cours des distilleries, manger la pulpe des betteraves dont les cochons ne veulent pas, et si vous me demandez d'où viennent ses diamants, je vous renverrai à cette *interview* du capitaine Becker, où il déclare que dans les mines du Cap, les ouvriers nègres sont gardés nuit et jour par des géoliers armés de revolvers, et chargés — pour éviter que les noirs n'avalent les pierres précieuses — d'analyser leurs excréments, après les avoir purgés d'office.

Nous ne pensons pas assez à ces choses. Les femmes ne savent pas ce que chacun de leurs bijoux représente de forces perdues et d'existences sacrifiées. Les enfants des riches sont élevés à l'écart du pauvre ; ils en ignorent presque l'existence, comme le prince des légendes hindoues que son père tenait prisonnier dans ses beaux palais et ses jardins en fleurs, pour qu'il n'eût point l'occasion de voir les chagrins et les misères de ce monde. Mais, de plus en plus, ces ignorances deviennent

Digitized by Google

impossibles, car les pauvres pénètrent dans les jardins et s'assemblent autour des palais : les uns demandent du pain, parce qu'ils sont affamés ; mais il en est beaucoup qui réclament bien autre chose: ce qu'ils veulent, ce qu'ils exigent, ce qu'ils prendront au besoin, c'est une place au soleil, au soleil de l'art et de la science. Ils ne revendiquent pas seulement le collectivisme des biens matériels, mais encore et surtout le collectivisme des trésors intellectuels. Au surplus, l'un ne va pas sans l'autre : le capitalisme engendre le luxe privé, la science fragmentaire et l'art pour l'art, « formule désespérée des natures artistes qui n'entendent plus l'écho leur répondre »; le socialisme développera le luxe collectif, la science coordonnée et consciente dans un but social, l'art compris par la masse et fécondé par elle. Lorsque l'humanité, au lieu d'être asservie par les machines, sera servie par ces esclaves de fer, on verra renaître les merveilleuses floraisons que la Grèce fit éclore, grâce aux loisirs que lui donnaient ses esclaves de chair. Comme au siècle de Périclès, les maisons seront simples, mais dans la splendeur des monuments, tous pourront contempler la radieuse beauté des chefs-d'œuvre. Et alors s'effaceront les dissentiments et les divergences qui nous séparent et nous déchirent, pour faire place à cette communion intellectuelle, à cette foi profonde que nos ancêtres ont connue pendant les deux grandes époques de leur histoire : l'antiquité polythéiste, au temps où les dieux du Parthénon profilaient leur blancheur sur le ciel pur d'Athènes ; le moyen âge chrétien, lorsque les plus humbles des artisans et les plus hautains des philosophes courbaient également la tête sous les arceaux des cathédrales gothiques.

Digitized by Google

NOTICES

F. FREDERICHS, *De Secte der Loïsten of antwerpsche Libertynen* (1525-1545). *Eligius Pruystinck* (*Loy de Schaliedecker*) *en zijne aanhangers*. Gent, 1891. 1 vol. in-8°, de 64 pages.

Ce livre, que nous devons au cours pratique d'histoire nationale institué à Gand par M. le professeur Paul Frédéricq, confirme une fois de plus ce fait que toutes les hérésies possibles et imaginables ont passé sur le sol belge. Beaucoup même y ont pris naissance, et celle des loïstes n'est pas la moins extraordinaire. Que de loïstes encore au milieu de nous! Que de gens qui raisonnent comme les libertins anversois du XVI^e^ siècle et disent comme eux : « Nous sommes sortis de l'Église de Rome pour pouvoir croire à notre guise, et nous plaignons sincèrement ceux qui ne peuvent vivre sans un joug ou une lisière! »

Ils ont donc une petite religion à leur usage particulier; c'est fort bien, mais, dans ce cas, ils devraient s'en contenter et ne point s'occuper de celle des autres. Or, c'est ce qu'ils n'ont jamais voulu faire, et c'est pourquoi ils ont une histoire.

M. le professeur Frederichs a dû se livrer à de longues recherches pour savoir ce qu'étaient au fond les loïstes d'Anvers, parce que nos historiens anciens et modernes en disent peu de chose ou en parlent à tort et à travers.

Le fondateur de la secte était un pauvre ouvrier couvreur qui appelle sur lui l'attention en faisant, en 1525, le voyage de Wittemberg, dans l'intention de convertir à ses idées Luther et Melanchton. Seule, la plus crasse ignorance a de ces audaces-là. Luther écrivit, le 27 mars 1525, à ses bons amis et fidèles chrétiens d'Anvers, c'est-à-dire aux luthériens de cette ville,

Digitized by Google

une lettre dans laquelle il leur racontait la visite qu'il avait eue la veille, d'un fou se disant envoyé de Dieu; or, ce fou étant un Anversois, il les met en garde contre lui. En ce faisant, il éveilla la curiosité des docteurs de Louvain, et les inquisiteurs de la foi furent prévenus qu'une nouvelle occasion de se distinguer s'offrait à eux. Ils firent prisonnier l'ouvrier couvreur à son retour d'Allemagne et s'emparèrent également, en février 1526, à Anvers, de neuf hommes et femmes qui passaient pour être ses adhérents. Leur interrogatoire nous donne la mesure de leur hérésie. Il justifie le mot de Jean Calvin, disant d'eux que « leur article de foy est destre doubles de langue », et celui de Martin Luther déclarant leur chef « un esprit ténébreux ». Cependant, chose remarquable, si le réformateur allemand et le réformateur français sont d'accord sur leur compte, ce n'est que ce dernier qui devient leur victime. Ce sont bien les libertins, les loïstes suisses si l'on veut, qui le chassent de Genève. Plus tard, il retrouve ou croit retrouver leur panthéisme dans les écrits de Michel Sorvet, et cela suffit pour nous expliquer comme quoi sa peur le rend si tristement cruel pour le docteur espagnol.

M. Frederichs nous démontre qu'on s'est souvent trompé sur le compte des libertins. Il nous cite un exemplaire imprimé de la lettre de Luther aux Anversois, conservé aux archives de leur ville, sur lequel on voit, en marge, que le personnage qui est venu disputer avec le réformateur à Wittemberg, et que celui-ci ne nomme pas, est très probablement l'anabaptiste David Joris. C'est seulement au siècle dernier qu'Arnold et Lehnemann ont prouvé qu'il ne pouvait être ici question que d'Éloi Pruystinck, qu'ils ne connaissent encore que sous le nom de Loy de Schaliedecker ou d'Éloi le Couvreur. Comme les loïstes n'ont laissé derrière eux ni confession de foi ni livres quelconques se rapportant à leur doctrine, l'erreur se comprend, même chez les contemporains. C'est donc à tous égards faire œuvre utile et bonne que de nous tirer d'embarras, en cherchant à porter un peu plus de lumière dans l'histoire des hérésies du XVI^e^ siècle, de ces hérésies secondaires bien entendu qui furent écrasées au berceau, malgré leur prétention de possé-

Digitized by Google

der chacune la seule et vraie recette pour affranchir l'esprit humain.

Au nombre de leurs prophètes, Éloi Pruystinck, d'Anvers, méritait sans contredit de fixer l'attention et d'être remis à son rang. C'est un sceptique toujours prêt aux compromis, qui se rapproche sur certains points des vaudois, sur certains autres des anabaptistes, mais qui vaut moins que les uns ou les autres. Crespin, dans son *Livre des martyrs*, nous en fournit la preuve en nous montrant ses pareils, qu'il qualifie de libertins, visitant dans leurs affreux cachots les prisonniers pour la foi et cherchant à leur persuader qu'une abjuration est en somme peu de chose, qu'ils ont passé par là et s'en trouvent bien, puisqu'ils ont acheté à ce prix la sécurité et le repos. Ils échouent presque toujours, mais comme il ne manquera jamais de lâches et de trembleurs, d'hommes sans dignité ni conscience, ils trouvaient moyen de se recruter ailleurs.

Ces libertins des Pays-Bas sont-ils en communauté de sentiments et d'idées avec ceux qui agitent la France sous le nom de nicomédistes et ceux qui réussissent à chasser Calvin de Genève ?

On l'ignore jusqu'à présent. M. Frederichs n'a pas porté ses investigations de ce côté. Il n'aura pas voulu faire un gros volume ni empiéter sur le domaine théologique. Il lui est arrivé cependant de consacrer quelques pages à un certain Christophe Hérault, ancien bijoutier venu de Paris, dont les agissements ne nous laissent point de doute sur les tendances internationales de la secte libertine. Christophe Hérault fut jugé, condamné et décapité à Anvers en 1545, tandis que les inquisiteurs firent à son ami et associé Éloi Pruystinck, en sa qualité de Belge, les honneurs d'un bûcher. S'il faut en croire les comptes du margrave d'Anvers, messire Guillaume Vanden Werve, dont on n'a d'ailleurs aucune bonne et valable raison de suspecter la sincérité, ces deux notables sectaires, qui allaient à la messe pour cacher leur jeu, se seraient formellement réconciliés avec la Sainte-Église avant de mourir. Ils n'y gagnèrent rien, mais leur docilité rapporta vingt-quatre sous de Brabant à leur confesseur. Un certain nombre de loïstes partagèrent leur sort. On peut

Digitized by Google

leur appliquer à tous sans distinction le jugement que porte M. Frederichs sur leur chef de file en disant : « Pruystinck était un caractère faible et une âme basse et lâche. »

Nous espérons bien que notre auteur ne s'arrêtera point en si bon chemin, et que le *Corpus documentorum inquisitionis*, qui est en voie de publication sous le patronage de l'Université de Gand, lui offrira l'occasion de s'attacher à d'autres hérésies peu connues du XVI^e^ siècle et de nous donner des monographies aussi complètes, aussi attachantes et aussi étudiées que celle que nous venons de résumer ici.

C.-A. R.

Sigillographie de l'ordre des Chartreux et numismatique de Saint-Bruno, par GUSTAVE VALLIER.

Ce superbe volume in-8°, de XXVI-508 pages, avec plans et dessins dans le texte, et cinquante-quatre planches hors texte, est sorti, en octobre 1891, des presses de l'imprimerie Notre-Dame-des-Prés, à Montreuil-sur-Mer.

Toutes les planches sont dessinées par l'auteur et gravées par M. G. Lavalette, le graveur bruxellois bien connu.

M. Gustave Vallier, de Grenoble, est un des collaborateurs les plus assidus et les plus appréciés de la *Revue de numismatique belge;* c'est en récompense de ses travaux bien connus que le roi Léopold II lui conféra la croix de chevalier de son ordre, en 1878.

Le travail de M. Vallier sur les sceaux des Chartreux est une véritable œuvre de Bénédictin artiste; c'est le fruit de savantes et patientes recherches à travers l'Europe, pendant plus de trente ans.

La sigillographie cartusienne n'est pas une histoire des Chartreux ou des chartreuses, car cette histoire est faite et bien faite; mais c'est une œuvre précieuse, tant au point de vue de l'histoire de l'art qu'à celui de l'histoire en général. L'auteur a retrouvé et reproduit fidèlement — en commentant ses dessins — plus de quatre cent cinquante sceaux, dont un très grand nombre sont remarquables en tant qu'œuvres d'art.

Digitized by Google

Quant aux monnaies et aux médailles, elles sont au nombre de plus de cent, reproduites sous leurs deux faces.

La maison mère de l'ordre de Saint-Bruno, la Grande-Chartreuse, située à quelques kilomètres de Grenoble, dans un site sauvage et superbe, date de l'an 1084.

L'ordre des Chartreux s'étendit rapidement à travers toute l'Europe; en 1783, lors de sa suppression presque générale, il possédait, ou avait possédé, environ deux cent quatre-vingts maisons.

Les Chartreuses de Belgique furent supprimées, en 1783, par Joseph II.

Voici la liste des Chartreuses belges, avec la date de leur fondation et celle de leur suppression :

	Fondation.	Suppression.
Enghien.	1314	1783
Bruges	1318	1783
Lierre	1323	1783
Bois-Saint-Martin	1328	1783
Diest	1328	1790
Gand	1328	1783
Bruges (Sainte-Anne)	1348	1783
Cadsand.	1348	1406
Liége	1357	1794
Tournai.	1377	1783
Bruxelles	1454	1783
Louvain.	1491	1783
Anvers	1623	1783
Nieuport	1626	1783

L'abbé Mann, secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie de Belgique, auteur d'une histoire de Bruxelles, mort en 1809, fut prieur de la Chartreuse de Nieuport.

Ajoutons que l'ouvrage de M. Vallier a été publié par les Chartreux eux-mêmes, et que les éditeurs n'en ont mis dans le commerce qu'une centaine d'exemplaires, dont le prix a été fixé à vingt-cinq francs.

JULES E.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1892

Pages.

Ch. Potvin. Émile de Laveleye 5
Correspondance 29
J. Delbœuf. L'hypnotisme devant les Chambres législatives belges. (*Fin.*). 43
X. Étrennes 80
Paul Hymans. Le referendum dans la Constitution suisse 83

NOTICES :

X. Les Lourty, par Alfred Lavachery. 119
X. Principes de morale et d'éducation laïques, publication du comité d'études morales, sous les auspices et avec l'approbation du Conseil central de la Fédération française des libres-penseurs 120

LIVRAISON DU 15 FÉVRIER 1892

J. Carlier. Talleyrand et la Belgique. 121
E. Leclercq. A la mer. 137
Albert Dubois. Simple coup d'œil à travers le passé 167
C^te Goblet d'Alviella. Une nouvelle biographie de Keshub Chunder Sen. 184
L. Errera. Jean-Servais Stas 192
Correspondance 211

NOTICES :

C.-A. R. Frauenarbeit im Kriege. Selbsterlebtes aus den Jahren 1870-1871, par R. Behrends-Wirth 211
N. Livre de lecture pour les enfants qui ont appris à lire en flamand, par Aug. Smets. 215
G. Pradez. Le problème de l'immortalité, par E. Petavel-Olliff 216

Digitized by Google

LIVRAISON DU 15 MARS 1892

** La situation des partis à Bruxelles 217
J. Carlier. Talleyrand et la Belgique. (*Suite.*) 237
E. Leclercq. A la mer. (*Suite.*) 258
Ém. de Laveleye. La politique extérieure de l'Italie 283
Albert Du Bois. Simple coup d'œil à travers le passé. (*Fin.*). . . . 308

NOTICES :

** La Revision, par Émile Banning 326
X. Émile de Laveleye, par Ern. Mahaim. 327

LIVRAISON DU 15 AVRIL 1892

C^te **Goblet d'Alviella.** Le premier parlement universel des religions à Chicago 329
E. Leclercq. A la mer. (*Fin.*) 339
Louis Navez. L'œuvre sociale du libéralisme 367
E. Minnaert. Promenade en Espagne 381
Émile Vandervelde. La décadence du capitalisme 397

NOTICES :

C.-A. R. De Secte der Loïsten of antwerpsche Libertynen (1525-1545), Eligius Pruystinck (Loy de Schaliedecker) en zijne aanhangers, par F. Frederichs. . 422
Jules E. Sigillographie de l'ordre des Chartreux et numismatique de Saint-Bruno, par Gustave Vallier 425

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google